BULLETIN DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE.

ANVERS. — IMPRIMERIE DE J.-E. BUSCHMANN.

BULLETIN ET ANNALES

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE

BELGIQUE.

TOME QUATRIÈME.

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

ANVERS,

CHEZ FROMENT, MARCHÉ-AUX-SOULIERS, 665.

1847.

TABLEAU GÉNÉRAL DES MEMBRES

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE BELGIQUE [1].

Président : M. le vicomte DE KERCKHOVE.
Vice-président : M. DU MONT.
Secrétaire-perpétuel : M. FÉLIX BOGAERTS.
Trésorier : M. VAN DEN WYNGAERT.
Bibliothécaire et Archiviste : M. BROECKX.

Conseillers :

MM.	MM.
E. BUSCHMANN;	Le chevalier de LEBIDART;
GACHARD;	POLAIN;
GOETHALS;	
Le comte DE KERCKHOVE d'Exaerde;	le chanoine DE RAM;
N. DE KEYSER;	le baron JULES DE SAINT-GÉNOIS;
J.-B. DE KUYPER;	
SCHAYES;	SMOLDEREN;
VAN HASSELT;	VAN THIELEN.

Conseiller honoraire :

M. DELPIERRE.

Président honoraire :

M. HENRI DE BROUCKERE.

Comité de publication :

MM. BROECKX, BUSCHMANN, DU MONT et VAN HASSELT.

[1] L'Académie ne reconnaît d'autres membres que ceux qui sont portés dans ce tableau.

Membres effectifs :

MM.

BOGAERTS (Félix), professeur d'histoire, membre effectif de la Société de Littérature Flamande d'Anvers, membre correspondant des Académies royales des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles, Messine, Rouen, Marseille; des Sociétés des Sciences, Lettres et Arts de Zélande, Jéna, Lille, Hainaut, Liége, Gand, du Brabant Septentrional, des Départements du Var et de l'Eure; des Sociétés des Antiquaires de Picardie et de la Morinie; membre honoraire de l'Académie Nationale de Peinture de New-Yorck; de la Société Historique d'Utrecht, des Académies royales de Médecine de Madrid, Cadix, Palma (Majorque), Galice et Asturies; de l'Institut royal de Valence, etc., serétaire-général de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts d'Anvers.

BRAEMT, graveur des monnaies de Belgique, membre de l'Institut des Pays-Bas, et de plusieurs autres académies, etc., à Bruxelles.

BROUCKERE (Henri de), membre de la Chambre des Représentants, ancien gouverneur de la province d'Anvers, officier de l'ordre de Léopold et de celui de Saxe-Cobourg, etc., à Bruxelles.

BROECKX (le docteur C.), membre des Académies royales de Médecine de Belgique, de Madrid, de Palma (Majorque); de l'Institut royal de Valence; de la Société des Antiquaires de la Morinie, et de plusieurs autres académies et sociétés savantes, etc., à Anvers.

BUSCHMANN (Ernest), professeur d'histoire et de littérature, membre de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, etc.

COLINS (Joseph-Hyacinthe), membre du Conseil Provincial d'Anvers, juge d'instruction près le tribunal d'Anvers, membre de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts de la même ville, etc.

CUYPER (Jean-Léonard de), sculpteur d'Anvers, présentement à Saint-Pétersbourg.

DELEPIERRE (Joseph-Octave), ancien conservateur des Archives de la Flandre Occidentale, secrétaire à la Légation belge à Londres, membre de plusieurs sociétés savantes, chevalier de l'ordre ducal de Saxe-Cobourg, etc.

FAUCONVAL (C. de Bernard baron de), propriétaire à Bruxelles, etc.

FUISSEAUX (N.-J. de), avocat, conseiller provincial à Mons, président de la Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, etc.

GACHARD (Louis-Prosper), archiviste-général du Royaume, membre du Conseil Héraldique; de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles, et de plusieurs autres sociétés savantes; décoré des ordres royaux de Léopold, de la Légion d'honneur, de Charles III d'Espagne et de l'ordre impérial de Saint-Stanislas de Pologne, etc.

GOETHALS (F.-V.), conservateur de l'ancienne bibliothèque de Bruxelles, etc.

GRAND (Ed. le), contrôleur au ministère des finances, professeur d'économie politique à l'école industrielle de Bruxelles, membre correspondant de la Société libre d'émulation pour les Sciences, Lettres et Arts de Liége; de la

MM.

Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut; de la Société royale de Littérature et des Beaux-Arts de Gand; de la Société royale des Sciences, Agriculture, Lettres et Arts de Lille; de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc.

HUNIN (Alouis), peintre, à Malines.

KERCHOVE (Henri de), docteur en sciences et en droit, commissaire royal de l'arrondissement de Louvain, chevalier de l'ordre de Léopold, etc.

KERCKHOVE D'EXAERDE (le comte François-Antoine-Maximilien de), ancien officier-supérieur de cavalerie au service de Napoléon, membre du ci-devant ordre équestre de la Flandre Orientale, ancien commissaire de milice et du district d'Eecloo; membre correspondant de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen; des Sociétés des Sciences, Lettres et Arts d'Anvers, Liége, Hainaut, Strasbourg, Macon, Toulon, Evreux; de la Société des Antiquaires de la Morinie; de la Société royale des Sciences Technologiques du Palatinat; des Sociétés des Beaux-Arts de Gand et de Paris; commandeur de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre Empereurs d'Allemagne, chevalier de justice de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, etc.

KERCKHOVE, dit DE KIRCKHOFF VAN DER VARENT (le vicomte Joseph-Romain-Louis de), ancien médecin en chef aux armées, vice-président honoraire de la Société grand-ducale de Minéralogie et de Géognosie de Jéna; membre des Académies impériales et Académies royales de Médecine de Saint-Pétersbourg, Moscow, Milan, Rio-Janeiro, Paris, Naples, Palerme, Madrid, Barcelone, Valence, Saragosse, Cadix, Palma (Majorque), Galice et d'Asturies; de l'Académie impériale Léopoldino-Caroline des curieux de la nature d'Allemagne; de l'Institut royal, de l'Académie royale des Sciences et de l'Académie pontanienne de Naples; des Académies royales des Sciences de Lisbonne, Turin, Messine, Erfurt; des Académies royales d'Histoire et des Sciences Naturelles de Madrid; des Instituts de Valence et du port de Ste-Marie; des Sociétés royales de Médecine et Médico-Botaniques de Londres, Edimbourg, Stockholm, Wilna; de l'Athénée impérial de Vénise; de l'Académie italienne des Sciences, séant à Livourne; de l'Académie pontificale tibérienne des Sciences et Belles-Lettres de Rome; des Sociétés des Sciences Naturelles et de celles de Physique et de Littérature de Moscow, Berlin, Halle, Dresde, Leipsick, Marbourg, Vétéravie, Courlande, Dantzick, Erlangen, Leyde; des Académies royales et Sociétés des Sciences et Belles-Lettres de Rouen, Dijon, Marseille, Metz, Vaucluse, Strasbourg, Macon, Nancy, Nantes, Orléans, Lille, Varsovie, Harlem, Utrecht, Zélande, et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes d'Europe; de l'Institut d'Albany; des Académies américaines de peinture, des Beaux-Arts, de Médecine et du Lycée d'Histoire Naturelle de New-Yorck; des Sociétés médicales de Philadelphie et de la Nouvelle-Orléans; de la Société américaine des Sciences Naturelles de Connecticut; de l'Académie des Sciences et Arts de Batavia, etc.; décoré

MM.

des ordres royaux du Lion belgique, du mérite civil de la Couronne de Bavière, de l'Étoile polaire de Suède, du Christ de Portugal ; de l'ordre impérial de la Rose du Brésil; de l'ordre grand-ducal de mérite de Philippe-le-Magnanime de Hesse ; de la croix d'honneur et de mérite de Tessin ; de l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem ; commandeur de l'ordre noble du Phénix, grand'croix et chevalier de plusieurs autres ordres, vice-président de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts d'Anvers, etc.

KEYSER (Nicaise de), peintre d'histoire, membre des Académies royales et Sociétés des Sciencss, Lettres et Beaux-Arts de Bruxelles, Anvers, Gand, Liége, Mons, Jéna, Strasbourg, Évreux; de l'Académie impériale des Beaux-Arts de Vienne ; de l'Académie nationale américaine de peinture, séant à New-Yorck ; des Académies royales de Messine et de Marseille ; des Sociétés des Antiquaires de Picardie et de la Morinie, etc. ; chevalier des ordres royaux du Lion belgique et de Léopold.

KUYPER (Jean-Baptiste de), sculpteur à Anvers, membre de l'Académie nationale américaine de Peinture, séant à New-Yorck ; de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand ; des Sociétés des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Anvers, du Hainaut, du département de l'Eure, et de plusieurs autres sociétés des beaux-arts.

LAMBRECHTS (le docteur P. Joseph), président de la Commission médicale de la province d'Anvers, membre de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts et de la Société de Médecine d'Anvers ; membre correspondant des Académies royales de Médecine de Madrid et de Cadix, etc. ; bourgmestre de Hoboke.

LEBIDART DE THUMAIDE (le chevalier Alphonse-Ferdinand de), docteur en droit, premier substitut-procureur du Roi à Liége ; conseiller provincial du Hainaut ; président du Conseil de Salubrité publique de la province de Liége ; membre honoraire des Sociétés de Médecine d'Anvers et de Bruges ; du Cercle Médico-chimiqueet pharmaceutique de Liége ; de la Société des Sciences médicales et naturelles de Bruxelles ; des Sociétés de Pharmacie de Mons et de Charleroy ; de l'Académie royale de Médecine et de Chirurgie de Madrid ; membre des Académies royales des Sciences et des Lettres du Brésil, d'Erfurt, de la Galice et des Asturies, de Madrid, de Paris et de Rouen ; des Instituts royaux du Port-de-Ste-Marie et de Valence ; des Sociétés royales ou grand-ducales des Sciences et des Lettres de Gand, du Hainaut, de Jéna, de Lille, de Mayence, d'Offenbourg, de Nassau, du Palatinat, de Senkenberg, de Valenciennes et de la Vettéravie ; des Sociétés d'Émulation de Cambray, de Liége et de Rouen ; de la Société de Numismatique belge ; de celle des Antiquaires de la Picardie, etc., chevalier de plusieurs ordres.

LEHAY (de), membre de la Chambre des Représentants, etc., à Gand.

MERTENS (François-Henri), professeur à l'Athénée d'Anvers, conservateur de la bibliothèque publique et bibliothécaire-archiviste de la Société royale des

MM.

Sciences, Lettres et Arts d'Anvers, membre correspondant de l'Académie royale de Cadix et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.

MONT (J.-P. DU), membre de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts d'Anvers, membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc., à Anvers.

POLAIN (M.-L.), docteur en philosophie et lettres, conservateur des archives de la province de Liége, professeur de littérature française et d'histoire publique moderne à l'école de commerce de Liége, correspondant du comité historique du ministère de l'instruction publique de France, membre de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles, et de plusieurs autres sociétés savantes.

PONCIN-CASAQUY (FERDINAND-JOSEPH), docteur en droit et en philosophie et lettres, membre correspondant de l'Institut de France et de plusieurs autres sociétés savantes, au château de Rang-doux sur l'Ourte les-Houffalise.

RAM (G.-F.-X. DE), recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain, chanoine honoraire de la métropole de Malines, docteur en théologie et en droit canon, professeur ordinaire à la faculté de théologie, membre de la commission royale d'histoire de Belgique ; de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles, et de plusieurs autres académies et sociétés savantes, chevalier de l'ordre de Léopold, etc.

SAINT-GÉNOIS (le baron JULES DE), professeur et directeur de la bibliothèque de l'Université de Gand, membre des Académies royales des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles et de Munich, membre honoraire de la Société grand-ducale de Jéna et correspondant de plusieurs autres sociétéssavantes. etc.

SCHAYES (A.-G.-B.), attaché aux archives du royaume, membre de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles, et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., à Bruxelles.

SMET (F.-J. DE), membre de plusieurs sociétés savantes, avocat à Alost.

SMOLDEREN (JEAN-G.), ancien professeur de mathématiques, membre de la députation permanente du Conseil provincial d'Anvers, et de plusieurs sociétés savantes, chevalier de l'ordre de Léopold, etc.

STROOBANT (l'abbé G.), ancien professeur au séminaire d'Hoogstraeten, à Bruxelles.

VAN DEN BROECK (le docteur VICTOR), professeur de chimie à l'école des mines du Hainaut, membre correspondant de l'Académie pontificale tibérienne des Sciences et Belles-Lettres de Rome ; de la Société grand-ducale de Minéralogie et de Géognosie de Jéna, et de plusieurs autres sociétés savantes, à Mons.

VAN DEN STEEN DE JÉHAY (le comte XAVIER), membre de la Société de Numismatique belge, de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc., chevalier de l'ordre Chapitral d'ancienne noblesse des quatre Empereurs d'Allemagne, à Liége.

MM.

VAN EERSEL (le chevalier CHARLES-GÉRARD-FRANÇOIS), docteur en droit, membre du Conseil héraldique du royaume, etc., à Bruxelles.

VAN DEN WYNGAERT (F.-J.), membre du Conseil de Régence, à Anvers, etc.

VAN HASSELT (ANDRÉ-HENRI-CONSTANT), docteur en droit, inspecteur des écoles normales et primaires supérieures, membre des Académies royales des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles, Rouen, Nancy; de la Société des Antiquaires de la Morinie, et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., à Bruxelles.

VAN NUFFEL (le docteur JEAN-FRANÇOIS-ALEXANDRE), directeur de la Société de Médecine de Boom, etc.

VAN PRAET-LUNDEN (le chevalier AUGUSTE), propriétaire à Anvers.

VAN PRAET-VAN ERTBORN (le chevalier EUGÈNE), propriétaire à Anvers.

VAN THIELEN (JACQUES-CORNEILLE), docteur en droit, juge au tribunal de première instance de Bruxelles, membre correspondant de la Société libre d'émulation pour les Sciences, Lettres et Arts de Liége; de la Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut; de la Société grand-ducale de Jéna; de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc.

VISSCHERS (P.), curé de la paroisse de Saint-André à Anvers, ancien professeur au séminaire de Malines, membre des Sociétés de Littérature Flamande d'Anvers, de Bruges, Gand et Bruxelles; de la Société d'émulation pour l'Histoire et les Antiquités de la Flandre, séant à Bruges.

VISSER (l'avocat de), ancien échevin de la ville d'Anvers, chevalier de l'ordre royal du Lion Belgique, etc.

WITTE (le chevalier J. DE), membre de l'Institut de France; de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles, et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, chevalier de l'ordre royal du Sauveur de Grèce, etc.

WOLTERS (MATHIEU-JOSEPH), ingénieur en chef des ponts et chaussées de la Flandre orientale, chevalier de l'ordre de Léopold, etc., à Gand.

Membres Correspondants :

ALLEURS (le comte des), docteur en médecine, ancien président de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, médecin de l'Hôtel-Dieu de la même ville, membre d'un grand nombre de sociétés savantes, etc.

ALTMEYER (JEAN-JACQUES), docteur en droit et en lettres, professeur d'histoire politique moderne à l'Université libre de Bruxelles, etc.

ARENDT (G.-A), docteur en philosophie et lettres, professeur d'antiquités romaines et d'archéologie à l'Université catholique de Louvain, etc.

BARNSTEDT (DE), conseiller aulique de S. A. R. le grand duc d'Oldenbourg, grand-bailli d'Oberstein, etc.

MM.

BERTHOUD (Henri), homme de lettres, chevalier des ordres de Léopold, de la Légion d'honneur et de la Couronne de Chêne de Hollande, etc., à Paris.

BOREL D'AUTERIVE, archiviste paléographe, avocat à la cour royale de Paris, directeur de la *Revue historique de la Noblesse,* etc.

BOSCH (le docteur), président de la commission de surveillance médicale du Limbourg hollandais, doyen des médecins des Pays-Bas, etc., à Maestricht.

BOUTHORS, greffier en chef de la cour royale d'Amiens, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, de l'Académie d'Amiens, et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.

CAUMONT (de), président de la Société des Antiquaires de Normandie, membre de l'Institut de France, etc., à Caen.

CHAPMAN (Joseph-Gadsby), secrétaire-général de l'Académie nationale de Peinture de New-Yorck, etc.

CHARLÉ DE TYBERCHAMPS, ci-devant avocat à la cour d'appel de Bruxelles, membre de la Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, etc., au château de Tyberchamps, près de Nivelle.

CHON, professeur d'bistoire, membre de la Société royale des Sciences, Agriculture, Lettres et Arts de Lille, etc., à Lille.

COCHET (l'abbé), aumônier du collège royal de Rouen, membre de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la même ville; de la Société des Antiquaires de Normandie, etc.

CONTENCIN (de), secrétaire-général de la perfecture du département du Nord, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc.

COOMANS (Jean-Baptiste-Nicolas-Émile), docteur en droit, membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Bruxelles.

CUYPERS (Prosper), membre des Sociétés des Antiquaires du Nord et de la Morinie, etc., à Bréda.

DAUW (Hippolite), docteur en droit, substitut du procureur du roi près le tribunal de Termonde, membre de plusieurs sociétés savantes.

DAVAINE, ingénieur des ponts et chaussées, ancien président de la Société royale des Sciences, Agriculture, Lettres et Arts de Lille.

DELGRAS (le docteur), secrétaire de la Junte suprême de Santé d'Espagne, ancien député de Guadaloxara, membre de l'Académie royale de Médecine de Madrid, et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., à Madrid.

DU BUS (le vicomte Bernard), membre de la Chambre des Représentants; de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles, et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., à Bruxelles.

DURLET (F.), architecte, à Anvers.

EICHWALD (le docteur d'), conseiller d'état de l'empereur de Russie, secrétaire-perpétuel de l'Académie impériale de Médecine de Saint-Pétersbourg, décoré de plusieurs ordres, etc.

ESCALADA (le docteur don Gregorio de), président de l'Académie royale de

MM.

Médecine de Madrid, professeur à l'hôpital général de la même ville, membre des Académies royales de Médecine de Barcelone, Cadix, Galice et Asturies, Palma (Majorque), et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, décoré de plusieurs ordres, etc.

ESCOLAR (le docteur don SERAPIO), secrétaire-perpétuel de l'Académie royale de Médecine de Madrid, membre de l'Académie royale des Sciences Naturelles de la même ville; des Académies royales de Médecine de Barcelone, Cadix, Galice et Asturies, Palma (Majorque), Valence, Sarragosse, et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, etc.

FANTONETTI (le baron), docteur en médecine, vice-président de l'Académie impériale Physico-Médicale de Milan, secrétaire-perpétuel de l'Institut des Sciences, Lettres et Arts du royaume Lombardo-Vénitien, professeur de physique et de médecine, etc., à Milan.

FARINA (GUISEPPE LA), membre de l'Académie royale des Sciences et Lettres de Messine, et de plusieurs autres Académies et sociétés savantes, etc.

FARINA (CARMELO LA), professeur et doyen de la faculté physico-mathématique de l'Université de Messine, secrétaire-général de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de la même ville, etc.

FARINA (SILVESTRO LA), professeur, secrétaire de la classe des lettres de l'Académie royale de Messine, etc.

FAVEROT, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, principal au collège de Saint-Omer, etc.

FÉE (le docteur), professeur à l'Université de Strasbourg, membre de l'Académie royale de Médecine de Paris, et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, etc.

FOURQUET (le docteur), premier professeur agrégé et chef des travaux académiques de la faculté de Médecine de Madrid, membre de l'Académie royale de Médecine de la même ville, et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.

FRANTIN, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, et d'un grand nombre d'autres sociétés savantes, etc., à Dijon.

FUSS (JEAN-DOMINIQUE), professeur d'antiquités à l'Université de Liége, etc.

GARNIER (le professeur), secrétaire-perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, bibliothécaire-adjoint de la ville d'Amiens, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc.

GARRIDO (le docteur don Francisco de), secrétaire de la correspondance étrangère de l'Académie royale de Médecine de Galice et d'Asturies, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc., à la Corogne.

GEEL (J.), professeur honoraire et bibliothécaire en chef de l'Université de Leyde, etc.

GEERTS (CHARLES), professeur de sculpture à l'Académie des Beaux-Arts de Louvain, chevalier de l'ordre de Léopold, etc.

MM.

GRIFI (le chevalier L.), conseiller, secrétaire-général de la commission des antiquités et des Beaux-Arts de Rome, etc.

GUÉRARD (le professeur), vice-président de la Société des Antiquaires de Picardie, etc., à Amiens.

HARDOUIN, docteur en droit, membre de la Société des Antiquaires de Picardie; de l'Académie d'Amiens, et de plusieurs autres sociétés savantes, avocat au conseil du roi et à la cour de cassation, etc., à Paris.

HART, graveur en médailles, membre de plusieurs sociétés des beaux-arts, chevalier de l'ordre royal de Wasa, et décoré de la médaille d'or de mérite de Suède, à Bruxelles.

HERBERGER (le docteur Ed.), directeur de la Société royale pharmaco-technologique et des Sciences accessoires du Palatinat, recteur de l'École polytechnique de Keyserlauterne, chevalier de l'ordre du mérite civil de la Couronne de Bavière, etc.

HERCKENRODE (le baron Léon de), généalogiste à St-Trond.

HERMAND (Alexandre), archiviste de la Société des Antiquaires de la Morinie, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, etc., à Saint-Omer.

HERMANS (C. R.), docteur en philosophie et lettres, archiviste de la ville de Bois-le-Duc et de la Société des Arts et Sciences du Brabant septentrional, membre de plusieurs autres sociétés savantes, etc.

HUBAUD, homme de lettres, trésorier de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille, etc.

HULST (Félix van), homme de lettres, membre de plusieurs sociétés savantes, à Liége.

JAEGER (le docteur), conseiller aulique, président de la Société des Historiens du Palatinat, etc., à Spire.

JANSSEN (le docteur J.), conservateur du Musée d'Antiquités de Leyde, etc.

JONG (le chevalier B. de), docteur et professeur en médecine, président de l'Académie des Sciences de Zélande et de la commission médicale provinciale, membre de l'ordre équestre et des états de la même province, membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Middelbourg.

JUBINAL (Achille), professeur d'archéologie, à Montpellier, etc.

KASTNER (le docteur), conseiller aulique, professeur, membre de l'Académie royale des Sciences de Munich, etc., à Erlangen.

KERCKHOVE, dit VAN DER VARENT (Antoine-Joseph-François-Alexandre-Eugène de), docteur en droit, premier Secrétaire de Légation du roi, à Constantinople; ci-devant secrétaire de l'ambassade belge à Paris, membre correspondant des Académies royales des Sciences de Messine et d'Erfurt; de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille; de la Société libre d'émulation pour les Sciences, Lettres et Arts de Liége; de la Société grand-ducale de Jéna; de celles des Antiquaires de Picardie et de la Morinie; de la

MM.

Société royale des Sciences, Agriculture, Lettres et Arts de Lille; de celle des Sciences et Belles-Lettres du département du Var; membre honoraire de l'Académie royale de Médecine de Madrid, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, etc.

KERCKHOVEN (Pierre-François Van), secrétaire de la Société de Littérature Flamande d'Anvers, membre des Sociétés de Littérature Flamande de Gand, Bruxelles, Bruges, etc.

KESTELOOT (le docteur J.-L.), professeur émérite de l'Université de Gand, membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes, etc.

KETELE (Jules), Archiviste honoraire d'Audenarde, vice-président du conseil d'administration de la Bibliothèque publique de la même ville, etc.

KUNZE (le docteur Gustave), professeur à l'Université de Leipsick, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, etc.

LACORDAIRE (T.), secrétaire-général de la Société libre d'Émulation pour les Sciences, Lettres et Arts de Liége, professeur à l'Université de la même ville, etc.

LANSAC (de), homme de Lettres, membre de plusieurs sociétes savantes, etc., à Paris.

LAUTARD (le chevalier J.-B.), docteur en médecine, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille, membre correspondant de l'Institut de France; des Académies royales de Turin, Stockholm, etc.

LEEMANS (le docteur Conrad), directeur du Musée de Leyde, membre de la Société royale des Antiquaires et de la Société Numismatique de Londres; de la Société royale des Antiquaires du Nord; de l'Institut Archéologique de Rome; de la Société Archéologique de Halle; de l'Académie des Sciences et Arts de Batavia, et de plusieurs autres académies et sociétés savantes, etc.

LEGLAY (le docteur), conservateur des Archives de Flandre, membre de l'Institut de France; des Académies royales de Bruxelles, Turin, etc., chevalier des ordres de Léopold et de la Légion d'honneur, à Lille.

LEGRAND (P.), président de la Société royale des Sciences, Agriculture, Lettres et Arts de Lille, etc.

LEGRAND (Albert), Trésorier de Saint-Omer, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, correspondant du ministère publique pour les travaux historiques de France, etc.

LERBERGHE (Van), Archiviste d'Audenaerde, etc.

LEYS (Henri), peintre, membre de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles, et de plusieurs autres sociétés savantes, chevalier de l'ordre de Léopold, etc. à Anvers.

LONGPÉRIER (Adrien de), employé au cabinet de médailles de Paris, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc.

MM.

LORENTE (le docteur Don), secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des Sciences naturelles de Madrid, etc.

LOUIS (l'abbé), secrétaire-général de la Société de Numismatique belge, directeur du Collège de Tirlemont, etc.

MAGLIARI (le chevalier P.), docteur en médecine et en chirurgie, secrétaire-perpétuel de l'Académie pontaniane et de l'Académie royale de Médecine de Naples, chirurgien en chef de l'armée napolitaine, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, décoré de l'ordre royal de François Ier et de plusieurs autres ordres, etc.

MATHIEU (Adolphe-Charles-Ghislain), secrétaire-perpétuel de la Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, membre de plusieurs sociétés savantes, à Mons.

MAURY (Alfred), secrétaire-perpétuel de la Société royale des Antiquaires de France, bibliothécaire-adjoint de l'institut, etc.

MENSING (le docteur), secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des Sciences d'Erfurt, professeur au Gymnase royal de cette ville, etc.

MERI (Louis), vice-président de l'Académie royale de Marseille, bibliothécaire-adjoint de la même ville, etc.

MEYER (le docteur de), président de la Société de Médecine et de chirurgie de Bruges et de la commision médicale de la Flandre Occidentale, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, chevalier des ordres royaux de Léopold et de la Légion d'honneur, etc.

MICHIELS (Alfred), homme de lettres, etc, à Paris.

MICHOT (l'abbé N. L.), directeur du Musée d'histoire naturelle de Mons, membre de la Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, etc.

MORREN (le docteur Charles-François-Antoine), professeur de Botanique à l'Université de Liége, membre de l'Académie impériale Léopoldino-Caroline des Curieux de la Nature d'Allemagne: de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles; de l'Académie royale des Sciences naturelles de Madrid; des Académies de Florence et de Rouen; des Sociétés des Sciences d'Utrecht et d'Angers; de la Société Géologique de France et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, chevalier des ordres royaux de Léopold et de l'Étoile polaire de Suède, etc.

MORSE (Samuel), président de l'Académie nationale de peinture de New-York, etc.

OLFERS (d'), directeur-général des Musées royaux de Prusse, etc., à Berlin.

OUIN, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc., propriétaire à Saint-Omer.

PAGART (Charles), membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc., propriétaire à Saint-Omer.

PAN Y BECALDE (le docteur don), secrétaire-perpétuel de l'Académie royale de Médecine de la Corogne, membre de plusieurs autres sociétés savantes, etc.

MM.

PAPE (J. D. W.), docteur en philosophie et lettres, secrétaire de la Société des Sciences et Arts du Brabant septentrional, etc., substitut du procureur du roi, à Bois-le-Duc.

PASQUIER (Victor), pharmacien en chef de l'hôpital militaire de Liége, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc.

PERREAU (A.), agent du Trésor à Tongres, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

PERSIGNY (le comte Fiolin de), archéologue, à Paris.

PEZEUX (Pierre-Charles), homme de lettres, membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Anvers.

PLUNKETT de RATHMORE (le baron G.-C.-P.), docteur en droit et en philosophie, attaché au ministère des affaires étrangères, etc.

QUENSON, président du tribunal de St-Omer, conseiller honoraire de la Cour royale de Douai, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc.

RAOUL (L. V.), professeur émérite de l'Université de Gand, etc., à Bruxelles.

RAOUL-ROCHETTE, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des Beaux-Arts de l'Institut de France, etc.

RAPPARD (le chevalier A. G. A. de), directeur du cabinet du roi des Pays-Bas, etc., à La Haye.

REDIG (H.-A.), architecte de la ville de Lierre, professeur d'architecture à l'Académie de la même ville, etc.

REMI (le chevalier de), secrétaire-perpétuel de l'Académie impériale des Beaux-Arts de Vienne, etc.

RIGOLLOT (le docteur), ancien président de la Société des Antiquaires de Picardie, médecin en chef de l'hôpital militaire d'Amiens, membre de l'Académie de la même ville; de la Société de Numismatique de Londres, et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.

RODE (V. De), officier de l'Université de France, secrétaire-général de la Société royale des Sciences, Agriculture, Lettres et Arts de Lille, etc.

ROISIN (le baron F. De), docteur en droit et en philosophie, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, correspondant du ministère de l'Instruction publique de France, etc., a Bonn.

ROSSIGNOL DE VOLENAY, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, archiviste du département de la Côte d'Or et de l'ancienne Bourgogne, membre de la commission archéologique du même département, et d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, etc.

ROTONDO (le comte Dominique), docteur en médecine et en philosophie, membre de l'Académie impériale des Géorgophiles de Florence; des Académies pontificales de Tibère et des Lincei de Rome, et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, chevalier de Malte, etc, à Naples.

MM.

ROULEZ (Joseph-Emmanuel-Ghislain), docteur en droit et en philosophie, professeur d'Archéologie à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles, etc., chevalier de l'ordre de Léopold.

SABAN (Don Pedro), secrétaire-perpétuel de l'Académie royale d'Histoire de Madrid, etc.

SAINT-MÉMIN (Fevret de), conservateur du Musée de Dijon, membre de l'Académie de la même ville, et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.

SALAZAR (le docteur), membre de plusieurs académies, à Madrid.

SALVI (le comte G.), président de l'Académie pontificale tibérienne des Sciences et Belles-Lettres de Rome, membre et professeur du collége philosophique de la Sapience, décoré de plusieurs ordres, etc.

SAPLANE (Henri de), membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc., à Saint-Omer.

SANCHEZ-NUMEZ (le docteur don Lorenzo), vice-président de l'Académie royale de Galice et d'Asturies, etc., à la Corogne.

SCHADOW DE GODENHAUS (Frédéric-Guillaume de), directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Dusseldorf, docteur en philosophie, membre correspondant des Académies de France, Berlin, Copenhague, Dresde, et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, etc.

SCHAEPKENS (Alexandre), peintre de paysage, professeur de peinture à Maestricht, membre de la Société belge pour la conservation des monuments, etc.

SCHAEPKENS (Arnaut), graveur et archéologue à Maestricht, membre de la Société belge pour la conservation des monuments, etc.

SCHELLER (Auguste), bibliothécaire du roi, docteur en philosopbie, etc.

SEOANE (le docteur don), président de l'Académie royale des Sciences Naturelles de Madrid, etc.

SERRURE (Constant-Pierre), docteur en droit, professeur d'histoire à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles; de la Société Numismatique de Saint-Pétersbourg, et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.

SICHEL (le docteur), commandeur de l'ordre du Cbrist de Portugal, chevalier des ordres de la Légion d'honneur et de Léopold de Belgique, etc., à Paris.

SIMONI (le docteur vicomte de), secrétaire-perpétuel de l'Académie impériale de Médecine de Rio-Janeiro, etc.

SOCORRO (le marquis dell), vice-président de l'Académie royale des Sciences Naturelles de Madrid, membre de plusieurs autres sociétés savantes, etc.

STEIN D'ALTENSTEIN (le baron Charles-Julien-Isidore de), attaché au bureau des ordres et de la noblesse du ministère des affaires étrangères, membre correspondant de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts d'Anvers, etc.

MM,

T' SERCLAES DE WOMMERSOM (le baron Oscar de), docteur en droit, secrétaire particulier du ministre des affaires étrangères, chevalier des ordres royaux de la Légion d'honneur et de l'Aigle rouge de Prusse, etc.

VAN CAMP (le docteur Félix-Léonard), membre de la Société de Médecine d'Anvers, correspondant de l'Académie royale de Médecine de Madrid et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., à Anvers.

VAN DER CHYS (P.-O.), professeur de numismatique à l'Université de Leyde, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

VAN DER MAELEN (Philippe), propriétaire de l'établissement géographique de Bruxelles; membre des Académies royales de Bruxelles, Turin, Toscane, Lucques; des Sociétés des Sciences Naturelles de Vétéravie et de Liége; de l'Académie impériale des Géorgophiles de Florence, et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes d'Europe et d'Amérique, chevalier de l'ordre de Léopold, etc.

VAN DER MEERSCH (P.-C.), docteur en droit, conservateur des archives de la Flandre orientale, membre de la Société royale des Antiquaires de France, et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., à Gand.

VAN MEERBEECK (le docteur Ph.-J.), membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc., à Anvers.

VAN ROOY (Jean-Baptiste), peintre d'histoire, membre de la Société royale des Beaux-Arts d'Anvers; de la Société libre d'émulation pour les Sciences, Lettres et Arts de Liége, etc., à Anvers.

VAN SWYGENHOVEN (le docteur Ch.), membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc., à Bruxelles.

VAN WELEVELD, généalogiste, employé au conseil suprême de noblesse des Pays-Bas, etc., à La Haye.

WAL (J. de), docteur en droit, avocat-général de la haute cour militaire des Pays-Bas, ancien substitut du procureur du roi à Leyde, membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Utrecht.

WALLMARK (de), conseiller de la chancellerie royale, et premier bibliothécaire du roi de Suède, membre de l'Académie royale des Belles-Lettres et Antiquités de Suède, et de plusieurs autres sociétés savantes, chevalier de l'ordre royal de l'Étoile polaire, etc.

WEYDEN (le professeur), secrétaire-général de la Société des Beaux-Arts de Cologne, etc.

WIND (Samuel de), docteur en droit, vice-président de l'Académie des Sciences de Zélande, et de la cour de justice de la même province, membre de l'Institut royal des Pays-Bas, et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., à Middelbourg.

Membres honoraires :

MM.

ABREU (le ministre ANTONIO-PAULINO-LIMPO DE), grand'croix et commandeur de plusieurs ordres, etc., à Rio-Janeiro.

ARENBERG (le duc PROSPER-LOUIS D'), grand'croix de plusieurs ordres, etc.

BACHMANN (le docteur CHARLES-FRÉDÉRIC), conseiller intime de Cour, directeur de la Société grand-ducale de Minéralogie et de Géognosie de Jéna, professeur à l'Université de la même ville, etc.

BEAUFFORT (le comte AMEDÉE DE), directeur des sciences et arts au ministère de l'intérieur, directeur du Musée des armes, armures et antiquités de Bruxelles, membre du Conseil héraldique du royaume, décoré de plusieurs ordres, etc.

BEHR (le baron D. DE), ministre plénipotentiaire du roi à Constantinople, grand'-croix et commandeur de plusieurs ordres, etc.

BERZELIUS (le baron), Conseiller d'État du roi de Suède, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des Sciences de Stockholm, membre de la plupart des académies et sociétés savantes d'Europe et d'Amérique, grand'croix, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc.

BETS (le comte DE), président de la Société des Antiquaires de Picardie, vice-président de la Société des Arts du Département de la Somme, etc., à Amiens.

BÉTHUNE (le prince DE), ancien colonel, grand'croix de l'ordre chapitral d'ancienne Noblesse des quatre Empereurs, et de plusieurs autres ordres, etc.

BLUME (le docteur), professeur de Botanique à l'Université de Leyde, directeur de la Société royale d'Horticulture des Pays-Bas, membre de l'Académie impériale Leopoldino-Caroline des Curieux de la Nature d'Allemagne; de l'Institut des Pays-Bas; de l'Académie des Sciences et Arts de Batavia, et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, chevalier de l'ordre du Lion Belgique, etc.

BOGAERDE DE TER-BRUGGE (le baron A. J. L. VAN DEN), ministre d'État, grand-officier de la couronne et grand-échanson du roi des Pays-Bas, ancien gouverneur du Brabant septentrional, commandeur de l'ordre royal du Lion Belgique, membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à La Haye.

CASTRO (José J. GOMES DE), ministre de la reine de Portugal, etc., à Lisbonne.

CHIMAY (le prince DE), ministre plénipotentiaire du roi, membre de la Chambre des Représentants, grand'croix et commandeur de plusieurs ordres, etc.

COECKELBERGHE DE DUYTZELE (le chevalier LOUIS-MARIE-LAMBERT VAN), ancien auditeur aulique, etc., à Vienne, en Autriche.

COLETTI (le lieutenant-général), ministre des affaires étrangères et de la maison royale de Grèce, grand'croix de plusieurs ordres, etc.

CRASSIER (le baron DE), docteur en droit, secrétaire-général du Ministère de la justice, chevalier de l'ordre de Léopold, etc.

MM.

DAVID (le chanoine J. B.), président du collège du pape Adrien VI, professeur d'histoire nationale et de littérature flamande à l'Université catholique, etc., à Louvain.

DIETRICHSTEIN (le comte MAURICE DE), grand-maître de la cour de l'impératrice d'Autriche, préfet de la bibliothèque impériale, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, grand'croix de plusieurs autres ordres, etc.

DU BUS DE GHYSIGNIES (le vicomte), ancien gouverneur-général des Indes-orientales, ministre d'état, président honoraire de l'Académie des Sciences et Arts de Batavia, grand'croix de l'ordre royal du Lion Belgique, etc., à son château d'Oostmalle, province d'Anvers.

DU MORTIER (B. C.), membre de la Chambre des Représentants; de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles, et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, chevalier de l'ordre de Léopold, etc., à Tournay.

ESCLIGNAC (le duc D'), duc de Fimarçon, grand d'Espagne de la première classe, pair de France, grand'croix des ordres de St-Étienne de Toscane, de St-Maurice et de St-Lazare de Sardaigne; de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs, de celui de mérite du Lion de Holstein-Limbourg; décoré des ordres de St-Louis, de Malte, de St-Ferdinand d'Espagne et de plusieurs autres ordres, etc.

FERREIRA FRANCA (ERNESTO), ministre de l'empereur du Brésil, grand'croix et commandeur de plusieurs ordres, etc., à Rio-Janeiro.

FISCHER DE WALDHEIM (le chevalier G. DE), docteur en médecine, conseiller d'état actuel de l'empereur de Russie, directeur des musées et professeur de l'Université de Moscow, vice-président de l'Académie impériale de Médecine et directeur de la Société impériale des Sciences naturelles de la même ville, membre de la plupart des académies et sociétés savantes d'Europe et d'Amérique, grand'croix et commandeur de plusieurs ordres, etc.

FLOURENS (le docteur), pair de France, secrétaire-perpétuel de l'Institut de France, professeur d'histoire naturelle, membre de l'Académie française et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, etc.

FURSTENBERG STAMENHEIM (le comte FRANÇOIS-EGON DE), président de la Société d'histoire naturelle de Prusse rhénane, chambellan du roi de Prusse, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc., au château de Stamenheim.

FUSS (le docteur DE), secrétaire-perpétuel de l'Académie impériale des Sciences de Russie, conseiller d'état actuel de l'Empereur, membre de la plupart des académies et sociétés savantes d'Europe, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc., à St-Petersbourg.

GERLACHE (le baron E. C. DE), premier président de la cour de cassation de Belgique, président de la commission royale d'histoire, membre du

MM.

Conseil héraldique du royaume, ancien président de la Chambre des Représentants, l'un des directeurs de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles, décoré de plusieurs ordres, etc.

GIVENCHY (Louis de), secrétaire-perpétuel de la Société des Antiquaires de la Morinie, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, membre du comité historique du ministère de l'instruction publique, etc., à Saint-Omer.

GUIZOT, ministre des affaires étrangères en France, membre des principales académies d'Europe et d'Amérique, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, et grand'croix de plusieurs autres ordres, etc.

HALDAT (le docteur de), secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, directeur de l'école de médecine de la même ville, etc.

HODY de WARFUSÉ (le chevalier A.), administrateur des prisons et de la sûreté publique du royaume, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc.

HUMBOLDT (le baron Alexandre de), ministre d'état du roi de Prusse, membre de toutes les académies et sociétés savantes d'Europe et d'Amérique, grand'croix de plusieurs ordres, etc.

JONGHE (Théodore de), docteur en droit, membre du conseil héraldique du royaume, etc., à Bruxelles.

KIRCKHOFF (Jean-Jérôme de), lieutenant-général des armées danoises, premier député du conseil du commissariat-général de Danemarck, grand'croix de l'ordre de Danebrog et de plusieurs autres ordres, etc., à Copenbague.

LE GRELLE (Gérard), bourgmestre d'Anvers, trésorier de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts de la même ville, chevalier de l'ordre de Léopold, etc.

LEKENS (Aug.), membre de la députation permanente du duché de Limbourg, etc., à Maestricht.

LIGNE (le prince Eugène-Lamoral de), prince d'Ambise et d'Épinoy, grand d'Espagne de la première classe, ambassadeur du roi près le roi des Français, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, grand'croix et commandeur de plusieurs autres ordres, etc.

MALOU (Jules), ministre des finances, membre de la Chambre des Représentants, ancien gouverneur de la province d'Anvers, etc.

MANARA, chambellan de l'empereur d'Autriche, podestat de Vérone, conservateur du Musée public de cette ville, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc.

MARTINI de GEFFEN (le chevalier A.), président de la Société des Sciences et Arts du Brabant septentrional, membre de la première chambre des États-Généraux de Hollande, membre de l'ordre équestre et des États du Brabant septentrional, etc., à Bois-le-Duc.

MM.

MERCY-ARGENTEAU (le comte DE), ancien chambellan et ministre plénipotentiaire de l'empereur Napoléon, ci-devant grand-chambellan du roi des Pays-Bras et président de la Société libre d'émulation pour les Sciences, Lettres et Arts de Liége, commandeur de l'ordre royal du Lion Belgique, etc.

MÉRODE (le comte FÉLIX DE), ministre d'état, membre de la Chambre des Représentants, ancien ministre des affaires étrangères, grand'croix de l'ordre du Christ de Portugal, et décoré de plusieurs autres ordres, etc.

MONTALEMBERT (le comte DE), pair de France, etc.

NEES D'ESENBEECK (le chevalier CHRÉTIEN-GODEFROID DE), docteur en médecine et en philosophie, président de l'Académie impériale Léopoldino-Caroline des Curieux de la Nature d'Allemagne, professeur à l'Université de Breslau, membre de la plupart des académies et sociétés savantes d'Europe et d'Amérique, décoré des ordres de l'Aigle rouge de Prusse, de Bade, de Saxe-Weimar, etc.

NICOLAS (le docteur), membre de plusieurs sociétés savantes, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, etc., à Paris.

OBERT DE THIEUSIES (le vicomte E.), ancien auditeur au conseil d'état sous l'empereur Napoléon, chambellan du roi des Pays-Bas, grand'croix de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs d'Allemagne et de celui du Lion de Holstein-Limbourg, commandeur de l'ordre noble de St-Hubert de la Lorraine, etc., à Bruxelles.

OBOLENSKY (le prince), conseiller intime de l'empereur de Russie, ci-devant curateur de l'Université de Moscow et président de la Société impériale des Sciences naturelles de la même ville, grand'croix de plusieurs ordres, etc., à Moscow.

ODESCALCHI (le prince), des ducs de Bracciano, de Cerie et de Syrmie, président de l'Académie d'Archéologie de Rome, grand'croix de plusieurs ordres, etc.

OMALIUS DE HALLOY (le baron JEAN-BAPTISTE-JULIEN DE), ancien gouverneur de la province de Namur, membre de la plupart des académies et sociétés savantes d'Europe, chevalier des ordres du Lion Belgique et de Léopold, etc.

OUVAROFF (le comte D'), conseiller privé actuel de l'empereur de Russie, ministre de l'instruction publique, président de l'Académie impériale de St-Pétersbourg, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, grand'croix de plusieurs ordres, etc.

PRÉAULX (le marquis DE), membre du conseil général du département de Maine et Loire, commandeur de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs, et décoré de plusieurs autres ordres, etc., à Paris.

MM.

QUETELET (Lambert-Adolphe-Jacques), directeur de l'Observatoire de Belgique, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles, président de la commission de statistique du royaume, membre de l'Institut de France; de la Société royale de Londres, de la Société royale astronomique et de la Société de statistique de la même ville; des Académies royales des Sciences de Berlin, Naples, Lisbonne, Turin; de l'Académie royale de Médecine de Paris; de l'Académie impériale de Médecine de Rio-Janeiro; de l'Institut des Pays-Bas; de la Société de physique de Genève; de la Société philomathique de Paris; des Sociétés des sciences naturelles de Heidelberg et de Wurtzbourg; des Sociétés académiques de Nancy, Cambrai, Lille, et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes d'Europe et d'Amérique; décoré des ordres de Léopold, de Dannebrog de Danemarck, du Christ de Portugal, de la branche Ernestine de Saxe, etc.

RAFN (Charles-Curétien), conseiller d'État du roi de Danemarck, secrétaire-perpétuel de la Société royale des Antiquaires du Nord, etc., à Copenhague.

RÉCHID-PACHA, grand visir de la Turquie, ancien ambassadeur de la Sublime Porte près le roi des Français, etc.

RHEINA-WOLBECK (le prince de), comte de Lannoy de Clervaux, etc.

ROCHE-AYMON (le marquis de la), lieutenant-général de cavalerie, pair de France, grand'croix et commandeur de plusieurs ordres, etc., à Paris.

ROQUEFEUIL (le comte de), ancien colonel dans la garde royale de France, grand'croix de l'ordre chapitral d'Ancienne Noblesse des quatre Empereurs, et décoré de plusieurs autres ordres, etc., au château de Tauxigny, près de Tours.

SALVANDY (le comte de), ministre de l'instruction publique en France, etc.

SANTANGELO (le chevalier N.), ministre-secrétaire d'état de l'intérieur du royaume des Deux-Siciles, grand'croix et commandeur de plusieurs ordres, etc.

SAPLANE (Édouard de), membre de l'Institut de France, de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc.

SCHELLING (le docteur baron de), ancien président de l'Académie des Sciences de Munich, conseiller d'état, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, grand'croix, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc., à Berlin.

SCHWEITZER (le docteur de), conseiller privé actuel, ministre d'état, chargé du département des sciences, lettres et arts de Saxe-Weimar, président de la Société grand-ducale de Minéralogie et de Géognosie de Jéna, grand'croix de plusieurs ordres, etc.

SIEBOLD (le baron Ph.-Fr. de), docteur en médecine, professeur d'histoire naturelle à l'Université de Leyde, membre de l'Institut des Pays-Bas; de l'Académie impériale Léopoldino-Caroline des Curieux de la Nature d'Allemagne; de l'Académie des Sciences et Arts de Batavia, et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes; décoré de plusieurs ordres, etc.

MM.

SOUZA E OLIVEIRA COUTINHO (Aureliano de), ancien ministre de l'empereur du Brésil, grand'croix et commandeur de plusieurs ordres, etc., à Rio-Janeiro.

SOUZA (Paulino-José *Soares* de), ancien ministre de l'empereur du Brésil, grand'croix et commandeur de plusieurs ordres, etc., à Rio-Janeiro.

STASSART (le baron de), ministre plénipotentiaire du roi, sénateur, l'un des directeurs de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles, membre de l'Institut de France ; des Académies royales des Sciences de Turin, Rouen, Marseille, Nancy, Lyon, Vaucluse, Batavia, et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes; décoré des ordres royaux de Léopold, du mérite civil de la Couronne de Bavière, de l'Étoile Polaire de Suède; de l'ordre noble et équestre de Tyrol; grand'croix de l'ordre impérial de St-Stanislas de Pologne, et de plusieurs autres ordres, etc., à Bruxelles.

STIER D'AERTSELAER (Ch.-Jean), propriétaire, membre du ci-devant ordre équestre de la province d'Anvers, etc.

TERTRE (le vicomte du), maréchal de camp des armées, vice-président de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc., à Saint-Omer.

THEUX de MEYLANDT (le comte de), ministre de l'intérieur, ministre d'état, membre de la Chambre des Représentants, décoré des ordres royaux de Léopold, du Christ de Portugal, de St-Maurice et de St-Lazare de Sardaigne, de Charles III d'Espagne, grand'croix et chevalier de plusieurs autres ordres, etc.

THIENNES de LEINBOURG et de RUMBECKE (le comte de), membre du ci-devant ordre équestre de la Flandre orientale, ancien chambellan du roi des Pays-Bas, membre honoraire de la Société grand-ducale de Minéralogie et de Géognosie de Jéna; de la Société des Antiquaires de la Morinie, et de la Société royale des Sciences technologiques du Palatinat ; grand'croix de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs d'Allemagne, chevalier de l'ordre royal du Lion Belgique, etc., à Gand.

T' SERCLAES de WOMMERSOM (le baron Émile de), membre de la Chambre des Représentants, secrétaire-général du ministère des affaires étrangères; décoré des ordres royaux de Léopold, de l'Étoile Polaire de Suède, de Charles III d'Espagne, de St-Michel de Bavière, de l'Aigle rouge de Prusse, du Sauveur de Grèce; de l'ordre de St-Grégoire de Rome ; commandeur et chevalier de plusieurs autres ordres, etc., à Bruxelles.

URSEL (le duc d'), sénateur, ancien ministre d'état des Pays-Bas, grand'croix de l'ordre royal du Lion Belgique, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc., à Bruxelles.

VAN DER CAPELLEN (le baron), ministre d'état du roi des Pays-Bas, ancien gouverneur-général des Indes Orientales, président honoraire de l'Académie des Sciences et Arts de Batavia, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, grand'croix des ordres du Lion Belgique, de Ste-Anne de Russie, etc., à son château de Vollenhove, près d'Utrecht.

MM.

VILLADICANI (le cardinal D. François de Paul), archevêque de Messine, président perpétuel de l'Académie royale des Sciences et Lettres de la même ville, etc.

VILLEMAIN, pair de France, ancien ministre de l'instruction publique, etc.

VILLENEUVE-TRANS (le marquis Louis-François de), ancien président de l'Académie royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, membre de l'Institut de France, et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, ancien gentilhomme de la chambre du roi de France, décoré de plusieurs ordres, etc., à Nancy.

VIRON (le baron de), ancien gouverneur de la province de Brabant, etc., à Bruxelles.

WESTREENEN de THIELLANDT (le baron Guillaume-Henri-Jacques de), conseiller d'état et chambellan du roi des Pays-Bas, directeur en chef des bibliothèques nationales, membre du Conseil suprême de Noblesse des Pays-Bas; de l'ordre équestre et des états de Hollande, et d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes; décoré des ordres royaux du Lion Belgique, des Guelphes d'Angleterre, de Dannebrog, de Danemarck, de St-Jean de Prusse, commandeur de l'ordre noble du Phénix et de l'ordre impérial de Ste-Anne de Russie, grand'-croix de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs d'Allemagne, etc., à La Haye.

SÉANCE GÉNÉRALE

DU 29 DECEMBRE 1846.

Président. M. DE KERCKHOVE.
Secrétaire. M. FÉLIX BOGAERTS.

Après l'ouverture de la séance, le secrétaire lit le rapport suivant :

MESSIEURS,

Chargé pour la huitième fois, d'avoir l'honneur de vous rendre compte des travaux de l'Académie durant l'espace d'un semestre, j'ai la vive satisfaction de pouvoir constater de nouveau que les succès qui ont, dès le commencement, couronné les efforts de l'Académie, continuent à se maintenir de la manière la plus honorable. Nos travaux sont accueillis avec beaucoup de distinction dans tous les pays, et paraissent même obtenir une faveur particulière dans les cours européennes, à en juger d'après les lettres flatteuses que nous recevons des souverains auxquels l'Académie fait hommage de ses Annales.

Parmi les lettres autographes que plusieurs souverains ont daigné nous adresser, je me plais, messieurs, à vous citer les deux suivantes, parce qu'il y est parlé d'un collègue que nous aimons

et estimons tous, M. Eugène De Kerckhove, premier secrétaire de légation du roi à Constantinople. Ces lettres ont d'ailleurs un bien puissant intérêt pour nous, messieurs, surtout si nous considérons qu'elles sont écrites par deux princes profondément instruits.

« *A Monsieur le Vicomte de Kerckhove, président de l'Académie d'Archéologie de Belgique, etc.*

» Monsieur le Vicomte;

» J'ai à vous renouveler mes remercîments de la communication des Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, dont j'ai reçu la continuation avec le même intérêt que les livraisons antérieures. Mais je vous suis particulièrement obligé, monsieur, de l'attention que vous avez bien voulu avoir en y ajoutant l'ouvrage de M. votre fils, sur la situation politique. J'en ai pris connaissance avec bien du plaisir, et c'est avec une véritable satisfaction que je vous en fais mon compliment, et que je vous prie d'en témoigner ma reconnaissance à votre fils, qui, à en juger d'après ce travail, donne de bien belles espérances pour l'avenir.

» Recevez, monsieur le vicomte, les assurances renouvelées de ma considération très-distinguée.

» Oldenbourg, le 26 Novembre 1846.

(signé) AUGUST. »

« Monsieur le vicomte de Kerckhove,

» Je viens de recevoir la continuation des Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, et l'ouvrage de M. Eugène de Kerckhove, sur la politique européenne, que vous avez bien voulu m'envoyer par votre lettre du 24 août. Cet envoi excite un intérêt particulier, et je vous remercie, Monsieur, de l'attention que vous m'avez témoignée par la communication de ces ouvrages.

» Recevez, monsieur le vicomte, l'expression de mes sentiments très-distingués.

» Weimar, ce 4 septembre 1846.

(signé) Charles-Frédéric, grand-duc de Saxe. »

Dans votre dernière séance générale, vous vous êtes adjoint, messieurs, plusieurs nouveaux collaborateurs distingués : tous ont reçu avec reconnaissance leur diplôme, et ont adressé à l'Académie des remercîments qui prouvent combien ils tiennent à honneur de voir leurs noms inscrits dans notre tableau. Parmi ces hommes honorables, il en est un qui a su parvenir, à travers tous les obstacles de sa position, à acquérir l'instruction la plus vaste, et à se placer par ses lumières, au rang des plus grands hommes de l'époque actuelle. Je veux parler de Son Altesse le grand-visir de la Turquie, autrefois ambassadeur de la Sublime-Porte à Paris, auquel la Providence semble confier la tache de répandre dans l'empire ottoman, tous les bienfaits de la civilisation. Je pense, messieurs, que la lettre qu'il nous a écrite ne vous inspirera pas moins d'intérêt que celles que vous venez d'entendre; la voici :

« *A Messieurs les Membres de l'Académie d'Archéologie de Belgique.*

» Constantinople, 1846.

» Messieurs,

» Le Secrétaire de la Légation de Belgique à Constantinople, M. de Kerckhove, m'a remis, à son arrivée dans cette ville, de la part de l'Académie d'Archéologie de Belgique, une collection des travaux de cette même académie, conjointement avec trois médailles, gravées en dernier lieu, par un de ses membres.

» Je prie la respectable Académie de croire qu'il m'est fort honorable, de voir mon nom figurer parmi les hommes célèbres qui composent cette savante compagnie; aussi est-ce avec empressement que j'accepte le titre de membre honoraire qu'elle m'offre si obligeamment par sa lettre du 21 septembre.

« Quant à la collection de ses travaux et aux trois médailles qui m'ont été envoyées de sa part, je les garderai précieusement dans mon cabinet; et c'est avec plaisir que je saisirai toutes les occasions qui viendraient à se présenter, pour être agréable à cette célèbre association.

« En attendant je profite de celle-ci, pour vous faire agréer, messieurs, l'assurance de ma haute considération.

(Signé) Réchid. »

— L'état de nos finances est toujours fort satisfaisant. Comme nous n'avons reçu encore ni du gouvernement ni de nos souscripteurs, le montant de leur abonnement à nos Annales, pour l'année 1846, M. le trésorier se trouve, malgré lui, dans l'impossibilité de vous soumettre son rapport : toutefois, messieurs, nous pouvons vous donner la certitude que nos revenus sont à la hauteur de nos dépenses.

— L'Académie de Peinture de New-York, la Société d'Histoire d'Utrecht et la Société Archéologique de Zurich, nous ont écrit pour nous proposer des relations littéraires et amicales. Inutile d'ajouter que ce sont là autant de preuves de la bonne réputation dont notre Académie jouit à l'étranger.

— L'Académie de New-York nous a généreusement fait don d'une collection de gravures magnifiques, exécutées par les premiers artistes des États-Unis. Cet envoi est d'autant plus précieux que plusieurs de ces artistes sont encore peu connus en Belgique.

— Vous approuverez, sans aucun doute, messieurs, la réserve rigoureuse que votre conseil d'administration s'est imposée, durant ce semestre, dans l'admission de nouveaux collègues; voici le petit nombre de candidats sur l'admission définitive vous avez à prononcer aujourd'hui [1].

[1] Les candidats qui ont été admis sont portés dans le tableau général.

L'Académie a reçu, depuis la publication de la dernière livraison de ses annales :

1. De M. Félix Van Hulst, membre correspondant de l'Académie, toutes les livraisons de *la Revue de Liége* qui ont paru jusqu'à ce jour. Cet intéressant recueil, qui se publie par cahiers mensuels in-8°, chez Félix Oudart, imprimeur-libraire à Liége, tient un des premiers rangs parmi les publications périodiques.

2. De M. Cuypers de Ginneken, une *Notice sur une médaille frappée à l'occasion de la prise du château de Bréda, au moyen d'un bateau de tourbe, en* 1590.

3. De M. le docteur Fée, professeur à l'Université de Strasbourg, membre correspondant, une brochure remplie d'intérêt sous le titre d'*une Excursion en Corse* pendant l'été de 1845. In-8°, 1846, Strasbourg, imprimerie de Silbermann.

4. L'*Annuaire du corps médical belge*, pour l'année 1847. In-8°, 1847, Bruxelles, au bureau de la *Gazette Médicale belge.*

5. De M. De Reume, capitaine d'artillerie, etc., son ouvrage intitulé : *Recherches historiques, généalogiques et bibliographiques sur les Elsevier.* In-8°, 1847, Bruxelles, imprimerie d'Ad. Wahlen et compagnie.

6. De M. le baron Vanden Bogaerde de Ter-Brugge, membre honoraire, son excellent ouvrage intitulé : *Essai sur l'importance du commerce, de la navigation et de l'industrie*, dans les provinces du royaume des Pays-Bas, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1830. 3 volumes in-8°, 1845, La Haye et Bruxelles, imprimerie de Noordendorp et Périchon.

7. M. le baron de Herckenrode, membre correspondant, fait hommage à l'Académie de la huitième livraison de son recueil intitulé : *Collection de tombes, épitaphes et blasons*, recueillis dans les églises et couvents de la Hesbaye, etc. 1846, Gand, imprimerie de Gyselynck. Ce recueil, paraissant par cahiers mensuels in-8°,

continue à obtenir le plus grand succès parmi les amateurs du blason. La nouvelle livraison que nous avons sous les yeux, contient des fragments ou notices généalogiques concernant les nobles et anciennes familles *de Ryckel*, *de Wideux*, *d'Elderen*, dont *Jean d'Elderen*, qui abandonna le nom d'Elderen pour prendre celui de *Croonendael*, comme le prouve son contrat antinuptial de l'an 1540, et qui a été l'auteur d'nne branche de cette maison, qui, sous le nom de *Croonendael*, a en beaucoup d'éclat. Cette livraison renferme également une notice intéressante sur la Maison d'Udekem, l'une des plus anciennes et des plus nobles de Belgique, dont sont issus de valeureux chevaliers, d'habiles guerriers, des magistrats distingués, etc. A cette illustre famille appartiennent l'honorable bourgmestre actuel de Louvain, le baron *Ferdinand d'Udekem*, allié à la comtesse *Adèle Van der Stegen*, ainsi que M. *Jules-Gérard-Marie-Ghislain d'Udekem*, reçu, depuis peu, comme candidat en médecine *avec la plus grande distinction*, devant le jury d'examens. Ce jeune homme, pénétré que *noblesse oblige*, donne les plus hautes espérances; et nous osons prédire qu'il ne tardera pas à faire honneur à sa famille et à la Belgique.

M. de Herckenrode rapporte en outre des notices généalogiques sur l'ancienne famille patricienne de *Bartholeyns*, dont il existe encore plusieurs membres dans le Limbourg; sur la noble et ancienne maison *Lamyns* ou de *Lamyne* ou *Lamine* (ci-devant la lettre *s*, en formant le génitif, tenait lieu de l'article *de*); sur les nobles et anciennes maisons de *Grevenbroeck d'Arckel*; *de Clockier*; *d'Omalia* dit *d'Omalius*, à laquelle appartient notre savant et célèbre confrère Jean-Baptiste-Julien d'Omalius de Halloy, membre honoraire de l'Académie d'Archéologie.

8. M. Edmond de Busscher, secrétaire de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand, fait hommage à l'Académie de son ouvrage intitulé : *Précis historique de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand*, depuis 1808 à 1845. 1 vol in-8°, Gand, imprimerie des frères de Busscher, accompagné de planches.

C'est une histoire complète, rédigée avec beaucoup de talent, de l'une de nos sociétés savantes les plus connues à l'étranger.

9. Le même fait hommage à l'Académie de son intéressante *Biographie historique et artistique de J. C. de Meulemeester, de Bruges.* 1 vol. in-8° avec planches; Gand, imprimerie des frères de Busscher.

10. Le même fait hommage à l'Académie de sa brochure intitulée: *Étude des études de M. le baron de Reiffenberg, sur les loges de Raphaël.* In-8°, 1846, Gand, imprimerie des frères de Busscher.

11. Le même fait également hommage à l'Académie d'un écrit intitulé : *Album du congrès belge*, 1830-1831. In-8°, Gand, 1844.

M. Adolphe Siret fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants dont il est auteur, et qui dénotent un écrivain de mérite et de bon goût:

12. *Anna Boleyn ou le procès d'une reine*, drame en cinq actes et en vers. In-8°, 1841, Gand, imprimerie de Massart et Lebrocquy.

13. *Les fils d'un empereur*, essai dramatique en deux tableaux et en vers. In-12°, 1840. Bruxelles, imprimerie de Hauman.

14. *La Florentine*, drame en trois actes et en prose. In-12°, 1842, Gand, 1842, imprimerie d'Alexandre Dujardin.

15. *Rêves de jeunesse*, in-8°, 1845, Bruxelles, chez A. Jamar et Hen.

16. *Dictionnaire historique des peintres de toutes les écoles*, depuis l'origine de la peinture jusqu'à nos jours. 1 vol. in-4° 1846, Bruxelles.

17. M. le baron Jules de Saint-Génois, conseiller de l'Académie d'Archéologie, fait hommage d'un exemplaire de son ouvrage intitulé: *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre, avant l'avénement des princes de la maison de Bourgogne, autrefois déposées au château de Rupelmonde, et conservées aujourd'hui aux archives de la Flandre Orientale ;* précédé d'une *Notice historique sur l'ancienne trésorerie des chartes de Rupelmonde*, et suivi d'un *Glossaire de notes et d'éclaircissements.* 1 gros volume in-4°, publié par ordre du

conseil provincial de la Flandre-Orientale; Gand, imprimerie de Van Ryckegem-Hoevaere, 1843-1846. Notre savant confrère, que plusieurs excellentes productions littéraires recommandent à l'estime publique, s'est acquis de nouveaux titres à la reconnaissance nationale par la publication de cet ouvrage si éminemment utile.

18. La Société des Antiquaires de Picardie adresse à l'Académie une nouvelle livraison de ses Bulletins, qui complète le tome II — 1844-45-46. Amiens, imprimerie de Duval et Herment.

19. M. le docteur Escolar, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale de Médecine de Madrid, membre correspondant, fait hommage à l'Académie d'Archéologie d'une nouvelle collection de livraisons du journal qu'il publie sous le titre de *Boletin Medicina-Cirujia y Farmacia.* Nous y trouvons une nouvelle que nous nous plaisons à répéter, savoir que l'Académie royale des Sciences Naturelles de Madrid vient d'être changée en *Académie royale des Sciences,* embrassant toutes les sciences en général, et occupant un des premiers rangs parmi les institutions scientifiques d'Espagne.

20. M. le docteur Rigollot, membre correspondant à Amiens, fait hommage à l'Académie d'une brochure de haut intérêt, qu'il a publiée sous le titre de *Mémoires sur de nouvelles découvertes de monnaies picardes et sur une petite statue de Midas.* In-8° avec planches, 1846, Amiens, imprimerie de Duval et Herment.

21. M. Pasquier, membre correspondant à Liége, fait hommage à l'Académie d'une brochure qu'il vient de publier, et dont les hommes de l'art parlent avec grand éloge; elle est intitulée : *De la préparation et de la vente des médicaments destinés aux animaux domestiques.* In-8°, 1847, Liége, imprimerie de Félix Oudart.

22. M. Lechanteur de Pontaumont, trésorier et archiviste de la Société royale académique de Cherbourg, fait hommage à l'Académie d'une brochure intitulée : *De la littérature espagnole et de Calderon*, que le conseil d'administration a lue avec plaisir. In-8° 1847, Cherbourg, imprimerie de Thomine.

23. M. le docteur Broeckx, bibliothécaire-archiviste de l'Académie, fait hommage d'une brochure très-intéressante qu'il vient de publier sous le titre d'*un Mot sur la période érudite de la médecine en Belgique.* In-8°, 1847, Malines, imprimerie d'Olbrechts.

Extrait de la correspondance de l'Académie.

. . . . . S. M. le Roi des Belges et plusieurs souverains étrangers remercient l'Académie, dans des termes très-flatteurs, de l'hommage qu'elle leur a fait de la dernière livraison de ses travaux.

. . . . . MM. de Smet, Dauw, Victor Pasquier, Redig, le baron Van den Bogaerde de Ter-Brugge, etc. adressent à l'Académie leurs remercîments pour avoir été admis au nombre de ses membres.

Mémoire historique et archéologique

SUR

L'ÉGLISE COLLÉGIALE

DE LIERRE;

par

M. REDIG,

professeur d'architecture à l'Académie de Lierre, membre correspondant de l'Académie d'Archéologie.

Ce fut vers la seconde moitié du VIIIe siècle, à l'époque où la religion chrétienne triomphait entièrement des obstacles que lui avaient opposés, et le culte des idoles et les hérésies sans cesse renaissantes de quelques apostats, — que St-Gommaire, cet humble et valeureux chevalier, ce dévoué serviteur de Pépin-le-Bref, érigeait une chapelle au milieu d'une plaine marécageuse, dont l'espace est décrit et borné par un de ces capricieux détours que la nature s'est plu d'ordonner aux rivières que nous connaissons sous le nom de Deux-Nèthes. Cette île que les anciennes chroniques désignent sous le nom de *Nieuwe-donck*, devint après la mort du saint fondateur de la chapelle — où se trouvait son tombeau — un lieu de pélerinage et de dévotion. Aussi peu de temps après, on vit

s'élever plusieurs maisons, ou cabanes plutôt, qui devaient former l'ancienne Ledo, aujourd'hui Lierre.

La ville de Lierre offre à l'histoire de notre pays mainte page remarquable. Plus d'une fois elle a été le théâtre de luttes sanglantes et de désordres sacriléges. Cette antique chapelle, dont la durée des siècles a respecté l'existence, fut l'objet du pillage impie que les barbares du Nord ont exercé dans nos provinces. Ces vieux murs, ces piliers, ces voûtes qui nous ont laissé quelques traces de l'art religieux dans ces temps si éloignés de nous, mériteraient sans doute, et le respect de l'archéologue et le souvenir de l'historien.

Pour nous qui, dans ce mémoire, n'essayons qu'une simple description de l'église actuelle de Lierre, nous n'avons fait mention de cette chapelle, dédiée à St-Pierre, que parce que sous le rapport historique elle se lie intimement à l'origine de l'église collégiale. On lit en effet dans les chroniques, que St-Gommaire institua un chapitre [1] dans la chapelle de St-Pierre, et que plus tard, lorsque par la grande affluence de monde qui venait de toutes parts en pélerinage, la petite Ledo se peuplait de maisons et d'habitants, on était obligé de bâtir une nouvelle église que le chapitre dédia à St-Jean-Baptiste. La date de l'érection de ce monument ne se trouve point dans les chroniques, seulement on y affirme qu'au moment de mettre à exécution le projet de l'église actuelle (1425) l'ancienne était très-délabrée et menaçait ruine, d'où l'on pourrait conclure que l'église de St-Jean-Baptiste doit son érection au Xme ou XIme siècle et appartenait à la transition du style latin au roman. Comme nous ne possédons aucun reste de ce vieux monument, les hypothèses que l'on pourrait établir à ce sujet seraient d'un intérêt fort restreint, ou parfaitement inutiles.

Venons donc à notre sujet.

[1] L'institution de ce chapitre eut lieu vers l'an 766. Les pièces authentiques de cette cérémonie ne sont point parvenues jusqu'à nous ; on croit qu'elles aient été détruites et brûlées lors de l'invasion des Normands.

C'est au XVme siècle, cette belle époque de l'art gothique, que nous devons l'église collégiale de Lierre [1].

Comme à tous les monuments que le moyen âge a légués à notre

[1] Ainsi que l'on pourra s'en convaincre, nous avons envisagé notre sujet sous un point de vue tout artistique qui, à proprement parler, s'éloigne des conditions de l'histoire d'un monumeut. Nous n'ignorons pas le puissant intérêt qu'inspirent toujours l'origine, les mœurs, les usages, les priviléges et les droits de ces célèbres institutions du moyen âge que l'on appelait chapitres ou abbayes; mais en y touchant, nous craignons de nous éloiguer trop du but que nous nous sommes proposé, celui de faire ressortir la valeur architecturale du monument qui va nous occuper. Nous nous contenterons donc de donner en note quelques faits qui nous paraissent les plus importants et les plus en rapport avec le sujet que nous traitons.

L'église a été commencé en 1425. La même année, comme dit cette charmante et naïve chronique rédigée par Van Lom en 1740, les marguilliers achetaient tous les matériaux nécessaires à la construction de la tour. Nous nous plaisons à reproduire ici le contrat suivant, qui donne une idée de la manière de bâtir au quinzième siècle.

« Peter Vermeeren heeft gelooft te leveren een pylaer om onder den toren te stellen, met syn bassementen, soo veel als men behoeft, en sal hebben voor iedere voet 7 stuyvers 6 deniers, hier gelevert. Item Jan Dirickx heeft aengenomen eenen boog, die op de de voorsz. pylaer zal staen, al sooveel als men behoeft, en sal voor elken voet 20 Grooten hebben. »

Comme on était éloigné des finesses administratives de notre époque; nos mœurs raffinées ne se contenteraient point d'un engagement aussi simplement formulé. — En 1426 on mit en adjudication la voûte et la grande fenêtre de la tour, ainsi que le fer et la verrerie de ladite fenêtre. — A un intervalle assez grand, en 1435, Goosen Vanden Eynde eutreprit les piliers de la nef et les arcades des travées. L'année suivante on a construit le toit de l'église. Déjà en 1441 on avait érigé quelques autels. Nous citons encore comme une pièce très-curieuse :

« In het volgende jaer 1442 wierd aen zekere meester Jan Maldermans en Jan Wageman, wanneer zy de boog van de kerk met werklieden oversloegen en de maet daervan namen alsmede de maet van de groote scheyboog aen het kruyswerk, voor het gene zy te zamen verteerd hadden 4 stuyvers 2 deniers gegeven...»

En 1443 la grande nef fut totalement achevée. L'année suivante la fabrique payait à maître Dominique de Louvain, (meester Dominicus van Loven) pour deux jours qu'il avait passés dans cette ville pour faire le devis estimatif du grand arc du chœur, 3 sous et 6 deniers. Ce maître Dominique est plusieurs fois cité pour les constructions de l'église et principalement pour l'achèvement du

admiration ou à nos études, ce temple se ressent de l'influence des temps modernes, des constructions sans goût et d'un style dépravé, défigurent en plus d'un endroit les belles masses de ce somptueux édifice.

Ces aberrations, ne craignons pas de les nommer ainsi, ont cependant un intérêt bien marqué, en ce qu'elles appartiennent à la chaîne qui lie un monument à la marche des âges ; en ce qu'elles indiquent l'état et le goût des arts aux différents époques qui ont suivi l'érection de l'église. Sous ce rapport nous en parlerons toutes les fois que nous jugerons de quelque utilité, d'en faire ressortir les défauts ou les inconvénients.

Le plan de l'église, que nous allons essayer de décrire, a été exécuté comme il a été conçu primitivement. C'est bien là une reproduction des beaux plans d'église adoptés au XIe siècle et et développés au XIIIe : Croix latine distinctement tracée par les deux bras que jette le long parallélogramme formant la nef et le chœur terminé en hémicycle ou rond-point. Autour du chœur et sur toute la longueur de la nef principale, règnent des bas-côtés d'une médiocre largeur. Ces bas-côtés ou collatéraux [1] donnent accès aux chapelles dont les séparations servent de base aux arcs-boutants qui, à

chœur. On est porté à croire qu'il a en majeure partie, dirigé les travaux de l'église, l'unité remarquable de ces travaux nous aide à persister dans l'opinion qu'ils partent de la direction d'une seule tête, quoique nulle part l'on ne trouve la preuve que le plan primitif ait été tracé et étudié d'avance. Aucun écrit ne parle de son architecte.

En 1448 et 1449 on contruisit les transepts. En 1455 la flèche de la tour. Le chœur et l'abside n'étaient totalement achevés qu'au commencement du XVIme siècle. Dans la description de la ville de Lierre par Van Lom, que nous avons déjà cité plus haut, on trouve des données intéressantes, curieuses, relativement aux prix des matériaux, du main-d'œuvre ainsi qu'au mode d'adjudication des travaux. — Partout où nous le jugeons convenable nous en donnerons des extraits.

[1] La construction des bas-côtés qui longent la nef ne présente pas une exacte symétrie : du côté méridional chaque ouverture de travée répond à une petite chapelle dont à l'intérieur nous parlerons plus amplement.

l'extérieur, soutiennent l'abside. — Les chapelles n'ont pas toutes, ni les mêmes dimensions ni les mêmes formes : — quelques-unes présentent un plan carré, d'autres s'approchent du cercle par une figure pentagonale. — Les chapelles sur les angles des bas-côtés qui forment l'enceinte du chœur ont une seconde entrée qui donne dans les transept. Ce sont la chapelle de la Vierge, du côté nord, et la chapelle dédiée à St-Gertrude dans la direction du midi. — La chapelle de la Vierge est de toute la plus importante; l'étendue de son plan égale environ le double des autres, terminée au fond par une sorte d'abside pentagonale, elle se distingue par une construction très-élégante dont nous parlerons plus amplement à l'intérieur [1]. — Au nord, et dans l'angle rentrant formé par le mur des transepts et le bas-côté de la nef, on voit aujourd'hui deux pièces de la grandeur des chapelles, l'une est le baptistère, et l'autre sert de magasin ou de dépendances à l'église. La disposition primitive du plan n'a pas été conservée en cet endroit : on voit au style dégradé du baptistère que c'est une construction de beaucoup postérieure à l'érection du monument. — L'autre pièce qui est adossée au mur du transept, était autrefois une chapelle, et tout indique qu'elle ait été comprise, dès le principe, dans le plan. — Ces constructions ne sont point répétées du côté méridional. On voit par là que les artistes gothiques ne poussaient guère la symétrie jusqu'à l'excès; il n'en faisaient point une loi comme la plupart des modernes qui, le plus souvent, n'en retirent que de la froideur et de la sécheresse.

Les sacristies et les dépendances des églises ne paraissaient pas avoir au XVme siècle l'importance qu'elles ont aujourd'hui. Aussi n'est-il pas rare de rencontrer dans les églises du moyen âge des additions postérieures au monument. — Les cérémonies du culte,

[1] Les chapelles qui ont leur entrée dans les bas-côtés du chœur, sont au nombre de onze dont sept ont un plan pentagonal irrégulier, les autres sont de forme carrée.

devenant plus pompeuses, exigaient ce surcroît de dépendances ou accessoires à l'ensemble de l'édifice. — Les sacristies de l'église de Lierre, n'ont point subi de notables changements, quelques additions peu importantes ont eu lieu à cet égard; nons en parlerons à l'extérieur. Les sacristies sont construites du côté méridional, à l'intérieur elles sont précédées d'une pièce qui occupe la place d'une des chapelles carrées de l'enceinte du chœur.

Le plan primitif de l'église n'indique aucun porche intérieur; mais tout invite à croire que l'idée de l'auteur fut de les construire séparément et comme ne faisant point partie du principal. Les porches des entrées latérales, auraient eu un emplacement très-restreint en effet, mais sagement calculé sur l'importance de ces entrées secondaires. L'entrée principale de l'église, à l'ouest, offre une disposition d'un intérêt signalé: un porche extérieur d'une étendue peu notable et d'un plan carré fait saillie sur le reste de la façade. C'est une particularité qui, au moins que nous sachions, ne se voit nulle part aux églises gothiques: nous croyons établir une hypothèse de quelque valeur en cherchant la nécessité de ce porche, qui est en opposition avec tous les systèmes de portail adoptés à cette époque, dans l'intérieur. En effet n'est-il pas évident que ce vaste emplacement, ce péristyle, laissé à l'entrée principale, demande une construction pour se compléter? n'est-il pas évident, nous le répétons, que c'est là la place destinée au jubé et au buffet de l'orgue, dont le perfectionnement avait nécessité un espace considérable, espace qui d'ailleurs se trouve dans toutes les églises gothiques? L'on ne peut supposer que les architectes du moyen âge en composant leurs immortels plans d'églises ne songeaient point aux jubés ni aux buffets des orgues, qui, comme nous venons de le dire, avaient pris tant d'extension; l'on ne peut supposer non plus, qu'ils donnaient dans l'idée, de placer ces objets intéressants là, où ils ne feraient que briser, corrompre, anéantir l'effet de l'église.

Indépendamment des trois entrées principales, il en existait

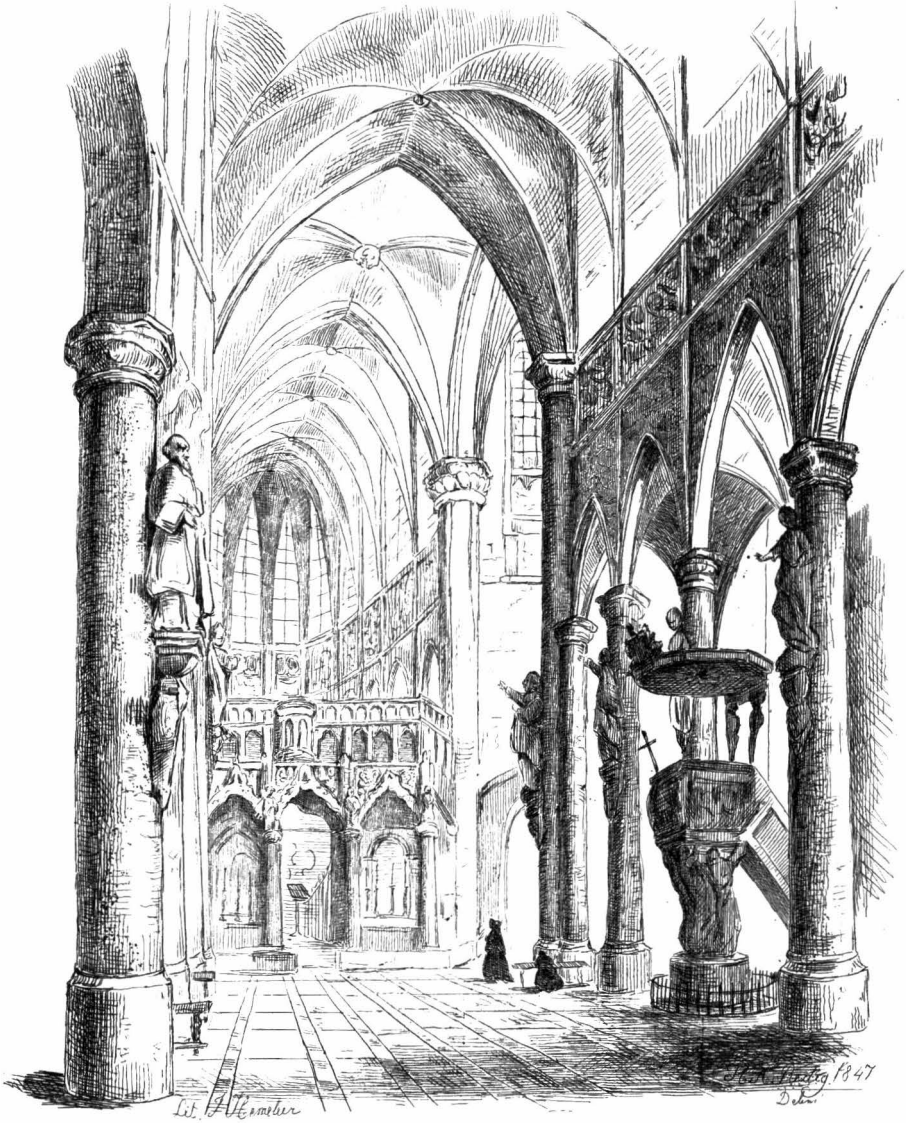

N° 1

LA NEF ET LE CHŒUR

autrefois une quatrième du côté septentrional et au-dessous de la première croisée qui touche la façade. Cette entrée était spécialement réservée aux fonds baptismaux qui alors se trouvaient à l'entrée de l'église. Cette disposition était exigée primitivement par les convenances des lois chrétiennes; on sait que l'enfant non baptisé, le néophyte, ne pouvait entrer dans le temple de Dieu, avant d'être purifié par le saint sacrement du baptême.

Le plan, ainsi que l'on a pu s'en convaincre, ne sort point, ou presque point, de la marche adoptée à cette époque. Comme nous l'avons déjà observé, c'est une reproduction des beaux plans romans que le XIIe et le XIIIe siècles avaient agrandis et perfectionnés. Dans quelques églises on voit de doubles galeries, ou bas-côtés, qui règnent autour du chœur et sur toute la longueur de la nef. Cette disposition noble et grandiose ne se trouve point à l'église dont nous venons de tracer le plan.

L'intérieur des temples, ainsi qu'on l'a souvent signalé, était l'objet de prédilection des artistes gothiques. Tous les efforts de leur talent, toute la puissance de leur génie, tendaient à ce qu'aujourd'hui nous devons regarder comme des miracles de construction. Aussi ces intérieurs présentent-ils tout ce que leur art pouvait offrir de plus grand et de plus élevé. S'il était donné à l'architecture du moyen âge de dominer encore sur les styles des autres époques, ce serait assurément au frappant aspect des églises qu'elle devrait cette victoire : justesse de proportion, élégance de forme, grandeur de caractère, pureté de style, unité d'ordonnance, combinaisons ingénieuses, savant effet de lumière, distribution heureuse de plein et de vide, tout cela s'y trouve réuni à un degré supérieur de perfection, et tout cela, ne craignons pas de l'avancer, se reflète exemplairement à l'intérieur de l'église collégiale de Lierre.

Aussi n'est-ce pas sans crainte que nous abordons un sujet aussi difficile que la description de l'intérieur de l'église, sachant d'avance qu'il sera impossible de nous élever à la hauteur de la tâche qu'elle nous impose. Essayons.

L'ouverture des travées de la nef principale et du chœur est indiquée par des colonnes isolées d'un diamètre égal pour toute la hauteur. [1] Les fûts des colonnes sont entièrement dépourvus d'ornements, — si ce n'est les supports des statues dont nous parlerons bientôt, — cette simplicité qui rappelle les traditions antiques n'a pas toujours été conservée aux colonnes ou piliers des églises du XVe siècle : souvent ces piliers se composent d'un faisceau de colonnettes d'un diamètre excessivement petit. — A l'église qui nous occupe, aucune ordonnance de ce genre ne se manifeste, par où nous pourrions motiver l'assertion, — quelquefois attaquée, — que les artistes gothiques n'affectaient point une monotonie systématique pour toutes leurs productions. Les colonnes portent sur un socle ou piédestal de forme octogone, de médiocre hauteur, et divisé en deux parties dont la plus élevée fait retraite et se sépare du socle inférieur par une moulure d'un profil purement ogival. — La hauteur totale des piédestaux est déterminée par un membre formant la base de la colonne dont il suit le mouvement circulaire. Le plus grand diamètre de cette base est calculé sur les angles de l'octogone qui la soutient, et par suite de cette extension, déborde sur les faces d'où résulte un mélange agréable, que nous aimons à indiquer, parce qu'il nous paraît l'expression d'une idée très-heureuse.. Les chapitaux se composent d'un vase ou tambour circulaire qu'un astragale très-mince sépare de la colonne. Le vase est couronné d'un tailloir octogone d'une parfaite régularité. La hauteur des chapitaux, par rapport à la proportion de la colonne, répond au dorique des

[1] Ce qui rappelle le genre roman.

Grecs, dont elle rappelle le maintien grave et austère. Entre le tailloir et le filet formant astragale, les chapitaux n'ont d'autres moulures qu'un faible quart de rond qui termine le vase à la partie supérieure. Cette nudité s'explique par la nécessité de mettre en relief l'ornementation qui embellit le vase. Cette ornementation se compose de deux rangs de feuilles ou crosses végétales, symétriquement distribuées. Au rang supérieur, huit feuilles soutiennent les angles du tailloir et laissent entre elles une distance qui permet de distinguer la moulure du vase. Les feuilles inférieures, au même nombre, correspondent exactement au milieu de chaque face du tailloir et forment ainsi des triangles réguliers avec les feuilles supérieures. Il en résulte un mouvement très-heureux mais peut-être un peu trop méthodique pour un style où le caprice semble toujours avoir guidé la disposition des ornements.

Ce genre de chapitaux appartient à l'architecture du XVe siècle dont il offre le type et l'un des caractères bien prononcés. Les ornements entièrement empruntés au règne végétal, représentent presque partout la feuille de chêne, sauf quelques rares exceptions où la vigne la remplace. On motive la préférence des artistes gothiques pour la végétation indigène, par le désir ardent de s'affranchir de tout ce qui tenait aux traditions antiques. Nous partageons ces allégations parce que avec quelques raisons on peut admettre que ceux, qui avant tout voulaient être originaux et neufs, profitaient des ressources que leur présentaient les feuilles de nos bois, pour écarter autant que possible les ornements qui rappelaient le style de la vieille Rome.

Immédiatement sur le tailloir des chapitaux est la naissance des arcs qui couronnent les travées. Ces arcs d'une ogive très-élancée et encadrés de moulures profondes, mais bien dessinées, laissent entre eux, par la direction de leur courbes, un espace évidemment trop massif par rapport au pilier ou colonne qui doit le soutenir. Pour faire disparaître cette masse, qui aurait blessé l'œil et troublé l'harmonie, on a placé entre les arcades, et correspondant à l'axe

des colonnes, un assemblage de filets, — un support, — qui prend sa source également sur le talloir des chapitaux [1], et s'élève jusqu'à la naissance de la voûte supérieure où il se croise ensuite pour former les arceaux et les nervures. — Ce support, comme jaillissant des colonnes, dont il forme une suite heureuse, nous paraît une combinaison très-remarquable et qui appartient spécialement au style d'architecture dont nous parlons. C'est un moyen savant d'obtenir l'analogie qui aurait inévitablement manquée par l'absence de ce membre. — A toute occasion nous aimons à signaler la sérieuse attention que les artistes du moyen âge apportaient aux détails; quelle importance ils y attachaient et quels grands et et heureux effets ils obtenaient souvent par des plus petites causes.

La couverture, le toit des bas-côtés, nécessite à l'intérieur, un espace assez considérable entre les arcades du rez-de-chaussée, et les croisées supérieures qui éclairent la nef. C'est là dans toutes les églises gothiques, à peu d'exception près, que sont pratiquées les tribunes ou galeries formant une balustrade qui règne dans tout le pourtonr de l'église; mais tous les monuments de cette importante période de l'art (XIIIe au XVIe siècle) ne présentent pas la même ordonnance pour cette partie de l'église : dans quelques-uns, peu nombreux il est vrai, la tribune est disposée en étage et peut contenir un grand nombre de fidèles; dans d'autres, et c'est le plus grand nombre, la galerie est très-étroite et n'est séparée du mur que par la distance nécessaire à une circulation difficile. Enfin dans quelques églises la tribune est simplement figurée et ne sert que de décoration pour masquer le massif. A l'église de Lierre, les galeries appartiennent à la seconde des catégories que nous venons d'indiquer; elles sont ornées de meneaux et de quatre-feuilles, étudiées d'une manière très-élégante et établissent une agréable diversion entre les croisées et les arcades

[1] Dans quelques églises ce support commence sur le pavé et est adossé aux colonnes.

inférieures. Les balustrades sont presque toutes du même dessin, d'une ornementation, simple si l'on veut, mais d'un style bien rehaussé. Au-dessous des tribunes, pour mieux les faire ressortir et les séparer du vide laissé par la distance de l'arc des travées, un composé de moulures, en guise de corniche, de peu de saillie, règne dans toute la longueur de la nef, du chœur et des transepts et n'est interrompu que par le support des nervures dont nous avons fait mention. Ces moulures sont décorées sur toute la longueur, de feuilles, tantôt détachées et comme semées au hasard, tantôt artistement mélangées avec une entente parfaite de combinaison. Souvent aussi elles remplissent toute la surface, et dérobent à la vue le profil des moulures. Comme étude ces tribunes sont très-intéressantes : la difficulté de faire disparaître ce massif que la construction du toit des bas-côtés rend inévitable, pose un problème, que dans toutes les églises l'on n'a pas résolu d'une manière également heureuse. — Trop souvent la lourdeur se fait jour en dépit des plus grands efforts. A l'église dont nous parlons, le plus savant calcul a présidé à la formation des tribunes, qui, loin de nuire par leur hauteur assez considérable, sont une décoration plein de grandeur et de majesté.

Les croisées supérieures, dont le nombre égale celui des travées, se posent directement sur les tribunes. Ces croisées, bien qu'elles fassent des pénétrations dans la voûte, n'ont pas une hauteur considérable; elles sont loin de ces immenses verrières que nous voyons dans quelques églises gothiques de la même époque. Terminées en ogive à la partie supérieure, elles sont encadrées de moulures dont quelques-unes descendent jusqu'au bas des tribunes. — Le système de subdivision par meneaux que les artistes romans n'avaient point adopté et qui prit tant de développement au XVme siècle, y est appliqué dans toute son étendue. Répondant exactement à ceux dont on a décoré les tribunes, les meneaux des fenêtres semblent y prendre leur source pour s'élever perpendiculairement jusqu'à la naissance du

tympan où ils commencent à se croiser en entrelacements des plus variés. Comme il était alors d'usage, aucun tympan de fenêtre ne présente la même décoration et il convient d'observer que par suite de cette grande diversité, tous les dessins ne sont pas d'un goût irréprochable ; tout porte à croire que, quoique du même style, ces décorations soient l'œuvre de plusieurs maîtres ; tel est le degré de valeur qui les sépare les unes des autres.

Ces entrelacements, dont on décorait les tympans de portes et de fenêtres, rappellent encore un des éléments capitaux de l'architecture gothique. Ils datent du XIIIe siècle, mais leur plus grande extension est du XVe et XVIe. Les formes de la renaissance se font vivement sentir dans les croisées gothiques de cette dernière période.

Les croisées supérieures qui éclairent la nef, le chœur et les transepts sont d'un modèle très-uniforme, elles ne diffèrent que pour le rond-point du chœur dont nous parlerons séparément.

Les pénétrations que font les arcs des croisées dans les voûtes, nous amènent à parler de celles-ci dont les pénétrations constituent la grande beauté. Par là les nervures obtiennent un air de dégagement, de légèreté et produisent un jeu d'une variété des plus agréables. En longueur, les voûtes se croisent par arceaux qui, comme nous l'avons observé, correspondent à l'axe des colonnes. C'est entre ces arceaux que se forment les voûtes d'arrête dont la clef circulaire est ornée en-dessous d'un médaillon qui représente une figure le plus souvent grotesque et d'une composition bizarre. Ce genre d'embellissement est une tradition de l'art roman. Il est remarquable que les artistes des derniers siècles de l'art gothique, très-sévères pour les formes de l'architecture, conservassent encore, pour la statuaire, ces allures barbares et d'un goût dépravé [1].

[1] Nous ne dirons pas que le moyen âge ne nous ait transmis des statues remarquables, mais nous ne pouvons nous expliquer comment on peut s'extasier devant ces énormités sans proportion, sans goût et prendre pour du sentiment ce qui ne sont que d'ignobles grimaces.

Le même système de voûte a été adopté pour le chœur et les transepts. Partout la même beauté, la même pureté de style, la même élégance de forme se font remarquer.

Un mot de l'hémicycle.

Les travées de l'hémicycle ou rond-point sont infiniment plus étroites que les autres. Ce rapprochement est le résultat de la division imposée à la partie circulaire du chœur qui a cinq ouvertures ou travées. La forme de l'ogive devait naturellement s'altérer à la suite de cette combinaison. Respectant l'élévation qu'indiquaient les arcs du chœur, il fallait pour cette faible ouverture adopter un arc qui eût sa naissance beaucoup plus élevée que celle des arcs du sanctuaire, et remplir l'espace laissé entre le tailloir du chapitaux et le commencement de l'arc par des lignes verticales. Presque toutes les églises gothiques présentent aux absides des colonnes plus rapprochées, et par conséquent des arcs qui se composent de la manière que nous venons d'indiquer. On sait qu'à cette partie des églises l'ogive s'est présentée d'abord avec le plus d'avantage; c'est là aussi qu'elle s'est soutenue le plus longtemps au moment que la rennaissance tendait à renverser le style ogival.

Les tribunes que nous avons décrites pour la nef, règnent également autour de l'hémicycle. Ordonnance, dessin, ornementation, rien ne s'en éloigne, il n'y a de différence que pour la largeur que le rapprochement des colonnes a réduit au tiers environ de la largeur des autres tribunes.

Les croisées, très-étroites, ont la même hauteur que celles de la nef, mais sont plus richement encadrées de moulures qui vont aussi se terminer en ogive au sommet de l'arc. Comme les tribunes qui les supportent, un seul meneau les subdivise et se perd en entrelacements au tympan de la croisée; tous les autres détails, que nous avons indiqués pour les croisées et tribunes se répètent à l'hémicycle. Seulement nous remarquerons que le vide laissé par la courbure des arcs des travées, est tout uni à la nef

et aux transepts, tandis qu'il est orné au chœur [1] on peut s'expliquer cette différence par le désir qui animait les artistes gothiques de distinguer le sanctuaire des autres parties de l'église.

Nous renonçons à décrire la beauté de la voûte qui s'étend sur cette partie du chœur où de frêles et délicates nervures dessinent un couronnement d'un charme accompli. Nulle part les pénétrations des croisés ne produisent un effet plus heureux : le jour perçant à travers ces vitraux coloriés, jette sur les parois concaves les couleurs les plus douces et les plus variées. Nous ne connaissons rien d'aussi parfait dans ce genre d'architecture : c'est le sentiment de l'artiste et le talent du constructeur réunis à un degré de perfection éminent.

Aux transepts ou bras de la croix, on a dérogé au système d'arrangement adopté pour les autres parties de l'église : des colonnes partant du sol s'élèvent sans interruption jusqu'à la naissance des voûtes supérieures dont ils reçoivent la retombée. Sur les angles de la croisée, c'est-à-dire sur les points d'appui les plus importants, deux de ces colonnes sont réunies, et s'engagent en outre dans celles des bas-côtés formant ainsi un groupe de quatre colonnes jusqu'à la hauteur de l'arc des travées [2]. Ces groupes se présentent sur les angles d'une manière parfaitement uniforme :

[1] Cette décoration est d'un style qui touche au genre flamboyant.

[2] Dans cette distribution des points d'appui, dans ce degré de force donné aux angles de la croisée, nous nous plaisons à trouver une connaissance approfondie de l'art du constructeur; il se peut que les artistes gothiques ne soient parvenus à porter cette connaissance à la perfection que par des tentatives réitérées et comme à tâtons, nous voulons l'admettre ; mais on ne peut méconnaître non plus qu'à presque tous les monuments du XVe siècle, la science du calcul n'ait présidée à l'érection. S'il est vrai que tant de fois la non-réussite de leur conception est venue en démontrer l'extravagance ou l'impossibilité, on doit accorder aux architectes de cette époque le mérite d'avoir profité avec talent et succès des sincères mais humiliantes leçons de l'expérience.

nulle différence entre ceux qui marquent l'entrée du chœur et ceux qui séparent la grande nef des transepts. Entre les deux grandes colonnes, et dans la direction du centre de la croisée, on a adossé une colonnette de très-peu de diamètre et qui y semble placée dans le but de soutenir les nervures de la voûte du centre. Cette colonnette, dont le chapiteau est confondu avec les autres, descend depuis l'astragale jusqu'à la bande ornée qui règne au-dessous des tribunes. Soutenue par une feuille en guise de cul-de-lampe, ce membre produit un effet remarquable, et rompt assez heureusement la grande ligne où se joignent les colonnes, ligne qui n'aurait pas manquée d'être fatiguante à la vue, si elle s'était prolongée depuis le pavé jusqu'à la hauteur des chapiteaux [1].

Outre les colonnes dont nous venons de parler, les transepts sont ornés de demies colonnes d'un diamètre moins grand que celui des premières, mais ayant la même hauteur et soutenant également les nervures et les arceaux des voûtes supérieures. Observons que les bases des colonnes des transepts ne diffèrent point de ceux que nous avons décrites pour la nef et le chœur; et pour nous dispenser d'entrer dans des détails déjà émis, répétons encore l'observation que les travées et les tribunes du chœur et de la nef règnent sans différence dans les transepts. Il n'en est point ainsi pour le rez-de-chaussée ou partie inférieure : les murs qui forment les angles de la croix avec ceux des bas-côtés de la nef, sont unis jusqu'à la hauteur des tribunes et ne sont divisés que par les demies colonnes qui en forment toute la décoration, sauf quelques

[1] Si poussé par une prévention peu louable, l'on cherchait à décliner les productions du moyen âge, on pourrait demander par manière d'objection si l'emplacement de cette colonnette n'était pas une preuve d'imprévoyance plutôt qu'un calcul. — Certes, il y avait impossibilité de soutenir les nervures de la voûte du centre par les tailloirs des autres chapiteaux. Il fallait nécessairement un point d'appui, et quand on ignore l'esprit de l'architecture dont nous parlons, si l'on veut tout soumettre à la rigidité, à la sécheresse des règles, on ne manquera pas de trouver un défaut dans la présence de la colonnette. Pour nous, nous osons y voir un effet calculé pour produire une interruption de lignes, dont les artistes de cette époque possédaient éminemment l'art et le secret.

arcadures et meneaux figurés qui ornent le bas, à environ trois mètres de hauteur. Les parties unies de ces murs auraient pu servir de champ à un grand morceau de sculpture ou un motif de décoration quelconque, mais rien n'annonce que les artistes gothiques aient essayé ce genre d'embellissement. La régularité de division, l'exacte symétrie que l'on remarque dans ces parties ne se trouve point du côté opposé: l'entrée de la chapelle de la Vierge, côté nord, a été pratiquée de manière à ce que le sommet de l'arc qui protège cette ouverture, corresponde à l'axe d'une des demies colonnes qui se trouve entre les deux croisées le plus près du mur de la façade latérale, par conséquent la colonne est tronquée en dessous des tribunes, où elle est soutenue par un cul-de-lampe d'un très-beau style. Le mélange de forme qui résulte de cette disposition est très-désagréable, et tend à détruire l'accord de l'unité. A l'autre bras de la croix, côté sud, il y a plus d'ensemble et de régularité en ce que l'entrée de la chapelle répond exactement à la croisée supérieure. La croisée qui touche la façade latérale repose sur un mur tout uni depuis les tribunes jusqu'au pavé de l'église. Ce massif indique à l'intérieur l'avant-corps ou saillie que font en dehors les transepts sur le reste de l'édifice. Il est évident que ce mur a été uni et sans décoration dès le principe, quoique sa nudité contraste désagréablement avec les frêles et élégantes constructions qui l'entourent. Au XVIIIe siècle on a mutilé la demie colonne qui se trouve sur ce mur et tout près l'entrée de la chapelle de Ste-Getrude, dans le but probablement de remplir le vide du mur par un autel. Cette superfétation, comme tant d'autres, a été faite d'une manière très malheureuse.

Les grandes croisées des portails latéraux, qui dans plusieurs églises gothiques sont très-intéressantes par leur construction et surtout par leur étendue, ne répondent pas au reste de l'édifice. On pourrait dire que comme art, ce sont mêmes les parties les plus faibles. Divisées en largeur par un grand pilier, — un montant, — qui, marquant le milieu, s'élève jusqu'à la

naissance de l'arc ; là il se fend et projette deux lignes courbes qui décrivent deux ogives complètes en touchant l'arc qui couronne la croisée. La hauteur est également divisée par une poutre ou traverse de l'épaisseur du montant. Il n'est pas difficile de s'apercevoir que la présence de cette poutre est le résultat d'un manque de solidité et qu'elle ne s'y trouvait point primitivement. L'espace laissé entre le montant et les embrasures, est divisé par trois menaux qui, à la naissance de l'arc, se perdent en arcadures et entrelacements. Une différence assez remarquable se dénote pour la partie supérieure des deux croisées de portail qui pour le reste sont assez uniforme : — au portail méridional les entrelacements sont dans le goût de ceux de la nef et le chœur, c'est à dire d'un très-bon style. Il n'en est point ainsi pour le portail du nord : là les formes de la renaissance se font jour d'une manière évidente et l'on voit bien à l'abandon du caractère distinctif du style ogival, qu'au moment de la construction de cette croisée, l'on était à la veille de la grande révolution qui devait clore les périodes des constructions du moyen âge.

En dessous des croisées des portails, sont pratiquées les entrées latérales, qui s'annoncent à l'intérieur par des porches en bois d'une construction moderne.

Nous n'aurions plus rien à observer relativement aux voûtes supérieures des transepts, si ce n'était l'extrême simplicité de la voûte du centre. Inscrite par les grands arcs du chœur, des transepts et de la nef principale, cette voûte forme dans plusieurs églises de cette époque comme une partie mise en relief par un dessin plus riche et différent de celui des autres voûtes. Quelquefois encore cette partie a plus de hauteur et présente un dôme figuré qui couronne le centre de la croix. — A l'église de Lierre on a tout simplement tracé une voûte d'arête qui ne diffère des autres que par un plus grand développement ordonné par l'étendue du plan.

En entrant dans l'église par l'entrée principale et avant d'arriver

à la nef, on remarque assez sensiblement ce grand vide qui sert comme de péristyle ou vestibule et que nous avons déjà touché en parlant du plan [1]. C'est une construction tellement en dehors du caractère des autres parties de l'église qu'au premier abord on dirait qu'elle a été faite postérieurement et à une époque où l'art gothique était à son déclin. — La distance depuis le mur de la façade principale jusqu'à la nef, est égale à la largeur de celle-ci. Deux piliers d'une épaisseur énorme et faisant corps avec la première colonne des travées, présentent dans la direction de la nef une demie colonne qui s'élève du pavé jusqu'à la hauteur des tribunes pour soutenir un grand arc profondément refoulé de moulures, et qui sépare les voûtes de la nef de celle qui couronne le péristyle d'entrée. — Remarquons que les ornements des chapiteaux de ces colonnes ne sont pas très-gothiques et sentent une restauration moderne. Deux pieds-droits de forme carrée, sans la moindre décoration, sont endossés dans les angles du mur extérieur. Ces membres sévères se prêtent assez bien aux constructions qui l'environnent, mais à la partie supérieure, là où commencent les nervures de la voûte, ils se terminent d'une manière si barbare que nous les osons placer parmi ces grossières restaurations modernes dont les églises nous offrent maint exemple. Au bas de ces pieds-droits et des grands piliers dont nous venons de parler, s'engagent des colonnes qui supportent un arc d'une très-grande ouverture. Ces colonnes à diamètre égal n'ont qu'environ la moitié de la hauteur de celles des travées, et les chapiteaux ne sont qu'une lourde imitation de ceux que nons avons décrits. Les arcs qui réunissent ces colonnes sont d'une grossièreté toute rustique et dont on ne trouverait d'exemple que dans les plus barbares essais des temples latins; tellement on a poussé l'oubli de toutes les conditions de l'art en construisant des

[1] Peut être aurions-nous été plus régulier en commençant la description de l'intérieur par l'entrée de l'église; mais cette partie étant comme art, d'un intérêt fort restreint, nous avons préféré la marche que nous avons suivie en parlant d'abord des constructions d'une beauté plus accomplie.

arcs que nulle moulure ne décore et ne tend à en diminuer la pésanteur et l'aridité. Au-dessus, et répondant symétriquement au sommet des arcs, on a pratiqué dans l'épaisseur des murs des tribunes au nombre de quatre, qui n'ont aucun rapport avec celles de la nef : comme forme et comme grandeur il y a différence complète. Couronnées d'un arc en ogive, ces tribunes ressemblent à deux fenêtres figurées dans le mur, et dont le bas est décoré par une mince balustrade qui sert d'appui à la tribune. Sous ces balustrades et dans une direction horizontale, règne une moulure que nous y croyons placée pour rompre autant que possible la fatigante nndité de ces murs.

Nous devons signaler spécialement une décoration au-dessus des tribunes où de petites arcades en plein cintre ont remplacées l'ogive. Ce retour du cercle ne se voit nulle part dans les autres décorations de l'intérieur.

A la hauteur de la naissance de la voûte, on voit deux croisées très-étroites et dont le tympan, en ogive, est seul percé à jour. Ces croisées dont le bas est également décoré d'une mince balustrade d'appui, sont percées très-irrégulièrement et sans établir la moindre analogie avec les autres constructions.

Les mêmes tribunes que nous venons de décrire sont pratiquées dans le mur de la façade : elles sont en tout point semblables. Bien que la grande croisée se dessine entièrement à l'entrée, nous n'en parlerons pas ici : sa construction tient plus particulièrement à la façade, nous la décrirons en parlant de celle-ci. La voûte qui se suspend sur le péristyle d'entrée est une voûte d'arête du même système que les autres; dans l'un des pans, tout près de la façade, on a percé une ouverture circulaire qui produit un effet malheureux. Inutile d'observer que c'est une construction de beaucoup postérieure à l'achèvement de l'édifice. On est très-souvent forcé d'obéir à la nécessité, nous ne l'ignorons pas, mais ne pourrait-on éviter la grimace que produit ce cercle dans la voûte, tout en laissant cette ouverture indispensable au service? Oui sans doute; mais

trop souvent ces ouvrages importants sont confiés à des mains inhabiles ou ignorantes qui, loin de respecter les vieux monuments, sont totalement éloignées d'en connaître et le style et le caractère.

Tout le mur de la façade, depuis le pavé jusqu'à la hauteur des tribunes, est uni et sans décoration. L'entrée principale est percée de la manière la plus simple: c'est une baie de porte d'une forme à peu près carrée sauf un arc extrêmement surbaissé qui la couronne. Deux portes de petites dimensions, et qu'encadrent de moulures ogivales, sont à côté de l'entrée, l'une de ces portes conduit à l'escalier de la tour et l'autre à un petit magasin. Un porche en bois, de construction moderne, marque l'entrée. Ces porches sont indispensables aux entrées des églises; mais comme nous l'avons observé au plan, c'était ici la place du buffet de l'orgue et du jubé. Ce grand emplacement n'a pas été réservé pour des objets insignifiants, mais pour y placer des constructions dont la grandeur et la beauté étaient en harmonie avec les autres parties du monument.

Ainsi que nous l'avons observé au plan, les bas-côtés longeant la nef présentent quelques différences : du côté septentrional des colonnes qui reçoivent la retombée des voûtes sont engagées de moitié dans le mur extérieur; du côté méridional il y a une distance d'environ deux mètres qui sépare les colonnes du mur. Cette distance est remplie par un massif de maçonnerie qui fait séparation entre ces différentes parties que l'on peut considérer comme des chapelles de très-peu de profondeur, il est vrai, mais dont la largeur répond à l'ouverture des travées. — Les colonnes des bas-côtés ont la hauteur de celles de la nef; mais elles ont un diamètre beaucoup plus restreint. Le dessin que nous avons vu pour la nef, a été suivi pour les piedestaux, les bases et les chapiteaux, seulement les feuilles de ceux-ci sont plus rapprochées par suite de la dimension moins grande. Les colonnes du côté méridional présentent aussi un arrangement dissemblable : trois colonnes groupées dont l'une répond à celle

N° 2
BAS-COTÉ (NORD)

du bas-côté septentrional, et les deux autres, ayant le même piédestal, la même base, s'élèvent sans chapitaux jusqu'à la naissance des arcs où elles se perdent insensiblement et en se fondant pour ainsi dire dans les moulures de ceux-ci. Cette ordonnance n'est pas des plus heureuses et laisse à désirer sous le rapport du goût. Si ces deux colonnes ou piliers eussent été couronnés du même chapiteau que celle qui complète le groupe et se présente de front au bas-côté pour recevoir ainsi la retombée de l'arc, ainsi qu'on le voit au bas-côtés de l'enceinte du chœur, l'architecture eut été plus parfaite et ne présenterait pas l'idée d'un ouvrage incomplet, quoique tout indique que l'on n'a rien changé à la construction primitive.

Les voûtes des bas-côtés prennent naissance sur le tailloir des chapitaux. C'est le système de construction que nous avons vu pour la nef et le chœur ; mais les voûtes d'arêtes se dessinent sur un plan dont la forme carrée s'éloigne sensiblement du parallélogramme des voûtes supérieures. — Les nervures et les arceaux ont le même profil que les autres, d'où résulte, — eu égard à la distance, — qu'aux bas-côtés ces parties paraissent beaucoup plus volumineuses. La clef des voûtes répond également à celles que nous avons indiquées ; seulement pour les bas-côtés l'ornementation est le plus souvent empruntée au règne végétal, tandis que le règne animal est presque exclusivement adopté pour orner les clefs des voûtes supérieures. — Une voûte d'arête, délicatement dessinée et d'un grand effet, couronne également les enfoncements ou petites chapelles qui pour l'intérieur de l'église sont d'une beauté accomplie. Les murs qui les séparent ont la même décoration : ce sont des arcadures, des meneaux et des entrelacements d'un faible relief et d'une grande uniformité de dessin. Cette décoration n'est point arrivé intacte jusqu'à nous : en plus d'un endroit elle a été mutilée pour y placer des autels et des statues, que des événements politiques ou des troubles religieux ont fait disparaître totalement.

Les croisées des bas-côtés ont la même grandeur que celles de la nef. On pourrait dire que le système de décoration y répond également ; mais il y a plus de profusion dans les entrelacements des tympans. Au reste chaque croisée présente un dessin différent ; quelques-uns sont tellement confus et chargés qu'à peine on peut en distinguer les formes et les contours. Les croisées s'élèvent à environ trois mètres au-dessus du pavé de l'église. Nous remarquons que les trumeaux au-dessous des croisées, sont quelquefois décorés du côté sud, tandis qu'ils sont dépourvus de tout ornementation du côté opposé.

Nous avons déjà observé qu'au bas-côté longeant le chœur et l'abside, les colonnes qui se trouvent sur les séparations des chapelles, portent toutes les trois, un chapiteau en tout point semblable à ceux des bas-côtés de la nef. C'est la seule différence quelque peu notable que nous trouvons pour ces deux parties de l'église. On voit que les bas-côtés du chœur ont été construits après les autres : l'amélioration apportée aux colonnes et quelque différence dans le caractère des feuilles des chapiteaux, nous amènent à persister dans cette opinion. Les voûtes de la partie circulaire des bas-côtés sont toujours aux églises gothiques d'un singulier effet : la forme changeante du plan imprime aux nervures et aux arceaux un mouvement quelque peu équivoque et qu'il est très-difficile de définir parce qu'à chaque instant le sens de la direction en est interrompu par les piliers et les arcades de l'hémicycle. Ces voûtes sont pourtant de la même composition que les autres, mais leur plan est indiqué par deux lignes concentriques réunies par des droites qui vont en divergeant en s'éloignant du centre du sanctuaire. Le grand mouvement des voûtes n'est donc le résultat que de la forme circulaire que l'on a prescrite à cette partie de l'église.

Les bas-côtés vers la façade principale sont aussi, comme la nef, précédés d'une sorte de péristyle dont la construction se signale différemment : en principe ces pièces avaient une autre destination :

au nord les fonds baptismaux et de l'autre côté une chapelle. Aujourd'hui on en a fait des magasins ou dépendances formés par une séparation en bois d'un style moderne [1]. Dans chaque bas-côté, deux montants hexagones, dont l'un est engagé dans le mur latéral, et l'autre dans le pilier qui touche la nef, soutiennent un arc de forme très-grossière. Ces montants que nous considérons comme une construction postérieure, indiquent, pour ainsi parler, la séparation entre les bas-côtés proprement dits et le péristyles qui le précède. — Les croisées au nombre de trois, dont une dans la façade, — ne diffèrent pas sensiblement de celles des bas-côtés. Au nord, la croisée touchant le portail, est moins large et murée jusqu'à un mètre environ de la naissance de l'arc en ogive qui la termine. Du côté opposé, — au sud, — cette croisée est plus étroite encore, mais entièrement ouverte et de la même hauteur que les autres. Pour les formes et le style, nous trouvons aussi les mêmes conditions, seulement une modification importante s'est introduite dans la décoration du tympan de cette dernière croisée dont les entrelacements appartiennent au style que l'on est convenu d'appeller flamboyant : l'exacte symétrie et les formes élancées dénotent en effet un style différent de celui que l'on remarque pour les tympans des autres croisées.

La même modification se montre dans les croisées de la façade dont nous parlerons bientôt.

Les voûtes sont semblables à celles des bas-côtés; une colonnette très-mince, engagée dans le mur de la façade latérale entre les deux croisées, reçoit la retombée des nervures. Cette colonnette ne descend pas jusqu'au pavé de l'église, mais se termine au bas des croisées par un cul-de-lampe qui en forme le soutien. Sur le mur de la nef, et dans les angles, les arceaux et les nervures se reposent sur des culs-de-lampe dont le dessin présente tantôt une figure de forme grotesque, tantôt une ornementation végétale

[1] Ces séparations viennent de l'ancienne abbaye de St-Michel, à Anvers.

dont les formes se distinguent à peine sous une épaisse couche de badigeonnage, dont tant de fois on a gâté les sculptures de nos monuments sacrés.

Il nous reste à parler des chapelles et des fonds baptismaux: ces constructions restent à peu près dans le sens général du monument aussi n'en toucherons-nous que les parties un peu saillantes par leur beauté ou leur imperfection.

Commençons par les fonds baptismaux, et la chapelle qui s'y trouve adjacente.

Les fonds baptismaux n'offrent rien de remarquable : la croisée qui l'éclaire est d'un travail lourd, disgrâcieux et annonce une époque de décadence. — La voûte dont la clef n'a aucune décoration, — semble ne plus appartenir à l'ère gothique; elle est d'un dessin informe et d'une exécution plus que médiocre. L'autre chapelle est dans des conditions meilleures; la croisée et la voûte se rapprochent entièrement de celles des bas-côtés.

La plus considérable des chapelles qui entourent le chœur est la chapelle de la Vierge. Dans presque toutes les églises gothiques, on a fait cette distinction en l'honneur de la mère de Dieu. A l'église de Lierre cette chapelle a une supériorité bien marquée et occupe à peu près le double de la superficie des autres. A l'intérieur on remarque surtout la voûte qui, sur une dimension réduite, présente beaucoup d'analogie avec celle de l'abside du chœur. Les nervures portent sur un faisceau de filets comme dans la nef; ces filets descendent jusqu'à environ trois mètres du sol, là elles sont soutenues par des consoles renaissance d'une assez belle forme, considérées séparément, mais qui grimacent en présence d'une architecture gothique. Ces consoles sont les seules traces d'un style nouveau, partout ailleurs le caractère ogival est resté intact. Deux croisées très-sveltes et dans le genre de celle de l'abside, éclairent la chapelle; elles pénètrent dans la voûte et descendent jusqu'à la hauteur des consoles renaissance que nous venons d'indiquer. En allant de la chapelle

pour entrer dans l'enceinte du chœur, on remarque la voûte qui s'étend sur cette espèce de péristyle qui se trouve entre la chapelle et le bas-côté. Cette voûte, dont les parois sont très-concaves, est d'un beau travail et d'un style bien soutenu.

La chapelle de la Vierge produit dans l'enceinte du chœur un effet qui certainement n'est pas des plus heureux : de l'extension donné au plan, il résulte que cette chapelle dépasse la largeur de la première arcade et prend environ le tiers de la seconde ; cela produit une grande confusion et une choquante irrégularité. Nous devons avouer que l'on a été peu sévère en cet endroit : il n'eut pas été impossible, — tout en laissant le plan de la chapelle de la Vierge, — de masquer le désagréable aspect que produisent nécessairement des constructions arrangées avec si peu de soin.

Les chapelles qui suivent en faisant le tour de l'abside, sont la chapelle de St.-George, où il n'y a rien de bien remarquable, si ce n'est l'extrême lourdeur du dessin de la croisée et une décoration, qui approche du genre flamboyant, au-dessus de l'autel dans le tympan du mur de séparation. A la chapelle de St-Antoine-l'Ermite on distingue une voûte et deux croisées d'un travail parfait et où le style ogival est soutenu dans toute son intégrité. Les six chapelles suivantes, qui se trouvent dans l'abside du chœur, ne diffèrent presque point de cette dernière ; toutes réunissent une grande perfection de travail à un beau caractère. Nous devons remarquer néanmoins que les voûtes, plus excavées que les autres, portent sur une mince colonnette engagée dans le mur et qui prend naissance sur le pavé de l'église, tandis qu'aux chapelles précédentes, la retombée de nervures s'opère sur des culs-de-lampe placés dans les angles.

Les deux dernières chapelles qui du côté méridional s'approchent des transepts ainsi que l'entrée des sacristies, — n'offrent aucune partie que nous n'ayons déjà vue ou qui mérite d'en faire une mention toute spéciale.

Tel est l'intérieur du monument; plus loin nous parlerons des

accessoires [1]. Comme on a pu le remarquer, cette belle masse est presque sans ornementation qui lui appartient en propre ou que le plan primitif lui a assignée. Outre les clefs des voûtes et quelques feuilles que nous avons signalées, on ne voit presque point d'ornements à l'intérieur. — Mais cette simplicité exclut-elle le grand, le majestueux d'un monument? — Non sans doute. Nous connaissons mainte église gothique où la décoration est étalée avec luxe et profusion, où presque chaque membre sert de champ à des sculptures, dont la délicatesse égale la légèreté de la dentelle; mais nous devons avouer que ces chefs-d'œuvre de patience, ces reflets d'une pompeuse richesse, n'ont jamais produit en nous cette profonde impression que commandent toujours les œuvres qui portent le cachet de cette supériorité grandiose qui se passe de tout ornement d'emprunt; qui se révèlent par cette sublime condition de l'art : le beau dans la simplicité.

Ce qui relève à l'extérieur la beauté de l'église de Lierre, ce qui augmente infiniment la valeur de ses formes, c'est son isolément complet : aucune construction étrangère ne vient interrompre l'imposante unité de l'ensemble, la suite régulière de l'ordonnance totale [2]. Partout l'architecture se dessine distinctement, et si quelques parties manquent de leur définitif, si nous avons à regretter les statues nombreuses qui dans le principe ont rempli les niches des contre-forts, c'est aux injures de notre climat et aux guerres de religion, que nous devons l'absence de ces éléments.

La façade principale se compose d'un porche ou péristyle

[1] Nous avons cru devoir séparer les accessoires du monument pour éviter toute confusion.

[2] Peu de monuments en effet offrent ce précieux avantage. Que de nobles productions du moyen âge sont enfouies et cachés sous de misérables masures! Que de fois d'inconcevables tolérances ont permis des constructions qui ôtent aux monuments et l'aspect et le caractère. Il faut rendre justice à l'esprit comtemporain : les magistrats et les artistes se concertent noblement pour préserver ces vieux trésors, de la destruction que des siècles de prévention et d'une véritable décadence ont voulu ravir à la postérité.

VUE EXTÉRIEURE DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE LIERRE

d'entrée, d'une des faces de la tour et de deux aîles qui indiquent la largeur des bas-côtés. Ce porche que nous avons déjà touché au plan, motive sur la façade un effet très-malheureux en ce qu'il tend à détruire, à corrompre l'harmonie générale : au premier aspect on croit que cette masse carrée n'appartient point au style élégant et élancé du XVe siècle ; mais l'examen des détails fait bientôt abandonner cette opinion : il est certain que le porche a été commencé dans la période de la construction de l'église ; mais nous ne doutons point que la partie supérieure n'ait été changée. Nous ne pouvons admettre que primitivement ce péristyle fût terminé par un acrotère en ligne droite, sans la moindre interruption, ce qui s'écarterait totalement de l'esprit de l'art ogival.

L'entrée du porche est une grande ouverture, terminée en ogive et fortement encadrée de moulures. Au fond du péristyle, — et sur le mur de la tour ou de la façade proprement dite, — la même ouverture est figurée et décrit une surface, dont la partie inférieure est occupée par la porte de l'église, et l'autre, y compris le tympan de l'arc, est richement décorée de sculptures, dont nous devons mentionner principalement trois niches taillées dans le mur au-dessus de la porte d'entrée. Une de ces niches, celle du milieu, contient encore une statue de la Vierge, de grandeur naturelle et qui offre un type remarquable de la statuaire du XVe siècle. Ces niches sont toutes les trois couronnées d'un baldaquin ; celle du milieu s'éloigne des autres comme volume et comme ornement : elle est plus grande et plus richement ornée. Les autres décorations sont appliquées aux murs latéraux et autour des moulures qui ornent le fond. Ce sont également des niches dont les unes sont terminées par de petits frontons en pignon et les autres par des baldaquins. Il est à regretter que toute cette ornementation soit aussi sensiblement détériorée, d'abord par l'action irrésistible du temps, et puis par une misérable peinture ou badigeonnage à la chaux qui en a totalement effacé et le style et les formes.

A l'extérieur, les murs du porche sont unis, et seulement divisés par quelques bandeaux ou moulures, d'une direction horizontale. Nous devons faire mention des quatre contreforts, qui fortifient les angles. — Ces contreforts, — d'une largeur égale, — diminuent en épaisseur, à mesure qu'ils s'élèvent. Leur décoration se résume en quelques moulures qui indiquent les retraites et en une niche à peu de hauteur du sol, dont le pied, en forme de cul-de-lampe, fait saillie sur le mur, ainsi que le baldaquin qui en fait le couronnement. Ces parties sont dans un très-mauvais état, c'est à grande peine que l'on peut en distinguer l'idée primitive.

La tour fait la principale partie de la façade [1]. Divisée en trois zônes de formes différentes, elle ne commence à se dessiner clairement qu'au dessus de la plate-forme du porche. La première zône, qui constitue la base de la tour, est d'un plan carré et décrit sur la façade un parallélogramme très-élevé relativement à sa largeur. La décoration de cette zône est bien distribuée et sans profusion. La grande fenêtre qui éclaire la nef a été masquée en majeure partie par le portail adossé à la tour. Cette fenêtre, — que décorent de belles moulures, — est terminée par un arc en plein-cintre quoique les entrelacements du tympan soient d'un style ogival bien prononcé. — On ne peut s'expliquer la présence de cette forme romane que par une restauration postérieure à l'achèvement de l'édifice. A l'appui de cette opinion, on peut invoquer quelques traces de changements que l'on voit encore dans la maçonnerie qui environne la fenêtre. — Au-dessus de ce plein-cintre, — qui rappelle *l'occulus* des latins, — règne un bandeau d'un beau profil gothique, qui rompt heureusement la nudité de cette grande

[1] La tour a été incendiée par la foudre en 1609 et 1702. C'est après cette dernière date qu'elle a été couronnée de la coupole dont nous parlerons bientôt. La hauteur totale de la tour est de 79 mètres environ.

superficie. Ce bandeau indique le dessous de deux tribunes, très-étroites, — très-élancées, qui, en forme de fenêtres, sont pratiquées dans l'épaisseur du mur. Ces tribunes, — qu'un seul meneau subdivise, — se terminent en ogive. La décoration des tympans, bien que différente l'une de l'autre, — rappelle celles que nous avons vue pour les croisées de l'abside du chœur. Le bas est orné d'une balustrade d'appui très-légère et d'une grande simplicité. Cette zône carrée de la tour se termine par une plate-forme ou galerie qui résulte de la retraite que fait la zône intermédiaire. Une balustrade d'un beau dessin, et divisée par des clochetons, relève cette galerie qui règne sur les quatre faces de la tour. Comme un beau travail et comme une exécution vraiment remarquable, nous devons parler des contre-forts des angles. De forme quadrangulaire, et presque du même volume pour toute la hauteur, ces contre-forts sont divisés en plusieurs faces dont la décoration est très-variée et d'un style d'une pureté irréprochable. Ajoutons qu'elle est arrivée intacte à travers les quatre siècles qui nous séparent de l'érection du monument. La deuxième zône de la tour qui fait retraite sur la première, ne conserve plus le plan carré de celle-ci, mais devient octogone. Cette partie dont toutes les faces sont parfaitement semblables, est encore dans le style général de l'édifice et a conservé son caractère primitif. Les angles sont doublés de contre-forts historiés d'une manière heureuse : des pinacles d'un beau travail y sont adossés et produisent un mouvement très-agréable, opéré par les différentes saillies de leurs membres. Dans toutes les faces sont pratiquées des ouvertures ou croisées que termine un arc ogival. Une restauration moderne a totalement effacé le caractère de quelques-unes de ces croisées. On a peine à comprendre comment en présence d'aussi beaux modèles du style ogival, on a osé se permettre des vandalismes aussi révoltants. Il faut vraiment être éloigné de tout sentiment artistique pour porter un

coup aussi inexplicable à un monument dont la beauté commande le respect et l'admiration[1].

Comme la zône inférieure, celle-ci est également terminée par une balustrade, d'un dessin très-simple et égale pour toutes les faces.

Une flèche dans le goût général du monument complétait autrefois la tour. Depuis le commencement du siècle dernier, elle se termine par une espèce de dôme ou coupole, genre de couronnement qui était presque généralement adopté à l'époque de cette reconstruction. C'est évidemment une période de décadence que celle qui produit un travail aussi éloigné des conditions d'art et de goût ; dans ce dôme se réflète l'influence des idées qui régissaient l'architecture au XVIIIe siècle. C'est tout ce que l'on peut se figurer de plus lourd, de plus massif et de plus dépravé. Employer le style ogival à la reconstruction de la tour était alors impossible. On avait en horreur les productions du moyen âge. Quel aveuglement pourtant que la prévention : il ne faut pas être ni savant ni artiste, pour comprendre et approuver cette idée si simple que reconstruire la tour dans un style grossier, ignoble, et qui s'éloigne sous tous les rapports du caractère de l'édifice, était une erreur, un non-sens, un travail barbare. Mais encore une fois, il régnait, — on le sait, — une prévention universelle contre l'architecture ogivale, prévention que ne partageait pas seulement la multitude, mais qui était soutenu par les hommes les plus éclairés de leur temps.

Nous ne nous occuperons pas davantage de ce dôme d'un effet si malheureux, et qui restera toujours une preuve manifeste que le XVIIIe siècle ne fut point celui de la bonne architecture.

Les deux ailes, indiquant la largeur de la nef, complètent la façade principale. Ces parties, — d'une nudité sévère, — n'offrent

[1] Nous nous plaisons à faire observer que l'administration communale prend les mesures nécessaires pour faire disparaître ce travail choquant. Sous peu, les croisées seront rétablies dans leur état primitif.

rien de bien remarquable que les croisées et les contre-forts placés sur les angles vers les murs des façades latérales. Les croisées bien que dans le sens général de celles qu'à l'intérieur, nous avons vues pour les bas-côtés, diffèrent entre-elles pour la décoration de leur tympan. Dans l'une on voit l'influence du style flamboyant ou gothique fleuri du commencement du XVIme siècle. On est tenté de croire que cette décoration a été faite après l'achèvement de l'église. A l'autre croisée, — côté méridional, — la décoration du tympan est dans le goût gothique du XIIIme siècle. Les contre-forts ne sont pas non plus de la même ordonnance : le premier, — celui du nord, — conserve sa forme carré jusqu'au-dessus du toit des bas-côtés. L'autre ne s'élève carrément que jusqu'à la naissance de l'arc de la croisée : là il se termine par un pénacle ou clocheton engagé dans le mur comme les autres parties du pilastre. Ces contre-forts, d'un travail bien soigné, sont, — à une hauteur d'environ trois mètres au-dessus du sol, — rehaussés par des niches dont le support et le couronnement sont sensiblement détériorés par les injures de l'air.

Les façades latérales produisent beaucoup plus d'effet que celle que nous venons de décrire. L'isolement des piles surmontées de clochetons et le travail des arcs-boutants, donnent toujours aux églises un mouvement très-pittoresque. Il est vrai que sous le rapport de l'art constructeur, ces arcs-boutants ne prouvent pas favorablement, et que mainte fois on a reproché aux artistes gothiques l'emploi de ces moyens que quelques esprits, peut-être trop sévères, qualifient de vicieux. Nous croyons aussi à l'impossibilité de neutraliser le travail des grandes voûtes autrement que par ces butées extérieures ; mais nous nous garderons cependant de condamner des constructions, qui tout en consolidant l'édifice, lui imprime un jeu piquant et une variété, qu'il serait bien difficile d'obtenir sans le concours de ces membres isolés.

Les murs extérieurs des bas-côtés qui longent la nef depuis la façade principale jusqu'aux transepts, sont renforcés par des

contre-forts qui soutiennent les piles et les arcs-boutants. Ces contre-forts, — d'une base carrée, — ont tous la même décoration : une niche de peu de profondeur et dont le support, en cul-de-lampe, présente une figure d'une idée très-bizarre mais d'une exécution délicate, y est pratiquée au bas et à une hauteur d'environ trois mètres au-dessus du sol. Toutes ces niches sont couronnées de baldaquins également d'un travail superbe et qui, malgré une existence de quatre siècles, sont encore d'une délicatesse à défier les plus habiles artistes. Il est vraiment à regretter que le vandalisme des iconoclastes, nous ait ravi les statues qui avant 1580 décoraient les niches et relevaient tous ces magnifiques travaux. Les piles sont encore décorées de niches d'une ordonnance et d'un travail moins importants que les niches que nous venons de voir. Au sommet des contre-forts, et tout près des piles, des animaux chimériques (que l'on appelle corbeaux ou gargouilles) viennent faire diversion à l'anguleuse simplicité des parties environnantes. Ces chimères sont une décoration essentiellement gothique et que l'on voit à toutes les églises de cette architecture; souvent l'emploi en est très-heureux et sert à rompre une suite de lignes dont la continuité serait ennuyeuse; mais l'on est forcé de convenir que sous le rapport du goût l'on trouve souvent à redire aux monstrueuses conceptions de ces animaux.

Entre les contre-forts, sur les murs des bas-côtés, règne une balustrade à jour, décorée de meneaux et arcadures, d'un très-bon style. Une autre balustrade, également à jour, et divisée par des clochetons qui correspondent aux arcs-boutants, couronne le mur de la nef [1]. Le dessin de cette dernière, diffère de l'autre, quoique le style soit le même. Les croisées des bas-côtés et de la nef se trouvent entre les contre-forts et les arcs-boutants; nous croyons

[1] Cette balustrade n'est pas continuée, ni aux transepts; ni au chœur, elle ne règne que sur les murs de la nef, c'est-à-dire depuis les transepts jusqu'à la tour.

pouvoir nous dispenser d'en parler encore ici : à la description de l'intérieur, nous avons donné tous les détails, que comportait cette matière.

Les deux façades latérales ne sont pas absolument les mêmes. Pour les parties que nous venons de décrire, nous devons un instant nous occuper séparément de celle du nord, pour quelques constructions qui ne sont point répétées du côté méridional. C'est d'abord la porte qui autrefois a servi d'entrée aux fonds-baptismaux, mais qui est maçonnée aujourd'hui. On y distingue encore quelques décorations, entre antres trois niches qui sont pratiquées, au-dessus du linteau et surtout deux magnifiques clochetons engagés dans le mur et soutenus par des figures grotesques, curieuses, en forme de culs-de-lampe. Ces clochetons sont des modèles du beau gothique, et parfaitement conservés. Nous ne pouvons en dire autant, des niches du tympan dont les figures ont totalement disparu, et dont l'ornementation est fortement détériorée. Les deux chapelles placées dans l'angle formé par les murs du transept, et les bas-côtés de la nef, interrompent la marche régulière, et amènent quelque confusion. Nous avons dit à l'intérieur que le baptistère, qui occupe une de ces chapelles, accussait une infériorité marquante sous le rapport du style et de l'exécution. Nous devons constater ici la même dégradation. Nous ne pouvons passer sous silence, un charmant pignon qui couronne la chapelle adossée aux transepts; c'est le caractère gothique et toutes ses qualités.

Les portails latéraux sont très-simples, à l'extérieur. Chacun d'eux se résume pour ainsi dire, dans la porte d'entrée, la grande fenêtre et quatre énormes contre-forts, maçonnés sur les angles. Au reste point de décoration. — Les portes d'entrée diffèrent pour les deux portails : celle du nord se distingue par une infinité de moulures et filets dont on a enrichi l'embrasure. Un enroulement bien historié soutient le linteau qui sert de base au tympan. Sur ce linteau l'on aperçoit trois supports de statues qui jadis ont

décoré l'entrée, mais dont aujourd'hui il ne reste plus de traces.

Il est facile de reconnaître à deux colonnettes engagées dans le mur et placées à droite et à gauche de la porte, ainsi qu'à plusieurs autres indices de démolition, qu'autrefois cette entrée latérale était précédée d'un porche ou d'une construction quelconque. Quoiqu'il soit impossible aujourd'hui de bien préciser la grandeur et la forme de cet objet, il est certain qu'il a existé : les traces nombreuses, qu'il a laissées sur le monument même, ne permettent pas de révoquer en doute l'assertion positive que nous avançons à cet égard. Au portail méridional la porte d'entrée est d'un genre différent et comme idée et comme forme. D'un style peut-être plus prononcé que l'autre, elle se distingue surtout par la décoration de son tympan, par deux superbes clochetons et par une belle ornementation qui marque le sommet et les cintres de l'ogive.

Les croisées des portails ont été décrites à l'intérieur. Ajoutons qu'extérieurement elles sont plus ornées de moulures et qu'au portail septentrional l'ogive est ornée de feuilles médiocres qui ne sont point répetées au portail du midi.

Les contre-forts, d'une base carrée et d'une hauteur étonnante [1] sont tout unis et ne perdent de leur grande nudité que par quelques bandeaux ou moulures horizontales qui les divisent en zones à peu près de la même élévation. — Ces contre-forts, qu'un petit toit pyramidal protège contre les ravages du temps, sont les mêmes pour les deux portails [2]. Il n'en est point ainsi pour les pignons de la toiture dont la différence est assez palpable : au midi, l'ordonnance primitive se fait généralement jour, le style

[1] Ils s'élèvent, sans diminuer de volume, jusqu'à la toiture des transepts.

[2] Sur un des contre-forts du portail méridional, on aperçoit un ancien cadran solaire, qui porte le millésime 1065 : on est tenté de croire que c'est un reste de l'ancienne église de St-Jean-Baptiste, que l'on a démolie pour la construction de l'église actuelle.

gothique se dessine nettement dans les crosses végétales qui décorent les plans inclinés du toit et surtout par une galerie qui règne au contre-bas du pignon. Au commencement du XVIIe siècle on y a placé deux écussons de style rocaille ainsi qu'une fenêtre circulaire qui produisent un effet vague et un mélange désagréable. Le pignon du portail septentrional est une reconstruction moderne. On a respecté l'inclinaison de la toiture; mais les formes différentes dont on a percé le tympan du pignon accusent un éloignement prononcé du goût ogival.

Depuis les transepts jusqu'au commencement de l'abside, les bas-côtés de l'enceinte du chœur produisent un aspect très-irrégulier et qui contraste fortement avec les constructions environnantes : la chapelle de la Vierge, les sacristies et quelques dépendances s'éloignent de l'unité remarquable que l'on se plait à trouver dans l'ordonnance générale. Comme ces parties de l'église n'ont rien de bien prononcé, ou qui intéresse sous le rapport de l'art, nous croyons pouvoir passer à l'abside et terminer la description de l'extérieur par quelques mots sur la toiture de l'église.

Nous avons déjà parlé de l'effet que produit le travail des arcs-boutants. C'est aux absides surtout que cet effet devient imposant et pittoresque par la direction variée prescrite aux lignes du plan. A l'église de Lierre, l'abside est une des parties saillantes de l'édifice. Comme aux façades latérales, ce sont deux étages bien distincts et en retraite les uns sur les autres; l'étage inférieur pour les chapelles et l'autre pour le chœur. Les arcs-boutants répètent la composition que nous avons décrite pour les façades latérales des bas-côtés de la nef. Nous n'en parlerons donc plus ici, mais nous avons à nous occuper des parois extérieures des chapelles. Ces parois se composent de trois pans à largeur égale, mais d'un tracé différent : celui du milieu se présente de front, les deux autres se replient sur les contre-forts, et par ce mouvement décrivent les trois faces d'un hexagone régulier dont

les angles sont encore renforcés par des massifs extrêmement simples. C'est au milieu de chacun de ces pans que sont pratiquées les fenêtres qui éclairent les chapelles : quelques-unes de ces fenêtres sont maçonnées au bas, d'autres le sont totalement et la décoration de ces dernières n'est que figurée; d'autres enfin, et c'est la plupart, sont entièrement ouvertes et en vitres pour toute la hauteur. Les murs des chapelles se terminent à plat et sans balustrade : une simple moulure en guise de corniche en forme le couronnement. L'étage supérieur de l'abside répond, comme ensemble, à l'étage que nous venons de décrire; comme détail nous n'y voyons que des objets que nous avons déjà signalés. Sans doute les croisées de l'hémicycle, les contre-forts, les piles, les arcs-boutants et maint clocheton d'un beau dessin, s'y montrent avec avantage, avec bonheur; mais en retracer ici le dessin serait répéter ce que nous avons déjà dit relativement à toutes ces constructions. Nous nous bornerons donc à observer que le couronnement de l'étage supérieur de l'abside s'effectue d'une manière évidemment trop simple et que l'absence d'une balustrade à jour ou d'une corniche historiée à moulure s'y fait vivement sentir, eu égard à la richesse des autres parties de l'abside.

La toiture de l'église est entièrement simple, aucune des riches décorations dont le goût du XIIIe et XIVe siècles ornaient les combles, ne s'y reflète. Il n'y a ni plomb doré, ni figures, ni métaux, ni crêtes, en un mot la toiture est tout unie.

La flèche élevée au centre de la croix, est remarquable et digne d'une mention particulière. C'est une de ces constructions hardies, légères, à formes pures, sveltes, élégantes, qui soutiendront à tout jamais la haute réputation des artistes constructeurs du moyen âge.

C'est là le monument dont nous avons essayé de donner la description. Retournons maintenant vers l'intérieur de l'église pour indiquer quelques constructions accessoires dont la grandeur, la forme, le style ou l'emplacement, ont quelqu'influence sur l'effet général. Le jubé placé à l'entrée du chœur, est le seul de tous

ces objets qui soit de style gothique; les autres sont modernes et d'un caractère opposé à celui du monument. Ce jubé et une charmante production du commencement du XVIe siècle. C'est du gothique fleuri tout pur. Considéré séparement, c'est un chef-d'œuvre de délicatesse et de travail; mais on ne saurait en dire autant de la masse et surtout de l'emplacement qui, par rapport à l'église, prêtent matière à une réprobation [1]. Le buffet de l'orgue est d'un goût renaissance. Il est placé au transept méridional dans l'ouverture qui sert d'entrée au bas-côté du chœur. C'est sans doute un emplacement malheureux que l'on a choisi; mais soyons juste, ici il y avait quelque nécessité : s'il fallait construire le buffet séparément on ne pouvait l'éloigner du jubé. Celui-ci se trouvant à l'entrée du chœur, on conçoit que l'orgue ne pouvait être placé comme nous l'avons voulu en parlant du plan, c'est-à-dire au vestibule de l'entrée principale. Au reste le buffet de l'orgue, d'une composition riante, rappelle une époque où la sculpture en bois était portée à un haut degré de perfection [2].

Les autels sont ici, comme à presque toutes les églises gothiques, d'un style moderne. Les autels secondaires nuisent très-peu à l'église, il n'y a que le maître-autel qui offusque sensiblement l'étage inférieur de l'hémicycle. La manière de construire des autels qui trop souvent n'ont d'autre mérite qu'un développement quelquefois prodigieux, est abandonné de nos jours. Depuis quelques années on a compris qu'un autel doit répondre et comme style et comme forme à l'emplacement pour lequel il est composé. Une composition d'architecture grecque ou romaine ne sera jamais que déplacée dans une église gothique. Quelles que soient sa grandeur, sa beauté, sa richesse, elle ne produira qu'un contraste désagréable,

[1] Oserions-nous émettre le projet de transporter le jubé à l'entrée principale de l'église? Il y aurait peut-être témérité dans une proposition pareille. Nous n'ignorons pas les immenses difficultés que rencontrerait son exécution; mais nous sommes éloignés de croire sa réalisation impossible.

[2] L'orgue a été placé en 1628.

choquant, — contraste qu'il convient toujours d'éviter, non seulement dans les églises, mais dans toutes les productions architecturales.

Les stalles du chœur sont en bois de chêne, comme presque toutes les productions de ce genre. L'ensemble en est lourd et disgracieux ; quelques figures qui supportent les bancs se distinguent par leur singularité, par une pensée vive et capricieuse. Un genre de décoration que les artistes gothiques semblaient affectionner et dont les exemples abondent, sont les statues qui dans presque tontes leurs églises sont adossées aux piliers de la nef et du chœur. L'emploi de ces statues est rarement heureux, il faut qu'il soit compris dans l'ensemble de la composition et combiné en sorte qu'il rentre dans l'ordonnance générale. Cela n'est nullement le cas à l'église qui nous occupe ; les statues sont flanquées aux colonnes avec très-peu de soin. Les supports sont évidemment trop volumineux et ne conservent pas la proportion relative que commandent les colonnes [1]. Il en résulte nécessairement un aspect défavorable à l'intérieur de l'église.

Comme nous nous proposons de nous occuper spécialement des tombeaux, des épitaphes, ainsi que des intéressantes inscriptions qui se trouvent sur plusieurs d'entre eux, nous n'en parlerons pas ici ; observons seulement que ces objets, ainsi que le pavé, n'ont aucune influence sur la beauté architecturale de l'église.

Pour ne pas trop nous éloigner de notre sujet principal, nous avons passé rapidement sur les accessoires. Décrire le monument, l'apprécier à sa juste valeur, tel était notre plan, tel était notre but. Puissent nos efforts réussir à faire connaître au monde des arts, une des plus belles productions que nous ait laissées le moyen âge!

[1] Ces supports sont presque tous dans le style de la renaissance, et datent du XVIIme siècle. Les statues sont toutes d'une médiocre exécution.

ESSAI

SUR L'ÉGLISE

NOTRE-DAME DE HUY.

(Suite. — Voir la première partie, consignée au 2e volume, année 1845, page 151 et suivantes).

2me PARTIE. — ARCHITECTONOGRAPHIE.

L'église paroissiale de St-Jacques à Liége offrait naguère un monceau de débris d'où apparaissaient quelques vitraux flamboyants. Elle n'avait de valeur que pour les amateurs peu nombreux de la ville, et pour ceux que le hasard y introduisait.

Un architecte a publié, vers 1827, un recueil des principaux monuments du royaume des Pays-Bas. On y voyait entre autres, des maisons de plaisance de la Hollande, la porte Guillaume à Bruxelles, qui n'est plus. Pas une ligne sur l'église de St-Jacques à Liége.

Un touriste étranger prétendait, qu'elle présentait l'art dans sa décadence; que tout y était façon, bouffissure; que *son seul mérite* consistait dans le fastueux; qu'elle était tellement chargée

d'ornements, que les formes gothiques en paraissaient tout-à-fait écrasées. Il rendait cependant hommage à la beauté des vitraux peints du chœur [1].

M. De Caumont se bornait à dire que cette église n'avait d'ancien que sa façade; que les voûtes ornées de pendentifs ont été peintes en bleu et que, sur ce fond, se détachent des arabesques dorés d'un grand effet [2].

M. le vicomte Hugo, pair de France, de qui, selon M. Didron [3], descendent en droite ligne tous les jeunes archéologues de ce temps-ci, s'arrête à Liége. Il visite la cathédrale St-Paul, les églises de St-Jean, de St-Denis, de Ste-Croix, le palais des anciens princes. L'église de St-Jacques lui échappe [4].

Mais la fabrique fit relever une partie du flanc septentrional de l'édifice, avec son ornementation primitive et complète. Ce premier travail a dessillé tous les yeux; les journaux se sont rendus les organes des amateurs [5], et la première

[1] Loebel, professeur à l'université de Bonn; *Lettres sur la Belgique* 1833. Traduction et impression de Bruxelles, 1837, p. 13.

[2] Rapport fait en décembre 1836 au conseil de la Société Française pour la conservation des monuments. *Bulletin monumental.* T. 3, p. 254.

[3] *Annales archéologiques*, t. I. p. 193.

[4] *Le Rhin*, septième lettre.

[5] Le *Journal de Liége et de la province*, n° 276, des 18 et 19 novembre 1837, exprime son opinion en ces termes :

« L'église de St-Jacques présente en ce moment un véritable phénomène archi-
» tectural. Après huit siècles d'existence, elle renaît de ses ruines, aussi parée,
» aussi élégante qu'au premier jour de son apparition [1].

» La façade à droite est à peu près restaurée, les arceaux des fenêtres, autrefois
» couverts de poussière et mutilés par les ravages du temps, paraissaient d'autant
» plus sombres et plus massifs, qu'ils étaient plus chargés d'ornements; aujourd'hui
» ils ont ressaisi leur gracieuse légèreté, la lumière se projette avec abondance

[1] Le journaliste a commis plusieurs erreurs. La tour occidentale seule date du XIe siècle. La majeure partie de l'église est des XVe et XVIe siècles. Il n'y a pas de corniches aux piliers. L'église n'a et ne pouvait avoir de coupoles. On a probablement donné ce nom aux compartiments peints de la voûte formant des espèces de caissons.

chose que les étrangers visitent à Liége, actuellement, c'est l'église de St-Jacques.

L'église Notre-Dame de Huy s'est trouvée jusqu'à présent dans une position pire, mais nous croyons pouvoir lui prédire le même sort qu'à sa voisine. Pour contribuer à ce résultat,

» dans l'intérieur du temple et fait ressortir la pittoresque bizarrerie des enlu-
» minures qui décorent les coupoles.

» M. l'avocat Jenicot [1] qui, dans ce travail patient de restauration, déploie un
» zèle aussi infatigable que plein d'intelligence et de désintéressement, et à qui
» la ville est particulièrement redevable de ce monument, a étudié avec une
» conscience d'artiste l'agencement des peintures qui ornaient les parois
» intermédiaires entre la voûte et les corniches des piliers, qu'un blanchi-
» ment réitéré a fait entièrement disparaître. Cette partie de l'église reconvrera
» bientôt sa teinte primitive et formera avec les coupoles, un ensemble de
» couleurs parfaitement en harmonie.

» A la suite des recherches faites dans les combles de l'église, M. Jenicot a
» retrouvé le modèle, d'après lequel les minarets avaient été exécutés. Cette
» découverte est d'autant plus précieuse, que la dentelure de ceux qui existent
» encore, était complètement usée par le temps, et n'offrait qu'une trace
» fort équivoque de leur première origine; il y a certitude maintenant que
» la forme svelte, élancée, leur sera restituée sans aucune altération de
» caractère.

» M. Jenicot ne hasarde rien; si les vestiges sont tellement informes qu'il
» ne peut y reconnaître le type original, il en réfère aux personnes connues
» par leur science archéologique. Aussi cette manière de procéder lui a mérité
» les éloges des membres de la commission royale des monuments, la récon-
» naissance et l'admiration des hommes de l'art et des étrangers, qui, depuis
» quelque temps, viennent en grand nombre visiter cette intéressante résurrec-
» tion de l'architecture gothique.

» La Chambre des représentants, le gouvernement, l'administration commu-
» nale ont pris cet édifice sous leur patronage; les subsides qu'ils ont accordés
» ont déjà permis de faire beaucoup; ils seront néanmoins insuffisants pour
» compléter un travail commencé avec tant de succès; l'esprit de conservation,
» l'ardeur toute passionnée, et disons-le, le culte qu'on professe pour les
» monuments et les souvenirs du moyen âge, deviennent la garantie que cette
» œuvre, qui, sous plus d'un rapport, peut être considérée comme une œuvre
» de civilisation, ne restera pas inachevée. »

[1] L'auteur a cru devoir cesser au commencement de 1843, de donner ses soins aux réparations qu'il dirigeait depuis 1834.

essayons de décrire ce joli monument et disons ce qui nous paraît nécessaire pour lui restituer sa figure originelle.

Chapitre 1er. — Monographie.

O moment solennel ! Ce peuple prosterné,
Ce temple dont la mousse a couvert les portiques,
Ses vieux murs, son jour sombre et ses vitraux gothiques,
Cette lampe d'airain qui dans l'obscurité,
Symbole du soleil et de l'éternité,
Luit devant le Très-Haut, nuit et jour suspendue;
La majesté d'un Dieu parmi nous descendue;
Cet orgue qui se tait, ce silence pieux,
Tout s'enflamme, agrandit, émeut l'homme sensible :
Il croit avoir franchi ce monde inaccessible,
Où sur des harpes d'or, immortel séraphin,
Au pied du Jéhovah chante l'hymne sans fin.

Anonyme [1].

Extérieur de l'église.

L'église est bâtie en pierres d'un rocher voisin, excepté les murs intérieurs des bas-côtés et les voûtes, qui sont en tuf. Elle a la forme d'une croix latine et regarde l'orient par son chevet.

L'abside forme un hemicycle percé de cinq fenêtres lancéolées.

Les transepts ou croisillons tournent vers le nord et le sud.

A l'occident, s'élève au centre de l'édifice, un clocher tétragone, couronné par une galerie à trilobes avec quatre clochetons angulaires, d'où sort nne flèche en pierre à claire voie. La hauteur de cet ensemble est de 103 mètres ou 350 pieds. Deux mesquins porches latéraux *rococo* n'enlaidissent pas peu cette partie de l'extérieur.

Des contreforts adhérens contrebutent l'église. Ceux qui prennent leur racine dans le sol semblent, au premier coup-d'œil, inventés uniquement pour parer le premier étage. Ils se rétrécissent par des retraites différentes. Le faite de chaque contrefort

[1] L'auteur ne sait où il a puisé ces douze vers.

se compose de frontons avec pyramides dont les arêtes sont découpées à crochets. Ces obélisques ou minarets s'engagent dans une galerie de quatre feuilles encadrées, qui forme le couronnement du premier comble.

Les têtes des contreforts de la grande nef, également découpées à crochets, dépassent les chenaux comme pour rompre la monotonie de la couverture.

Des couvre-joints couronnent la crête du toit supérieur.

Des arcades ou panneaux à trilobes sont inscrits dans les tympans des bras de la croix.

Au-dessus du chœur s'élève celui des deux clochers qui a survécu aux ravages des éléments et des révolutions politiques. Il est percé de trois étages de baies jumelles ogivales. Le dernier rang est muni d'abat-sons. Le clocher est privé de sa flèche.

Une espèce de cour longe le flanc droit de l'église. Un portail décore l'entrée orientale de cette enceinte.

« Ce portail, dit M. Gorissen [1], si riche de fini et de détail, si » souvent admiré et si souvent dessiné par les étrangers, appartient » évidemment à cet âge où le gothique fut si justement appelé » fleuri. Il représente la naissance du Sauveur. Ce morceau » d'art, l'un des plus remarquables que nous ayons dans le pays, » a traversé toute la tempête révolutionnaire sans accident, pour » venir échanger sa poussière séculaire contre l'impie badigeon du » dernier doyen. »

M. Gorissen raconte comment on a heureusement écarté la main du vandale, qui allait détruire cette vénérable antiquité. L'ordre était donné . . . . La hache était levée . . . . . La Providence envoie sur les lieux un modeste artiste de mérite. [2] Il intervient pour que

[1] Page 492 de l'ouvrage cité ci-dessus.

[2] Piette (Nicolas-Guillaume-Joseph), né à Huy le 23 mai 1787 de Jean-François Piette et d'Anne-Marie Warzée, professeur de mathématiques, peintre, professeur de dessin au collège royal de Liége, décédé le 12 octobre 1827. Des portraits à Liége et à Huy attestent son talent comme peintre.

l'outil meurtrier soit momentanément suspendu . . . . . Il obtient que le monument ne sera pas démoli, mais empâté de quelques couches de badigeon.

M. Piette, pour le dire en passant, a été enlevé beaucoup trop tôt à sa famille, à ses amis, aux beaux-arts. Ses connaissances variées, l'indépendance de son caractère, en auraient fait un actif et zélé conservateur, un adversaire impitoyable des démolisseurs.

Le portail principal était percé au croisillon méridional, et embelli de niches, de statuettes, de cordons, d'arcades, etc. Toutes les figures ont disparu. Il reste de débris suffisants des autres ornements pour en rendre la restauration historique possible.

Intérieur.

Dans œuvre, la longueur est de 72 mètres ou 244 pieds, la largeur est de 23 1/2 mètres ou 80 pieds, et la hauteur de 25 mètres ou 85 pieds.

En longueur trois divisions principales : le corps de l'église, la nef transversale ou croisée et le chœur qui se confond avec le sanctuaire.

En largeur des colonnes cylindriques posées sur deux rangs divisent l'église en trois nefs. Les bases de ces piliers sont circulaires et sans patte. Sur les chapiteaux formés de feuilles de choux frisés, viennent se reposer les archivoltes des arcades et les nervures des voûtes.

Au-dessous de ces arcades règne une galerie ou triforium, composée d'une balustrade à quatre feuilles, portée par des colonettes.

Le grand autel est d'architecture moderne.

La voûte de la grande nef à nervures croisées, a été peinte au XVIe siècle et restaurée au XIXe. On trouve vers le milieu la date de 1523, au fond celle de 1526. Au centre de la croisée est une

très-belle clef pendante, à côté de laquelle on lit : Havet, refecit 1810.

Les collatéraux s'arrêtent aux deux côtés du chœur. Les nervures des voûtes reposent sur de minces piliers en demi-colonnes, encadrées entre les chapelles.

Une ceinture de panneaux tapisse le pourtour intérieur.

Les fenêtres sont ogivales. Leur intérieur est divisé par des meneaux, perpendiculaires jusqu'à l'arcade. Le tympan ou la portion supérieure comprise entre les deux côtés de l'arcade, se compose de courbes circulaires, rayonnantes et variées, où dominent les trèfles, les quatre feuilles isolées ou encadrées.

Les fenêtres des transepts ou de la croisée occupent l'étendue entière des pignons. Des demi-roses forment la principale division de leurs tympans.

Les panneaux des croisillons passent pour les plus beaux de la Belgique.

On trouve au transept septentrional une pierre tumulaire avec une inscription concue en ces termes:

D. O. M.
Memoriæ
Prenobilis Domini D. Isidoris Baronis de BOUILLE
hujus ecclesiæ decani
ac benefactoris munifici
BOUILLE Quam insigni decoravit Deo MAGBOURG
marmore stravit
SOUVET Sed magis virtutum ornavit exemplis ARCHIMONT
Cleri vixit dux et norma
WAHA Pauperum Pater providus WASSENBERG
Omnium amor
CHAUMONT Meritorum plenior quam dierum BELLEHAUSEN
Obiit 22 9bris 1745
Etatis 94, canoni 52,
Decanatus 19
R. I. P.

« A la mémoire du noble seigneur Isidore baron de Bouille,
» doyen et bienfaiteur de cette église. Il l'a ornée moins par
» les décorations en marbre que par l'exemple de toutes les vertus.
» Il était le guide et le modèle des ministres de la religion,
» le père providentiel des pauvres, l'amour de tous, et chacune
» de ses journées était marquée par des bienfaits. Il est décédé
» le 22 novembre 1745, dans la 94e année de son âge, la 52e
» année canoniale et la 19e de son décanat.
» Qu'il repose en paix. »

Du mausolée et de l'épitaphe dressés à la mémoire de Théoduin de Bavière, il reste, dans la première chapelle à gauche du chœur, une inscription retrécie aux proportions suivantes :

Hic jacet
Théodinus a Bavariâ,
episcopus et princeps leodiensis
obiit 9a en das Julii
anno 1075.

« Ici repose Théoduin de Bavière, évêque et prince de Liége, décédé le neuf des Ides de juin de l'année 1075. »

Au fond de l'église brille la belle rose dont nous avons déjà parlé. Le parement inférieur est décoré d'un grand panneau subdivisé en deux arceaux à quatre trilobes. Ces ornements sont effacés ou altérés par une cloison avec quatres colonnes engagées et quatre pilastres ioniques en marbre, une tribune et l'orgue, addition du 18e siècle.

Deux portes s'ouvrent au bas des deux collatéraux.

Chapitre 2me. — Réparations.

Qu'ils devaient être beaux lorsqu'ils venaient de naître !
Lorsque sacrés pour tous, autant qu'ils devaient l'être,
Ces monuments voyaient brûlant, du même amour,
Le chrétien de la glèbe et celui de la cour !
Ils disent à notre âge en regardant bien bas,
Nous tombons... Nous tombons... Ne renaîtrons-nous pas ?

Emile Colpeau.

Quand la question de finance domine, elle tue l'art. On aurait donc grand tort de considérer la dépense comme un obstacle à une restauration; il est toujours possible de donner aux travaux une division qui en rende l'exécution possible et facile, en la mettant en rapport avec les fonds partiellement, et successivement disponibles.

A l'époque où l'on dédaignait les édifices du moyen âge, on avait inventé, pour leur conservation, des moyens très-économiques. Ainsi un mur étant moins fragile que le verre, on rendait les fenêtres aveugles ou borgues par moitié, tiers, quart. C'est ce qui a eu lieu à Huy.

Il faudra donc rouvrir toutes les baies, donner aux compartiments de la verrière l'ancienne figure à lozanges, employer, pour les sutures, du plomb d'une forte épaisseur. Rétablir les galeries de couronnement, les couvre-joints, les autres saillies et ornements qui se lient intimement aux parties fondamentales de l'édifice. On devra faire justice enfin des sales guenilles qu'on a cousues à l'occident pour desservir deux entrées latérales.

Tous les travaux peuvent être exécutés successivement, annuellement, par parties.

Une puissante considération domine ce chapitre.

Peu d'églises ont échappé à l'influence des siècles. La plupart ont reçu des compléments, des changements qui les ont ou dénaturées ou considérablement modifiées. Ainsi, pour n'en citer qu'un petit nombre; les cathédrales d'Aix-la-Capelle et de Tournay, l'église de St.-Denis, à Liége, ont un chœur ogival et les nefs

romanes. Cet accident se reproduit dans un grand nombre d'églises d'autres pays.

Les changements que Notre-Dame de Huy a reçus sont secondaires, il sera facile de lui restituer son caractère homogène. Alors cette église pourra offrir le mérite, inappréciable aujourd'hui, de poser comme modèle de style ogival. Les bonnes dispositions qui animent M. Vierset, architecte chargé des travaux, nous donnent l'assurance que la forme originelle sera scrupuleusement respectée et restituée.

Nous diviserons en cinq paragraphes ce que nous avons à dire sur les gargouilles, les flèches, la peinture verrière, le jubé et l'orgue. Un sixième article sera consacré aux voies et moyens.

§ 1^r^. — Gargouilles.

On doit replacer ces gargouilles qui, formant l'orifice et le prolongement des canaux, des combles, rejetaient les eaux pluviales à une grande distance de l'église. Elles sont emblématiques et beaucoup plus essentielles qu'on ne pense.

Après avoir dit que les chapiteaux des colonnes du style lombard sont pleins de figures fantastiques et grimacières, Mgr. Devie, évêque de Belley, ajoute, que ces figures semblent avoir été destinées à représenter les dieux du paganisme, qu'on voulait par là rendre ridicules et méprisables. On les mettait sur les chapiteaux des colonnes pour leur faire supporter le poids des édifices religieux ou *en dehors pour recevoir et rejeter l'eau de la pluie* [1].

Il est permis de douter que la cause donnée par le savant prélat aux cariatides, puisse être attribuée aussi aux gargouilles. Ces dernières ont été employées dans l'antiquité et vers la fin du moyen âge. Or, à aucune de ces époques on ne devait éprouver le besoin de jeter le ridicule sur les payens. Vers le 13e siècle on a

[1] Rituel de Belley, tome 4, page 191.

élevé des contreforts isolés, réunis au corps de l'église par des arcs-boutants, sur lesquels on a creusé des canaux, allongés aussi par des gargouilles.

Nous avons remarqué que le choix de la figure tombait plus particulièrement sur les animaux, dont le corps présente une position horizontale, notamment les quadrupèdes comme chiens, lions, etc.

Ainsi les eaux pluviales s'échappaient par les gosiers d'autant de rangs d'animaux, qu'il y avait d'étages. Le dictionnaire appelle *gargouillement* le bruit de l'eau dans la gorge. Le superflu qui dérange l'estomac n'est-il pas rejeté par le gosier, par la bouche? Cet accident n'est-il pas accompagné d'efforts, de grimaces? L'eau du ciel, qui fertilise les champs, n'est-elle pas, pour l'église, une corrossive exhubérance? Ne faut-il pas la vomir, la rejeter au loin? Telle est, nous semble-t-il, la véritable origine de la gargouille et de la figure grimacière.

Le suintement des liquides est le plus perfide ennemi des bâtiments. S'il attaque la base, le mal passe à l'état chronique et la guérison est presqu'impossible. Les hommes de l'art ont-ils découvert pour extirper l'humidité un remède infaillible? Nous en doutons.

Les tuyaux fixés perpendiculairement aux murs extérieurs, sont d'un dangereux usage et d'un entretien continuel, coûteux. La moindre négligence peut interrompre ou détourner le cours des eaux et faire germer une incurable moiteur.

Nos aïeux semblent donc avoir compris les enseignements de l'expérience, en créant les gargouilles, et nous devons employer tous les soins pour en recueillir les bénéfices.

Les autorités locales peuvent ordonner aux riverains de disposer des tuyaux pour que les eaux pluviales de chaque maison particulière ne nuisent pas aux passants, l'intérêt d'un seul doit céder à celui de tous. Le propriétaire est là pour veiller à ce que la neige et la pluie suivent une direction qui ne nuise pas à

l'habitation. L'intérêt de l'église est celui de tous; il serait aussi absurde que ridicule de maintenir la suppression des gargouilles parce qu'elles jetteraient de l'eau sur les passants. Ces édifices, d'ailleurs, sont toujours construits sur un emplacement assez vaste pour permettre aux habitants de se tenir à l'abri de la chute des eaux.

§ 2. Flèches.

La flèche est un des éléments essentiels de l'église.

On donne aux palais des potentats une forme et une somptuosité qui les distinguent éminemment des habitations des particuliers. Les motifs de cette distinction s'appliquent à plus forte raison aux temples consacrés à celui qui gouverne l'univers. Son palais doit avoir un caractère qui exprime sa haute destination. Il faut qu'il s'élève au-dessus de tous; qu'il forme toujours aspérité, même au travers des inégalités du sol.

On évitera, disent MM. Devie et Dieulin [1] la construction de ces tours basses et lourdes, qui ont l'air d'un observatoire, ou qui sont terminées en forme de colombier. Point de ces clochers couverts d'une espèce de capuchon, et qui sont tout-à-fait dépourvus de grâce et d'élégance. Une église, une flèche haute et légère qui s'élance dans les nues, et qu'on remarque de loin au milieu d'un vaste paysage, est souvent le seul édifice remarquable d'une petite ville, ou la gloire d'un modeste village; on conservera donc aux paroisses, l'unique objet monumental qui fixe les regards et recommande aux voyageurs le souvenir des lieux qu'ils ont traversés. Un clocher à flèche aigue fait un superbe effet à travers l'immensité de l'horizon; il flatte l'amour propre des paroissiens, il parle à l'imagination, à la conscience; il semble, en s'élevant vers le ciel, nous rappeler nos immortelles destinées.

[1] Rituel de Belleyt, T. 4, nº 350; *Guide des Curés*, 1re édition, p. 100.

Les tours chrétiennes, ajoute un savant architecte et profond archéologue [1], ont une forme pyramidale, *la flèche est indispensable.*

Cette opinion est professée par les antiquaires.

Le clocher, la flèche produisent aussi des effets matériels et moraux qu'on ne doit pas dédaigner.

Pour l'étranger c'est un point de reconnaissance, ou de ralliement. La tour de l'église Notre-Dame de Bruges à cinq lieues de la côte maritime, fait l'office de phare pour les vaisseaux qui se dirigent vers Ostende.

Le clocher domine la contrée non-seulement par sa forme, mais encore par sa voix. Les tintements de la cloche annoncent la récréation de l'écolier, l'heure du travail, celle du repas.

Le souvenir du clocher est celui des circonstances les plus remarquables de la vie : naissance, bonheur, vicissitudes, générations passées, contemporaines, tout est près de l'église. De là cet attachement au sol que le gouvernement a le plus grand intérêt à favoriser. L'amour de la paroisse est l'amour du pays, de la patrie, mot magique qui remue les nobles cœurs, qui fait le grand citoyen, lui inspire les actions les plus généreuses.

Cette espèce de vertu magnétique ne peut se diviser, ni se transporter sur un autre bâtiment civil.

Le nombre des clochers a varié depuis un jusqu'à huit; mais le plus ordinaire est celui de trois, expression de la perfection, de la Trinité. On les plaçait le plus ordinairement à l'occident et à l'intersection de la croisée et du chœur.

La France relève en ce moment les aiguilles qui avaient fléchi sous le règne de l'égalité : témoin les flèches des cathédrales d'Angers, du Mans, de Metz, de Rouen, de l'église paroissiale de Notre Dame à Châlons-sur-Marne, etc.

Restituer aux flèches des anciennes églises leurs formes typiques

[1] D. Roméе, *Histoire générale de l'architecture*, t. 2, p. 226.

dans leur intégralité, est une maxime qui doit servir de guide et d'égide aux architectes.

Il est essentiel enfin qu'on imprime aux églises, un cachet qui les distingue des autres temples.

On qualifierait difficilement ces appareils infundibuliformes qu'on a hissés récemment, l'un à l'église primaire de St.-Nicolas à Liége, l'autre un peu plus loin, vers le nord, à la nouvelle église de Herstal, dédiée à St.-Lambert, patron du diocèse; quand on n'a pas les moyens de faire bien, soit en réparant, soit en construisant, il convient beaucoup mieux de s'abstenir et d'attendre. Ces mesquines constructions expriment beaucoup moins le sentiment de l'art ou de la religion que l'avarice, un des sept péchés capitaux. Elles sont de nature à fortifier l'opinion que M. le vicomte Hugo s'est faite des artistes de la Belgique. Il prétend que depuis deux siècles les architectes flamands se sont imaginé que rien n'était plus beau que des pièces de vaisselle et des ustensiles de cuisine élevés à des proportions gigantesques et titaniques. Aussi, dit l'auteur de *Notre-Dame de Paris*, quand on a donné à ces messieurs des clochers à bâtir, ils ont vaillamment saisi l'occasion, et se sont mis à coiffer leurs villes d'une foule de cruches colossales.[1]

On doit donc rendre à Notre-Dame de Huy ses trois flèches, dans la forme aiguë qu'elles avaient originairement.

§ 3. — Vitraux peints.

Chez les Égyptiens, les Grecs, les Romains, chez les chrétiens de toutes les époques, la peinture a continuellement concouru à l'ornementation des édifices religieux.

On a remarqué particulièrement cet élément de décoration sur les murs des églises de l'époque architecturale du moyen âge appelée *romane*. Le gouvernement français attache tant d'importance à la conservation de ces peintures qu'il a chargé des hommes de

1 *Le Rhin*, cinquième lettre.

premier mérite de dessiner, de lithographier en couleur et de publier à trois cents exemplaires, les peintures murales des 11e et 12e siècles de l'église de St-Savin, près de Poitiers, département de la Vienne. Cette publication doit se composer de 46 planches de fresques, d'une coupe longitudinale et transversale, d'une vue, et d'un plan de l'église.

La ville d'Arles, en Provence, possède, sur une muraille latérale de l'église de St-Honorat, les plus anciennes peintures monumentales du pays. Elles sont l'objet des soins les plus minutieux. Un rapport de la commission archéologique a dû être adressé dernièrement au ministère.

On a découvert dans un grand nombre d'autres églises des peintures sur mur dont la conservation est vivement sollicitée. La suppression ou la mutilation des plus minimes traces, est publiquement blâmée comme un vandalisme. Le gouvernement français recommande, lorsqu'on trouve quelques vestiges de peintures murales, d'en étudier avec soin les procédés, les couches successives, les motifs, les détails souvent très-fins et très-compliqués, enfin les effets plus ou moins éclatants, quand on parvient à les découvrir, soit sous les repeints, soit sous le badigeonage, si déplorablement prodigué pour anéantir les restes de cette branche importante de l'art du moyen âge. Les instructions prescrivent enfin d'examiner scrupuleusement si les repeints, quelques modernes qu'ils soient, ne doivent pas être regardés comme une réproduction plus ou moins fidèle de la décoration primitive.

Les découvertes et les diverses teintes qui sont restées intactes, prouvent que l'intérieur de l'église de St-Jacques à Liége a été couvert de peintures depuis la voûte jusqu'au pavé.

Les créateurs du style ogival ont diminué les pleins et augmenté les vides. Alors la peinture s'est étendue des murs sur les vitraux.

La Sainte Chapelle de Paris, élevée au XIIIe siècle par St-Louis,

passe pour le plus pur modèle du style gothique ou ogival. Ses murs et ses vitraux ont été tout-à-fait peints.

L'effet général de ces peintures, a dit un académicien compétent, est certainement préférable à l'uniformité de teinte que présentent nos églises [1].

C'est un grand agrément que la diversité,
L'ennui naquit un jour de l'uniformité [2].

On a commencé à réparer les vitraux peints de Sainte-Gudule à Bruxelles, de Sainte-Waudru à Mons, de Notre-Dame à Tournay, de St-Jacques à Liége, de l'église d'Hoogstraeten (province Anvers). Ces travaux ont été confiés à M. Capronnier, peintre-verrier à Bruxelles, qui s'est acquitté de cette mission difficicile à la satisfaction du pays qui en demande la continuation [3].

On doit donc rendre cette parure à Notre-Dame de Huy comme aux autres églises de la Belgique.

L'auteur du *Manuel d'Iconographie Chrétienne* [4], dont tous les

[1] Merimée, inspecteur général des monuments historiques de France, des bâtiments civils et monuments publics, membre du comité historique des arts et monuments, de la légion d'honneur, etc. — Rapport au ministre.

[2] La Mothe.

[3] Nous n'osons rien ajouter à cette description de St.-Jacques par le célèbre adversaire de la littérature facile; nous regrettons seulement que le peu de temps employé par M. Nisardà visiter la Merveille de Liége, comme il l'appele, ne lui ait pas permis de nous en signaler toutes les beautés. Alors il nous eut fait admirer ces beaux vitraux coloriés, si artistement restaurés par M. Capronnier. Il y en avait dans les petites chapelles du chœur que l'on apercevait du fond de l'église, et qui laissaient le fidèle indécis, ne sachant si le temple finissait là, ous'il continuait de s'étendre sous de sombres arcades gothiques; on a masqué ces belles ogives par des autels qui interceptent entièrement le jour; ici heureusement le mal est réparable; les encadrements des fenêtres n'ont pas même été enlevés, il n'y a qu'à supprimer les autels. Un homme de patience et de goût, M. Jenicot, qui préside avec tant de discernement à la restauration de l'église, a déjà fait subir pareille métamorphose aux fenêtres du portique, dont les jours produisent maintenant le plus heureux effet. Polain. L. C. P. 173 et 174.

[4] Didron, de la bibliothèque royale, secrétaire du comité historique des arts et monuments au ministère de l'instruction publique à Paris, auteur de plusieurs ouvrages d'archéologie.

gouvernements devraient s'efforcer de propager les saines doctrines, a révélé dernièrement à ses lecteurs [1], la solution d'un problême important. Après s'être empreigné du style du moyen âge, M. Henri Gerente, jeune peintre à Paris, a fait les cartons d'un vitrail représentant la naissance, la mort et l'assomption de la Sainte-Vierge, pour l'église de la Couture au Mans. La cuisson a été confiée à M. Lusson, peintre verrier, sous la direction de M. l'abbé Tournesac, professeur d'archéologie au Mans. Selon M. Didron, qu'on peut croire sur parole, ce vitrail est le plus beau qui soit sorti jusqu'à présent des fabriques de France, d'Angleterre, d'Allemagne et de Belgique.

Il y donc lieu d'espérer que le 19me siècle pourra bientôt ressaisir, dans toute sa perfection, la peinture sur verre, une des branches de l'art chrétien.

§ 4. — Jubés.

Tout est image dans l'architecture gothique
Jusqu'à ces jubés magnifiques,
Que l'ignorance de nos siècles éclairés
S'est empressée de faire disparaître presque partout.
SCHMIT.

Le premier temple dont l'écriture ait laissé la description, est le tabernacle.

Dieu donna lui-même ses instructions pour construire cet édifice, et, afin d'en rendre l'exécution plus facile, il envoya son esprit à Beseleel et à Ooliab [1]. C'était une tente portative qui fut achevée en 1595 avant l'ère chrétienne.

Une partie était destinée au peuple.

[1] *Annales archéologiques*, publiées par cahiers mensuels, t. 1er, p. 84 ; excellente publication, indispensable aux personnes qui attachent quelque prix aux monuments historiques et qui désirent suivre le mouvement de la science archéologique.

[2] *Exode*, ch. 31, v. 3.

Le tabernacle, proprement dit, enveloppé dans une draperie, était divisé en deux parties : *le lieu saint, le lieu très-saint.* Le lieu saint renfermait l'autel des parfums, la table des pains de proposition et le chandelier d'or à sept branches; il était séparé du lieu très-saint qui contenait l'arche d'alliance.

Cet édifice tint lieu de temple aux Israélites jusqu'à l'érection de celui de Jerusalem.

Après s'être emparé de la ville de Salem, David y établit le siége de son gouvernement et lui donna le nom de Jérusalem, c'est-à-dire, ville sainte, sacrée. Il se disposait à élever un temple digne de la majesté de l'Être Suprême, lorsqu'il apprit, par la bouche du prophète Nathan, que le Seignenr avait réservé cette mission à Salomon. L'édifice occupa 150,000 hommes pendant sept années, et fut consacré en 1012 avant notre ère.

Plusieurs parvis étaient disposés pour les prêtres, les Israélites, les Gentils. Le temple ou la maison du Seigneur était divisé, comme le tabernacle, en deux parties. *Le lieu saint*, Cella, on antisalle de l'habitation divine, contenait aussi le chandelier d'or à sept branches. Il n'était accessible qu'aux prêtres chargés de déposer les parfums et les pains de proposition. Il avait une porte de bois d'olivier fermée avec une chaîne d'or et précédée d'un grand voile richement tissu. La seconde partie, le lieu le plus sacré, appelé *le Saint des Saints*, sanctuaire ou secos, était dépositaire de l'arche d'alliance, abritée par les ailes de deux chérubins en bois d'olivier recouverts d'or battu. Le grand prêtre seul pouvait y entrer. Le Saint était séparé du Très-Saint par un voile de lin parsemé de fleurs.

On sait que, pour échapper aux persécutions dont ils étaient l'objet, les premiers chrétiens célébrèrent leurs offices dans les catacombes. Mais après sa conversion, Constantin leur assigna, pour l'exercice de leur culte, des basiliques ou salles de maison royale à l'usage de l'administration de la justice. Deux rangs de colonnes soutenaient les combles et formaient trois galeries

ou nefs pour le peuple. Une extrêmité terminée en demi-rond, qu'on appelait abside, était disposée pour les siéges des juges. Les avocats placés en face, étaient séparés des assistants par une balustrade.

Cette disposition étant assez convenable, a été adoptée pour la construction des premières églises. L'évêque était placé au milieu de l'abside; le clergé occupait la droite et la gauche de l'autel. Cette partie close par une balustrade et des voiles, formait le sanctuaire. En de-ça et en face de l'autel se trouvaient les chantres, et l'orchestre pour les accompagner. Derrière ceux-ci s'élevait *l'ambon* ou tribune pour la lecture de l'épître et de l'évangile.

Les fidèles occupaient les nefs : les hommes du côté de l'épitre, les femmes du côté de l'évangile.

Telle a été depuis plus de 3,000 ans, la distribution des temples religieux. Les nefs pour le peuple, le chœur pour les chantres, le sanctuaire pour les ministres officiants.

Le clergé a toujours été séparé des fidèles, de là une défense expresse aux laïques d'entrer au chœur. Cette prescription consignée dans les conciles, les synodes, les rituels, les capitulaires n'admettait aucune exception. Les effets de cette distinction s'étendaient aux réparations; celles du chœur étaient aux frais des ecclésiastiques, celles de la nef au compte des paroissiens.

La division de l'intérieur des églises indiquait, par elle-même, la lisière occidentale du chœur, comme le lieu où devait se placer le prêtre qui avait des communications à faire au peuple. De là une tribune pour lire l'épitre et principalement l'évangile.

Le jubé, dit M. le chanoine Bourassé, professeur d'archéologie à Tours, est un lieu élevé en forme de galerie entre le chœur et la nef [1].

Jubé est l'impératif du verbe latin *jubeo*, *jubere*, premier mot de la phrase par laquelle le diacre demande la bénédiction au célébrant pour chanter l'évangile : *jube domine benedicere.*

[1] *Manuel d'archéologie chrétienne.*

Telle est l'origine du mot *jubé.*

Les anciens employaient aussi comme synonime le mot *ambon.* Mais ils étaient divisés sur son étymologie. Les uns prétendaient qu'on devaient la chercher dans le verbe latin *ambio, ambire*, aller à l'entour, parce que les jubés sont entourés de degrés ou qu'ils environnent ceux qui s'y trouvent; ou dans l'adjectif *ambo,* (tous les deux), soit parce qu'il y avait deux jubés, soit parce que deux escaliers y conduisaient, l'un à droite, l'autre à gauche.

D'autres antiquaires ont fait remonter l'origine du mot *ambon* aux grecs, du verbe *αμδαωεω* monter, ou du mot *αμδω* lieu élevé. Cette dernière opinion a prévalu.

Les mots *jubés, ambons,* sont considérés comme synonimes et le plus généralement employés. Cependant des auteurs se sont encore servi des dénominations suivantes :

Absis αφὶξ no *absida,* parce que quelques jubés étaient élevés sur des voûtes en cul de four.

Analogium. Ce mot latin exprime un pupitre ou lutrin au propre, et au figuré jubé, parce qu'il est destiné à la lecture de l'évangile.

Auditorium. Synonime de tribunal ou lieu élevé d'où l'on parle au public.

Dictorium. Mêmes motifs.

Doxale. Mot qui vient de la Flandre où l'on a élevé beaucoup de jubés. Cette dénomination prenait sa source dans la considération que cette partie de l'église est au dos des ecclésiastiques, ou qu'elle servait de tapisserie au fond du chœur. Elle a passé littéralement dans le wallon des autres parties de la Belgique.

Dorsum. Dos, qui signifie aussi hauteur, éminence.

Exedra. Synonyme de tribunal.

Gradus. Marche, degré.

Lectorium. Ce mot signifie pupitre ou lutrin au propre, et, au figuré jubé, parce qu'il sert à la lecture.

Lectricium. Les lecteurs formaient une dignité ecclésiastique pour la lecture de l'évangile au jubé.

Legitorium. Synonime de Lectorium.

Pirgus. Parce que le jubé a quelquefois la forme d'une tour. On a trouvé cette dénomination dans une inscription du jubé de la cathédrale du St-Sauveur à Ravenne : « *Servus Christi Piagnellus episcopus hunc pirgum fecit.* » On a donné aussi au jubé de Sainte-Sophie de Constantinople le nom de Pirgos (*Πιργοξ*) tour.

Pluteum. Synonime de legitorium.

Pluteus. Pupitre, tablette à mettre les livres.

Pulpitum. Tribune, dérivé de tribunal, parce que c'est de là que les prêtres sont entendus avec plus de facilité et enseignent à bien vivre.

Pupitre à raison des pupitres ou lutrins disposés pour lire l'évangile.

Suggestum, suggestus, synonimes de tribunal, tribune aux harangues; lieu élevé d'ou l'on parle au peuple et qu'on lui suggère ses règles de conduite.

Les différentes dénominations ne laissent aucun doute sur la nature et la destination des jubés.

Pour justifier de plus en plus leur nécessité, nous invoquerons le témoignage des auteurs des traités sur la composition des églises. Deux noms suffiront : un du XIIIe siécle, l'autre du XVIIe siècle. Guillaume Durand, successivement professeur de droit canon à Modène, chapelain du Pape Clément IV, auditeur du palais, légat au deuxième concile de Lyon (1274), évêque de Mende [1]. Jean Cabassut, prêtre de l'oratoire, professeur de droit canon au séminaire d'Avignon [2]. Ces savants écrivains considèrent le jubé comme la troisième partie intégrante de l'église.

Dans le diocèse de Toulon, supprimé en 1801, on supposait des jubés partout, car le prélat qui occupait le siége épiscopal au milieu du XVIIIe siècle, recommandait que, dans les église

[1] *Rationale divinorum officiorum.* L. 1., Ch. 1.

[2] *Notitia ecclesiastica conciliorum, canonum veterumque ecclesiæ rituum.*

paroissiales dont le chœur était séparé de la nef, il y ent au-dessus de la grande porte du chœur, vis-à-vis du maître-autel un grand crucifix dont la face soit tournée vers la nef [1].

Nous allons fortifier les présentes par l'usage universel des siècles.

Ier ET IIme SIÈCLE.

Les constitutions apostoliques, c'est-à-dire, les premières règles écrites après les apôtres, avant le quatrième siècle, attestent que l'évangile se lisait au jubé. Le lecteur étant debout, entre le clergé et le peuple, dans un lieu élevé, lit les livres de Moïse, etc. Puis le diacre ou le prêtre lit les évangiles. [2]

Un auteur moderne, M. l'abbé J. G. Chassagnol, atteste que les pères des premiers siècles parlent très-souvent du secret des cérémonies auxquelles ils croyaient *qu'on ne pouvait rien changer*, parce qu'elles venaient des apôtres. Dans toutes on retrouve les parties essentielles, *la lecture* des livres de l'ancien et du nouveau testament, l'instruction dont elle était suivie.

IIIe SIÈCLE.

Dans deux épîtres adressées à son clergé, St-Cyprien, archevêque de Cartage, annonce qu'il a ordonné lecteurs les confesseurs Aurele et Celerin. Il ajoutait qu'il croyait n'avoir rien trouvé de plus juste et plus convenable que de faire monter au jubé, pour être vus du peuple et y lire l'évangile, ceux qui avaient déjà confessé, publié, observé la loi du Seigneur avec tant de courage et de fidélité.

St-Anastase rapporte que St. Cyprien, à son retour d'Afrique, réalisa le projet d'élever une église en l'honneur de St-Démétrius, martyr, avec un ciboire et un jubé [3].

[1] *Instructions sur le rituel de Toulon*, par L. A. Joly de Choin, évêque de Toulon, 3e éditiou, t. 1er, p. 246.

[2] L. 2, c. 57, 61.

[3] Tit. 1 analector. Johan. et Mabillon, f. 92 et 93.

IVme SIÈCLE.

Le même Anastase annonce que le pape St.-Silvestre fit faire un jubé dans l'église de St.-Laurent à Rome, avec deux escaliers, l'un pour descendre, l'autre pour monter. [1]

St.-Bazile, archevêque de Césarée en Cappadoce, marque dans sa liturgie, qu'on lisait l'évangile au jubé dans l'église grecque.

« On chante le repons au jubé, on y lit l'épître, on y chante » l'alleluia ; puis le Pontife descend de son siége et le diacre » s'inclinant devant lui, il lui dit: Le Seigneur inspirera la parole » aux prénoteurs avec une grande force. Ensuite on lit l'évangile, » tout le monde étant débout avec crainte et respect. » [2]

C'est dans le jubé de son église que saint Ambroise a traité la question de l'incarnation qu'il avait promise aux Ariens.

V.me SIÈCLE.

Le pape Sixte III fit embellir le jubé de sainte Marie majeure, de pierres de porphyre. « Ornavit et ambonem ecclesiæ porphyreticis lapidibus, quem nos suggestum appellamus ubi evangelium et epistola canitur [3]. »

St.-Perpete fait bâtir à Tours, une église en l'honneur de St.-Martin, dont le chœur était percé de trois portes, et séparé de la nef par un ambon ou jubé [4]. Successivement incendiée et rebâtie à plusieurs reprises, il ne reste aujourd'hui de cette église, que deux tours, dont l'une élevée par Charlemagne, sur le tombeau de Luitgarde, sa quatrième femme.

St-Namare, évêque de Clermont-Ferrand, en Auvergne, fit construire une belle cathédrale. Un ambon ou jubé séparait les

[1] *In vita Silvestri papæ.*
[2] *Liturgies* de M. DE SAINTES.
[3] PLATINE. *Vies des Papes.*
[4] DEVIE. *Rituel de Belley*, T. 4 nº 164.

nefs du chœur. Brûlée en 761, rétablie par Charlemagne, cette église a été rebâtie au XIIIe siècle, telle qu'elle est aujourd'hui [1].

St-Jean Chrisostôme, archevêque de Constantinople, inscrit dans sa liturgie : « L'épître étant achevé, on chante l'alleluia, puis le » diacre demande la bénédiction au célébrant, qui la lui donne. » Le diacre se retire avec le livre de l'évangile et s'en va aussitôt » au jubé. L'évangile étant achevé, le diacre revient à l'autel. [2] »

Le père Mabillon rapporte que, suivant la liturgie gallicane, le diacre montait au jubé, après l'épitre pour y lire l'évangile. « Post epistolam Diaconus ad Ambonem procedebat ad legendum » evangelium [3]. »

Le cérémonial ambrosien de Milan contient les mêmes préceptes : « Subdiaconus qui versum in alleluia cantaturus est expectat » donec Archidiaconus dixerit munda cor meum, ac deinde pro- » cedit ante eum immediate solus dum vadit ad evangelium » cantandum de Ambone, etc. Cantato evangelio post quam de » ambone dessenderit, etc. Secundus subdiaconus pro alleluia » dessendit statim, ut possit in tempore fungi officio suo in » associando ad Ambonem Archidiacono pro evangelio, etc. [4] »

Le Missel confirme ces règles, en voici un extrait :

« Diaconus . . . eoque dicto resumit librum, ipsumque ut » supra gestans, ac neminem prorsus, quantæ cumque dignitatis » ille sit, interrea salutans procedit ad locum ubi cantamdum erit » evangelium sive locusille sit *ambo* sive planam chori [5]. »

VIme SIÈCLE.

L'empereur Justinien 1er, fait entrer dans la composition de l'église, dédiée à Sainte-Sophie à Constantinople, un jubé d'albâtre,

[1] Devie, L. C. n° 165,

[2] Liturgies de M. De Saintes. — Note 9 de Michel-Ange Giacomelli, prélat romain sur le cinquième livre du *Traite du Sacerdoce de St-Jean Chrysostôme.*

[3] L. I. *Liturg. galli.*

[4] *Tit. de off. Diaconi*, p. 106, 107.

[5] *Miss in rubr. geneli.* § 29 art. 3.

avec des colonnes d'or, des ornements en saphyrs, cristaux et autres pierres précieuses. Cet ambon était couronné par un dais en forme de dôme, qui portait une croix d'or, parsemée de perles fines, entourée de flambeaux. On rapporte qu'à la dédicace de l'église, Justinien s'est élancé au jubé en s'écriant : « Gloire à Dieu! » qui m'as jugé digne d'accomplir ce travail ! je t'ai vaincu, Salomon ! » [1].

Le pape Pelage II fait élever un jubé à l'église de Saint-Pierre à Rome [2].

Childebert, fils de Clovis, fait construire l'église de Saint-Vincent, près de Paris, appelée aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés, avec un jubé ou ambon. Tous les monastères de cette époque avaient de belles églises. Elles étaient oblongues, divisées en plusieurs nefs et terminées à l'une des extrémités en demi-cercle avec un jubé [3].

St. Gregoire le Grand dit dans son sacramentaire : « L'évangile » doit se chanter au jubé. Le diacre, baissant la tête, demande la » bénédiction à l'évêque en lui disant *jube domine benedicere*; » l'évêque lui répond *Dominus sit in cordetuo*, etc.; puis le diacre » prenant le livre des évangiles .... monte au jubé pour y lire les » paroles de la félicité éternelle : *Accipiens evangelium ascendat* » *in Ambonem, ad nunciandum verba æternæ felicitatis.* [4] »

VIIe SIÈCLE.

Le Pape Serge I^r^ fait faire le jubé et le ciboire à l'église de St. Cosme et St. Damien à Rome [5].

L'ordre romain, dont on rapporte les premiers commencements

[1] Batissier. *Histoire de l'art monumental chez les anciens*, page 371.
[2] Mabillon. *Annales*, tome 4.
[3] Devie. L.-C., N° 169.
[4] *Apped. ad libr. sacram.* St. Greg., p. 263.
[5] Anathase. *Biblioth. in vitâ Sergi primi.*

au VIIe siècle, contient des prescriptions très-précises sur l'usage des jubés et le cérémonial de la lecture de l'évangile. Il est très-utile d'en extraire quelques lignes :

« Le diacre, ayant demandé la bénédiction à l'officiant, prend » le livre de l'évangile, et s'en va au jubé. Deux sous-diacres » marchent devant lui avec un ou deux encensoirs. Un autre » sous-diacre les suit pour leur servir de l'encens de temps en » temps. Lorsque les deux acolythes, qui portent les flambeaux, » sont arrivés au pied du jubé, ils se séparent, afin de laisser passer » les sous-diacres et diacres. Les deux sous-diacres qui précèdent » l'évangile avec les encensoirs, après être montés au jubé par un » côté, et en être descendus par l'autre, se tiennent au pied de » l'escalier par lequel on descend; et le sous-diacre qui n'a point » d'encensoir, se tournant vers le diacre, lui présente son bras » gauche, sur lequel le diacre pose l'évangile, afin que le sous- » diacre lui marque ce qu'il doit dire. Ensuite il monte au jubé et » le livre étant sur le lutrin le plus haut du jubé, il chante » l'évangile, étant tourné du côté du midi, endroit où les » hommes sont placés. Le diacre, ayant achevé la lecture, » descend du jubé, remet le livre au sous-diacre etc. [1]. »

VIIIme SIÈCLE

Le concile de Nicée défend de lire sur l'ambon sans avoir reçu l'ordre de lecteur, indépendamment de la tonsure. Il en est de même pour les moines, mais l'abbé peut ordonner un lecteur, ainsi que les chorévêques, avec l'autorisation de l'évêque.

Des jubés sont élevés aux églises de Sainte Marie-Majeure et de Sainte-Croix-de-Jérusalem à Rome, par les soins des Papes Jean VII et Grégroire II [2].

[1] *Tit. ordo process. ad eccles. sive miss.*

[2] Anastase in Johan. 7

Codegrand, évêque de Metz, fait faire un jubé dans l'église de St.-Pierre ou de Haut-Moutier [1].

Le diocèse de Belley compte trois églises du règne de Charlemagne : celle d'Ambronnay, qui existe encore aujourd'hui en partie, avait un ambon qui séparait la nef du chœur [2].

On lit dans le livre des offices divins. attribué au savant Alcuin, précepteur de Charlemagne : « L'évangile est précédé de deux » cierges lorsqu'on le porte au jubé, pour faire voir qu'il a éclairé » tout le monde [3]. »

Saint-Germain, patriarche de Constantinople, qui mourut en exil en 730, annonce aussi que, de son temps, on lisait l'évangile au jubé [4].

IXme SIÈCLE.

Le concile d'Aix-la-Chapelle veut que les chantres canoniques seuls, chantent au jubé.

Le pape Jean VIII fait élever deux beaux ambons, au chœur de l'église de Saint-Clément à Rome.

Raban, archevêque de Mayence, suppose que, de son temps, l'évangile était chanté partout sur les jubés [5].

Xme SIÈCLE.

Étienne, évêque d'Autun, rédige un traité du sacrement de l'Eucharistie. Après avoir indiqué ce qui se doit observer aux messes des jours des féries, pour la lecture de l'évangile, et avoir donné les motifs des cérémonies qui doivent s'y pratiquer, il dit : « Aux jours de fête on chante l'évangile au jubé, parce qu'il est

[1] *Histoire des évêques de Metz*, par le père Meurisse, l. 2, p. 163.
[2] DEVIE, L. C., n° 179.
[3] *Tit. de celebrat. miss. et ejus significat.*
[4] *In theor. rer. eccles.*
[5] *De institut. Cler.*, L. 1, c. 33.

» commandé à celui qui annonce la parole de Dieu à Sion, de » monter et que les saints ont disposé dans leurs cours, les » moyens d'avancer vers Dieu dans cette vallée de larmes. Ce qui » fait que le Seigneur leur a donné sa gloire dans le ciel, et a rendu » leur mémoire heureuse sur la terre. Aussi faut-il publier leurs » victoires dans un lieu élevé, et à la vue de tout le monde, afin » d'exciter les fidèles à combattre généreusement à leur imita- » tion [1]. »

XIme SIÈCLE.

Didier, 37me abbé du mont Cassin, fit élever et décorer de sculptures et de dorures, un jubé, dans l'église de cette abbaye.

Léon, cardinal, évêque d'Ostie, dit qu'on chantait au jubé, l'épitre et l'évangile aux messes des principales fêtes de l'année [2].

C'est dans ce même siècle qu'un jubé a été placé dans l'église cathédrale de Chartres, par les soins de l'évêque Yves [3].

Dans son livre des offices de l'église (Art. 56 et 60), Jean, évêque d'Avranches, puis archevêque de Rouen, donne des motifs intéressants sur la solemnité de la lecture de l'évangile : « Il faut, dit-il, » que ceux qui doivent chanter l'épitre et l'évangile, comme ceux » qui chantent le graduel et l'alleluia, montent au jubé; car selon » l'expression du prophète, les pasteurs et les docteurs doivent » élever leurs voix et leurs actions, pour instruire le peuple de » Dieu, afin qu'on voie en eux l'accomplissement de cette parole » du Seigneur: *Que vos œuvres luisent devant les hommes, afin que les » voyant, ils glorifient votre père qui est dans le ciel.* Il faut aussi » que le diacre soit plus élevé que les acolytes lorsqu'il est dans » le jubé, car l'évangile de Jésus-Christ est au-dessus de la loi et » des prophètes, etc. »

[1] *De observandâ in miss. celebratione.*
[2] *In chronic. cassin.* L. 3, c. 20, Leonis Ostiens.
[3] Rouillard. Parthenie, 1 p., c. 5, n° 6, p. 134 et 2e p., c. 10, p. 33, verso.

Dans son explication des offices divins, *Tit. de significat. incensi*, il ajoute : « on porte l'encensoir au jubé devant l'évangile, parce » que les œuvres de J.-C. ont précéde sa doctrine... Le lieu » élevé d'où l'on chante l'évangile marque l'éminence de la prédi- » cation de la parole de Dieu... et les deux cierges que l'on porte » devant le diacre, signifient la loi et les prophètes qui ont » précédé l'évangile. »

XIIme SIÈCLE.

Suger, abbé du monastère de Saint-Denis, près de Paris, fit rétablir le jubé pour y lire le saint-évangile. Voici en quels termes il rend compte de cette partie de ses nombreux travaux : « Pulpi- » tum etiam antiquum quod admirabile tabularum ebernearum » subtilissima, nostrisque temporibus irreparabili sculptura, et » antiquarum historiarum descriptione humanam æstimationem » excedebat, recollectis tabulis, quæ in arcarum, et subarcarum » repositione diutius fœdabantur, refici, dextraque parte, » restitutis animalibus cupreis ne tantatamque mirabilis deperiret » materia, ad proferendam superius sancti evangelii lectionem, » erigi fecimus [1]. »

Ezelon, chanoine de Liége et savant architecte, conçut le plan et dirigea la construction de la plus grande église de France, celle de l'abbaye de Clugny, ville de 4000 habitants du département de Saône et Loire en Bourgogne. Le chœur fut séparé de la nef par un ambon [2].

[1] Devie, l. c., n° 182. L'église avait, dans œuvres, plus de 169 mètres de longueur.

[2] Pour donner une idée de l'immense étendue des bâtiments de cette abbaye, on cite le fait suivant. En 1245 le pape Innocent IV et saint Louis se donnèrent rendez-vous à Clugny. On y reçut.

A Le roi	1
B Le pape.	1
C L'empereur de Constantinople . . .	1
D Cardinaux	12

Rupert, moine de St-Laurent à Liége, et ensuite abbé de Deutz, près de Cologne, est auteur de plusieurs ouvrages estimés, notamment d'un traité des offices divins où l'usage des jubés trouve sa place. Si c'est un jour de fête auquel le peuple a coutume de s'assembler dans l'église, il faut que le lieu pour chanter l'évangile, soit élevé, afin que cette élévation fasse connaître au diacre, qu'étant dans l'obligation de porter à Dieu les esprits des peuples paresseux, il doit lui-même se tenir sur la montagne des vertus selon cette parole du prophète : « Vous qui » prêchez la parole de Dieu à Sion, montez sur une haute mon- » tagne; vous qui annoncez l'évangile à Jérusalem, élevez votre » voix avec force [1]. »

XIIIme SIÈCLE.

Un jubé s'élève à l'église de St-Pancrace, par les soins de son abbé Hugues.

Plusieurs autorités de divers pays déterminent les solemnités pour la lecture de l'évangile au jubé.

Saint Innocent III, pape de 1198 à 1216, dit : « Le diacre

E Patriarches.	2
F Evêques au nombre de	18
G La reine Blanche mère du roi. . .	1
H La princesse sœur du roi	1
I Les princes frères du roi	3
K Les enfants de Castille et d'Aragon .	2
L Le duc de Bourgogne	1
M Gardes pour le roi	300
TOTAL.	343

N La suite des infants et du duc de Bourgogne, un grand nombre de seigneurs, de prélats et d'ecclésiastiques, et des troupes pour le cortège. *Le tout logé à la maison sans que les religieux en souffrissent la moindre incommodité.* ROZET. *Véritable origine des biens ecclésiastiques*, t. 1er, p. 207, note 6.

[1] *De divino off.* L. 1, c. 36.

» marche en silence au jubé, sans porter autre chose que le livre » des évangiles, parceque notre Seigneur a ordonné à ses disciples » de ne saluer personne et de ne rien porter en chemin. Le » sous-diacre monte au jubé par un degré et le diacre par un » autre. . . . . Mais ils reviennent tous deux à l'autel par le » même escalier. . . Le diacre monte au jubé. . . parce que » notre Seigneur est monté lui-même sur une montagne pour l'y » annoncer [1]. »

L'ordinaire de l'abbaye de St-Denis, écrit vers 1230, prescrit aussi la lecture de l'évangile au jubé. On y lit : « Tunc » procedat ipse crucem tenet et conversicum candelabris et » thuribulo usque ad Lectorium. Diaconus vero extremus veniat » portans honorifice textum in manibus usque ad lectorium, » ibique legat evangelium. . . . . Deinde conversus accipiat » crucem de manu ejus qui antiphonam intonuit et antecedat » diaconum, et conversi alii cum candelabris et thuribulo, » et ascendant pulpitum et legatur evangelium. »

On trouve dans l'ordinaire de Saint Dominique, rédigé dans ce siècle : « Puis ils vont tous au jubé, en sorte que le thuriféraire » marchera le premier, les acolytes ensuite, celui qui porte la » croix après eux, puis le sous-diacre avec le coussin préparé » pour l'évangile, et enfin le diacre portant le livre des évangiles » penché sur sa poitrine. »

Le savant Guillaume Durand prétend aussi que l'évangile doit se lire au jubé. Le diacre monte au jubé pour marquer que J. C. environne et protège tous ceux qui gardent les paroles de l'évangile; il y monte pour annoncer la loi sainte dans un lieu élevé et à haute voix, parce que la parole de Dieu doit être entendue en tous lieux et de tout le monde, et que la doctrine évangélique a été portée par toute la terre. [2]

[1] *De myster. miss.* L. 2, c. 42 et 43.

[2] *Rationale divinorum officiorum.* Livre 4., ch. 24, n° 10, 16, 17, 18, et livre 8, ch. 9, n° 2.

XIVme SIÈCLE.

Une liturgie des ordinations, qu'on suppose publiée dans ce siècle par Mr Habert, dans le pontifical de l'église grecque, prescrit la lecture de l'évangile au jubé et reproduit les cérémonies des siècles antérieurs.

XVme SIÈCLE.

Il paraît qu'avant cette époque on chantait l'évangile au jubé dans la métropole de Paris. La preuve en est consignée dans un acte de 1448, qui reposait aux archives de l'église. On y lisait que Thibeau de Vitry avait donné cinq pièces de tapisserie de haute lice dont une se mettait sur le frontispice du chœur et couvrait le haut du jubé où l'on chantait l'évangile.

A Louvain, alors place importante de commerce, de 200,000 habitants, s'est élevée, en même temps que son remarquable hôtel-de-ville et sa célèbre université, la belle église collégiale de St. Pierre : on y admire encore aujourd'hui le magnifique jubé qui a échappé, pour ainsi dire miraculeusement, aux orages révolutionnaires des derniers siècles.

Des jubés du même âge ornent les églises d'Aerschot et de Dixmude, petites villes de la Belgique, (provinces du Brabant et de la Flandre-Occidentale).

M. Nicolas de Ploue, docteur en droit canon, chapelain de l'église de Posna, en Pologne, a fait un traité sacerdotal, approuvé par Stanislas, évêque de Posna et son chapitre. Il était enjoint aux curés de se procurer ce rituel et de le prendre pour guide dans l'administration des sacrements.

« L'évangile se lit, dit-il, dans un lieu élevé, savoir au jubé, » parce que le ciel, qui est un lieu élevé, se donne à ceux qui » gardent l'évangile et que c'est pour cela que l'évangile se ter- » mine d'un son de voix plus élevé. [1] »

[1] L. 2 *rer. Liturg.* c. 7, n° 3.

Le cardinal Jean Bona tient le même langage, dans son ouvrage intitulé : *Rerum liturgicarum*, L. 2, ch. 7, u° 3.

XVIe SIÈCLE.

Un jubé, d'une beauté remarquable, forme un des nombreux ornements de Notre-Dame de Brou, diocèse de Belley, construite au commencement de ce siècle. Cette église passe pour le dernier et l'un des plus harmonieux modèles de l'architecture ogivale.

Les chanoines de l'église de St.-Jean de Lyon, relèvent le jubé renversé en 1562 par les Huguenots.

L'église de St.-Gommaire à Lierre, petite ville de la Belgique (province d'Anvers), possède encore un jubé, de style gothique, de cette époque.

Jean d'Urgel, professeur en théologie, général de l'ordre de la Mercy à Barcelonne, fait imprimer les rubriques du missel où l'on voit qu'aux jours de dimanche et fêtes, dans les églises où il y a des jubés, on y chante l'évangile sur un lutrin [1].

Un traité sur les cérémonies de l'église catholique, a occupé les loisirs de M. Duranti, premier président du parlement de Toulouse. Cet ouvrage a paru si bien fait que Sixte V, pape de 1585 à 1590, l'a fait imprimer à ses frais. L'auteur atteste que la coutume de chanter l'évangile dans un lieu fort élevé, est très-ancienne. Il en trouve la principale preuve dans les deux épitres de St. Cyprien, qui vivait au milieu du IIIe siècle [2].

XVIIe SIÈCLE.

Le pape Clément VIII, qui a régné de 1592 à 1605, a fait publier un cérémonial qui ordonne de lire l'épitre et l'évangile au jubé. Si l'évangile se chante dans un jubé de pierre, où l'on monte par

[1] *In rubr. tit. de officio minist. altaris.*

[2] *De ritit. eccles. cath.* L. 2, ch. 23, n. 7 et 11.

un escalier, comme il s'en trouve encore aujourd'hui en quantité d'églises, selon l'ancien usage, le sous-diacre se tiendra au côté droit du diacre, etc., « Quod si evangelium cantabitur in Ambone, » ad quem per gradus ascenditur, pro ut adhoc in pluribus ecclesiis » juxta antiquam consuetudinem, hujusmodi Ambones reperiuntur, » tunc subdiaconus assistet [1] »

Marguerite de Valois enrichit l'église de St.-Étienne-du-Mont à Paris, du joli jubé qu'on voit encore aujourd'hui,

A la même époque Germain Pilon et Jean Goujon, construisent des jubés dans les églises des Célestins et de St.-Germain-l'Auxerrois à Paris

Nous cloturerons la liste des autorités invoquées sur la nature et l'usage des jubés, par celle du savant cardinal Bellarmin.

« Il est clair, dit-il, que par l'ordre romain, c'était autrefois l'usage de l'église, comme il se pratique encore aujourd'hui en plusieurs endroits, « de chanter l'évangile dans un lieu élevé, » et St. Cyprien parlant du confesseur Aurèle , qu'il avait ordonné » lecteur pour lire l'évangile , dit qu'il a passé de l'échafaud au » jubé. *Enfin dans les anciennes églises il y a partout des jubés de « pierre, qui sont faits exprès pour chanter l'évangile, et que » l'auteur du mycrologe et beaucoup d'autres écrivains appellent* Am- » bones du mot grec αμδαωεω, qui veut dire monter. » [2].

On peut ajouter à ce catalogue déjà long, les noms suivants :

Le père Paul Meteseau, prêtre de l'oratoire, *traité du sacerdoce*, l. 2, c. 7.

Le père J. B. Scorce, jésuite génois, de *Sacrosanet. Missæ sacrif*, l. 3, ch. 23, n° 8.

Grimaud, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine théologal de la métropole de Bordeaux, official et grand vicaire de M. le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, dans son *Traité de liturgie sacrée*, partie 2, c. 10.

[1] *De miss.* L. 1, c. 12, l. 2, c 8.
[2] *De miss.* l. 2 , c. 16.

Plusieurs auteurs prétendent que le répons qui suit l'épitre s'appelle graduel, parce qu'il se chante dans le temps que le diacre monte les degrés du jubé, afin qu'il n'y ait pas de vide entre l'épitre et l'évangile, et que le diacre ait le temps de se préparer.

« Bona (cardinal) : graduale nuncupatur, non a gradibus altaris, ut quidam recentiores scribunt, sed a gradibus ambonis sive pulpiti ut docet ordo romanus [1]. »

Raban, archevêque de Mayence : « Graduale vocant eo quod juxta gradus pulpiti cantatur [2]

Rhenanus : graduale succinebatur dum Minister assendit in locum editiorem ad prononciandum evangelium [3].

J. B. Scorce : appellatur graduale, non quod cantetur in gradibus altaris, sed quod cantetur dum Diaconus lecturus evangelium Ambonis gradus assendit [4]. »

Les détails dans lesquels nous sommes entrés seront probablement fastidieux pour un grand nombre de lecteurs. Mais je les prie de remarquer que mon travail n'est qu'un essai ; que les observations, les citations contenues dans ce paragraphe forment les pièces d'un procès pendant entre des hommes de mérite; qu'il s'agit d'archéologie, de liturgie; enfin, que la question me parait capitale.

M. J. B. Thiers, successivement docteur en théologie, curé à Champrond, diocèse de Chartres, à Vibraie, diocèse du Mans, a laissé un grand nombre d'ouvrages qui concernent le sacerdoce. Parmi ces œuvres on distingue une dissertation sur les jubés où nous avons puisé nos principaux enseignements.

M. Thiers atteste qu'en Occident la plupart des jubés traversaient toute la face du chœur, et le séparaient de la nef; qu'ils étaient construits en pierre, les uns simples, les autres ornés de sculptures,

[1] *Rerum liturgicarum*, l. 2, ch. 6, n° 4.
[2] *De inst. Clericor*, L. 1, ch. 3.
[3] *Annotat. in lib. Tertull. de coron. milit.*
[4] *De Miss. sacrif.*, L. 3, ch. 22, n. 2.

peintures, dorures, etc.; que se rendant l'écho de St.-Germain, patriarche de Constantinople au VIIIe siècle, Syméon, archevêque de Tessalonique au Ve siècle, pense qu'il faut considérer le jubé comme la pierre qui fut mise à l'entrée du sépulcre et que l'ange renversa pour annoncer la résurrection du fils de Dieu aux saintes femmes qui lui avaient préparé des parfums.

L'auteur donne ensuite quelques-uns des motifs qui ont inspiré les cérémonies de la lecture à haute voix de l'évangile et l'érection des jubés.

L'église veut que l'évangile soit entendu de tous les fidèles qui assistent à la messe, parce que l'évangile est la partie la plus précieuse de l'écriture sainte, et que les chrétiens doivent tâcher de n'en perdre aucune parole.

Quand le pape célébrait la messe en public, et solemnellement, on chantait l'épitre et l'évangile premièrement en latin, et aussitôt après en grec, afin que l'un et l'autre pussent être entendus de l'église de Dieu, qui était presque toute composée des deux nations latine et grecque, et pour faire voir que le siége apostolique a la primauté sur tous les autres.

Par sa situation élevée, le jubé marque l'excellence, la sublimité de la prédication évangélique, et l'autorité de nous juger.

On chante l'évangile au jubé, dans le lieu le plus élevé, parce que cette partie de l'écriture sainte est au-dessus de la loi et des prophètes, et afin d'imiter Notre Seigneur qui monta sur une montagne pour prêcher ; ainsi que le rapporte saint Mathieu.

En chantant l'évangile dans un lieu élevé, on lui donne plus de majesté.

L'élévation du lieu fait sentir aux diacres qu'ils doivent être aussi élevés par leurs vertus, au-dessus des laïques, que le lieu où ils chantent les divines instructions, l'est au regard des autres parties de l'église.

Le coussin que l'on porte devant le diacre pour recevoir le livre des évangiles, représente la loi qui a précédé l'évangile.

Les plumes du coussin expriment les mystères qui étaient enfermés dans la loi.

La légèreté des plumes signifie que les préceptes de la loi ancienne sont légers en comparaison de ceux de la loi nouvelle.

M. le curé de Champrond ajoute qu'on a toujours chanté l'évangile au jubé, depuis que les cérémonies de la messe ont été reglées. A l'époque où il écrivait (1687) il y avait des jubés dans toutes ou presque toutes les anciennes églises cathédrales, collégiales, paroissiales et autres. On chantait l'évangile au jubé notamment dans les cathédrales d'Amiens, de Bayeux, de Beauvais, de Bourges, de Cambrai, de Châlons-sur-Marne, de Chartres, de Laon, de Lyon, de Macon, de Meaux, de Noyon, d'Orléans, de Paris, de Reims, de Rouen, de Sens, de Soissons, de Tournay, de Tours, de Troyes, de Vienne, etc.; à Beauvais, au monastère de St.-Lucien; à Bec, à l'église abbatiale; à Châlons-sur-Marne, dans l'église régulière de Toussaint; à Chartres à la paroisse St.-André; à Compiègne, au monastère de St.-Corneille; à l'abbaye de St.-Denis près de Paris; à Fécamp, au monastère; à Lyon, dans les églises de St.-Etienne et de St.-Just; à Macon, à l'église de St.-Pierre; à Montbrison, capitale du Forez, à l'église Notre Dame; à St-Quentin en Vermandois; à Reims, dans les églises de St-Simphorien, de Sainte Balsamine ou sainte Nourrisse, de St-Denis, de St-Remi et de St-Nicaise. A sainte Lérante près de Calais; à Tours, dans l'église de St-Martin, etc.

Il y avait des jubés dans la plupart des églises de la Belgique.

Le chœur de l'église de St-Jacques à Liége était clos par un jubé d'un travail remarquable orné de bas-reliefs du plus grand mérite.

Le savant théologien se soulève contre les démolisseurs des jubés qu'il appelle *Ambonoclastes*. Il soutient que cette suppression constitue une violation des lois de l'église. Que, dans le silence même d'une loi, les usages du peuple de Dieu et les pratiques des anciens doivent en tenir lieu; que depuis l'ère chrétienne les

jubés ont été considérés comme une partie intégrante des églises. Que toujours et partout, les usages ont eu la force de la loi. Que supprimer un jubé, c'est créer, dans la forme des églises, un changement qui ne peut avoir lieu qu'avec le concours des pouvoirs ecclésiastique et civil [1].

La suppression des jubés entraine celle des cérémonies que les conciles, les pères de l'église, les pontifes, les théologiens avaient, dès le principe du christianisme, considérées comme très-importantes, puisqu'elles avaient leur place marquée dans les rituels.

Pour fortifier tout ce qu'il avance, M. Thiers invoque le témoignage d'un grand nombre d'auteurs.

Ce n'est pas à nous d'émettre une opinion sur le mérite du travail du curé de Vibraie ; des juges compétents ont prononcé : voici en quels termes la Sorbonne en a autorisé l'impression :

« L'auteur de cette dissertation s'est rendu si fameux par le » grand nombre de présents dont il a enrichi le public, que son nom » suffit pour donner du poids et de l'autorité à tous ses ouvrages. » Celui-ci est digne de la réputation de son auteur : tout y marque » une vaste étendue de connaissances, tout y respire un zèle égale- » ment éclairé et ardent, et nous espérons qu'il pourra beaucoup » contribuer pour persuader à tout le monde *qu'on ne scaurait estre* » *trop religieux observateur de l'antiquité*, et qu'encore que le même » esprit qui a obligé l'église à faire certains établissements, » l'engage quelquefois à les changer, *il s'en faut bien à dire que les* » *particuliers ne doivent croire que cette condescendance les met en*

[1] Par les déclarations des 7 septembre 1684 et 31 janvier 1690 reproduisant les anciennes prescriptions, Louis XIV fait défense expresse de construire ou modifier une église sans son autorisation, laquelle ne peut être accordée que sur l'avis des archevêques et évêques et des juges des lieux, donnés d'après les procès-verbaux dressés en bonne forme par gens à ce connaissant, nommés d'office par les archévêques, évêques et juges des lieux, attestant la nécessité des constructions ou réparations projetées.

» *droit de s'ériger en juges de ses pratiques; de sacrifier sa puissance* » *et sa sagesse à des raisons d'ornement et de commodité, et d'abolir* » *des usages qui sont si anciens,* qu'on a peine à en *découvrir la* » *première origine, et si autorisez que pendant plusieurs siècles* » *on les voit observer par toutes les églises.* Fait à Paris le 10 » mars 1688. »

Ici se place la question de savoir pourquoi l'on a supprimé les jubés ou ambons.

Ecoutons l'érudit ecclésiastique :

» La liberté qu'on s'est donnée dans ces derniers temps d'abattre » les jubés de quantité d'églises, ne peut venir que de deux » sources : ou de ce qu'on n'a pas bien connu les usages auxquels » ils sont destinés ; ou du peu de zèle qu'on a pour les anciennes » pratiques de l'église.

» Ce peu de connaissance et ce peu de zèle ont produit la basse » idée qu'on s'est faite des jubés. On ne les a regardés que comme » des ornements inutiles; des saillies irrégulières, des avances » incommodes, qui dérobaient aux fidèles la vue des saints autels. » Et selon cette idée on n'a pas balancé, pour en abolir la » mémoire, on s'est fait un honneur de les renverser par terre.

» Les ambonoclastes se sont imaginés que les églises étaient » incomparablement plus claires, plus belles, plus magnifiques, » sans jubé, qu'avec des jubés.

» Les architectes, qui manquent plutôt d'emploi, que d'apétit, » les ont fortifiés dans cette imagination, ou même la leur ont » inspirée; et c'est ce qui les a déterminés à renverser par terre » ces illustres monuments de la vénérable antiquité, qui devaient » plutôt attirer leur respect, que leur indifférence, pour ne pas » dire leur mépris et leur indignation.

» Ils en auraient sans doute usé tout autrement s'ils avaient » consulté des personnes savantes dans l'histoire sainte, dans la » discipline ecclésiastique, plutôt que des architectes, qui savent » bien mieux les cinq ordres d'architecture, le Toscan, le Dorique,

» l'Ionique, le Corinthien et le Composite, que non pas l'ordre de » l'église. C'est pourtant selon ce dernier ordre que la structure » des temples du Dieu vivant doit être réglée; et c'est justement » celui qu'ils n'ont pas suivi en renversant les jubés. Mais » nos pères l'ont suivi, comme il est évident pour les jubés » qu'ils ont bâtis tout de neuf, ou rétablis dans une infinité » d'églises, sans se mettre en peine des petites raisons que » les architectes de leurs temps pouvaient leur alléguer au » contraire. Aussi avaient-ils bien d'autres vues qu'eux sur les » anciens usages, sur les pratiques primitives de l'église. Ils les » regardaient comme des inventions de l'esprit de Dieu, et dans » cette pensée ils se faisaient une religion de les garder exac- » tement. »

Moins sévère que M. Thiers, je ne prendrai point le martinet pour cingler messieurs les architectes. Pourquoi la brosse a-t-elle éffacé les peintures murales ? Pourquoi les vitres coloriées, peintes, ont-elles passé au panier du vitrier ? Pourquoi a-t-on encombré l'intérieur des églises de bigarrures en marbre ? A toutes ces questions une seule réponse : tel était l'esprit de l'époque. On paye toujours le tribut à son siècle, et il est bien difficile d'échapper à la puissance des opinions contemporaines.

Inspirés par un sincère esprit religieux, les auteurs des églises du moyen âge avaient peint sur les murs et les fenêtres, les scènes de l'histoire de leur culte. Ces tableaux tenaient lieu de livres aux fidèles. Au dix-huitième siècle, cette ornementation polychrôme était trop sombre, elle a dû faire place au lait de chaux; on voulait que l'intérieur de l'église présentât la blancheur, la clarté, la gaieté d'une salle de danse! . . Quand une peinture murale demandait une réparation, la badigeonner complètement était l'opération la plus facile, la moins dispendieuse, on l'employait. . . . .

M. l'abbé de Feller, contemporain de deux siècles [1], paraissait

[1] Né à Bruxelles en 1735, mort à Ratisbonne en 1802.

ne manquer ni de goût ni de connaissance en architecture. Il raconte que Liége, qu'il a vue en 1760, l'emporte, après Rome, pour la beauté des églises [1]. Cette opinion est rendue vraisemblable par celle d'un historien étranger, que cette dernière qualité fait supposer impartial. « Mais quant à ce qui concerne le service » divin, dit Guichardin, on peut dire que Liége surmonte en » nombre d'églises, en beauté et en richesse d'icelles, et de » monastères et de couvens, toutes les autres cités de la Gaule » et de l'Allemaigne, tant haulte que basse [2]. »

Cet accord sur le même point, d'un belge et d'un étranger, donne à croire que le premier n'a pas cédé à l'amour de son pays, mais qu'il a jugé sainement des faits d'architecture. Cependant, pour compléter la notice historiqne du Pape Jules II, qui a régné dix ans au commencement du XVIe siècle, M. de Feller dit : « Ce pontife encouragea la peinture, la sculpture, l'architecture, » et, de son temps, les beaux-arts commencèrent à sortir » DES DÉCOMBRES DE LA BARBARIE GOTHIQUE!!! [3]

Si un jésuite, savant écrivain, doué de goût, de counaissances architectoniques, considérait comme barbare, l'âge antérieur au XVIe siècle, qui a engendré les vitraux de Bourges, les clochers de Chartres, les nefs d'Amiens, le chœur de Beauvais, le portail de Reims, les flèches d'Anvers, de Strasbourg, on peut, nous semble-t-il, excuser un architecte du XVIIe siècle, qui aurait conseillé d'abattre un jubé.

Puisque cette démolition a été l'effet d'un cycle écoulé, contre lequel on proteste aujourd'hui, pourquoi ne pas ranger les jubés parmi les objets à restituer aux églises du moyen âge, pour leur rendre leur style primitif?

La messe des dimanches et fêtes, est célébrée à l'intention des

[1] *Itinéraire ou voyages en plusieurs parties de l'Europe*, t. 1er, p. 8.
[2] *Description de tous les Pays-Bas*, Anvers, PLANTIN, 1582, p. 472.
[3] *Dictionnaire historique*, au mot Jules II.

paroissiens, et, pour leur instruction, l'épitre et l'évangile sont prononcés à haute voix. Placer l'épistolier et l'évangiliste à une distance telle que les assistants ne puissent rien entendre, n'est-ce pas commettre un contresens ? Pour se conformer à l'une des règles de l'ancienne liturgie, le peuple se lève afin d'écouter, et il ne comprend rien. La langue de l'église a cessé d'être vulgaire, à la vérité. Mais sans nous arrêter à la question de savoir si tous les auditeurs ont oublié le latin qu'on apprend dans toutes les écoles, pourquoi continuer à chanter l'évangile ? Pourquoi ne pas supprimer ce simulacre, en vertu de la même mode qui a renversé les jubés ?

Telles sont les questions qui naissent de la suppression des ambons.

L'oubli, le mépris de la moindre pratique ancienne peut entraîner, à notre avis, les conséquences les plus désastreuses pour la fixité des principes.

« L'esprit de l'église, écrivait naguère un savant évêque de » France à son clergé, est un esprit de tradition. Sa foi repose » sur la tradition comme sur l'écriture. Elle aime à appuyer sa » discipline et sa liturgie sur les antiques usages qui ont le dou- » ble mérite de mieux montrer l'immutabilité de sa doctrine et » de nous rendre presque contemporains de tous les siècles » écoulés. » [1]

Ces paroles ont été recueillies et commentées par Monseigneur l'archevêque de Bordeaux [2].

Puisqu'il faut absolument que les paroissiens voient tout ce qui se passe à l'autel, on peut concilier ce désir avec la conservation, la reconstruction des jubés. Il suffirait de percer la clôture à jour,

[1] Mgr. Miolland, d'Amiens, circulaire de janvier 1842, sur l'histoire, la liturgie, la discipline du diocèse et la conservation des monuments religieux.

[2] Mgr. Donnet, lettre du 20 avril 1843, à M. le Ministre de l'instruction publique sur la conservation des traditions pieuses.

et d'en multiplier les portes. On trouve la preuve de cette possibilité dans les jubés de St-Étienne-du-Mont à Paris et de l'église de Dixmude en Belgique.

Si l'on ne veut pas considérer comme règles invariables, les ordres que le Créateur à donnés à Moïse, à Salomon, à Justinien sur la forme des temples religieux, un usage de plus de 3,000 ans n'équivaut-il pas à la loi ? Le culte a-t-il changé ? Pourquoi en modifier les cérémonies ?

Les salles des tribunaux civils n'ont-elles pas conservé la distribution qu'elles avaient, comme basiliques, il y a deux mille ans ?

Tous les archéologues se soulèvent aujourd'hui contre la suppression des jubés et ne cessent d'en solliciter, d'en recommander la conservation.

M. Pugin, célèbre et savant architecte, a construit depuis quelques années en Angleterre, trente-quatre églises gothiqnes. Dans toutes il a placé des jubés à l'entrée du chœur, avec le grand crucifix, les images de la Vierge et de Saint-Jean.

La reconstruction du jubé de l'église Notre-Dame à Huy, nous paraît donc indispensable.

§ 5. — Orgues.

Le christianisme a inventé l'orgue, a dit M. de Châteaubriand. Admis vers le cinquième siècle, l'emploi en a été solemnellement consacré en 660 par décret du pape Vitallien. Sacerdotal par sa destination, architectural par sa forme, chef-d'œuvre de l'esprit humain dans sa structure, créateur de l'harmonie, régénérateur de l'orchestre, ce mécanisme est essentiel à l'église.

Les régistres des orgues de Huy sont : grand cornet, montre, bourdons, dont un de 16, nasards, tierce (petite), cimballes,

clairon, flûtes, doublettes, tierce, basson, cromhorn, prestant, tierce (grosse), quarte-nasard, fournitures, trompette, voix humaine, cornet, trompette haute. On y compte trois claviers. Le tout est dans le plus mauvais état.

Depuis quelque temps les orgues sont devenues l'objet de la sollicitude générale; la facture a fait de grands progrès, a inventé des jeux nouveaux, des combinaisons diverses. On répare, on améliore les anciennes, on en construit de nouvelles. On en a placé à l'église Saint-Étienne, à Lille, au prix de 32,000 francs ; celles de Saint-Denis, près de Paris avec ses 6,000 tuyaux, doivent avoir coûté 300,000 francs; à Francfort on en a achevé qui ont 74 régistres 12 soufflets, pour lesquelles on a dépensé 60,000 rixdalers ou 231,880 francs.

Nous ne blâmerons jamais les fabriques d'église de donner aux orgues l'extension que leurs ressources et les progrès de l'art permettent. Mais pour que la dépense ne soit pas perdue et que l'instrument reçoive sa véritable destination, deux choses sont essentielles : un artiste, un traitement qui lui assure son avenir.

« C'est en vain qu'au Parnasse un téméraire auteur
» Pense de l'art des vers atteindre la hauteur,
» S'il ne sent pas du ciel l'influence secrète,
» Si son astre en naissant ne l'a formé poète. »

Ces conseils de Boileau pour la littérature, ne sont pas inutiles en musique et surtout au musicien qui aspire à devenir organiste. Au talent déjà si difficile de l'exécution, le postulant doit unir de l'imagination, la connaissance du contre-point, des lois de l'acoustique, etc. Comme il est obligé de consacrer sa vie entière à l'étude, à l'exercice de cet instrument, le musicien doit avoir une existence assurée. Ainsi pour obtenir un Bach, un Vogler, un Hacndel, il est essentiel de créer un traitement à vie d'une valeur qui soit en rapport avec les besoins de l'individu et de la localité.

Il suffira de donner aux orgues de l'église Notre-Dame de Huy,

les proportions nécessaire pour un simple accompagnement ordinaire. Il sera donc inutile de rechercher des jeux extraordinaires de fantaisie. Il faudra fortifier les effets de basse, ajouter s'il y a lieu, les jeux qui conviennent à la gravité des cérémonies. On sait d'ailleurs que le concile de Trente a ordonné de bannir des églises, les musiques dans lesquelles, soit sur l'orgue, soit dans le simple chant, il se mêle quelque chose de laçif ou d'impur.

L'intérêt du monument et celui de la musique demandent que l'orgue soit placé au chœur. La cloison en marbre et le buffet actuel de l'orgue, sont une addition du dix-huitième siècle ; ils altèrent l'éclat de la rose occidentale; ils interrompent la ligne des panneaux dont l'église est ceinte. La modification que je propose rendrait à sa pureté primitive la partie inférieure de l'édifice.

Dans les églises où l'orgue était borné à l'accompagnement, on l'élevait au chœur, place indiquée par l'acoustique. C'est là aussi que se plaçaient dans les premiers siècles les musiciens qui accompagnaient les psalmistes.

Dans tous les orchestres les accompagnateurs entourent les voix, celui qui dirige, est placé de manière à être vu de tous. Cette disposition est la seule qui puisse former l'ensemble et entretenir constamment l'harmonie, sans laquelle une bonne musique est impossible. Une distance trop longue, l'éloignement, la séparation des instruments et des choristes doivent produire un effet contraire.

L'attention des assistants n'est-elle pas souvent partagée entre la solemnité qu'on célèbre à l'autel et la musique entendue derrière? Une discordance, un malentendu nés de la distance ne sont-ils pas une autre cause de distraction? La concentration de tous les musiciens autour des officiants n'ajoute-elle pas à la majesté de la cérémonie? L'intérêt des offices paraît donc se joindre à ceux du monument et de la musique, pour demander qu'on place au chœur le mécanisme accompagnateur.

§ 6. Voies et moyens.

En supprimant les établissements religieux, en déclarant leurs biens nationaux, le gouvernement s'est chargé de réparer, de reconstruire les églises, et de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte [1].

A propos des pensions et traitements des ministres du culte catholique, le rapporteur du projet de loi sur l'organisation des cultes disait au tribunat : « Il n'en coûte pas au trésor » public la quinzième partie de ce que la nation a gagné à la » réunion des biens du clergé [2].»

Les deux tiers des propriétés foncières du ci-devant pays de Liége, étaient dans les mains du clergé.

Le double devoir du gouvernement de remettre à la disposition des évêques toutes les églises nécessaires au culte et d'assurer des traitements à ses ministres, a été consacré par la loi du 8 avril 1802 [3]. Mais on ne restituait pas les biens; seulement le gouvernement s'obligeait à prendre des mesures pour que les catholiques pussent faire des fondations en faveur des églises [4].

La même loi contenait le principe de l'institution des fabriques, non pour gérer les biens puisqu'on ne les restituait pas; elles étaient seulement appelées à veiller à l'entretien, à la conservation des églises, à l'administration des aumônes [5].

On a rendu ensuite aux fabriques les biens et rentes qui avaient échappé à l'aliénation [6]. Mais la plupart de ces revenus étaient

[1] Décrets 4 août 1789, art. 5. — 2 Novembre 1789 — 20-22 avril 1790, art. 5.

[2] Siméon, au nom de la commission chargée de l'examen du projet de loi. Séance du 7 avril 1802.

[3] Concordat. Articles 12, 14. Articles organiques 64 à 67, 71, 72, 75, 77.

[4] Concordat. Art. 15.

[5] Article organique 76.

[6] Décrets 26 juillet 1803 (thermidor an 11) — 31 juillet 1806 — 20 décembre 1803 (28 frimaire an 12) et autres.

chargés de fondations dont on ne pouvait changer la destination. Ainsi cette restitution laissa encore les fabriques sans moyens pour réparer les églises.

Les collégiales n'ont pas été rétablies; elles sont demeurées supprimées; leurs biens n'ont pas été rendus à leur destination, la plupart sont restés dans les mains de l'état [1].

Le décret du 30 décembre 1809, organique des fabriques, a chargé les communes de subvenir aux réparations á défaut de ressources des fabriques. Cependant serait-il permis d'étendre cette obligation aux réparations d'un temple qui par sa vastitude et son style architectural doit se ranger parmi les principaux édifices qui décorent le sol de la Belgique?

Obliger le conseil communal d'intervenir dans les grandes réparations de l'église Notre-Dame, ne serait-ce pas commettre une injustice? Écraser la petite ville de Huy? N'aurait-elle pas le droit d'objecter que si elle doit pourvoir aux besoins du culte et au maintien de sa dignité, elle peut accomplir ce devoir avec une église moins riche d'ornements, dont le coût serait de beaucoup inférieur à celui des réparations de l'édifice actuel?

Les revenus de la collégiale Notre-Dame, capitalisés, donneraient à-peu-près trois millions. Si cette somme était à la disposition de la fabrique, elle pourrait se charger des travaux; mais il n'en n'est pas ainsi, c'est donc au gouvernement à y pourvoir. Celui qui jouit des bénéfices doit supporter les charges : incommoda sequunter commoda. Par application de ce principe de justice éternelle, universelle, l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles est réparée aux frais de l'état. Des crédits, toujours d'un minimum de quarante mille francs (40,000 frs.) sont alloués au fur et à mesure des besoins. Cette église aussi, provient d'un chapitre; elle est actuellement celle d'une paroisse primaire. Une parfaite identité met ces deux églises de Bruxelles et de Huy sur

[1] Art. organique 11 — Décret 15 ventôse an 13.

la même ligne. Où il y a parité de motifs, il faut appliquer le même principe.

L'église Notre-Dame de Huy, est, comme celle de Ste-Gudule à Bruxelles, un monument d'art, qui, sous ce rapport, intéresse le pays tout entier; c'est donc à lui à le prendre sous sa puissante égide.

La législation de France est restée la même sur ce point qu'en Belgique. Afin de justifier de plus en plus le crédit porté aujourd'hui à 1,200,000 francs pour réparer les églises paroissiales, M. Barthe, alors ministre de la justice et des cultes en France, divisait ces édifices en trois classes. Dans son rapport sur le budjet de 1840 [1] il disait :

« La première classe se compose des églises bâties autrefois » par de riches communautés, avec le même luxe d'architecture » et dans des proportions aussi vastes que la plupart de nos belles » cathédrales.

« Ces églises, devenues communales lors du rétablissement du » culte, et privées des ressources avec lesquelles il était pourvu » autrefois à leur construction et à leur entretien, sont presque » généralement dans un état déplorable.

« *Placées ordinairement dans des localités peu importantes, dont* » *tous les revenus suffiraient à peine pour entretenir convenablement* » *ces magnifiques édifices, elles marchent rapidement vers une* » *destruction complète :* LA MAIN DU GOUVERNEMENT PEUT SEULE » ARRÊTER LEUR RUINE. »

[1] *Moniteur* du 23 janvier 1839.

NOTICE

SUR UN

ANCIEN TEMPLE OU CRYPTE

DONT LA DÉCOUVERTE A ÉTÉ FAITE SOUS

LE PAVEMENT DE L'ANCIENNE ÉGLISE DE L'ABBAYE DE ST-MICHEL A ANVERS,

AU MOIS DE MAI 1843;

par

M. F. H. MERTENS,

membre effectif de l'Académie, etc.

Au mois de mai 1843 on fit, aux frais de la ville, des fouilles à l'endroit du terrain qu'occupait l'ancienne église de l'abbaye de St-Michel, afin de découvrir les sépultures des abbés et recueillir les ossements de ces prélats pour les transporter dans un lieu convenable. On ne trouva rien des restes précieux que l'on croyait devoir être conservés sous le pavé de l'église; mais, au lieu de tombeaux, on découvrit sous le pavé du chœur, où les fouilles avaient été particulièrement dirigées, les débris d'un temple ancien, qui nous a paru digne de fixer l'attention des antiquaires. Le conducteur des travaux de la ville, chargé de la direction des fouilles, fit mettre entièrement à découvert cette intéressante trouvaille, mesura avec exactitude les restes et les dimensions du petit temple et en traça le dessin que nous reproduisons dans cette notice.

La maçonnerie, appelée vulgairement coulée, est en pierre de Tournay, de l'espèce de celle qui a servi à la construction de

l'ancien bourg d'Anvers; de morceaux très-irréguliers et ayant seulement les parements taillés. Les fondations sont en briques d'un volume extraordinaire en comparaison de celles d'aujourd'hui : elles n'ont pas moins de 30 centimètres sur 15 et 8 dans leur trois dimensions. Nous avons trouvé dans les documents du 12e siècle qu'il y avait des briqueteries sur le bord de l'Escaut, dans le voisinage du couvent. Les murs, dans tout le pourtour de l'édifice, ont l'énorme épaisseur d'un mètre dix centimètres, renforcés encore à l'intérieur par des pilastres. Ils ont été démolis seulement à la hauteur du sol de l'église élevée plus tard sur l'emplacement, et ont conservé ainsi une hauteur d'un mètre 80 centimètres. Il nous a paru assez remarquable que la partie antérieure du petit temple ait été démolie jusques dans les fondements, de sorte qu'il n'existe aucuns vestiges qui nous permettent de déterminer sa longueur ni la forme de son entrée, qui, du reste, comme les façades de la plupart des anciens temples chrétiens, était tournée vers l'occident.

A l'endroit marqué E, au fond d'une espèce de chœur, subsistait encore la table de l'autel construite en même pierre que le reste de l'édifice; adossée contre le mur, la maçonnerie en était entièrement isolée.

On ne saurait douter qu'il y ait eu une entrée principale à la partie antérieure. Probablement que les deux entrées A et B étaient destinées pour les moines : à la première on a reconnu les vestiges des marches par lesquelles on descendait dans le temple; à l'autre les marches au nombre de cinq existaient encore en entier.

Puisqu'on y entrait en descendant, on est naturellement porté à regarder notre temple comme une crypte; mais on ne sait alors comment s'expliquer l'existence des quatre soupiraux qui se trouvent des deux côtés de la nef, et qui ont dans leur ouverture resserrée au milieu, la largeur variante de 50, de 15, et de 10 centimètres, et ayant à l'intérieur une pente d'environ 30 degrés; sur les deux tiers de l'épaisseur du mur, le bas de ces ouvertures

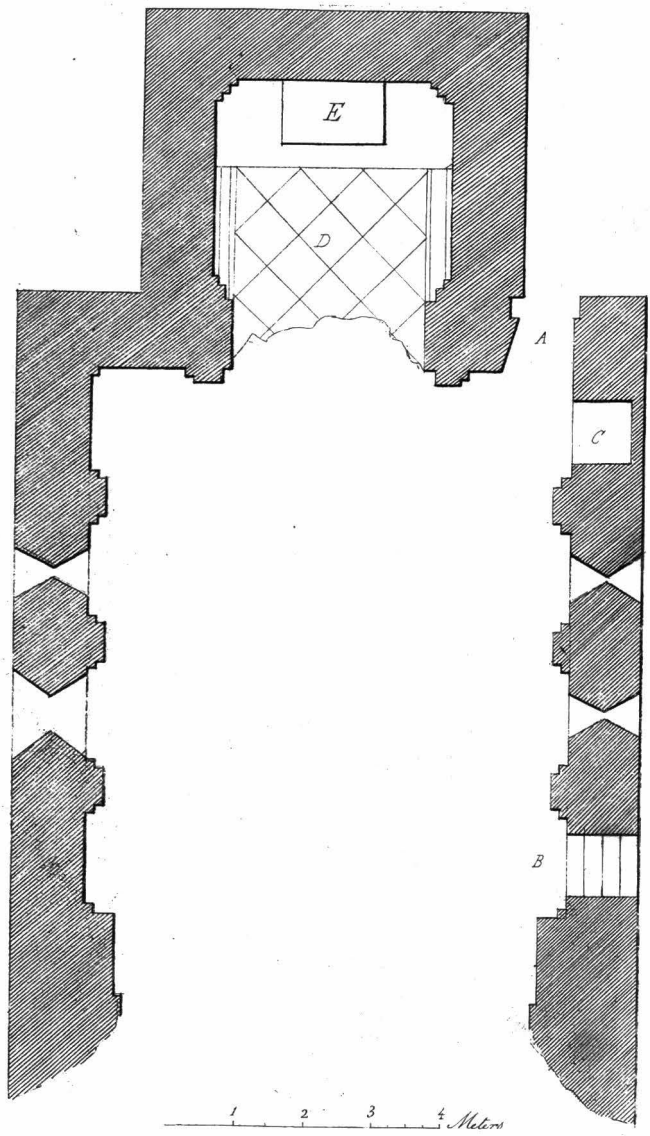
E
D
A
C
B
1
2
3
4
Meters

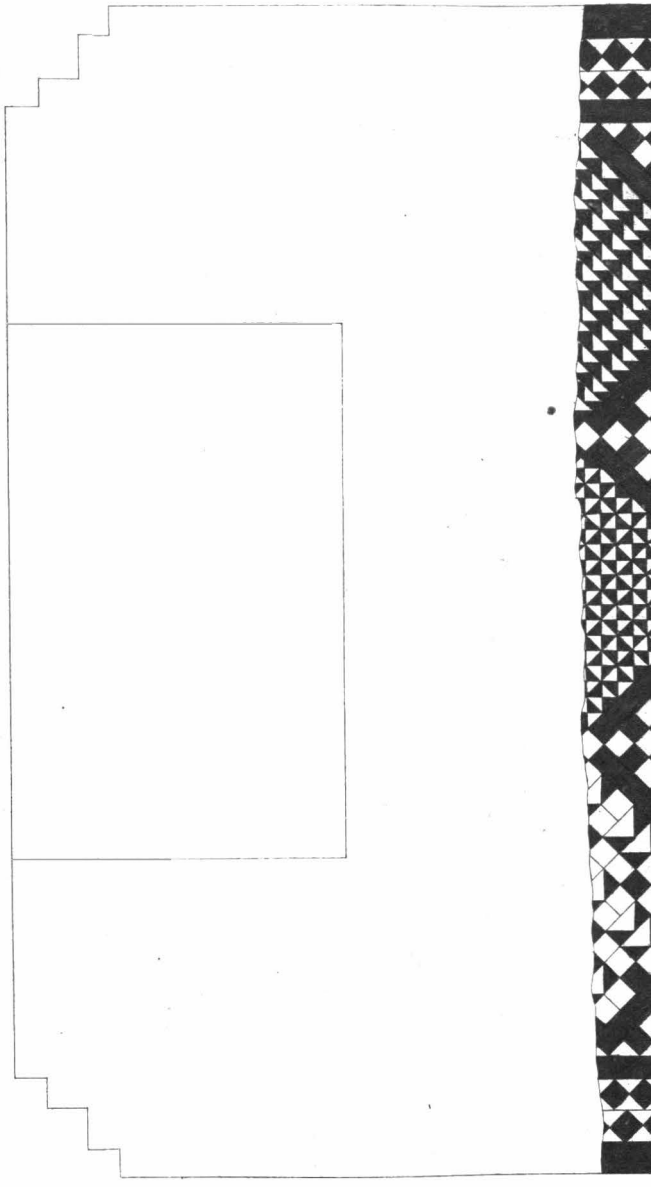

Joseph Ratinckx, Lith. de l'Académie d'Archéologie.

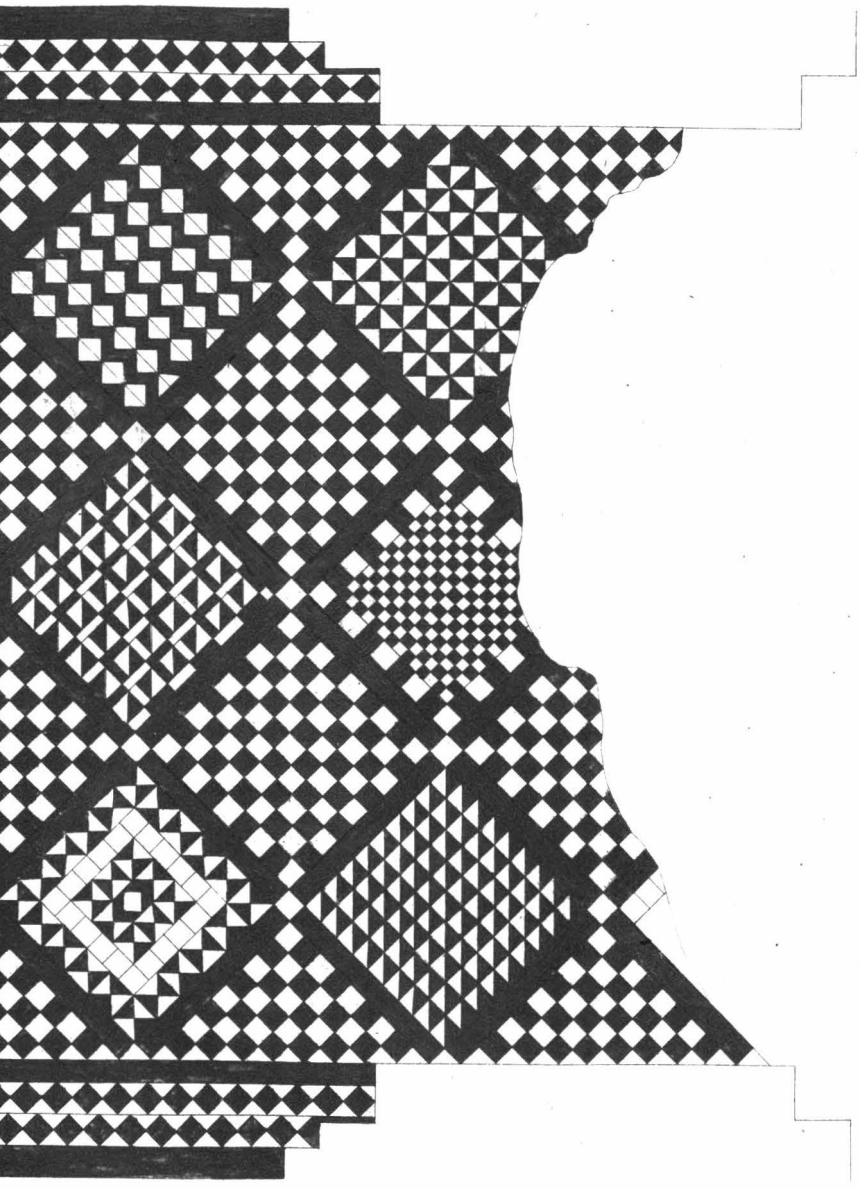

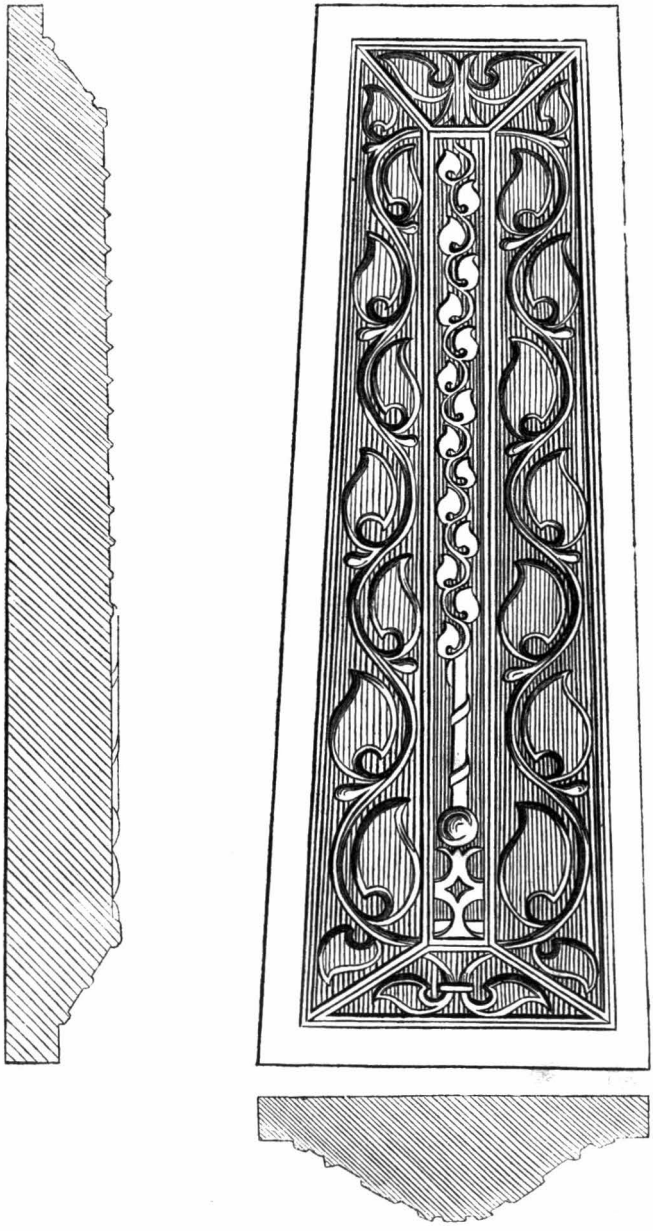

étant à un mètre au-dessus du sol intérieur. Ces soupiraux étaient à la vérité insuffisants pour donner le jour à l'intérieur de l'édifice; et il paraît qu'ils avaient uniquement été ménagés pour favoriser la circulation de l'air. Quand on considère d'ailleurs l'épaisseur des murs, on peut conjecturer avec quelque raison que ce sont les restes d'une crypte en partie élevée au-dessus du sol.

Il est à regretter que ce monument présente si peu de restes de ses formes architecturales, et que par là il devienne fort difficile d'en déterminer à peu près l'époque. Heureusement qu'une partie du pavement a été conservée devant l'autel à l'endroit marqué D.— Ce pavement est formé de petites pierres cuites, plombées ou vernissées, jaunes et vertes, de formes triangulaires et carrées, et ayant à peu près quinze millimètres d'épaisseur. Ce ne sont pas de ces carreaux faïencés dont les Maures ornaient au Xe siècle les édifices de Cordoue, et dont l'usage se répandit en France au XIIIe siècle. Ce sont simplement de ces compartiments en terre cuite vernissée sans aucune peinture d'ornements, dont on fait remonter l'usage au commencement de la période ogivale (XIIIe siècle).

A l'extérieur du mur au sud de l'édifice, on trouva encore une pierre sépulchrale en pierre de Tournay, taillée en forme de cercueil et ornée en plate sculpture de feuilles d'eau ou d'une espèce de feuilles grasses, dont on ne retrouve le type dans aucun ornement de la période ogivale. Ce qui nous a paru le plus remarquable dans ce monument du moyen âge , c'est que l'arête un peu aplatie est ornée d'un véritable sceptre, surmonté d'un globe portant la croix grecque. La pierre n'a donc pas couvert la tombe de l'un ou de l'autre prélat du monastère. En effet on ne saurait y voir une crosse ou autre attribut abbatial; la verge n'a qu'un demi-mètre de longueur, et le reste de la bande est rempli dans toute sa longueur par une branche ondoyée et garnie de petites feuilles de la forme de celles qui ornent les quatre faces aplaties obliquement.

Cette pierre avait été évidemment remuée de son emplacement primitif. Elle a été trouvée jetée en terre au hasard et brisée au

milieu dans sa largeur. Elle avait été apparemment ôtée de la partie détruite du pavement de la crypte. Quoiqu'il en soit, elle avait anciennement couvert la sépulture d'un personnage illustre; et, d'après la remarque que nous venons de faire, ce personnage n'appartenait pas aux dignitaires ecclésiastiques. C'est ce qu'on peut en déduire, du moins, si l'on a voulu représenter par le sceptre l'emblême de sa dignité.

Mais le seul souverain du pays qui soit mort à Anvers, est Godefroid le Bossu, qui fut assassiné en notre ville en 1076 d'après quelques chroniqueurs; d'autres placent cet évènement à Maestricht, à Utrecht et dans d'autres villes encore; et l'on prétend d'ailleurs que son corps fut transporté à Verdun et déposé dans le tombeau de son père.

On trouve bien encore [1], que l'un des cimetières de l'abbaye fut souillé en 1280 par un meurtre affreux, et que, par suite de ce crime, il fallut purifier le terrain; mais la victime n'est pas nommée dans le document qui nous a conservé le souvenir de cet événement. Les données nous manquent donc pour déterminer avec quelque probabilité le personnage au tombeau duquel notre pierre tumulaire peut se rapporter, ainsi que pour baser une opinion plus ou moins plausible sur la signification du sceptre sculpté sur l'arête aplatie de la pierre.

[1] Voyez *Geschiedenis van Antwerpen*, door F. H. Mertens en K. L. Torfs. Tome III, pag. 20.

DOCUMENTS

pour servir à l'histoire de la

BIBLIOGRAPHIE MÉDICALE BELGE

AVANT LE XIXe SIÈCLE ;

PAR

M. C. BROECKX,

Bibliothécaire Archiviste de l'Académie d'Archéologie de Belgique.

Il y a déjà quelques années [1] que nous publiâmes la première bibliographie médicale belge avant le XIXe siècle. Nous ne nous étions pas dissimulé toute l'imperfection de ce travail. Convaincu que de pareils catalogues ne sont jamais complets dans une première édition, nous avons consacré nos loisirs à combler les lacunes et à redresser les erreurs qui s'y étaient glissées. Toutefois nous ne nous flattons pas que ce catalogue joint au premier renfermera tous les écrits des médecins belges. Par ce motif nous le présentons simplement comme le *premier supplément*, certain que nous sommes que nos recherches ultérieures et celles de nos

[1] *Essai sur l'histoire de la médecine belge avant le XIX siècle. Ouvrage couronné et publié par la Société de médecine de Gand.* Gand, 1837 in-8°.

collègues nous fourniront, dans quelques années, l'occasion d'en publier un second.

Si la bibliographie médicale semble jouir d'une trop haute faveur chez les Allemands, nous sommes fort éloigné de croire qu'elle mérite le profond discrédit qui l'environne dans notre pays. Cette prévention ne saurait exister toujours. La Belgique, admise récemment dans la grande famille des nations, a intérêt à faire connaître au monde les nombreux titres qu'elle peut faire valoir pour légitimer, en quelque sorte, cette admission. La bibliographie médicale belge est l'inventaire de quelques-uns de ces titres.

Bien que nous n'ayons pas la prétention de croire que nous contribuons aux progrès de l'art de guérir en publiant ce travail, nous sommes persuadé toutefois que nous rendons un service à la médecine nationale, en faisant connaître les ouvrages par lesquels plusieurs de nos ancêtres ont bien mérité de la science et de la patrie. Nous nous flattons que, en réunissant en un seul faisceau les titres de tous les livres publiés par des médecins belges, nous serons utile à nos compatriotes qui voudront écrire un jour l'histoire de l'art de guérir en Belgique. Nous nous flattons aussi que par notre publication nous contribuons à propager l'amour de la nationalité qui est si rare encore parmi nos confrères de la Wallonie.

Dans le présent travail nous avons fait connaître tous les écrits de nos médecins, bien qu'ils n'eussent souvent aucun rapport avec l'art de guérir. Nous en avons agi ainsi pour faire connaître nos médecins sous tous les rapports.

Nous avons suivi l'ordre alphabétique; notre première bibliographie, écrite de cette manière, nous en faisait, en quelque sorte, une obligation.

Nous n'aurons pas fait un travail inutile, si les lacunes, que nos confrères y trouveront, peuvent engager quelque savant bibliographe à publier un traité complet sur cette matière. Nos vœux seront dépassés si cet inventaire bibliographique, joint à celui que nous publiâmes en 1837, détermine d'autres érudits d'un

ordre supérieur, à élever un monument à l'histoire de la médecine de notre patrie.

A.

Advertissement, *trauwe waerschuwinghe ende instructie, welcke Burghmeesters, Schepenen ende Raedt der stede van Prugghe, by rade ende advise van medecyns, doen, ende geven aen alle poorteren ende inwoonderen der selver stede : sonderlinghe aen alle jonghe aenkomende pestmeesters ; hoe sy hun in het cureeren van de teghenwoordelyck regneerende pestilentsche Cortse, mitsgaders eenige voorneemste symptomen, ofte toevallen derselver, als daer zyn de Botse ende de Cole, voortaen sullen hebben te regieren en te gedraghen.* Brugghe, Pieter Soetaert, 1604, in 8°. — Ibidem by Nicolaes Breygel, 1632, in 8°, sans chiffres, de 26 pages.

J. J. Aerts, de Puers :

De erysipelate. Lov. 1782, in 4°, ibid. 1795, in 8° de 4 pp.

Algemeene *raedgevingen aen de borgeren van de stad en lande van Aelst, tot den rooden loop.* Aelst, 1794, in 12°. Il est probable que Vandorpe en fut l'auteur.

F. E. Allart, de Namur :

De delirio in genere. Lov. 1782, in 4° de 12 pp., ibid. 1795, in 8° de 19 pp.

Analysis litteraria *quæstionis agitatæ inter authorem anonimum et Exp. D. A. L. Sassenum authorem descriptionis anatomicæ.* Item *curiosæ aliquot et utiles notæ ad laudati authoris animadversiones in pharmacopœam Bruxellensem.* Athenis, typis Marci Philomatis, sub signo themidis. 1712 in 8° de 86 pp.

L'auteur anonyme fait une critique acerbe de deux écrits du professeur Sassenus.

Antidotarium Gandavense. Gand, 1652, in 4°, ibid. 1663, in 4°.

Antidotum *fermentationis pro clarissimo domino Favelet medicinæ doctore et professore primario in alma universitate Lovaniensi. Auctore J. Adolpho M. C.* Paris, Briasson, 1737 in 8° de 24 pp.

C'est une critique des opinions *humorales* du professeur de Louvain. Notre collègue *M. Martens* ne parait pas l'avoir connue lorsqu'il a écrit la vie de Favelet, imprimée en 1841.

Arrêté *de l'administration municipale du canton de Louvain, établissant un réglement de police pour les pharmaciens de ce canton.* Louv. M. Van Overbeke, 1796, in 8° de 31 pp.

Austricus (Liévin probablement *Oosterlink* ou *Oostersch*), né à Gand au XVe siècle :

Livini Austrici Gandensis ex variis authoribus adversus pestilitatem tam preservativo quam curativo regimine collecticius libellus, reipubl. Gandavorum dedicatus. Paris, chez *J. Badius*, 1512, in 8°.

Ce volume se compose de 30 feuilles chiffrées, y compris le titre. Le célèbre typographe belge *Badius Ascensius*, a inscrit, sous le titre, les vers suivants :

Judocus Badius senatui populoque Gandensi salutem :
Civica si civem servatum cessit ob unum
Cedat Livino, multa corona, tuo.
Is si quidem innumeros hac arte tuebat egros
Et dabit, ut valeant, pluribus antidotum.

Ayala (Gabriel) — voyez page 247 de notre *Essai sur l'histoire de la médecine belge* —

A la fin du livre intitulé : *Carmen pro vera medicina. Ad reverendissimum ac illustrissimum cardinalem Granvellanum. Ad eumdem de lue pestilenti elegiarum liber unus.* Antv. Guil. Sylvius, 1562 in-4°, on lit : *Antverpiæ excudebat Christophorus Plantinus*, anno MDLXII. Ces deux ouvrages sont sans chiffres; le premier contient 10 pp., le second 44 pp. Ces deux productions sont

suivies des *popularia epigrammata medica ad reverendiss. ac illustriss. cardinalem Granvellanum* du même auteur. Antv. G. Sylvius, 1562, in-4° de 82 pp.

Les ouvrages d'Ayala se rencontrent rarement. L'exemplaire que nous possédons, a été envoyé en présent à *Viglius*. En voici l'inscription traçée de la main d'Ayala ainsi que quelques vers qui l'accompagnent.

Viglio Zuichemo Juriscons, etc.
Gabriel Ayala medicus S. D.
Dum senescat opus tibi dicatum
Hæc habe mea pignorata scripta
Vigli, præses in arduo senatu
Regis Maximi et optimi Philippi
Regis Hesperiæ, Indiæque vastæ,
Regnorumque hominumque plurimorum.

Dans ses épigrammes l'auteur traite des devoirs du médecin envers soi-même, envers ses confrères, envers la société, et envers les malades. On y rencontre aussi des réflexions sur la pathologie et l'hygiène.

B.

Bacquere (B. de) :

Senum anatomicus, senum, senectutisque naturam, differentias etc. enucleans. Brugis, 1628 in-8°.

Baersdorp (Corneille van), né à Bruges, mort le 24 novembre 1565 : [1]

De Arthritidis præservatione et curatione. Francof. 1592 in-8°. *Methodus universæ artis medicæ, formulis expressa ex Galeni traditionibus, scopos omnes curantibus necessarios demonstrans in quinque partes dissecta.* Brugis, Habertus Crorus, 1538 in fol.

[1] Voyez De meyer, *Notice sur Corneille Van Baersdorp*, Bruges, 1845, in-8°.

J. Bal de Ranst :

De nephritide. Lov. 1783, in-4° de 12 pp. Ibid. 1795, in-8° de 21 pp.

P. F. Bauweleers de Haecht :

De febribus intermittentibus in genere et in specie. Lov. 1787 in-4° de 8 pp. Ibid. In-8° de 15 pp.

Beaumont (J. B. P. de) :

Traité du cassis contenant ses vertus et qualités, sa culture, son usage, et les effets merveilleux qu'il produit dans une infinité de maladies, tant aux hommes, qu'aux animaux. Bruxelles, Serstevens, 1757, in-8° de 30 pp. avec 1 pl.

L'auteur vante le cassis comme un remède à peu près universel. La manière dont le sujet est traité ne nous donne pas une haute opinion des talents de l'auteur.

A. B. Beerenbroek né à Anvers :

De regimine et morbis infantum. Lov. 1775, in-4° de 16 pp.

G. Culleni primæ liniæ medicinalis praxeos. Ex Anglico idiomate vertit A. B. Beerenbroek. Leide, Luzac et Van Damme, 1779, in 8°.

F. Berthels de Wavre :

De evacuationibus criticis. Lov. 1791, in-4°. Ibid. 1796, in-8° de 3 pp.

P. Berten de Poperingue :

De sectione sigaultianâ et cæsarea, harumque sectionum inter se comparatione. Lov. 1791, in-4° de 12 pp. Ibid. 1796, in-8° de 19 pp.

Beunie (J. B. de), né à Anvers :

Antwoord op de vraege : welk zyn de profytelykste planten van dit land, ende welk is hun gebruyk, zoo in de medicyne als in andere konsten. Bruxelles, 1772, in-4° de 70 pp. (Dans les Mémoires couronnés de l'Académie de Bruxelles).

Mémoire présenté à l'Académie royale de Bruxelles, le 24 juin 1773, sur une maladie produite par des moules vénimeuses. Brux. In-4° de 19 pp. (*Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, tome I).

M. le docteur L. H. J. Vrancken père, d'Anvers, a réimprimé un extrait de ce mémoire dans la traduction du *Manuel de toxicologie par J. Franck*, qu'il a publié avec des notes et des observations, à Anvers, en 1803, chez Bruers, in-8°.

Mémoire sur la qualité vénéneuse du plomb. Bruxelles, in-4° de 28 pp. (*Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, tome III).

Essais sur les précipitations des métaux et des demi-métaux, Brux. in-4° de 41 pp. (*Mém. de l'Acad. de Brux.*, tome V.)

Wonderbaar geval nopens eene subite genezinge van eene vallende ziekte door koudwater, in dato Antwerpen 5 april 1777. Vlissingen 1778, in-8° de 14 pp. (Verhand. V. H. Zeeuwsch genoots. der wetensch. te Vlissingen, tome VI).

Beunie (J. B. de), fils du précédent, né à Anvers :

De Rabie canina et hydrophobia. Lov. 1782, in-4°, de 8 pp. ibid. 1795, in-8° de 5 pp.

De animi pathematibus. Lov. 1782, in-4° de 8 pp., ibid. 1795, in-8° de 7 pp.

Biesius (Nicolas), voyez page 250, de notre *Essai sur l'hist. de la médec. B.*

De varietate opinionum liber unus. Lov. 1567, in-8°.

P. Bisschop, de Louvain :

De morbis mulierum. Lov. 1787, in-4°, de 12 pp.

M. Biver :

De rheumatismo. Lov. 1786, in-4° de 12 pp., ibid. 1796, in-8° de 13 pp.

A. F. Blanckaert, de Nieuport:

De Peripneumonia vera. Lov. 1790, in-4° de 4 pp.

Bochaute (Charles van) — voyez page 251 de *l'Hist. de la Méd. B.* —

Dissertatio physiologico-chemica de bile. Lov. typis acad. 1778, in-8° de 72 pp.

Mémoire sur l'origine et la nature de la substance animale. Brux. in-4° de page 35-49 (*Mém. de l'Acad. de Brux.* tome IV.)

Essai sur la réproduction des êtres organisés et la continuation de

leurs espèces. Brux. in-4° de page 49-59. (*Mém. de l'Acad. de Brux.* tome IV.)

Projet pour établir des nitrières végétales dans ces pays par une abondante culture du Botrys ambrosioides mexicana et du Botrys ambrosioides vulgaire. Brux. in-4°, de 311-317. (*Mém. de l'Acad. de Brux.* Tome IV).

Mémoire sur le cuivre de Hongrie. Brux. in-4° de page 317-323. (*Mém. de l'Acad. de Brux.* Tome IV).

Bogarde (Loys du) :

Pronostication de l'an Nostre Seigneur MDLI composée sur le méridian de la ville d'Anvers, (in fine). Anvers, par moy Jan Delaet, in-4°.

Bols, né à Meerhout :

De dysenteria. Lov. 1780, in-4° de 8 p.

Boodt (Anselme de) — voyez page 252 de *l'Hist. de la Méd. B.* —

Symbola divina et humana pontificum, imperatorum, regum, etc. Prague, 1600, in-fol. Amsterdam, 1686, in-12.

J. F. Boonaerts, de Louvain :

De vermibus crebrioribus intestinorum humanorum incolis. Lov. 1770, in-4°, ibid. 1795, in-8° de 10 p.

P. A. Boonaerts, d'Herentals :

De Phthisi pulmonali. Lov. 1790, in-4° de 4 p.

V. E. Boonaerts, de Louvain :

De fluxu mensium. Lov. 1783, in-4° ibid. 1796, in-8° de 3 p.

F. Bouckaert :

De ustionis usu in sanandis morbis. Lov. 1781, de 8 pp. in-4°, ibid. 1795, in-8° de 5 p.

C. Boulenger, de Mons :

De præcipiis affectionibus nervosis. Lov. 1794, in-4° de 8 p. Ibid. 1796, in-8° de 18 pages.

Bouquié :

Réfutation d'une lettre anonime qui a pour titre : Réponse à la lettre écrite à une personne de l'art, au sujet des accouchemens des femmes faits par les hommes, en laquelle on demandait ce qu'il

fallait penser de cette nouvelle pratique. Brux. J. Boucherie, 1755, in 8° de 76 pages.

L'auteur prouve en six lettres que cette pratique n'est pas nouvelle, qu'il n'y a rien d'indécent dans les accouchements faits par les hommes, et que, vu les connaissances qu'il est nécessaire de posséder, on doit préférer les accoucheurs aux matrones.

F. J. Bourlart, né à Mons :

De Bronchotomia. Lov. 1782, in-4° de 8 pages. Ibid. 1795, in-8°, de 8 pages.

J. Bousson, de Bruges :

De cardialgia. Lov. 1784, in-4° de 12 pages.

Boussut (Nicolas De) — voyez page 255 de l'*Histoire de la Médecine Belge.* —

Voici le titre exact du livre de ce médecin : *Trium questionum quotlibetarum diffinitio. Prima : plaga terre medie zone celi subjacens quam adustam et torridam vocant habitabilis sit necne? Secunda : Quomodo apud Scitas sive Tartaros Neuri in lupos et rursum in eos qui fuere mutentur ubi tamen omnium philozophantium sententia species rerum in se invicem transmutari nequeunt nisi in sua elementa resolvantur. Tercia : quomodo turbith complexione calidum et siccum attrahit et educit phlegma. Ubi tamen Gal. sententia tertio de simplici medicina solutiva medicina humorem proprium attrahit et educit, quo sibi similis sit et non contraria.* (*In fine*). Lov. apud Gilbertum Maes, anno virginei partûs M.D.XXVIII in-4° de 52 pages non chiffrées.

F. J. Boutens de Bruges :

De variolis. Lov. 1780, in-4° de 12 pp. ibid. 1795, in 8° de 14 pp.

P. Bracke :

De morbis inflammatoriis. Lov. 1770, in-4° ibid. 1795, in-8° de 16 pp.

J. J. Brasseur :

De tremore. Lov. 1792, in-4° ibid. 1796, in-8° de 4 pp.

J. Briart né à Wavre :

De regimine et morbis infantum. Lov. 1768, in-4° ibid. 1795, in-8° de 16 pp.

G. Bribosia de Givet :

De morbis ossium. Lov. 1777, in-4° ibid., Michel, 1795, in-8° de 16 pp.

Brosse (de la) :

Observations curieuses sur la peste, et *remèdes préservatifs contre ce mal.* Namur, 1712, in-12°.

Brusselsche Apotheek. Amsterdam. 1742, in-12°. — Voyez plus loin *Pharmacopœa Bruxellensis*, dont la présente est une édition hollandaise.

Bruynswyck (Jheronimus) :

Die distillacien der wateren, (à la fin on lit) : geprint in de princelyke stat van Brussele, in den zeerider, in 't jaer Ons Heeren duysent vyf hondert ende seventiene, den lesten dach van aprile (1517), in fol. avec gravures sur bois.

Cet ouvrage est imprimé en caractères gothiques, sans chiffres ni réclames, mais avec signatures.

G. Buesen :

De ischuria. Lov. 1783, in-4° de 12 pp. ibid. Michel, 1795, in-8° de 20 pp.

Buillon (Gilles de) :

Prognostication pour l'an de nostre Seigneur MCCCCCLVIII calculée sur le méridien de la cité de Liége (in fine). Anvers, Jehan Withage, in-4°.

Prognostication pour l'an de nostre Seigneur MCCCCCLIX calculée sur le méridien de la florissante et renommée cité de Liége (in fine). Anvers, Jehan Withage, in-4°.

G. Byl de Grammont :

De hæmaturia. Lov. 1782, in-4° de 12 pp. Ibid. 1795, in-8° de 10 pp.

C.

T. P. Caels, né à Louvain, voyez page 259 de *l'Histoire de la Méd. B.*

De viribus medicamentorum. Lov. 1763, in-4° de 16 pp. ibid. Michel, 1795 in-8° de 15 pp.

Expériences qui servent à prouver, contre le sentiment de quelques auteurs, que le sel de tartre n'est point l'antidote de l'arsenic. Bruxelles, in-4° de page 259-263 (*Mémoires de l'Académie de Brux.* tome IV).

P. F. Callewaert de Dixmude :

De medicamentis evacuantibus. Lov. 1765, in-4°. Ibid. Michel, 1795, in-8° de 15 pp.

B. Cardon de Waereghem :

De epipasticis et præcipue cantharidum usu. Lov. 1781, in-4°. Ibid. 1795, in-8° de 3 pp.

De molâ. Lov. 1782, in-4° de 8 pp. Ibid. 1795, in-8° de 7 pp.

Carion (Jehan) :

Prophétie nouvelle des choses merveilleuses (in fine). Anvers, J. De Liesveldt, 1559, in-4°.

B. Castelyns, de Louvain :

De nutritione. Lov. 1795, in-4°. Ibid. 1796, in-8° de 3 pp.

Chastel (Pierre du) — voyez page 260 de *l'Histoire de la Médecine Belge.* —

Convivium saturnale. Lov. 1616, in-8°.

De Græcorum festis syntagma. Antv. 1617, in-8°.

Laudatio funebris Alberti pii Belgarum principis Lov. 1622, in-4°.

F. J. Claessens de Grammont :

De decussatione fibrarum cerebri unius laterisad aliud, atque de decussatione nervorum præcipue opticorum. Lov. 1783, in-4° de 8 pp. Ibid. 1795, in-8° de 5 pp.

De catalepsi. Lov. 1784, in-4° de 12 pp. Ibid. 1795, in-8° de 10 pp.

J. T. Cockx d'Anvers :

De phthisi pulmonali. Lov. 1785, in-4° de 16 pp. Ibid. 1795, in-8° de 25 pp.

Franc. J. Cockx né à Anvers, mort en 1845 :

De nutritione et accretione. Lov. 1788, in-4° de 4 pp.

Collegie *der medecynen, opghericht door den magistraet der stadt Brussel.* Bruxelles M. Van Bossuyt, 1696, in-4° de 42 pp.

Ce sont les lois et les réglements de l'art de guérir du collège de médecine de Bruxelles.

Conde ou De Conde. — Voyez page 261 de *l'Histoire de la Médecine Belge.* — Né à Bruxelles, il mourut dans la même ville, le 30 avril 1650 :

La première édition de son ouvrage a été publiée à Bruxelles en 1647 chez J. Mommaert, in-8°.

H. J. Cooppal d'Anvers :

De vermibus. Lov. 1778, in-4°. Ibid. 1795, in-8° de 4 pp.

B. B. Coppens — voyez page 261 de *l'Histoire de la Médecine Belge.* —

De substantiis venenatis e triplici naturæ regno petitis. Lov. 1777, in-4° de 12 pp. Ibid. 1795, in-8° de 16 pp.

G. D. Cornelis de Termonde :

De hydrope uteri. Lov. 1783, in-4°. Ibid. 1796, in-8° de 3 pp.

Coudenberg ou Coudenberch (Pierre) — voyez page 261 de *l'Histoire de la Médecine belge* [1]. —

Voici le titre d'une édition hollandaise de cet auteur : *dispensatorium van Valerius Cordus, dat is de maniere van de medicynen te bereyden, met annotatien van den autheur en van Pieter van Coudenberch.* Amsterdam, 1592, in-8°.

J. F. Crevecoeur :

De diagnosi puris. Lov. 1793, in-4°. Ibid. 1796, in-8° de 10 pp.

J. Criquelion :

De febre putrida. Lov. 1790, in-4°. Ibid. 1796, in-8° de 4 pp.

[1] Voyez aussi notre Notice sur Pierre Coudenberg dans le *journal de pharmacie publié par la société de pharmacie d'Anvers.* Anvers 1845, première livraison.

D.

Daele (J. D. van) :

Onderwys voor de leerlingen in de vroedkunde, uyt de lessen der vermaerde vroedvrouw Ducoudray. Ypres, (S. A.) in-8°.

T. De Backer de Gheel :

De morbillis. Lov. 1790, in-4° de 4 pp.

B. J. De Bare, né à Audenaerde :

De morbis castrensibus eorumque causis et præveniendi modus. Lov. 1763, in-4° de 16 pp.

De Becker de Boom :

De appetitu imminuto. Lov. 1785, in-4° de 12 pp. Ibid. 1795 in-8° de 17 pp.

A. De Bisscop de Gand :

De morbis nervorum. Lov. 1767, in-4° de 16 pp. Ibid. 1795, in-8° de 13 pp.

P. C. J. De Brabant né à Gand. — Voyez page 255 de *l'Histoire de la Médecine belge.*

De morbis oculorum. Lov. 1766, in-4° de 12 pp. Ibid. Michel, 1795, in-8° de 14 pp.

P. C. J. De Brabant de Tirlemont :

De corpore humano ut structo. Lov. 1788, in-4° de 4 pp. Ibid. 1796, in-8° de 7 pp.

J. F. De Bruyne né à Gand :

De morbis intestinorum. Lov. 1776, in-4° de 12 pp. Ibid. 1795, in-8° de 17 pp.

J. Debuck :

Verhandeling over het misbruik der loonvoedsters. Gend, 1786, in-8°.

De Burck :

Kortbondige onderwyzingen op de kinderbaeringen, zeer voordeelig voor de vroedvrouwen van het platte land, in het licht gegeven op bevel van de fransche staetsregeringe, door M. Raulin, *in het vlaemsch overgezet door* M. Deburck. Brugge, J. Vanpraet, 1771, in-8° de 159 pp. avec 2 pl.

B. De Causmaeker, né à Bassevelde :

De febribus in specie non stipatis eruptione cutaneâ. Lov. 1774, in-4° de 16 pp.

J. H. Decerf :

De abortu. Lov. 1782, in-4°. Ibid. 1795, in-8° de 3 pp.

Corn. De Coorebyter, né à Caprycke :

De hysteria sive passione hysterica. Lov. 1778, in-4° de 8 pp.

J. De Coorebyter, né à Caprycke :

De peste. Lov. 1778, in-4° de 8 pp.

J. Decuyper :

De differentiis inter sexum masculinum et muliebrem. Lov. 1795 in-4°. Ibid 1796, in-8° de 3 pp.

De pleuritide. Lov. 1795, in 4°. Ibid. 1796, in-8° de 6 pp.

De Frenne :

Médecine simplifiée ou manuel de médecine et de chirurgie domestique ; ouvrage généralement utile, particulièrement aux gens de lettres, à M.rs les curés et autres habitans de la campagne, aux marins et à tout voyageur, pour prévenir la plupart des maladies, et pour s'en guérir soi-même, ouvrage où l'on n'a pu se dispenser de démasquer les médecins du temps, et dans lequel on est forcé, quoiqu'à regret, d'exposer au grand jour leur charlatanisme. Amst. 1780, in-8°. Amst. et Brux., Pion, 1785, in-8° de 344 pp. Ibid. 1785, in-8° en flamand, sous le titre de : *Vereenvoudigde geneeskunde ofte handboek van huyslyke genees- en heelkunde.*

Observations qui prouvent démonstrativement l'efficacité et l'excellence de la nouvelle méthode de traiter la petite vérole, annoncée dans le neuvième chapitre de la Médecine simplifiée, imprimée à Amsterdam, avec des remarques et quelques corrections pour y servir de supplément. Brux. Vandenberghen, 1783, in-8° de 43 pp.

Lettre à l'auteur du livre intitulé : l'empirisme dévoilé, ou réfutation des principes de la médecine simplifiée, etc. avec une suite d'observations sur la petite vérole pour confondre l'imposture cynique. Brux. Vandenberghen, 1784, in-8° de 49 pp.

J. B. P. De Jonghe de Malines :

De inflammationis diagnosi, causis generatim ejusque resolutione. Lov. 1790, in-4° de 4 pp.

De Kinder et Dewint :

Nucleus Belgicus materiæ medicæ in quo breviter describuntur medicamenta simplicia et alimenta in hisce regionibus usualia, cum venenis hic vel in authoribus passim occurrentibus. Cui adjungitur pars altera, in quâ operationes medicamentorum methodicè et mechanicè explicantur. Brux. 1715, T' Serstevens, in-8° de 417 pp.

C. F. Delstanche de Wavre :

De febribus intermittentibus in genere. Lov. 1781, in-4°. Ibid 1795, in-8° de 4 pp.

J. F. De Malmedye :

De podagra. Lov. 1780, in 4° de 12 pp.

Den kleynen herbarius *ofte kruydt-boecxken, inhoudende de cracht ende operatie van alle de ghemeene kruyden ende bekende vruchten, die men daghelycx gebruyckt, waer deur men met Gods hulpe een yder zyn gesontheyd kan onderhouden ende veelderhande siekte ghenesen. Van nieus oversien, ende op veel plaetsen verbetert en vermeerdert door H. I. ad honorem.* D. T'Hantwerpen, Godtgaf Verhulst, inde Cammerstraet, in den Witten Hasewint, 1640, in-12° de 191 pp.

Ce livre est suivi de : *Een medecinael remediboecxken ende een vertroostinghe voor de krancken.*

G. J. Deprez né à Bruxelles :

De morborum litteratorum causis, medendi ratione et præveniendi modo. Lov. 1764, in-4° de 16 pp.

J. A. Depuydt de Poperingue :

De sternutatione. Lov. 1788, in-4° de 4 pp. Ibid. 1796, in-8° de 4 pp.

P. J. Deraedt d'Alost :

De hydrocephalo. Lov. 1784, in-4°. Ibid. 1796, in-8° de 3 pp.

De Rameaux :

De scirrho et cancro. Lov. 1788, in-4° de 4 pp. Ibid. 1796 in-8° de 6 pp.

V. De St. Moulin de Soignies :

De gangræna. Lov. 1796, in-4°, Ibid. 1796, in-8° de 4 pp.

E. Deschryver né à Renaix :

De paralysi extremitatum inferiorum cum incurvatione spinæ dorsi, quæ ut illius causa supposita fuit. Lov. 1784, in-4° de 8 pp.

P. A. Deschepper né à Belcele :

De morbis cuique ætati maxime familiaribus eorumque causis. Lov. 1764, in-4° de 8 pp. Ibid. Michel, 1795, in-8° de 4 pp.

J. L. F. Descheppere né à Renaix. — Voyez page 310 de l'*Histoire de la Médecine belge.* —

De ophthalmia. Lov. 1762, in-4° de 7 pp.

A. De Winter de Malines :

De morbis chronicis, Lov. 1770, in-4° de 16 pp.

J. J. De Witte :

De febre scarlatina. Lov. 1790, in-4°. Ibid. 1796, in-8° de 6 pp.

A. De Witte de Furnes :

De hysterica passione, Lov. 1796, in-4°. Ibid. 1796, in-8° de 5 pp.

Dodoens. — Voyez page 266 de *l'Histoire de la Médecine belge* [1]. —

Il existe une édition du *Cruydtboeck* de cet auteur de 1563. On a ajouté au titre ordinaire : *Van nieuws oversien, ende met seer veel schoone nieuwe figueren vermeerdert.* (infine) Gheprint t'Hantwerpen in die Cammerstrate in den Arent seghen Scarabæum by my Jan Vander Loe, anno 1563 in fol. caract. goth. 817 fig. sur bois, 682 pp. sans les préfaces, les appendices et les tables.

Voici le titre de la traduction anglaise du *Cruydtboeck. A nieuwe Herball of historie of plantes : wherin is contayned the whole discourse and perfect description of all sortes of herbes and plantes, their diverse and fundrie kindes : their Names, natures, opera tons*

[1] Voyez aussi : *Recherches hist. et crit. sur la vie et les ouvrages de R. Dodoens,* par M. Van Meerbeeck. Malines, 1841, in-8°.

et vertues : and that not onely of thore which are hure growing in this our countrie of England, but of al others also offoraine Realms commonly used in Physicke. First set foorth in the Doutche or Almaigne tongue, by that learned D. Rembert Dodoens, physition to the Emperour : and now first translated out of French en to English by Henry Lyte Esquyer. At Londen by my Gerard Dewes 1578 (infine) : imprinted at Antwerp, by my Henry Loe, bookprenter, and are to be solde at London in Powels Churchyarde by Gerard Dewes, in-fol. avec fig. — Nous avons vu une édition anglaise in-4° imprimée à Londres chez Edmond Bollifant l'an 1595, de 916 pp. sans l'index qui contient 30 pp. Cette édition, qui est sans figures, paraît avoir échappé à Du chastel, Valère-André, Foppens, Paquot, Eloy, Azevedo, Van Hulthem, Dezeimeris, Goethals et Van Meerbeeck.

Dodoens publia aussi une seconde édition de la *Cosmographica in Astronomiam et Geographiam Isagoge;* en voici le titre : *De sphæra sive de astronomiæ et geographiæ principiis cosmographica isagoge olim conscripta a Remberto Dodonæo medico, nunc vero ejusdem recognitione locupletior facta.* Antv. et Lugd. Bat. ex officin. Christ. Plantini, 1584, in-8° de 109 pp. sans la table des matières ; avec fig.

Remberti Dodonæi ad Viglium ab Aytta Zuichemum Epistolæ tres. Bruxelles, Hayez, 1840 in-8°.

Ces lettres ont rapport au projet de nomination de Dodoens à une chaire de médecine à l'université de Louvain en 1557 et ont été publiées par M. De Ram, recteur magnifique de l'université de Louvain.

Remberti Dodonæi Epistolæ. Brux. Hayez, 1847, in-8° de 6 pp.

Ces quatre lettres, adressées au docteur Jean Craton de Craftheim, médecin de l'empereur Rodolphe, expliquent les motifs de la démission du médecin malinois. Elles ont été publiées dans le Bulletin de l'Acad. de Bruxelles, par M. De Ram, recteur de l'Université de Louvain.

E. J. Doignies :

Opera tres complexa libros, quorum primus medicinæ totius continet historiam ; secundus artis medicæ tradit exitium non, nisi semitâ naturæ vitandum. Postremus morborum observationes omnes in Wasia, anno 1763 *factas, exhibet.* Antv. typis P. J. Parys, 1765, in-8° de 151 pp.

La première partie résume brièvement l'histoire de la médecine qui se termine par la biographie de notre illustre compatriote Rega. La seconde contient quelques généralités sur le tort qu'ont causé les hypothèses et sur la manière d'étudier et d'exercer la médecine avec succès. Le troisième livre est consacré à la *topographie médicale* du pays de Waes.

J. J. Donckers de Vilvorde:

De chorea sancti viti. Lov. 1782, in-4° Ibid. 1795, in-8° de 4 pp.

J. E. Druant, né à Reninghelst lez Ypres :

De inflammatione in genere. Lov. 1788, in-4° de 4 pp.

Durondeau :

Mémoire sur la question : quelles sont les plantes les plus utiles de ce pays, et quel est leur usage tant en médecine que dans les autres arts. Bruxelles, chez D'Ours, 1772, in-4° de 18 pp. (*Mémoires de l'Académie de Bruxelles.*)

Ce mémoire a obtenu l'accessit en 1771.

Mémoire sur la sangsue médicinale. Brux. in-4° de page 155-171 (*Mém. de l'Acad. de Brux.* tome III).

Mémoire sur une pierre ayant toutes les qualités du vrai bezoard, trouvé dans un abcès à la tête d'une femme. Brux. in-4° de page 241-249 (*Mém. de l'Acad. de Brux.* tome IV.)

Mémoire sur le signe infaillible de la mort. Brux. in-4° de page 207-233 (*Mém. de l'Acad. de Brux.* tome V).

Traité de la dysenterie précédé d'un mémoire sur le signe infaillible de la mort, extrait des Nouveaux Mémoires de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. Brux. Lemaire, 1789, 2 vol. in-8°, le premier contient 322 pp., le second 425 pp.

Mémoire sur la vue de la taupe, présenté le 17 mars 1794 et imprimé en 1820 dans le tome I des Nouv. Mém. de l'Académie de Bruxelles. Brux. in-4° de 4 pp.

Mémoire sur les effets pernicieux des moules. Brux. in-4° de page 315-325, (*Mém. de l'Acad. de Brux.* tome II.)

P. Duponceau de Liége :

De morbis capitis. Lov. 1765, in-4° de 16 pp.

J. B. Durand de Bruxelles :

De variolarum inoculatione. Lov. 1791, in-4° Ibid. 1796, in-8° de 6 pp.

Dustin de Louvain :

De phrenitide. Lov. 1791, in-4° de 4 pp.

E.

Echt. — Voyez page 270 de *l'Histoire de la Médecine belge.*

Il existe encore une édition de sa dissertation sur le Scorbut, imprimée à Francfort et à Witteberge, 1654, in-4°.

F. Eeckelaert né à Beveren :

De venis sanguiferis et inhalantibus. Lov. 1775, in-4° de 8 pp. Ibid. 1795, in-8° de 6 pp.

De fluore albo in genere. Lov. 1776, in-4° de 8 pp. Ibid. 1795, in-8° de 6 pp.

R. Eeckman né à Louvain :

De morbis mulierum. Lov. 1764, in-4° de 16 pp. Ibid. Michel, 1795, in-8° de 14 pp.

Eloy. — Voyez page 271 de *l'Histoire de la Médecine belge.*

Grondbeginzelen der vroedkonst, verdeeld in veertig lessen, met de korte verklaeringe der materie, die men in ieder een dezer uytleggen moet. Opgestelt tot onderwyzinge der leerlingen door bevel der staeten van het land en graefschap van Henegauw; van het fransch in het vlaemsch vertaelt door Philippe Bradechal, chirurgien en gepensionneerden vroedmeester der voornoemde staeten. Brugge, J. Van Praet, 1778, in-8° de 318 pp.

Tel est le titre de la traduction du *Cours élémentaire des accouchemens* d'Éloy, que l'auteur a rendu assez fidèlement en flamand.

Enchiridion medicum *oft medecyn boeksken waerin verhandelt worden veel siekten die dagelyks voorvallen, daerby de remedien om die te genesen. Hier by een tractaet van de chirurgie, en de remedien om veel accidenten te genesen. Ook een correctie en klaer licht aengaende de pharmacie, om veel medicamenten te bereyden op eene bequame maniere. Waervan diversche vermaerde doctoren approbatie hebben gegeven. Uytgegeven door eenen liefhebber der selve konste.* Antw. Vander Hey, 1757 in-8°.

La première partie contient 78 p. ; le traité de chirurgie 31 p.; le *Clarius et majus lumen pharmacopœorum dat is claerder en meerder licht der apothekers, alwaer wordt voorgestelt eene zekere maniere, hoe dat eenige medecyne moeten bereyt gemaekt worden, soo Gallenice als chimice, alles met redenen bewesen, dienende tot onderwysinge van de leerlingen,* contient 86 pp. et a été imprimé en 1750.

Estievenart de Dour :

De præcipiis ab ira in corpore humano productis effectibus. Lov. 1788, in-4° de 8 pp. Ibid. 1796, in-8° de 6 pp.

Everaerts (Martin). — Voyez page 274 de *l'Histoire de la médecine belge* —

De kleyne chirurgie ende 't Gasthuysboeck van den seer vermaerden ende ervaren Aureolus Theophrastus Paracelsus van Hohenheym, doctor in de medecyne. Nu eerst uyt den hoogduytsche in onse Nederlandtsche sprake overgeset. Antw. W^e. Hans Delaet, 1568, in-8°. Utrecht. Amelis Janssz, 1629, in-8° de 248 pp. non chiffrées.

T' Boek van de vroet-wyfs. Overgeset uyt den hoogduytsche in onse Nederlandtsche spraecke, door Martyn Everaert. Amst. 1668, in-4° de 74 feuilles, avec flg.

L'emploi du seigle ergoté y est indiqué pour accélérer l'accouchement.

N. Everaert né à Bruxelles :

De morbis intestinorum. Lov. 1770, in-4° de 12 pp.

F.

J. P. Fichefet, né à Wanfercée :

De hydrope. Lov. 1774, in-4 de 12 pp. Ibid. 1795, in-8° de 16 pp.

Florisoone (Prosper) :

Nieuwen geneesmiddel, om zonder medicyne, en zonder eenig gevaer van ongemak of quaed gevolg, van het flerecyn, sciatica en rheumatismus geneezen te worden; met eene verhandeling op de catharris, asthma, kramp, apoplexie, lethargie, paralysie en diergelyke ziekten, hoe men van de zelve geneezen, of grootelyks verlicht kan worden door den zelven middel. Brugge, J. Debusscher, 1781, in-12° de 126 pp.

Le remède universel préconisé par le chanoine *Florisoone* consiste à faire usage d'une poudre qui excite l'éternuement et à comprimer ou à frictionner la partie malade.

J. F. Fordyn né à Caprycke :

Quid febris? quæ ejus causa? quomodo dividatur? quibusnam signis cujuslibet genium innotescat? quis ejus exitus? quænam curandi methodus. Lov. 1782, in-4° de 8 pp. Ibid. 1795, in-8° de 7 p.

François dit Bazin :

Lettre de M. François dit Bazin, médecin de Liége touchant les eaux de Spa. Liége 1715, in-12°.

Fressart (Pierre). — Voyez page 276 de l'*Histoire de la médecine belge.* —

Dissertation sur les patrons des acides. Liége, 1725, in-8°.

Fyens (Thomas). — Voyez page 278 de l'*Histoire de la médecine belge.* —

De cometa anni 1618. Antv. 1619, G. à Tongris in-8° de 153 pp. Lipsiæ 1656 in-12°. Voici le titre de l'édition hollandaise de la chirurgie de cet auteur: *De twaelf boeken der voornaamste handgrepen der Heelkonst.* Amst. 1685, in-8°.

G.

J. J. Geernaert né à Gand :

De usu et abusu opii. Lov. 1768 in-4° de 14 pp.

Gelenus Gerardius. (probablement *Geeraerts.*) :

Hippocratis coi de medicamentis purgatoriis libellus e græco integer breviterque et lucide explanatus : cuivis, in sanitatis ratione perquam utilis. Antv. J. Bellerus, 1583, in-8° sans chiffres, de 64 p.

Notre auteur n'a pas seulement traduit et commenté le livre du vieillard de Cos, il a encore le mérite d'y avoir ajouté plusieurs choses neuves et intéressantes.

Gemma (Corneille). — Voyez page 280 de l'*Histoire de la médecine belge.* —

De prodigiosa cometæ specie ac natura, qui anno 1572 plus decem septimanis refulsit, apodeixi tum physica tum mathematica. Antv. 1578, in-8°.

H. Gilis de Tirlemont :

De partu difficili. Lov. 1796, in-4°. Ibid. Michel 1796, in-8° de 4 pp.

Godart (Guillaume-Lambert). — Voyez page 281 de l'*Histoire de la médecine belge.* —

Specimen animasticæ. Reims 1745, in-4°.

L'auteur développa cette thèse inaugurale plus au long dans un ouvrage publié en 1755 à Berlin, sous le titre de : *Physique de l'âme humaine. M. Dezeimeris* doute que cet ouvrage soit de notre compatriote; voici ce que M. le comte *De Bec de lièvre* dit à cet égard : « Dans son dictionnaire historique de la médecine M. Dezeimeris, à propos *de la physique de l'âme humaine*, qu'il prétend avoir deux volumes in-8°, quoiqu'elle n'ait qu'un vol. in-12° de 392 pages, préfaces et tables comprises, dit : quoique cet ouvrage soit attribué par divers biographes au médecin Godard, nous doutons qu'il soit de Guillaume Lambert. »

« Si celui qui a écrit ces lignes s'était seulement donné la peine

d'en lire la préface, il n'aurait pas élevé ce doute ; il aurait vu que ce livre n'est que le développement d'une *thèse inaugurale* soutenue à Reims, par l'auteur en 1745 ; cette préface est datée de Verviers le premier de l'an 1755. [1] »

Marque singulière de la grossesse du sexe, tome XI, page 529-532 (*Journ. de méd. chir. et pharmacie*, 1759).

Observation sur une excroissance à la racine de la langue, extirpée par la ligature, (*Journ. de méd. chir. pharm.* 1760, tome XIIIe page 66-67).

Histoire d'une plaie accompagnée de différents symptômes. (*Journ. de méd. chir. pharm.* 1760, tome XIIIe page 250-264).

Guérison d'une épilepsie qui rendait les yeux microscopiques. (*Journ. de méd. chir. pharmacie*, 1760 tome XIIIe page 393-408).

Histoire d'une fièvre continue qui dégénera en intermittente anormale. (*Journ. de méd. chir. et pharm*, 1761, tome XIV, pag. 203-211.)

Mort subite causée par le trop d'embonpoint. (*Journ. méd. chir. et pharm.* 1761, tome XIV, page 401-410).

Hydropisie guérie par une attaque d'apoplexie (*Journ. de méd. chir. et pharm.* 1761, tome XIV, page 499-503.)

Observation d'une fièvre cachectique (*Journ. de méd. chir. et pharm.* 1763, tome XVIIIe, page 324-329.)

GODECHARLES (Charles) :

Abrégé et examen de l'art des accouchemens par demandes et réponses, avec des observations particulières tirées des meilleurs auteurs; à l'usage des sages-femmes et des élèves en chirurgie, divisé en deux parties. Brux. De Boubers, 1780, in-12° de 160 pp. avec fig.

GOORLE ou GOORTE (Pierre DE ou VAN) :

Prognostication par l'an de grâce MDLII, composée et calculée pourle méridien de Anvers. (in fine), Anvers, Jehan de Liesvelt, in-4°.

Prognostication de l'an de nostre seigneur MCCCCCLVI, practisée

[1] Voyez page 519 du tome II de la *Biographie liégeoise* etc. Liège, Jeunehomme 1837, in-8°.

et calculée sur le méridien de la ville d'Anvers. (in fine), Anvers, vefve de Jacques De Liesveldt, in-4°.

Prognostication de l'an de nostre seigneur MCCCCCLVII, calculée sur le méridien d'Anvers. (in fine), Anvers par la vefve de feu Jaques De Liesveldt in-4°.

Prognostication de l'an de nostre seigneur mille cincq centz soixante et deux, calculée sur le méridien de la très renommée ville d'Anvers, et autres lieux circonvoisins, très utile pour en user au moyen de ses influences, aussi à raison des élévations du pôle en ce moment. Anvers, J. De Liesveldt 1562, in-4°.

Prognostication de l'an not reseigneur MDLXI calculée sur le méridien de la ville d'Anvers. (in fine), Anvers, vefve de J. Deliesveldt, in-4°.

Govaerts de Stabroeck :

De morbis soporosis. Lov. 1784, in-4° de 20 pag. Ibid. 1795, in-8° de 32 pag.

Gorp (Jean van), *Goropius Becanus :*

Origines Antverpianæ, sive, Cimmeriorum Becceselana novem libros complexa : Atvatica, Gigantomachia, Niloscopium. Cronia, Indo-Scythica. Saxsonica. Goto-Danica. Amazonica. Venetica et Hyperborea; Antv. 1569, in-fol.

Opera Joannis Goropii Becani hactenus in lucem non edita, nempe Hermathena, Hieroglyphica, Vertumnus, Gallica, Francica, Hispanica; ibid. 1580, in-fol.

P. J. Gosse de Waudripont :

De doloris therapia. Lov. 1787, in-4° de 4 pag. Ibid. 1796, in-8 de 8 pag.

C. Gosse de Renaix :

De peste. Lov. 1794, in-4°. Ibid. 1796, in-8° de 4 pag.

A. Griez de Mons :

De causis morborum litteratorum, eorum effectibus et medendi methodo. Lov. 1780, in-4° de 14 pag. Ibid. 1795, in-8° de 16 pag.

H. J. Gueben :

De Angina. Lov. 1786, in-4° de 12 pag. Ibid. 1796, in-8° de 17 pag.

Guerin (Jacques) :

Traicté très-excellent contenant la vraye manière d'estre préservé, de peste en temps dangereux : avecques une singulière méthode, pour estre entièrement guéry d'icelle quand on en serait attainct : œuvre très-insigne proufitable, et plein de singuliers remèdes, et tel que jusques à présent ne s'est encores veu le pareil, recueilli et composé par Maistre Jaques Guérin, médecin et chirurgien juré de la ville d'Enghien, lequel il a lui mesmes, l'an 1558 practiqué, et mis en expérience et trouvé véritable, quand en la ville d'Utrecht regnoit une horrible et espouvantable pestilence, Anv. Chr. Plantin, 1567. in-8° de 91 pag.

H.

Hakin :

Traité de l'hémopthysie ou du crachement de sang. Liége, J. Dessain 1779, in-8° de 312 pag.

Observations sur le coup-d'œil du médecin de Herve. Liége, Dessain, 1780, in-8°.

C'est une réponse à la critique du docteur *Marbaise* de Herve.

J. Haenegraeff, né à Anvers, mort en 1833.

De generali hominis consideratione ejusque vitæ decursu. Lov. 1787, in-4° de 4 pag.

De signis morborum præcipue prognosticis. Lov. 1788, in-4° de 16 pag. Ibid. 1796, in-8° de 28 pag.

L. J. Hanolet de Wanfercée.

De corpore humano ut vivente. Lov. 1788, in-4° de 10 pp. Ibid. 1796, in-8° de 18 pag.

Heers (Henri de). — Voyez pag. 282 de l'*Histoire de la médecine belge.*

Jean Philippe de Limbourg cite encore une édition du *Spadacrene* de cet auteur imprimée à Liége en 1635, in-8° et ajoute : « Il paraît de l'épitre dédicatoire que la première édition a été faite en 1605. » J'ignore jusqu'à quel point cette assertion est vraie. *Voyez traité des eaux minérales de Spa*, par J. P. de Limbourg, à le page XLII du discours préliminaire.

Helmont (Jean-Baptiste van) — Voyez page 283 de *l'Histoire de la médecine belge.*

Un extrait du *Dagenraad* de notre auteur a été imprimé à Amsterdam en 1707, chez Vandevelde, à la suite d'un ouvrage ayant pour titre : *Quisque sibi medicus, dat is, elk zyn eygen doctor, zynde een beschryving van verscheide huismedicynen, neffens haer gebruik en toepassing in alle siektens en voorvallen, om de selve voortekomen en te helpen. De selve zijn van al haar quaad gesuivert, en mogen van so jongen als ouden onbeschroomt gebruikt werden, zyn ook hoe ouder hoe beter, en konnen overal vervoert worden sonder bederfenis, neffens eenige sententien van den geleerden heer J. B. Van Helmont.* In-12° de 144 pp.

L'extrait du *Dagenraad* n'occupe que 45 pp.

Voici encore une édition du *Febrium doctrina inaudita :* Coloniæ Agrip. 1644 in-4°.

Propositiones notatu dignæ, depromptæ ex ejus disputatione de Mag. Vulnerum curatione Parisiis edita. Coloniæ, Birckmann 1624 in-8° de 16 pp. non chiffrées. — Leodii, J. Tournay, 1634 in-4° de 20 pp. non chiffrées.

Ces deux opuscules ont été publiés à l'insu de Van Helmont.

La dernière édition a été cause du procès que l'official de l'archevêché de Malines a intenté à Van Helmont.

Eisagoge in artem medicam a Paracelso restitutam. Authore Johanne Baptista De Helmont ejusdem Paracelsi secretario fideli, secretioris filosophiæ et arcanorum alumno, genialibus filiatris dictata. Manuscrit, in-4° de 164 pp.

Ce manuscrit est écrit de la main de Van Helmont et repose aux archives de l'archevêché de Malines.

Causa Helmontii. Deux volumes manuscrits in folio [1].

Dans ces deux volumes se trouvent toutes les pièces manuscrites relatives au fameux procès sur le magnétisme animal que l'official de l'archevêché a intenté à notre auteur. Nous y avons trouvé aussi des fragments d'ouvrages inédits du plus haut intérêt pour l'histoire des écrits de notre compatriote. Ce précieux manuscrit repose aux archives de l'archevêché de Malines.

Helmont (François Mercure van). — Voyez page 284 de l'*Histoire de la Médecine belge.*

Gedachten over de natuurkunde. Amsterd. 1690, in-12°

Het Goddelyk weezen en deszelfs eygenschappen, philosophischer wyze gedemonstreerd uyt de Heylige Schrifttuure en de oorspronkelyke natuure der zaaken naar de gronden van Franciscus Mercurius Van Helmont in 't nederduytsh geschreven door Paulus Buchius med. doct. Nu in den voorleden jare 1693 *uit last van den voornoemden heere Van Helmont in 't Engels vertaelt, en met publique autorisatie tot London uitgegeven.* Amsterd. gedrukt voor den H. Van Helmont en zyn te bekomen by Pieter Rotterdam, 1694, in-18° de 335 pp.

Le docteur Buchius d'Amsterdam a rédigé cette production, sous la dictée du baron J. M. Van Helmont. On y trouve des idées extraordinaires pour l'époque, et une immense érudition. Il existe une édition anglaise de cet ouvrage de 1693.

Aenhang of mondeling gesprek van Franciscus Mercurius Van Helmont, raakende onder andere de wederkeeringe der menschen zielen. Als ook de uytvindinge der getaalen van een, twee, dry, en hoe de dryeenigheyt daar zekerlyk uyt te vinden is. Amst. by Pieter Rotterdam, 1694, in-18° de 60 pp.

Aanmerkingen over den mens en desselfs siektens ; alles op gewisse en onfeilbare gronden, so van de natuerlyke reden als ervarentheid gevestigd. Amst. by P. Rotterdam 1692, in-12°, première partie de 237 pp.

[1] Van Helmont, seigneur de *Mérode, de Royenborch, d'Oorschot, de Pellines, etc.*, dut le dénouement heureux de son procès à l'intercession de la reine-mère *Marie de Médicis.*

Ce premier volume contient des considérations générales et philosophiques sur la nature et les maladies de l'homme, que l'auteur a dictées au docteur *Paul Buchius* d'Amsterdam. Il annonce dans la préface que ce premier volume sera suivi d'un second et d'un supplément; nous ignorons s'ils ont paru. Dans la dernière partie devait se trouver une méthode orthopédique pour guérir les difformités des enfants sans leur occasionner la moindre douleur; l'auteur y avait joint le dessin d'une chaise mathématique au moyen de laquelle on pouvait mesurer exactement l'amélioration que subissait journellement la difformité.

C. Hendrickx de Bierbeek :

De regimine et morbis infantum. Lov. 1791, in-4° de 12 pp.

J. Henry :

De fabrica oculi ejusque usu. Lov. 1795, in-4°. Ibid. 1796, in-8° de 4 pp.

De ulcere uteri. Lov. 1795, in 4°. Ibid. 1796, in-4°, de 4 pp.

Hermans de Diest :

De inflammatione in genere cum suo exitu. Lov. 1791, in-4° de 8 pp. Ibid. 1796, in-8° de 7 pp.

J. B. Heurion :

De odontalgia. Lov. 1782, in-4°. Ibid. 1795, in-8° de 3 pp.

J. F. Heyse :

De morbis intestinorum. Lov. 1764, in-4° de 16 pp.

Hille (Martin van) né à Anvers :

Tooneel der chirurgie soo ende ghelyck sy in de schoone en wydtvermaerde koopstadt van Antwerpen, door lust van de edele en agtbare Magistraet aen de leerlingen der chirurgie gheleert, ende aen de aenkomende meesters ondervraeght wordt; ghedheylt in twee deelen, het eerste handelt van de theorie ofte inleydinge der chirurgie, het tweede van de pratycke. Seer nut en profytigh voor alle die professe maken van de medicyne ende chirurgie. Antw. 1706, in-8°. Ibid. M. Verdussen, 1726, in-8° de 225 pp. avec le portrait de l'auteur

Honnorez de Mons :

De morbis chronicis. Lov. 1764, in-4° de 12 pp.

Hove (Pierre de ou van) :

Prognostication de l'an Nostre Seigneur MCCCCC et XLIX calculée sur le méridien de la ville de S. Winnoxberge, (in fine) : imprimé à Anvers, sur la veste des Lombards, à l'opposite de la main d'or, par moy Simon Cock, in-4°.

J. A. Hubar, de Lierre :

De variolis. Lov. 1790, in-4° de 4 pp.

P. Huughe, né à Bassevelde :

De morbis chronicis. Lov. 1779, in-4° de 12 pp. Ibid. 1795, in-8° de 19 pp.

G. Huyberechts, de Louvain :

De usu electricitatis in curatione paralysis. Lov. 1792, in-4°. Ibid. 1796, in-8° de 5 pp.

J.

J. C. Jacobs, de Malines. — Voyez page 287 de *l'Histoire de la Médecine belge.* —

De morbis qui subitam medelam petunt. Lov. 1780, in-4° de 14 pp. Ibid. 1795, in-8° de 16 pp.

Jacobs (Jean-Bernard). — Voyez page 287 de *l'Histoire de la Médecine belge.* —

D. August. Gottlieb Richters heelkundig boekzaal, uit het hoog in het nederduitsch vertaald, met voorrede, eenige aanmerkingen en nieuwe plaaten vermeerderd, Gend, by J. F. Vanderschueren (S. A.) 1780, in-8°.

Jacobs n'a traduit que les tomes 1, 2, 3 et 6 de la bibliothèque de Richter, dans lesquels il a inséré quelques analyses d'ouvrages de médecins belges.

Berigt aen het volk aengaende de asphyxia ofte schynbare ende schielyke dood, inhoudende de wyze om die voor te komen en de zelve

te genezen. Met de beschryving van eene nieuwe lichtdraegbare rookwerkdooze, op bevel van de fransche staetsregeringe in het licht gegeven door T. F. Gardane, *in het vlaemsch vertaeld door* J. B. Jacobs. Gend, J. Beggyn. 1774, in-12° de 60 pp. et 2 pl.

J. B. Jacobs Praktischer Unterricht der Entbindungskunst, aus dem französchen ubersetz von Johann Busch, met kupfertafeln. Marbourg 1787, in-8°.

J. G. Jacquelart, de Louvain:

De morbis castrensibus, eorum causis et methodo eosdem præveniendi ac medendi. Lov. 1782, in-4° de 12 pp. Ibid. 1795, in-8° de 17 pp.

L. J. Jamin, de Louvain :

De vomitu. Lov. 1783, in-4° de 16 pp. Ibid. 1795, in-8° de 23 pp.

E. Janssens de Zoersel:

De rachitide. Lov. 1782, in-4°. Ibid. 1795, in-8° de 4 pp.

Jonghe (Jean de) Juvenis, né à Ypres :

Cl. Galeni Pergameni libellus de theriaca ad Pisonem interprete et commentatore Joanne Juveue. Antv. J. Bellerus, 1587, in-16° de 198 pp.

De medicamentis Bezoardicis libellus. Antv. J. Bellerus, 1587, in-16° de 48 pp.

A. J. Jonnard de Mons :

De impotentia conjugali. Lov. 1788, in-4° de 8 pp. Ibid. 1796, in-8° de 11 pp.

In- en uitlandsche *genees- en heelkundige boekzaal, behelzende ontleed- genees- heel- en natuurkundige ontdekkingen, waarnemingen, en gedenkschriften uit de beste schryvers.* Antw. 1774, in-8°.

Le nom de l'auteur nous est inconnu.

K.

Kelderman (Corneille). — Voyez page 288 de l'*Histoire de la Médecine belge* [1]. —

Le *Traité d'Accouchements* de cet auteur a eu trois éditions. La

[1] Voyez aussi : De Meyer, *Rech. hist. sur la pratique de l'art des accouchements à Bruges, depuis le XIVe siècle jusqu'à nos jours.* Bruges 1843, in-8°.

première imprimée à Bruges, chez Ign. Vanpee, 1697, in-12° de 82 pages, avec une épître dédicatoire au magistrat. La seconde chez Jacques Beernaerts, sans date, in-12° de 82 pages; et la troisième se trouve indiquée dans notre *Essai sur l'Histoire de la Médecine belge.*

Korte voorstellinge *van verscheyde aenmerckingen aengaende de voornaemste hooftwonden in dry deeltjes verdeylt. Waervan het eersten voor ooghen stelt, in welcke gevallen men (twyffelende) sal behooren te trepaneren, en wanneer dese kunstbewerckinge sal mogen vermeydt worden. Het tweede wanneer de herssenpan op verscheyde plaetsen behoort geopent te worden. Het derde hoe, als de herssenen beschaedigt zyn, verscheyde kunstbewerckingen konnen ondernomen worden, dewelcke in vele gevallen het leven van den krancken konnen behouden. Voor het grootste deel getrocken uyt de vermaerde koninglycke Academie der chirurgie van Parys ende andere achtbare mannen.* Loven, W^e^ Vanderhaert, 1760, in-8° de 103 pp.

C'est un recueil d'observations de chirurgie, extrait des *Mémoires de l'Académie de chirurgie de Paris* et d'autres auteurs célèbres. Nous ignorons le nom du chirurgien flamand qui a fait ce triage judicieux.

L.

Laet (Alphonse de) :

Prognostication de l'an MDLI descripte et practiquée, (in fine), imprimé en Anvers, par M. Nuyts, in-4°.

Prognostication de l'an nostre seigneur MCCCCCLIII (in fine) : Anvers, M. Nuyts, in-4°.

Prognostication de l'an de nostre Seigneur Jhesu Christ MCCCCCLIIII, (in fine) : Anvers, Jan Wynryckx, in-4°.

Prognostication de l'an de nostre Seigneur MCCCCCLVI calculée sur le méridien de la ville d'Anvers et lieux circonvoysins, (in fine) : Anvers, M. Nutius, in-4°.

Prognostication de l'an de nostre Seigneur mille cinq cens cinquante et sept, calculée sur le méridien de la ville d'Anvers, (in fine) : Anvers, M. Nutius, in-4°.

Laet (Gaspard de) :

Prognostication pour l'an MDLI, Rouen, 1551, in-4°.

Prognostication de l'an nostre Seygneur MCCCCC et LXI, calculée sur le meridien de Louvain, (in fine) : Anvers, Jan Van Ghelen, in-4°.

J. Lauwers, de Louvain :

De Colica pictonum. Lov. 1790, in-4° de 4 pp. Ibid. 1796, in-8° de 19 pp.

P. A. Lebrun :

De Vertigine. Lov. 1788, in-8° de 8 pp. Ibid. 1796, in-8°, de 16 pp.

Lecat (?)

Réponses à la lettre de messieurs les doyens et ceux du serment des chirurgiens de la ville de Bruges, en laquelle on demande ce qu'on doit penser de l'opération de la taille faite avec le lithotome caché, suivant l'imprimé affiché en la dite ville de Bruges, que le sieur St. Paul, *chirurgien major des troupes de Sa Majesté Chrétienne, de garnison à Ostende, se propose de faire, et de la méthode de traiter les maladies vénériennes suivant Montpellier, et M. Keyser, chirurgien à Paris.* Gand, M. Degoesin, 1759, in-8° de 50 pp.

La première partie traite de la théorie de la taille, la seconde de la manière d'opérer suivant les deux méthodes, la troisième partie donne le parallèle des dites méthodes et les motifs pour préférer la taille latérale. L'auteur ne cite qu'un extrait d'une lettre pour prouver le charlatanisme de la méthode de M. Keyser. — Si Lecat n'est pas Belge, son livre peut toujours contribuer à faire connaître l'esprit médical de la première moitié du 18e siècle.

J. Leclercq, né à Malines :

De trepanatione. Lov. 1787, in-4° de 4 pp. Ibid. 1796, in-8° de 6 pp.

Ledrou (N. Th.) :

Démonstrations de l'utilité des eaux minérales de Spa. Liége, J. A. Barchon, 1737, in-18°. Ibid. 1749, in-8°.

Principes contenus dans les différentes sources des eaux minérales de Spa. Liége, F. J. Desoer, 1752, in-8°, de 149 pp.

LEFEBURE :

De melancholia. Lov. 1785, in-4° de 16 pp. Ibid. 1795, in-8°, de 22 pp.

LEMAIRE DES BELGES (Jehan) :

Les illustrations de Gaule et singularitez de Troye. Paris, Regnault, 1528, in-4° avec fig.

L. D. LEROY, d'Anvers :

De Hydrope ovariorum. Lov. 1782, in-4°. Ibid. 1796, in-8° de 3 pp.

LESCAILLER (Jehan) :

Pronostication sur le cours du ciel, courant l'an de grâce MDLVI faicte et calculée sur le méridian de la cité de Liége. Liége, Henri Rochefort, in-4°.

P. LEUNS, de Louvain :

De peripneumoniâ. 1786, in-4° de 16 pp. Ibid. 1796, in-8° de 28 pp.

LEYS (Léonard). — Voyez page 291 de *l'Histoire de la Médecine Belge.* —

Le vrai moyen de conserver la vie et la santé, ensemble l'intégrit des sens, entendement et mémoire, jusques à l'extrême vieillesse, composé en latin par le R. P. Léonard Lessius. Avec le traité du S. Louys Cornaro vénitien, servant à mesme fin, traduit par le mesme Lessius d'italien en latin. Très-utiles à tous amateurs d'estudes, et autres fonctions de l'ame, à fin d'y vacquer avec facilité et vigueur, et fort plaisans à lire. Approuvez par des fameux docteurs en Médecine. L'un et l'autre traduit du latin en françois par un chanoine de N. Dame de Cambray. Cambray, J. Laurent, 1633, in-8° de 117 pp.

De schat der soberheit of bequame middel tot onderhouding der gesontheit en bewaring van de volkomenheit der sinnen, van 't verstant, en van de geheugenis aen d'uytterste ouderdom. Nu uyt het latyn door J. H. G. vertaelt. Middelburgh, Meertens, 1678, in-12° de 184 pp.

J. F. Libens, né à Tirlemont :
De affectibus renum et vesicæ urinariæ. Lov. 1764, in-4° de 16 pp.

P. J. Liem, de Watou :
De febre scarlatina. Lov. 1787, in-4° de 8 pp.

Limbourg (Robert de). — Voyez page 293 de l'*Histoire de la Médecine belge.* —
Mémoire sur l'histoire naturelle d'une partie de la Belgique. Brux. in-4° de page 195-221 avec 1 carte (*Mém. de l'Acad. de Brux.* tome I).
Ce mémoire a été suivi d'un supplément dans lequel il s'agit de la forme extérieure de la terre. Ibid. in-4° de page 221-231 (même vol. des mémoires).
Mémoire pour servir à l'histoire naturelle des fossiles des Pays-Bas. Brux. in-4° de page 363-415 (*Mém. de l'Acad. de Brux.* tome I.)

H. Lodewyckx, de Merxem :
De clysteribus et eorum in morbis usu. Lov. 1782, in-4°. Ibid. 1795, in-8° de 3 pp.

Lom (Josse van). — Voyez page 295 de l'*Histoire de la Médecine belge.* —
Tableau des maladies de Lommius ou description exacte de toutes les maladies qui attaquent le corps humain, avec leurs diagnostics et pronostics : ouvrage servant d'introduction au Manuel des dames de charité. Par M. l'abbé Le Mascrier. Paris, Debure, 1765, in-8° de 405 pp.

H. Louwet, né à Montenaecken :
De signis morborum præcipue prognosticis. Lov. 1766, in-4° de 16 pp.

Loyens, de Turnhout :
De hæmorrhagia in genere. Lov. 1766, in-4° de 7 pp.

J.-J. Lucas, né à Louvain :
De hysterica passione. Lov. 1767, in-4° de 8 pp.

M.

P. J. Mackers, de Namur :

Num causa hemiplegiæ in cerebro existente, sedes in correspondente hæmispherio vel opposito quærenda est? Num medulla spinalis læsiones in oppositi lateris parte suos producit effectus? Quid de selectu V. S. cerebro affecto in hoc morbo est statuendum? Lov. 1784, in-4° de 8 pp.

J. F. Maenhaut, de Somerghem :

De convulsione. Lov. 1791, in-4° de 8 pp. Ibid. 1796, in-8° de 7 pp.

P. T. Maertens :

De potentiis nocentibus. Lov. 1780, in-4° de 10 pp. Ibid. 1795, in-8° de 15 pp.

Maes (Robert Benoit) :

Tractaet van de voortkomste ende generatie des mensch waerin bethoont wordt 1° dat inghevolghe de leeringhe van Carthesius, het lichaem van den mensch is gelyk eene orologie, door welkers dispositie de vyf uytwendighe sinnen ende de passien aen de redelycke ziele dagheliycks gheschieden. 2° dat een kindt uyt syns moeders lichaem kan gesneden worden sonder dat de moeder ofte het kindt kompt te sterven : ende oft de moeder verobligeert is, de uytsnydinghe te laeten geschieden. 3° van de overbevruchtinghe, monsters ende hermaphroditen, ende in wat sexe zy moeten aenveerd in den houwelyken staet. 4° van de onvruchtbaerheyd ende hoe men de selve sal helpen als sy voortkomt door den ligula. *5° oft men met medicamenten de onvruchtbaerheyt lichtelyck kan veroorsaecken ende wort de contrarie met argumenten ghesustineert. 6° van de imaginatie, ende alle de wonderlycke uytwercksels, die door deselve voortkomen. Ten laetsten waerom in de eerste tyden des wereldts het leven van den mensch, was soo langdeurig, en nu soo kort, met noch veel nieuwe ondervindinghe, in de medecyne, vertoont door Robertus Benedictus Maes, licentiaet in de medecyne, de selve oeffenende in de stadt Brugge.* Brussel, by Jan De Grieck, 1689, in-8°.

J. F. Maillié, de Tournay :

De asthmate et imprimis strictè dicto. Lov. 1782, in-4°. Ibid. 1795, in-8° de 3 pp.

Marbaise :

Coup d'œil sur le traité de l'hémoptysie de M. Hakin. Liége, 1779, in-8° de 92 pp.

C'est une critique amère de l'ouvrage du médecin Hakin.

Lettre à un ami pour justifier le coup d'œil sur le traité de l'hémoptysie de M. Hakin. Liége, 1780, in-8° de 58 pp.

Marcquis (Guillaume). — Voyez page 296 de l'*Histoire de la Médecine belge* [1]. —

Van d'ophoudinghe der urine met de curatie ende preservatie der selve : ende sommighe remedien tegen het graveel : mitsgaders eene maniere om het Spa-water te drincken, 't zy t'huys oft tot Spa. Antw. Binard, 1646, in-8° de 344 pp. non chiffrées.

Marcquis (Lazare). — Voyez page 296 de l'*Histoire de la Médecine belge.* —

Cort advys der doctoren van Antwerpen teghen de peste. Antw. G. Verdussen, 1624, in-8°. — Malines, 1625, in-12° avec les additions du docteur *Regnier Bruitsma*; traduit en français par *Sasbaert de Varech*, balliu de Lille, imprimé à Lille en 1625, in-8°. — Cet avis fut revu par l'auteur et publié sous le titre :

Cort advys der doctoren van Antwerpen teghen de peste, vermeerdert ende distinctelyker de oorsake, teeckenen oock der doode lichaemen, prognostike, onderscheyden, ende curatie gheexpliceert. Daer by ghevoecht de ordonnancie der Magistrate om peste te weiren, ende hoe men de huysen, meubelen en cleeren suyveren sal, met beter manier als oydt te voren ghedaen is. Ende hoe de biechtvaders ende medecynen de gheinfecteerde persoonen visiterende hen præserveren sullen. Antw. G. Verdussen, 1633, in-8° de 62 pp.

Marette (Jean-François) :

Lettre adressée à Messieurs Hanzinne, Macaux, Dulennoy, au

[1] Voyez notre *Éloge de Guillaume Marcquis.* Anvers, 1844, in-8°.

au sujet de la lettre anonime de C. F. F. chirurgien, adressée à Monsieur . . , docteur et professeur dans la faculté de médecine de l'université de Louvain. Namur, 1738, in-8° de 32 pp., sans nom d'imprimeur.

Dans cette lettre, Marrette prouve que le chirurgien *Gillard*, n'avait pas blessé l'artère en pratiquant l'opération de la saignée comme l'insinuait l'auteur de la lettre anonyme.

MARTENS :

Fundamenta et termini botanici, Brux. 1789, in-8°.

MASIUS :

De morbis absolutis et relativis fluidorum corporis humani. Lov. 1777, in-4° de 12 pp. Ibid. 1795, in-8° de 17 pp.

MAUDEN (David VAN) né à Anvers :

Bedieninghe der Anatomien, dat is, maniere ende onderrichtinghe om perfectelyk des menschen lichaem t' anatomizeren, na de leeringhe Galeni, Vesalii, Fallopii ende Arantii, achtervolgende de figuren ende characteren oft letteren der anatomie Vesalii en Valverde van Plantino int Nederlants ghedruct. Antw. Chr. Plantyn, 1583, in-fol. de 102 pp.

David Van Mauden, professeur de chirurgie à Anvers, a écrit ce manuel d'anatomie à l'usage de ses élèves. Dans la préface l'auteur annonce deux nouvelles productions : *Methodus medendi secundum temperamenta et ætates et Examen chirurgiæ.* Nous ignorons si ces deux ouvrages ont vu le jour.

L. J. MAUROY de Mons :

De usu purgantium salubri et noxio in morborum medela. Lov. 1778, in-4° de 12 pp. Ibid. 1795, in-8° de 17 pp.

N. MEIRE de Machelen lez- Courtrai :

De medicina et ejus objecto. Lov. 1788, in-4° de 8 pp. Ibid. 1796, in-8° de 18 pp.

A. MEUNIER :

De Aphthis. Lov. 1783, in-4°. Ibid. 1796, in-8° de 3 pp.

G. J. MICHEL né à Mons :

De febribus castrentibus ac præcipue de febre continua remittente putrida et dysenterica. Lov. 1765, in-4° de 8 pp.

Minkelers :

Mémoire sur l'air inflammable tiré de différentes substances. Louv. 1784, in-8° de 50 pp., *y comprise la table des gravités spécifiques de différentes espèces d'air, présentée à S. A. Monseigneur le duc d'Aremberg par M. J. F. Thysbaert.*

P. Mister né à Herve :

De medicamentorum viribus et usu, Lov. 1766, in-4° de 16 pp.

Moerbeke ou Moerbeque (Pierre de ou van) :

Pronostication de l'an de nostre seigneur MCCCCC et L *calculée sur le méridien de la ville d'Anvers et ses environs*, (infine) : *Ceste pronostication est visitée et approbée par maistre Jehan Goessuini de Oorschot, curé à la paroisse de Saint-Jacques et est admis par le conseil de Brabandt Henri Pierre filz, jure imprimeur et vendeur de livres de l'impériale magesté de la povoir imprimer et vendre, demeurant en Anvers dedens le pont de chambre au Taulpe*, in-4°.

Pronostication de l'an de nostre seigneur MCCCCCLIII calculée sur le méridien de la ville d'Anvers. Anvers, vefue Henri Pierre, in-4°.

Pronostication de l'an de nostre seigneur MDLVII calculée sur le méridien de la renommée ville de Bergues et lieux circonvoisins, (infine), chez la vefue de Henri Peeterssen, de Middelbourg, in-4°.

G. Mommeyer, né à Louvain :

De dolore in genere. Lov. 1786, in-4° de 10 pp. Ibid. 1796, in-8° de 24 pp.

Mons (J. B. van) né à Bruxelles [1] :

Schets van eigenschappen, de welke in een waar apotheker vereischt worden, ende deszelfs invloed op de societyd. Amsterd. 1788, in-4°. (Nieuw geneeskundig tydschrift).

Montis (Thomas) :

Prognostication practizée ou calculée sur le méridien de Liège pour l'an MCCCCCXLVI. (infine), imprimé en Anvers en la licorne door, par M. Nuyts, sans date, in-4°.

[1] Voyez, Stas, *Notice sur J. B. Van Mons*, Brux. 1845, in-8°.

N.

J. C. Narez, de Mons :

De corpore humano ut mixto. Lov. 1788, in-4° de 4 pp. Ibid. 1796, in-8° de 6 pp.

Necker (N.-J. de). — Voyez page 299 de l'*Histoire de la médecine belge.* —

Physiologie des corps organisés. Bouillon, 1775, in-8°.

Elementa botanica, genera genuina, species naturales omnium vegetabilium detectorum, eorumque characteres diagnosticos ac peculiares exhibentia secundum systema omologicum seu naturale, evulgata cum tabulis separatis. Neuwied sur le Rhin, Soc. typogr. 1790, in-8°.

Il y a trois volumes de texte et un de planches.

S. Nerinckx, né à Ninove :

De hominis et præcipue corporis humani consideratione in genere. Lov. 1787, in-4° de 4 pp.

P. Nichels, de Tirlemont :

De herniis earumque divisionibus et præcipue de bubonocele seu hernia inguinali. Lov. 1762, in-4° de 11 pp.

Nonnius. — Voyez page 300 de l'*Histoire de la médecine belge.* —

Hispania sive populorum, urbium, insularum ac fluminum in eâ accuratior descriptio Antv. H. Verdussen, 1607, in-8° de 330 pp.

Commentarius in Huberti Goltzii Græciam, insulas et Asiam minorem. Anvers, 1620, in-fol.

Plusieurs biographes assurent qu'il a écrit aussi un commentaire fort étendu sur les médailles de la Grèce, de Jules-César, d'Auguste et de Tibère, qui parut l'an 1620 in-folio. Nous n'avons pas pu nous assurer si ce commentaire diffère du *Commentarius* que nous venons de signaler. En 1645 il sortit des presses de Moretus, à Anvers, une édition complète des œuvres de Goltzius, à laquelle

on joignit le commentaire de Nonnius [1]. Ce médecin, dont l'érudition était peu commune, n'excella pas seulement dans l'exercice de sa profession, dans l'histoire, la géographie et la numismatique, il sacrifia aussi aux muses, et publia un recueil de poésies dont il nous a été impossible de trouver un exemplaire.

O.

Ordonnantie *politicq op het feyt van de medicyne.* Mechelen, Vanderelst, 1741, in-4° de 16 pp.

Ce sont les lois qui régissaient les médecins de Malines.

Ordonnantie *om te verhueden ende beletten den voortganck van de contagieuse sieckte.* Bruessel, Rutgeert Velpius, 1603, in-4° de 14 pp. non chiffrées.

Cette ordonnance a rapport à la peste qui, en 1603, fit de grands ravages dans la capitale et ses environs.

Ordonnantie *ou Acte van syne majesteyt, wegens het exerceren van de chirurgie ten Platten-lande, gegeven den* 6 *mey* 1720. Brussel, Franc. T'Serstevens, 1734, in-8° de 5 pp.

Cette ordonnance de l'empereur Charles VI porte des peines sévères contre les charlatans qui alors, comme aujourd'hui, se faisaient passer comme appartenant légalement au corps médical.

Ordonnantie *ende instructie, waernaer den pestmeester, apotecaris ende assistenten van den pestmeester, mitsgaders de hooftmannen ende ghemeene insetenen ten landen van den Vryen, hemlieden sullen hebben te reguleeren, gheduerende den tyt van de quaede ziekte : uytghegheven ende ghemaekt by burghmeesters ende schepenen van den selven lande.* Brugge, N. Breyghel, 1636, in-8° de 16 pp.

Ordonnantien *ende statuten gemaeckt by Heer en de weth der stadt Gendt, ende geapprobeert by syne majesteit, op 't faict van de medicyne, raekende de doctoren, apotecarissen ende chirurgyns.* Gendt, by Jan Meyer, 1685, in-4° de 46 pp.

[1] Voyez la page 32 de la *Notice sur le cabinet monétaire de S. A. le prince de Ligne, par* C. P. Serrure, Gand, 1847, in-8°.

C'est un recueil dans lequel on trouve les ordonnances de 1663, 1664, 1665 et une amplification de celle de 1684.

Ordonnantie *ende reglement, ghemaeckt ende gheemaneert by den Heere ende wet, der stede van Brugghe, op het faict van de vroevrouwen, ende te vondelinghe legghen van de nieuw geborene ende cleyne kynderen.* Op den 5 february 1697. Brugghe, Ignatius Van Pee, 12 pp. in-4°.

Ordonnantie *op de apothekers van Mechelen.* Mech. 1726, in-4°.

Ordonnantie *op de apothekers van Antwerpen.* Antw. 1786, in-12°.

P.

Parent (Guillaume) :

Methodus sanandi peste affectos principiis infallibilibus, experimentisque certis, ut et medicamentis abunde stabilita. Leodii G. H. Streel, 1669, in-8° de 50 pp.

G. J. Pector, né à Anvers :

De diabete. Lov. 1782, in-4°. Ibid. 1795, in-8° de 3 pp.

Peeters :

Dissertatio de febribus. Lov. 1602, in-8°.

J. B. Peeters, de Diest :

De dolore capitis. Lov. 1787, in-4° de 4 pp.

Pelsers (Jean) :

Van de peste. Een generale methodus om te cureren die contagieuse zieckte der pestilentialle cortse met haer sympthomata. Ghecopuleert duer Jan Pelsers, ghezwooren chirurgien, ten pensioene der stede van Brugghe, zoo hy dezelve practycke van de peste tzynen tyde gheuzeert ende ghebruuct heeft en wort gedeelt in vier deelen. Brugghe, by P. Declerck, 1669, in-8° de 112 feuilles.

Onderwys der chirurgyns en barbiers. Brugghe 1665, in-8°.

Pharmacopoeia *Bruxellensis.* Brux. 1641, in-4°. Ibid. 1671, in-fol. Ibid. *Vidua ægidii Stryckwant*, 1739, in-8° de 186 pp. Ibid. 1739, *apud Foppens*, in-8° de 192 pp.

Pharmacopoea *Gandavensis nobilissimi senatus monitu concinnata, ejusque jussu edita.* Gand J. Meyer, 1756, in-4° de 274 pp. Ibid. 1786, in-8° de 466 pp.

Pharmacopoeæ *Gandavensis appendix qua vires medicæ tam præparatorum chemicorum quam remediorum compositorum in usum medicinæ alumnorum dilucide explanantur.* Lov., Van Overbeke, 1800, in-8° de 51 pp.

Pharmacopoea *Leodiensis cum adjuncta taxa et indice.* Leodii 1741, in-4°.

P. A. Pierets, de Malines mort en 1838 :

De hæmoptysi. Lov. 1781, in-4° de 12 pp. Ibid. 1795, in-8° de 16 pp.

H. F. Pira, de Louvain :

De morbis venereis. Lov. 1778, in-4° de 12 pp. Ibid. 1795, in-8° de 17 pp.

Plaseer (David Théodore) :

Translatie, ende explicatie der eersten boucx aphorismorum hippocratis. Daer door bewesen wert wat groot misbruyck dat dagelyckx gheschiet in die conste der medecynen, ende hoe, ende in welcke manieren, dat yeghelyck mensche bysonder, dat selve door die sententien hippocratis sal moghen corrigeren. Seer nuttelyck ende profytelyck, niet alleen voor alle vrome ende oprechte doctoren, maer oock voor elck mensche int particulier bysonder, die niet gaeren door onverstandighe oft onwetende medecyne oft door quacksalvers, ende andere lichtveerdighe lieden (die hen oock die const der medecynen ondervinden) souden worden bedroghen, te samen ghestelt, ende wt den latyne int duytsche ghetranslateert, ende daer het noode was, nae den oprechten, waerachtighen gront, breeder gheexponeert door M. David Theodor Plaseer, medecynmeester te Antwerpen. Antw. by Jacob Mesens, woonende op de Camerpoortbrugge, 1604, in-4° de 48 pp.

J. B. Pletain, né à Soignies :

De doloris theoria. Lov. 1787, in-4° de 4 pp. Ibid. 1796, in-8° de 5 pp.

A. Poot :

De hydrope in genere. Lov. 1788, in-4° de 12 pp.

Presseux (Philippe Louis de), né à Theux :

Dissertatio medica inauguralis de aquis Spadanis quam eruditorum examini submittit. Lugd. Bat. 1736, in-8°.

Cette dissertation a été réimprimée à Leide la même année sans aucun changement, si ce n'est qu'on y a ajouté une déclaration de *W. Chrouet*, ayant pour titre : *Déclaration de M. Chrouet D. en M. à Olne, au sujet du transport des eaux de Geronstère*, 1736, in-8°. — Le docteur J. P. De Limbourg a traduit cette dissertation sous le titre : *Dissertation inaugurale sur les eaux de Spa, soutenue à Leide le 7 août 1736, par M. P. L. De Presseux, traduite du latin et augmentée par J. P. de Limbourg, Doct. en méd. à Spa.* Spa, 1749, in-8°.

Observations choisies sur les bons et mauvais usages des principaux remèdes, par R. Zaff, augmentées des observations historiques de M. P. L. De Presseux sur les bons et mauvais usages des eaux minérales de Spa, adressées à l'auteur. Liége 1746, in-8°. — Il en existe une édition latine intitulée : R. Zaff *Synopsis observationum etc.; accedunt observationes medicæ P. L. De Presseux de aquis Spadanis.* Lugd. Bat. 1751, in-8°.

Previnaire (P. J. B.) — Voyez page 305 de *l'Histoire de la Médecine belge.* —

Mémoire sur la question suivante : Quels sont les moyens que la médecine et la police pourraient employer pour prévenir les erreurs dangereuses des enterrements précipités. Brux. Flon, 1787, in-4° de 232 pp.

Cet ouvrage a concouru pour le prix de l'année 1786, proposé par l'Académie de Bruxelles. L'auteur ne se découragea pas. La même question ayant été remise au concours pour 1787, Previnaire y répondit par un mémoire qui obtint la palme, et fut imprimé à Brux. en 1788, in-4° de 55 pp. avec le même titre que le précédent.

Réplique à la lettre de M. Defrenne *sur l'empirisme dévoilé.* Amst. (Brux.) Flon, 1784, in-8° de 71 pp.

P. J. Primelius, né à Aeltre :

De utilitate incisionis integumentorum capitis in læsionibus capitis. Lov. 1788, in-4° de 4 pp. Ibid. 1796, in-8° de 2 pp.

C. Procès :

De ruptura uteri. Lov. 1782, in-4°. Ibid. 1795, in-8° de 4 pp.

Pypops, né à St-Trond :

De febribus præcipue intermittentibus in genere et specie. Lov. 1775, in-4° de 16 pp.

Q.

C. Quirini, de Louvain :

De cauteriis, Lov. 1794. in-4°. Ibid. 1796, in-8° de 17 pp.

R.

Raet (Jean de) :

Cort verhael oft tractaet van de haestighe siekte met ettelycke oude geexpermenteerde remedien ende preservatien, goet ghevonden ende geexpermenteert binnen Francfort daer dese sieckte twee jaren gecontinueert heeft sonder ophouden anno 1605 *ende* 1606. 't Hantwerpen by Guilliam Verdussen, op onse lieve vrouwe Kerkhof in de tien gheboden, 1625, in-8° de 32 pp. non chiffrées.

Ce traité du chirurgien anversoise ne contient que quelques formules.

Rapaert (François). — Voyez page 305 de l'*Histoire de la médecine belge.* —

Den grooten ende eewigen almanach, ydel van alle bueselingen : van laten, van bayen, van purgeren, seker leeringen inhoudende, waerby dat wel mocht heeten de geessele van almanacken, medecynigen, huysmedecyns, quacksalvers. Ghemaect by M. Fransois Rapaert doctor in de medecyne te Brugge. Antv. by Hans Delaet, in de Camerstrate in den Salm ; sans date et sans chiffres, in-12° de 32 feuilles.

Notre honorable ami M. le docteur J. De Meyer vient de publier une seconde édition de cet almanach, Bruges, Félix de Pachtere, 1844, in-8° de 59 pp. Nous avons lu les lignes suivantes dans la préface de cette édition :

« M. Broeckx, dans son estimable ouvrage sur l'histoire de la médecine belge avant le XIXe siècle, dit : « Parmi ces calendriers nous rencontrons le grand et perpétuel almanach de Van Bruhesen, et non de Rapardus, comme Sprengel le dit à tort. Or, d'après la réimpression que nous faisons suivre, il est de toute évidence que le grand et perpétuel almanach n'est pas de Van Bruhesen, mais bien de Rapaert, et que celui-ci écrivit son livre pour combattre les doctrines erronées de Van Bruhesen. » — Nous croyons que ces lignes ont échappé à l'historiographe brugeois dans un moment d'inattention. Pour le prouver nous renvoyons le lecteur à la page 78 de notre *Histoire de la médecine belge*.On y lira que nous sommes du même avis que M. De Meyer. Heureusement, disons-nous, peu de médecins partagèrent l'opinion superstitieuse de Bruhesins. Plusieurs d'entre-eux écoutèrent la voix de la raison, et y répondirent au point de fronder en face les préjugés astrologiques. De ce nombre fut François Rapardus, philosophe et médecin de Bruges; il fut indigné de l'ordonnance du magistrat de sa ville natale, et ne négligea rien pour guérir le public de son aveugle crédulité. Pour mieux atteindre son but, il publia, à son tour, un almanach dans lequel il combattit les préjugés de son temps avec toutes les armes de la raison. En écrivant les lignes citées plus haut, M. De Meyer ne se rappelait peut-être pas que Van Bruhesen avait aussi écrit un *Magnum et perpetuum almanach*, imprimé à Bruges en 1550, in-12°, et que K. Sprengel attribue à tort à F. Rapaert.

Rega. — Voyez page 305 de l'*Histoire de la Médecine belge* [1]. —

Redenvoering waerin met alderhande bewysingen ondersogt word of iemant door eenige bespeuringe of ondervindige der geneeskunde soude konnen alleenelyk door de besigtinge der pis den aert der ziekten

[1] Martens, *Éloge de Rega*. Brux. 1843, in-8°. — Malcorps, id. Louv. 1846, in-8°.

onderscheyden, om vervolgens de selve te bezorgen de noodige hulpmiddelen. In de welke aen alle ongeneeskundige bondig aengetoont word de onmogelykheyt van uyt pis alleen de ziekten te kennen en onderscheyden, den oorspronk des toeloops van het volk na de soo genaemde waterkenders, den oorspronk van verscheyde gloriryke, dog fabulagtige daeden hun toegeschreven, hunne listen en verscheyde ontdekte bedriegerien enz., door den doorluchtigen vermaerden en aldergeleerdsten Heer H. J. Rega, uyt het latyn vertaelt door P. J. Delava, M. L. Brugge, M. De Sloovere, 1777, in-8° de 72 pp.

C'est la traduction flamande du premier traité de Rega intitulé : de *Urinis tractatus duo, prior quœstio quodlibetica an ulla scientiæ medicæ investigatione aut experimento quispiam possit ex sola urinarum inspectione morborum naturam ad medelam dignoscere?*

Tractatus de chymia, in-4° en manuscrit.

De mediis rebusque quorum ope aquarum solet et potest institui analysis, in-4° en manuscrit.

Ces deux manuscrits ont été vendus *huit florins* à la vente des livres du professeur de Louvain en 1755. — Voyez *Catalogus librorum quos reliquit* H. J. Rega. Lov. 1755, in-8°, à la page 139.

Rega a encore laissé les manuscrits suivants :

Annotata ad medendi methodum.

Notata ad historiam medicam.

An detur acidum in sanguine humano, etc.

Notata ad semeioticam.

Scripta physiologica.

De Diœta.

De morbis capitis, thoracis et abdominis.

De febribus.

De Nervis, spiritibus et consensu partium.

De morbis chronicis et de morbis mulierum, et hæmorrhagiis.

De medicamentorum viribus purgantibus, etc.

De alterantibus, et opio, de diœta lacteâ, de aquis, etc.

De morbis externis et de morbis ossium. —

Reglement *ende instructie voor de vroevrauwen ende andere*

persoonen, om wel ende waerachtelyk te bedienen het H. Sacrament des doopsels, aen de kleyne kinders in den noodt, ofte schynelyck peryckel van sterven. Gemaeckt ende ghegheven door syn Hoogw. Guilielmus Bassery, Bisschop van Brugghe opden 6 april 1697. Brugghe, Clouwet 1697, in-4° de 14 pp. non chiffrées.

Ce réglement fut réimprimé en 1765, à la fin des *Decreta primæ synodi diœcesanæ Brugensis, nec non antiqua statuta ejusdem diœcesis, cum novis statutis, distincto charactere exaratis, denuo edita. Iis adduntur : instructiones pro confessariis et concionatoribus, ac alia plurimum utilia.* Bruges, typis viduæ F. Beernaerts, 1765, in-8°.

Réglement *du collège des médecins érigé par son Altesse sérénissime électorale, dans la cité de Liége, publié au perron, au son de trompette, le 31 mars* 1699. Liége, J. Dessain 1783, in-4° de 47 pp.

Remedien *tegen de peste oft, verscheyden korte onderwysen, wat men doen, laten, ende innemen sal, om syn selven (met Gods hulp) van de quaede locht ende haestige zieckte te bewaeren ende bevryden ; ende om, daermede bevanghen zynde, wederom zyne voorighe ghesondtheydt te bekomen, met andere saken daer aen clevende : alle ghetrocken soo uyt de schriften van verscheyde welervarene medecynen als uyt de dadelycke experientie. Seer nut ende profytigh voor een iegelyck soowel arm als ryck.* Brugghe, N. Breyghel, 1632, in-8° de 24 pp.

Réponse *à la lettre écrite à une personne de l'art, au sujet des accouchemens des femmes faits par les hommes, en laquelle on demandait ce qu'il fallait penser de cette nouvelle pratique.* Gand, E. Lemaire, 1755, in-8° de 12 pp.

L'auteur s'oppose à ce que les accouchements soient faits par les hommes. Cette réponse a été refutée par Bouquié.

F. G. Reypens de Lierre :

De petechiis. Lov. 1788, in-4° de 8 pp. Ibid. 1796, in-8° de 5 pp.

P. Robert :

De febre puerperali. Lov. 1796, in-4°. Ibid. 1796, in-8° de 6 pp.

Romain. — Voyez page 307 de l'*Histoire de la Médecine belge.* —

Ouranographia de cœlorum numero et ordine. Lov. 1591, in-4°.

Ideæ mathematicæ pars prior, sive methodus polygonorum. Ibid. 1593, in-4°.

Theatrum urbium. Francof. 1595, in-4°.

Supputatio ecclesiastica juxta novam veteremque calendarii rationem, cum theoria calendariorum. Wirceburgi, 1595, in-4°.

Problema apolloniacum. Herbipoli, 1696, in-4°.

Theoria ventorum. Wirceburgi, 1596, in-4°.

Excercitationes cyclicæ contra Scaligerum, Orontium, Finæum et Raymarum Ursinum, in decem decalogos tributæ. Ibid. 1597, in-fol.; avec *Expositio et analysis in archimedis circuli dimensionem. Apologia pro Archimede.*

Idea matheseos universæ. Herbipoli, 1602, in-8°. Francof. 1605, in-8°, sous le titre de : *Mathesis polemica*, avec des augmentations.

Arithmeticæ quatuor instrumenta. Herbipoli 1603, in-fol. patente.

Speculum mathematicum, sive organum formâ mappæ expressum de motibus in primo cælo ac mobili spectari solitis. Lov. 1606, in-4°.

Methodus exprimendi numeros quantumvis maximos. Ibid. 1607, in-fol. patente.

Mathematicæ analyseos triumphus. Ibid. 1607, in-fol. expanso.

Canon triangulorum Sphæricorum. Moguntiæ 1609, in-4°.

Pyrotechnia, sive de ignibus festivis, Jocosis, artificialibus, libri duo. Francof. 1611, in-4°.

Ronss. — Voyez page 308 de l'*Histoire de la Médecine belge.* —

Il existe encore une édition de son traité du scorbut, imprimée à Francfort et à Witteberg en 1654, in-4°.

Roselt (J. A.) :

Bekendmaaking van eenen bezonderen hefboom en deszelfs aanlegging, gebruik en nut in baarensnood door den heer A. F. Rechberger, H. R. K. K. A. Majesteits lyfwondartz enz. vertaald door J. A. Roselt. Gend 1779, in-8° de 58 pp.

Natuur- genees- heel- en geboortskundige waarnemingen en mengelschriften ten diensten van het landvolk. Gend, by Vanderschueren, in-8°. — La première partie parut en 1781 et contient 87 pp. ; la seconde en 1783 et contient 91 pp.

Roulez, né à Seneffe :

De inflammatione in genere. Lov. 1779, in-4° de 8 pp.

S.

J. Sadeler :

De pleuritide vera. Lov. 1779, in-4° de 8 pp. Ibid. 1795, in-8° de 2 pp.

Sande (J. B. Van den).—Voyez page 309 de l'*Histoire de la Médecine belge.* — Il naquit à Bruxelles le 16 mai 1746 et y mourut le 11 octobre 1820 [1].

Lettre à M. Beunie, licencié en médecine et membre de l'Académie impériale et royale des Sciences et Belles-lettres de Bruxelles sur les effets pernicieux des moules. Amsterdam, 1781, in-8°.

Cette lettre est datée du 28 avril 1781. M. le docteur Vrancken, père, d'Anvers, en conserve l'original.

Lettre sur la sophistication des vins. Amsterdam, Changuion, S. A. (1781) in-8° de 20 pp.

Réponse à la lettre sur la sophistication des vins. Ibid., Changuion S. A. (elle est datée de Mons du 1 mai 1781), in-8° de 27 pp.

Ces deux lettres sont sans nom d'auteur.

Mémoire en réponse à la question : quels sont les effets de l'électricité appliquée aux plantes et aux arbres dans les serres, en constatant ces effets par une suite d'expériences bien détaillées. Bruxelles, 1783, in-8° de 46 pp.

Ce mémoire a été couronnée par l'Académie de Bruxelles.

Eau pour dissiper les taches de rousseur. Bruxelles, 1786, in-4°.

Mémoire qui a remporté l'accessit du prix proposé par l'Académie impériale et royale des Sciences et Belles-lettres de Bruxelles sur la question : Quels sont les végétaux indigènes propres à fournir des huiles qu'on pourrait substituer avec succès et sans danger à l'huile d'olive ? Quelles sont les méthodes de préparer et de conserver ces huiles ? Enfin quel sera leur prix en supposant un prix donné des matières dont on les tire ? Bruxelles, Cordier, 1788, in-4° de 46 pp.

Réponse de Van den Sande à M. Roels, maître en pharmacie à

[1] Voyez notre *Notice sur J. B. A. Van den Sande.* Anvers, 1846, in-8°.

Bruges, relative à la comète annoncée pour 22 février 1788, Bruxelles, 1788.

Sauvage (Jacques) :

Pronostication de l'an de nostre Seigneur MDLI. Anvers, Jehan de Liesveldt, in-4°.

Prognostication de l'an nostre Seigneur MCCCCC et LII. (in fine) : Anvers J. De Liesveldt, in-4°.

Schuute ou Scute (Corneille). — Voyez page 310 de l'*Histoire de la Médecine belge.* —

Pronostication de l'an de nostre Seigneur Jesu Christ MCCCCC cinquante par maistre Corneille Schuute, demeurant à Bruges, en la rue nommée de Walfaerstraete, (in fine): imprimé par Henri Pierre, Jure imprimeur et libraire de l'impériale majesté, demourant à Anvers au Taulpe. in-4°.

Pronostication de l'an de nostre Seigneur MCCCCC cinquante et ung. (in fine) : Anvers, par la vefue de Henri Pierre de Middelbourg. in-4°.

Pronostication de l'an de nostre Seigneur Jesu-Christ MCCCCC et LIII par la diligente calculation, composée de maistre C. Schuute, demourant pour cest heure en la renommée ville d'Anvers. (in fine) : Anvers, veuve de Henri Pierre, in-4°.

Pronostication sur l'an de notre Seigneur Jesu Christ MCCCCCLV. Anvers vefue de Henri Pierre, in-4°.

Disputatio astrologica ac medica contra diarium (quod almanachum vocant) P. Bruhesii *a Rithoven; græcè ad Franciscum Craneveldium (ut vel ex inde hominis ingenium agnoscas) et latine ad D. Haloinum equitem.* Antv. 1547, in-12°.

Pronostication de l'an de nostre Seigneur Jesu-Christ MCCCCC et LXI. (in fine) : vefue de Henry Pierre, 1561, in-4°, avec portrait.

Pronostication de l'an nostre Seigneur Jesu-Christ MCCCCCLVI, (in fine) : vefue Henri Pierre in-4°.

Schnellenbergh (Tarquinius) :

Prognostication merveilleuse très certaine et perpétuelle pour savoir la disposition du temps à venir par raisons naturelles. Le tout prins

des Sçavans et très experts docteurs en astrologie. Anvers vefue de feu Jacques de Liesveldt, in-4° sans date.

Schylander (Corneille), né à Anvers :

Medicina astrologica omnibus medicinæ studiosis longe utilissima et necessaria per D. Cornelium Schylandrum in celebri Brabantio emporio medicum. Antv. excudebat Joannes Withagius, 1560, in-4° de 40 pp. Ibid. 1777, Ant. Tilenius, in-8°.

M. J. Seeleger :

De tympanitide. Lov. 1780, in-4° de 12 pp. Ibid. 1795, in-8° de 4 pp.

B. Servais, né à St-Amand :

Dissertatio medica ad Hippocratis aphor. 64, sect. V. Lov. 1788, in-4° de 4 pp. Ibid. 1796, in-8° de 7 pp.

A. Siboons, né à Anvers :

De hepatitide. Lov. 1782, in-4° de 12 pp. Ibid. 1795, in-8° de 16 pp.

Smet (Jacques de) :

Den lusthof van het cureren der peerden. Antw. G. Verhulst, 1686, in-8° de 380 pp. avec fig.

Somers et Van de Woestyne :

Ontwerp raekende de besmettelyke siekte van het hoornvee, desselfs toevallen en hulpmiddels. Gendt, P. Degoesin, 1769, in-8° de 21 pp.

Sophie (Jacques), né à Hal, mort à Bruxelles le 23 mai 1664 :

Noodighe oprechtinghe van 't collegie der medecyne opentlyck bewesen aen d'inwoonders der stadt van Brussel met 't verhael van alle swaerigheden daer over geresen, en de wederlegginge van d'opsprake, daer tegen onlanghs voorghewendt. Bruxelles, G. Scheybels, 1660, in-4° de 101 pp.

Bien que ce livre ait paru sans nom d'auteur, il me paraît probable que Sophie en est l'auteur. Quand on compare ce plaidoyer en faveur de l'érection d'un collège de médecine à Bruxelles à l'histoire manuscrite du collège de médecine par Sophie, on trouve les mêmes idées et les mêmes arguments dans les deux écrits. Cette histoire manuscrite des deux premières années du collège de médecine se trouve dans le premier volumes des actes

du *Collegium medicum Bruxellense*, donnés à l'Académie royale de médecine de Belgique par mon honorable ami M. Van Berchem. Le manuscrit de Sophie, contient 100 pp. in-fol., sans la table.

L'auteur dans son *noodighe oprechtinghe* blame l'ordonnance du magistrat de Bruxelles du 18 mars 1659 portant entre autres : » *Myneheeren die wethouderen der stadt van Brussel hebben goet gevonden, dat het collegium der medicynen niet en vergadere op desen stadthuyse.* »

» *Dat d'apothekers sullen vercoopen sonder ordonnantien van den doctoor alle soorten van medicamenten uytgenome dangereuse.* »

Sophie justifie l'arrêté royal du 9 septembre 1659 par lequel le magistrat de Bruxelles fut forcé de rétablir le collège des médecins.

Stadt (Henri Vander). — Voyez page 313, de l'*Histoire de la médecine belge.* —

Eenigen middel voor den medecyn om de geneeskunde met eer en gemak te oeffenen. Gend, 1787, in-8°.

Statuten *voor het collegium medicum der stad Autwerpen relatief tot de ordonnantie voor de doctoors op heden 7 meert* 1786 *geëmaneert.* Antw. 1786, Grangé, in-4° de 8 pp.

Stegen (van der) :

Système de la nature de Charles Linné, traduit en français. Brux. 4 vol., in-8°.

Stevenart ;

De pervigilio. Lov. 1788, in-4° de 8 pp. Ibid. 1796, in-8° de 10 pp.

Storms (Jean). — Voyez page 313 de l'*Histoire de la médecine belge.* —

Ludus fortunæ. Lov. Rivius, 1633, in-4°.

Il existe une seconde édition du livre intitulé : *De rosa hierichontina liber unus, in quo de ejus natura, proprietabus et causis disseritur.* Elle a été imprimée à Louvain, chez G. Rivius en 1608, in-8°.

Stuckens de Bruxelles :

De medendis doloribus capitis. Lov. 1787, in-4° de 8 pp. Ibid. 1796, in-8° de 15 pp.

T.

Taisnier (Jean). — Voyez page 314 de l'*Histoire de la médecine belge.* —

De annuli sphærici fabricâ et usu libri tres geometrici, omnibus mathematices asseclis non minus utiles jucundi atque necessarii. Antv. J. Richard, 1560, in-4° de 59 pp. avec fig.

Thente (P. G. van) :

Korte onderrichting op de behandeling der venusziekte ten platten lande, geleezen in het koninglyk genoodschap der geneeskunde te Parys, inde zitting van den 15 september 1786, opgestelt en bekend gemaakt op bevel der regeering. Uit het frans met aanteekeningen verrykt door P. G. Van Thente, heelmeester in Gend. Gand, Lemaire, 1788, in-8° de 48 pp.

C'est la traduction d'un ouvrage composé par Delassone et Horne et à laquelle Van Thente a ajouté des commentaires.

Thibaut, de Louvain :

De abortu. Lov. 1796, in-4°. Ibid. 1796, in-8° de 4 pp.

De fabrica et usu pulmonum. Lov. 1795, in-4°. Ibid. 1796, in-8° de 4 pp.

Thiebaut, de Lennick St-Quentin :

De affectibus soporosis. Lov. 1788, in-4° de 4 pp. Ibid. 1796, in-8° de 8 pp.

De æthere Ibid. 1788, in-4° de 4 pp. Ibid. 1796, in-8° de 4 pp.

Thongerloo (Corneille de) :

Prognostication de l'an nostre seigneur MCCCCCLIX calculée sur le méridien d'Anvers. (in fine) : Anvers, vefue de J. De Liesveldt, in-4°.

Toomkins, de Bruges :

De pyuria. Lov. 1782, in-4° de 12 pp. Ibid. 1795, in-8° de 10 pp.

Tourneel (François) :

Thermographia aquensis, dat is beschryvinghe der baden oft warme medicinale wateren van Aken. Luyck, 1674, in-12°.

V.

Van Aenvanck, né à Aerschot :

De cerealium productis. Lov. 1790, in-4°. Ibid. 1796, in-8° de 4 pp.

J. F. Van Asbroeck, né à Horrues.

De noxiis ex sex rebus non naturalibus. Lov. 1795, in-4° de 20 pp.

Van den Brande, de Termonde :

De externis corporis humani appellationibus ac divisione. Lov. 1787, in-4° de 4 pp. Ibid. 1796, in-8° de 5 pp.

L. Van den Dale, né à Louvain :

De morbis cordis. Lov. 1779, in-4° de 12 pp. Ibid. 1795, in-8° de 16 pp.

Van den Eynden :

De febribus exanthematibus. Lov. 1788, in-4° de 4 pp.

Van den Plas, né à Louvain :

De morbis pulmonum. Lov. 1779, in-4° de 12 pp.

Van der Donckt, de Gand :

De appetitu læso. Lov. 1790, in-4° de 4 pp.

Van der Heyden, de Woluwe St-Lambert.

De hæmorrhagiis in genere. Lov. 1763, in-4° de 11 pp.

Van der Heyden, né à Anvers :

De dysuria. Lov. 1787, in-4° de 4 pp. Ibid. 1796 in-8° de 4 pp.

Van der Taelen, de Tirlemont :

De febribus exanthematibus. Lov. 1790, in-4° de 20 pp. Ibid. 1796, in-8° de 18 pp.

Van Dueren, né à Gand :

De affectionibus thoracis essentialiter febre non stipatis. Lov. 1774, in-4° de 15 pp.

Lofspraek over J. Palfyn. Gend, 1783, in-8°.

Van Gobbelschroy, de Louvain :

De tussi in genere. Lov. 1782, in-4° de 12 pp. Ibid. 1795, in-8° de 20 pp.

Van Gobbelschroy (Pierre), né à Louvain :

De hæmorrhagiis. Lov. 1759, in-4°. Ibid. Michel, 1795, in-8° de 5 pp.

Van Haecht, de Bruxelles.

De usu medico camphoræ. Lov. 1792, in-4°. Ibid. 1796, in-8° de 3 pp.

Van Hoogheweghe, de Bruges :

Dissertatio medica ad Hippocratis Aphor. 70, *sect. IV, quibus in febribus urinæ conturbatæ, velut jumenti, his capites dolores aut adsunt aut aderunt et* 68, *sect. V. Dolenti posteriorem capitis partem, vena recta in fronte secta prodest.* Lov. 1788, in-4° de 4 pp. Ibid. 1796, in-8° de 4 pp.

Van Hulst :

De cerebri ejusque membranorum inflammatione et suppuratione occulta. Lov. 1784, in-4° de 8 pp. Ibid. 1795, in-8° de 5 pp.

Van Innis, de Merchten :

De hemicraniâ. Lov. 1787, in-4° de 4 pp. Ibid. 1796 in-8° de 5 pp.

Van Kuck :

Hier beghint een cleyn tractaetken van die epidemia ofte van die pestilentie, dat seer profytelyck is voor alle die ghene die met deser sieckte ommegaen, ende voor alle persoonen gheestelyck ende weerlyc, om te weten hoe dat si hen wachten sullen ende beschermen voor dese plaghe der pestilentien. Ende is gheordineert geweest by my meester Gheeraert Van Kuck, cyrurgyn van die vermaerde coopstadt van Brugghe. Antw. W^e van Jacob Van Liesveldt, 1558, in-8° de 47 pp. non chiffrées.

Le style de ce livre est peu correct. Toutefois, si l'on fait abstraction de la forme, on y trouve plusieurs bons conseils préservatifs, en ayant toujours un peu d'indulgence pour la crédulité de l'époque.

Van Leeuw, de Louvain :

De calculo in genere. Lov. 1782, in-4° de 12 pp. Ibid. 1795, in-8° de 33 pp.

Van Malcote, de Termonde :

De empyemate. Lov. 1783, in-4° de 12 pp. Ibid. 1795, in-8° de 9 pp.

Van Overstraeten :

De hæmorrhagia in genere. Lov. 1792, in-4°. Ibid. 1796, in-8° de 13 pp.

Van Postel :

De podagra. Lov. 1785, in-4° de 8 pp. Ibid. 1795, in-8° de 6 pp.

Van Raemdonck, de St-Nicolas :

De dysenteria. Lov. 1787, in-4° de 4 pp.

De natura sanguinis humani. Lov. 1787, in-4° de 4 pp. Ibid. 1796, in-8° de 5 pp.

Van Rotterdam (J.-C.), né à Anvers :

De paralysi. Lov. 1784, in-4° de 20 pp. Ibid. 1795, in-8° de 34 pp.

Van Waesberghe, né à Ecloo :

De ossium fracturis. Lov. 1767, in-4° de 8 pp.

Van Wynacker, de Beveren :

De anatomia in genere. Lov. 1788, in-4° de 4 pp. Ibid. 1796, in-8° de 8 pp.

De febre intermittente tertianâ. Ibid. 1790, in-4° de 8 pp. Ibid. 1796, in-8° de 6 pp.

Van Wynsberghe, de Bruges :

De catarrho et febre catarrhali benigna. Lov. 1787, in-4° de 4 pp. Ibid. 1796, in-8° de 5 pp.

Van Zandycke, né à Ypres :

De colica. Lov. 1781, in-4° de 16 pp. Ibid. 1795, in-8° de 22 pp.

Sam. Foart Simmons observationes praticæ de Phtysi pulmonali quas ex anglico idiomate in latinum vertit F. A. Van Zandycke, Bruges, J. Bogaert, 1786 in-8°.

Het Geneeskundig Journael van Londen, door den berugten geneesheer Samuel Foart Simmons, uyt het engelsch vertaeld. Brugge, J. Bogaert, 1786, in-8° de 505 pp.

C'est le prémier journal de médecine qui ait paru en Belgique.

Waernemingen op het genezen van de gonorrhea en zommige andere

uytwerkingen van het venerieen venyn. De tweede uytgaeve door Samuel Foart Simmons. Overgestelt uyt het engelsch ende vermeerdert met nuttige aenmerkingen door F. A. Van Zandycke. Brugge, J. Vanpraet (S. A.), in-8° de 60 pp.

Verberckmoes, de Termonde :

De incontinentiâ urinæ. Lov. 1782, in-4° de 8 pp. Ibid. 1795, in-8° de 7 pp.

Verbruggen, de Leest :

De morbis pulmonum. Lov. 1791, in-4° de 12 pp. Ibid. 1796, in-8° de 16 pp.

Verhaghen, de Malines :

De appetitu præternaturam aucto et depravato. Lov. 1785, in-4° de 8 pp. Ibid. 1795, in-8° de 15 pp.

Verheyen. — Voyez page 315 de l'*Histoire de la Médecine belge.* —

Responsio ad exercitationem anatomicam de thymo, quam præside viro celeberrimo D. Godefrido Bidloo med. doct. in academia Bat. anatomiæ professore ordinario etc., publico examini subjecit Wilhelm Henr. Muller; qua responsione retorquentur injuriæ scriptis auctoris illatæ ipsaque scripta in possessione bonæ famæ et authoritatis, hactenus pacifica, stabiliuntur. Lov. 1706 in-4°. — Gotting. Vandenhoeck, 1747 in-4° de 25 pp. (Dans le tome II des *disputationes anatomicæ selectæ de Haller.*

Verheyen réfute une à une toutes les objections qu'on a faites à sa description du thymus. Il termine en invitant Bidloo à vouloir revoir ses propres écrits, à vouloir donner une meilleure planche de l'artère aorte et une meilleure description de la membrane urinaire du fœtus dont Verheyen niait l'existence.

Vesale. — Voyez page 317 de l'*Histoire de la Médecine belge* — [1].

Vesalii en Valverde anatomie of afbeelding van deelen des menschelycke lichaems. Amsterdam, 1647, in fol.

[1] Voyez aussi : Burggraeve, *Éloge de Vesale*, Brux. 1842, in-8° et *Études sur André Vésale.* Gand, 1841, in-8°.

A la page 318 ligne 19e de notre essai sur l'*Histoire de la Médecine belge*, nous avons dit, d'après plusieurs biographes, que David Van Mauden avait donné en 1585 une traduction flamande de l'ouvrage : *De humani corporis fabrica libri septem.* C'est une erreur : l'acquisition du *bedieninghe der anatomiën* nous a mis à même de la redresser. A la suite de l'ouvrage du docteur Van Mauden se trouvent deux ouvrages flamands dont le premier porte pour titre : *Anatomie oft levende beelden van de deelen des menschelicken lichaems, met de verclaringhe van dien, in de nederduitsche spraecke.* Antw. Christ. Plantyn, 1568 in fol. avec des planches tirées de Vesale et de Valverde. Cet ouvrage est une traduction libre du texte explicatif des figures du grand ouvrage de Vesale; on y a ajouté parfois des explications et des figures de Valverde. — Le second ouvrage est intitulé : *Het epitome oft cort verhael van Andries Vesalius Brusselaer, van de fabrycke van d' menschelick lichaem.* Ibid in fol. Ces deux ouvrages contiennent ensemble 196 pp. — Ces deux traductions ne sont pas de Van Mauden, et voici les raisons sur lesquelles nous nous basons : 1° Le nom de Van Mauden ne se trouve pas sur le titre de ces deux publications ; 2° Van Mauden lui-même dit dans son manuel d'anatomie que *Chr. Plantyn a imprimé une anatomie en flamand*, et il termine son livre par consacrer six pages in folio à la correction des fautes que Plantyn a commises dans sa traduction. Voici le titre de ce chapitre : *Sommighe fauten in de duytsche anatomieboeken van C. Plantyn anno 1568 gedruct, aldus ghecorrigeert door den selven D. Van Mauden* ; 3° Ajoutez à cela que c'est Chr. Plantyn même qui dédie sa traduction à Gerard Grammay, seigneur de s' Grevenwezel.

Vlierden (Daniel van). — Voyez page 320 de l'*Histoire de la Médecine belge.* — Voici le titre exact du principal traité de l'auteur : *Espistola non minus theologica quam medica, ostendens medicum non corpori solum, verum etiam animæ suppetias dare. Cujus occasione illud explicatur : virtus in infirmitate perficitur. Cum infirmior, tunc potens sum : atque vera legitimaque carnis*

mortificatio enarratur. Quibusdam obiter præmissis, de originali peccato, atque immortalitate animæ. Basiliæ, H. Froben 1544, in-8° de 40 pp.

Vogts :

De hæmorrhagiis. Lov. 1767, in-4° de 16 pp.

Vorsselmans, d'Anvers :

De regimine mulierum. Lov. 1795, in-4°. Ibid. 1796, in-8° de 4 pp.

Vos, né à Hasselt :

De præcipuis morbis contagiosis. Lov. 1777, in-4° de 12 pp. Ibid. 1795, in-8° de 15 pp.

L. H. J. Vrancken, de Louvain :

De fabrica et functione cerebri. Lov. 1796, in-4°. Ibid. 1796, in-8° de 5 pp.

Vrancx, né à Heyst-op-den-berg :

De dysenteria. Lov. 1795, in-4°. Ibid. 1796 in-8° de 6 pp.

P. B. Vrancx, né à Heyst-op-den-berg :

De febribus intermittentibus compositis. Lov. 1793, in-4°. Ibid. 1796, in-8° de 4 pp.

Vueghs, né à Hasselt :

De fœtu perfecto. Lov. 1777, in-4°. Ibid. 1795, in-8° de 8 pp.

W.

Waefelaerts, né à Bruxelles :

De herniis earumque divisione, causis, notis ac medendi ratione. Lov. 1765, in-4° de 16 pp. Ibid. Michel, 1795, in-8° de 15 pp.

Warachtighe *historie ghebeurt in onsen tyde, zeer schoone, verhveghelic, wonderlick, ende welnemelic vreimde, begrepen in een arrest ofte vonnisse van den parlemente van Tolouze ghewesen den XII septemb. MCCCCCLX.* Brugge by Hubrecht Goltz, int jaer 1565, in-12° de 16 pp.

Wagemans, de Louvain :

De phthisi pulmonali. Lov. 1763, in-4° de 8 pp.

Walckiers, de Louvain : — Voyez page 321 de l'*Histoire de la médecine belge.* —

De hysterotomotocia, sive sectione cæsarea. Lov. 1785, in-4° de 14 pp. Ibid. 1795, in-8° de 12 pp.

Wauters (P.-E.), né à Moerseke en 1745 mort en 1840 [1].

Observation sur une rétention d'urine causée par le renversement de la matrice. Paris, 1781, in-8°. (*Journ. de méd. chir. pharm.*, tome LX).

Observationes de virtutibus asæ fœtidæ. Paris, 1781, in-8° (*même journal*, tome LXI).

Epitome dissertationis coronatæ celeb. D. Burtin *de aliquot plantarum exoticarum succedaneis in Belgio reperiundis ; omnes ejusdem articulos pro parte medica summatim complectens ; exdicto opere, quod gallicè conscriptum exstat, consinnata et latine recensita.* Gand, Vanderschueren, 1785, in-8° de 51 pp.

Dissertatio botanico-medica de quibusdam plantis Belgicis in locum exoticarum sufficiendis, sive responsum ad questionem hanc : quænam sunt plantæ Belgicæ, quas exoticis, respective ad varios vitæ usus substituere possumus ? quod anno 1783 *quoad argumentum medicum cæsareæ regiæ academiæ scientiarum et litterarum Bruxellensis publicum applausum retulit.* Gand, Vanderschueren, 1785, in-8° de 80 pp.

Observation de la rétroversion de la matrice. Paris 1786, in-8°.

Responsum ad quæsitum : quæ tum medica, tum politica præsidia adversus periculosos inhumationum præfestinarum abusus ? cui palmam secundo loco detulit cæsarea regia academia scientiarum et litterarum Bruxellensis 1787. Brux. 1788, typis regiæ academiæ in-4° de 38 pp.

Gekroonde verhandeling, tot antwoord op de vraeg : aente toonen de inlandsche gewassen, bekwaem om olien te maeken, die men met goeden uytval en zonder gevaer zoude konnen stellen in de plaetse van

[1] Voyez : Guislain, *discours sur le médecin P. E. Wauters.* Gand 1840, in-8° et Kesteloot, *Notice sur P. E. Wauters*, Brux. 1841, in-12°.

d'olyfolie ; over de manier van deze olien te bereyden en te bewaeren, en eyndelyk over hunnen prys, onderstellende eenen gegeven prys van de stoffen waer men de zelve trekt. Brux. typis regiæ academiæ 1788, in-4° de 24 pp.

Huys en reys apotheek van den ridder en zweedschen koninglyken lyfarst Rosen van Rosenstein, *uyt het hoogduytsch vertaeld en met notjes voorzien.* Gend, 1790, by B. Poelman in-8°.

Wellens :

De evacuantium usu et virtutibus. Lov. 1770, in-4°. Ibid. 1795, in-8° de 14 pp.

Wery :

De morbis virginum. Lov. 1796, in-8° de 4 pp.

Wittenberghe (Burchard) :

Déclaration pour donner à connaître la nouvelle dissection sans effusion de sang. Bruges 1657, in-4°.

Wyer (Jean). — Voyez page 321 de l'*Histoire de la Médecine belge.*

Verhandeling der pokken door Joannes Wierus. Amst. Ten Hoorn 1684, in-8° de 36 pp.

Cette dissertation se trouve à la suite d'un ouvrage d'*Etienne Blankaart* ayant pour titre : *Venus belegert en ontset ofte verhandelinge van de pokken en desselfs toevallen met eene grondige genesinge etc.* Ibid.

Il existe encore une édition de sa *Dissertation sur le scorbut*, imprimée à Francfort et à Witteberg en 1654, in-4°.

Z.

Zande (Jean van den) :

Pharmacopœia Brugensis, jussu nobilissimi amplissimique senatus in lucem œdita, authore Joanne Vanden Zande. Bruges, Christ. Cardinael 1697, in-8° de 243 pp.

Zoude, de Namur :

De effectu opii salutari, ejusque usu in medendo. Lov. 1794, in-4°. Ibid. 1796, Michel, in-8° de 6 pp.

GÉNÉALOGIE

DE LA

NOBLE ET ANCIENNE

MAISON DE KINSCHOT;

RÉDIGÉE PAR

M. LE BARON DE HERCKENRODE,

membre correspondant de l'Académie, etc. [1]

Les armes primitives de l'ancienne et noble maison de *Kindtschot*, *Kintschot* ou *Kinschot* sont : *d'or à la fasce bretessée et contrebretessée de sable, accompagnée de trois abeilles au naturel, posées deux en chef et une en pointe; l'écu sommé d'un casque d'argent, grillé et liséré d'or, aux hachements et bourlet d'or et de sable; cimier: un faucon s'efforant au naturel entre un vol à l'antique, chaque aile blasonnée comme l'écu; tenant : à dextre, une pucelle habillée de gueules, échevelée d'or, et accolée d'un carcan de même.*

[1] Notre honorable confrère, en nous adressant cette généalogie, nous fait observer qu'elle est destinée à servir de pièce explicative à l'appui de l'épitaphe de cette famille, que M. l'abbé Stroobant a insérée au 1er volume des Annales de l'Académie d'Archéologie.

Note du Secrétaire-perpétuel de l'Académie.

Cette maison est nne des plus anciennes de l'ancien duché de Brabant, au quartier de Turnhout, où était située la seigneurie de Kinschot.

Butkens, dans ses Trophées du duché de Brabant, pages 383 et 465, cite un *Pierre de Kindtschot* parmi les nobles vassaux des ducs Jean II et Jean III.

Ce *Pierre de Kindtschot* était seigneur de ce lieu et chevalier [1]. Il épousa dame Gertrude *de Vriesele*, fille de Wauthier, seigneur de ce lieu et de Ryckevorsel qu'il releva du seigneur de Hoogstraeten, le 28 février 1325. Deux fils naquirent de ce mariage, savoir : Henri de Kinschot, dont nous ne connaissons pas la postérité, et Jean qui suit.

Jean, seigneur de Kinschot, épousa dame Gertrude de *Netenen*, dont il eut quatre fils, savoir :

I° Gérard de Kinschot qui testa en 1437 avec son épouse D. Pasquière *Vander List*. Un de ses fils, nommé Pierre, se maria à Turnhout; l'autre épousa dame Marguerite *Van Vlierden*.

II° Gosuin de Kinschot, chevalier.

III° Pierre de Kinschot, qui épousa N. . . . . dont un fils, nommé Gisbert.

Et IV° Messire Jean de Kinschot, qui épousa dame Helwige de *Swyndrecht*, à Lierre. De ce mariage les trois enfants qui suivent, savoir :

I° Jean de Kinschot, écuyer, épousa dame Elisabeth de *Valckenaer*, dont la postérité est mentionnée à la lettre A.

II° Benoît de Kinschot, chanoine de Lierre.

Et III° dame Helwige de Kinschot, qui épousa Everard *Gillis*, écuyer.

A. I° Messire Pierre de Kinschot, écuyer, épousa en premières

[1] On trouve dans les lettres patentes de l'érection de la terre et seigneurie de Rivière, en baronnie, pour Messire François de Kindtschot, le 7 octobre 1654, que cette noble maison a fourni cinq chevaliers. (Voyez *Théâtre de la Noblesse de Brabant*, 1re partie, page 45).

noces dame . . . . . de *Rycke*, et en secondes noces, dame Marguerite *'Spapen*, avec qui il fut enterré à Lierre. Les enfants nés du premier lit sont mentionnés à la lettre B ; ceux du second le sont à la lettre C.

II° Benoît de Kinschot.

III° Dame Marguerite de Kinschot, épousa Wauthier *Back*, chevalier.

IV° Nicolas de Kinschot.

Et V° Gaspard de Kinschot, écuyer, épousa en premières noces dame Cornélie *Van Rode*, dont un fils nommé Sigier, mentionné ci-après à la lettre D; sa seconde femme fut Gilette *S'Hosen.*

B. I° Gaspard de Kinschot, bachelier en théologie, fonda plusieurs bourses au collége St.-Yve à Louvain, en 1488.

II° Pierre de Kinschot, religieux à Groeneudael.

III° Ambroise, religieux à Averbode.

IV° Catherine.

V° Isabelle de Kinschot, épousa Messire Jean *Steynen.* De ce mariage : A *Gaspard Steynen*, seigneur de St.-Laurent, à Gaesbeeck, qui épousa en premières noces, dame Catherine *Van Offhuys*, et en secondes dame Marguerite *de Bloyoul*, morte sans enfants ; il augmenta les bourses susdites par acte passé par devant le notaire Jean le Beggue, le 28 mai 1542. B *Jean Steynen* qui épousa Elisabeth *Lemmens*, dont *Wauthier Steynen* qui épousa Elisabeth van *Hoebrouck.* De ce dernier mariage : *Melchior Steynen*, seigneur de Waeterfort, *Wauthier Steynen* et *Isabeau Steynen*, qui fut dame de Waeterfort après la mort de son frère Melchior, et qui épousa Jean *de Boulers* dit *Berckmans.*

VI° Dame Marguerite de Kinschot épousa N..... *Walschaut.*

Et VII° Dame Marie de Kinschot épousa *Jean de Bie*, fils de Jean, petit-fils de Jean de Bie et de dame Marie de *Roover* et arrière-petit-fils de *Guillaume de Bie*, seigneur de Voort, demeurant à Bréda, et de dame Marguerite de *Quaribbe* [1]. Le dit Jean de Bie et Marie

[1] L'ancienne et noble maison *de Bie* est issue de celle de *Bréda*. Sa généalogie

de Kinschot procréèrent *Jean de Bie* qui épousa Isabelle de *Morckhoven*, veuve le 15 juin 1513.

C. Iº Messire Jean de Kinschot, mentionné dans un acte de l'an 1485, épousa dame Catherine *Nuyts*, dont il eut quatre enfants; voir à la lettre E.

IIº Marie,

IIIº Elisabeth,

IVº Marguerite,

Et Vº Pierre de Kinschot.

D. Sigier de Kinschot épousa en premières noces dame Josine *Roeffs*, dont il eut un fils nommé Gaspard qui suit à la lettre F. Sa seconde femme fut Barbe *Van Mechelen* [1].

E. Iº Pierre de Kinschot, chanoine à Turnhout.

IIº Messire Henri de Kinschot épousa dame Barbe *de Meldaw* avec qui il fut enterré en l'église de St.-Pierre à Turnhout, devant l'autel de Sainte Appoline. Leur épitaphe est ainsi conçue [2] :

Deo ter. opt. max.
et memoriæ viri nob.
henrici De Kinschot
ex antiqua nobili. Turnhautana familia nati
qui obiit 12 aprilis 1537
et cum
Barbara de Meldaw
conjuge 20 julii 1553 defuncta
ante aram S. Appolloniæ in hoc templo
commune sepulchrum habet.

commence par Arnoult de Bréda, seigneur de Schoyte, fils de Godefroid, et époux de Agnès Van Male, fille d'Arnoult, dont : Henri de Bréda, seigneur de Schoyte, qui épousa la fille du seigneur de Hoolaer. Le fils cadet de ces derniers, nommé Amhroise de Bréda, dit de Bie, fut le chef de la famille de Bie qui nous occupe.

[1] La noble maison *Van Mechelen* est issue de celle de Berthout, ancienne souveraine de la ville et pays de Malines, en flamand Mechelen. Sa généalogie commence par Florent Berthout, surnommé van Mechelen, chevalier, fils de Jean Berthout van Mechelen, chevalier, vivant en 1333, et de Cathérine de Polaenen, sa première femme; le dit Florent épousa Cathérine de Reddinghen.

[2] Voyez la 3e livraison du tome 1er des Annales de l'Académie.

La postérité de ces époux suit à la lettre G.

III° Gaspard.

Et IV° Jean.

F. Mes. Gaspard de Kinschot, épousa dame Josine *Pyl*, dont deux fils mentionnés ci-après, lettre H.

G. I° Dame Agnès de Kinschot épousa Messire Jérôme *Van der Vliet.*

II° Mes. Ambroise de Kinschot, receveur de Marie d'Autriche, reine de Hongrie et gouvernante des Pays-Bas. Il épousa dame Anne *Gevaerts*, fille de Messire Hubert Gevaerts, conseiller de la dite reine de Hongrie, mort en 1569, et de dame Marguerite *Cock-d'Opyne*, fille d'Arnou, chevalier, et de Gye *de Herlaer*, sa seconde femme. Ledit Hubert était fils de Jean *Gevaerts*, (surnommé van Brussel, à cause de son aieule, Elisabeth van Brussel[1]), qui occupa une des premières charges à la cour du duc Philippe-le-Bon, et de dame Cornélie *Bacx* ou *Back.* La postérité d'Ambroise de Kinschot suit à la lettre K.

III° Dame Elisabeth de Kinschot épousa Paul *Piggen ou Puggen.*

H. I° Mes. Nicolas de Kinschot épousa en premières noces Claire *Hestel*, et en secondes, Agathe *de Jonghe.* Il eut de cette dernière union quatre filles; voir lettre L.

II° Mes. Gaspard de Kinschot épousa Catherine *Swarts*, dont six filles, savoir : Marie, Cornélie, Charlotte, Emilie, Antoinette et Catherine de Kinschot. Cette dernière épousa Mes. François *Verbraecken*, dont elle eut Elisabeth Verbraecken qui épousa Jacques *Bols*, écuyer, fils d'Adrien et de Jeanne *Van den Berghe.*

K. I° Hubert de Kinschot.

II° Gaspard van Kinschot, écoutète de Turnhout, épousa dame Marguerite *Van Nuffele* ou *Van Huffele.* Leurs enfants sont mentionnés à la lettre M.

III° Mes. Henri de Kinschot, licencié ès lois et avocat au conseil

[1] Cette famille noble Van Brussel était une des plus anciennes du Brabant. et portait pour armes: d'azur à trois feuilles de citrouilles d'or. Elle n'existe plus.

souverain de Brabant, épousa Marie de Schott dit Donglas [1], fille de François, seigneur de Bautersem, mort à Anvers en 1587, et y enterré dans l'église de Notre-Dame, avec son épouse Anne *Bosschaert*, décédée le 23 janvier 1572. Voir sa postérité à la lettre N. [2].

[1] Un Simon Courard Schott dit Douglas, ou plutôt Douglas dit Schott a, par lettres patentes du roi Charles II, signées à Madrid le 24 mars 1694, obtenu réhabilitation de noblesse et permission de porter les armoiries de l'illustre famille écossaise de Douglas dont il se disait issu. Ces armoiries sont : d'argent au cœur de gueules, couronné d'une couronne royale d'or, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

L'origine du cœur couronné qui figure dans les armoiries de Douglas, est trop curieuse pour que nous puissions nous dispenser de la mentionner ; la voici :

Le roi d'Écosse, Robert Bruce, sentant sa fin procbaine, (vers 1328) avait rassemblé auprès de lui les nobles et les conseillers en qui il avait le plus de confiance, et il leur avait déclaré, entre autres choses, qu'il s'était proposé d'aller à Jérusalem pour combattre les infidèles, mais que la mort l'empêchant d'accomplir ce vœu, il priait Lord James Douglas, le meilleur de ses amis, le plus vaillant de ses capitaines, de porter son cœur en Palestine. Il mourut bientôt après, et conformément à sa dernière volonté, son cœur déposé dans une boîte d'argent fut remis à Douglas, qui le suspendit à sou con et partit pour Jérusalem, suivi d'un grand nombre de guerriers écossais ; mais ils ne purent terminer leur voyage. Les Écossais en traversant l'Espagne crurent bien faire en aidant le roi de Castille pour chasser les Sarrassins de Grenade, avant de se rendre en Palestine, et ils prirent part à une grande bataille qui se donna à ce sujet ; mais dans le fort du combat, Douglas se voyant sur le point d'être massacré par plusieurs Maures qui l'entouraient, détacha de son cou le cœur du roi, et le jetant au milieu des ennemis s'écria : Marche le premier au combat comme tu l'a toujours fait, Douglas te suivra ou saura mourir ; puis suivant son précieux dépôt, il tomba bientôt percé de mille coups. Son cadavre fut trouvé sur la boîte d'argent..... Comme si, dit le célèbre Walter Scott, sa dernière pensée eût été de défendre le cœur de son roi. C'est en mémoire de cetévénèment que les Douglas out toujours porté sur leur écu un cœur sanglant surmonté d'une couronne.

Le cœur du roi Robert Bruce fut rapporté en Ecosse par un chevalier nommé Simon Lockhard, qui en mémoire du cœur de Bruce renfermé dans une boîte d'argent, prit dans ses armoiries un cœur fermé par un cadenas, et qui par la suite ne fut plus nommé *Lockhard*, mais *Lockheart*, des mots anglais *Lock*, serrure, et *heart*, cœur.

[2] M. de Herckenrode nous marque qu'il n'a pas voulu mentionner ce que le *Théâtre de la Noblesse de Brabant* rapporte pour ternir, ou plutôt pour anéantir

IVe Marguerite, morte célibataire.

Ve Barbe.

VIe Ambroise, mort jeune.

VIIe Anne, morte jeune.

VIIIe Marie de Kinschot, épousa messire Jean *Roose*, mort le 11 décembre 1610, fils de Jean et de Béatrix Reingouts.

L. I[e] Magdeleine;

IIe Cornélie;

IIIe Agathe;

et IVe Marie de Kinschot.

M. I[e] Henri de Kinschot, secrétaire de Zevenberghen, épousa Anne *de Landschot*. De ce mariage : Ambroise, qui fut échevin de la chambre d'Uccle, à Bruxelles; dame N..... de Kinschot, qui fut béguine à Turnhout; puis Henri et François, qui furent chanoines réguliers à Rouge-Cloitre.

IIe Ambroise de Kinschot, tué à Paris.

et IIIe Marguerite.

N. I[e] Messire François de Kinschot, chevalier, seigneur de Rivière, Jette-St-Pierre, Ham, Ganshorn, Relegem, Bever, etc., fut greffier des domaines et finances du roi, puis conseiller d'État, et commis trésorier-général des domaines et finances aux Pays-Bas et Bourgogne, et mourut chancelier et garde des

l'origine écossaise de la famille *Douglas*, dite *Scott*. Nous l'approuvons; car il s'agit peut-être encore là d'une de ces mille calomnies que la méchanceté se plait à inventer et à propager pour nuire à une famille honorable. L'honnête homme, qui ne fouille pas dans les familles pour découvrir des taches, se tient sur ses gardes quand il se trouve en face de pareils dénigrements; il les méprise, et surtout ne les répète pas : qui, d'ailleurs, ignore que jamais l'envie et la haine ne s'exercent avec plus d'acharnement, que la calomnie ne se déploie d'une manière plus hideuse que pour ravaler celui auquel la naissance et le mérite assignent un rang au-dessus de la foule commune? Médisance, mensonge, contes ridicules, honnissement des meilleures actions, exagération du moindre des défauts au point d'en faire un crime, enfin, les moyens les plus abjects et les plus odieux sont employés pour le vilipender et le faire déprécier. *Note du secrétaire-perpétuel de l'Académie.*

chartes de Brabant le 3 mai 1651. Il avait obtenu du roi Philippe IV, le 30 septembre 1647, la permission de pouvoir augmenter la décoration de ses armes, en ce sens que « la pucelle qui soutient » l'écu pourra tenir un voile d'azur semé d'étoiles d'or dans sa » main dextre, ainsi qu'un cœur de carnation, couronné d'or ; » que l'écu sera supporté à sénestre par nne licorne d'argent » accornée, crinue, barbée, accolée et onglée d'or, et que le » bourlé sera remplacé par une couronne d'or : ensemble, per- » mission de pouvoir mettre les abeilles qui se trouvent tant dans » l'écu que sur le vol du cimier. » Le dit François de Kinschot eut plusieurs enfants de sa femme, dame Marguerite *Boote*, dame de Clercamp, fille d'Adrien et de Jeanne *de Hovine;* voir à la lettre O.

II° Dame Anne de Kinschot, décédée le 1er mai 1649, avait épousé Messire Jérôme *de Gaule*, chevalier, conseiller du grand conseil de Malines, puis chancelier de Gueldres, mort conseiller privé du roi, en 1650. Deux filles naquirent de ce mariage, savoir : A. Marie *de Gaule,* décédée en 1646, ayant épousé Messire Charles *d'Hovine*, chevalier, chef et président du conseil privé du roi, mort le 23 avril 1671, dont Laurent d'Hovine, conseiller du même conseil, qui épousa une demoiselle de la noble maison *de Blasere* ; B. Isabelle *de Gaule*, seconde fille de Jérôme ci-dessus, épousa François de *Meulenare*, conseiller du conseil provincial du roi, ordonné en Flandre, dont Bauduin de *Meulenare* qui fut échevin de la Keure et des parchons de la ville de Gand.

III° Henri de Kinschot, mort jeune.

Et IV° Ambroise, chanoine régulier au Rouge-Cloître lez-Bruxelles.

O. I° Messire François de Kinschot, seigneur de Rivière, Jette, Ganshorn, Ham, Relegem, Bever, etc., chevalier de l'ordre militaire de St-Jacques, conseiller d'état et le plus ancien conseiller et commis des domaines et finances du roi, fut créé baron de Rivière, par lettres patentes du 7 octobre 1654, et comte de St-Pierre-Yette, par lettres patentes du 18 novembre 1659. Il mourut en 1700, ayant épousé en premières noces dame

Marie-Gertrude *Lanchals*, issue d'ancienne noblesse militaire, fille de messire Philippe, chevalier, seigneur d'Olsenne, Dentergem, Gotthem, etc., et de dame Florence de *Gruthère*, dame héritière d'Exaerde, etc. Ledit François de Kinschot avait épousé en secondes noces dame Angéline-Hélène *d'Oyenbrugge*, chanoinesse de Moustier, dont deux filles qui sont mentionnées à la lettre P ; il épousa en troisièmes noces dame Anne-Catherine de *Berg-de-Trips*, qui lui survécut.

II° Isabelle de Kinschot, mourut célibataire.

III° Anne Marie, religieuse aux Annonciades à Bruxelles.

Et IV° Jean-Baptiste, mort sans laisser de postérité.

P. I° Dame Anne Thérèse Hyacinthe de Kinschot (Anna-Françoise, selon le *Théâtre de la Noblesse de Brabant*, article Douglas), comtesse de St.-Pierre-Yette, baronne de Rivière, dame de Ganshorn, Ham, Bever, Clercamp, Relegem, etc., épousa Messire Paul-Philippe *de Villegas*, seigneur de Luttre, etc., fils de Paul-Melchior, baron d'Hovorst, seigneur de Viersel, Wester Bouchout, etc., conseillier et commis des domaines et finances du roi, et de dame Marthe-Isabelle *d'Ophem*, fille unique et héritière du chevalier Jacques *d'Ophem*, et de dame Elisabeth *Vits*. Le dit Paul-Melchior *de Villegas* avait été créé baron de sa terre d'Hovorst, en Brabant, par lettres patentes du roi Charles II, en date du 15 janvier 1675; il était issu de Don *Pedro Ruitz de Villegas*, chevalier de l'ordre militaire de la Bande, seigneur de Munam, de Caraçena et de la ville de Villegas, dans l'Asturie, de Santillana, Adelantado-mayor de Castille sous les rois Alphonse XI et Pierre-le-Cruel, et époux de dona Teresa *de la Vega*, fille uniqne du fameux don *Gonzalo Ruiz de la Vega*. Le susnommé Paul, Philippe de Villegas et sa femme Anne-Thérèse de Kinschot eurent six enfants mentionnés à la lettre Q.

II° Françoise-Caroline de Kinschot, fille cadette de François et de sa seconde femme A. H. d'Oyenbrugge.

Q. I° Messire Gérard-François-Balthazard de Villegas, héritier du comté de St.-Pierre-Yette et de la baronnie de Rivière,

épousa dame Anne-Marie *de Pape*, fille de Pierre-Martin, conseiller de Brabant, et de Jeanne-Marie *Maes*.

2° Gaspard Joseph *de Villegas*, conseiller de Brabant, fut créé vicomte *de Villegas* par lettres patentes du 20 octobre 1731, et mourut sans postérité le 1 janvier 1738. Il avit épousé Marie Françoise *de Coxie*, qui se maria en secondes noces à Charles Ferdinand, dit le chevalier *de Herzelles*, dont elle n'eut également pas d'enfants. Elle était fille d'Albert *de Coxie*, seigneur de Morsele, etc., président du conseil privé aux Pays-Bas, et conseiller d'état, et de Claire-Thérèse *Stalins*.

3° Philippe-Emanuel *de Villegas*, seigneur de Clercamp, fut marié et laissa de la postérité.

4° Jean-Dominique-Joseph de Villegas, épousa, en 1723, dame Marie-Anne-Thérèse du *Bois*, dit *Vanden Bossche*, dont postérité.

5° Dame Reine-Charlotte *de Villegas*, née en 1689, morte en 1746, avait été mariée trois fois : en premières noces à Messire Charles-Léopold *de Fierlandt*, en secondes à Messire Jean-Antoine de Varick, et en troisièmes à Amé-Louis-Edouard, comte de Halmale.

Et 6° Demoiselle Marie-Anne de Villegas.

EXTRAIT

DE LA

CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.

La Société des antiquaires de Zurich exprime, par l'organe de son honorable président, M. Keller, combien elle attache du prix aux relations qu'elle a établies avec l'Académie. Elle fait parvenir différentes publications, et annonce l'envoi très-prochain d'un nouveau volume qu'elle a mis sous presse. « Nous espérons, dit M. Keller, dans une lettre adressée à M. le président, que les recherches contenues dans ces quatre volumes ne seront pas tout-à-fait sans intérêt pour les membres de l'Académie d'Archéologie..... » Par la même occasion, la Société des antiquaires de Zurich adresse des remercîments au nom de ses membres qui ont été associés à l'Académie, et qui, par conséquent, seront inscrits dans le tableau.....

M. le chanoine de Vroye, admis dans le temps au nombre des membres honoraires de l'Académie, remercie également d'avoir reçu cette marque de haute estime.

M. Alexandre Schaepkens, membre correspondant, adresse à l'académie une lettre au sujet d'une pierre sépulcrale trouvée récemment dans un champ cultivé près de Maestricht, où elle a été enterrée et oubliée depuis un siècle. Nous nous plaisons à donner quelques extraits de cette communication. « Cette pierre couvrait jadis, rapporte notre honorable confrère, le tombeau des barons

d'Eynatten, seigneurs du faubourg de St.-Pierre, lorsque l'ancienne église près de la forteresse de Maestricht existait encore à l'endroit où l'humble chapelle dédiée à St.-Lambert l'a remplacée. La noble et ancienne famille d'Eynatten, autrefois regardée comme une des plus illustres du Limbourg, était alliée à celle des comtes de Mérodé, ainsi que l'indique l'inscription de la pierre dont il s'agit. Elle résidait à l'ancien château de Caster et à celui de Lichtenberg, situés très-près l'un de l'autre [1]. Cette pierre a été mise à nu par les travaux du canal latéral de la Meuse..... Fermant encore au XVIIIe siècle la tombe des seigneurs d'Eynatten, que l'on enterrait dans le caveau des anciens comtes de St.-Pierre, elle aura occupé la place du tombeau primitif d'Aper, père de St-Lambert, qui fut enterré d'abord clandestinement dans l'église de St-Pierre. Il s'y attache donc un intérêt tout particulier à cause de la mémoire du martyr dont les restes ont été transférés par St.-Hubert à Liége, et qui est le patron de cette noble cité. . . . . Les armes de la famille d'Eynatten occupent la moitié du parallélogramme encadré d'une bande sur laquelle est inscrit en caractères gothiques : *Hijr lygt begraven Joncker Herman Va. Eynatte heer tot.* . . . L'inscription suivante, moins ancienne, y est tracée en caractères latins : *Hier ligge begrave den wol Edele geboeren Heer Frederick Van Eynaten, baron Van Nieuwstadt Heer tot Gerdingen starf A°* 1640 *den* 1[en] *octobre ende de Edele Geboeren vrouwe mevrouwe Beatrix Baronnesse de Merode syn Huysvrouwe starf A°* 1647 *den* 1[en] *Juny. Bidt Godt voor de Siel.* » . . . . . M. Schaepkens parle

[1] Lichtenberg est situé près de Maestricht dans un site admirable, et offre des ruines bien intéressantes, que M. Schaepkens reproduit avec talent dans son *Album de vues dans le Limbourg.* « Ce vieux manoir, dit M. Schaepkens, rappelle les plus grands souvenirs, tels que le séjour des Romains dans ces contrées et la famille de St.-Lambert, dont le père était le seigneur de cet endroit. Ces ruines appartiennent aujourd'hui à M. Coenegracht de Hautweert, et sont conservées par cet ami des arts. »

Note du Secrétaire-perpétuel de l'Académie.

avec une juste indignation du pen de respect que l'on montre pour les tombeaux. Il dit avec raison : « il a y des personnes qui sans le moindre scrupule s'emparent, pour un usage profane et ignoble, de ces grandes et belles dalles sépulcrales qui faisaient jadis l'ornement de nos églises. C'est une violation de tombeaux qui s'exerce sur l'individu qui dort sous la pierre, placée là comme le symbole du repos et de la paix pour avertir et arrêter les profanateurs. C'est en outre un acte de vandalisme qu'on commet sur quelque monument de l'histoire ou de l'art. Les pierres sépulcrales ne rappellent-elles pas, pour la plupart, des personnages marquants, des costumes, des usages, des emblèmes authentiques? Et si la personne dont le souvenir est perpétué sur la pierre, n'est pas même recommandée à la postérité par ses grands faits, ses vertus, ses talents, ses services, elle peut appartenir à une famille illustre ; la date de l'inscription peut être utile à l'histoire, elle peut aider à rectifier des erreurs, servir à la science héraldique, etc. . . . . La valeur de ces sortes de monuments commence à être mieux appréciée, — grâce aux sociétés archéologiqnes qui s'établissent aujourd'hui, à l'imitation de notre Académie. — Cependant dans nos villes éloignées du centre de quelque influence artistique, ces pierres sont le plus souvent rejetées de l'enceinte sacrée, brisées et anéanties même. Heureux quand on les retrouve encore aux abords des églises !..... »

Nous pensons que personne ne peut raisonnablement se refuser à admettre que la salubrité publique commande de ne pas enterrer dans les églises, et que le législateur a fait un acte de sagesse en proscrivant cet usage. Mais M. Schaepkens est loin d'avoir tort de dire : « cet usage est trop antique pour qu'on s'efforce d'en effacer le souvenir : il est trop lié à l'origine de notre culte. Le cimetière ne fut-il pas le premier lieu de réunion des fidèles sous les empereurs qui persécutèrent les chrétiens, et cet usage ne s'est-il pas perpétué depuis le VIe siècle, dans les siècles suivants, d'après ce que St.-Grégoire nous apprend par l'enterrement des fidèles dans l'enceinte sacrée? Du temps de ce pape

on achetait déjà des places dans les églises pour servir de tombeaux, quoique nous soyons porté à croire que ce fut une faveur ou distinction qui ne s'accordait qu'à des personnages considérés. Le seul moyen d'obvier au mépris de ces anciens monuments qui nous occupent, c'est la publicité par le crayon et le burin, qui ajoutent leur charme à la valeur réelle de l'objet qu'ils reproduisent..... »

L'Académie a reçu depuis la dernière livraison de ses Annales :

1. De M. le baron de Herckenrode, membre correspondant à St.-Trond, la neuvième livraison de sa *Collection de tombes, épitaphes et blasons*, recueillis dans les églises et couvents de la Hesbaye. In-8° avec planches ; 1846, Gand, imprimerie de Ghyselynck.

Nous n'avons pas besoin de recommander cet ouvrage, qui intéresse fortement la noblesse belge : il est assez connu et justifie, sous tous les rapports, le grand succès dont il jouit. On sait qu'il n'y a pas de pays qui renferme plus d'anciennes familles nobles que celui auquel M. de Herckenrode consacre ses recherches. Autrefois une quantité de nobles des Flandres, du Brabant et d'autres contrées, peu favorisés de la fortune ou tombés dans l'adversité, se retiraient surtout dans le Limbourg, où les choses nécessaires à la vie étaient peu chères. Aussi aujourd'hui, que de noms illustres y trouve-t-on dans les derniers rangs du peuple et dans l'oubli le plus profond ! que d'individus descendant des plus anciennes maisons nobles, y compte-t-on qui tirent leur subsistance du travail corporel, ou qui sont forcés d'exercer toutes sortes de professions ou de métiers pour vivre ! La noblesse s'efface et se perd bien vite dans les familles quand elle n'est pas soutenue par la richesse. Nulle part les exemples capables d'appuyer cette assertion ne sont plus nombreux que dans le Limbourg. M. de Herckenrode, en publiant un ouvrage si fécond en détails ignorés ou peu connus, rend un service incontestable à l'histoire d'un pays plein de grands souvenirs.

Une des plus nobles maisons du Limbourg était anciennement

celle de Voordt, *portant d'argent à trois macles de gueules*, et tirant son nom de la commune de Voordt, située à une demi-lieue de Looz. Voici ce qu'en dit M. de Herckenrode dans la livraison que nous annonçons :

« *Jeanne Anne de Voordt*, épouse de *Claude-Wauthier de Mettecoven*, seigneur d'Opleuw et de Rulecove, était fille d'*Erard de Voordt*, seigneur de Voordt, et de *Jeanne de Mombeeck*, fille de *Bernard*, et petite-fille d'*Edmond Cockin*, seigneur de Voordt, dont la postérité retint le nom, et porta comme lui écartelé, au 1er et 4e d'argent à trois macles de gueules, qui est *Cockin*, au 2e et 3e d'argent à trois tours de gueules, qui est *Malbourg*; ce dernier avait épousé *Catherine de Hulsberg*, dite *Schaloen-á-Loen*, fille de *Jean* et de *Catherine de Kerchoff*. » Le nom de famille de cette dernière est orthographié *Kerchoff* dans cette généalogie, et *Kerckhove* dans les quartiers de *Bernard de Tollet*, seigneur de Baufremont, Otrange, Gutschoven, etc., bourgmestre de Liége en 1566, allié à dame *Sophie de Hinnisdael*, fille de *Denis de Hinnisdael* et de dame *de Hulsberg*, fille de *Jean de Hulsberg*, seigneur de Hulsberg au pays de Fauquemont, portant *d'argent à trois tourteaux de gueules*, et de dame *Catherine de Kerckhoff*, portant *d'argent à la bande fuselée de sable.* Ces quartiers, marqués sur la tombe des deux époux à l'église de St.-Nicolas-au-trez à Liége, sont rapportés dans l'ouvrage intitulé: *Recueil héraldique des bourgmestre de Liége*; Liége, imprimerie de Gramm, 1720, p. 344. Nous ferons observer qu'il est reconnu des généalogistes et constaté par une multitude infinie d'exemples que l'orthographe du nom *Kerckhove*, dérivant du mot *cimetière*, varie d'après l'idiome local et s'écrit indistinctement *Kerckhove*, *Kerckhoff*, et en supprimant l'article *van* ou *de*, on y ajoute, comme finale, la lettre *s* pour le génitif : *Kerckhoffs*, selon l'usage admis dans une quantité de familles [1]; en Allemagne il est même

[1] Voy. *Annales de l'Académie d'archéologie*, t. II, p. 142.

orthographié *Von Kirchhoff*, *Kirckhoff* ou *Kirchhofen* [1]. Des membres de deux différentes familles de ce nom, auxquelles nous attribuons la même souche d'Audenarde, se sont fixés dans le Limbourg; l'une de ces familles, Kerckhove dite Van der Varent, porte *d'argent à la bande fuselée de sable* [2], et l'autre du nom Van den Kerckhove porte *d'azur à la chapelle entourée du cimetière et*

[1] Nous avons plusieurs fois vérifié cette remarque. On ne trouve pas de nom de famille dont l'orthographe varie davantage. Dans les livres, les chartres, les actes, etc., il est souvent écrit de diverses manières; et quelquefois cette différence d'orthographe se fait observer dans l'indication des mêmes personnes. Le célèbre Jean de Kerckhove, professeur et recteur de l'Université de Leyde au XVIIe siècle (dont le père, Johan Von Kirckhoff, fut établi à Embden) orthographiait son nom d'après l'idiome des pays qu'il habita. Jean de Kerckhove et son fils, seigneur de Heenvliet, baron de Wotton, qui fut grand-veneur de la Hollande, sont enterrés à l'église de St.-Pierre à Leyde, où nous avons visité leurs mausolées. *Note du Secrétaire-perpétuel de l'Académie.*

[2] La famille connue sous le nom de Kerckhove, dite Van der Varent, portant *d'argent à la bande fuselée de sable*, existant anciennement à Audenarde, fut en possession de la seigneurie de Diepenbeeck au pays de Limbourg, où Richard de Kerckhove, dit Van der Varent, seigneur de Welle, receveur de la châtellenie d'Audenarde, se retira en 1539 avec sa femme et ses enfants, lors des troubles d'Audenarde, pendant lesquels ses propriétés en Flandre furent dévastées.—Voir les *Archives d'Audenarde*, 11 septembre 1651; celles *de la cour féodale d'Alost*, 19 mai 1650; etc. — Il y a plusieurs familles de Kerchove ou Kerckhove, qui n'ont aucune parenté entre elles, ainsi que le prouve la différence d'armoiries. Il s'est même formé en Belgique un grand nombre de familles distinctes de ce nom, répandues partout dans les villes et villages, et c'est cette conformité qui a donné lieu à une foule d'erreurs généalogiques, qui seront rectifiées autant que possible. Nous croyons cependant que la plupart de ces familles ont une souche commune; mais quand même il y a souche commune, la parenté s'efface par la marche du temps, ce qui a été le cas ici.

Après avoir indiqué les armoiries des deux familles de Kerckhove mentionnées plus haut, nous pensons que l'on nous saura gré de rapporter, en même temps, les armoiries que nous avons recueillies des autres familles de ce nom, afin qu'elles ne puissent point être confondues.

De Kerchof, dont on trouve les premières traces, porte *d'argent à trois croisettes de gueules mal ordonnées*, ou bien *trois cœurs de gueules.*

Van den Kerckhove, dont plusieurs membres sont cités, par L'Espinoy, parmi les membres de la magistrature de Gand aux XIVe et XVe siècles, porte *d'argent à trois cœurs de gueules.*

d'un mur d'argent. A cette dernière appartient, ainsi qu'il conste par ses armoiries, Son Exc. le lieutenant-général *Jean-Jérôme de Kirchhoff*, premier député du conseil du commissariat-général de Danemarck, membre honoraire de l'Académie d'archéologie.

Van den Kerckhove, dite Van der Saelen, faisant partie des sept familles patrices nobles de Louvain, porte d'*argent à la fasce de gueules, accompagnée de six fleurs de lis coupées au pied de même, et placées en fasce, trois au chef et trois en pointe.*

Van den Kerckhove, également appelée : de Kerckhove dite de Ruysbroeck, admise dans les sept familles patrices nobles de Louvain, dans la magistrature de Malines et d'autres villes, porte *d'argent à trois fleurs de lis de gueules.* Plusieurs membres de cette famille portent pour brisure *un maillet d'or au franc-quartier de gueules.*

Van den Kerckhove, possédant la seigneurie de Hardifort et autres au XVe siècle, porte *écartelé :* au 1er et 4e *d'argent à trois croisettes mal ordonnées* (aliis *trois cœurs*) *de gueules ; au* 2e *et* 3e *d'argent à la bande losangée de sable.*

De Kerckhove, en possession des seigneuries de Graincourt et du Fael, porte *d'argent à trois griffons de sable.*

Van den Kerchove, existant à Gand aux XVIe et XVIIe siècles, porte *d'azur à trois épis de blé d'or, l'un posé en pal et les deux autres en sautoir, une tête de mort d'argent brochant sur les trois épis.*

Van den Kerchove, plus tard de Kerchove, possédant la seigneurie de Vaulx et autres, venue de Nieuport et d'Ypres à Gand, à la fin du XVIe siècle, porte *échiqueté d'argent et d'azur, au chef d'or, chargé d'une colombe volante d'azur, tenant en bec un rameau d'olivier de sinople.*

De Kerchove, existant à Bruges au XIVe siècle, porte d'*argent au chevron de gueules.*

Van den Kerckhove, dite de Latre, venue à Audenaerde au commencement du XVIe siècle, porte *coupé d'or à la fasce d'argent, chargée de trois croisettes de gueules, à la bèche de sable en pointe et placée en fasce ; écartelé : au* 1er *et* 4e *d'or à l'aigle de sable ; au* 2e *et* 3e *d'argent au chevron de gueules, au chef d'azur à deux croissants d'or.*

Van den Kerchove, plus tard de Kerchove, existant au XVIIe siècle à Eecloo, porte *coupé, au* 1er *d'azur, à six bésans d'or en pal,* 3, 3, *et une étoile de même en cœur, au* 2e *d'or plein.*

On trouve encore des Kerckhoves qui furent en possession des seigneuries de Tervarent et de Haspencourt, au XIVe siècle, portant *de sable au chef d'argent à une fleur de lis au pied coupée de gueules,* et d'autres portant *d'azur à deux fasces d'argent, accompagnées de neuf étoiles d'or, placées en fasce ;* mais ils appartiennent à la famille de Kerckhove dite Van der Varent, dont nous avons parlé.

Note du Secrétaire-perpétuel de l'Académie.

La nouvelle livraison de M. de Herckenrode contient une généalogie étendue de la maison de Wezeren, dont est issu, du côté maternel, M. le comte *Barthélémy-Théodore de Theux de Meylandt*, ministre de l'intérieur, membre honoraire de l'Académie d'archéologie, fils de *Joseph-Mathieu-Jacques* chevalier de *Theux de Meylandt* et de *Montjardin*, membre de l'ordre équestre de la province de Liége sous le roi *Guillaume*, et de *Marie-Antoinette* de *Wezeren*, fille de *Jean-Antoine-Joseph* chevalier de *Wezeren* et de la baronne de Barré de Moisnil.

Après cette généalogie, rédigée en grande partie sur des archives qui sont en possession de M. le comte de Theux, M. de Herckenrode publie la généalogie de la famille *Cartuyvels*, portant *d'azur au cygne nageant sur une eau au naturel mouvante de la pointe de l'écu ; accompagné en chef de deux étoiles d'or*; famille à laquelle appartiennent le médecin *Jean-Louis Cartuyvels*, dont la fille a épousé M. *Van Muysen*, actuellement avocat à Hasselt; *Jean-Louis-Usmare Cartuyvels*, actuellement missionnaire en Amérique, ainsi que M. *L. Cartuyvels*, reçu, en 1839, docteur en médecine, et pratiquant la médecine à Hasselt.

Dans cette nouvelle livraison, M. de Herckenrode publie également la généalogie de la famille *Van Langenacker*, dont est issu le docteur *H. Van Langenacker*, actuellement médecin et chirurgien à Tongres, ainsi qu'une notice généalogique avec épitaphe et armoiries, concernant les maisons d'*Oyenbrugge* et de *Menten*. *Guillaume d'Oyenbrugge*, décédé en 1558 et enterré avec son épouse *Marie Menten* à l'église de Wilderen, fut échevin de Léau. « Marie Menten, dont il est ici question, dit M. de Herckenrode, était, selon les archives appartenant à M. le chevalier de *Menten de Hornes*, commissaire actuel du district à Hasselt, fille de Messire *François Menten* et de dame *Claire Van den Kerckhove*, et petite-fille de *Jean Menten*, voué et mayeur de Milen-les-Dames, bourgmestre de St.-Trond en 1503, et de dame *Marie Cuypers*.

« Le chef actuel de la branche de *Menten*, qui est restée en Hesbaye, est M. le chevalier *Jean-Théodore-Ferdinand-Léopold de*

Menten de Hornes, ancien bourgmestre de la ville de St.-Trond, actuellement commissaire d'arrondissement à Hasselt, il a épousé dame *Marie-Françoise-Frédérique de Stappers*. De ce mariage sont plusieurs enfants, parmi lesquels on remarque M. le chevalier *Léon-Guillaume-Frédéric de Menten de Hornes*, actuellement conseiller de la ville de St.-Trond, qui a épousé dame Virginie Wyns, de Bruxelles.

» *Jean-Ferdinand-Léopold* est fils de Messire *Léon-François* chevalier de *Menten de Hornes*, échevin de la haute justice de St-Trond, chevalier de l'ordre du Christ, et de dame *Anne-Catherine de Looz-Corswarem*, fille de Messire *Joseph-Clément* comte de *Looz-Corswarem* et de S. E. R., et de dame *Marie-Catherine de Jardin-Blehen*. »

2. L'Académie reçoit du même auteur un autre ouvrage très-intéressant sous le titre modeste de *Notice historique sur la commune de Rummen et sur les anciens fiefs de Grasen, Wilre, Bindervelt et Weyer, en Hesbaye*. 1 vol. in-8° de 412 pages, accompagné de planches; 1846, Gand, imprimerie de Léonard Hebbelynck. Nous donnerons quelques extraits de cet ouvrage, qui ont rapport aux travaux de l'Académie. « Rummen, autrefois » petit bourg, dépendant de l'ancien comté de Looz, est » aujourd'hui une simple commune rurale, ressortissant de l'ar- » rondissement administratif de Louvain. Le territoire de cette » commune est, sans contredit, un des plus historiques de toute » la Hesbaye. . . . . A la fin du XVIe siècle, les rejetons » de deux familles des plus illustres, sont venus se fixer à » Rummen et out eu, ou ont peut-être encore, plusieurs » descendants dans cette commune ou dans ses environs. » L'un appartenait aux de Hollogne, issus des anciens comtes » de Luxembourg, et portant comme eux, l'*écusson burrelé* » *d'argent et d'azur de neuf pièces, au lion de gueules couronné* » *d'or brochant sur le tout*. . . . . Ce fut Guillaume de Mont- » ferrant, vivant en 1240, le premier seigneur de Rummen que » nous connaissions. L'autre personnage dont nous voulons

» parler, appartenait à la célèbre famille de Mendoça, grands » d'Espagne, venus aux Pays-Bas sous Charles-Quint, et qui » ont, pendant plusieurs siècles, illustré leur nom comme ami- » raux, ambassadeurs, généraux, gouverneurs et conseillers. » Don Diégo-Lopez de Mendoça, duc de l'Infantado, assista au » chapitre de la toison d'or tenu par Charles-Quint, le 3 janvier » 1545, à Utrecht. Deux autres membres de cette famille étaient » chevaliers de la toison d'or en Belgique, savoir : don Diégo » Hurtado de Mendoça, sous Charles-Quint, et don Inigo Lopez » de Mendoça, sous Philippe II.

» Jean de Mendoça était, en 1572, général de cavalerie au » service de la Belgique. Don B. de Mendoça était, en 1586, » ambassadeur d'Espagne à la cour de France; il fut le dépo- » sitaire des dernières volontés de l'infortunée Marie Stuart. » Enfin François de Mendoça, amiral d'Arragon, était général » en chef de l'armée espagnole aux Pays-Bas en 1598, sous » Philippe III. En 1560 le cardinal de Mendoça, président du » conseil d'état de Charles V en Belgique, séjourna souvent » à Tongres. . . . .[1].

» Paul de Mendoça, qui avait épousé une dame de la noble » maison de Gutshoven, était écoutête de Rummen en 1640.

» Parmi ses descendants, dit l'auteur, nous trouvons : 1° Paul » de Mendoça, qui prit les ordres et fut curé à Weyer; 2° Chris- » tine de Mendoça, qui épousa Jean de Kerckhove de Herck-la- » ville; et 3° Théodor de Mendoça, qui épousa Anne Wouters, » de Rummen. . . . » Il paraît que de l'union de ce *Jean de Kerck-hove* et de *Christine de Mendoça*, il existe encore des descendants dans le Limbourg. On compte parmi eux le vénérable et savant prêtre *Kerckhoffs*, qui, comme vicaire-général de l'évêché de Liége, a été si utile à Mrg. *Van Bommel* dans les moments difficiles que ce prélat a rencontrés dans son diocèse. Dans le fragment

[1] Voir *Mélanges de littérature et d'histoire*, par le baron de Villenfagne, pp. 320 et 368.

généalogique de Van Ham, consigné au Recueil : *Collection de tombes*, etc., p. 129, sont cités de la même famille *Thomas Van den Kerckhove*, né à Herck-la-ville le 5 août 1624, qui épousa *Catherine Van Ham*, mère de *Marguerite Van den Kerckhove*, alliée à *Henri Wouters* (portant d'*or à trois roses de gueules*), ainsi que *Jean-Gautier Van den Kerckhove*, né à Herck-la-ville le 30 octobre 1727, secrétaire du même lieu, qui épousa également une fille de la noble maison Van Ham, qui porte : *écartelé, aux premier et quatrième d'or à la fasce d'azur, au sautoir de gueules brochant sur le tout, aux deuxième et troisième d'argent à la bande losangée de cinq pièces de gueules.* Ce *Jean-Gautier Van den Kerckhove* était fils de *Henri Van den Kerckhove*, bourgmestre de Herck-la-ville, et de dame *Agnès Van de Biessemen*, laquelle portait *coupé, au premier de gueules à trois étoiles d'or placées en fasce ; au second d'argent au buisson de sinople chargé d'une croix pattée d'or* ; petit-fils de *Jean Van den Kerckhove* et de dame *Catherine Boelen*, laquelle portait *parti, au premier d'argent à neuf clochettes d'azur, placées 4, 3, 2, au chef d'or chargé d'un lion de sable* ; *au second d'argent à trois roses de gueules. Jean-Gautier Van den Kerckhove* épousa, en premières noces à Herck-la-ville, dame *Elisabeth Van Ham*, et en secondes noces dame *Catherine Schoubrechts*, dont *Jean-Jacques Van de Kerckhoff*, propriétaire, lieutenant-colonel commandant actuel de la garde-civique de la légion de Herck-la-ville, qui épousa, le 4 octobre 1833, à Hasselt, dame *Marie-Anne-Josephine Alen* [1], laquelle a pour armes : *d'argent à deux anguilles entortillées de sinople, accompagnées de deux treffles de même, l'une en chef, l'autre*

[1] M. *Jean-Jacques Van de Kerckhoff*, commandant de la garde-civique de Herck-la-ville, nous a fait parvenir la généalogie de sa famille, dressée sur preuves, qui, malgré son étendue, sera probablement publiée plus tard dans les Annales de l'Académie. Dans cette généalogie, le nom est écrit *Van den Kerckhove* ; orthographe que nous regardons comme la véritable, parce qu'elle est reçue plus généralement en Belgique que celle de *Kerckhoff* suivie par le commandant.

Note du Secrétaire-perpétuel de l'Académie.

en pointe; au lion de sable placé en abime ; — mariage dont sont nés plusieurs enfants à Herck-la-ville.

. . . . . .

« Il paraît que c'est vers le milieu du XIVe siècle que Rummen » obtint sa première charte de franchise. . . . . L'institution des » bourgmestres (*pagi magister*) devait bientôt suivre cette nouvelle » organisation, afin qu'il y eût un représentant des intérêts de » la commune.

» C'est encore par suite de ce relief direct de la couronne » que les anciens échevins de Rummen s'intitulèrent : adminis- » trateurs de la cour comtale, *comitalis aulæ administratores.* Leur » sceau représentait l'effigie de Saint-Ambroise, patron du lieu et » portait en exergue les mots : *sigillum libertatis de Rummen* . . . .

» Dans des temps fort reculés, il existait au château de » Rummen une cour supérieure de justice, nommée *sala oisterca;* » on prétend que ce fut le comte Gérard I^r^ de Looz, qui la trans- » féra à Curange. Le comte Gérard régna de 1171 à 1191.

» La cour de justice qui exista plus tard à Rummen, ne jugea » plus qu'en première instance, avec appel à la haute cour de » Vliermael, dont on pouvait appeler encore à la noble salle de » Curange.

» La justice de Rummen se composait ordinairement d'un » écoutête, de sept échevins, d'un greffier et d'un sergeant. . . . . »

« C'est à une pensée éminemment chrétienne, jointe à celle » de donner aux cérémonies religieuses une certaine pompe, que » l'on doit l'institution de la première confrérie de Rummen, en » l'année 1593. Elle prit le titre de confrérie du Saint-Sacrement, » *heylig Sacraments Gulde.* »

L'auteur après avoir fait connaître les statuts de cette confrérie, qui se trouvait encore en pleine vigueur dans l'année 1748, rapporte qu'une confrérie d'arbalétriers fut érigée en 1640, sous le protectorat du baron de Rummen, et dont il transcrit également les statuts, qui sont signés : Kerckhoff, ils portent en tête que cette association est instituée en l'honneur de Dieu Tout-Puissant et de

son martyr Saint-Sébastien. Cette confrérie avait obtenu certains priviléges et des terrains nécessaires à la construction d'une salle et à l'établissement des tirs à l'arbalète. Cette salle, construite en 1650, subsiste encore, et sert aujourd'hui pour maison communale.

« Dans la grande salle des arbalétriers, à l'étage, dit l'auteur, » se voit encore une croisée en verre peint, dont firent présent, » en 1660, Henri Audewauters [1] et Angélique de Kerckhove, son » épouse. . . . . Le panneau du milieu représentait la figure de » St-Sébastien, attaché à un arbre et percé des flèches; le panneau » d'en haut contenait un trophée d'arbalètes et de palmes; sur les » panneaux latéraux étaient les armoiries d'Audewauters et celles » de Kerckhove. Ces panneaux ont été brisés; le panneau inférieur » seul est démeuré intact, et porte au milieu d'un cadre d'orne- » ments de couleur l'inscription suivante :

» *Alsmen* 1660 *in augusto heeft geschreven, hebben dese vinster* » *duer die ondergeschreven gegeven aen de schutter-camere tot Rum-* » *men verheven, Henricus Audewauters en Engel van Kerckhoff syn* » *huysvrouw.*

» Rummen possédait autrefois une église de style gothique, » mais qui par suite de vétusté, autant que par suite d'un » incendie, arrivé en l'année 1741, a dû être démolie. D'après » l'inscription qui se trouvait sur une vieille poutre faisant partie » du chœur, qui existait encore en 1790, la construction de » l'église datait du milieu du VIIIe siècle.

» Elle contenait les caveaux des familles de Horion et de Hoen, » les pierres tumulaires des barons Henri et Etienne-Théodore

[1] La famille de cet Aude-Wauters, également connue sous le nom de *Wauters*, *Wouters* ou *Wolters* — le nom de cette famille s'écrit des trois manières différentes— a été regardée de tous temps comme une très-ancienne famille noble du Limbourg. Elle a été reconnue par le roi, elle est représentée dans la noblesse belge par notre savant confrère M. Mathieu-Joseph Wolters, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la Flandre-Orientale, membre effectif de l'Académie d'Archéologie, auteur de plusieurs ouvrages estimés.

Note du secrétaire-perpétuel de l'Académie.

» de Zegraedt, des écoutêtes Jean et Pierre Wouters, d'Antoine » Lievesons, de Barbe Vranckx, de Jean Ruelens, et de quelques » autres personnes marquantes de la commune, qui y avaient » été inhumées. Mais toutes ces pierres ont été brisées ou enlevées » lors de la démolition de l'édifice. Une seule pierre, celle de » la famille de Hoen [1], a été sauvée.

» La nouvelle église a été bâtie en 1760, sur un autre empla- » cement, par les soins de l'abbaye d'Averboden.. . . . C'est une » construction de bon goût. . . . . Elle renferme trois autels et » deux monuments funéraires, dont l'un appartient à la famille » de Hoen, et porte pour quartiers : *Hoen*, *Gulpen*, *Moitré*, » *Oultremont*, *Horion*, *Bentink*, *Dobbelstein* et *Breyl* ; l'autre » appartient à la famille Wouters, et porte pour quartiers : » *Wouters*, *Loncin*, *Mendoça*, *Kerckhove*, *Bosmans*, *Happart*, » *Omalia*, *Haren*. — Les quartiers des deux monuments sont » ornés de leurs armoiriers respectives. » —

3. M. le baron de Stein d'Altenstein, membre correspondant à Bruxelles, fait hommage à l'Académie de son *Annuaire de la Noblesse de Belgique*. Première année, 1847. 1 vol. in-8° de 364 et VIII pages, sur papier vélin. Bruxelles, chez les libraires Van Dale, rue des Carrières, et Muquart, place royale. Cette nouvelle publication de M. de Stein, auteur de l'*Armorial* de Belgique, ne peut manquer d'être accueillie avec faveur par toute la noblesse. Mais on pense que notre honorable confrère ferait bien dans l'intérêt de son ouvrage de ne plus confondre, dans son *Annuaire* les annoblis avec les anciens nobles, reconnus par le roi.

4. L'Académie reçoit plusieurs livraisons du recueil intitulé : *Het Taelverbond*. Cet intéressant recueil périodique, rédigé en

[1] Cette famille, qui possédait autrefois un grand nombre de seigneuries dans le Limbourg, est une des plus illustres de l'Europe; elle a fait des alliances avec plusieurs maisons régnantes. Elle a tenu de tous temps un des premiers rangs dans la noblesse limbourgeoise.

Note du secrétaire-perpétuel de l'Académie.

langue nationale, et s'imprimant à Anvers, chez M. Buschmann, obtient un grand succès, justement mérité. Il se publie sous la direction de M. Verspreeuwen, professeur à l'Athénée d'Anvers.

5. L'Académie reçoit la 2e livraison de la *Revue de Liége*, de l'année 1847; recueil que nous ne saurons assez recommander.

6. M. Van Lerberghe, membre correspondant à Audenaerde, fait hommage à l'Académie d'une nouvelle livraison de son recueil intitulé : *Audenaerdsche mengelingen*, que nous avous recommandé plusieurs fois. In-8°, 2e partie; 1846. Audenaerde, imprimerie de Gommar De Vos.

7. M. le comte d'Exaerde, conseiller de l'Académie, fait hommage de l'intéressant discours intitulé : *Le conseil de Flandre*, prononcé à l'audience de rentrée de la cour d'appel de Gand, le 19 octobre 1846, à l'occasion de l'inauguration du nouveau palais de justice, par M. Ganser, procureur-général, etc. In-8°; 1846, Gand, imprimerie de C. Annoot-Braeckman.

8. Le même fait hommage à l'Académie de son mémoire imprimé *sur la maladie des pommes de terre et de ses causes.* In-8°; Gand, imprimerie de Verhulst. L'auteur a composé cette brochure à l'occasion de sa nomination comme membre de la commission agricole, chargée de l'examen des causes de la maladie des pommes de terre.

9. M. P.-F. Van Kerckhoven, membre correspondant, fait hommage à l'Académie de son drame intitulé: *Richilde*, qu'il a composé en collaboration avec M. E. Rosseels. C'est une production pleine d'intérêt. Elle a été récemment couronnée à Bruges : voilà le meilleur éloge que l'on puisse en faire. Les ouvrages de M. Van Kerckhoven reçoivent à juste titre, non-seulement beaucoup de succès en Belgique, mais également à l'étranger. Deux de ses romans viennent d'obtenir les honneurs de la traduction en Allemagne : ils ont paru à Augsbourg sous les titres de *Fernand der Seeraüber* et *Daniel oder Kampf und Sieg.*

10. M. le docteur Ch. Detienne, fils, médecin à Liége, fait hommage à l'Académie des deux premières livraisons d'un recueil

périodique qu'il publie sous le titre de *Revue médicale, pharmaceutique et hippiatrique.* Paraissant par cahiers mensuels, in-8° ; Liége, imprimerie de Lardinois. Ces deux premières livraisons sont rédigées avec goût et talent, et font très-favorablement augurer de celles qui suivront.

11. M. Le docteur Sichel, membre correspondant à Paris, fait hommage à l'Académie d'une brochure ornée de planches qu'il a publiée sous le titre de *Description d'une pierre gravée,* avec des recherches *sur les Divalia et les angeronalia des Romains,* comme culte secret de Venus Genitrix. In-8°; 1846, Paris, librairie de Leleux.

12. L'Académie reçoit du même auteur un autre de ses écrits intitulé : *Recherches complémentaires sur la Déesse Angerone* et le *culte secret de Vénus chez les Romains.* In-8°; 1847, Paris, librairie de Leleux. Notre célèbre confrère, qui n'est pas plus étranger à l'archéologie qu'à l'art de guérir, a fait des recherches immenses et très-curieuses sur le sujet qu'il traite dans ces deux nouvelles productions.

13. L'Académie reçoit de M. Ph. Van der Maelen, membre correspondant à Bruxelles, son *Dictionnaire géographique de la province d'Anvers.* 1 gros volume in-8°; 1834, Bruxelles, à l'établissement géographique.

14. Du même, son *Dictionnaire géographique du Limbourg.* 1 gros volume in-8°; 1835, Bruxelles, à l'établissement géographique.

15. Du même, son *Dictionnaire géographique du Luxembourg.* 1 gros volume in-8°; 1838, Bruxelles, à l'établissement géographique.

16. Du même, la *Collection des pavillons de toutes les nations du globe.*

17. Du même, la *Carte des polders et des forts des deux rives de l'Escaut,* par M. H. Lehon.

18. Du même, *Projet de canalisation de l'Escaut.*

19. La société des antiquaires de Zurich adresse à l'Académie

ses actes et mémoires sous le titre de *Mittheilungen der antiquarischen gesellschaft in Zurich*. 2 volumes in-4°, accompagnés de planches parfaitement exécutées; 1841 et 1844, Zurich, chez Meyer et Zeller. Les publications de cette savante compagnie sont de la plus haute importance. Il n'y a certainement pas de société archéologique dont les travaux soient plus dignes d'attirer l'attention publique.

20. M. Gérold de Meyer de Knonau, membre correspondant, directeur des archives publiques de Zurich, fait hommage à l'Académie de la topographie qu'il a publiée du canton de Zurich, sous le titre de *Der canton Zürich, historisch-geographisch-statistisch geschildert von den ältesten Zeiten bis auf die gegenwart.* 2 gros vol. in-8°; 2de édition, revue et augmentée; 1844 et 1846, St.-Gall et Berne, imprimerie de Huber et compagnie. M. de Meyer est auteur de plusieurs ouvrages géographiques et statistiques sur la Suisse, qui sont fort estimés. Il est généralement regardé comme le premier connaisseur de la statistique suisse. Ce savant écrivain a spécialement voué ses veilles au canton de Zurich, qui est son lieu natal. Une grande partie du premier volume du livre que nous avous sous les yeux, traite des antiquités qui existent dans ce canton.

21. M. Félix van Hulst, membre correspondant à Liége, fait hommage à l'Académie de son ouvrage intitulé : *Le Rhin de Cologne à Mayence, ses châteaux, ses ruines, ses coteaux*, etc. 1re partie; 1 gros volume in-8°; 1847, Liége, imprimerie de Félix Oudart. C'est un ouvrage remarquable, parfaitement écrit, plein de souvenirs historiques et destiné à toutes les classes de lecteurs. Il ne pourrait manquer de placer M. Van Hulst au rang de nos bons écrivains, si déjà depuis long-temps sa réputation n'était faite par plusieurs autres productions littéraires d'un grand mérite.

22. Le même fait hommage à l'Académie de la 2e édition de trois brochures très-intéressantes, qu'il a publiées, l'une sous le titre de *Ch. de Langhe* (*Carolus Langius*) et *Liévin Van der Beeke* (*Lævinus Torrentius*). In-8°; 1846, Liége, imprimerie de Félix Oudart.

23. L'autre sous le titre de *Jean de Gruytere* (Janus Gruterus). In-8°, avec portrait; 1847, Liége, imprimerie de Félix Oudart.

24. L'autre est intitulée : *André Schott.* In-8° avec portrait; 1847, Liége, imprimerie de Félix Oudart.

25. M. Serrure, membre correspondant à Gand, fait hommage à l'Académie de son excellent ouvrage intitulé : *Notice sur le cabinet monétaire* de S. A. le Prince de ligne, Ambassadeur du Roi près le roi des Français. 1 vol. in-8° de 444 pp., avec planches; 1847, Gand, imprimerie de C. Annoot-Braeckman.

Suite au Tableau Général des Membres

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE BELGIQUE.

(Voir la livraison précédente).

Membres Correspondants :

MM.

BLUNTSCHLI (le docteur J. G.), conseiller d'état, professeur à l'Université de Zurich, etc.

ETTMULLER (le docteur L.), professeur de littérature allemande à l'Université de Zurich, etc.

HORNER (Jacques), conservateur de la bibliothèque publique de Zurich, etc.

MEYER de KNONAU (Gérold de), inspecteur des archives de l'état, à Zurich, etc.

MEYER-OCHSNER (le docteur), numismate, auteur de plusieurs mémoires sur l'histoire monétaire de Zurich, etc.

VÖGELIN (Salomon), professeur de littérature grecque, bibliothécaire de la Société des Antiquaires de Zurich, etc.

Membres Honoraires :

DEVROYE (T. J.), chanoine de la cathédrale de Liége, etc.

KELLER (Ferdinand), président de la Société des Antiquaires de Zurich, etc.

AENMERKINGEN

OP EEN

HANDSCHRIFT VAN ASCETISCHEN INHOUD

UIT DE XVe EEUW,

berustende in de Burgundische bibliotheek te Brussel;

DOOR

DOCTOR KAREL VAN SWYGENHOVEN,

correspondeerend lid der Academie, enz., te Brussel.

SUMMARIUM.

Voorwoord. — Guillelmus Danielis. — Het *Roode-klooster*, in *Zoniën-bosch*. — Deszelfs boekery. — De bisschop De Nelis. — Jan Gilemans. — De Benedictynen van St-Maur. — *Audi filia.* — Almedor del Campo. —Sanche Carille. — Don Louis Fernandez de Cordua. — Davila. — Jan van Thienen, priester. — Frater Guillelmus de Gouthouuen, minderbroeder. — Verschillende kapittelen van *Hore Dochter.* — Christelyke gedichten : *te Metenen, te Priemen, te Tertien, te Sexten, te Noenen, te Vesperen, te Completen.* — Andere gedichten. — Uckel, een dorp by Brussel. — Deszelfs kerk. — Paus Leo de III. — Aenslag op zyn leven. — Pascal en Campulus. — Karel-de-Groote. — Paderborn. — Wyding der kerke van Uckel. — Merkweerdigen akt. — Jan Van den Hoven, Gilys Van den Steene, Gheert Van Nekersgat, Gilys Conraets. — De kerk van Nyvel en die van Aken. — Eenige woorden over den akt. — Nawoord aen myn vriend Ph. J. Van Meerbeeck.

VOORWOORD.

Ik had al maenden en maenden in de Burgundische bibliotheek doorgebragt, toen het er my eindelyk begon te vervelen. Moede geworden van steeds geneeskundige handschriften te doorbladeren, besloot ik van die drooge en weinig opleverende navorschingen

aftezien en mynen geest te verlustigen met opzoekingen van eenen anderen aerd.

Ik vatte dan andere handschriften aen, en onder hen vond ik een oud, droog, verwelkt boekje. Men zou gezegd hebben dat het zich schaemde over zynen inhoud, zoodanig had het zyne gele en kletterende blaedjes tusschen zyne met leder bekleedde berderen ingesloten.

Met nieuwsgierigheid sloeg ik dat boekje open.

De eerste regels welke ik er in las wekten myne aendacht op. De schryver er van moest veel geleden hebben, want hy kende de wereld. Zyne raedgevingen, welke uit een hart zoo zuiver als dat der engelen vloeidden, zyne rouwklagten, zyne ondervinding zoo duer betaeld in de aenraking der wereldsche zaken, dit alles maekte myn medegevoel gaende.

En ik las al verder.

Hier trof ik van die lieve, ongekunstelde gedichtjens aen, gelyk onze voorouders ze zoo natuerlyk konden heenschryven. Verder gebeden zoo hartelyk als gevoelvol. Verder nog gezangen, welke in myne ooren weêrgalmden als de heilige chooren door de leviten, te midden der ten hemel stygende wierookwolken, opgezongen. — Overal, in een woord, ontwaerdde ik een zoo treffenden en zielroerenden toon, dat ik het boekje uitgelezen had voor al eer ik er van bewust was.

Eindelyk trof ik den akt aen *Calevoet* betreffende. Dit deed my een besluit nemen. Ik vroeg het handschrift in leen aen myn goede, oude vriend, de heer ridder Marchal, welke het my met zyne gewoone welwillendheid toevertrouwde. — Maer, lezer lief, gaet dit toch niet aen Mynheer De Reiffenberg vertellen, want ik ben van diegene niet welke de gunst van den *prêt au dehors* genieten, en zonder twyfel zou men aen den heer Marchal verbieden zoodanige welwillendheid in het vervolg nog te toonen aen een simpele, vergetene werker, zonder tytels of zonder voorspraek.

Kortom, ik bezat het kleine boekje, ik verborg het in myn boezem, en ik liep er mede naer huis gelyk een dief welke eenen schat ontvoerd.

Des anderendaegs, gaf ik het handschrift aen den achtingsweerdigen heer Marchal terug. Ik had er uit getrokken wat ik begeerde.

Wat ik er in vond, deel ik hier mede. Dat de lezer de eentoonigheid van mynen arbeid verschoone. Ik heb voor het geliefkoosde handschrift willen poogen, wat andere voor grootere, gewichtigere werken doen, het uit het stof der vergetelheid doen herleven.

I.

Op den eersten maert van het jaer 1366, stond Joanna, hertogin van Brabant, aen eenige religieusen een deel gronds toe, tot het stichten van een klooster in Zoniënbosch. Zeven jaren na deze gift begaf Guillelmus Danielis, kapellaen van de kerk der heiligen Michaël en Gudula te Brussel, zich in het vermelde bosch en regtte er eene woonplaets op, welke weldra eene priory werd en den naem van *Roode-Klooster* ontving.

De godvruchtige inwooners van deze stille en eenzame schuilplaets namen den regel van den heiligen Augustinus aen, en het geen in den beginne een gering gebouw was, tusschen de boomen verholen, werd allengskens grooter en ryker; zoodat in de zeventiende eeuw, de reguliere kanoniken geene schoonere verblyfplaets in gansch Nederland bezaten.

Gelyk al de andere geestelyke gestichten, had het Roode-Klooster tyden van bloei en vrede, of dagen van tegenspoed en ellende, volgens dat het land door wyze vorsten geregeerd werd of aen omwentelingen en regeringsloosheid was overgeleverd.

Het zou nog al eenige bladzyden beslagen, indien ik het wilde ondernemen de geschiedenis dier priory te beschryven en haren opkomst, bloei en ondergang optehelderen; maer hoe toelagchend deze taek ook moge wezen, wil ik er my thans niet mede bezig houden. De bibliotheek van het Roode-Klooster alleen vraegt heden onze opmerkzaemheid.

II.

Het zy voor af gezeid : niets is zeldzamer dan stukken aen te treffen tot deze zaek betrekkelyk.

Noch Sanderus, in zyne *Bibliotheca Belgica*, noch Valerius Andreas hebben iets over de boekery van het Roode-Klooster aengestipt. De stilzwygendheid van den eersten is vooral beklagensweerdig. De bisschop van Antwerpen, De Nelis [1], liet er slechts eene kleine aenteekening van over, die hierna zal plaets vinden.

De Benedictynen van St.-Maur hebben ook, in zeer korte woorden, van deze bibliotheek in het verhael hunner reis melding gemaekt. Maer de gewigtigste bron over de boekery der reguliere kanoniken van Zoniën bosch, is een soort van oud register, welk op het derde blad *(verso)* van het handschrift, N° 1351 (*Inventaire général de la bibliothèque de Bourgogne*) geschreven staet.

Dit manuscript, N° 1351, op perkament geschreven, is 28 centimeters hoog, en 20 breed. Het bevat 240 bladzyden. Op het eerste blad leest men : *liber monasterij sti pauli in zonia siue rubeeuallis. . . . fa ª et. . . e . es 9t ta in 1to lib° iuxta bruxellam situati.* Dat is : *liber monasterii sancti Pauli in Zonia sive Rubræ Vallis juxta Bruxellam situati.* Het overige van *fa*ª tot *lib°*. schynt tot den zin niet te behooren, en is van eene andere hand geschreven.

Het tweede blad is onbeschreven.

Op *verso* van het derde blad, leest men een korte cataloog van het gene het boek inhoudt, te weten : eenige devote gedachten en sermoonen van den H. Augustinus, onder andere het vermaerd : *Cur Deus Homo ?* welk men byna in alle Ascetische handschriften ontmoet.

De helft van 't *verso* van het derde blad, is aen het bovengemeld register toegeeigend. Dit register is voor ons het gewigtigste wat

[1] Hy werd te Mechelen geboren, den 6 july 1736, en stierf in het klooster der Camaldulen, by Florentië, in 1798.

in het geheele boek staet. Ongelukkiglyk is het byna geheel onleesbaer. Bovendien bestaet er een open vak in, hetwelk zich van de dertiende linie tot aen het einde uitstrekt. Ik geloof niet dat het de tyd is die het manuscript aldus geschonden heeft, maer wel de een of andere monik, geërgerd door het lezen van den tytel eens boeks, hetwelk hem niet al te geestelyk voorkwam, en die dus dien tytel met de volle hand zal uitgevaegd hebben.

Wat er van zy, zie hier het register :

Dit syn die dietsche boeken die ons toe behoeren.

« Item in den eersten een evangeli boec. Item een epistel boec., Item ij. brulochten. Item noch een stuc van eenre brulocht. Item van den vij. sloten. Item van den vij garden der minnen. Item ij aerloepe [1]. die beginnen. *het was een ionghelinc.* etc. Item enen dietsche souter. Item ene exposicie op de ewangelien. ende beghint aldus. *hier es te wetene na der hystorien.* etc. Item noch drie boeke van hadewighen die beginnen aldus. *God die de clare minne.* Item noch een ewangeli boec. Item een boec *dat ryc der ghelieue.* ende beghint. *Justum deduxit dominus.* etc. Item van den sacramenten. ende beghint aldus met roeden letteren gescreven. *dit boec mach wel een ..iegel heten.* etc. Item een boec van der biechten. ende beghint. *Amicicia populo meo scelera eorum.* etc. Item de regule in dietsche. Item Salomons boeke ut' bybelen in dietsche. Item een ...ip..ren boec, dat ons meester Peter Van der Racken gaf. Ende beghint *..ls.. nobi* . . . . . *acit ob* etc. Item een sermoenboec ende beghint. *Stepha* . . . . . *t sprect sente lucas.* etc. Item .i. boec ende beghint. . . . . *eboren te babylonie van den duuel.* etc. Item een boec. . . . . .

[1] *Aerloepe*, aderloopen, bloedfonteinen; mystieke namen van boeken.

. . . . . *Loepet alsoe dat ghi begripen moghet* . . . . . beghint. Item een boec beghint. *God die cla* . . . . . beghint. *Nolite oi spiritui credere.* ende es . . . . . .oe inder seluer tyt was hi van binnen. ende. . . . . rechte heylicheit. ende een ewech leuen. Dat God. . . . . Item een boec ende beghint. *dit es tkersten ghe* . . . . . .

Ofschoon dit register ten halve uitgewischt zy, is het ons toch geoorloofd de manuscripten welke het Roode-Klooster in de XV eeuw bezat, op omtrent dertig te rekenen; eene merkwaerdige omstandigheid wanneer men zich herinnert, dat de bibliotheek der Burgundische hertogen maer 59 boekdeelen, in het jaer 1404, begreep, en nogtans weten wy dat Philips-de-Stoute niets verwaerloosde om zyne boekery te verryken [1].

Sir Philips, te Middlehill (Worcesterhs) bezit eene perkamente cartulaire der XV[e] eeuw, van dit klooster voortskomende. Dit boek bevat, onder andere stukken, bewysschriften der kerke van de HH. Elisabeth en Clara, alsook van het St.-Jans-Gasthuis, te Brussel.

In den tyd der Geuzen, maer voornamentlyk gedurende de

[1] Deze vorst verleende, gedurende vier jaren, 20 stuiv. per dag aen de broeders Manuel *pour parfaire les ystoires d'une très-belle et très-notable bible par iceulx commencé;* hy gaf bovendien 600 pond aen zynen doctor *Maistre* JEHAN DURAND, *pour employer es escriptures et perfection d'icelle bible.*— Paul Donnedieu verkocht aen denzelven twee groote *Antiphonarissen* voor 990 fr. 90 cent.— Dyne Raponde liet hem eenen *Titus-Livius* over voor 500 pond. De broeder van Dyne bezorgde hem eenen bybel voor 9000 fr. — De *Gulde Legende* kostte hem 7500 fr.; en 400 fransche kroonen werden aen de *Propriété des choses* betaeld. (Zie FL. FROCHEUR's *Notice sur la Bibliothèque des ducs de Bourgogne*).

voorlaetste fransche omwenteling, zyn er, by het vernietigen der kloosters, vele ryke verzamelingen van manuscripten, door onze oude moniken met zoo veel gedult vervaerdigd, verloren gegaen. Wat bezonderlyk, by het verwoesten der bibliotheek waer van wy hier gewagen, ten hoogste verdient beklaegd te worden, is het verlies van een boek waerin de vernieling van bovengemelde klooster verhaeld werd. De tytel alleen is er ons van overgebleven : *Descriptio destructionis prioratus de Rubeæ-Vallis, tempore revolutionis Gallicæ, per quendam monachum prioratus ejusdem* (letterlyk). Waerschynlyk las men in deze beschryving iets over de boekery.

Dat de Nederlandsche kloosters byna allen zeer ryke bibliotheken bezaten, is bekend; het is echter niet te min waer dat de reguliere kanoniken van Zoniën-bosch, in de achtiende eeuw geene aenzienlyke verzameling van boeken in eigendom hadden. Het belangrykste werk, in dien tyd hunne boekenkamer versierende, was eene beschryving van Jerusalem. Zyne hoogwaerdigheid, M. De Nelis, die de weinige stonden, welke hy aen zyn ambt niet moest besteden, geheel aen de letterkunde overgaf, schreef een kort overzicht der zoo even gemelde beschryving. Dit overzicht bevindt zich in een manuscript der Burgundische bibliotheek, handelende over handschriften welke in de voornaemste boekeryen van Europa berusten en de geschiedenis der Nederlanden betreffen. Het is van de eigene hand des bisschops geschreven, en werd in 1782 vervaerdigd, zestien jaren vóór dat de eerwaerdige prelaet by zyne nieuwe broeders, de Camaldulen, stierf. De vermaerde Van Hulthem kocht dit manuscript te Antwerpen, den 9ª junius 1808, en schreef er het woord *kostelyk* in.

De beschryving van Jerusalem, waervan ik koom te spreken, hoorde aen Jan Gilemans toe. Deze Jan Gilemans was monik en werd naderhand prior van het Roode-Klooster. Zyn naem bleef aen alle bibliographen onbekend, ofschoon hy een *Novale sanctorum Belgii* vervaerdigde, waerin men, onder meer andere zaken, het verhael van een in de St.-Gudula kerk voorgevallen mirakel, aentreft.

De *analysis* van den heer De Nelis deel ik hier, om twee redenen, mede. Ten eerste : op dat men zich eene gedachte zou kunnen maken van de letterkundige werken met welke de eerwaerdige bisschop zich onledig hield ; ten tweeden : om te doen zien, dat hy, die zyn gansch leven in nuttige en achtbare daden doorbragt, den smaed niet verdiend, welk een onzer beste schryvers hem toewierp, zeggende dat de eerwaerdige bisschop met een anders werken pronkte.

Een stuk, hoe gering het ook zy, altoos by de vertaling zynen eigen aerd verliezende, zoo schryf ik hier de volgende *Notice* letterlyk over, gelyk ik ze gevonden heb.

NOTICE D'UN GROS VOLUME M. S. IN-FOLIO, SUR PARCHEMIN, DE JEAN GILEMANS, RELIGIEUX DE ROUGE-CLOÎTRE.

(*N.-B.* Ce volume m'a été prêté par M. le prieur.)

Descriptio civitatis Jherusalem modernæ. Incipit : *Situs civitatis sæ Jhelm qui nc est murorum ambitus, etc.* Finit: *Cum toties civitas ipse postmodum destructa fuerit.* Puis la prosopographie de la ville, en miniature ; le tout ne comprend que deux pages, qui ne sont pas chiffrées.

F. I. ad f. XLV. *Incipit prologus in hystoriologium Brabantinorum tam secularium principum quam religiosorum, et quo mutato temporum ordine locum præoccupat hystoria Jhrosolijmitana, quia ceteris major est et prolixior.*

L'auteur commence par *Josué*, mais il passe bientôt à Godefroid de Bouillon qui remplit tout le livre I.

Le livre second est destiné aux comtes de Normandie et de Flandres, tous deux *Robert*. Tout l'ouvrage consiste en 10 livres, qui font l'*Historia Jhrosolijmitana prima.*

F. XLVI. L'*Historia Jhrosolijmitana secunda* consiste en 5 livres; et commence par les événements qui ont suivi la prise de Jérusalem par les Croisés.

F. XCI. *Sequitur Epistola cujusdam catholici ad regem Egipti.*

F. XCIII. Une autre, *ad Egiptios.*

F. XCV. Puis les noms de tous les évêques de Jérusalem.

F. XCVI. Puis les stations et pélérinages de la Terre sainte, en commençant par Joppe.

F. CII. *Incipit prefatio Donati Acciaioli Oratoris in gesta Karoli magni.* — Suivent les *Gesta* jusqu'au F. CIX.

Ils sont intitulés *Karoli Brabantini Principis*, et commencent par ces mots : *Karolo Francorum regi, cui postea ex magnitudine rerum gestarum magno fuit cognomen*, et finissent par ceux-ci : *quæ omnia Ludovicus ejus filius ac successor ex commentario post mortem Karoli diligentissime ac sagacissime reservavit.*

F. CIX. *Sequitur tractatus Beati Turpini Remensis archiepiscopi* ad f. CXXII. *De bello hijspanico justi Sancti Jacobi apostoli a Karolo Magno Imperatore Romanorum triumphali confecto.*

F. CXXII. *Historia de inventione ac translatione S. Salvii Episcopi ac discipuli ejus, Martyrum, etc.*

F. CXXVI. *Revelatio facta S. Stephano pape hujus nominis secundo in Francia de natione sua, et quod illic unxit et coronavit Pipinum in Regem, cum uxore et filius. Sequuntur Gesta Pipini Regis Francorum primi de stirpe Karolidarum et ejus successorum Ducum Brabantinorum.*

Il y est dit (fol. CXXVIJ) : *idem Rex Pipinus nunc morebatur in territorio Almensi super fluvium wltime in Polacio quod vocatur Engeriacus in pago Sanctonico.* Ces *Gesta* ne contiennent pas beaucoup plus que trois pages.

F. CXXVIII. *Encopiata ex speculo Hystoriali de Pipino Rege Franco-*
ad f. CXXXIII. *rum et Duce Brabantinorum et aliis ducibus præcedentibus.*

F. CXXXIII. *Revelatio facta Karolo Regi Sicijliæ de stirpe Karolidarum de corpore Mariæ Magdalenæ.* Deux pages.

F. CXXXIV. *Incipit prologus in compendiosam hijstoriam de victoria*
ad f. CXLVII. *Ducis Brabantensium et cladibus leodiensium.* — Elle est

toute différente de celle de Theodoricus Pauli, que j'ai, et commence en 1455.

F. CXLVII. *Bulla Pauli II.* Sur les différends des Liégeois avec leur évêque.

F. CXLIX. *Verso.* L'élection de l'Archiduc Maximilien comme Roi des Romains.

Puis sur quelques écrivains et hommes de sainte réputation aux Pays-Bas.

Le volume finit à-peu-près par l'*Itinerarium generosi militis Domini Egidii de Trasegnies, qui fuit cognatus Ducis Brabantiæ*, et qui commence fol. CCVI, et finit fol. CCLXXXIII, *verso.*

Il reste trois pages dont l'une intitulée : *Sequuntur quædam compilata seu extracta ex secunda parte Chronicæ Hannoniensis*, capitula XXVIII.

Dit handschrift was, zoo als men ziet, van groot belang. Ik zal er straks op terug komen.

In het begin heb ik van de Benedictynen van St-Maur melding gemaekt. Het is hier de plaets, om over deze geestelyke letterkundigen, een wydloopiger verslag te geven.

Twee Benedictynermoniken ondernamen, in den aenvang der achtiende eeuw, eene reis door de Nederlanden, gedurende welke zy de voornaemste bibliotheken, en onder anderen die van het Roode-Klooster bezigtigden. Na hunne wederkomst vervaerdigden zy de beschryving hunner reis, en lieten deze onder den tytel : *Voyage littéraire de deux religieux de la congrégation de St-Maur*, in 1717, drukken. Ofschoon de schryvers niet goed gevonden hadden hunne namen bekend te maken, weten wy echter dat zy Edmond Martène en Ursin Durand hieten. De twee reizigers spreken in dezer voegen van de boeken welke zy in het bezit der kanoniken vonden : « Het schynt door eenige handschriften, dat de moniken van het Roode-Klooster, welke van de congregatie van Vendesheim waren, eertyds opgesloten bleven, zoo als heden de Karthuizers

het doen. — Wy vonden er de boeken van de *Navolging Christi*, in welke eene latere hand den naem van Thomas à Kempis schreef. Wat het belangrykste onder de manuscripten is, bestaet in de verzameling van Guillemannus, prior; verzameling, vier dikke boekdeelen beslaende. Men vindt in dezelve de geschiedenis der oorlogen van het H. Land, en vele *Acta sanctorum* vooral van de heiligen der Nederlanden. Wy zullen hier slechts de voornaemste en de minst bekende zaken welke deze verzameling inhoudt, mededeelen :

In het eerste deel onder den naem, *Novale sanctorum* bekend :

Pag. 82. *Epistola Domini Stephani de Senis prioris quondam S. Mariæ de Gratia juxta Papiam, ad fratrem Thomam de Senis ordinis Prædicatorum, etc., Reverando religioso, etc., Litteras vestras affectuose relegi.*

Pag. 144. *Epistola Johannis Gerson super confirmatione et authentizatione legendæ Christi Ancillæ Erminæ, quæ floruit anno* 1396.

Epitaphium Johannis Andreæ qui fuit Lucerna juris canonici et requiescit Bononiae in conventu fr. Prædicatorum.

Hic jacet Andræas notissimus orbe Johannes
Primo qui Sexti Clementis atque Novellas,
Hieronymi Laudes, speculique jura peregit;
Rabbi doctorum, lux, censor, normaque morum,
Occubuit fato prædire pestis in anno.

Pag. 162. *Vita Gerardi cognomento Magni qui floruit* 1384.
Vita Florentii presbyteri rectoris fratrum in Daventria, et aliorum fratrum in Daventria.

Pag. 187. *Vita Gerardi de Rossilon.* In deze levensbeschryving leest men de volgende woorden : « Ravardus præsul quondam Lingonicus de stirpe Comitum Corolensium et supercilio honoris elatus, erat æmulus Pultariensis libertatis, quoniam in eodem monasterio sicut in aliis suæ diæceseos

efficere nequibat. Unde aggregatis comitibus suis dolosè ingreditur villam, ac illa repentè crudeliter spoliata cœnobium omne voraci flamma concremat. Quapropter Romam evocatus, pro piaculo tanti facinoris baculi honore viduatur; sed tandem miseratione ipsius abbatis et precibus impetrata venia, pristino honori restituitur, et ille pro restauratione ecclesiæ multa largitur munera, et annuos reditus condonat.»

Pag. 194. *Gesta Catharinæ Lovaniensis nuper in Parcho dominarum monialis.*

Pag. 196. *Gesta Elizabeth de Vvams sanctimonialis Cisterciensis in Aquiria.*

Pag. 313. *Origo sive exordium monasterii nostræ Dominæ de Gratia ordinis Cartusiensis juxta Bruxellas.*

Vita venerabilis Elizabeth de Spaelbeke quæ floruit anno 1304, in monasterio Erkenrode.

Tweede Deel. — *Tractatus de cladibus Constantinopolitanæ civitatis, quæ nuper anno 1453, fuit à Turcis expugnata et Christianis ablata.*

Propositio Æneæ Silvii in conventu Ratisponensi ex parte imperialis majestatis contra Turcos.

Ejusdem Oratio in conventu Francofordiensi, 15 Octobris 1454.

Ejusdem epistola ad Procopium militem.

Dialogus Æneæ Silvii de sacra communione adversus Bohemos.

Responsio Pii papæ II oratoribus regis Franciæ in consistorio publico cum pragmaticam-sanctionem abrogasset.

Responsio Pii II facta oratoribus regis Bohemiæ super petitione communionis sub utraque specie.

Vita magistri Johannis Soreth generalis ordinis Carmelitarum.

Descriptio obsidionis Rodiensium civitatis, et victoria ejusdem quæ contigit anno 1480, *descripta à Guillielmo Caourlin Rodiorum vice-cancellario.*

Vita B. Ludovici Alemanni S. R. E. presbyteri cardinalis, qui floruit anno 1440.

Derde Deel. — *Vita venerabilis Beatricis quondam priorissæ in Nazareth.*

Vita Julianæ priorissæ in ordine Cisterciensi quæ requiescit in monasterio Villariensi.

Vita venerabilis Aleidis de Scarenbeka sanctimonialis in Rameia.

Vita Idæ de Lovanio.

Vita S. Vivinæ abbatissæ apud Begardim.

Passio S. Hallenæ apud Forestam quiescentis.

Vita S. Odæ virginis Rodensis collegii patronæ.

Van het vierde boekdeel maken de Benedictynerreizigers geen gewag.

Daer de *Descriptio civitatis Jherusalem*, waervan ik zoo even sprak, zich wel in de Burgundische bibliotheek zou hebben kunnen bevinden, doorzocht ik den Algemeenen Inventaris dezer boekenkamer, maer ik vond er den bovengemelden tytel niet in. Er bestaet echter aldaer eene *Historia Hierosolymitana*, welke eertyds aen het Roode-Klooster toebehoorde, doch zy is gansch verschillend van diegene wier ontleding wy reeds kennen. Zy is op papier geschreven en bestaet in twee boekdeelen. De *Descriptio civitatis Jherusalem* bevat in tegendeel maer een boekdeel op perkament. Allen twyfel nopens de evenwezenlykheid van deze twee handschriften moet dus op het oogenblik verdwynen. Wat de geschiedenissen van Jherusalem door Robertus S. Remigii en Fulcher aengaet, deze zyn genoeg bekend om dezelve van die van Jan Gilemans niet te kunnen onderscheiden.

III.

Maer ik word gewaer dat wy ons al lang genoeg met de boekenkamer van het Roode-Klooster hebben bezig gehouden. Het is tyd een ander onderwerp aen te vatten; te weten, de beloofde aenmerkingen over een manuscript der XVe eeuw. Dit handschrift berust, zoo als wy reeds gezegd hebben, in de Burgundische bibliotheek te Brussel, en is onder N° 2905 (zael D, kast J, derde plank, twaelfde boek) ingeschreven. Deszelfs tytel luidt als volgt :

Hore Dochter, Audi Filia.

De schryver van dit boek is my geheel onbekend. Zyne gedichten noch zyne zinspreuken hebben my op het spoor van zynen naem kunnen brengen. Wat er van zy, deze *Audi Filia* maekt het eerste deel uit van een op perkament geschreven boek, 16 centimeters hoog en 11 breed, groot in-8°, een getal van 196 bladeren beslaende. Acht of negen verschillende handen vervaerdigden dit boek. Het grootste deel der volle bladzyden bevat 27 regelen schryvens.

Het handschrift behelst :

Een calengier van 6 blaedjes.
Hore dochter, 100 blaedjes.
Psalmen en verscheidene gebeden, 56 blaedjes.
Negen vellen poëzy, welker volle bladzyden 22 regelen bevatten.
Gebeden en sermoonen, 19 vellen.
Twee vellen van eene akte, Uccel en Calevoet betreffende.

Op het 107^e^ blad vindt men deze woorden : *Dit boec es der broeders van Senten Pauwel in Zonien gheheten ten roeden cloestere.*

Het handschrift werd ten onzen tyde ingebonden. Deszelfs bladeren zyn een weinig gekort, waerdoor op sommige plaetsen de

tytels ontbreken. Men vindt er geen datum in, die het juiste tydstip kan doen kennen, op welk het geschreven werd; denkelyk nochtans dagteekend het van de XVe eeuw.

Nu eenige woorden over den tytel.

Het schoonste, kundigste, en het meest verhevene aller boeken is de Bybel. Hy is het die de schatten der menschelyke wysheid in zich bevat! Op elke bladzyde ontmoet men er eene geschiedenis; elke regel behelst eene heilige leer, elk woord eene raedgeving. Door zyne lessen leert de sterke en hoovaerdige zich verootmoedigen, de zwakke geest put er steeds nieuwe krachten in, den bedrukten biedt hy zalving voor zyne wonden aen. De Bybel is het woord Gods!

Ten allen tyde hebben de geleerden, de schryvers en de kunstenaren aen deze onuitputtelyke bron de stof hunner onsterfelyke werken ontleend. De opsteller van ons handschrift heeft er ook zynen arbeid uit getrokken : immers zyne *Audi Filia* is slechts eene uitbreiding der eerste woorden van het 10^{e} vers van de Maskil der kinderen Korah of bruiloftzang op Sosannim : « Hoor, » o dogter, ende siet, ende neygt uwe oore : ende vergeet uw » volck en uws vaders huis soo zal de koning lust hebben » aen uwe schoonheit, dewyl hy uwe heer is; soo buigt u voor » hem neder. » (Ps. 45, vers 10 en 11). Dikwyls hooren wy de dienaren des Heeren deze twee versen in hunne sermoonen aenhalen.

Omtrent het midden der XVIe eeuw gaf een spaensche priester, Almedor del Campo, bygenaemd de apostel van Andalusië, eene zedekundige verhandeling in het licht, welke voor opschrift voerde : *Audi Filia.* Hy droeg dezelve op aen eene edele juffrouw met name Sanche Carille, dochter van Don Louis Fernandez van Cordua.

Het gebeurde dat de koningin van Spanje deze Sanche Carille opmerkte en haer onder hare staetsjuffers verlangde te zien; welke waerdigheid de jonge meid met de grootste vreugd aennam. Zy toefde niet, zoodra zy van het verlangen harer koningin had

kennis gekregen, er aen te voldoen, en verliet onmiddelyk haer vaders huis.

Eer zy echter hare eereplaets in het paleis zou gaen bekleeden, legde zy nog aen den eerwaerdigen Davila de belydenis harer zonden af, en werd door de kracht zyner woorden zoo zeer getroffen, dat zy, aen eernaem en rykdommen vaerwel zeggende, de bruid Gods werd.

Een belgisch priester, Jan van Thienen, vervaerdigde negentien predikatiën, alle met de woorden *Audi filia* beginnende. Willem van Gouthoven verzamelde die in eenen bundel, met het opschrift: *Dese sermoenen beginnende* AUDI FILIA *zyn gepreeckt door den eerweerdigen Pater Pr. Jan van Thienen, biechtvader van 't Clooster der Annunciaten binnen Loven.* Zie hier wat de afschryver dezer sermoonen van zich zelven, op het einde van zyn handschrift zegt: « Dit boeck is gaerne geschreuen tot gebruijck van 't Clooster der Annunciaten tot Brussel; frater Guillelmus de Gouthouuen minderbroeder : in 't jaer ons heere 1622 : 2 april. » Hy stierf in 't jaer 1655, den 27 september. Frater Guillelmus eigende het *Audi filia* aen het Hooge Lied Salomons (*Canticum Canticorum*) toe; doch hy bedroog zich, want wy hebben reeds gezien dat deze woorden in de Psalmen te vinden zyn.

Vroeger tyds hielden klooster-broeders en zusters, onder elkander soms wel geestelyke briefwisselingen, van welke er hedendaegs nog eenige voor smaekvolle letterkundige stukken gehouden worden. Onze *Hore Dochter* zou misschien wel onder de voortbrengsels van dien aerd kunnen gerekent worden.

Laten wy nu de schryver zelf spreken :

« Dit werc hebbic in vele capittelen gedeilt om dat men te bat sal mogen venden dat in menege stat steet Ende als du yet hebben wils van dien dat in desen werke es so seldi de tytele van den capittelen ouer lesen. ende sueken dattu hebben wils metten getale datter toe staz ende al dus selstu lichtelec ende haestelec mogen venden dattu hebben wils. »

Na deze korte inleiding, geeft de schryver den inhoud der kapittelen van zyn werk.

« Hier begennen de capittele van den boeke *Hore Dochter.* Dats in latine *Audi Filia.*

Van der wandelinge van buten. i
Van vierderhande vrede . . . . . ij
Hœmen de vianden minnen sal. . . . . iij
Van vierderhande spraken . . . . . iiij
Van vierderhande visiœne v
Van drierhande gehorsamheit vi
Van siene . . . . . vij
Van horne . . . . . viij
Van geriekene ix
Van sprekene x
Hœmen niet vonnessen en sal. xi
Van geswige. . . . . xij
Van gulsecheiden . . . . . xiij
Van luxurien . . . . . xiiij
Van tastene. xv
Van abite des lichamen xvi
Hœ men therte hueden sal . . . . . xvij
Van hœuerden . . . . . xviij
Van ydelre glorien xix
Van hatien xx
Van ouertullecheiden. xxi
Van gierecheiden . . . . . xxij
Van gramscapen . . . . . xxiij
Noch van hatien . . . . . xxiiij
Van druefheiden xxv
Van traecheiden xxvi
Van wanhope . . . . . xxvij
Van blasfemien. . . . . xxviij
Van den genen die Christum betekenden in doude testament. xxix
Van den propheten xxx
Van *XPS* (Christus) orconden xxxi
Van *XPS* waerden . . . . . xxxij

Van *XPS* werken . . . . . xxxiij
Van den godleken wesene ende van den drien secten . . xxxiiij
Van den vij. sacramenten xxxv
Van den vageviere. xxxvi
Van der doder verisenessen. . . . . xxxvij
Van den dœmsdage . . . . . xxxviij
Van den pinen van der hellen xxxix
Van der eweleker salecheit xl
Van den prueuen van den gelœue. xli
Van den diensten in der kerken . . . . . xlij
Van den cloester . . . . . xliij
Van der capittelen. . . . . xliiij
Van den reeftre xlv
Van den dormitere xlvi
Van den labore. . . . . xlvij
Van ute te gane . . . . . xlviij
Van der fermerien. . . . . xlviiij
Hœmen de heiligen anebeden sal l
Van onser vrouwen ende van der biechten. . . . . lj
Van den jngelen ende van *XPS* passien . . . . . lij
Van den pat'arken ende van der caritaten . . . . . liij
Van den apostelen ende van der caritaten. . . . . liiij
Van den marteleren ende van gedoechsamheiden. . . . lv
Van den confessoren . . . . . lvj
Van *XPS* menscheit . . . . . lvij
Van geesteleker dronkenscap . . . . . lviij
Van den mageden ende van Gods wezene lix
Van den godleken beneficien lx
Van louene ende dankene ende van der begerten der hemelscher glorien. lxi

Zoo als men bemerken kan, zyn alle kloosterlyke deugden en pligten hier opgeteld; geen enkele ontbreekt er. En hoe kon het anders in een boekje, welk eene echte uitwaesseming des herte

is, en in hetwelk men, als het ware, eene liefelyke geur van kiessche vriendschap en zuivere liefde aentreft, welke, ondanks zichzelve, den mensch dwingt van over het verdriet en kommer der wereldsche zaken, van over het geluk, den vrede en de rust des kloosters eens ernstig natedenken.

Zalig zyn diegene welke in den Heere leven !

Maer, waerheen die uitstap ? Waer vervoerdt my myne verbeelding? — Keeren wy tot ons onderwerp terug.

De schryver begint als volgt :

Hier beghent een prologe op Hore Dochter [1].

« Om dat ic in een salech gevanchenesse besloten ben. so dat wi te gader niet en mogen spreken. so hebbic erenstelec besœght [2] hoe wi lichteleker ende salechleker mogen vertrœst werden dan ochte wi te gader bi een waren in den lichame. Want al wast ons georlœft dat wi enegen tyt te gader syn mochten dat souden wi moeten herde selden doen ende masscien [3] corteleker dan deen van ons beiden begeren soude Hieromme hebbic bescreuen deze corte warde [4]. ende op dat het di dunct dese orborlec leeringe om hemelschlec te leuene ende heilechlec ende om de hemelsche dingen te peisene ende bi deser leringen ende sprekic di niet cortelec oft selden. mer als dicwile als du wils ende het di genœcht Ende mercst u erenstelec daer in sœ mœchsture [5] in venden hœ ghi sculdech syn selt te leuene. payslec. vorsienechlec. ende gehœrsamlech ende dine sennen binnen ende buten sels mogen wyslec behueden. ende tgemeyn gelœue vaste houden. ende in allen steden [6] tamelec ende wyslec hebben. ende hœ du werdelec versuecken sels de salege

[1] Dit opschrift is voor dit en voor alle de volgende kapittelen aen het onderste der bladzyden herhaeld.

[2] *Erenstelec besœght*, ernstiglyk gezocht, onderzocht.

[3] *Masscien*, misschien. — Heden is die uitdrukking in het brusselsch dialect nog in gebruik.

[4] *Warde*, *waerden*, woorden.

[5] *Mœchsture*, *mœcht-du-er*, moogt gy er.

[6] *Steden*, stonden.

hemelsche geeste. ende alle heilegen ende hœ du weldechleke [1] sels scouwen [2] mogen tgodeleke wesen. ende hœ du gode eenperlec [3] danken sels van dien gœde dat hi di verleent heeft. ende dewege salecheid heeteleke begeren Alse du dat inz desen geesteleken colloquien [4] hermaecs [5] wert. ende wil voert men niet begheren mine lichaemleke iegenwordecheit want icken mach di niet bat noch orborleker spreken dan dattu altoes moechs werden vernuwt in de minne dyns suets brudegœms ih't kersts Nu biddic di dan erenstelec dattu mi antwords op dese leringe int werken want du heefs dic wile gegeseit dattu ser beghert hebts met mi te sprekene. Ende omdat ik mi dynre begerten genœch doen willesich sœ benic gereet. sprekende ende seggende tote di » :

Hier beghint Audi Filia van der wandelinghen van buten. i.

Incipit. « Ore dochter ende » etc.

Finit. « ende dattu hier bi mids verdient en moechs werden gerekent te siere dochter. »

De laetste woorden van de voorrede *(prologe)* staen met het begin van dit eerste kapittel in het nauwste verband. Men late dus den tytel : *hier beghint etc.* van kant, en men leze : « sprekende ende seggende tote di : ore dochter » etc.

In dit kapittel spreekt de schryver op deze wyze :

« Vergeet dyn volc ende dyns vaderhuus. ende de coninc sal dine scœnheit begeren Masscien hier andwordstu ende segs Dits gedaen. al dit hebbec geheelec voldaen. want ik hebbe gehoert de salege manigen [6] ende hebse gedaen. » — Deze zoete en overgevingsvolle antwoord, herinnert ons het medoogende meisje des Armen

[1] *Weldechleke*, wel ter dege.
[2] *Scouwen*, beschouwen, aenzien.
[3] *Eenperlec*, eenpaerlyk.
[4] *Colloquien*, van het latyn *colloquia*, zamenspraken.
[5] *Hermaecs wert*, vermaekt wordt, vermaek in vindt.
[6] *Manigen*, maningen, vermaningen.

Heinrichs [1], welk, besloten hebbende zich vrywillig voor een vreemde op te opofferen, niets anders aen hare weenende moeder wist te antwoorden, als : Es musz seyn! Wonderlyke woorden, door eenen onbeweegbaren wil voorgedicht, en welke eene goddelyke ingeving openbaren!

De hedendaegsche romanwevers, die meer met razend bloed dan met inkt schynen te schryven, hebben, in hunne onophoudelyke jagt naer tam-tamische uitdrukkingen, de kracht welke in een openhartig en zoet woord besloten ligt, vergeten. Het eenvoudige : *Es musz seyn*, doet ons beter het karacter der heldin kennen, dan alle de bulderende spreekwyzen welke men daertoe zou hebben kunnen gebruiken. Dit zy gezegd om te doen opmerken, dat men het onmetelyke veld der letterkunde niet altoos met vurige oogen, knarsende tanden en loshangend hair moet doorloopen.

Maer lezen wy verder :

Van vierderhande vrede. ij.

Incipit. « Om dattu sels mogen verdienen te hetene en te sine Gods dochter. »

Finit. « Want salech syn de vredeleke. want si selen Gods kinder werden geheten. »

De vier Vrede's welke de schryver hier vermeldt, zyn : De vrede Gods, de vrede met zynen evenaesten, de vrede met uwe gezellen en de vrede met zich zelf. De wyze waerop men deze vrede's kan verkrygen, zyn door den schryver uitgelegd als volgt :

« De *souter* [2] segt : keer di van quade ende doeh tgoede. »

« *Ysayas* : hout op verkerdelec te dœne ende leert wel te doene ende ghi selt tgoede van den lande eeten. »

In dit kapittel maekt de schryver ook melding van eene soort van spreekwoord (fol. 14, *verso*, regel 24) : « want alsœ men gemeinlec

[1] Zie : *Miscellanées médicales* : Der arme Heinrich, in *Archives de la Médecine belge*. T. III, page 117.

[2] *Souter*, Psalter, Psalterium.

seit. die van allen dingen die te swigene syn swycht. hi heeft van allen vrede. »

Zoo als men ziet, heb ik hier dry aenhalingen over geschreven, de eene uit den Psalter, de tweede van den propheet Isaias, de andere van den schryver zelve of liever van het volk, uit wiens mond de schryver ze waerschynlyk zal gehoord hebben.

Daer men in de oude letterkunde nog al eenig belang moet stellen aen de spreuken, zegwyzen, spreekwoorden, enz., welke men aentreft, zal ik in het vervolg voortsgaen met zulke aenhalingen te doen, zonder nochtans dezelve met drooge uitleggingen te begeleiden. Wat ik de lezer wil aenbieden, zyn kleine ruwe perels, welke hy naer goeddunken kan schaven en in al haren glans laten schitteren.

Hoe men de viande minnen sal. iij.

Incipit. « Om dattu bi verdienten œc mœchs vonden werden Gods dochter synde. »

Finit. « dinen hemelschen vader in menegher manieren sinen wtuercornen toe sprekenden.

« God... seit : verlaet ghi den menscen hare sonden so sal u oec myn vader verlaten uwe sonden.

« .... hier af seit sente Pauwels Heeft dyn viant honger gef hem tetene. Heeft hi dorst gef hem drinken.

« Ons her [1] seit : In uwer gedœchsamheit seldi uwe sielen besitten. »

Van vierderhande spraken. iiij.

Incipit. « God sprect in vier manieren tœ. »

Finit. « Horstu [2] in desen manieren erenstelec den her sprekende sœ seitmen di. niet allene. hœre [3]. mer œc besich [4]. »

« Metten hoerne der oren hoerdic di; (S. Job.). »

[1] *Ons her,* Ons Heer, volksuitdrukking voor : *de Heere, God.*
[2] *Horstu*, hoort gy.
[3] *Hœre* , hoor.
[4] *Besich* , bezie , zie.

Van vierderhande visioene. v.

Incipit. « Se ich hierdan œst wert. ende west wert. nœrt wert ende suut wert. »

Finit. « mer œc neder dine ore dats ter gehœrsamheit. »

« Want wat eest [1] al dat comt ute ogen. uten nase. uten monde. uten oren. vanden hare. vanden nagelen. vanden handen. ende vanden voeten. ende van alden lichame sonder vuelheit ende stanc Die alle syn vorme [2] ende onsuuer [3] van verœtmœdegene [4]. »

Van de hel sprekende, zegt de schryver : « want daer sal syn de doot sonder doot. ende endde sonder endde. Daer en wert niet moede die pynt. noch die en sterft niet dien men torment [5]. De verdoemde selen daer begeren te steruene ende de doot sal hen vlien. »

Van drierhande gehorsamheit. vi.

Incipit. « Helde neder dine ore dats ter gewareger [6] gehorsamheit niet ter valscher nochter bedriechleker gehœrsamheit. »

Finit. « dats inder erenstiger hueden van allen sennen stat [7] de gewarege huede vander herten. »

Van den siene. vij.

Incipit. « Men sal de ogen hueden. »

Finit. « Want tgewarege wisen [8] eenre œtmœdeger herten merctmen in een sempel oge die altœs ter erdenwert [9] siet. »

[1] *Eest*, is het.
[2] *Vorme*, wormen.
[3] *Onsuuer*, onzuiver.
[4] *Verœtmœdegene*, verootmoediging, ootmoedigheid.
[5] *Torment*, pynigt, van het fransche *tourmenter*.
[6] *Gewareger*, waerachtige, oprechte.
[7] *Stat*, staet, bestaet.
[8] *Wisen*, wezen.
[9] *Erdenwert*, aerdewaerts, ter aerde, om neer.

Verders bevat dit kapittel het verbod van manspersoonen, beelden, kleuren, bloemen, enz., te bezien; en de aenmaning van altyd de oogen neerteslaen, vooral gedurende het gemeenzaem gesprek.

Van horne. viij.

Incipit. « Men sal œc de œren wachten dat si niet op geheuen ende ontdaen en syn. »

Finit. « sœ eest di not [1] dattu int onwerdecheiden verdryfs van dinen horne die onnutte lichtheiden die vol ydelheiden syn. »

« . . . noch dat si (namelyk de ooren) niet erenstelec en horen sagen. nuwe dingen. loddernien. ydelheiden. clappagien. logenen. quade achterspraken. murmuratien. ende verkeerde waerde. »

« Hier af seit S' ih'onims (S. Hieronymus). En ware negeen hœrere [2]. sone soude negeen quaetspreker syn. »

« Want sonde es dat dan alse hen de oren lichtelec helden om te hœrne. lyren. santorien. floyten. trompen. stiuen. simphouien. tanburen. cytolen. ende orgelen. ende andere ydele liedekene des gelyc.» — (Men verwondere zich niet over dit verbod, want de H. Augustinus, door den schryver aengehaelt, zelf zegt) : « Alsœ dic wile alse mi meer genœcht de sanc dan dat men singt. sœ biechtic mi. »

De optelling der toontuigen welke wy hier ontmoeten, is allezins belangryk. Zy leert ons, onder andere, dat ten tyde des schryvers, de lier nog in gebruik was, en levert ons verder eene lyst op der muziekinstrumenten, welke in de samenstelling der symphonien ten dien tyde opgenomen werden. Of schoon die lyst natuerlyker wyze onvolledig is, kan zy nochtans met vrucht, uit een geschiedkundig oogpunt, beschouwt worden.

[1] *Not*, noodig, noodzakelyk.
[2] *Hœrere*, hoorders, aenhoorders.

Van riekene. ix.

Incipit. « Men sal œc de neselocken [1] wachten. »

Finit. « Hi sal de ander achten als mes ende vuelheit [2]. »

« Men sal œc de neselocken wachten. dat therte niet te grote genoechte en hebbe in te geriekene menegerhande saluen [3] ende vremde confexien [4]. menegerhande specien. blœmen. vruchten. bladere. hout [5]. spise. dranc. ende ander dinc dat wel riect ende dat menre aldus in geware werden moge. lichtheit. teederheit. leckerheit. vleeschelecheit. ende notabele curiœsheit. dats ongestadecheit. »

Van sprekene. x.

Incipit. « Men sal œc wachten den mont ende de tonge van alre quader redenen. »

Finit. « behouden dyns vrede. »

Men wachtte zich, zegt de schryver: « van quader achter spreken. van murmuracien. van loddernien. van verwitene. van logenen. van verswerne [6]. van vloeken. van oplœpe [7]. van sceldene. van blasphemien. van lachtere [8]. van yemanne te diffameerne en van andere dingen des gelikes. »

De tong der boosaerdigen, zegt verder de schryver : « es. i. quat scarp swert in drieu siden snidende.

Hoe men niet vonnessen en sal. xi.

Incipit. « Dattu œc te nerensteleker dinen mont ende dine tonge wachten moechs ».

[1] *Neselocken*, neusgaten. — In 't duitsch : *nasenlöcher.*
[2] *Mes ende vuelheid*, mest en vuiligheid.
[3] *Saluen*, hier gebruikt voor *balsemen.*
[4] *Confexien*, van het latyn *confectio*, hier zooveel als het fransche : *pommade.*
[5] *Hout*, wel te verstaen *riekende* hout.
[6] *Verswerne*, zweeren.
[7] *Oplœpe*, oploopig, kortbloedig, toornig zyn in het spreken.
[8] *Lachtere*, lasteren.

Finit. « Ende dicwile alomme te siene ».

« Wat besiestu (zegt de schryver), een mulleken [1] in dynre suster oge. ende en mercs den balke niet in dyn oge. »

Dit is eene navolging van de schoone woorden welke de Zaligmaker in de woestyne sprak : « Wat ziet gy een splinter in de oog van uw broeder, gy, die den balk, welke in uwe eige oog is, niet bemerkt? » — Die genegenheid van een andermans gebreken te bemerken, terwyl men zyne eigene onvolmaektheden niet wilt kennen, is door den dichter Phædrus, zeer scherpzinnig beschreven in zyne welbekende fabel der *Peræ :*

Peras imposuit Jupiter nobis duas :
Propriis repletam vitiis post tergum dedit,
Alienis ante pectus suspendit gravem.

De goede Lafontaine zegt op dezelfde wyze :

Dieu fit pour nos défauts la poche de derrière
Et celle de devant pour les défauts d'autrui.

Het woord *doemen* is dikwyls in dit kapittel als *synonyme* van *oordeelen* gebruikt : « Al werdstu œc geware dat iet quaets gedaen es. en doeme œc alsœ dinen evenkersten [2] niet. »

Die uitdrukking was eertyds veel in gebruik ; men ontmoet ze byna by alle schryvers, bovenal by die van ascetischen aerd ; de dichters ook bezigden ze volgaerne.

Om my slechts by eene aenhaling te bepalen, vind ik het woord *doemen* in *Floris ende Blancefloer* (vers 5050), dat lieffelyk verhael, welk een onzer noordsche letterbroeders zoo onbillyk geoordeeld heeft :

So moghen wi na rechte doemen *wale.*

Van daer ook het woord *doemesdach* (le jour du jugement,

[1] *Mulleken*, stofken. — Een greintje stof, iets byna onzigtbaer.
[2] *Evenkersten*, evenchristen, evennaesten.

dies judicii), de dag van het oordeel. — Hugo d'Avernaes gebruikt dit woord als hy tot Renout spreekt :

Verga alsoot verganghen mach,
Ghi hebter omme uwen doemesdach.

(Zie *Renout van Montalbaen*, in HOFFMANN'S FALLERSLEBENSIS HORÆ BELGICÆ (vers 703-704). Zie ook verder, kapittel XXXVIIJ.

Van geswige. x. [1]

Incipit. « Du sels minnen. lesen. beden [2]. ende geswych [3]. »

Finit. « Alsœ eest ongelœflec dat ute enen monde mogen comen ydele colloquien ende pure bedingen [4]. »

Van gulsecheiden. xiij.

Incipit. « Men sal œc den smaec behueden. »

Finit. « Hieromme merct dit wyslec ende verstant mer om dine not [5] te veruulne dan om de weeldecheit na te volgene. »

« Wi lesen dat esau [6] verlœs zyn eerst geboerne heerlecheit [7] om dulde waermœs dies hi eenwerf at. » — Deze *dulde waermoes* is het linsen kooksel, waer van er in het boek *Genesis*, kapit. xxxv, vers. 34, gesproken wordt.

Van dit voorbeeld uitgaende, beweert de schryver dat die, welke zich vergasten in het genieten van wyn, vleesch, visch, speceryen, enz., nog erger doen dan Esaü :

« Want in dese dingen tœchstu [8] wel dattu niet en bes [9]

[1] De twee *ii* welke de XII moesten uitmaken, zyn door den schryver weggelaten.
[2] *Beden*, bidden.
[3] *Geswych*, zwygen.
[4] *Bedingen*, twisten, twistredens.
[5] *Not*, nood, etensnood, hongersnood.
[6] *Esau*, Esaü, zoon van Isaäc.
[7] *Eerst geboerne heerlecheit*, recht van eerst geboorte.
[8] *Tœchstu*, toont gy.
[9] *Bes*, zyt. — In 't duitsch : *bist*.

S. Benedictus dochter. die seide. dat de bruederen genoech syn soude. ij. gesœdene [1] spisen ende rœu [2] cruut of dat men hadde. mer du tœges di [3] synde epycurus dochter die meester was van der scorten [4] ende vander lichamen weeldecheiden. hier af seit Salemon. Sone en storte di niet ute op alle de spisen. want sober spise es gesontheit der sielen ende slichamen. Ende Senter Pauwels seit. De spise es den buke ende de buc der spisen, mer God sal den buc ende de spisen destrueren [5]. »

Van luxurien. xiiij.

Incipit. « Men mot in menegherande manieren wachten ende scuwen [6] luxurie. »

Finit. « sœ ne selstu nemmermer minnen die vuelheit vanden vleesche. »

« Ende also men in Genesis leest so was dese sonden gewroken van den here met stinkenden solfer viere. » — De schryver bedoelt hier het vernietigen der twee vermaerde steden, waervan de Bybel zegt : « Toen deed de Heere zwavel ende vuer over Sodom ende Gomore regenen, uit den hemel. » — (*Genesis*, kap. xix, vers. 24).

« Ten vierden, na dat men de luxurien met enen wive gedaen heeft die men sere te voren minde. wert mense dare na sere hatende. als men van Thamar leest. » — (Zie *Genesis*, kap. xviii).

Van tastene. xv.

Incipit. « Omdat men de luxurie behendelec sal mogen scuwen. »

Finit. « Ere [7] nonnen die heilech ende scamel es van lichame ende van gedachten. »

[1] *Gesœdene*, gezodeue.
[2] *Rœu*, raeuw.
[3] *Scorten*, van het latynsche *scortum*, ontuchtige vrouw.
[4] *Du tœges di*, gy toont u.
[5] *Destrueren*, vernietigen, van het fransche *détruire*.
[6] *Scuwen*, schouwen, vluchten, vermyden.
[7] *Ere*, voor *eenre*, aen eene.

« Soe moetmen de hande houden van ontameleken tastene ende van quaden werken Hieromme selstu di wachten dattu nemermere niet geuen ochte ontfaen en sels. ofte werken sonder orlof van dier abdessen. noch dune sels tasten enegen man of wyf. hœ out si syn. ofte hœ heilech ende religiœs of hœ na dat si di bestaen. du ne sels hare hant niet duwen. noch œc genaken har ansichte. noch har voerhot [1]. noch haren mont. noch haren hals. noch hare borst. noch negeen let [2]. noch negeen scat [3] van haren lichame. ende dattu nimene in geenre manieren en duus [4]. etc. »

Dat men zich over deze naektheid van uitdrukking niet verwondere. Er moesten hier stellige gedragsverordeningen voorgeschreven worden. De toestand kon noch uitvlugt, noch uitwyking, noch verbloeming lyden. Noodzakelyk was het dan, het eigene woord, zonder omsprake, te gebruiken.

Die ruwheid van sprake — welke men niet als onbeschaemdheid, maer wel als eene sterke gestrengheid der kloosterzeden moet aenzien — was, ten andere, ten dien tyde algemeen in zwang. Wat meer is, het was eene noodwendigheid van het gemeenzame leven. Op de verzaking aen de wereldsche gevoelens, moest natuerlyk eene geheele andere manier van leven volgen, en dit nieuwe leven gansch aen God toegewyd, moest voorzeker ook zyne eigene instellingen, zyne eigene gebruiken en zyne eigene regeltucht hebben.

Dan, de regeltucht is de wet, en men weet hoe styf, hoe bondig, hoe ruw de wet is.

Van den abite des lichamen. xvi.

Incipit. « Nerenstelec [5] salmen œc wachten dabyt van den lichame. »

[1] *Voerhot*, voorhoofd.
[2] *Let*, lid, lidmaet.
[3] *Scat*, verborgen deel.
[4] *Duus.* — Zou men hier niet moeten lezen : *cuus*, voor kus, kust, van kussen, zoenen ?
[5] *Nerenstelec*, neerstelyk.

Finit. « Wachts dat de huede [1] alre senne [2] es beide buten ende binnen.

« . . . . . dyn ganc en sal niet syn licht. teeder prikende. ongestade. of ongemaniert. mer hi sal syn saechte. swaer [3] gemaniert. trage. ripe. ende bescaemt ».

« Dine scouderen en selen niet syn rechte opwert ende ser styf staende. mer si selen allettel [4] erom hangen nederwert. ende dyn hals en sal niet styf syn ende ute gerect. mer œtmœdech ende in gehaelt Dyn hot [5] en sal œc niet syn omdraijende ende op geheuen. mer het sal syn allettel ingende [6] ende nederwert hangende. Dyn ansichte en sal oec niet syn ongestade licht ende styf. mer het sal syn gemaniert simpel ende alse ene duue [7] Ende de cleder van den lichame en selen niet syn overtullech [8]. mer dat si genoech syn ende gemate Ende dine hœt cleder. ende dine wiele [9] ende dine ander cleder en selen niet precies [10] syn noch œc alte dulde [11]. mer gemeine ende middelbaer Sine selen niet vuel syn noch œc alte scone. want deen brengt rœkelœsheit of ydel glorie toe. ende dander behagelheit of ongestadecheit. want alte sunderleke suuerheiden ofte vuelheiden die men beghert. en betamen ere nonnen niet Dine hœt cleder ende dine wile ende dine ander cleder en selen niet syn altelanc ofte sleipende op de erde. want en betaemt ere nonnen niet dat si enen sloy [12] heeft achter Ende dyn cleder en selen niet syn altecort. mer se selen gemanierdelec lanc syn toten hielen Dyn scœn [13] en selen

[1] *Huede*, hoede.
[2] *Senne*, zinnen.
[3] *Swaer*, deftig, statig.
[4] *Allettel*, een luttel. — In het engelsch : *a little*.
[5] *Hot*, *hœt*, hoofd.
[6] *Ingende*, ingaende, ingetrokken.
[7] *Duue*, duif.
[8] *Overtullech*, overtollig.
[9] *Wiele*, zeker soort van nonnen sluier.
[10] *Precies*, naeuw.
[11] *Dulde*, hier gebruikt in den zin van *breed*, *wyd*.
[12] *Sloy*, sleep, sleepende kleed.
[13] *Scœn*, schoenen.

œc niet syn alte nauwe ende behagel. mer wyd ende tamelec Ende dyn rieme [1] ende dyn ander scrode [2] ende des gelike. die en selen menechsens [3] geverwt syn of te behagelec genaeyt, etc. »

Hier moest er natuerlyk ook op het onderwerp uitgeweid worden, en dat heeft de schryver zeer wel begrepen. Want, het is algemeen genoeg bekend, dat, in de vyftiende eeuw, de losbandigheid menig klooster ingeslopen was. De weelde en zelfs de opsmukking hadden de gestrengheid van het heilige habyt vervangen, zyde en vloere stoffen omgorden nu de lenden weleer door haire kleederen bedekt. Eene hervorming was dan aller noodzakelykst. Ook werden toen de regelverordeningen met zorg overzien en aen een nauwkeurig onderzoek onderworpen.

Die hervorming bewaerde de kloostergemeenschappen voor een gewisse ondergang, want zoodanige instellingen kunnen niet bestaen dan wanneer alle deszelfs leden een voorbeeldelyk leven leiden. De doode letter van het wetboek volstaet hier niet, de daed moet er byzyn; en, voor het volk vooral, bestaet de daed in de overtuiging.

Hoe men therte hueden sal. xvij.

Incipit. « Uter herten comen de quade gepeise. »

Finit. « Sone selstu niet laten verdrieten erenstech te sine in heilegen ende redeliken ghepeisen. »

Van hoeuerden. xviij.

Incipit. « Eest dat de hœeurde [4] binnen dinen doren comen [5]. »

Finit. « Soe sal alle houerde ut dyn herte te nieute [6] werden als rœc [7]. »

[1] *Rieme*, gordel. — In 't fransch : *ceinture.*
[2] *Scrode*, soort van doek. — In 't engelsch : *schrovve.*
[3] *Menechsens*, van : *menig, veel*; hier voor : *niet te dikwyls.*
[4] *Hœuerde*, hoevaerdy, hoeveerdigheid.
[5] *Binnen dinen doren*, in uw deur, in uw hart, in uwen geest, in uwe gedachten.
[6] *Te nieute werden*, te niet gaen, verdwynen.
[7] *Rœc*, rook.

« Hier bi seit men van den paeu als hi sinen steert uit so spreydt hine al ront ute. ende heeftere houerde in. mer alse hi sine voete aensiet. dats dinde [1] van sinen lichame dan gat [2] al sine houerdicheit van hem. »

Van ydelre glorien. xix.

Incipit. « Comt di ydele glorie in dyn herte. »

Finit. « so seldi lichtelec alle ydele glorien wech blasen als caf. »

« Want alse di rike valt hi sal vele hulpers hebben. mer eest dat. i. arm mensce valt hine sal enen niet venden diene opheffen sal. »

Van hate. xx.

Incipit. « Comt hatie te dynre herte wert. »

Finit. « ende de hande om te doene. »

Van ouertullecheiden. xxi.

Incipit. « Valt di ouertullecheit an. »

Finit. « Verstadi dese dingen sœ en selstu de heerlecheiden deser werelt nemmermeer minnen. »

Van gierecheiden. xxij.

Incipit. « Eest dat gierecheit in dyn herte woenen wilt. »

Finit. « Ende die œc niet en geuen dat men geuen sonde. ende niet en houden dat men houden sonde. die heet men sotte. »

« Sien si (die gene welke tydelyke goederen bezitten) enen armen mensc si wanen dat hi. i. dief es. ende sien si enen riken si wanen dan hi i. rœuer es.

De riken mensche es de doot droeue ende better. mer den armen es si suete en de blide. »

[1] *Dinde*, het einde.

[2] *Gat*, gaet.

Van gramscapen. xxiii.

Incipit. « Comt gramscap dynre herten toe. »

Finit. « so selstu dusdanen susteren erenstelec scuwen. »

« Het es groete sotheit dat men vergramt werdt. »

Men moet het gezelschap vluchten van zusters die spoedig in gramschap ontsteken; men mag hun ook geene geheime zaken toevertrouwen, « want, zegt de schryver, alsi gram werden sœ openbaren si lichtelec dat si weeten. »

Van hate. xxiv.

Incipit. « Valt di hate in therte. »

Finit. « dattu met den anderen iustelec lenen mœchs. »

Van droefheiden. xxv.

Incipit. « Comt de droefheit in dyn herte. »

Finit. « ende der eweger vrouden [1]. »

De xxvi, xxvii, xxviii en xxix[e] kapittels, « *van traecheiden*, *van wanhope*, *van blasfemien* en *van den genen die Christum betekenden in doude testament* » handelende, bevatten niets aenmerkenswaerdigs.

Van den propheten. xxx.

Incipit. « Jacob de heilige patriarke seide aldus. »

Finit. « vœrtbringen om te hœrne. »

« Ende van sine dranke anden cruce seit Dauid Si gauen in mine spise galle. ende in minen dorste drencten si mi met edecke [2].

De xxxi, xxxii en xxxiii kapittels, over « *Christus orconden*, *waerden* en *werken* » sprekende, zyn slechts uittreksels uit het Nieuwe Testament. Kortheidshalve stappen wy er over henen.

[1] *Vrouden*, vrede.

[2] *Edecke*, — Edec, edec, edeck, edik. — In 't duitsch : *Essig.* — Azyn. Verder leest men in dezelve beteekenis : *asine.* (Zie : *Te noenen*, vers, 181).

Van den godleken wesene ende van den. iii. secten. xxxiiij.

Incipit. « Ene syn die allene niet en gelœven. »

Finit. « hine sal den geest van blasfemien niet ontsien. »

« Ende du seges. Waerome syn dan luse vloye padden ende des gelike om dat het scynt dat si mer syn tachterdeele [1] dan teenegen profite. Men antwoerdt masscien omdat bi desen ende dusdanen beesten dalmechtecheid Gods sal werden getœnt . . . »

« Alle secten werden gekeert te drien. dats ten paganen. ten ioden. ten kerstenen. »

Van den seuen sacramenten. xxxv.

Incipit. « Alle gelœuege menscen moeten œc gelœuen. »

Finit. « nemmermeer dyn gedachte mogen tonder doen. »

Van het H. Sacrament des huwelyks sprekende, haelt de schryver den H. apostel Paulus aen : « Om der fornicatien wille. salelc man syn wyf hebben. ende elc wyf haren man. » — Klaer en bondig is dit gezegde. Beter kan men toch den nagel op den kop niet slagen.

De schryver noemt de zeven heilige sacramenten : « Dœpsel, Vermsel, Penitencien, Huwelec, heilege Wiinge ocht ordene, Tsacrament van den outare, Dechterste olysele. »

Het xxxvi[e] kapittel « *van den vageviere* » levert niets op dat onzer aendacht waerdig zy.

Van der dodere verrisen. xxxvii.

Incipit. « Men sal œc voer waer geloeuen. »

Finit. « om den hope van der salegher verrisenessen. »

« Hieromme en sal men niet wanen dat die gene die bulte hebben ocht creupeul ocht manc syn ocht alte vet ocht alte magher. ende

[1] *Tachterdeele*, tot nadeel.

des gelike. selen verrisen in alselker leelecheit Mer alsœ S'Austyn [1] seit. dat leelec ende vuel es. sal daer gebetert werden. »

« Hieromme en sal thaer [2] dat men so dicwile sceert ende de nagele diemen so dicwile cort niet weder keren te harre stat [3]. »

Van den doemsdage. xxxviii.

De *dœmsdag* is de dag des laetsten oordeels zoo als ons leert het volgende *Incipit.* « Met rechten selen hen œc alle menschen ontsien van den dœmsdage die ten inde vander werelt comen sals. »

Finit. ende metten wt uercornen te siere [4] rechter siden staen mach om gedœmt te sine. »

Van der hellen pinen. xxxix.

Incipit. « Alle menschen selen hen œc vreselec ontsien van der pinen der helle. »

Finit. « ewege pinen die sonder endden ghedueren. »

« De *gehenna* dat men œc heet enen putte viers ende solfers. alsœ S' Augustyn seit. sal syn een lichaemlec vier. ende het sal tormenten der verdœmde lichamen ende der duuele. »

De XL, XLI, XLII, XLIIJ, XLIV, XLV, XLVI, XLVII en XLVIII[e] kapittelen stappen wy hier insgelyks over, wyl zy niet bezonders, ter opmerking strekkende, aenbieden. Zy spreken « *van der eweleker salecheit, van den prueuen van den gelœue, van den diensten in der kerken, van den cloester, van der capittelen, van den reeftre, van den dormitere* [5], *van den labore* [6], en *van ute te gane.* »

[1] *S'Austyn*, by verkorting voor S. Augustyn, S. Augustinus.

[2] *Thaer*, bet bair.

[3] *Te harre stat*, tot baren staet, tot bunnen vorigen staet.

[4] *Te siere, sinre, synre*, te zyner, aen zyner.

[5] In dit kapittel ontmoet men bet, van bet latynsche *Horologium* voortskomende woord, *horlogie*, geschreven gelyk het thans nog uitgesproken wordt : « Als *dorloge* luudt so stant » Als het uerwerk luidt, sta dan op.

[6] Het woordje *labor*, welk in het kapittel zelve ook *labœr* geschreven wordt,

Van der fermerien. xlix.

Incipit. « Als du in de fermerie den sieken diens. »

Finit. « in dyn siele ende in dinen lichame bereet. »

Het is thans eene beweze daedzaek dat de ziekezalen (*Fermerien* [1]) in de kloosters hunnen aenvang namen. Die instellingen erkennen dan geheel en al eenen geestelyken oorsprong. Schamen wy ons geensints dit hier openhartig te bekennen, en aen den katholyken godsdienst eene der schoonste parels zyner gloriekroon, eene zyner verhevenste titels tot de erkentenis aller na-eeuwen, weder te geven. Volgen wy in geender wyze die ontheiligers van allen eerendienst na, welke, eene valsche redenering tot hunnen verkleinigingsgeest te baet roepende, den ziekezalen eenen burgerlyken oorsprong willen toeschryven.

De ziekezalen trof men dan eerst en vooral in de kloosters aen. Zy dienden ter verpleging der zieke broederen of zusteren. Later nam men in de ook wel wereldlyke persoonen op.

In de middeleeuwen vermenigvuldigden zich die instellingen op eene wonderbare wyze : zy namen alle soorten van vormen en wyzigingen aen. Hier namen zy zieken op, ginder reizende passanten, verder pelgrims of bedevaerders. Er waren er die eene langdurige gastvryheid toelieten, andere waer men slechts eenige dagen, eenige uren verblyven kon. Van daer hunne verschillende bestemmingen. Ziekezalen, Ziekenhuizen, *Refugien* [2], Pesthuizen, Godshuizen en Gasthuizen, allen erkennen de *fermerye* als hun eerste ontstaenpunt.

stamt van het latynsche *labor*, *laborare* af, en heeft het hedendaegs nog gebruikte woord *labeuren*, *laboeren* (de aerde bewerken, beploegen) voortsgebragt. Dat diegene welke *laboert*, natuerlyker wyze *boer* genaemd wordt, zal niemand vreemd voorkomen.

[1] *Fermerie*, van het latynsche *infirmus*, *infirmare*. Van daer ook het fransche : *infirmerie*. Heden nog is het woord *fermerye*, in alle kloosters, in menig gasthuis gehezigt om der moniken of nonnen ziekenkamer, of eene afgezonderde ziekenzael aen te duiden.

[2] *Refugiën*, van het latynsche *refugium*, wykplaets, schnilplaets, toevlugt.

De godsdienst is de bron aller menschenliefde !

De volgende kapittelen : « *Hœ men de heiligen anebeden sal* (L) *van onser vrouwen* [1] *ende van der biechten* (LI), *van den jngelen, ende van Christus passien* (LII), *van den patriarchen ende van der caritaten* (LIII), » leveren geene byzonderheden op welke onze aendacht verdienen.

Van den apostelen ende van der caritaten [2]. liiii.

« Aldus selstu voert opgaen toten heilegen apostelen. Dats tote. S' Petre. Pauwel. senter Andriese. Iacoppe. Ianne, ende toten anderen die sœ heetelec Christum minde dat sie alle dinge lieten en bleuen vaste an hem. »

Van den marteleren ende van gedoechsamheiden. lv.

« Lœpt dus voert toten heilege martelaren Dats tot S' Laureise. Steuene. Vincente. ende tote alderanderen die met sœ heetelec gelœue Christum minden. Dat si om sinen wille blidelec gedœgeden [3]. Allenden. kerkers. wilde beesten [4]. vier. galgen. crucen. ende alle andere manieren van tormenten. »

Van den confessoren. lvi.

« Du sels œc te dynre hulpen rœpen. de heilege confessore. Dats S' Mertene. S' Claesse. Benedictum. Bernarde ende alle dandere. »

Daer het tyd wordt aen deze aenhalingen een einde te stellen, zullen wy van de kappittelen welke handelen « *van Christus menscheit*

[1] *Onser Vrouwen*, Onze lieve Vrouwe, de H. Maegd Maria.

[2] *Caritaten*, aelmoessen, werken van bermhertigheid. — Heden hoort men de aelmoesseniers in sommige kerken den geloovigen in dezer voege aenspreken : « Doet om Gods wille, *caritate.* »

[3] *Gedœgeden*, *dogheden*, gedoogden, van gedoogen, verdragen, lyden. — *Gedoechsamheid*, lydzaemheid, verdraegzaemheid.

[4] *Wilde beesten*, te weten de wilde beesten aen welke, tydens de romeinsche vervolgingen, de kristene martelaren ten prooi gegeven werdden.

(LVII), *van geesteleker dronkenscap* (LVIII), en *van den godleken beneficien* (LX), » niet gewagen; en alleenelyk over het LIXe kapittel *van den mageden ende van Gods wesen*, » sprekende, de volgende regels aenstippen :

« Toege di œc alte sterkelec metten heilegen mageden. dats metter glorioser maghet M^en^ (Marien). met Magdalenen. Agheten. Agneten. Katelinen. ende met alden anderen die haren brudegœm soe heetelec minden ende minnen. »

Eindelyk zyn wy aen het laetste kapittel gekomen :

Van louene en van dankene ende van der begherte der hemelsche glorien. LXI.

Behalven hetgene de tytel belooft, bevat dit kapittel nog een gebed aen den Allerhoogsten (*Collecta*), en eindigt met eene aenspraek welke luidt als volgt :

« Ic segge dat volmaecte wysheit es dit volmaectelec te herpeisene. ende hier in erenstelec te wandelne. seggic geendde [1] wetentheit synde. Dit dagelec deuotelec te herpeisene seggic saleger verstandelheit synde. Ende hier in eenperlec genoechte te hebbene wanic ende gelœue datter dewelec [2] leuen in es. Hier omme begeric dattu dit altœs peis ende ic wille dattu hier in altœs wandels. ende ic begere dat du hier in salechlec genuechte hebs. dit radic di salechlec dattu dit tote in dyn ende eenparlec omgryps. Ende dat wi beide gecrigen [3] mogen dat ic di wensche so laet ons Gode den geuere van allen goede anebeden. »

Collecta.

« God wiens ontfermecheit negeen ghetal en es wes onsen catiuegen [4] tœ die dynre ontfermecheit bidden dat gelyc dattu

[1] *Geendde wetentheit*, geïndde, volmaekte wetenschap.

[2] *Dewelec leven*, het eeuwig leven.

[3] *Gecrigen*, verkrygen.

[4] *Catiuegen*, *keitivechen*, ongelukkigen. — Zoo zegt de dichter van *Floris en Blancefloer* (vers 746). « Hoe dicke seitsi : *keitivech* wyf. »

Marien magdaleenen die al weennende dine voete custe al haer sonden verliets Alsœ moetstu ons alle onse sonden verlaten Ende gewerdege ons eenparlec te houdene in dynre minnen Die leefs ende regneers met Gode den vader in de enecheit des heilechs geests God ewelec ende emmermeer Amen. »

Dit boec es hier ute.

IV.

Met het *Hore Dochter* eindigt het eerste deel van het handschrift.

Het tweede deel is eene verzameling van gebeden, psalmen, enz. Het geschrift er van is niet alle van de zelfde hand; nogtans kan men het zeer gemakkelyk lezen. Wy zullen hier van de verschillende stukjes, welke dit tweede deel inhoudt niet wydloopig spreken, maer ze alleen kortelyk aenstippen.

I. *Here en berispe mi niet in dinen toerne* [1] *noch en begripe mi niet in diinre gramschap.* (fol. 108, recto). — Eerste vers van den Psalm Davids, voor den Opperzangmeester, op Neginoth, op de Schemeuith. (Psalm VI.)

II. *Salech siin sy dier ongerechtecheiden verlaten syn ende welker sonden dat bedech* [2] *syn.* (fol. 108, verso). — Maskil van David; Psalm XXII.

III. *Here en berespe mi niet in dine torne.* (fol. 109, recto). Psalm XXXVIII. — Het eerste vers van dezen Psalm is aen het eerste van den VI^en^ Psalm gelyk, maer de overige verschillen.

IV. *Ontferme myns God na dyne groete ontfarmecheit.* (fol. 110 verso). — De roomsche *Brevarium*, door den vermaerden Plantyn in 1700 gedrukt, geeft dezen Psalm voor den L^en^, andere boeken voor den LI^en^. Wat er van zy, het is

[1] *Tœrne*, *torne*, toorn, gramschap.

[2] *Bedech*, bedekt.

deze Psalm welke David opstelde, wanneer de propheet Nathan by hem gekomen was, na zyne komst tot Bathsebah.

v. *Here gehore mine bedinghe*[1] *ende mi roep moet te di comen.* (fol. 111, verso). — Eerste vers van den CII[e] Psalm. Deze Psalm is wel een van de schoonste, welke de heilige zanger vervaerdigde. Niets kan beter de smeeking eens bedrukten afbeelden, welke maer alleen op God meer hoopt. *Domine, exaudi orationem meam, et clamor meus ad te veniat!* Welke poëzy kan op eene droeviger wyze al de smerten uitgalmen, welke een bedrukt hert kan bevatten? Welke proza kan de majesteit Gods hooger verheffen?

vi. *Van den diepheiden soe riepe ic te di here: heere gehore mine stemme.* (fol. 113, recto). — Deze tranenverwekkende Psalm is de smeekende bede eenes hartes, welk berouw heeft over zyne zonden en op den Heere hoopt: *De profundis clamavi ad te Domine.* Daerom ook wordt hy door de H. Kerk, in name der overledenen, dagelyks den Heere toegezongen.

vii. *Here gehore mine bedinghe ontfanc metten eren*[2] *mine orisœn*[3] *in dine waerheit.* (fol. 113, recto). Psalm CXLIII, welke David zong als zyn zoon Absolon hem vervolgde. — *Alias*: Psalm CXLII.

viii. *Letanien.* (fol. 112, recto). — Eene lange litanie van al de heiligen, acht bladzyden bevattende. Men meldt er de namen in van byna negentig heiligen. Zy eindigt met een gebed voor den Paus.

ix. *Hier beghint sinte Jheronimus souter.* — *Incipit*: « Sinte Jheronimus ordeneerde cortelec. » — *Finit*: « Hier es sinte Jheronimus souter ute. Gode lof. Amen. » — De zieken, de matroozen, de soldaten, enz., welke hunne ziel van het kwaed willen bevryden en het eeuwig leven bekomen, moeten devotelyk dezen *Souter* lezen.

[1] *Bedinghe*, bede, gebed.
[2] *Eren*, ooren.
[3] *Orisoen*, gebed, van het latyn *oratio*. — In 't fransch *oraison*.

x. Een gebed tot den H. Joannes. (fol. 129, recto).

xi. Verschillende gebeden tot de H. Maria. (fol. 130-132).

xii. *Van sinte Janne ewangeliste eene bedinghe.* (fol. 133, recto).

xiii. *Van sinte Jan baptiste.* — Gebed. (fol. 133, verso).

xiv. *Van sinte Marien Magdalenen.* — Gebed. (fol. 133, verso).

xv. *Van sinte Margariete.* — Gebed. (fol. 134, recto).

xvi. *Van den Marteleren.* — Gebed. (fol. 134, verso).

xvii. *Van den Heyleghen magheden.* — Gebed. (fol. 134, verso).

xviii. *Eene bedinghe te segghene als men ten heyleghen sacramente gaen wilt.* (fol. 134, verso).

xix. *Her Jan Ruusbroec van den sacramenten des outaers.* (fol. 135, recto).—Jan Ruisbroeck, een der geleerdste priesters zyner eeuw, was vooreerst vikaris van de hoofdkerk te Brussel, en werd naderhand kanonik van het klooster van Groenendael. Hy bezat in den hoogsten graed die vurige welsprekendheid, welke de ongeloovigste bekeert en de verhardste zondaer tot boetveerdigheid dwingt. De vermaerdste mannen van Europa kwamen hem hooren en hem raed vragen; hy werd onder anderen bezocht door Joannes Chaulerus, Gerard Groet en Jan Seele, voogd van de Zwolsche school.

Men weet met welk eene verontweerdiging Jan Ruisbroeck de te zeer vermaerde Bloemaerdiene vervolgde, wiens schriften ongelukkiglyk eenigen roem bekwamen, en zoo vele menschen tot haer lokten.

Petrus Andreas, bisschop van Kameryk, benoemde Ruisbroeck tot Prior van Groenendael. Hier bragt de eerwaerdige man zyn leven door in het daerstellen van eene betere regeltucht voor zyne gemeente, in het uitoefenen van goede werken, en in het schryven van boeken, waervan er eenige te Brussel, onder den tytel van : *T Cieraet der geestelyke bruyloft*, verschenen.

Tot in den diepsten ouderdom las deze merkwaerdige gryzaerd misse, en volgde strengelyk de regels van zyn

order. Hy stierf den tweeden December van 't jaer 1381 en werd in de kerk van zyn klooster begraven. Vyf jaren na zyne dood, werden zyne gebeenderen in eenen grafkelder recht over het groote altaer gelegd, tot dat eindelyk de aertsbisschop Jacobus Boonen ze wederom deed uitgraven, om ze in een schoon graf te leggen, welk in de kapel der H. Dryvuldigheid opgerecht was, kapel aen welke Jan Ruisbroeck altoos eene byzondere liefde betoond had.

Niet voornemens zynde hier eene levensschets van dien roemweerdigen man te schryven, laet ik die taek aen eene geleerdere pen over, en ik vergenoege my eenen enkelen volzin uit het aengehaelde handschrift : *Van den sacramenten des outaers*, over te nemen. Dezelve moge dieneu om desmans vurige liefde tot het allerheiligste der goddelyke geheimenissen te waerderen.

« De see, — zegt hy vergelykender wyze, — en es alsoe oueruloeyende van druppen. noch de sonne van rayen [1]. noch de bossche van loeueren [2]. als dat sacrament des outaers es oueruloedech van godleker gratien. » — Kan men een dichtkundiger denkbeeld geven van al de genade welke in het allerheiligste Sacrament besloten ligt ?

XX. *Des salechs bisscops Augustiins bedinge.* (fol. 136, recto — 140, verso). — *Incipit* : « Heere Jhesu Christe die in dese werelt toe quaems. » — *Finit* : « Die leeft ende regneert God bi allen werelden der werelden Amen. »

XXI. *Hier beghint een bedinghe die sinte Augustyn maecte altemet datse dinghel* [3] *dichte.* (fol. 140, verso — 143, recto). — *Incipit :* « Here almachtech God die bes drieuuldich in een. » — *Finit :* « Ghi die syt God gebenedyt ewelec ende emmermeer. Amen. »

[1] *Rayen*, stralen, van het fransche : *rayons.*
[2] *Loeueren*, bladeren, looveren loof.
[3] *Dinghel*, de engel. — Terwyl dat de engel ze hem ingaf.

XXII. *Seghet dese bedinghe ten heileghen cruce ieghen alle uernoy* [1] *ende wiese seit suriendaghes met deuotien God sal hem gheven dat hi heescht bi synre gracien.* (fol. 143, verso — 144, verso).

XXIII. *Juste iudex Jhesu Christe.* — Gebed.

XXIV. *Dit salmen segghen alsmen onsen here heeft.*

XXV. *Een groete te herten Gods.* — Gebed.

XXVI. *Dit salmen segghen in de stille vander missen.* (fol. 144, verso — 165, recto).

XXVII. *Een bedinghe om een goet inde.*

XXVIII. *Salve Regina.* — In 't vlaemsch.

XXIX. *Een goede bedinghe toten here.*

XXX. Gebed tot de H. Moeder Maria.

XXXI. *Sinte Thomas van Aquine bedinghe.* (fol. 165, recto. — *Incipit.* « O fonteine der ontfermhertecheit. » — *Finit.* « Die leeft ende regneert met Gode den vader in eenheyt des heylechs geests eewelec ende emmermeer amen. »

Dit gebed verschilt van de andere welke zich in het handschrift bevinden, door een groot, vet geschrift, welk op beide zyden van het blad eene ruime plaets laet, als of het verzen waren. Het is ten deele in 't vlaemsch en ten deele in 't latyn opgesteld.

XXXII. *Dese anthifene seit men na paesschen van onser vrouwen.* — Het is de bekende : *Regina cœli.*

XXXIII. Twee gebeden tot Jesus-Christus. (fol. 165, recto en verso).

[1] *Uernoy*, *Vernoy*, pyn, verdriet, smart. lyden. In 't fransch : *ennui.* — Zou er het woord *vergoyne* ook met in betrekking staen?

Als Diederic van Assenede in zyne *Floris en Blancefloer* van de vier prachtige wooningen spreekt, welke zich in den toren bevinden, zegt hy (vers. 2452-2453) :

« . . . . . des gewinnen
vernoy die joncfrouwen, dier weren binnen. »

Hetgene wilt zeggen : de jonkvrouwen sparen zich ongemak, smarten.

Ibidem, vers 2262, leest men :

« Vrient — seit Daris — en heelt mi niet,
So wat *vernoy* u es geschiet. »

Dat is : verberg my niet of eenig leed u is geschied.

V.

De gedichten welke volgen, raken de kanonike uren. Zy bevatten 320 versen. Het schrift is er zeer leesbaer van. Men telt tot 22 regels op de volle bladzyden. De eerste letter van elk vers bevindt zich een weinig verwyderd van het woord welk zy begint; men weet dat die manier van schryven zeer gemeen was aen de oude kopisten. (fol. 166, recto — 174, verso.)

Te Meetenen.

O Jhesu Criste gheminde here
Ghi moet hebben lof ende ere
Ende eruelec syt ghebenedyt
Maer sonderlinghen op desen mettentyt
Want in ure die van der nacht
Uwe moder u ter werelt bracht
Ende inder nacht doen was ghedaen
Dat auontmael so ghindi saen [1]
Op den berch van Oliveten
Als ons die scrifture doet weten
Daer ghi verdrueft waert toter doet
Ende den anxt hadt alsoe groet
Dat u liep ter seluer steden
Swet als bloet van alle leden
Om dat u claerlec stond voer oghen
Die bittre pine die ghi soudt doghen [2]
Daer knieledi neder op ter eerden
Ende baedt met groter werden
Uwen vader van bemelrike

[1] *Saen*, terstond, spoedig; in de middeleeuwen schreef men : *sá*, *sáhn*, *sán*. In *Floris en Blancefloer* leest men : (vers 1061). « Ende liep wech ter cameren *saen*. » — (vers 1293) « Het sal ute breken *saen*. » — (vers 2343) « Floris maecte hi ridder *saen*. » — In de volkstael hoort men soms nog wel dit woord in denzelven zin gebruikt, BV. : Zoo *saen* als mogelyk.

[2] *Doghen*, *gedoghen*, doogen, gedoogen, lyden. — Zie bladzyde 251, nota 3.

Dat hi van u waert moghelike
Nemen woude die bitter doet
Nochtan so gaefdi u al bloet
Te sinen wille ende seidt mettien [1]
Vader u wille moet gescien
Ende waert ghehoersaem uwen nader
Toter doet toe van algader
Doe quam Judas ter selve stont
Ende custe u an uwen mont
Ende verriet u valschelike
Die ioden quamen dapperlike
Tote u gheuuapent met groter scaren
Als ocht ghi waert een mordenare
Die u hielden ende vinghen
Ende alte smadeleec handelen ghinghen
Dit wirdt al om ons ghedoghen
Ghi liet u binden uwe heileghe oghen
V anscyn bespouwen ende te blouwen [2]
Dat die inghele begheren te scouwen
Si daden u confucen [3] soe vele
Ende sloegen u te haren spele
Daer wert al dien langhen nacht
In uwer scanden ouer bracht
Voer dese smadeleecheit liue here
Moeti hebben lof ende ere
Ende moet ons hebben in uwe macht
Ende ons bringhen wt deser nacht
Onser sonden ende ghebreken
Daer wi nu in midden steken
Ten claren daghe van hemelrike
Daer men u sal louen ewelike.
Amen.

Te Priemen.

O Jesu coninc van hemelrike
Ghi moet gheloeft syn ewelike

[1] *Mettien*, met een, met eenen (oogenblik), seffens, aenstonds, op staenden voet. In de volkstael zegt men heden nog : Ik zal *met eenen* komen.

[2] *Blouwen*, blaeuw maken, het aenschyn door kaekslagen doen blaeuw worden. — In 't fransch *contusionner*.

[3] *Confucen*, *confusien*, van het latynsch *confusio*, in 't fransch *confusion*.

Maer nu te priemtide sonderlinghe
Doe ghi bracht waert in tghedinghe [1]
Voer Pylatuse van den joden
Die u grote onneere boden
Si daden u groet ongherief
Ende bondeu u als enen dief
Van uwer doet ghinc men daer dinghen [1]
Ende valsche ghetughen over u bringhen
Die tugheden dat ghi waert een quaet
Ende van groeter ouerdaet
Ende ondaet ghedaen hadt so groet
Dat ghi wel hadt verdient die doet
Pylatus sinde u te selven stonden
Tote Herodes al ghebonden
Die met u maken ghinc syn spot
Ende dede u als eenen sot
Met eenen witten clede cleden
Ende tote Pylatuse weder leden
Ag here ghi die om onse scout [2]
So vele rechteren hebben wout
Die u hanteerden smadeliken
Dat verdroecht ghi oetmoedelike
Ghi stont vore hen ende sweecht al stille
Ende gaeft u over te haren wille
Ende sloecht uwe oghen ter neder waert
Sere bedruck ende besuuaert
Met droevert erten met suuaren sinnen
Met saechten moede met beter minnen
Ende hadt int herte ghedoechsamheit
Ende inden wille ghelatenheit
Ic bidde u here dat ghi wilt syn
Ghenadich rechter in den fyn [3]
Als ghi selt comen ordeel gheven
Van dat wi hebben hier bedreven
En wilt ons doemen niet ter hellen
Maer metten goeden ons ghesellen
Inder vrouden van hemelrike
Daer ghi selt regneren ewelike.
Amen.

[1] ***Gedinghe***, pleitzael, ***dinghen***, pleiten. Men zegt heden nog: een merkweerdig ***geding***, voor: ***un procès remarquable.***

[2] ***Scout***, schuld. — [3] ***Fyn***, van het latyn: ***in fine***; op het einde der wereld.

Te Tertien.

O Jhesu Criste behoudere myn
Gheloeft so moeti ewelec syn
Maer he sonderlinghe syt
Gheloeft in deser tercietyt
Doen die joden te gader liepen
Ende crnysten cruysten op u riepen
En dede u alle uwe cleder uyt
Ende maecte u naect al toter huyt
Met scherpen gheesselen ghinc men u blouwen [1]
Ende met wonde al core houwen
Dat bloet liep u van allen leden
Al van hoven tote beneden
Si sloghen u met groten woede
Die eerde waert roet van uwen bloede
U lichaeme was van bloede nat
Doen si der slaghe waren sat [2]
Gaf men u omme een purpere cleet
Eene scarpe crone was u bereet
Die van doernen was ghewronghen
Ende in u hoet met pinen ghedronghen
Dat bloet liep neder al ghedichte [3]
Si bespouwen uwe scone ansichte
Dat roet ende nat was van den bloede
Si gaven u eens conincs roede
In uwe hand ende seiden u
Coninc der ioden god groet u
Sie knielden vore u te baren spele
Ende gaven u groter slaghe vele
Doe ghinghen si u weder clieden
Ende uter stat ter doet waert [4] leiden
Die quade knechte medeliepen
Die op u iuychten ende riepen
Ghi moest selve uwe cruce draghen
U moeder volghede met grote claghen

[1] *Blouwen*, met geesselen blaeuw maken. Zie hier voren bladz. 259, nota 2.
[2] *Sat*, verzadigt; van het latynsche : *sat, satur*.
[3] *Ghedichte*, dicht by een, dicht by elkander (de druppels wel te verstaen).
[4] *Doet waert*, doodwaerts, naer den dood leiden.

Si quam na ende ghi ghingt voren
Si wighde [1] uwen bloedeghen sporen
Ag heere doer dese pine groet
Moetti ons helpen ute alre noet
Ende comen doen met u daer boven
Daer men u sal eweleec loven.
Amen.

Te Sexten.

O Jhesus ghi moet lof ende eere
Hebben nu ende emmermeere
Ende sunderlinghen ter selver ure
Die u ghemaect was al te suere [2]
Want ghi doen waert om onse scout
Ghenichelt [3] ane des crucem hout
Men maecte uwen lichame naect
Die al met wonden was mesmaect [4]
Men ghinc daer cloppen ende blouwen
Met groven naglen u doer houwen
Hande ende voete op tcruce strecken
Ende alle uwe lede soe ute recken
Dat men uwe bene [5] mochte tellen al
Die slaghe maecten groet ghescal
Doen men u ane tcruce sloech
Als men u metten cruce op droech
Ghingen die wonden bloeden sciere [6]
Daer mocht men sien fonteine viere
Die daer spronghen tote beneden

[1] *Wighde*, volgde?

[2] *Suere*, zuer, bitter, onaengenaem. — *Zuere woorden*, zegt men heden nog voor : *onaengename woorden*, zoowel als ten tyde van *Floris en Blancefloer* (vers 3522) : « *Suurlike woorden*. » — In dit werk vindt men ook het woord *suere* in den zelfden zin gebruikt als hier boven (vers 1176) :

« *Ag doct, hoe nidech ende hoe* suere
Syn dine seden ende dine natuere »

[3] *Ghenichelt*, genagelt. — [4] *Mesmaect*, mismaekt. — [5] *Bene*, beenderen.

[6] *Sciere, schiere*, op 't oogenblik. — In 't duitsch : *Zogleich*. — Zoo leest men in *Floris en Blancefloer* (vers 2965) :

« *Die portwerder vraechde hem* schiere,
Ho hoge hi spelen wilde ende hoe diere. »

Van u varmen bloede uyt uwen leden
Si hinghen u tusschen twe mordenaren
Ende wouden proeven openbare
Dat ghi van quaden feyte waert
Ghi sloecht uve oghen nederwaert
Ende spraect tote uwer moeder
Dat sinte Jan soude syn hare hoeder
Sie stont daer seerech [1] ende swaer
Wel mochtsi driven groet mesbaer [2]
Doen si u sach aen tcruce hanghen
Die traenen liepen hare over die wanghen
Tsweert des rouwen doer ghinc haer herte
Want alle die pine ende alle die smerte
Die men u in den lichame dede
Die leet si inder zielen mede
Want hare leven was al in u
Daer bi was si ghecrust met u
Ag heere die aent tcruce hinct
Temaele [3] met roeden bloede besprinct
Al doer wont en al doer houwen
Laet ons nwe anscyn eweleec scouwen.

Amen.

Te Noenen.

O suete Christus der heileghen leven
Moeten u lof ende eere gheven
Al der werelt creaturen
Ende sunderlinghen te deser uren
Van der noenen doe ghi hinct
Aen den cruce ende waert bespringt [4]
Met roeden bloede in alle uwe lede
Van groter pinen die men u dede
Waerdi verdroecht [5] ende leidt nu dorst
Men bracht ghedraghen sonder vorst

[1] *Seerech*, van *seer*. pyn, droefheid. Men leze : zy stond daer bedroefd ende bezwaert. Zoo zegt men heden nog : *het hoofd doet my zeer*, voor : ik heb pyn in het hoofd.

[2] *Mesbaer*, misbaer. — [3] *Temaele*, teenemale, ten eenen male.

[4] *Bespringt*, besprenkelt, met bloede besprenkelt.

[5] *Verdroecht*, dit woord is hier gebruikt om de gewaerwording van droogte te beduiden, welke men gevoelt als men dorst lydt.

Galle gheminghet met asine
Dat was u dranc in uwe pine
Daerna spraecti hets voldaen
U hoet dat lieti neder gaen
In die ure van uwer doet
Ende spraect met eenre stemmen groet
Vader in den handen dyn
Bevele ic u die ziele myn
Doe ghi ane tcruce gestorven waert
Quam daer een ridder onghespaet [1]
Die u met enen spere stac
Ene wonde dat u therte brac
In uwe side ende uten steke
Ran [2] bloet ende water ute als een beke [3]
Ag hoe edel es die dranc
Die daer ute uwer herten spranc
Ende hoe diere es dese fonteyne
Die ons maect van sonden reine
Ende van der ewegher doet verloest
Dit is der sundaren hoepe ende troest
Uwe moeder was wel na [4] ghestorven
Van groten rouwe ende al bedorven
Doe si u naect sach ende bloet
Hangen ane den cruce doet
Doer gaet [5] met wonden roet van bloede
Ag hoe sere was hare te moede [6]
Nu biddic u doer uwe doet
Dat ghi ons helpt ute alre noet
Laet ons met u der werelt sterven
Dat wi uwe rike moghen verwerven.

Amen.

[1] *Onghespaet*, van *spade*, laet. Te spade komen; te laet komen; niet te spade komen, *onghespaet* komen, zonder toeven komen.

[2] *Ran*, van *rennen*, loopen. Heden zegt men nog *renbaen*, loopbaen.

[3] De ridder Longinus, welke met eene speer de zyde van Christus openstak, waer uit bloed en water *in eenen kelk* zou gevloeid hebben, is de schoone bron waer van het middeleeuwsche *S. Graal* afstamt.

[4] *Na*, voor *byna*.

[5] *Doer gaet*, doorboort.

[6] *Te moede*, voor: *slecht te moede zyn*, bedroeft zyn.

Te Vesperen.

O Jhesus ghi moet emmermeere
Hebben werdecheit lof ende ere
Maer sunderlinghen moet men u loven
Te vespertide als ghi van boven
Van den cruce waert ghedaen
Daer hadde n die doet gbevaen [1]
Nochtan haddi die eweghe doet
Met uwer doet verslaghen doet
Want den doeden wert ghegheven
Mids uwer doet deweghe leven
Die doet u sloech di dat was wonder
Doen si u brachte in tcruce tonder
Doen die doet verwan dat leven
Doen starf die doet ende waert verdreven
En ghi here bleeft te boven
Dies moesten wi n euvelec loven
Als dat uwe moeder sach die maecht [2]
Dat ghi doet daer vore hare laecht [3]
Al oversprayt met roden bloede
Doen mocht hare sijn [4] wel wece [5] moede
Si mocht wel hebben angst ende vaer [6]
Groten rouwe ende groet mesbaer
Als si gheleefde den drueven dach
Dat si u soe ghestorven sach
Si sach vol wonden al nwe lyf
Uwen lichaeme cout ende styf
Uwe anscyn was bleec ende vale [7]
Die doet hadde u ontferwect te male
Uwe oghen al verdonckert waren

[1] *Ghevaen*, verkorting voor *gevangen*.
[2] *Maecht*, macht.
[3] *Laecht*, van liggen. Met bloed overspreidt liggen.
[4] *Sijn*, zin.
[5] *Wece*, (*wese?*) wezen.
[6] *Vaer*, vrees. Dit woord wordt zoo wel in den zin van *vrees* gebruikt, als in dien van *angst*. (Zie Hoffmans von Fallersleben, *Horæ Belgicæ*, bl. 55, in zyne ophelderingen over *Carel ende Elegast*).
[7] *Vale*, vael, vale, loodverwige kleur des aengezichts.

Uwe scoenhelt was temale vervaren
Ghi waert beroeft in uwe sinnen
Ghi en haddet gheen leven binnen
Si suchte menechwerf ende dan
Si sach op u ende sprac u an
Ghine mocht niet spreken noch op h' sien
Hare en mochts niet meer ghescien
Dan dat si te meneghen stonden
Cussen mochte uwe versche wonden
Ende uwen mont van bloede roet
Die vercout was van der doet
Haer anschyn waert roet altemale
Dat te voren was bleec ende vale
Van bitteren rouwe van droeven moede
Hare wanghen bloosden van uwer bloede
Heere nu biddic u op trouwe
Doer uwer moeder bitteren rouwe
Dat ons te staden comen moet
Uwe bittere doet u dierbaer bloet
Dat wi u moghen na dese ellinde
Eweleec loven sonder inde.

Amen.

Te Completen.

O Jhesus ghi moet talre [1] tyt
Gheloeft syn ende ghebenedyt
Maer sunderlinghe te completen
Doen ghi uwe achterste [2] avonteten
Met uwen jongheren eten woudt
Ere ghi om onsen wille sterven soudt
Daer gaefdi ons in testament
Uwes selves lichamen sacrament
Dat wi souden uwes daer mede
Ghedincken in onser ellindechede
Daer gaefdi middel sonder deel
Ons u selven al gheheel
U vleesch u bloet u menschelecheit
Uwe edele ziele uwe godlecheit

[1] *Talre tyt*, ten allen tyden.

[2] *Achterste avondteten*, laetste avondmael.

U en es sunderlings niet bleven
Dat ghi ons niet en hebt ghegheven
Dit es onser zielen spise
Die ons voedt naer hemelschewise
Als wi met suuerre zielen gaen
Ten heyleghen outaer u ontfaen
Oec groet men u te selver uren
Dat uwen moeder waert te sure [1]
Want doen men u groet te completen
Doen was u moeder daer bi gheseten
Ende ghinc groten rouwe driven
Ende woude emmer bi u blieven
Si woude u behouden doet
Si dreef den rouwe al te groet
Want sine mochte uwes niet derven
Van u te sceedene was haer een sterven
Maer het en mocht haer niet bescieten [2]
Sine mocht uwes nemmere ghenieten
Men ghinck se met crachte van u leiden
Maer therte en mocht van u niet sceiden
Want al was si gheleit daer af
Haere ziele bleef bi u int graf
Nu gheeft ons here op erterike [3]
U tontfane [4] soe werdelike
Dat uwe doet moet in ons bediuen [5]
Ende wi in u begraven bliven.
Amen.

Dese ghetiden Jhesus here
Lesic daghelyks in u ere
Om te ghedinken uwer bittre doet
Ende uwer moeder rouwe groet
Ende bidde u doer uwe trouwe
Dat ghi ons gheeft ghewareghen rouwe
Van dat wi hebben u mesdaen
Ende van den sonden ave te staen [6]

[1] *Sure*, zie hier voren bladzyde 262, nota 1.— [2] *Bescieten*, baten ? — [3] *Erterike*, aerdryk, aerde. — [4] *Tontfane*, te ontvangen. — [5] *Bediuen*, voordeel doen ? — [6] *Ave te staen*, aftestaen.

Ende dat ghi ons willet verlenen
Om uwe doet also te wenen
Met uwer moeder uytvercoren
Dat niet en blive aen ons verloren
U dierbare bloet u heyleghe leven
Dat ghi hebt voer ons ghegheven
Ende dat wi moeten in onser doet
Ghedinken uwer trouwen groet
Dat wi met uwen dieren bloede
Moghen ontgaen des duvels roede
Ende in der glorien met u versamen
In dat rike uwes vaders. Amen.

VI.

De kanonike gezangen zyn gevolgd door eenige andere kleine dichtstukjens, welke geensints van waerde ontbloot zyn, weshalve ik ze hier volgaerne overschryf.

1.

Die es ghebonden
Met swaren sonden
Ende los wilt wesen
Te Jhesus wonden
In corten stonden
Mach hi ghenesen
Want caritate
Ute desen gate [1]
Van Jhesus herte
Met haren drancke
Gheneest die crancke
Van aller smerte.

2.

Van alre pine
Gheeft medecine [2]
Jhesus bloet
Dat ute synre siden
Tallen tiden
Vloyt als ene vloet
Uwe ziele cranc
Drinct desen dranc
Ghi blivet behouden
Saedt uwen lost [3]
Vraghet niet wat cost
Hets al vergouwen [4].

[1] *Gate, gat,* opening.

[2] Dat het H. bloed een voortreffelyk geneesmiddel was, niet alleen voor ziele smerten, maer ook voor lichamelyke pynen, was een gevoelen in de midden eeuwen algemeen in zwang. (Vergelyk Grimm's, *Arme Heinrich*, hier voren aengehaelt).

[3] *Lost,* lust. — Verzaedt uwen lust.

[4] *Vergouwen,* vergeven, gegeven, geschonken.

3.

Soe wie dat drinct
Den dranc die sprinct
Uyt Christus borst
Hem sal vergaen
Al sonder waen [1]
Die ewighe dorst
Sonder ghelach
Men bueten [2] mach
Op dese fontyne
Uyt Christus borst
Den eweghen dorst
Ende werden reyne.

4.

Comt alle drincken
U sal schincken
Jhesus goet
Ute desen tappe
Met vollen nappe [3]
Syne herten bloet
Wildyt versinnen
Ghi vint hier binnen
Recht als een vloet
Den dranc der minnen
Die ons doet winnen
De weghe goet

5.

Dwaet [4] uwe smetten
Sonder letten
Op dese vloet
U sal voerwaer
Al maken claer
Dat diere bloet
Waer mach men bat [5]
Dan in dit gat
Syn sonder sorghen
Want in dit gat
Der minnenscat
Leecht al verborghen.

6.

O ziele myn
Drinct desen wyn
Ende hier in daelt
Syt onvervaert
Wat men hier baert
Hets al betaelt
Ende alle daghe
Maect uwe ghelaghe
Op dese riviere
Ghi selt ontsoncken
Ende werden droncken
Van minnen sciere [6].

[1] *Waen,* twyfel; van *wanen*, gissen, denken.

[2] *Bueten*, buit maken? — Of misschien : *baeten*, baet vinden, voor : laven.

[3] *Nappe,* schael, drinkschael. — In 't duitsch : *Napfe.* Het oudtyds zoo wel by fransche als nederduitsche schryvers gebruikte woord : *hannap*, *hanaps*, is er van herkomstig.

[4] *Dwael*, wascht. Men weet dat men zich eertyds voor de maeltyd de handen waschtte. « Teten was ghereet ende gingen *dwaen*, » leest men in *Floris en Blancefloer*, vers 1863.

[5] *Bat, bet,* beter. « Ende haer *bat* dan een ander bewaren sal. » (*Horæ belgicæ*, part. III, pag. 14, vers. 443.)

[6] *Sciere*, zie hiervoren bladzyde 262, nota 6.

7.

Als u aen gheet [1]
Die duvel wreet
Met quaden ghedachte
Soe vliet hier binnen
Ghi selt verwinnen
Al sine crachte
Rust in dit gat
Want wildi stat [2]
Hier binnen setten
Noch duvel fel
Noch gheen el [3]
En mach u letten.

8.

O wonden viue [4]
Die in den liue
God ontfinc
Doen hi van minnen
Om ons te winnen
Aen tcruce hinc
Laet nwe smerte
In onse herte
Hebben stat [5]
Want men voerwaer
Mach vinden daer
Der minnen scat.

9.

O wonden diep
Daer dbloet uyt liep
Dat heeft verloest
Die werelt al
Van sduvels val
Nu gheeft ons troest
Dat wi daer boven
Moeten loven
In hemelrike
Ende gheven ere
Onsen here
Eweliken.
Amen.

Onder deze versen leest men het volgende *Distichum* :

Ieghen die doet en es gheen scilt
Leeft also ghi sterven wilt.

---

[1] *Aen gheet*, aengaet, aenvalt, bekoort.
[2] *Stat*, steeds, gestadig.
[3] *El*, hel, helle.
[4] *Viue*, vyf. — De vyf wonden welke Christus aen het kruis ontving.
[5] *Stat*, plaets ; *stat hebben*, plaets vinden.

VII.

Een van de belangrykste stukken, welke het manuscript inhoudt, is eene soort van attestatie waerin er van de kerk van Uckel, en van het gehucht Caelevoet, beiden in de nabyheid van Brussel gelegen, gewag gemaekt wordt.

Eer wy dit stuk mededeelen, en om deszelfs belangrykheid klaerblykelyk te toonen, vinden wy ons genoodzaekt hier eenige historische ophelderingen aen te halen.

Paus Leo III, was de opvolger van Adrianus. Hy had in 't begin van zyn pausschap veel te lyden van de neven van zynen voorzaet, Pascal en Campulus. Na den dood van Adrianus hadden deze alle mogelyke poogingen aengewend om in het bezit van den roomschen stoel te geraken. Doch zy bereikten het doel hunner lagen niet. Hierom zwoeren zy zich te wreken over Leo, dien zy als een overweldiger van de erfenis hunnes ooms beschouwden.

De booze wacht doorgaens den dag der wraek met stilzwygend geduld af; maer als die dag te lang zyne hoop bedriegt, dan laet hy aen den tyd niet meer hem dien te bepalen; hy bepaelt hem zelf, en zegt : *heden moet het geschieden.*

Zoo was ook voor Leo het uer der wraek geslagen!

Pascal en Campulus hadden al meermalen getracht den paus in het geheim te vermoorden. Doch hier in steeds mislukkende, namen zy eindelyk het besluit hem in het openbaer te doen om hals brengen.

Ondertusschen was de bepaelde dag, de dag der processie der Groote Litanien gekomen. Onder den toeloop van volk, welk deze plechtigheid uitlokte, hadden de samenzweerders hunne mannen verborgen; bloedgierige beulen wachtten slechts een teeken af, om den paus onder hunne dolken te doen vallen. Dit teeken werd gegeven, en op het oogenblik viel een hoop moordenaren op Leo aen; zy wierpen hem ter aerde, sleepten hem tot in de S. Silvesterkerk, en om hun heerlyk werk te voleindigen, rukten zy hem den tong uit den mond en de oogen uit

het hoofd. In dien gruwelyken staet smeten zy den paus over dood in den kerker van een naburig klooster.

Doch eenigen getrouwen dienaren gelukte het hunnen heer te verlossen; en toen Leo uit den kerker kwam, zagen zy met verwondering, dat ofschoon hy zoo veel aen de oogen geleden had, hy toch niet blind was. Dit werd als een mirakel aenschouwd [1].

Ten dien tyde leefde in het westen van Europa een magtige vorst, wiens zwaerd eens een halve wereld moest beheerschen. Karel-de-Groote was zynen naem.

Paus Leo, die zoo gelukkig uit de handen zyner moordenaren ontkomen was, begaf zich schielyk naer Paderborn, waer hy Karel wist te vinden. Deze aenhoorde het lotgeval van Leo, en beloofde dat hy hem niet alleenlyk op zynen pausselyken stoel zou herstellen, maer dat hy ook zyne vyanden op eene strenge wyze zou straffen.

Hier begint het handschrift onze aendacht op te wekken.

Wy hebben reeds gezien dat Karel in Paderborn was, toen paus Leo hem ontmoette. Die stad ligt in het hedendaegsche Westphalenland. Om dus met zyn leger naer Roomen te trekken, moest Karel zich niet naer het westen maer wel naer het zuid-oosten begeven. Dit valt onder het gezond verstand.

Volgens ons manuscript integendeel, zouden Karel en Leo eerst in België gekomen zyn, waer de laetste de kerke van Uckle (Uckel)

[1] Theophanus maekt geen gewag van het uitrukken der tong. Voor het gene de oogen aengaet, leert hy ons dat diegene welke voor Leo's beulen gekozen waren, de bevelen van Pascal en Campulus niet gansch ten uitvoer brachten, daer zy tot medelyden verwekt werden. Diegene welke de waerheid der geschiedenis nasporen, zegt een vermaerde historieschryver, kunnen moeijlyk gelooven dat de paus op eene mirakulense wyze de spraek en het gezicht zoude wedergevonden hebben. — Wy hebben reeds gezien wat de heilige Theophanus zegt over de bovengemelde blindheid. De woorden van een man aen wien de kerk den titel van heilige gegeven heeft, dienen in aenmerking genomen te worden.

Zonaras schryft dat men niet anders deed dan de oogschelen van den martelaer bloedig maken. Eginhart laet dit alles in de onzekerheid. Nicolaus Allemanus alleen eigent de genezing van Leo aen een mirakel toe. Moreri bewyst dat hetgene Allemanus houd staen, valsch is.

Men kieze tusschen deze verschillende gevoelens.

zoude hebben gewyd. Wat Karel-de-Groote aengaet, hy zou zich niet verre van daer met zyn leger nedergeslagen hebben in eene plaets die, van dien tyd af, Kaerloe of Karlevoet (heden *Calevoet*) genoemd werd.

Blyft te bewyzen of het manuscript geloofwaerdig is. Laten wy het hier mededeelen, onze taek zal des te gemakkelyker wezen, daer die mededeeling ons noodelooze herhalingen zal sparen.

« *In nomine Domini. Amen.* Kont [1] sij allen gheloeveghen menchen die dit yegewordige instrument selen syen of hoerren lesen. Dat int yaer M.CCC.XL ende VIII. in der erscerdictie der maent van Junien des xx. dage dies pontificaes des heyligen in Christo des vaders ende heeren Clemens der sesten paus. In sinnen sesten iaere in yegewordige myns openbarde notarys ende der getugen onder ghescreven daer toe specialicke geroepen ende gereden voer eerbare besteide wise lieden die geseit hebben in der waerheyt met haren properen namen genoemt edelen ende wael gebornen liede van

[1] *Kont*, *cont*, *condech*, kend, bekend. Oude formule in alle soorten van akten gebezigd. Men vindt ook dit woord by vele schryvers :

Sinter dat ic desen boec liet
Ende beloec, soe ghi hier siet,
Soe zyn ghevallen saken
Die ik u *cont* wil maken.

JAN DE KLERK. *Brab. Yeesten.* XII Cap. V. B.

Wistic horen namen al
Die daer waren int ghetal
Seker ic soude u maken *cont*.

(*Ibidem*)

Ende namals vielen in grote scande,
Dat *condech* was wel an de lande.

SENEKA LEREN.

De H. Amand komt te Maestricht om het volk te bekeeren :

Dus bleef Amand binder stede
Reposerende eene stond,
Ende predikte den volke, si hu *cont*,
Menighe castigacie goed.

(*Leven van Sint-Amand*, Patroon der Nederlande. *Edit. Biblioph.*, vers 638, bl. 22. V. II.)

wapenen Jan van den hoven Gilijs van den steene Gheert uan nekersgat ende Gielijs Conraets eenpaerleec in goede meedingen hoe ende int wat manieren dat si haren ouders voerleden hebben hoeren segghen ende wael bevonden ende gheproeft es in der waerheit beliende, dat de kerke van Uckle was ende es gewijt van eenen heyligen ende saligen vader paus Leo. te dien tyden doen de kerke van Nivele ende van Aken dat de gulden delle heet gewyt waren. in de welke kerken die heyligen vader wergenoemt dat seluen aflaet ende die selue genaden gaf gelijc den heere van Jherusalem diet daghelijx verdienen metten heyligen geloven daer si voer striden ende sterken tgheloeue. also die helege vader voergenoemt neder quam metten. mechteghen ende heyligen keyser ende coning Kaerle toter steden [1] in den seluen prochien van Uckle. De welke stede na de selue keyser Kaerlen genoemt sijn die te voren bosch spelonken hieten Die men nv hiet Kaerloe ende Karleuoert daer die goede keyser ende coning ruste ende voert toegh om thegloeue te sterkene. Dwelc keyser metten heyligen vader was daer men de kerke van Ukle wijede want hij dwerlecke recht stercte want Uckle thoet es van LXXII. banken. Al die gheliken voerseden de heylige paus Leo allen goede mijnschen die de selue steden versucken ende goet doen na haer maecth dat aflaet voorgenoemt dat es die gebycht sijn ende berouw van sonden hebben gelijc men heft in alle huysen van s. Jans van over zee. Dats op den goeden vrindach ende op den Kercwien dach. dats S' yan baptist dach, S'. peeters ende Ste Pauls dach *a pena et a culpa.*

[1] *Steden*, hier gebruikt als *plaets*, (locum). Men vind er nog een voorbeeld van in het *Leven van Sinte Amand*, in het kapittel waer de dichter ons de heilige bisschop toond, zynen vriend Bavo zoekende :

Nu hoort wat dede voort die heere
Hi dede souken al omtrent
Up iii mylen gehende Ghend
Ende wert selve soukende mede
In boscagien ende in wilden *steden*.

(Vers 560. *Edit. Bibliophi.*)

Item de. III. hoechtiden ende alle onser vrouwe daghe. VII. yaer aflaets ende een carme Item allen sondagen een carme en XL daghe. Item alle heyl' dage IIe dage. Item alle dage daer men IX. lessen in den kerken afhout. C. ende XL. daghe. *Amen.* »

Een carme es penitentie van XL *daghen te borne*[1] *ende te brode. ende oec.* VII. *iaer..*

Onmiddelyk hier onder leest men :

De kannesse es int voerhoet. de memorie in de hersenen. de gramscap in de galle. de vrecheit in de leeuere. de uerwoetheit int herte. de ayem inde.... achene (machene). de bliscap in de milte, tghepeis in de nyeren. dbloet in den lichame. de ziele int bloet. de gheest in de ziele. therte int ghedachte. tghesoene int herte. christus int gheloeue. tghedachte in den gheest. »

En lager nog de volgende regelen, welke wel aen versen gelyken :

« *Bescheedenheit van leeuene. dicwile u te gode wert gheuende. met grætwerdecheit u gode biedende. ende van u seluen scheedende. eest dat u die gheschiet. en draghes aen u seluen niet.* »

Dus in het jaer 1348 hebben vier edele heeren, wiens namen ons bekend zyn, voor eenen notaris verklaerd, dat zy van hunne ouders hadden hooren zeggen dat de kerk van Uckle door den Paus Leo geweid was, ten tyde dat de magtige en heilige keizer Karel tot Uckle kwam.

Die plaets heeft van dien tyd af, den naem van Kaerloe of Kaerlevoert gekregen. Wanneer keizer Karel daer uitgerust had, trok hy voort naer Roomen, om het geloof te versterken. Het overige heeft voor ons geene gewigtigheid.

Welke zyn nu de redenen die ons de valscheid of de waerheyd van dit stuk kunnen betoogen ?

[1] *Borne.* Bron. Borre water, water. Het woord was eertyds zeer gemeen. Om my by een enkel voorbeeld te houden : Een zondaer laet zich in de kluys van den H. Amandus brengen, en om vergiffenis zyner misdaeden te verkrygen, legt hy zich de grootste boetplegingen op : « *Boorne* ende broot was syn heten. »

Voor hetgene de valscheid zou kunnen aengaen :

Ten eerste : De bron is er niet van bekend. In andere woorden het is niet oorspronkelyk.

Ten tweede : Welke is die openbare notaris? Waerom vindt men zynen naem onder het stuk niet ?

Ten derde : Het is natuerlyk een afschrift van een ander stuk, dat misschien wel niet zou hebben kunnen bestaen hebben.

Ten vierde : De oorspronkelyke akte zou maer vyf eeuwen na de bovengemelde aenkomst tot Caelevoet geschreven zyn. Het stuk dat ik mededeel is van eenen naderen datum. Indien Karel en Leo waerlyk te Uckel en te Caelevoet geweest waren, zouden de historieschryvers er geen gewag van maken ? Zouden er niet meer stukken bestaen, welke van de doortogt van die twee roemwaerdige mannen zouden spreken ?

Maer zyn er redenen die de valschheid van het stukje schynen te bewyzen, integendeel zyn er ook, welke ten voordeele van deszelfs echtheid pleiten.

Inderdaed, al is het niet oorspronkelyk, het is toch van eene groote oudheid. Ten anderen, niets bewyst ons dat het bronstuk niet bestaen heeft. Er zyn nog meer historische voorvallen welke, al zyn zy niet op perkament gemeld, niet te min voor waer gehouden worden.

Maer wat het meest de waerheid van deze acte schynt te doen uitmunten, is de getuigenis van de *Excellente Cronike* [1] welke zegt : « *ende lange tijt lach coninc Karel metten paus Leo bi Bruessele, als men bescreven vint tot Uccle, daer Sinte Peter patroon is.* »

Voor het geen Jan de Klerk aengaet, zie hier op wat wyze hy spreekt van de hulp die Leo aen Karel ging vragen :

Den paus heeft hi ghenomen
Ende ontfaen met groter here

[1] Voor de eerste mael te Antwerpen verschenen, in het jaer 1497. Zie de *Brabandsche Yeesten*, door Willems uitgegeven.

Ende die paus Leo bleef daer [1]
Tote dat uutwaert ghinc dat jaer.
Doen sette Karle sine vaert
Weder tote Romen waert
Omdat hi die dinc wilde berechten.

Hy die de *Excellente Cronike* gelezen heeft, zal het best weten, wat geloof hy aen onzen akt zal mogen geven, voornamentlyk wanneer hy ze met de andere historieschriften zal vergeleken hebben.

De oorsprong van het woord Caelevoet (*Karlevoert, vaert*) schynt ook eene belangryke en toelagchende bewysrede te zyn, om het medegedeelde stuk voor waerachtig te houden.

Nog een woord voor dat ik eindige.

In het algemeen gesproken, heeft men in het zoeken na oude proza of dichtstukken, tot hier toe de ascetische handschriften te zeer verwaerloosd. De liefhebbers van letterkunde onzer voorvaderen, hebben zich, wel niet te veel, maer toch te uitsluitend met kronyken, diplomen, groote dichtkundige werken, enz., bezig gehouden. Daer alleen is het niet dat men nog iets vinden kan. Wy weten allen dat de geringste boekjes, diegene welke men het minste acht, in dewelke men niets hoopte te ontmoeten, ook wel somwylen diegene zyn welke de schoonste bronstukjes bevatten. Waerom ze dan zoo zeer verwaerloosd? Hebt gy dan vergeten dat die kleine, die verstoote werkjes, ook door diezelfde moniken geschreven zyn, welke onze zoo wel bekende, zoo prachtige kronyken opstelden? Wel nu! indien dit zoo is, is het dan niet te veronderstellen dat men er hier of daer iets zou kunnen in ontdekken? De twyfel alleen in deze zaek, is eene rede welke ons tot het onderzoeken en het doorlezen der ascetische handschriften moet aenzetten. Groot is wel die taek! Maer kan er ons iets wederhouden als het tot den luister

[1] In Frankryk.

van onze oude letterkunde strekt ? Neen! Al is er reeds veel voor dit bemind voorwerp gedaen, toch zal er nog meer gedaen worden. Welaen dan! gy die u met oude handschriften bezig houdt, als, in uwe navorschingen u het een of ander ascetisch manuscript in de handen valt, verwerpt het niet, gunt het eenige uwer oogenblikken, een gelukkig geval, of beter eenen welbesteden arbeid, zal er u meer dan eens voor beloonen!

NAWOORD.

Aen myn vriend Ph.-J. VAN MEERBEECK.

Het was al in zeer akelige omstandigheden, beste vriend, dat ik de laetste hand aen deze verhandeling sloeg. Ter eenere zyde getergt door de onverdiende hoon my, in myne dierbaerste betrekkingen, aengedaen door een gryzaerd in wien ik volle vertrouwen had; ter andere zyde verleumt door eene sleepende en pynelyke ziekte, had ik noch werkensgeest, noch werkenslust. En toch moest mynen arbeid voltoeid worden. Want met de drukpers gaet het even als met de koninglyke majesteit : noch de eene, noch de andere houdt van wachten.

Eindelyk, te midden myner slapelooze nachten, gedurende de weinige oogenblikken kalmte welke myne ligchaemsfolteringen my overlieten, gelukte het my toch mynen begonnen arbeid aftewerken. — Het is dan niet zonder rede, beste vriend, dat deze kleine verhandeling zoo droog, zoo styf, zoo onvolmaekt gebleven is. Met een weinig meer geesteskracht had men dezelve kunnen doorzaeijen met eenige van die duizend en eene opmerkingen, welke een letterkundig gewrocht, even als de arabesken een gothisch paleis, versieren. Een weinig meer tyds en eenige ledige stonden hadden voldoende geweest om myn werkje, en vollediger,

en aengenamer te maken. Nu aerdt het geheel en al naer het brein welk het voortbracht : het is koud en droog!

Indien andere geen toegevendheid hebben voor den schryver, gy ten minsten, myn vriend, zult gedenken en beseffen in wat staet ik my bevond, toen myne bevende pen aen mynen kranken geest gehoorzaemde.

En misschien ook wel, zult gy dan veel min den schryver dan het onderwerp zelve welk hy aenvatte, van het gebrekkige zynes werks beschuldigen.

Ware dit zoo, werp dan toch een blik achteruit op het gene gy komt te lezen en laet er ons nog eenige woorden over wisselen.

Wat gy voor eerst met my zult betreuren, waerde vriend, is dat de schryver van het onderhavige handschrift zich niet heeft doen kennen. Niet dat er hier zake zy van het een of ander overvliegend vernuft, maer wel van eenen dier stille denkers, welke hun leven overbrachten in de bespiegeling en het gebed.

Ik min die stille en nederige wezens, wier eenigste eerzucht bestaet in het goede te doen en den Heer te dienen en te minnen. Dusdanige zielen vindt men schaers ter onzere dagen. Weleer bestonden zy als de dampen welke uit de wierookkelken opstygen, eenigen tyd de oogen verheugen en dan verdwynen, nochtans niet zonder eene aengename geur achter te laten. Heden is het zoo niet meer. De wierookkelk is ledig, hy schittert en praelt nog wel, maer hy waessemt geene zoete geuren meer uit; zyn metallische klomp alleen bestaet nog, en betracht niets anders dan aen het bestaen vastgeklemd te blyven.

Daerom alleen betreur ik den naem onzes schryvers niet te hebben kunnen ontdekken. Hy moest eene dier oude moniken zyn, wier gemoed medelyden, erbarming, genade en liefde voor het menschdom en de wetenschap koesterde.

Ik zegde daer zoo even dat myn werkje droog en koud was. Inderdaed, by het enkel aenblikken van alle die *Incipit* en *Finit*, zou men welligt deszelfs bladeren sluiten, om ze nimmermeer te openen. Maer gedenk, myn vriend, dat ik eenen dier ascetische

schryvers, thans zoo vergeten en veracht, in zyn vorige waerde heb willen doen kennen. En in die pooging heb ik aen den lezer geen enkel woord uitgespaerd. — En dan, wanneer wy, geneesheeren, iets aenvatten, kunnen wy maer moeijelyk het ontledingsmes ter zyde leggen. Ook, wat ik bewerkt heb, is geen enkel overzigt, het is eene ontleding van het handschrift.

Wat de aenteekeningen aengaet, die heb ik een weinig meer vermenigvuldigt, dan men zulks gewoonlyk doet. Daer myn werkje bestemdt was om gelezen te worden door zulke persoonen, welke maer weinig met al het schoone, al het krachtdadige en tevens zoo *naïve* van onze oude moedertael bekend zyn, heb ik gedacht te moeten aendringen op de beteekenis van zekere woorden, welke ik onverlet zou hebben laten voorbyslippen, indien ik alleen voor geleerde geschreven had.

Hier in toch, hoop ik, zult ge my recht doen wedervaren, beste vriend, dat ik u niet overladen heb met aenhalingen uit den onvermydelyken Kiliaen. Niet dat ik, God beware er my van, dien voortreffelyken woordenboek mispryze; maer ik heb de uitweidingen welke met hem, u druk als hagel zouden overvallen hebben, u willen uitsparen.— Heb ik u hier in van geen onvermydelyk verdriet bevryd, en zult ge my voor die letterkundige kieschheid geen dank weten?

Indien gy, en ik twyfel er geensints aen, de inleiding der kapittelen van onzen goeden ouden schryver gelezen hebt, zult ge met my bemerkt hebben, myn vriend, welke zoetvloeijendheid er in heerscht. Kan een vader met meer zalving, met meer toegeving zyn kind toespreken? En gy die eene beminde gade en een paer geliefkoosde kinderen bezit, zeg my, is die tael, de tael van een minnend en zelfsopofferend harte niet?.... Doet dusdanige tael den mensch niet geheel en al kennen, en was het niet met rede dat ik hier voren zegde, dat zulke woorden zich niet konden bevinden dan in den mond of in de pen van een medelydend, godvruchtig en geleerd man?

Niets zinnelyks, niets hartstochtiglyks, niets werelds ontmoet men in de netelachtige punten welke de schryver behandelt met zooveel

rondborstigheid. Van een monik aen eene kloosterzuster toegericht, was het moeijelyk in zulkdanige verhandeling de gewoone menschentael te spreken, zekere omstandigheden van het dierlyke leven te omvatten, in sommige uitleggingen, welke slecht uitgedrukt, tevens de ziel en het hart zouden hebben kunnen kwetzen, uit te weiden. — Welke kieschheid ontmoet men niet in zyne gewetensonderzoekingen, welke doorzichtbare sluijer weet hy niet te werpen over de vlekken des harte, met welke voorzichtigheid raekt hy die levende, bloedende, pynlyke wonden niet aen, welke elk menschenhart, ten minsten eens in het leven, doorbooren!.... Men duchtte voor geene onstichtende woorden, voor geene losse of geile schildering. Die ontmoet men niet. De schryver slibbert door alle de moeijelykheden zyns onderwerps henen met eene treffende zedelykheid. Overal doet zich de mensch te niet, en er blyft slechts de tael van den goeden herder over.

Was dat geene moeijelyke taek, en mag men niet eenige aendacht verleenen aen die uitverkorene mannen, welke in de zelfsverloochening, in het gebed en de stilzwygendheid hun leven doorbrachten, om den doortocht dezer wereld zooveel te gemakkelyker en te aengenamer aen hunne medemenschen te maken?

Bestaen er nog andere exemplaren van het *Hore Dochter?* Die vraeg kan misschien wel als onnoodig voorkomen; want, wat doet het er toe, dat misschien nog de eene of de andere bibliotheek eene overschryving van ons handschrift tusschen hare nuttelooze boeken bezitte. — Wie zoo redeneert kan gelyk hebben, wanneer men de zaek enkel onder het oogpunt der nuttigheid beschouwd; maer van het standpunt der welluidendheid der proza, der zoetvloeijendheid der versen uitgaende, mogen wy dan die vraeg niet uitten zonder voor minnaers van beuzelaryen geboekt te staen? Misschien was het wel om de *texten* met elkander te kunnen vergelyken, dat ik my zoo omstandig over dit handschrift uitgebreidt heb. Wat ik weet, is dat deszelfs lezing my zoo vele aengename uren verschaft heeft, dat ik volgaerne zou hooren, dat er hier of daer nog een neefje van ons handschrift bestond. De goede oude familien gaen te niet, en, wat men ook moge zeggen, dat heet ik beklagensweerdig.

Ik sprak daer zoo even over de welluidendheid der versen. Wat wil ik er meer van gewagen ? Men moet die lezen en dan overwegen hoe zoet, hoe lief, hoe gemakkelyk zy vloeijen. Indien men er geene verhevene schilderingen der verbeeldingskracht in ontmoet, toch prykt de schryver door de gemakkelykheid en de zwierigheid, waer mede hy en denkbeelden en hartstochten weet aftemalen en uitteboezemen.

Zoo zyn, by voorbeeld, de laetste en verhevene woorden des Zaligmakers op Golgotha : *Pater in manus tuas commendo spiritum*, overgebracht in eene tael, welke noch naeuwkeuriger, noch natuerlyker konde wezen :

Vader in der handen dyn
Bevele ik die ziele myn.

Hoort men hier den laetsten zucht van den God-martelaer niet ontvliegen ? Men trachte die woorden op alle andere manier over te zetten ; geene zal zoo *onomatopëisch* de laetste zucht eenes stervende doen gevoelen.

En verder, wanneer de schryver ons de heilige Moeder toont, te nedergeslagen onder de zeven weeën welke eens als zeven zwaerden haer hart doorboordden , en thans aen den voet des kruizes de grievendste van alle gevoelende, met hoeveel waerheid weet hy de hartstochten welke de heilige Maegd bezielen niet afteschilderen ? Zy weent niet, die moeder aller bedrukten ; te grievend is hare smart, haren opgezwollen boezem kan geen lucht aen hare tranen geven ; maer bemerkt den blik welke zy tot haren gekruisten zoon stuert, dien blik zoo droevig, zoo medelydend, zoo vol kommer en hartewee, — den blik eener moeder ! — welke haren eenigen zoon schuldeloos ziet boeten voor de zonden der menschheid, schuldeloos ziet sterven voor de zaligheid van het heelal. Begrypt ge dien blik, gevoeld ge, wat er in dit moederharte moet omgaen ?

Want alle die pine ende alle die smerte
Die men u in den lichame dede
Die leet si inder siele mede. . .

Verheven denkbeeld! De pynen welke de zoon leed, moesten zich, voorzeker ja, in het harte der moeder ook doen gevoelen !.....

Dan die arme moeder had genoeg geleden. Een geheele dag, een gansche nacht had zy de duizende folteringen van haren zoon gadegeslaen, van voor den rechterstoel tot op den Calvarienberg was er geen enkel gedacht, geen enkele gewaerwording van haer geliefkoosd kind, welk niet in hare ziel herkaetst had. En, nu is hy dood, dood gehangen tusschen twee misdadigers, waer van de eene hem zegend en de andere hem vermaledydt. Alles is volbragt! Dat men het heilige ligchaem begrave. Dit ook is verricht. Wel dan, verwyder die bedrukte moeder van dit tooneel van rampspoed en ellende; verwyder haer!.... vergeefs!

Want al was si gheleit daer af
Haere siele bleef bi u in 't graf.

Ja, haer ligchaem kan verwydert worden, maer hare ziele.... nooit!

Zeg nty, myn vriend, is dit denkbeeld hier niet wonder schoon uitgedrukt en heeft het u, zoo als my, tot in den grond des harte niet bewogen? — Wy, mannen, vergeten wel soms. Eene vrouw, eene moeder, vergeet nooit.

En zoo heeft de schryver op vele plaetsen allertreffenste, allerdichterlykste tafereelen geschildert. Zyn werk is er overvloedig van doorzaeit.

Ook aen uitgelezene vergelykenissen ontbreekt het hem geensints. Kiezen wy er eene onder duizend uit.

De Heiland hangt aen het zaligmakende hout. Zyne beulen hebben hem met alle slag van versmadingen overladen; er blyft hun niet meer over dan zyne lippen met een walgelyke drank te laven. Vermoeid van hoonen, van slagen en van folteren liggen zy daer zyne kleederen te verloten. Longinus komt, hy doorsteekt de zyde van den God-mensch.

. . . . . ende uten steke
Ran bloed ende water ute als een beke.

Dat men eenen kelk bybrenge! Dat men dit kostbare bloed er in ontvange, want het vloeit *als een beke!* — Geeft men aen dit woord *beke* de beteekenis niet welke het heden heeft, dan zal die uitdrukking nog zoo veel te krachtiger voorkomen.

Wy hebben hier voren opgemerkt dat de omstandigheid waer van wy hier gewagen, de oorsprong is van het zoo voortreffelyk bekende midden-eeuwsche *S. Graal.* Voegen wy hier nog eene opmerking by van eenen anderen aerd. De schryver zegt: « uten steke ran *water.* » Zou hy hier het water van het hartezakje (*pericardium*) bedoeld hebben? Ik geloof het niet, want in de vyftiende eeuw was de ontleedkunde in het algemeen, en die des hartezakjes en deszelfs inhoudende vogt in 't bezonder, weinig bekend. Hier dient ook nog eene andere opmerking. Het is vry algemeen aengenomen dat het de rechter zyde des Heilands was, welke de ridder Longinus met zyne speer doorstak. Hoe kan men dan dit water uitleggen welk er uit vloeidde? Ten ware er een *Hydrothorax* bestaen hadde, is de zaek onuitlegbaer. Maer men moet zich herinneren dat het een dichter is die zulks beschryft, en dat de dichters in het algemeen weinig met de ontleedkunde bekend zyn.

Maer spoeden wy ons om te eindigen.

De akte, Caelevoet betreffende, levert ook zyne gewigtigheid op. Ik heb my over deszelfs wezentlykheid niet willen uitten, om aen elke lezer zyne eigene vrye waerdering te laten Nochtans wil ik hier eene aenmerking doen gelden. Eenige vrienden, aen welke ik dit stukje liet lezen, hebben willen veronderstellen dat die akte wel zou kunnen vervaerdigt geweest zyn met het oogmerk van de kerk en het gehugt Caelevoet te verryken met er de geloovigen na toe te trekken. Anderen gingen verder en beweerden dat baetzuchtige persoonen dien akt wel zouden hebben kunnen doen opstellen met het inzicht van eene mededinging in het verkrygen van den toeloop der bedevaerders daer te stellen. Ik geloof dat het onnoodig is te doen opmerken hoe weinig gronds die veronderstellingen opleveren. Er langer op aendringen zou hen te veel achting doen wedervaren.

Ik eindige, waerde vriend, want ik word gewaer dat ik my met te veel welwillendheid op het onderhavige handschrift uitbreide. Maer, wat wilt ge? Ik heb sints jaren zoo vele nietsbeduidende boeken moeten verduwen, dat ik my gewettigt geacht heb een uitstapje te wagen, welk my een weinig kon herstellen van de vermoeijing welke my eenige dier boeken aendeden, van de walging welke sommige andere my inboezemden.

Nu dan, vaerwel myn beste vriend,

Ende in der harten dyn,
Beware steeds 't gedenken myn.

LE CLERGÉ

DU

CHAPITRE DE NOTRE-DAME

A MAESTRICHT,

sous la juridiction du prince-évêque de Liége;

par Arn. SCHAEPKENS,

membre correspondant de l'Académie, etc.

L'église de Notre-Dame et celle de St.-Servais furent primitivement paroissiales comme toutes les églises dans les premiers temps de la chrétienté. L'évêque avec ses prêtres administrait la commune des fidèles, et tenait son siége dans l'église appelée cathédrale (*cathedra*).

Les associés de l'évêque, les prêtres qui l'assistaient, vivaient ensemble avec leur chef, et formèrent ensuite les colléges connus sous le nom de chanoines ou de chapitre. Après que le siége de l'évêché de Maestricht, dont ces deux églises ont toujours revendiqué l'honneur d'avoir été la cathédrale, eut été transféré à Liége par St.-Hubert, en 709, l'église de Notre-Dame continua de relever de la juridiction de l'évêque de Liége, et celle de St.-Servais des empereurs allemands. Ces derniers se plûrent, dès le IXe siècle, à doter richement leur chapelle impériale, comme ils désignaient l'église de St.-Servais, aux dépens de celle de Notre-Dame. Les diplômes, les chartes et les priviléges du chapitre de St.-Servais font preuve des grandes faveurs dont la dotèrent les

différents empereurs, à commencer de Charlemagne; malheureusement les archives du collége de Notre-Dame, qui étaient non moins anciennes, furent plusieurs fois détruites par des incendies. Les deux causes n'étaient donc plus égales par la fatalité qui priva Notre-Dame de ses preuves de haute antiquité. A ceci il faut joindre la perte du corps du saint martyr Lambert que l'évêque St.-Hubert fit retirer de sa tombe au faubourg de St.-Pierre, qui était le patrimoine du saint, pour l'enterrer dans la cathédrale de Liége, où il attira dès lors toute l'attention et la vénération des fidèles; les évêques établis à Liége n'eurent donc plus d'intérêt à favoriser l'église de Notre-Dame de Maestricht. Au contraire les restes de St.-Servais, ensevelis dans la basilique du chapitre de St.-Servais, sous la protection des empereurs, continuèrent à être l'objet de la dévotion d'une grande partie du monde chrétien.

La discussion qui a occupé plusieurs savants du XVIIe siècle, et qui était relative à la prééminence comme cathédrale de ces deux églises, l'une sur l'autre, n'a pas été décidée, à cause de l'époque éloignée où elle se présente à l'historien. Nous croyons que les deux colléges ont les mêmes droits à la haute antiquité à laquelle ils reportent leur origine, quoique l'opinion du savant bollandiste Henschenius soit en faveur de Notre-Dame, qu'il assigne comme cathédrale aux premiers évêques de Maestricht.

Le trésor de l'église de Notre-Dame offre encore des preuves de la largesse de plusieurs princes du XIIme et XIIIme siècles. Une partie de la couronne d'épines de Notre Seigneur qu'on y conserve encore, témoigne du rang important dont l'église de Notre-Dame jouissait parmi les autres établissements religieux des Pays-Bas.

Le commencement de cet ancien collége date de plus loin que le VIIIe siècle, puisqu'à cette époque les évêques de Tongres qui en furent les chefs, l'abandonnèrent pour établir le siège à Liége. Il exista donc avant l'illustre chapitre de St-Lambert, et cette haute antiquité nous semble une raison suffisante pour le signaler à l'attention des archéologues, ce que nous faisons en publiant la liste de ses dignitaires et membres.

Noms et surnoms des illustres et révérends seigneurs prévôts de l'antique ci-devant église cathédrale de Notre-Dame de Maestricht, depuis l'année 1131 , *d'après un* Compendium statuorum capituli insignis et perantiquæ ecclesiæ beatæ Mariæ Virginis.

Le prévôt était élu par le chapitre et confirmé dans sa dignité par le pape. Il était tenu de défendre l'église et ses biens, dont il était le seigneur. Il avait la provision des cures de quelques églises dépendantes du chapitre, et la collation des prébendes était également de son ressort. Parmi les prévôts issus d'illustres familles, nous citerons Arnold et Werner de Mérode, Thieri de Lynden, le baron de Méan et de Stockhem, et le chevalier Barthelomé-Théodore de Theux, qui fut le dernier prévôt du chapitre de Notre-Dame, qu'il honora par ses vertus, comme le dernier chef d'une corporation religieuse, que la main de fer de la république française vint anéantir. Les prévôts du chapitre, relevant de la juridiction du prince-évêque de Liége, furent élus parmi les Tréfonciers de la cathédrale de St-Lambert.

Franko, écolâtre à Liége, prévôt de cette église de Notre-Dame, fut suivi par Steppo, prévôt.

1131. Falco, comte de Montaigue, chanoine à Liége, abbé séculier de Notre-Dame. Falco, avec son frère Walo prévôt à Tongres, assistèrent au couronnement de l'empereur Lothaire, par le pape Inocent II, qui se fit à Liége en 1131 le jour de *Lætare* dans l'église de St-Lambert.

1140. Henricus, prévôt de Notre-Dame, élu évêque de Liége en 1145, le 8 des kalendes de Juillet.

1157. Hubertus, prévôt. On trouve le nom de ce prévôt dans une bulle du pape Adrien IV (reg. des documents).

1186. Gualtfridus, prévôt de Notre-Dame, cité dans une bulle du pape Urbain III, de l'an 1186, (reg. des documents).

1200. Henricus de Loos, prévôt vers 1200, cité par l'historien S.-Mantelius.

1225 à 1233. Arnoldus Van Borne, prévôt de l'église de St-Géréon à Cologne et prévôt de Notre-Dame à Maestricht, florissait de 1225 à 1233 (reg. des documents).

1275. Servatius de Stasson ou de Nassau, chanoine et archidiacre à Liége, abbé séculier ou prévôt de l'église collégiale de Notre-Dame à Maestricht.

1423. Jacobus De Loevelde, chanoine et prévôt de la collégiale de Notre-Dame à Maestricht, fut prévôt de St-Rombaut à Malines et chanoine de St-Donnat à Bruges, il mourut le 27 novembre 1452.

1490. Arnoldus De Mérode, chanoine à Liége, abbé séculier ou prévôt de la collégiale de Notre-Dame, mourut en 1524 selon Butkens.

1528. Warnerus De Mérode, chanoine et chantre de l'église cathédrale de Liége, abbé séculier ou prévôt de l'église collégiale et archidiaconale de Notre-Dame.

1555. Arnoldus de Mérode, dit de Waroux, chanoine de l'église métropolitaine de Mayence et de la cathédrale de Liége, abbé séculier ou prévôt de l'église collégiale de Notre-Dame à Maestricht, élu en 1555. Il mourut à Liége le 3 avril 1593.

1593. Le comte de Lynden, chanoine et doyen de la cathédrale de Liége [1].

[1] Thiery de Lynden fut un des plus renommés prélats de son siècle. Il fut dès sa jeunesse mis aux estudes, et après fut chanoine de l'Eglise cathédrale de sanct Lambert à Liége. Il eust pour son partage, selon la constitution du testament du Vicomte de Dormaele son père, la terre de Mativaulx, dit la Bouverie, et aultres rentes et revenües. Il obtint depuis les dignités de Prothonotaire Apostolicque, d'Achidiacre d'Ardenne, Prevost et Abbé de l'Eglise de nostre-Dame de Mastricht et de Dinant, Vicaire Général Spirituel de son Altesse le Prince et Evesque de Liége, de son conseil d'estat et privé, et son Gardeseau, et encor depnis fut honoré de la dignité de grand Doyen de la dicte Eglise de Sainct Lambert. Tellement qne ce seigneur tint rang entre les principaux personnages de sa profession, et fut un des plus employés aux affaires au gouvernement de l'estat tant Ecclesiatique que Séculier du pays de Liége, ayant par sa doctrine,

1603. Joannes Dullardus, comte Palatin, notaire apostolique, chanoine de la cathédrale de Liége. Il fut premièrement archidiacre de Campine et après doyen. Elu prévôt de Notre-Dame le 7 août 1603. Il fut également prévôt de St-Paul à Liége, conseiller privé d'Ernest duc de Bavière, électeur de Cologne et évêque de Liége. Il mourut le 14 juillet 1606.

1606. Ægidius De Glain, chanoine de l'église cathédrale de Liége et official du chapitre, prévôt de l'église collégiale de Ste-Croix à Liége, élu prévôt de l'église collégiale de Notre-Dame à Maestricht, le 20 juillet 1606. Il mourut le 4 juin 1626.

1626. Adrianus Conrardus à Burgundia, seigneur temporel de Breeda, chanoine et pénitentier de l'église cathédrale de Liége, élu prévôt de l'église collégiale de Notre-Dame de Maestricht, le 17 juin 1626. Il mourut le 2 octobre 1650.

1650. Ernestus baron de Kerckem, chanoine de l'église cathédrale de Liége, élu prévôt de l'église de Notre-Dame à Maestricht, le 12 octobre 1650.

preud'hommie et grande expérience acquis du crédit, envers plusieurs Princes et Seigneurs, qui regrettèrent sa mort, laquelle fut advancée par celle de son frère le Baron de Rechem, qu'il aimoit uniquement; car estant de retour de ses funérailles, il tomba malade, et mourut peu après, l'onzième de juillet de l'an mil six cent et trois, et est enterré en la ditte église de sainct Lambert, où l'on voit son Épitaphe avec ceste inscription.

D. O. M.

Theodoricus de Lynden, archidiaconus Ardennæ in hac Ecclesiæ Leodiensi, nec non Beatæ Mariæ Trajectensis et Dionantensis Præpositus et Abbas secularis, ac Serenissimi Principis et Episcopi Leodiensis in spiritualibus Vicarius generalis et sigillifer Ad Gloriam Santissimæ Trinitatis, et honorem Patronorum hujus altaris, vivenssibi posuit in profesto Divi Lamberti anno M.D.XCIV. Postea vero Decanus hujus Ecclesiæ, qui obyt anno M.D.C.III.

Requiescat in pace.

(*Annales de la maison de Lynden*, par Christophre Butkens page 251, livre VII). Le même auteur publie un portrait de Thieri de Lynden, dessiné par Vasouns.

1652. Franciscus Théodorus baron De Blanckaert de Cortembach, chanoine de l'église cathédrale de Liége, grand-archidiacre de Famenne et des conciles de Chimaye, graide Rochefort. Élu prévôt de Notre-Dame à Maestricht, le 23 janvier 1652.

1659. Franciscus Egmundus, prince de Furstenberg, chanoine et doyen de l'église métropolitaine de Cologne, chanoine de la cathédrale de Liége. Élu prévôt de l'église de Notre-Dame à Maestricht, le 28 mai 1659. Il fut plus tard prince évêque de Strasbourg.

1682. Udalricus Godefridus baron de la Mergelle de Eysden, chanoine de la cathédrale de Liége. Élu prévôt de l'église de Notre-Dame à Maestricht, le 15 avril 1682. Il fut plus tard évêque de Nicopole et suffrageant de Cologne; mourut en 1703.

1703. Laurentius baron de Méan, chanoine de la cathédrale de Liége, élu prévôt de l'église collégiale de Notre-Dame, le 5 juin 1703. Il mourut le 10 mai 1715.

1715. Lambertus de Stockhem, chantre et chanoine de l'église cathédrale de Liége. Élu prévôt de l'église collégiale et archidiaconale de Notre-Dame à Maestricht, le 6 juin 1715. Il mourut le 19 avril 1737.

1737. Joannes Petrus Robertus baron De Selys de Jeneffe et d'Oppoteren, chanoine de la cathédrale de Liége, élu prévôt de l'église de Notre-Dame, le 6 mai 1737. Il fut plus tard prévôt de Maeseyck. Il se demit de sa prévôté, le 14 septembre 1759 et mourut le 14 septembre 1765.

1759. Casparus Theodatus, baron de Stockhem, chanoine de l'église cathédrale de Liége. Élu prévôt de l'église collégiale et archidiaconale de Notre-Dame à Maestricht, à l'unanimité des voix, le 25 septembre 1759. Il fut élu abbé d'Amiens en 1781 et mourut le 6 novembre 1793.

1781. Joannes Jacobus De Heusi, chanoine de l'église cathédrale de Liége, élu prévôt le 10 septembre 1781, il mourut le 6 juillet 1796.

1796. Chevalier Bartholomeus Theodorus De Theux de Mont-Jardin, prêtre et chanoine de l'église cathédrale de Liége et de la collégiale de St-Jean l'Évangéliste de la même ville. Élu prévôt de notre église collégiale et archidiaconale de Notre-Dame, par la voix du St-Esprit, le 27 juillet 1796, sous la présidence de l'illustre et révérend seigneur Jacob Thomas de Wassenaer Warmond, le digne prévôt de l'église impériale de St-Servais, à cause de la vacature de notre décanat, l'archidiacre de Liége, étant émigré.

Noms des révérends et nobles seigneurs doyens de l'antique église collégiale et archidiaconale de Notre-Dame à Maestricht.

Le doyen était élu par le chapitre et confirmé dans sa dignité par le prévôt. Son office était la cure ou le soin des âmes, il gouvernait ceux qui étaient du giron de l'église. Il avait également la direction des écoles chapitrales, comme premier dignitaire spirituel du chapitre; ses subordonnés les chanoines, les chapelains et leurs compagnons (socii) ainsi que tout ceux qui étaient attachés au collége, lui devaient obéissance. C'était le supérieur pour le spirituel du chapitre, tandis que le prévôt en était le seigneur pour le temporel. Ricaldus de Petersheim de Mérode [1], fut élu doyen en 1534 et mourut en 1552. Sa tombe

[1] Le titre de seigneur de Pietersheim que porte les membres de la famille de Merode leur vient de l'ancien château, aujourd'hui en ruine, qui se trouve dans la province de Limbourg. Nous avons fait connaître cette intéressante ruine par les *Vues dans le Limbourg aux bords de la Meuse.* En 1578, le 7 janvier, peu avant le mémorable siége de la ville de Maestricht par le duc de Parme, un baron de Merode, seigneur de Pietersheim fut autorisé à prendre le serment des bourgeois pour défendre la ville contre les Espagnols. Les bourgeois jurèrent attachement et fidélité à la cause commune, comme dit M. Pellererin dans ses *Essais historiques et critiques sur le département de la Meuse inférieure*, contre Don Juan et ses adhérents. Le château de Pietersheim qui avait garnison, fut le premier assiégé par les Espagnols, quand ils arrivèrent

se trouve dans la chapelle de l'église de Notre-Dame, maintenant le baptistaire, et connue sous le nom de chapelle de Mérode, comme étant particulière à cette ancienne famille. La pierre qui couvre la tombe de ce doyen, est en style renaissance ; au milieu se trouve une figure de prêtre tenant un calice, surmontée d'un baldaquin ; mais l'inscription en est très-fruste, car à peine peut-on lire le nom du défunt.

Années de l'élection des doyens.	Années de l'élection des doyens.
1275. Joannes.	1553. Ricaldus-Folome De Merode.
1307. Henricus.	1572. Thomas Scobol.
1319. Gerardus De Wange.	1579. Lucas Constantini.
1348. Henricus De Kevenberg.	1590. Hyeronimus baron ab Eynaten.
1362. Wilhelmus De Breda.	1602. Everardus Merven.
1400. Nicolaus Vrient.	1616. Ægidius Cox.
1424. Matheus De Beek.	1618. Petrus Lindanus.
1441. Godefridus Vlymen.	1623. Oliverius De Saive.
1450. Walterus Rampaert.	1634. Laurentius Le Joene.
1477. Henricus Reempst ou Rumpst.	1661. Petrus De Looz.
1492. Petrus Caldebrender.	1699. Servatius Clerx.
1502. Gerardus De Marbais.	1731. Nicolaus Dujardin
1513. Servatius Coelmont.	1750. Sebastianus-Antonius De Spirlet.
1534. Ricaldus De Petersheim de Merode.	1795. Joannes-Dominicus Kerens.

Noms des révérends chantres de l'antique église collégiale et archidiaconale de Notre-Dame à Maestricht.

Le chantre était élu par le chapitre : son office était la direction du chœur, pour enseigner le chant aux enfants dans les écoles du chapitre. Il constituait sous lui un ecclésiastique (succentor) qui dirigeait également les scholares quand ils chantaient au

devant Maestricht. Malgré la bonne défense de la garnison, le château et le bourg furent pris et ruinés. On y trouva un si grand butin qu'il aurait suffi à satisfaire toute l'armée espagnole, campée autour de Maestricht, comme dit F. Strada dans son *Histoire des guerres des Pays-Bas.*

chœur. Le chantre du chapitre de St.-Servais portait une verge, appelée communément bâton de chantre : ce bâton était en argent orné de cuivre doré; au-dessus il y avait une boule en cristal.

NOMS DES CHANTRES.

Années de l'élection.

1530. De Meer.
1531. Theobaldus Oensel.
1536. Petrus ab Aggere.
1567. Joannes Meyers.
1579. Thomas Scobol.
1580. Everardus Merven.
1602. Ægidius Cox.
1616. Nicolaus Beekman.
1655. Antonius Gracht.
1669. Joannes Stas.
1694. Servatius Frencken.
1705. Casp.-Fransc. De Grati.
1726. Simon Trico.
1751. Servatius Fosseroul.
1774. Nathanael-Jacobus baron Gotzendorf Grabouwski.
1776. Petrus-Servatius Roosen.
1795. Dominicus-Tossanus Ruth.

Noms des révérends écolâtres de l'église collégiale de Notre-Dame à Maestricht.

L'écolâtre (scholasticus), était appelé la bouche ou l'organe du chapitre; il écrivait les lettres et était en même temps le garde des sceaux. Il tenait sous clef le sigillum ad causas, dont une deuxième clef se trouvait en mains d'un chanoine député du chapitre, tous deux scellaient avec ce sceau les actes de leur église. La direction des écoles chapitrales était également dans les attributs de l'écolâtre; à cet effet, il constituait pour donner l'enseignement un recteur sous lui. Le recteur allait au chœur avec les autres membres du chapitre.

ANNÉES DE L'ÉLECTION DES ÉCOLATRES.

1551. Ricaldus-Folome alias Merode.
1590. Petrus Lindanus.
1618. Ægidius Ruyt.
1632. Guillielmus Caverson.
1639. Henricus Conrardi.
1644. Franciscus Danckaerts.
1650. Hermanus Graeven.
1659. Petrus De Looz.
1661. Servatius Fosseroul.
1674. Joannes Franciscus Excelle.
1687. Servatius Clerx.
1699. Martinus Libert.
1724. Nicolaus Dujardin.
1737. Ludovicus Vander Veecken.
1764. Joannes Dominicus Herens.
1795. Michael Richardus Lysens.

Noms des révérends chanoines de l'église collégiale et archidiaconale de Notre-Dame à Maestricht depuis l'année 1522.

Voici le serment que les chanoines prêtaient à leur réception :

« Moi (suit le nom) je jure que je suis de condition libre né d'un mariage légitime et que j'ai accès canonial au canonicat et à la prébende, à laquelle je demande à être admis. Je jure aussi, que je serai fidèle et obéissant à Messeigneurs le doyen et chapitre de cette église Marie toujours Vierge dans le légal et l'honorable et que je ne sèmerai pas la discorde parmi les frères de l'église ; je jure aussi que je défendrai toutes les libertés ensemble et en particulier, les exemptions, les propriétés et les droits ainsi que les statuts, les habitudes nouvelles et anciennes de la même église, observés jusqu'à présent et que le bénéfice auquel je demande à être admis n'est pas grevé ni privé de quelque pension annuelle, et que je ne le chargerai pas : je jure aussi que je ne soutiendrai personne à être admis au canonicat de cette église de Notre-Dame s'il ne jure tout ce qui est dit plus haut, ainsi je jure, ainsi Dieu me soit en aide, et ces saints évangiles de Dieu. »

Depuis longtemps le nombre des prébendes du chapitre de Notre-Dame s'élevait à dix-sept, compris celle du doyen. Dans les derniers temps la collation de ces prébendes appartenait alternativement de mois en mois au prévôt du chapitre et aux états-généraux des provinces unies. En 1783, le nombre des prébendes fut augmenté de trois, formés des biens de l'église et de la maison de Saint-Antoine, dont les membres furent réunis à ceux de Notre-Dame. Il y avait cinq religieux de l'ordre de St-Antoine à la suppression, pour lesquels on ne créa dans le chapitre de Notre-Dame que trois prébendes à cause de l'insuffisance des revenus de leurs biens. Ces trois prébendes furent données aux aînés de ces religieux; après la mort d'un des trois, un des deux autres lui succédait. Aucun de ces trois nouveaux reçus n'eut le droit de résigner ou de changer jusqu'à ce qu'ils fussent réduits à trois, alors ils jouiront

des prérogatives et priviléges comme tous les autres chanoines du chapitre. Un chapitre secondaire composé de vingt ecclésiastiques fut formé en 1364, ses membres portaient le titre de chanoines de St-Anne et avaient une formule de serment particulière qu'ils prêtaient à leur réception, et qui se trouve dans le même manuscrit cité plus haut. Les prébendes des chanoines de St-Anne furent conférées par le chapitre de Notre-Dame de la manière suivante, les quatre premières étaient pour les théologiens, exerçant des fonctions pastorales ; dix pour des ecclésiastiques qui cultivaient l'art de la musique ; les six dernières n'astreignaient à aucune obligation particulière. Indépendamment de cette congrégation, on comptait encore trente-six bénéfices.

Noms.	Années de leur mort.	Noms.	Années de leur mort.
Servatius Coelmont	1534.	Michael Erkenrordt, qui résigna.	
Martinus Koeps.	1554.	Cornelius Daemps.	1531.
Reinerus De Meer.	1531.	Hermanus De Horion, non ordonné.	
Bernardus De Mérode, qui résigna.		Ricaldus Wylen.	1542.
Joannes Falkenbourg	1564.	Carolus Duras, qui résigna.	
Lambertus Meyers.	1546.	Theobaldus Oensel	1535.
Guillelmus Kobol	1560.	Henricus Swennen.	1562.
Cornelius De Castro	1548.	Franciscus Doyen	1532.
Ricaldus de Petersheim, fut plus tard doyen.		Joannes Gronsvelt, Trésorier . .	1567.
		Petrus ab Aggere	1538.

Années de réception.	
1531.	Ulricus de Schuuren.
1531.	Reinerus Gabrielis.
1531.	Léonardus Boes-Hegge.
1531.	Maximilianus de Austris.
1533.	Henricus Bleus.
1534.	Laurentius Hessels.
1535.	Martinus De Meer.
1537.	Ulricus Clut.
1538.	Laurentius De Meer.
1538.	Joannes De Viller.
1538.	Bernardus De Mérode.
1540.	Franciscus Ulrici.
1542.	Willhelmus Haestright.
1544.	Arnoldus De Merode.
1546.	Bernardus De Merode De Boetshoven.
1547.	Lambertus Tilmanni.
1548.	Ricaldus De Mérode.
1549.	Joannes Meyers.
1549.	Joannes De la Chassy.
1550.	Thomas Scobol.
1553.	Erardus De Mérode.

Années de réception.

1553. Joannes Judoci.
1553. Joannes Hambacht.
1554. Willhelmus Erp.
1555. Cornelius Cleyn.
1555. Conrardus, seigneur de Elsloo.
1556. Raso De Mérode de Waroux.
1557. Conrardus ab Heer.
1557. Lucas Constantini.
1557. Arnoldus Bruynix.
1557. Jacobus Jamsin.
1557. Walterus De Falmix.
1558. Nicolaus De Fridigimont.
1561. Theodorus Heytenix.
1561. Dyonisius Proenen.
1563. Petrus Georgy.
1564. Joannes Box, seigneur de Fauquemont.
1564. Conrardus Abaveren.
1564. Gerardus De Meer.
1565. Walterus Iseren.
1565. Oliverius ab Eynatten de Lichtenberg.
1567. Ricaldus De Mérode.
1570. Arnoldus Tutelet, dont la prébende resta incorporée avec consentement du pape Sixte V, donné le 10 juin 1586.
Thomas Hamont dont la prébende incorporée comme la précédente.
1586. Ægidius Cox.
1586. Petrus Lindanus.
1586. Guillelmus Demy.
1586. Hyeronimus ab Eynatten, fut plus tard doyen.
1586. Laurentius Blocquerier.
1587. Henricus Scobal.
1587. Nicolaus Jamar.
1590. Everardus Merven.
1590. Georgius Weerts.
1591. Philippus Blocherier.
1592. Nicolaus a Passu.

Années de réception.

1592. Adamus a Libeek.
1593. Martinus Simonis.
1594. Andres Watsonius.
1595. Theodorus Canisius.
1595. Ægidius Ruyt, fut plus tard écolâtre.
1603. Andreas Jentis, remplaça Joannes de Feize.
1604. Arnoldus Smeets, remplaça Franc: Snouck.
Anselmus Sucquet.
Joannes Villers, recteur de l'église de Saint-Lambert, à Nederweert.
1605. Arnoldus de Fosse.
1606. Nicolaus Beekman.
1611. Guillelmus a Caverson.
1611. Andreas ab Herken.
1611. Albertus Selessin.
1612. Henricus Conrardi.
1613. Michael Rysack.
1617. Ægidius Materne.
1618. Petrus van den Roye.
1618. Ægidius Selessin.
1619. Oliverius De Saive.
1620. Joannes van Buel.
1621. Laurentius Le Joene.
1622. Petrus d'Artois.
1623. Nicolaus Pisset.
1624. Ægidius Davy.
1625. Dyonisius Creusen.
1625. Joannes Happart.
1625. Antonius Gracht.
1626. Martinus Le Joesne.
1632. Hyeronimus Prosset.
1636. Oliverius De Saive.
1637. Thomas De Triexhe.
1639. Franciscus Danckaerts.
1640. Thomas Cartier.
1641. Theodorus Libricht.
1641. Hermanus Graeven.
1642. Henricus De Grati.
1645. Henricus Cloeps.

Années de réception.

1645. Hyeronimus Stas.
1647. Joannes Mercier.
1648. Nicolaus Graeven.
1648. Petrus De Looz.
1651. Robertus Crassier.
1655. Andreas Bertho.
1655. Henricus-Franciscus de Kerckhem.
1657. Arnoldus Excelle.
1657. Joannes Stas.
1658. Servatius Fosseroul.
1658. Arnoldus Dries.
1659. Thomas Van Herck.
1661. Max.-Henricus Vaes.
1661. Petrus Bouillon.
1662. Joannes-Baptista Verheyen,
1664. Reinerus Proenen.
1667. Nicolaus Van Heese.
1667. Lambertus Dumont.
1668. Joannes-Franciscus Excelle.
1669. Joannes Finiers.
1669. Joannes Estright.
1671. Servatius Frencken.
1673. Theod.-Franciscus Meex.
1673. Servatius Clerx.
1673. Gervasius De Vignes.
1673. Mathias Finiers.
1674. Mathias Monet.
1674. Franciscus Caspar De Grati.
1675. Martinus Libert.
1675. Théod.-Franc. De Segrade.
16 76. Florentius Le Febvre.
1676. Petrus Smaekaers.
1677. Andreas-Nicolaus Graeven.
1678. Joannes Chastelle.
1679. Petrus-Guillelmus De Pontpierre.
1681. Joannes Lensens.
1681. Simon-Gerardus Gentil.
1681. Henricus Stox.
1681. Henricus Nysmans.
1682. Michael Lenaerts.
1685. Joannes Bernier.
1686. Josephus Stas.

Années de réception.

1686. Hyeronimus Dujardin.
1687. Ægidius-Franciscus Morel.
1687. Carolus-Ludovicus D'aux Brebis.
1688. Joannes-Jacobus Mercier.
1688. Petrus-Franciscus Stas.
1690. Andreas Vygen.
1691. Christianus Cruts.
1693. Joannes-Baptista Van Dalem.
1694. Laurentius Pleumaekers.
1696. Joannes-Bapt. Vander Schrik.
1696. Joannes-Bapt. Ploumen.
1697. Gerardus Capouns.
1699. Guiellelmus Henricus Loyens.
1702. Abraham Jentis.
1704. Joannes-Antonius Chardonnet.
1705. Joannes De Saive.
1705. Joannes Neeven.
1709. Simon Trico.
1711. Petrus-Antonius De Vleek.
1713. Franciscus-Benedictus Lecanus.
1716. Damianus Ansion.
1717. Nicolaus Dujardin.
1719. Goswinus Ansion.
1719. Car.-Lud.-Herm. Vander Veeken.
1720. Arnoldus Creusen.
1721. Otto Fasseroul.
1724. Joannes Balthazar Cruts.
1724. Henricus Van Dalem.
1725. Caspar de Lanaye.
1725. Joannes Servatius Munix.
1726. Joannes Creusen.
1730. Petrus-Ægidius Fosseroul.
1731. Antonius Loyens.
1732. Petrus Gadet.
1732. Franciscus Reynders.
1732. Servatius Fosseroul.
1735. Mathias Joannes Van Dalem.
1736. Ludovicus-Franciscus Loyens.
1736. Joannes-Henricus Cruts.
1737. Leonardus Du Hayme.
1738. Gerardus Graeven.
1738. Joannes-Bapt. Du Hayme.

Années de réception.	
1739.	Sebastianus-Ant. De Spirlet [1].
1740.	Bernardus Camps.
1742.	Joannes-Dominicus Kerens.
1744.	Laur.-Bernard.-Joseph. De Spirlet.
1745.	Josephus-Michael Deffui.
1749.	Nicolaus Du Jardin.
1750.	Joseph.-Ph.-Hyacint.-Elisabeth Maria comte de Monceau.
1751.	Guill. Nivar.
1751.	Guill.-Nic.-Arn. Dujardin.
1751.	Théodorus Trico.
1754.	Franciscus Cruts.
1758.	Guillielmus-Bernardus Jacquet.
1763.	Joseph.-Théod. Banens.
1765.	Gerardus Milliard.
1765.	Gerardus-Henricus Machure.
1766.	Jolo-Nathanael-Jac. De Gotzendorf-Grabouski de Pomérani, fut reçu à l'âge de 20 ans.
1769.	Franc.-Joseph. Banens.
1769.	Otto Van Dalen.
1773.	Pachesius-Erardus baron de Foullon.
1774.	Petrus-Servatius Roosen.
1775.	Joann-Petrus-Serv. l'Herminotte.
1776.	Carolus baron de Coppin.
1776.	Melchior-Franc. De Sauveur.
1781.	Petrus-Ludovicus-Bernard, baron De Coppin.
1782.	Caspar-Rubertus Fourneau.
1784.	Joannes van Geleen [2].
1784.	Marcellus Joussen.
1784.	Albertus Thomassen.
1784.	Arnoldus Streignaerts.
1784.	Guill.-Franc.-Xav. van Gulpen.
1785.	Tossanus Ruth.
1787.	Joannes-Hub. Geradi.
1787.	Henr.-Joseph. Milliard.
1790.	Simon Spirlet.
1793.	Joannes-Franciscus-Marcellus Camps.
1793.	Michael-Richardus Lijsens.
1794.	Antonius-Dominicus Kebers.
1794.	Dominicus Baudouin.
1795.	Henric.-Joseph-Aug. Hanckaert.
1795.	Joannes-Ludovicus Gerardi.

Le plus beau souvenir de cet ancien corps religieux est la belle église dédiée à Notre-Dame avec son chœur magnifique, où se réunirent cette phalange d'ecclésiastiques. Ce monument unique, non-seulement en Belgique, mais dans plusieurs pays circonvoisins, est une basilique qui a gardé son caractère original, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Elle mérite à cause de son antiquité et de la beauté de son architecture, un hommage particulier, que nous regrettons de ne pas pouvoir lui rendre dans ces notes-ci, qui se bornent au collége occupant anciennement les bâtiments des encloîtres qui l'entourent.

[1] De Spirlet fut élu doyen en 1750, il mourut à Eschen, au-delà du Rhin, le 28 mai 1795, où il était émigré.

[2] Van Geleen, Joussen, Thomassen, Streignaerts et Van Gulpen, furent les derniers membres de l'ordre de St-Antoine de Vienne en Dauphiné, de la maison de Maestricht.

COPIE D'UNE PIÈCE AUTHENTIQUE

CONCERNANT

LA NOBLE MAISON LE ROY

(BARONS DE BROUCHEM);

communiquée par M. le Baron LÉON DE HERCKENRODE,

membre correspondant de l'Académie, etc. [1]

« *Déclaration servante de mémoire pour les enfants du seigneur de Brouchem* [2], *par laquelle se voira que le dit seigneur est issu du coste maternel de la noble famille de Hoff de Fribourg, en Brisgau, et de celle de Cordoua, en Andaluzia.* 1501, 1516. »

« A cest effect le dit seigneur de Brouchem, nommé Philippe le Roy, chevalr conseiller de S. Mté et commis de ses domaines et finances, fils de mes[e] Jacques le Roy, seigneur de Herbais, président de la chambre des comptes de sa dite majesté, en

[1] Le texte de la pièce originale a été suivi littéralement.

[2] Il s'agit ici de Messire Philippe le Roy, chevalier banneret, seigneur de Brouchem, Oelegem et en Ravels, premièrement commissaire général des munitions de guerre, commissaire-général des vivres pour les armées du roi, surintendant des contributions, puis greffier, et enfin conseiller et commis des domaines et finances du roi, et député vers les États-Généraux des provinces unies. Il fut créé baron du saint empire par lettres patentes de l'empereur Léopold, le 30 mai 1671. On remarque parmi les enfants qu'il eut de sa femme, dame Marie de Raedt: Jacques le Roy, jurisconsulte, seigneur de Brouchem, greffier, puis conseiller et commis des domaines et finances, etc.

Brabant, et de Elisabeth Hoff, fille de Jacques qui fut fils de mes^e^ Marc Hoff, cheval^r^ gouverneur (vulgairement nommé obrister maistre) de Fribourg en Bresgau, susdit, déclare qu'il a souvent entendu dire de feue sa bonne mère la susdite Elysabeth Hoff, qu'elle avait ouy de son père le susdit Jacques Hoff, qu'il avait pareillement ouy dire de son père le susdit Marc Hoff, qui fut ayeul de la susdite Elysabeth, que quand bien la fortune ne leur avait esté favorable en l'acquisition de grandes richesses; que toutefois ils avoyent le bonheur d'estre descendus d'une très noble maison, tant du coste maternel que paternel; et que elle signamment la maternelle tirait son extraction d'une fort noble famille en Espaigne, à laquelle les ancêtres de Hoff, en Allemagne avaient este alliés sans en avoir entendu davantage, sinon que ce auroit esté a une maison fort grande.

A quoi le dit seig^r^ de Brouchem adjouste, qu'il a aussi ouy dire la mesme chose à son ayeule maternelle, comme aussy à ses tantes, et particulièrement qu'elles se sont souvent plaints de ce que par les troubles en ce Pays-Bas, et les fréquents saccagements de la ville de leur résidence, qui estoit Malines, elles avoient misérablement perdu avec leurs papiers, avec lesquels elles eussent par aventure pû monstrer quelque chose de ceste leur extraction.

Et oultre ce avoit le dit seig^r^ de Brouchem encore ouy dire de sa mère la dite Elisabeth Hoff, qu'elle avoit souvent entendu de son père parlant à la mère de la dite dame Elisabeth, ma femme ces commencements des troubles, ne me plaisent point, allons avec noz chers enfants hors de ce pays et retirons nous de ceste ville, car il n'ira jamais bien icy, ny en ces provinces, et tirons vers Allemagne, en ma patrie, à Fribourg en Brisgau, où nous serons les bien venus, en bon pays, et en asseurance, car, disoit-il, lorsque dernièrement j'y fus, l'on m'y a tant prié d'y vouloir rester ou revenir avec ma famille, et mesme m'a esté fait instance de la part du magistrat d'icelle ville d'y reprendre derechef mon domicile à l'exemple de mes ancestres disant de plus que pour la bonne renommée qu'ils y avoient laissé, et les grands

et bons services qu'ils leurs avoient rendus, (dont ils disoient que leurs régistres en foisoient assez de foy) ils lui offrirent pour l'y attirer, une maison pour sa demeure avec tous ceulx de sa famille, et l'exemption de touttes tailles et impositions, comme aussi du bois pour sou chauffage, mais sa d^e^ femme et ses filles apprehendans de faire un si long voyage, elles y ont tant tardé qu'enfin les malheurs leurs ont surpris, et y ont souffert l'un saccagement sur l'autre, des garnisons anglois et aultres nations la plus part heretiques comme aussi l'incendie de leur maison, après les avoir ranconnés et mis au nud : de sorte que rien ne leur estoit resté pour aulcunement subsister et moins encore pour faire aucune preuve de leur dite extraction; et ayant avec la perte de tous leurs biens aussi perdu le courage, ils n'ont plus pensé à leur extraction; n'y pour en faire aucune recherche.

Enfin qu'on ne s'imagine pas que ce que le dit seigneur de Brouchem vient d'alléguer au regard de la désolation et perte arrivée à la famille de Hoff, soit un practique pour pallier la susmentionnée déclaration et que cela se dit pour éluder les preuves (comme c'est l'ordinaire de faire par quelques uns qui affectent les haultes extractions sans pourtant en descendre). Le dit seig^r^ de Brouchem, ponr monstrer que tout ce qu'est dit cy dessus, est la pure et simple vérité, il joint et exhibe icy une claire et léale attestation de ceste leur ruine, comprise néantmoins dans uue donation entre vives, la quelle aussi, pour avoir icelle donation esté si généreuse et digne de mémoire, on la récitera jointement icy par une petite digression.

Il est donc que le susdit Jacques Hoff de Fribourg eust pour vieil oncle du costé de sa femme Marguérite Schelkens, à noble sieur Jean Ysewyns, lequel estoit trésorier de guerre de l'empereur Charles V^e^, et comme il exerçoit cette fonction en temps de guerre, qui se fist tant contre quelques princes d'Allemagne, que les François et outre-mer, à l'occasion de laquelle il ne s'est pas seulement trouvé plusieurs fois en des sièges des villes et des batailles, et s'exposé en des grands dangers, mais aussi lui

sont survenus des accidents fort horribles, dont de l'un, parmy beaucoup d'autres, l'histoire est tel : que se trouvant en France aux environs d'Arras, ou estoit pour lors l'armée impériale, un sien neveu, nommé Antoine Schelkens qui l'assistoit en toutes choses de confiance, et signament au transport d'argent, ordres et lettres d'importance, il est arrivé, qu'ayant esté envoyé de l'armée à Bruxelles et se trouvant seul au retour entre Cambray et Arras, parcequ'il avoit laissé prendre à ses gens le devant, et se trouvant surpris de la nuit, il se logea dans un village, guères loing de la dite ville d'Arras, et comme il estoit connu pour assistent d'un trésorier, il y fut misérablement tué dans son lict, croyant que dans sa valise ils trouveroient beaucoup de l'or. Et comme se passèrent quelques semaines que le dict Antoine ne comparut point, on fit grande recherche pour en apprende des nouvelles; mais sans effect. Néantmoins, quelques années après que ce meurtre avait esté commis, il arrive que certain hoste d'un cabaret au susdit village devint grièvement malade, et faisant venir le curé du lieu auprès de luy, il se confessa, et luy déclara que s'avoit esté luy qui avoit commis cet assassinat et homicide passé quelques années souz espoir de jouir d'une grande somme d'or qu'il se persuadait de trouver auprès ce dit Anthoine, et que pour bien cacher ce meurtre, disoit qu'il avoit mis son corps souz un fumier dans une fosse qu'il avoit lui même fouy et creusé en terre. Dont ayant esté fait advertence au clergé et au magistrat dudit Arras, ils députèrent incontinent commissaires de leurs corps tant ecclésiastiques que séculiers, pour s'informer et discourir ceste horrible action. Et ayant ensuite fait fouir sur le lieu que l'hoste (qui cependant estoit décédé) avait désigné, l'on y trouva avec grand étonnement de tous, le corps dudit Anthoine si frais, si entier, et si vif de couleur, qu'il semblait plustôt vif que mort; dont ayant incontinent esté fait rapport, tant audit clergé, qu'au magistrat, de la ville d'Arras, il fut résolu d'aller querir ledit corps partout le clergé en forme de procession avec des bannières, gonfanons

de la croix de l'église mayeure dudit Arras, et y fut ensevely dans icelle devant le grand autel; c'est ainsy que le dit seigneur de Brouchem l'a retenu de sa mère : combien qu'il luy semble que ses tantes luy ont dit que le corps auroit esté ensevely au grand chœur des RR. PP. Cordeliers, devant le grand auteldudit Arras.

De plusieurs aultres étranges rencontres qu'audit Jean Ysewyns sont survenues, combien qu'aussi fort notables, laisse le dit sieur de Brouchem, d'en faire icy la narration pour eviter prolixité; quoiqu'aulcuns ont aussi esté si admirables, si peneux et dangereux que le dit Ysewyns a creu d'estre oblige de bien remercier Dieu que de toutes il a esté si heureusement garde et emporte la vie sauve. Et pour ce faire au plus accomply (considerant que ce remerciment se foisoit pour grand nombre d'années qu'il avoit este en ces dangers, et que de suite les grâces avoient esté si fréquentes qu'il avoit esté conservé). Il se resolut de faire le chemin de Jerusalem pour s'y jetter au pied du St Sepulchre de Jésus-Christ, N^{re} Redempteur, et y passa ainsi l'année 1554 à Jérusalem.

Et non content d'avoir esté une fois, il y voulut redoublier ce voyage et ses remerciments pour une seconde fois en l'an 1559.

Voire il y alla pour la troisième fois en l'an 1565. Et lors aussy il y fut créé chevalier du St-Sépulchre, comme aussy il le pouvoit bien estre, car il estoit fort vertueux et bon gentilhomme, qui est aussy une qualité requise pour estre eslevé à la dignité de ladite chevalerie.

Or revenant à sa patrie qui estoit le Pays-Bas, et y trouvant ses frères, sœurs, ses nepveux et niepces, en si pitoyable estat par les saccagements fréquents, rançonnements et incendies, comme dit est ci-dessus, et considérant qu'il avoit conservé tout son bien par une sainte inspiration qu'il avoit eue de se retirer en temps hors de ce dit pays, et prendre sa résidence en la ville de Liége, et que cependant aussy il avoit heureusement faict ces dits voyages saincts, il fut esmeu a si grande compassion qu'il a voulu témoigner en ceste pitoyable occasion qu'il estoit un véritable chevalier

de Jérusalem et du St-Sepulchre de notre Rédempteur. Et pour ce faire il donna gracieusement à ses dicts frères et sœurs, nepveux et niepces en pur don plusieurs héritages et rentes de son patrimoine qu'il avoit hérité de ses parents, et pour tant plus leur en assurer, il les leur transporta devant mayeur et eschevins de ladite ville de Liège (ou il s'avait retiré comme dit est) estant ledt. transport de la dite donation dâtée le 11 de Juillet de l'an 1573, signée de leur secretaire Scroux, et scellée de trois scels des dits mayeur et eschevins de la susdite ville, dont cy joint s'exibe aussi la copie autentique souby la lit. A non seulement pour faire veoir ce qu'est dit cy dessus au regard de la susmentionnée généreuse donation, mais particulièrement pour confirmer que la perte des papiers de la famille de Hoff n'y est pas frauduleusement narrée, mais que tout ce malhaur leur est arrivé, comme dit est.

Y adjoustant en oultre une attestation pour servir de preuve que le susmentionné chevalier Jean Ysewyns estoit chevalier et qu'il a fait les trois voyages à Jerusalem dont a esté parlé cy dessus; estant ceste dite attestation passée devant nottaire commun maistres et eschevins de la ville de Malines le 30 Juillet 1653 signée Hartius nôts. légalisée et scellée du scel de la dite ville en hostie verde signée B. Van Venne, marquée de la l. B.

Et retournant derechef sur la matière précédente et principale, nomément sur celle qui a donné motif à dresser cest escript, pour monstrer que le dit seigr de Brouchem tire son extraction du costé maternel des familles de Hoff et de Cordoua se produit en oultre icy un petit pourtrait d'une jeusne Damoiselle laquelle represente une fille qui procède d'une branche des dits Hoff et Cordoua comme l'on pourra clairement juger hors la suite; et comment ce pourtrait a aussi esté admirablement sauvé, car durant la susmentionné saccagement à Malines, la mère dudit seigneur de Brouchem, qui estoit alors toute jeusne, et en âge d'enfance, fut transportée en quelque maison voisine, à la leure qui estoit ruinée par l'incendie et les pillages arrivées à icelle; et pourtant plus la rendre contente, on luy donna ce susdit pourtrait à garder, parcequ'elle l'aymoit

fort, d'autant qu'elle avait souvent ouy de sa mère, que c'estoit une vieille Tante d'elle, et qu'on l'avait envoyé d'Espagne, comme il estoit aussy véritable : et ainsy innocemment ce dit pourtrait fut casuellement conservé : dont sadite mère la susdite Marguérite Schelekens, en fut fort esjouye, d'autant que cedit pourtrait (comme elle disoit en après), luy avoit cousté de peines pour l'avoir d'Espagne des ancêtres de son mary, desquels c'estait une fille, sans avoir retenu qui c'estait précisement, tant y a, que le dit seigneur de Brouchem a aussy souvent ouy dire de sa mère et de son ayeule, que certainement ce pourtrait estoit le mesme qui estoit venu d'Espagne de la famille des parents de par delà, ce que de suite doit avoir esté de celle de Hoff et Cordoua, puisque par tradition on a sceu après qu'un Hoff y avait anciennement esté allié avec quelque fille de grande maison, ce que selon ce, ne peut vraisemblablement esté avec aulcune aultre qu'avec celle de Cordoua, parcequ'on a eu après encore découvert que leurs armes ont esté combinées et jointes : comme les personnes mariées et alliées sont accoustumées de faire, ainsy que cela se voyra plus visiblement cy après, estant cependant ce dit pourtrait icy notté l. C [1].

Et pour maintenant satisfaire à ce que l'on vient d'alleguer au regard de la combination des armoiries de Hoff avec celles de Cordoua se représente icy par deux exemplaires imprimés, (l'un en blanc, l'autre couvert et blasonné avec ses couleurs), comme anciennement les prédecesseurs de Hoff et Cordoua s'en doivent avoir servy, où au cœur d'Icelles armoiries celles de Hoff se trouvent placées, ainsi que le témoignent les figures suivantes,

(Ici se trouvent deux écussons, qui sont presque effacés sur la pièce originale),

dont la stampe a aussi si admirablement esté trouvée avec 466 pareilles, mais de différentes familles néantmoins également vieilles, comme se pourra voir par une ample attestation cy

[1] Nous ne connaissons pas les pièces indiquées aux lettres A, B et C.

jointe, passée par trois déposants par devant deux notaires publics residens à Anvers, nommés J. M. Lodewycx, et Emmanuel Henry Perez, dâtée du troisième febvrier 1673, légalisée par le magistrat du dit Anvers, signée de Weert, et scellée avec le grand seel de la dite ville en cire verde, estant ceste ditte attestation cotée lit. D, comme aussi la ditte stampe.

Et combien que par la susdite attestation, et signamment par l'armoirie peinte et imprimée en icelle se void clairement que ces dites deux familles de Hoff et Cordoua doivent selon la conjonction de leurs respectives armes y représentées, avoir esté alliées, et que s'y void d'ailleurs aussy qu'icelle armoirie ni la stampe d'icelle n'a esté ny pû estre malicieusement inventée n'y fabriquée, ains qu'elles sont toutes léales et sincères; s'adjouste néantmoyns icy pour preuve de ceste vérité, comme encore il a esté dit par la précédente attestation, que la d^e^ estampe avec toutes les aultres au nombre de 466 autrefois mentionnées cy dessus, viennent d'une personne a qui il estoit propre d'estre garnies de telles armoiries et stampes, pour avoir esté en son temps un des plus expérimentés et doctes généalogistes de son siècle, nommé Christophe Butkens, qui estoit abbé de St-Sauveur, celuy qui a composé le traité des trophées de Brabant et plusieurs aultres qui apparement aussy a en intention de dresser un aultre traité auquel il auroit sans doubte fait servir ces dites estamptes d'armoiries, si la mort n'eust accroché ce bon dessein.

Et pour encore confirmer ce que dit est ci-dessus et que ceste armoirie représente vrayement la famille de Hoff et Cordoua, et que ces deux familles ont esté conjointes par les liens du mariage aussi bien que leurs armes; comme aussi que ce sont leurs respectives armoiries, s'exhide icy aussi une déclaration de trois hérault royaulx, nommément de Robert Dandelot, de Charles Falentin et de Jacques Maurissens, qui attestent et déclarent que selon leur jugement ils tiennent pour infaillible (eu égard à la composition et disposition de la dite ancienne armoirie) que quelqu'un de la famille de Hoff doit avoir esté allié et marié

à celle de Cordoua : estant la ditte attestation datée en Bruxelles le 12 septembre 1673, et signée : R. Dandelot, C. Falentin, J. Maurissens et scellée de leurs cachets d'offices, respectivement de Brabrant, de Flandre et de Gueldres, et légalisée du magistrat de la ditte ville de Bruxelles, signée H. Fax et scellée du grand seel de la dite ville en cire verde, côtée lit. E [1].

Et pour preuve que la mère du dit seigneur de Brouchem nommée comme dit est Elisabeth Hoff, de Fribourg, fille de Jacques et petite-fille de Marc Hoff, est issue de ceste même famille et la mesme branche qui avait épousée une fille de la maison de Cordoua. Le dit seigneur de Brouchem déclare icy aussi qu'elle le doit infailliblement avoir esté ; non-seulement pour ce que toutes ces susdites circonstances de sa descendance et parentages luy sont connues, mais encore pour ce qu'il scoit aussi pour certain, qu'il ne reste plus personne de ce nom et armes en vie, et que sa bonne mère a survécu tous les aultres, sauf deux de ses sœurs, qui en après sont aussi décédées à Malines sans hoirs; d'aultant que c'étaient deux filles dévôtes, et sauff aussi un de leurs frères, qui de mesme est décédé, (sans avoir esté marié) en estat de coronel, qu'il fut d'un regiment de 1500 hommes pour le service de S. I. impériale, l'an 1600 tellement qu'estant toutes les aultres branches eteintes, il ne pouvoit rester aucune succession des dits Hoff masles, ni femelles, que le dit seig[r] de Brouchem du chef de sa mère. De sorte que le dit seig[r] peut dire que luy et ses successeurs peuvent librement et sans aulcuns scrupules se dire d'estre issus du costé maternel des familles de Hoff et Cordoua et de suite joindre à leurs armes au quartier maternel avec celles de Hoff, aussi celles de Cordoua en la forme suivante : (*Écartelé aux 1[r] et 4e d'argent à la bande de gueules*, qui est le Roy; *aux 2e et 3e parti, le 1[r] coupé d'argent à 2 croix alezées de gueules, sur gueules à une étoile de 5 pointes et un croissant d'or*, qui est Hoff; *et au 2e d'or à 3 fasces de*

[1] Les pièces cotées lettres D et E, nous sont également inconnues.

gueules, sur argent à un roi captif en pointe d'azur, attaché à une chaîne d'or, qui est Cordoua) [1].

(Ici se trouvent les armoiries peintes en leurs couleurs).

En témoigne de quoi le dit seigneur de Brouchem (étant présentement âgé de 78 ans) a déclaré et signé et scellé la présente devant moi, notaire public, etc.

Fait à Bruxelles, le 10 mai 1674.

(*Signé*) P. J. Leroy.

(Plus bas *Signé*) Claessens, nots.

(Contre-signé) A. Claessens,

et Humbert Van der Linden, (comme témoins).

Nous croyons bien faire en donnant ici un extrait des lettres patentes d'érection de baronnie du Saint Empire, délivrées, en

[1] Ces dernières armes ne sont pas celles de Cordoua ou de Cordoue, comme le dit ici le seigneur de Brouchem : ce sont celles des marquis de Comares, surnommés de Cordua, en Espagne. Cette illustre famille porte pour armoiries : coupé, en chef d'or à trois faces de gueules, *qui sont les armes du royaume de Cordoue*, et en pointe, d'argent à un roi de Grenade enchaîné par le col à une chaîne mouvante du milieu du flanc sénestre de l'écu, le tout au naturel.

Nous ignorons si les enfants du baron P. le Roy ont obtenu la permission de pouvoir incorporer dans leurs armoiries celles de la maison de Cordoua; quoiqu'il en soit, le dit Messire Philippe le Roy, seigneur de Brouchem, Oeleghem et en Ravels, etc., a, par lettres patentes du roi Philippe IV, signées à Madrid, le 15 juin 1649, obtenu la permission de porter pour armes : un écu d'argent à la bande de gueules, *qui sont les armes de Le Roy*, écartelées de même à l'étoile d'or sénestrée d'un croissant tourné de même, au chef (et non coupé) d'argent chargé de deux croix patées de gueules, *qui sont les armes maternelles* (Hoff); le dit écu surmonté d'un heaulme d'argent grillé de sept barreaux, liséré et couronné d'or, aux hachements d'argent et de gueules; cimier : une croix patriarchale pattée, son travers d'en bas recroiseté, le tout de gueules, entre un vol à l'antique, dont chaque aile est blasonnée aux armes de Le Roy; tenants : deux suisses habillés à l'antique d'argent, doublés de gueules, tenant chacun une lance d'or aux banderolles sans houppes, armoriées à dextre aux armes de Le Roy, et à sénestre à celles de Hoff.

1671, à Messire Philippe Le Roy, auteur de la déclaration qui précède.

« Leopoldus Divinâ favente Clementiâ, Electus Romanorum » Imperator Semper Augustus, ac Germaniæ, Hungariæ, Bohe- » miæ, Dalmatiæ, Croatiæ, Sclavoniæ, etc. Rex Archidux, » Austriæ, Dux Burgundiæ, Brabantiæ, etc. . . . . »

« Spectabili nostro et Imperii fideli dilecto, *Philippo Le Roy*, » Eqniti Bannereto, Domino de Brouchem, Oelegem et in Fano » S. Lamberti, Serenissimo et Potentissimi Hispaniarum Regis » Catholici, nepotis, affinis, et fratris nostri amantissimi Con- » siliaro et supremi Ætarii sui in Belgio et Burgundia Assessori; » Gratiam nostram et omne bonum. Sanè cum luculentis ac fide » dignis publicisque documentis nobis innotuerit, te Philippum » Le Roy, sanguinem tam ex materna quam paterna linea, ultra » tertium sæcnlum, tam ex imperio, quam ex Gallia ac Belgicis » Provinciis trahare nobilem, etc. Et tna majorumque tuorum » obsequia, ac potentissimum Pax inter Regem catholicum Phi- » lippum IV, et Fæderatos Belgii Ordines, tuâ etiam operâ con- » ciliata, cum in Augustissimæ Domus nostræ Austriacæ, et » sacri Romani Imperii commodum cesserint, etc.

» Ac proinde motu proprio, ex certa scientia, animo bene » deliberato. sano ac maturo accedente consilio, et de Cæsarea » nostræ Majestatis plenitudine, te memoratum *Philippum Le Roy*, » Equitem Banneretum, Dominum de Brouchem, Oeleghem et » infano S. Lamberti, omnesque tuos liberos, hæredes, posteros » ac descentes legitimos utriusque sexus, ortos sive orituros, in » perpetuum, in veros nostros et sacri Romani Imperii, *Liberos* » *Barones*, *Baronissas de Brouchem*, creavimus, fecimus, erexi- » mus, exaltavimus, sublimavimus, et liberi Baronatus titulo, » honore ac dignitate locupletavimus, insignivimus, aliorumque » nostrorum et sacri romani Imperii liberorum Baronum numero, » cætui, consortio adscripsimus et aggregavimus quemadmodum » tenore præsentis nostri Imperialis diplomatis, creamus, faci-

» mus, erigimus, exaltamus, sublimamus, locupletamus, insi-
» gnimus, et aggregamus, etc. . . . .

» Harum testimonio litterarum, manu nostra subscriptarum,
» et Bullæ nostræ Cæsareæ aureæ typario munitarum : quæ
» dabantur Luxemburgi trigesima mensis Maii, anno Domini
» Millesimo sexcentesimo septuagesimo primo. Regnorum Nos-
» trorum Romani XIII. Hungarici XVI Bohemici verò XV. »

(*Signatum*) LEOPOLDUS.
(*Inferius Vt.*) LEOPOLDUS GUILIELMUS COMES
In Kinigsegg.
Adhuc inferius scriptum erat :
ad mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium.
(*Subsignatum*) CHRISTOPH BLUER.

ÉPITAPHE

DE

PIERRE DE BOURGOGNE,

SEIGNEUR DE BREDAM,

que l'on remarquait encore, en 1830, en l'église de Notre-Dame, à St.-Troud;
suivie d'une Notice Généalogique sur la Maison de Bourgogne,

PAR

M. le baron de HERCKENRODE,

membre correspondant de l'Académie, etc.

Peu d'années se sont écoulées depuis que l'on s'est avisé d'ouvrir les caveaux des anciens bienfaiteurs de l'église primaire de la ville de St.-Trond, d'en arracher les cendres, et de les jeter pêle-mêle dans le cimetière public, et de faire vendre à l'encan les belles pierres sépulchrales qui les recouvraient.

Bien des personnes se sont révoltées en voyant profaner d'une manière aussi indigne les épitaphes de leurs ancêtres. Il est vrai, que les anciennes dalles de cette église étaient fortement usées, et que leur mauvais état exigeait qu'on les remplacât; mais cette raison peut-elle excuser ce vandalisme monumental qui fait tant de ravages depuis quelques années, et qui, sous prétexte d'embellissement et d'économie, fait vendre comme objets de rebut ce que nos aïeux ont fait placer à grands frais sur les tombeaux des personnes qui leur furent chères?

Cette question est trop simple et a déjà été résolue si souvent par des personnes amies de la conservation des anciens monuments, que nous croyons inutile d'y répondre. Seulement, nous ferons

Epitaphe de Pierre de Bourgogne, Seigneur de Bredam, que l'on remarquait encore, en 1830, en l'Eglise de Notre Dame à St. Trond.

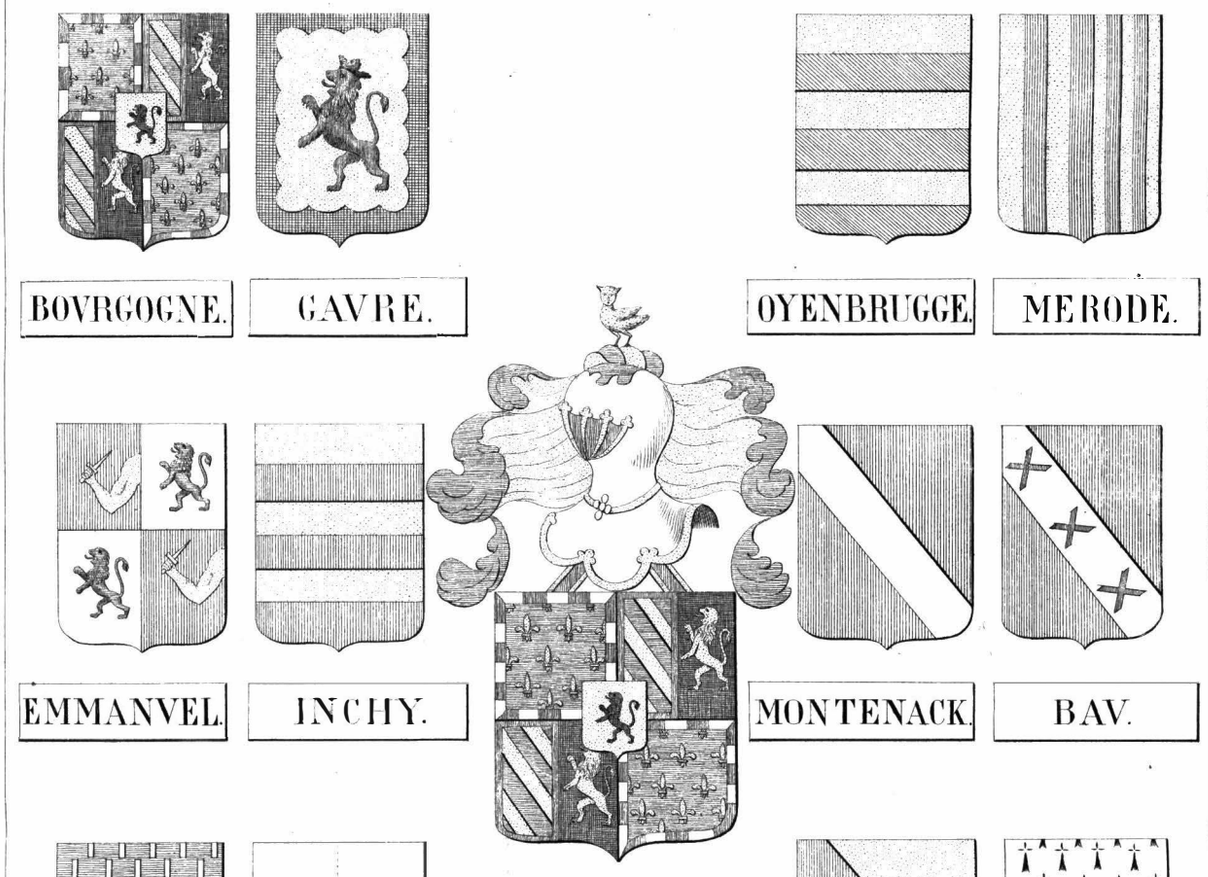

CY GIST ILLVSTRE GENEREVX
SEIGNEVR PIERRE DE
BOVRGOGNE Sr DE BREDAM
Sr ADOLESLAND, SOETELAND
BVDINGHEN, BERGILEZ
VICOMTE DE LOZ A VESEV
27 ANS, 11 MOIS, 14 IOVRS
MOVRVT LE SIX DE MARS
MDLXXXIX
R.I.P.

Joseph Rutinckx, Lith. de l'Académie d'Archéologie.

seigneur de Fallais [1], de Bredam et de Sommelsdyck. Envoyé avec son frère naturel Antoine de Bourgogne [2], comme amiral contre les Turcs, il entra ensuite au service de Louis XI, roi de France, qui lui donna le comté d'Orbec, en Normandie. Il accompagna ce prince aux prises d'Amiens et de Saint-Quentin, et assista aussi à la bataille de Grandson, en 1476, et, l'année suivante, à celle de Nancy, où il fut fait prisonnier. Il mourut à Bruxelles, en 1508, et fut enterré en sa seigneurie de Fallais. Il avait épousé dame Marie (ailleurs Marine) Manuel de la Cerda, fille de Jean, seigneur de Belmonte et de Campos, et de Jeanne de Figueroa. De ce mariage naquirent quatre enfants, savoir :

1° Messire Philippe de Bourgogne, seigneur de Fallais et de Sommelsdyck, fut créé chevalier de la Toison d'or, à Bruxelles, au mois de janvier 1501, puis nommé conseiller et chambellan de l'empereur Charles V. Il mourut célibataire en 1542.

[1] Fallais est situé dans la province de Liége à une demi lieue de Fumal, une lieue de Warnant, et deux et un quart lieue S. S. O. de Waremme. Selon de Hemricourt, édition de Jalheau, cette seigneurie appartenait depuis le commencement du XIe siècle à la famille de Beaufort; elle passa ensuite à la famille de Wesemal, puis aux comtes de Bouchain et de là à Wathieu d'Olhain, qui la céda à l'empereur Maximilien. Ce prince la donna, à Bauduin, bâtard de Bourgogne.

L'archiduc Albert érigea cette terre en comté en faveur de Herman de Bourgogne, en 1614.

Henri de Gueldres, prince évêque de Liége, assiéga le château fort de Fallais, en 1266; mais il leva le siège ayant appris que les Brabançons venaient au secours de la place. Il fut de nouveau investi, en 1276, par Jean de Halloy, bailly du Condroz. Baré, commandant les Allemands, le prit, en 1465, ravagea les environs de Hannut, et par ordre des états et du prince-évêque, il le conserva jusqu'à la restitution des dommages. Le duc de Bourgogne arriva à Fallais en 1467, avec Louis XI, roi de France, qu'il tenait prisonnier. Louis XIV, roi de France, logea au château de Fallais, en 1675; les députés de Liége y eurent une audience de ce roi qui, après son départ, fit raser une des tours du château.

Fallais appartenait, en dernier lieu, aux états-généraux des provinces-unies, qui le cédèrent à l'empereur Joseph II, en 1785; depuis cette époque il a été incorporé dans le duché de Brabant. Il faisait partie des villages de rédemption, c'est-à-dire, de ceux qui, moyennant une certaine somme d'argent, pouvaient se racheter de leur cotisation annuelle des impôts.

[2] Cet Antoine de Bourgogne était fils naturel de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et de Jeanne de Prulle.

observer en passant, qu'il nous répugne de voir la plus grande partie des escaliers et des trottoirs, qui se trouvent devant les maisons de S^{t}.-Trond, composés de pierres sépulchrales, provenant de l'église de Notre-Dame..... .....

Parmi les pierres funéraires que l'on a ainsi mutilées, et que l'on emploie si ignominieusement, se fait remarquer celle qui recouvrait les restes mortels d'un membre de l'illustre maison de Bourgogne, issue de celle des anciens ducs de ce nom. Cette pierre faisait partie, en premier lieu, d'une tombe élevée dont nous regrettons de ne pas posséder de copie; celle que nous donnons ci-jointe a été prise, en 1781, d'après la pierre qui remplaçait alors le monument primitif.

Nous allons essayer de donner quelques détails généalogiques sur la maison de Bourgogne à laquelle appartenait Pierre de Bourgogne, enterré en l'église de Notre-Dame à S^{t}.-Trond, sous le monument dont il vient d'être parlé.

De Bourgogne. — Branche des seigneurs de Bredam et comtes de Fallaix.

Cette noble maison portait pour armes : écartelé; aux 1.er et 4.e cantons, d'azur semé de fleurs de lis d'or, à la bordure componée d'argent et de gueules, *qui est de France ancienne ;* au 2.e, bande d'or et d'azur de six pièces, *qui est de Bourgogne ancienne*, parti de sable au lion d'or *qui est de Brabant* ; au troisième, de Bourgogne ancienne, parti d'argent au lion de gueules, *qui est de Limbourg ;* sur le tout d'or au lion de sable, armé, lampassé de gueules, *qui est de Flandre ;* cimier : un hibou d'or.

La généalogie de cette maison commence par Bauduin, fils naturel de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, de Brabant, de Lorraine, etc., et de Catherine de Tiesseries. Il naquit à Lille en 1445 et fut

2° Messire Charles de Bourgogne, seigneur de Bredam, de Fromont et de Fallais, après son frère, eut l'honneur d'acquérir l'amitié entière des empereurs Charles V et Philippe 1er. Il mourut en 15... et fut enterré à Moustier sur Sambre. Il avait épousé dame Marguerite de Werchin, fille de Nicolas, baron de Werchin, et Sénéchal du Hainaut, et de dame Yolende de Luxembourg, dame de Roubaix, qui mourut en 1558. La postérité issue de ce mariage suivra ci-après à la lettre A.

3° Maximilien de Bourgogne fut abbé de Middelbourg, en Zélande, puis de St.-Guislain, en Hainaut. Il mourut en 1534 (ou 1535) et fut enterré à Middelbourg.

4° Dame Marguerite de Bourgogne (selon d'autres Madeleine) épousa Messire Philippe de Lannoy, seigneur de Molembaix, chevalier de la Toison d'or. Elle mourut en 1511, et fut enterrée à Solre-le-Château.

N.-B. Le dit Bauduin eut encore trois enfants naturels, savoir :

1e Dame Marine de Bourgogne, épousa Messire Guillaume de Vergy, baron d'Autrey.

2° François de Bourgogne, seigneur de Nieurberne, épousa.....

Et 3° Baudouin.

A. 1° Messire Jacques de Bourgogne, seigneur de Bredam, épousa, en premières noces, dame Yolende de Bréderode, fille de Messire Walrand, seigneur de Bréderode, et de dame Anne Van Nieuwmaer. Il épousa, en secondes noces, dame Élisabeth de Rommersval, fille d'Adrien, seigneur de Lodick, et de dame Jenne de Bergues. De ce mariage est née une fille qui est mentionnée ci-après à la lettre B.

2° François de Bourgogne, décédé sans hoirs.

3° Messire Jean de Bourgogne, seigneur de Fromont et de Han-sur Sambre, conseiller d'État, gouverneur de Namur, etc., épousa dame Louise de Croy, fille de Philippe, duc d'Arschot, et veuve de Messire Maximilien de Bourgogne, marquis de la Vere, chevalier de la Toison d'or et amiral, dont elle n'avait pas eu d'enfants. Le dit Maximilien était fils d'Adolphe de Bourgogne, seigneur de la

Vere, de Bevres et de Flessingue, chevalier de la Toison d'or, et amiral, et arrière-petit-fils d'Antoine de Bourgogne, amiral, chevalier de St.-Michel et de la Toison d'or, fils bâtard de Philippe-le-Bon duc de Bourgogne, et de Jeanne de Prulle, et par conséquent frère naturel de Bourgogne, par lequel nous commençons cette généalogie.

Le susdit Jean de Bourgogne mourut en 1585, et fut enterré à Sommelsdyck, ne laissant qu'une fille, qui mourut célibataire.

4° Pierre de Bourgogne fut protonotaire apostolique à.....

5° Messire Charles de Bourgogne, seigneur de Bredam, de Sommelsdyck et de Fallais, mourut en Hollande en 1582. Il avait épousé dame Jeanne de Culembourg, dame de Reckwart et de Zevenhuysen, fille de Jean de Pallant, comte de Culembourg, et d'Alice d'Alckmaer. Elle mourut la même année que son mari, laissant deux fils qui suivent à la lettre C.

6° Françoise de Bourgogne, abbesse de St.-Claire.

7° Hélène de Bourgogne, épousa Messire Adrien de L'Isle, seigneur de Fresne, etc.

8° Messire Antoine de Bourgogne, seigneur de Bredam, épousa dame Michelle de Gavre, fille de Louis, seigneur de Frésin, et de dame Jeanne de Rubempré. Elle mourut le 27 juillet 1611, et fut enterrée auprès de son mari, dans l'église de Fallais. Leur postérité suit à la lettre D.

B. Isabelle de Bourgogne, mourut célibataire à Cologne.

C. 1° Messire Herman de Bourgogne, seigneur de Sommelsdyck, gouverneur du pays de Luxembourg et du Limbourg, fut créé comte de Fallais en 1614, et mourut le 16 juin 1626. Il fut enterré à Fallais. Il avait épousé dame Yolente de Longueval, fille de Maximilien, comte de Buquoy, [1] et de dame Marguerite de L'Isle ou de Lille. De ce mariage sont nés sept enfants qui sont mentionnés ci-après à la lettre E.

[1] La noble et ancienne maison de Longueval porte pour armes : bandé de gueules et de vair de six pièces. Charles-Philippe de Longueval, comte de Buquoy, en Allemagne, fut créé prince le 1er juin 1688.

2° Messire Jean de Bourgogne, baron de Zevenhuysen, épousa dame Catherine d'Oyenbrugge, des comtes de Duras, veuve de Pierre de Bourgogne, qui suivra ci-après ; dont six enfants, voir à la lettre F.

D. 1° Messire Pierre de Bourgogne, seigneur de Bredam, mourut le 6 mars 1589, et fut enterré en l'église collégiale de Notre-Dame, à S^t.-Trond. Son épitaphe précède cette généalogie. Il avait épousé dame Catherine d'Oyenbrugge-Duras, fille de Jean, et de dame Jeanne de Mérode. Elle épousa, en secondes noces, Messire Jean de Bourgogne, baron de Zevenhuysen, mentionné ci-dessus. Le dit Pierre de Bourgogne laissa quatre enfants ; voir à la lettre G.

2° Charles de Bourgogne, mourut le 15 avril 1629, sans hoirs.

3° Jolenthe de Bourgogne épousa Messire Jérôme d'Oyenbrugge-Duras, comte de Duras, baron de Thyne, seigneur de Gorssum, de Wilderen, Coosen, Piers, Nieuwerckercken, Runckelen, connétable héréditaire du pays de Liége, du comté de Looz, du duché de Bouillon, souverain-bailly du pays de Montenaecken et de Gelinden. Ce mariage fut célébré le 15 février 1582. Le dit Jérôme était fils de Jean d'Oyenbrugge, comte de Duras, seigneur de Coelem, Piers, Orsmael, Wilder, Graesen, etc., grand maréchal héréditaire du pays de Liége et du comté de Looz, et de dame Catherine de Guygoven, baronne de Thyne, et arrière-petit-fils de Josse d'Oyenbrugge, comte de Duras, etc., chambellan du duc de Bourgogne, et grand-maréchal du pays de Liége et du comté de Looz.

E. 1° Philippe de Bourgogne, jésuite.

2° Félix de Bourgogne, jésuite.

3° Dame Marguerite de Bourgogne, épousa Messire Hugues, comte de Noyelles, gouverneur de Limbourg.

4° Claire, mourut jeune.

5° Dame Isabelle de Bourgogne, épousa Messire Charles-Emmanuel de Gorrevod, duc de Pont-de-Vaux, marquis de Marnoy, chevalier de la Toison d'or, gouverneur de Limbourg et de Namur. Elle mourut le 4 novembre 1625.

6° Hélène, mourut jeune.

7° Yolente, chanoinesse.

F. 1° Charles de Bourgogne, baron de Zevenhuysen, épousa dame Ermeline d'Oyenbrugge-Duras, fille de Guillaume, baron de Meldert. Sans postérité.

2° Herman de Bourgogne, seigneur de Zevogarde, mourut célibataire.

3° Maximilien de Bourgogne, mourut abbé de S^{t}.-Vaast, à Arras, le 11 septembre 1660.

4° Marie de Bourgogne, fut chanoinesse de Nivelles.

5° Éléonore, mourut célibataire.

6° Jeanne, mourut célibataire.

G. 1° Messire Antoine de Bourgogne, seigneur de Froment, épousa Dorothée, fille de Messire Jacques, comte de T'Serclaes-Tilly. Il mourut sans laisser de postérité, en 1643.

2° M. Jean de Bourgogne, seigneur de Bergilez, épousa Anne, fille de Messire Louis de Celles, seigneur de ville. Il mourut sans laisser de postérité. [1].

3° Adrien-Conrard de Bourgogne, seigneur de Bredam, fut grand pénitencier, prévôt de Notre-Dame, à Maestricht, et reçu tréfoncier de Liége, en 1618

4° Dame Jeanne de Bourgogne, épousa M. Charles d'Andelot, seigneur de Hoves, fils de Jean et de dame Anne de Jauche, dit Mastain.

Cette généalogie a été dressée, en grande partie, d'après celle qui se trouve dans l'ouvrage intitulé: *Excellentium familiarum in Gallia genealogiæ etc., auctore Jacobo Wilhelmo ImHoff, Norimbergæ sumtibus Job A. Endteri, Anno* CIↃ IↃCLXXXVII.

[1] On lit dans les registres de l'état-civil de St-Trond, que ce Jean de Bourgogne, fils de Messire Pierre de Bourgogne, seigneur de Bredam, et de dame Catherine d'Oyenbrugge, est baptisé en cette ville le 14 décembre 1586; son parrain fut Messire Jean de Berlo, et sa marraine dame Marguerite d'Oyenbrugge.

GÉNÉALOGIE

DE LA

FAMILLE DE WERBROUCK.

Porte pour armoires : *de gueules, au lion d'or, armé et lampassé d'azur; surmonté d'un casque d'argent, grillé et liséré d'or et de gueules, et pour cimier un lion naissant de l'écu.*

Cette famille reconnue dans la Noblesse des Pays-Bas, par arrêté du roi Guillaume 1er, est originaire de la Flandre, où elle était déjà très-anciennement connue par les magistrats qu'elle a fournis à l'état et par les différents membres qu'elle a donnés au clergé.

I. Laurent Werbrouck, mort en 1603, lequel eut deux femmes: 1° Josine Snouck, dont un fils, du nom Jean; 2° Anne Vanden Bussche, veuve du chevalier Mathieu van Calloen, dont postérité, qui suit.

II. Laurent Werbrouck, bailli d'Ardoye, épousa Barbe Bouckaert, sœur du VIIIme évêque d'Ypres, ils procréèrent dix enfants : 1° Pierre, chanoine à Ypres. 2° Josse, qui suit. 3° Anne, capucine à Berg St-Winoc. 4° Agnès. 5° Adrien, allié à Marie de Bruyne, mort sans postérité. 6° Gilles, bailli d'Ardoye, épousa Anne Logge, dont huit enfants, qui s'allièrent aux familles de la Rue, de Vervaque, de Van Brabant, de Meulenaer, etc. 7° Éléonore, alliée

à Logge, bailli de Lichtervelde. 8° Marie. 9° Thérèse. 10° Martin.

III. Josse Werbrouck, pensionnaire d'Ypres, épousa dame Marie Ilfort, ils procréèrent six enfants : 1° Josse-Henri, qui suit. 2° Pétronelle-Thérèse. 3° Adrien-Laurent. 4° Anne-Catherine. 5° Albert. 6° François-Joseph.

IV. Josse-Henri Werbrouck, conseiller, pensionnaire de la ville d'Ypres, épousa en premières noces Thérèse Quéval [1], dont il eut cinq enfants : 1° Joséphine-Thérèse. 2° Isabelle-Thérèse. 3° Josse-Joseph, qui suit. 4° Élisabeth-Thérèse. 5° Marie-Jeanne. En secondes noces, il épousa dame Constance Adriaensens, dont il eut Joseph-Anselm-François Werbrouck, qui suit.

On voit dans l'église cathédrale d'Ypres, les deux épitaphes suivantes :

D. O. M.
Hic Jacet Dominus ac
Magister, Judocus Henricus
Werbrouck, Territorii
Yprensis Consiliarius et
Scriba Confraternitatis Sti
Nominis Jesu, Decanus
nec non Hujus Ecclesiæ
Cathedralis œditus, qui
Sepulcram hoc marmoreo
Lapide sterni jussus, obiit
5 maii 1728, *ætatis suæ*
LXXV an.
Duas habuit Uxores,
Primam Théresiam Queval,
quæ obiit 11 *maii* 1690.
alteram Constantiam Adriaenssens
quæ obiit 23 *januarii* 1718.
R. I. P.

[1] Les Quéval étaient alliés aux Wavrans.

D. O. M.

Hier ligt begraeven Jouff.
Therese Queval dogter van d'heer
Nicolas, husvrouw van d'héer
en méester Josse Hendrick
Werbrouck overleden den 11
maij 1690. *ende*
Jouf. J..... Werbrouck hunne
dogter, overleden den 27 *april* 1704
ende. Jouf. Thé..... Werbrouck
hunne dogter overleden den

(Le reste illisible.)

R. I. P.

V. Josse-Joseph Werbrouck, échevin de la ville d'Ypres, épousa dame Angeline-Judith Van Daele [1]. De ce mariage : 1° Anne-Constance ; 2° Constance-Angeline ; 3° Joseph-François-Richard, qui suit, souche de la branche d'Anvers.

Joseph-Anselm-François Werbrouck, naquit à Ypres le 10 octobre 1692, il fut chanoine gradué et vicaire général de la cathédrale d'Ypres, et puis nommé évêque de Ruremonde en 1743, et trois ans après, le 12 mars 1746, son mérite distingué le fit appeler à l'évêché d'Anvers. Il mourut en cette ville, le 24 décembre 1747, sincèrement regretté de ses ouailles. Ce fut ce prélat, qui reçut, à la tête de son clergé, le roi Louis XV, lorsqu'il visita la cathédrale d'Anvers, et quelques jours après il porta le saint Sacrement, dans la procession, que ce monarque accompagna en personne, suivi des princes du sang et de toute sa cour, le jour de la Fête-Dieu en juin 1747.

On lit dans la cathédrale de Ruremonde l'inscription suivante :

[1] Les Van Daele étaient alliés aux Taye, aux d'Immersele, etc.

D. O. M.

Illustrissimus ad Rev^mus Dominus
D. Josephus-Anselmus-Franciscus
Werbrouck S. T. L.
Decimus Ruremundensium Episcopus
natus Ipris A° 1692 ejusdem ecclesiæ
Cathed. Can. Grad. et vicarius gen.
. . . . ab Illmo Iprensi Consecratus
A° 1743 inde A° 1746, transfertur ad
Cathedram
Antwerpiensem
mori tur 24 Decembris 1747.

R. I. P.

VI. Joseph-François-Richard Werbrouck, avocat des états de Flandre, épousa à Anvers, en 1748, dame Catherine-Françoise Grigis [1], veuve d'Ignace De Vos : ils procréèrent huit enfants qui suivent :

1° Barbe-Françoise-Josephine Werbrouck, alliée à Ferdinand-Charles Van Pruyssen, dont postérité.

2° Jean-Étienne-Augustin Werbrouck, ancien seigneur d'Igenhoven, maire de la ville d'Anvers, en 1801, créé membre de la légion d'honneur par l'empereur Napoléon, épousa, en premières noces, dame Anne-Françoise-Thérèse-Joseph Le Grelle, fille de François et d'Isabelle de Broeta, dont postérité; en secondes noces il épousa Hélène Bosso, dont une fille, morte en bas âge.

3° Joseph-François-Engelbert Werbrouck, docteur en théologie, *primus* de Louvain, président du collége impérial, trésorier de l'administration des pauvres à Anvers. Cet homme vertueux, remarquable par ses hautes capacités, fut chanoine gradué de l'église de St-Jacques. En 1784, le clergé le porta comme candidat à la place vacante de l'évêché d'Anvers; nommé doyen du chapitre de

[1] La mère de Mad^me Werbrouck, neé Grigis, était une Muylinckx.

la cathédrale en 1785, il fut exilé en 1796, pour avoir refusé de prêter le serment constitutionnel, et mourut en 1801, d'une fièvre putride, qu'il contracta en donnant ses soins à un malade abandonné des siens, dans la commune d'Isselteen, près d'Utrecht.

VII. 4° Nicolas-Joseph-Richard Werbrouck, conseiller-assesseur du mont-de-piété d'Anvers, décédé le 17 octobre 1814, avait épousé dame Thérèse-Cornélie Carpentier, fille d'Alexandre, et de dame Thérèse Goris [1], décédée le 7 février 1842; dont postérité, qui suit. Madame Werbrouck fut dame d'honneur des impératrices Josephine et Marie-Louise, lors du séjour de leurs majestés impériales à Anvers. Elle reçut, à cette occasion, des mains de l'impératrice Josephine, une bague en brillants d'une grande valeur.

Épitaphe du monument élevé, dans la commune de Borsbeeck, à la mémoire de Nicolas Werbrouck et de ses descendants.

D. O. M.

Monumentum
nob. Dom Nicolai-Jos. Richard
Werbrouck
et Joannæ-Theresiæ-Corn. Carpentier
uxoris ejus
Nec Posterum
Eorum
obiit ille anno 62 *ætatis* 17 8^{bris} 1814.
illa vero
R. I. P.

5° Jean-Baptisle Werbrouck, mort jeune.

6° Anne-Marie Werbrouck, morte en bas âge.

7° Pierre-Joseph-Anselme Werbrouck, épousa en premières noces, sa cousine dame Julie Grigis, dont il eut sept enfants, tous

[1] Les Goris sont alliés aux Van der Voort.

morts en bas âge ; et en secondes noces, il épousa dame Caroline Carpentier, qui fut dame d'honneur de l'impératrice Marie-Louise, pendant le séjour de Sa Majesté impériale à Anvers; dont postérité.

8° Angeline-Catherine-Antoinette-Josèphe Werbrouck, morte en bas âge.

Les enfants de Nicolas Werbrouck et de dame Cornélie Carpentier sont :

A. Auguste-Alexandre-Joseph Werbrouck, ancien membre des États-provinciaux pour l'ordre des villes, il épousa dame Marie de Broeta, fille de Joseph et de dame Muytinckx ; dont postérité.

B. Josephine-Thérèse-Norbertine Werbrouck, morte à l'âge de 18 ans.

C. Joseph-Nicolas Werbrouck, épousa dame Marie Werbrouck, fille de Jean et de dame Anne Le Grelle ; dont postérité.

D. Louis-Nicolas-Joseph Werbrouck, lieutenant-colonel de la garde-civique du canton de Santhoven, ancien conseiller communal de la commune de Wyneghem, épousa dame Thérèse de Meulenaer, fille du chevalier Guillaume, et de dame de Knyff ; dont postérité.

E. Philippe-Nicolas-Joseph Werbrouck, mort en bas âge.

VIII. F. Ferdinand-Nicolas-Joseph-Werbrouck, désigné en 1813, par ordre de l'empereur Napoléon, comme brigadier dans les gardes d'honneur, épousa à Anvers, dame Jeanne Barbe de Wael, (fille d'Ignace et de dame Pétronelle Van der Aa), veuve de Ferdinand Ullens [1], ancienne dame d'honneur de la reine des Pays-Bas et de la princesse Marianne, pendant leur séjour à Anvers. De cette union sont issus deux enfants qui suivent :

G. François-Nicolas-Joseph Werbrouck, désigné par l'empereur Napoléon, comme officier dans le 10e régiment de chasseurs à cheval, et qui, par sa bravoure, fut bientôt promu au grade de capitaine, il fut créé chevalier de la légion d'honneur, et attaché à

[1] De ce premier mariage est issu un fils, Hypolite Ullens, marié à Dora Coverdael, dont postérité à Anvers, et une fille morte en bas âge.

l'état-major du duc de Regio. Il est décédé à Anvers, en 1827 ; il avait épousé dame Zoé d'Henssens, fille du chevalier Michel, et de dame de Meulenaere ; dont postérité à Anvers.

Un des fils de monsieur François Werbrouck, du prénom de Hugues-Bernard, mort jeune, eut pour parrain son Exc. Hugues-Bernard Maret, duc de Bassano, ministre secrétaire d'état sous l'empereur Napoléon, l'un des plus nobles caractères de son époque.

H. Eugène-Nicolas-Joseph Werbrouck, mort en bas âge.

I. Jeanne-Anne-Marie Werbrouck, épousa Richard Vleminckx, ancien officier au service du roi des Pays-Bas ; dont postérité.

K. Nicolas-Jean-Joseph Werbrouck, mort jeune à Paris.

L. Gustave-Nicolas-Joseph Werbrouck, ancien major de la garde-civique de la 5me section d'Anvers, épousa en premières noces Jeanne Van Bauwel, et en secondes noces .... Medegaels ; dont postérité.

Les enfants de Ferdinand Werbrouck et de Jeanne-Barbe de Wael sont :

A. Melanie-Barbe-Trérèse Werbrouck, qui a épousé Auguste de Cannart d'Hamale, fils de Jean et de dame de Wapenaert. De ce mariage il y a postérité.

IX. B. Ferdinand-Auguste-Marie Werbrouck.

Les enfants de Mélanie Werbrouck et d'Auguste de Cannart d'Hamale sont :

1° Ferdinand de Cannart d'Hamale ;

2° Léon de Cannart d'Hamale ;

3° Armand de Cannart d'Hamale, mort en bas âge ;

4° Arthur de Cannart d'Hamale.

NOTICE

SUR UN

LIVRE DE MÉDECINE

PRÉTENDUEMENT IMPRIMÉ EN 1401,

PAR

C. BROECKX,

Bibliothécaire-archiviste de l'Académie d'Archéologie de Belgique.

Dans un entretien que j'eus, vers la fin du mois de juin 1846, avec M. le docteur Sommé, d'Anvers, la conversation roula sur la nécessité qu'il y a pour le médecin praticien de posséder la véritable érudition, c'est-à-dire de joindre à la connaissance de la médecine moderne celle de la médecine ancienne, afin de pouvoir apporter la plus grande somme de lumière possible dans les cas douteux. Les jouissances sans nombre, que procure la connaissance des livres, ne furent point oubliées. Avant de nous séparer, M. Sommé me demanda si j'avais connaissance du passage suivant de notre hagiographe Diercxsens : « *communis opinio habet, artem typographicam cœpisse circa annum* 1440 *et ante hoc tempus non reperiri libros impressos. Instituti mei non est illud inquirere. Interim notatum velim, quod in bibliotheca, jam a sesqui seculo relicta ad usum pastoratus hospitalis nostri, habeatur liber in quarto,*

in cujus fine hæc impressa leguntur : Preclarissimū op' Valesci de Tharāta reverendissimi mag'ri necnō artis medicine doctoris famosissimi. finit feliciter. Imp'ssum lugd. p. Johem Clegn alemanu'. Anno notre salutis Millesimo quadringētesimo p'mo decimo octavo. Kal'. Decembris. »

« *Si igitur verum sit, artem typographicam demum cœpisse circa hæc tempora, videndum, quid sibi velit hoc impressum mendacium* [1]. »

Je lui répondis que j'avais lu l'ouvrage de Diercxsens, mais que je ne me rappelais pas ce passage; d'ailleurs, ajoutai-je, il est suffisamment prouvé que la découverte de l'imprimerie n'a eu lieu que vers le milieu du quinzième siècle et dès lors la date de 1401 doit être une faute d'impression qu'on ne rencontre pas rarement dans les premières productions de l'art typographique. Mon collègue convint que cela pouvait être, mais aussi que la chose méritait d'être examinée et il m'engagea à m'en occuper.

Il ne me parut pas difficile de vérifier l'allégation de Diercxsens. Je me rendis à l'hôpital St.-Elisabeth et fus fort surpris d'apprendre que vers la fin du siècle dernier la bibliothèque de la cure de l'hôpital avait disparu après l'invasion de la Belgique par les Français. Tout ce qui reste aujourd'hui de cette collection de livres se réduit à un seul volume et au catalogue manuscrit. Force me fut donc de m'adresser ailleurs. Tous les ouvrages de bibliographie, que je fus à même de feuilleter, n'indiquaient pas l'édition de Valescus que je désirais examiner. Enfin le catalogue de la bibliothèque du docteur Vandenzande [2] me mit sur les

[1] *Antverpia Christo nascens et crescens seu acta ecclesiam Antverpiensem ejusque apostolos ac viros pietate conspicuos concernentia usque ad seculum XVIII. Secundis curis collecta et disposita ac in VII tomos divisa.* Antverpiæ J. H. Van Soest, 1773, in-8°, à la page 269 du même tome II.

[2] Vandenzande, médecin en chef et professeur de l'hôpital civil d'Anvers, est né à Bruxelles, le 4 juin 1778 et mort à Anvers, le 28 juin 1835. Voyez notre *Notice sur Vandenzande*. Anvers, 1839, in-8°.

traces. L'ouvrage de Valescus s'y trouve indiqué sous le n° 1872 [1] et l'acquisition en a été faite par M. le docteur Vrancken, père, de cette ville, pour le prix de 80 centimes. Je dois à l'obligeance de ce confrère, aujourd'hui le Nestor des médecins de notre cité, de pouvoir en dire ce peu de mots.

Avant d'entrer dans la discussion du passage de Diercxsens, il me paraît convenable de faire connaître le livre dont il est question. Voici le titre exact, représentant un triangle, imprimé en caractères gothiques et en encre rouge :

Practica Valesci de Tharanta que al̄s Philoniū dicitur
nna cū oīb' Antidotis tam simplicib' q̄ cōpositis uni-
cuiq egritudini a capite usq ad pedes : appropria
tis Johānis Mesue : per alphabetum : a magi-
stro Jacobo de partibus doctore Parisiēsi
celeberrimo : elegāter collectis. et cū non-
nullis fl'omie canonibus cū anatho-
mia ossium adjūctis planissime cū
nūero ipsorū sc. ccxlviii. absq
ossibus sisaminis et osse lau-
de sub lingua : valde medi
co perutilissimis ex
pluribus doctori
bus emēdatis
sime excer
ptis.

[1] La bibliothèque de Vandenzande, vendue en 1834, était remarquable par sa richesse : elle renfermait plus de 3,000 numéros de livres de médecine, parmi lesquels les meilleures productions tant anciennes que modernes.

La date de l'impression ne se trouve pas au bas du titre, mais à la dernière page on lit :

Laus et honor sint nostro creatori
Qui finem imposuit p̄ti labori.
Completū est Philoniū jussu Salvator',
Liber utilissimus et magni valoris.
Preclarissimū op' Valesci de Tharāta reve
rendissimi mag'ri necnō artis medicine docto-
ris famosissimi. finit feliciter. Imp'ssum Lugd.
p. Johem Cleyn alemanū. Anno nostre salutis
Millesimo quadringētesimo p'mo, decimo octa
vo. Kal'. Decembris.

Au bas de cette page, immédiatement au-dessous de la dernière ligne, se trouve le signe typographique ou le cachet de l'imprimeur, sur un fond rouge et semblable à celui qu'on voit ordinairement sur les éditions de Jean Cleyn.

Le livre est un in-4°, imprimé sur deux colonnes, en caractères gothiques, avec un grand nombre d'abréviations. Après le titre il y a vingt pages sans chiffres. La première page non-chiffrée commence ainsi : **incipit tabula huj' libri īdicās ī q̄ folio q̄dcuq̄ capl'm repiat. q̄d et ī q̄cuq̄ capl'o tractet.** Cette première table se termine à la quatrième page où l'on trouve : **alia tabula quarūdam cōpositionū in hoc opere repertarum.** Après ces deux tables on voit la dédicace par Jerôme Ferrara adressée au chancelier de l'Université de Montpellier. Dans ce travail Ferrara fait l'éloge de l'ouvrage de Valescus, *nihel ornatius*, dit-il, *nihil uberius*, *nihil copiosius te unquam legisse aut audisse confiteberis.*

La dédicace est suivie d'un ouvrage d'un de nos célébrités médicales. Jusqu'à ce jour j'avais cru que le premier ouvrage

imprimé d'un médecin belge était *l'Explanatio in Avicennam, unà cum textu ipsius Avicennæ a se castigato et exposito de Jacques Despars,* imprimé à Lyon par J. Trechsel en 1498, 4 volumes in-fol. D'après le livre, qui fait le sujet de la présente notice, il paraîtrait que le *Summula* du même auteur a été imprimé avant l'*Explanatio in Avicennam.* En effet, à la septième page non-chiffrée on trouve : Sumula Jacobi de partibus : per alphabetū super pl'mis remediis ex ipsius Mesue libris excerptis. Pourquoi l'ouvrage de notre compatriote se trouve-t-il imprimé avec celui de Valescus? Parce que Despars, aussi bien que Valescus, jouissait, dans ce temps, d'une célébrité justement méritée. Comme le témoignage de l'auteur de la dédicace est très-flatteur pour notre compatriote et qu'il peut contribuer à faire connaître la considération dont le médecin de Tournay a joui de son temps, j'ai cru être agréable à ceux qui s'occupent de l'histoire de notre art en Belgique, en transcrivant ici l'espèce d'introduction que Ferrara a mise à la tête du *Summula :* « *Cum nunc tempestatis hominum gaudent intellectus sub brevi quadam oratione : tum ea quorum noticia seu declaratio a plerisque confusa indistincta inordinata fuere inventa quod id abhorremur. Hinc est quod ad facilius, brevius et subtilissime sciendum medicinarum compositarum proprietates ad juvamenta in anthidotario Johannis Mesue; et apud nonnullos Johannes Crisostomus appellatus. Contentarum videlicet cui morbido membro et quibus egritudinibus conveniant : presens opusculum sub modo repertorii editum a viro solemni medicine artis famosissimo Jacobo de Partibus Tornacensi tresoriario ve canonico : ad studentium novellorum practicantium commoditatem ve instructionem actum est. Ad ejus enucleationem notare debes quod procedendi modus in presenti opusculo est : quod secundum litteras alphabeti lucidissime progreditur. Unde si scire desideras apostematum curas aut remedia aut aurium dolores vel apoplexie curas etc. Respicies in littera A. Si vero de capitis doloribus, cutis aut colice et sic de similibus curis usque ad finem alphabeti. Quod opus non inutile a viris haud clarissimis videbitur minime.* »

L'ouvrage de Despars occupe quatorze pages; c'est, comme on sait, un abrégé de la thérapeutique de ce temps. Immédiatement après commence le *Philonium* de Valescus. Le recto en est chiffré mais le verso est sans chiffres. Il y a des signatures. L'ouvrage sans le titre et sans les vingt premières pages non-chiffrées contient 719 pages ou en tout 741 pages.

Cette production de Valescus est divisé en sept livres. Un traité de l'épidémie et un autre de chirurgie terminent l'ouvrage. A la fin du traité de l'épidémie on lit : « Explicit tractat' epi^{c} editus a Valesco de Tarata anno dni 1401. Laus deo nro Amen. Le docteur J. Astruc [1] et notre historiographe Eloy [2] disent que le *Philonium* est divisé en neuf livres; l'édition que j'ai devant moi n'en a que sept, et l'ouvrage est cependant complet. Quoiqu'il en soit, Valescus, dans son ouvrage, fait connaître les causes, les signes diagnostics et pronostics et la curation de chaque maladie. On y rencontre de temps en temps d'excellentes observations pratiques propres à l'auteur et qu'il appelle *declarationes*. Si l'ouvrage est fatiguant par sa longueur et écrit d'un style barbare, comme le furent la plupart des productions médicales de cette époque, il a néanmoins le mérite d'être clair et méthodique et constitue un bon cours de médecine du quinzième siècle.

Après avoir fait connaître le livre on désirera naturellement quelques détails sur l'auteur. Je vais y répondre.

Valescus de Tharanta ou Balescon de Tarente ou de Tharare, comme il se nomme lui-même, naquit en Portugal et fut un des médecins de Montpellier les plus distingués de la fin du quatorzième siècle. Il commença à pratiquer l'art de guérir dès l'an 1382,

[1] Astruc dit page 208 : *cet ouvrage traite de toutes les maladies en neuf livres*, et à la page 210 il se trouve : *Valescus a divisé son ouvrage en sept livres*. C'est une contradiction manifeste. Voyez les pages indiquées des *Mémoires pour servir à l'histoire de la faculté de médecine de Montpellier par J. Astruc.* Paris, Cavelier, 1767, in-4°.

[2] Eloy, *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne.* Mons, 1778, in-4°, à la page 458 du tome IV.

mais ce ne fut qu'après l'avoir exercée pendant trente-six ans qu'il composa son *Philonium* en 1418. L'auteur eut une pratique étendue et s'acquit une grande célébrité. Il fut médecin de Charles VI, roi de France; ses ouvrages ont joui longtemps d'une grande estime, comme le prouve le grand nombre d'éditions qu'on en a faites. Voici les éditions que les bibliographes nous ont fait connaître du livre de Valescus : à Lyon 1478 chez Jean Cleyn, in-4° [1]; 1490 in-4°, *Joannes Trechsel, die vero decimo nono maji;* 1490 in-4°, *Mathias Huss, XX novembris ;* 1496 in-4°, Johannes *Trechsel, die vero 14 octobris*; 1516 in-4° *impressum per sedulum virum Jacobum Myt, die vero XI mensis augusti ;* 1500 in-4°; 1521 in-fol.; 1526 in-8°; 1531 in-8°; 1535 in-4° minori; 1560 in-8°. Cette dernière édition n'est qu'un abrégé. A Venise 1490, 1502, 1521, 1532 in-fol.; à Francfort, celle de 1599 in-4° imprimée par Hartmann Beyer [2].

[1] A la page 532 du tome I de l'ouvrage intitulé : *Annales typographici ab artis inventæ origine ad annum MD post Maittarii Denisii aliorumque doctissimorum virorum curas in ordinem emendati et aucti, opera* G. W. Panzer, Norimbergæ, J. E. Zeh, 1793 in-4°, on lit :

« *Catal. bibl. Christ. I, p.* 234, *ad annum forte* 1488 *referenda erit hæc editio. Nomen enim hujus typographi ante hoc tempus in annalibus typographicis non legitur.* »

[2] Consultez : Gallus (Lecoq) *biblioth. medica, sive catalogus illorum qui exprofesso artem medicam in hunc usque annum scriptis illustrarunt; nempe quid scripserint, ubi, quâ formâ, quove tempore scripta excusa aut manuscripta habeantur.* Basileæ, 1590 in-8°. — Kestner, *Biblioth. medica optimorum per singulas partes medicinæ auctorum delecta, circumpscripta, et in duos tomos distributa.* Ienæ, 1746, in-8°. — Mercklin, *Lindenius renovatus sive Joannes Antonidæ Vander Linden de scriptis medicis libri duo; quorum prior omnium tam veterum quam recentiorum, latino idiomate, typis unquam expressorum scriptorum medicorum, consummatissimum catalogum, etc.; posterior vero cynosuram medicam, sive rerum et materiarum indicem,* etc. Nurembergæ, 1686 in-4°. — Astruc, *Mémoires pour servir à l'histoire de la faculté de médecine de Montpellier.* Paris, Cavelier, 1767 in-4°. — G. W. Panzer, *Annales typographici*, etc. — Eloy, *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne*, Mons, 1778, in-4°. — Dezeimeris, *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne*, Paris, 1828, in-8°. — *Biographie médicale*, Paris, Panckoucke, 1825, in-8°.

Est-il possible que Valescus, qui a commencé à pratiquer son art en 1382, ait pu publier le résultat de sa pratique en 1401, après un exercice de 19 ans? Dans notre temps, où la mode pousse irrésistiblement les médecins à publier le lendemain ce qu'ils croient avoir observé la veille, cette question serait résolue sans hésitation. Du temps de Valescus les auteurs en agissaient tout autrement : ils couvaient, si je puis m'exprimer ainsi, leurs productions pendant plusieurs années et les rendaient ainsi dignes du public, dignes de mériter plusieurs éditions. Dans le cas soumis à mon examen il ne s'agit pas de la possibilité, il s'agit uniquement de la réalité. Or, pour que la date de 1401, qu'on rencontre dans deux différents endroits du livre, fut réellement la date de l'impression, il faudrait que l'imprimerie fut inventée, qu'elle fut connue à Lyon à l'époque indiquée et que l'imprimeur allemand Jean Cleyn y eût ses presses. Il n'est pas nécessaire d'entrer dans de longues discussions pour prouver que la défense de ces trois choses est insoutenable. Je serai aussi bref que possible.

Il est démontré que ce fut dans les dernières années de la première moitié du quinzième siècle que Jean Gensfleisch de Sulgeloch, plus connu sous le nom moins barbare de Guttemberg, fit la découverte de l'imprimerie. Si la date de ses premiers essais n'est pas certaine, il paraît cependant qu'ils eurent lieu à Strasbourg en 1436. Tous les auteurs, qui ont écrit sur l'invention de l'art typographique s'accordent à la plaçer vers le milieu du quinzième siècle. Mais si l'imprimerie fut découverte vers cette époque elle ne fut pas immédiatement connue et introduite à Lyon. De Laserna Santander et plusieurs autres assurent que ce fut en 1473, que Bartholomé Buyer y fit paraître le premier livre imprimé, intitulé : *Lotharii diaconi, cardinalis, qui postea Innocentius Papa appellatus est, compendium breve.* Lugd. Bartholomæus Buyer, 1473, petit in-4° [1]. Avant 1473 on ne connut pas de livre imprimé à Lyon,

[1] De la Serna Santander, *Dictionnaire bibliographique choisi du quinzième siècle.* Bruxelles, 1805, 3 vol. in-8°, page 497 du tome III.

Jean Cleyn y eut ses presses depuis 1478 ou au moins 1488, puisque Panzer conteste la première date, jusqu'en 1520. La première date est prouvée par l'édition de Valescus de Tharanta de 1478 ou 1488 et la démonstration de la seconde est aussi facile que la première, puisque Jean Cleyn fit paraître, au milieu de l'année 1520 l'ouvrage suivant : *Homiliæ doctorum ecclesiasticorum in evangelia Dominicalia et temporanea una cum sermonibus ornatissimis in unum redacta codicem, jussu divi Caroli imperatoris semper augusti,* etc. Lugd. per J. Clein MDXX..IX cal. Julii in-folio [1]. Jean Cleyn a ainsi exercé son art à Lyon durant un espace de trente-deux ou quarante-deux ans [2]. Cette carrière est certainement longue, toutefois ces exemples ne sont pas rares et les annales typographiques en peuvent fournir plusieurs. Mais si au nombre de quarante-deux, on ajoute les années écoulées depuis 1401, date de la prétendue édition de Valescus jusqu'en 1478, c'est-à-dire soixante-dix-sept ans, on trouvera que l'imprimeur Cleyn aurait dû exercer son art à Lyon pendant l'espace de cent dix-neuf ans. Ce calcul serait seulement exact, si l'on suppose que le premier livre imprimé par Cleyn a été le *Philonium* de Valescus. Or, comme il répugne au bon sens d'admettre un si long exercice de l'art typographique, à moins de voir dans Jean Cleyn une seconde édition du Mathusalem biblique, je me crois en droit de conclure de tout ce qui précède que la date de 1401 est une faute typographique. Cette opinion n'est pas seulement fort probable, elle est certaine. L'auteur du livre, qui fait le sujet de cette notice, complète, en quelque sorte, la démonstration lorsqu'au verso de la première page chiffrée il s'exprime de la sorte :

« Inceptus est autem liber iste cum auxilio magni et eterni Dei post practicam usualem XXXVI annorum per me Valescum anno

[1] Panzer, *Annales typographici*, etc. vol. VII, page 326.

[2] Panzer, dans ses *Annales typographici*, etc., cite plusieurs éditions de Jean Cleyn, faites au commencement du seizième siècle et notamment en 1509, 1516, 1518, 1519 et 1520. On les trouve indiquées aux pages 292, 312, 321, 325 et 326 du tome VII.

Domini MCCCCXVIII in vigilia sancti Barnabe apostoli ; remoto scismate : et regnante domino papa Martino. anno primo sui pontificatus [1]. In portugalia regnante rege Johanne, conflictum Saracenis continuo inferendo [2]. In comicatu vero Fuci et Biarnio : regnante domino Johanne, Ysabele matre ejusdem Domino et comitissa principali existente. [3] In Francia tunc regnabat Carolus Albricus fidelissimus rex Francie cum guerris et tribulationibus que fere in toto regno Francie invalescebant. [4] In Anglia regnante domino Johanne protunc in Normandia militante et obsessionem super Rothomagum possidente. Laus Deo vivo qui in secula seculorum vivit et regnat. amen. »

Ainsi, l'auteur dit lui-même qu'il a commencé cet ouvrage après une pratique journalière de trente six ans, en l'année 1418, la veille de la fête de St.-Barnabé, apôtre. Les divers faits historiques, qu'il signale, se rapportent tous à la même année. Or, si l'auteur a commencé à écrire son *Philonium* en 1418 il est de toute évidence que cet écrit n'a pu être imprimé en 1401, et que la date est une erreur typographique.

S'il ressort de la discussion, dans laquelle je suis entré, que la date de 1401 est fausse, en quelle année la présente édition a-t-elle

[1] C'est du pape Martin V que Valescus parle ici. Élu au concile de Constance, il fut enfin recounu en France eu 1417.

[2] Effectivement en 1418, le roi de Portugal était Jean 1er, dit le père de la patrie, qui avait commencé de régner en 1385 et qui mourut en 1433.

[3] L'histoire nous apprend que la ligne masculine de la maison de Foix finit en la personne de Mathieu de Foix, qui mourut en 1391; qu'Isabelle sa fille unique porta les biens de cette maison à Archambaud de Grailli son mari; qu'Archambaud étant mort en 1412, Jean son fils aîné lui succéda sous l'administration d'Isabelle sa mère de qui le comté de Foix venait originairement. Isabelle était donc, en 1418, la véritable dame et comtesse de Foix et de Bearn. Cette comtesse mourut en 1426.

[4] Le roi de France, dont parle Valescus, est le roi Charles VI, dont le règne fut continuellement troublé par la guerre avec les Anglais, et ce qui était encore plus fâcheux, par des guerres civiles. J'ignore ce que signifie *Albricus* que Valescus lui donne. Voyez Astruc, *Mémoires pour servir à l'histoire de la faculté de médecine de Montpellier*, etc.

été publiée? Panzer, dans ses *Annales typographici* [1], la range parmi les livres imprimés en 1501 et ajoute simplement le mot *sic* après *quadringentesimo.* Lorsqu'il parle de l'édition de 1478 du même auteur, il ajoute qu'il la regarde comme ayant été publiée en 1488 et donne pour motif que dans les annales de l'imprimerie l'on ne rencontre pas d'édition de Jean Cleyn avant 1488. Mais quand il parle de l'édition de 1401 il se borne à la classer parmi les éditions de 1501 sans se donner la peine de motiver cette décision. On pourrait admettre l'opinion de Panzer, si l'imprimeur Lyonnais avait seulement indiqué la date en lettres à la fin de son livre. On pourrait croire alors qu'au lieu de *quingentesimo* il ait imprimé, par erreur *quadringentesimo.* Mais comme l'on trouve, au verso de la page 331, la même date exprimée en chiffres, l'opinion de Panzer perd de sa probabilité à moins qu'on ne suppose que l'imprimeur ayant, par erreur, mis à la page 331 la date de 1401 au lieu de 1501, ait préféré la répéter à la fin pour qu'il n'y eut pas de contradiction dans les deux dates. Il est toutefois remarquable qu'aucun bibliographe, excepté Panzer, n'indique une édition du *Philonium* pour l'année 1501. L'opinion qui soutiendrait que cette édition a été faite en 1491 me paraît tout aussi probable. On pourrait alléguer que dans la date, exprimée en lettres, le mot *nonagesimo* a sauté et que dans celle exprimée en chiffres, le zéro a été mis, par erreur, pour le chiffre 9. Je dirai même qu'elle me paraît plus plausible que celle de Panzer et voici pourquoi : il est certain que Jean Cleyn exerçait son art à Lyon en 1491; vers ce temps la réputation du *Philonium* était à son apogée, puisqu'en 1490 ce livre avait eu deux éditions à Lyon et une à Venise et que l'ouvrage de Valescus a eu plus d'éditions avant qu'après 1501. Ajoutez à cela que Ferrara regarde, dans la dédicace, la publication de l'ouvrage comme une affaire avantageuse non seulement aux médecins mais aussi à l'imprimeur, *verum Joannes Cleyn alemanus* dit-il, *artis impressorie magister a me poposcerat ut opus aliquod*

[1] Voyez la page 277 du VIIe volume.

multum commodum nec minus sibi lucrosum exhiberem. Or, il est présumable que plus l'édition d'un livre se rapproche du temps où l'auteur a joui d'une grande estime, plus elle sera profitable à l'imprimeur et plus le public le lira avec avidité. Si cela est vrai aujourd'hui, cela l'était aussi au commencement du scizième siècle. En effet, ne sait-on pas que cette époque fut si féconde en illustrations de tout genre et en médecins du premier ordre et qu'elle éclipsa complétement les auteurs du siècle antérieur? Quoiqu'il en soit de cette manière de voir, je suis fort éloigné de conclure que l'édition de Valescus de 1401 doive se rapporter à l'année 1491. Je ne donne mon opinion que comme une supposition, n'ayant aucune preuve à administrer. Tout ce qu'il y a de certain, c'est que la prétendue édition de 1401 a dû paraître à Lyon pendant le laps de temps écoulé de 1478 à 1520.

Il est une chose digne de remarque, c'est qu'aucun médecin n'a fait mention de cette édition du *Philonium.* La plupart des bibliographies médicales font connaître diverses éditions de l'ouvrage de Valescus; Astruc, Haller, Eloy, Dezeimeris regardent celle de 1490 comme la première et aucun d'eux ne dit mot de la singularité que je viens de signaler.

Le hasard a voulu qu'il y eut à Anvers deux exemplaires de l'édition de 1401. Le premier est celui dont Diercxsens fait mention, le second faisait partie de la bibliothèque du *Collegium medicum Antverpiense*, c'est celui que j'ai sous les yeux et que la plupart des membres de l'Académie d'archéologie ont vu. L'existence de ces deux exemplaires à Anvers ne peut pas faire naître le soupçon que la dernière page ait été réimprimée à Anvers ou ailleurs avec la fausse date de 1401 pour donner le change sur l'invention de l'imprimerie. Cela ne me paraît guère admissible parce que cette dernière page ressemble parfaitement aux autres sous le rapport du papier, de l'encre, des caractères, des abréviations et que le cachet de l'imprimeur est exactement le même que celui qui se trouve dans d'autres livres imprimés par le même typographe.

Avant de terminer, je me permettrai de dire encore un mot sur

l'exemplaire qui a appartenu au collége des médecins d'Anvers.

Sur le titre se trouve écrit : *ex bibliotheca medica Antverp.* et à la fin sur la face interne de la reliure on lit : *in usum doctoris Ferreux* 15 ass. 1618. Quel est le mot de cet énigme? Le voici : le docteur Ferreux médecin de la garnison espagnole d'Anvers sous les archiducs Albert et Isabelle, grand amateur de livres, a acheté ce volume en 1618 pour la somme de 15 sols et l'a légué au collége des médecins d'Anvers qui était sur le point de se former. La preuve de ce que je viens d'avancer se puise dans l'acte suivant dont l'original se trouve chez M. l'avocat Van Lerius de cette ville, qui a bien voulu me donner une copie de cette pièce intéressante :

« *Au nom de Dieu amen. Je le docteur Jehan Ferreux natiff de Bourgoigne medecin du chasteau d'Anvers, usant par la grace de N.re Seig.r de mon entendement, sens et memoire, considerant la fragilité de la vie humaine, qu'il n'y at chose plus asseurée en ce monde que la mort et plus incertaine que l'heure d'icelle, et pour a ce prevenir et disponer de mes afaires avant que la mort me vienne attraper, avecq meure deliberation, sans constrainte induction et persuasion de personne, de ma libre et franche volunté, ay faict et ordonné si come je fais et ordonne le present mon testament et ordonnance de dernière volunté en la forme et manière ensuivante, revocquant avecq effect touts aultres testaments codicilles, et aultres dispositions que je pourrois avoir faict cydevant de bouche ou par escript.*

Premierement. Je recommande mon ame a la misericorde de Dieu N.re Seigueur qui l'at créé et sauvé, et aux intercessions de la tres sacree Vierge Marie, et de tous les saints du paradis, et mon corps a la terre sacree veuillant estre enterré dans l'eglise de S.t Jacques [1]

[1] Le docteur Ferreux fut enterré à l'église St. Jacques de notre ville; avant que la fabrique de cette église n'eut détruit, en 1809, par un acte de vandalisme qui malheureusement eut trop d'imitateurs dans notre pays, la plupart des pierres tumulaires qui couvraient le sol de ce temple, on lisait sur une d'entre elles l'inscription suivante : *C'y gist honorable maître Jehan Ferreulx Bourguignon docteur en medecine et medecin juré de ceste ville, et mad. Marie Swinnen veuve de feu le Sr Guillaume Antoni, elle mourut le 24 de mars l'an 165. . . — Priez Dieu pour son ame.* (Extrait du registre des épitaphes recueillis et conservés, par M. l'avocat Vanlerius.)

ma paroisse la part ou que adviseront messieurs mes executeurs après nommez, et ordonnant d'y faire faire un epitaphe honnorable [1] *auquel serat faict mention de la messe journaliere et perpetuelle par moy fondée come apres sera declaré.*

Item pour le remede de mon ame j'ordonne par cestes, qu'en la d^e^ eglise de sainct Jacques a l'aultel plus proche de ma sepulture sera journellement et a tousiours perpetuellement dict une messe de requiem pour le soulagement de mon ame et de mes amis trespassez, laquelle messe perpetuelle j'ay fondé et fonde par ceste, requerant a messieurs mes executeurs testamentaires apres nommez d'en procurer et faire faire les solennités lettres et aultres a la dite fondation convenables, et a ceste cause je donne et laisse par cestes la some de deux mil et quatre cens florins, lesquels je veux estre employez en bonnes rentes de ceste ville d'Anvers etc.

Item je donne et legate par cestes a la d^e^ eglise de sainct Jacques et pour l'edification d'icelle la some de cent florins une fois, a condition que moyennant la d^e^ somme sera payé la place on debvra avoir dans la d^e^ eglise pour ma sepulture.

Item etc.

Item je laisse et legate aux couvents des Carmelites dechaussez en ceste ville d'hommes et de femmes chascun pour la juste moitié, tout ce que sa Majesté Catholicque me doibt et debvra jusques au jour de mon trespas du reste de mes gages, sans prejudice du droict que les heritiers de feu madam.^lle^ Marie Grassis ma femme ont a ce que dessus

[1] On voit encore aujourd'hui ce monument à l'église St. Jacques. Lorsqu'on entre par la porte du nord, il se trouve, à droite, contre le mur, il est en marbre et est surmonté du portrait de Ferreux qui est entouré d'un cadre en cuivre en forme de médaillon, au bas dn monument on lit :

D. O. M. et memoriæ,
Insignis viri D. Jo. Ferreulx. Burgundi artium et medicinæ doctoris
qui in numero juratorum civitatis fuit et cum laude vixit
denique anno aetatis LXIII salutis CIↃ.IↃ.CXX. VII. ID. febr. obiit
cum hic perpetuum et quotidianum sacrum lauta dotatione instituisset.
Guilielmus Antonius E. T. H. P. C.
Bone lector bonis manibus bene apprecare.

*jusque le XXVI*e *de juing l'an XVI*c *quinze, priant ou requerant les dits heritiers instamment de vouloir pour leur part laisser suivre a ceux de ces couvents led*t *reste sans retenir aulcune chose, toutefois à leur discretion.*

Item je veux et ordonne que lesdits peres Jesuites de ceste ville pourront retenir de ce qu'ils me doibvent la some de mil florins une fois, a condition de les mettre en bonne rente pour avecq les arrierages d'icelle assister les pauvres escoliers estrangiers en la forme et come bon semblera auxdicts peres Jesuites, le remettant a leur discretion.

Item je donne et laisse au college que j'espere s'instituerat en ceste ville d'Anvers de docteurs en medecine tous les livres qui m'appartiennent quels qu'ils soient, veuillant que soient mis es mains de monsieur le docteur Vereycken [1] *ou en la chambre et bibliotheque publicque ou aultre part ou que bon semblera a mes executeurs testamentaires a benefice dudit college et de touts que les auront de besoing, avecq charge expresse qu'ils debvront tousiours demeurer unis, pour s'en servir un chascun.*

Item etc.

Item etc.

*Item a Jehan Marquis fils de Bernard duquel at esté paraine Mad*lle *ma femme cinquante florins une fois.*

Item etc.

Item a la femme du docteur Gillis Hackaert soixante florins.

Lesquels cinq legats precedents je laisse aux personnes dessus nommez, afin d'accepter quelque chose et la retenir en ma souvenance, et en recognoissance de la bonne amitié que j'ay recu d'eux et du bien qu'elles m'ont faict.

Item, etc., etc.

Et afin que le present mon testament soit mis a deue execution je

[1] Godefroid Vereycken, né à Anvers en 1558, mourut à Malines le 2 décembre 1635, il a écrit : *De cognitione et conservatione sui.* Malines, H. Jaye, 1625 et 1633, in-12° de 109 pages.

led : testateur ay nommé et ordonné si come je nomme et ordonne par cestes pour les executeurs d'icelluy Monsieur le Bourgm^re^ Paul Van Lyere eschevin de ceste ville et le Sr Jehan Jacomo Fraggia chirurgien major du chasteau d'Anvers, auxquels je requiers de mettre a deue execution le present mon testament et derniere volunte en touts ses points et clauses.

Et pour le travail de ces seigneurs exécuteurs aussy en considération de beaucoup de services et benefices que j'ay receu d'eux, je donne et laisse à chascun d'iceux la some de trois cens florins qui font six cens pour les deux.

Le florin de tout et partout compté à vingt pattars monnoye de Brabant.

Etc. etc. et pour plus grande asseurance j'ay signé la presente en Anvers le premier jour de febvrier l'an de grace mil six cens vingt.

(Signé) le docteur Ferreulx.

Moy present et requis.

(Signé) G. le Rousseau not^s^ pu^cus^.

Le present testament at este delivré par le Sr Jehan Bap^ta^ Grassis a moy le not^re^ soubsigné, et ouvert et leu, en presence de messieurs les executeurs d'icelluy testament, et Guillaume Antoine héritier institué aussy en presence de Michel de Werchove et Jehan Niclo come tesmoings ad ce requis, ce septiesme jour du mois de febvrier l'an de grace XVI^c^ *vingt.*

(Signé) G. Le Rousseau not^s^ pu^cus^.

Après la lecture de cette pièce on se demandera si le nombre des livres légués au *Collegium medicum* d'Anvers était considérable et pourquoi l'exemplaire de Valescus ne se trouve pas à la bibliothèque publique de notre ville. S'il faut en croire un médecin contemporain qui fut successivement secrétaire et président du collége des médecins d'Anvers le nombre des livres légués montait à 1016 volumes. Ce médecin c'est le docteur Michel Boudewyns. Voici comment il s'exprime à ce sujet : *D. Joannes Ferreux urbis ac castri medicus juratus, ut negotii successum* (id est collegii medici institutionem) *maturaret, insignem suam, tanta quanta erat,*

bibliothecam mille et sex supra decem volumina complectentem, futuro medicorum collegio per testamentum legat [1].

Pour répondre à la dernière question j'ai besoin d'entrer dans quelques détails sur le collége des médecins de notre ville. Le collége fut installé le 28 avril 1620 et eut pour premier surintendant et protecteur le chevalier Henri Van Etten. Cette institution ne prospéra pas sous son premier protecteur, soit qu'il montra peu de zèle soit qu'il y eut d'autres causes d'insuccès. Le magistrat d'Anvers, sur les instances des médecins, l'installa de nouveau par ordonnance du 12 septembre 1624 et mit à la tête Grégoire Martens homme énergique et qui avait rempli plusieurs fois les fonctions de bourgmestre et d'écoutête. Dès lors il produisit les résultats désirés : l'union du corps médical et la répression du charlatanisme. Ce collége exista jusqu'à l'invasion du pays par les Français, qui abolirent toutes les anciennes corporations. Toutefois les médecins qui avaient fait partie du collége avant la fin du siècle dernier, continuèrent à se réunir jusque vers la chute de l'empire. Alors tout le matériel fut vendu. Le docteur Stappaerts [2] acheta les livres pour la somme de cent florins de Brabant [3]. Parmi ces livres se trouvaient les 1016 volumes légués par Ferreux et qui conformément à la volonté du donateur ne pouvaient jamais être ni séparés ni aliénés.

[1] Boudewyns dans la préface de *Pharmacia Antverpiensis galenochymica, a medicis juratis et collegii medici officialibus nobiliss. ac ampliss. magistratus jussu edita*. Antverpiæ, G. Willemsens, 1661, in-4°.

[2] Jean Corneille Stappaerts mourut, à Anvers le 12 décembre 1812, à l'âge de 63 ans. Il a écrit : *Resuscitatio mortuorum, sive dissertatio medico politica sistens resumptum tentamen problematis ab academiâ cæsarea ac regia scientiarum ac elegantiorum litterarum Bruxellensi propositi, renovati in annum* 1787 : *Quels sont les moyens que la médecine et la police pourraient employer pour prévenir les erreurs dangereuses des enterrements précipités ?* in-4° de 49 pp.

[3] Je tiens ces détails du docteur Vrancken, père, qui est aujourd'hui le seul survivant des membres du *Collegium medicum Antverpiense.*

EXTRAIT

DE LA

CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.

Plusieurs académies et sociétés savantes entretiennent l'Académie relativement à ses travaux. . . . . .

. . . . Le roi des Belges et les autres princes auxquels il a été fait hommage des deux dernières livraisons des Annales, remercient l'Académie dans les termes les plus honorables. Parmi les lettres autographes qu'elle a reçues de plusieurs souverains, à cette occasion, nous nous plaisons à mentionner celles qui ont été écrites à M. le président par Sa Sainteté Pie IX, par le roi de Bavière, par S. A. R. le grand-duc de Hesse et par le roi de Saxe. Ces lettres, qui sont des plus flatteuses, ont fait beaucoup de plaisir à tous les membres, surtout celle dont l'Académie a été honorée par le saint père, véritable modèle de toutes les vertus chrétiennes, qui, à juste titre, fait l'admiration du monde civilisé, et que la

Providence semble avoir élevé au pontificat pour faire aimer la religion, et pour rendre heureux un peuple qui a eu de cruelles épreuves à subir. Il nous est agréable de pouvoir ajouter que la lettre du saint père renferme des expressions spécialement flatteuses pour notre estimable confrère M. Eugène de Kerckhove, premier secrétaire de légation du roi à Constantinople, dont l'ouvrage intitulé : *Situation et avenir* (1 vol. in-8°, 1846, Anvers, imprimerie de L. J. De Cort), si favorablement accueilli par tous les hommes éclairés et bien pensants, a été offert à Sa Sainteté par le conseil d'administration de l'Académie.

L'Académie a reçu, depuis la dernière livraison de ses Annales, les envois suivants :

1° De M. Van der Meersch, membre correspondant à Gand, la suite de ses *Recherches sur la vie et les travaux de quelques imprimeurs belges, établis à l'étranger, pendant les* XVe et XVIe *siècles.* — V. Henricus Naarden, 1473. — VI. Paul Leenen, du pays de Liége, imprimeur à Rome, en 1474-1476. — VII. Jean de Tournai, à Ferrare, 1475. In-8°; 1847, Gand, imprimerie de Léonard Hebbelynck.

2° De M. l'abbé Cochet, membre correspondant à Rouen, sa brochure intitulée : *Sépultures anciennes,* trouvées à Saint-Pierre d'Espinoy, dans les travaux du chemin de fer de Dieppe.

3° De la société des Antiquaires de Picardie, la première livraison de son *Bulletin* pour l'année 1847. In-8°; 1848, Amiens, imprimerie de Duval et Herment.

4° De la Rédaction de la *Revue de Liége*, la 3me et la 4me livraisons de ce recueil, pour l'année 1847. In-8°; Liége, imprimerie de Félix Oudart.

5° De M. le baron de Stassart, membre honoraire, *son discours* imprimé, prononcé à la séance publique de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, le 19 mai 1847.

6° De M. le docteur Escolar, membre correspondant à Madrid,

une nouvelle collection de son journal de médecine, intitulé : *Bolletin de medicina, cirujia y farmacia.* In-4°; Madrid, imprimerie de Delgras-Hermanos.

7° De M. le docteur Leemans, membre correspondant à Leyde, la Notice qu'il a publiée sous le titre : *Het muzyk-Examen, eene grieksche beschilderde vaas van het nederlandsch Museum van Oudheden te Leyden.* In-4°, avec planche; 1847, Utrecht, imprimerie de Kemink.

8° M. le baron Léon de Herckenrode, membre correspondant à St.-Trond, adresse à l'Académie la dixième livraison de sa *Collection de tombes, épitaphes et blasons,* recueillis dans les églises et couvents de la Hesbaye, auxquels sont jointes des notes généalogiques sur plusieurs anciennes familles qui ont habité ou habitent encore ce pays. In-8°, avec planches; 1846, Gand, imprimerie de Gyselynck.

Nous remarquons en premier lieu, dans cette nouvelle livraison, un fragment généalogique de la maison de *Courselius* ou *Corselius* (*de Coursel*) ayant pour armes : *d'argent au chevron de gueules chargé de trois petits sautoirs d'or ; accompagné en chef de deux feuilles de trefle au naturel, et en pointe d'une cloche d'azur battaillée de même.* Une branche de cette maison portait *d'or au chevron de gueules, accompagné en chef de deux feuilles de houx, et en pointe d'une rose de gueules.* A cette famille appartenait *Pierre Corselius*, jurisconsulte et professeur royal de l'ancienne Université de Louvain, qui épousa *Marie Wames*, dit *Wamesius*, fille de *Thierry Wamesius*, secrétaire de la ville de Maseyck, et de *Christine Provener.* Cette *Marie Wamesius* eut deux frères, dont l'un, *Lambert Wamesius*, fut chevalier de l'ordre Teutonique, et l'autre, *Jean Wamesius*, célèbre jurisconsulte de l'Université de Louvain, enterré à l'église de St.-Pierre.

Pierre Corselius eut de son mariage avec Marie Wames cinq enfants, parmi lesquels *Mechtilde Corselius*, qui épousa *Etienne Weyms* ou *Weyns*, docteur en droit de l'Université de Louvain,

en 1591, enterré à l'église de St.-Pierre à Louvain; *Marie Corselius*, qui épousa *Jean de Rosen*, et *Gérard Corselius*, né le 8 juin 1568, l'un des savants de son époque; il fut docteur en droit de l'Université de Louvain, chanoine de St.-Lambert à Liége, et nommé, en 1617, conseiller du grand conseil de Malines; il est enterré à Ste.-Gudule à Bruxelles, où ses héritiers lui ont fait élever un monument. De l'union d'*Etienne Weyms* avec *Mechtilde Corselius*, naquirent : 1° *Michel de Weyms*, chanoine de St.-Omer et official de l'évêque; 2° *Pierre de Weyms*, chevalier, conseiller du grand conseil à Malines, puis président du conseil provincial de Luxembourg, en 1639, de là au conseil privé en 1648, et plénipotentiaire de la maison de Bourgogne à la paix de Munster, en 1657; 3° *Marguerite de Weyms*, alliée à *Michel d'Ophem*, docteur en médecine de l'Université de Louvain, en 1636 [1], mère *d'Anne-Mechtilde d'Ophem*, qui épousa *Thierry d'Eynatten*, seigneur de Terhaegen, Terheyden, etc., échevin de Louvain [2], dont descendent les barons d'*Eynatten-Schoonhoven.*

M. de Herckenrode, après avoir indiqué les armoiries de *Germain Van den Bosch*, décédé, comme curé à Rummen, en 1662, — (les armoiries de cette famille sont *d'argent à la fasce d'azur*

[1] La noble et ancienne famille *Van Ophem*, portant *d'argent à la bande fuselée de gueules*, a donné deux médecins fort renommés, *Michel Van Ophem*, précité, et *Jean Van Ophem*, qui pratiqua l'art de guérir vers la fin du 17e siècle, et dont la fille, *Marie Van Ophem*, épousa en 1700, Messire Théodore de Berckel, capitaine, chevalier de l'ordre du Christ de Portugal, seigneur d'Eerdegem, mayeur de Louvain. Messire *Jacques Van Ophem*, le frère, fut chevalier, seigneur d'Over et Neer Heembeke, d'Aa et de la franchise de Lutte, conseiller et receveur-général des États de Brabant, etc., qui, de sa femme dame *Élisabeth Vits*, d'une ancienne famille noble de Bruxelles, eut une fille unique, *Isabelle Van Ophem*, qui épousa Messire *Paul-Melchior de Villegas*, baron de Hovorst, seigneur de Bouchont, Viersel et Wester, conseiller des domaines et finances des Pays-Bas, etc.

Note du secrétaire-perpétuel de l'Académie.

[2] Il fut également seigneur de Grandmont, premier conseiller pensionnaire de la ville de Louvain, et député ordinaire aux États de Brabant.

Note du secrétaire-perpétuel de l'Académie.

accompagnée en chef de trois merlettes de sable, posées dans le sens de la fasce, et en pointe une rose de gueules) — donne la généalogie de la famille de *Bosch*, de Tongres, portant *d'argent au sanglier de sable passant devant trois chênes au naturel terrassés de même.* Cette généalogie commence par *Jean Bosse*, époux de Catherine N., mentionné au registre aux réalisations de la ville de Tongres, années 1559 à 1565, f° 176, sous la date du 27 février 1565, et dont le petit-fils *Denis Bosch*, épousa, le 15 juin 1595, *Anne Van Hinnisdael*, de l'une des plus nobles maisons du Limbourg. Nous pensons que le docteur Bosch, de Maestricht, le vénérable doyen des médecins de Pays-Bas, que l'Académie s'honore de compter parmi ses membres, appartient à la famille *Bosch* dont il est ici question.

M. de Herckenrode rapporte ensuite un fragment généalogique de la noble maison *Van den Bosch*, dite *Moupertingen*, ou *Du Bois de Melin* (le nom de cette famille se trouve écrit de ces différentes manières), portant *de vair à la fasce d'or, chargée de trois fleurs de lis de sable.* Cette noble et ancienne maison, dont il y a encore des descendants, a fait un grand nombre d'illustres alliances. Notre honorable confrère décrit, en même temps, les armoiries des autres familles du nom *de Bosch*, *du Bosch*, *Van den Bosche*, et du nom *du Bois*, dit *Van den Bosche.*

Cette nouvelle livraison de M. de Herckenrode contient aussi, entre autres notices généalogiques, épitaphes et armoiries, un fragment généalogique de la maison *de Mombeeck*, l'une des plus illustres et des plus anciennes du Limbourg, portant *de sable parsemé de fleurs de lis d'argent*, dont la généalogie remonte jusqu'à *Gérard* seigneur de Mombeeck, près de Hasselt, en 1147, allié à *Ermengarde*, fille d'*Arnout* comte *d'Arschot;* un fragment généalogique de la noble et ancienne famille de *Jaymaert*, portant d'*argent aux trois lions mal ordonnés de gueules, couronnés d'or, au franc canton d'or chargé de trois ciseaux à l'antique de sable;* un fragment généalogique de la noble et ancienne famille *de la Bouverie*, portant *de gueules à la bande de Vair*; etc.

9. Il est fait hommage à l'Académie par M. le docteur Marlin, secrétaire-général de la Société libre d'émulation pour les Sciences, Lettres et Arts de Liége, de sa *Notice sur quelques localités de l'ancien duché de Luxembourg.*

10. Par le même, de sa brochure intitulée : *Aperçus sur l'histoire de la Civilisation. — Recherches sur l'origine de l'ancienne civilisation égyptienne.*

11. Par le même, de sa *Notice sur quelques localités de l'ancien duché de Brabant.*

12. M. le ministre de l'intérieur offre à l'Académie, de la part de M. le ministre de la justice, un exemplaire de la première livraison des *Procès-verbaux de la commission chargée de la publication des anciennes lois de la Belgique.* 1 vol. in-8°; 1847, Bruxelles, imprimerie du *Moniteur belge.*

13. M. le chevalier de Coeckelberghe, membre honoraire à Vienne, fait hommage à l'Académie d'un ouvrage plein d'intérêt qu'il a publié sous le titre de *Das Rationelle Whist oder Das Whistpiel mit allen seinen Abarten, vollständig aus einem princip nach der philosophischen und der mathematischen Wahrscheinlichkeit entwickelt und erhärtet.* 1 vol. in-8° de XII et 338 pages; 1843, Vienne, imprimerie de Strauss.

14. M. le capitaine Auguste de Reume, membre de plusieurs sociétés savantes, connu par des travaux littéraires et généalogiques, fait hommage à l'Académie d'une brochure intitulée : *Variétés bibliographiques et littéraires.* In-8°; 1847, Bruxelles, imprimerie de Wasme. Dans cette brochure M. de Reume traite de l'invention de l'imprimerie, et donne quelques détails sur Guttenberg, auteur de cette invention; sur Jean Faust; sur Pierre Schoeffer; etc. « Après avoir parlé, dit-il, dans un » ouvrage spécial de la maison des Elseviers, nous allons analyser » les documents que nous possédons sur deux autres familles » belges, qui ont cultivé cet art avec habileté à Liége, dès 1618. » Jean Ouwerx, imprimeur à Liége, épousa la fille de Laurent

» Coster , Costerus ou de la Coste, imprimeur, mort en 1623. De » cette union naquit une fille, qui épousa Léonard Streel, impri- » meur à Liége dès 1604, et mort en 1654. »

15. La direction du Recueil intitulé : *Het Taelverbond*, dont nous avons annoncé les premières livraisons , adresse à l'Académie les 4e, 5e et 6e livraisons suivantes.

16. La Société Archéologique de Namur adresse à l'Académie un volume intitulé : *Protocole des délibérations de la Municipalité de Namur du 20 janvier au 25 mars 1793.* 1 vol. in-8°; 1847, Namur, imprimerie de Westmael-Legros.

17. M. de Wal, membre correspondant à Utrecht, fait hommage à l'Académie d'un ouvrage rempli d'intérêt qu'il vient de publier, portant pour titre : *Over de Beoefening der Nederlandsche Mythologie, naar aanleiding der jongste tot dat onderwerp betrekkelyke geschriften.* 1 vol. in-8°; 1847, Utrecht, imprimerie de Kemink et fils.

18. M. le secrétaire-perpétuel offre à l'Académie l'ouvrage récemment publié par M. Leverton Donaldson, professeur d'architecture à Londres, etc., sous le titre d'*Architectural maxims and theorems in elucidation of some of the principles of désign and construction*; etc. 1 vol. in-8°; 1847, Londres, imprimerie de J. Weale.

19. M. Le Chanteur de Pontaumont, trésorier-archiviste de la Société Royale Académique de Cherbourg, fait hommage à l'Académie de la 2me édition de son ouvrage, connu honorablement, sous le titre de *Raoul de Rayneval*, ou *la Normandie* au XIVme siècle. 1 vol. in-8°; 1836, Cherbourg, imprimerie de Boulanger.

20. La Société Royale Académique de Cherbourg adresse à l'Académie son volume de mémoires de l'année 1847. In-8° de 431 pages; Cherbourg, imprimerie de Thomine.

21. L'Académie continue à recevoir régulièrement la *Gazette Médicale belge*, rédigée par nos savants confrères MM. les docteurs Van Swygenhoven et Van Meerbeeck , tous deux connus par

plusieurs excellents écrits. Ce journal rend des services signalés à l'art de guérir en Belgique; il a des droits incontestables à l'estime publique, et surtout à la reconnaissance des médecins et chirurgiens, n'eût-il à se prévaloir que des efforts si louables qu'il fait pour faire accorder à la noble profession médicale toute la considération qu'elle mérite à tant de titres.

DÉMISSIONNAIRE :

M. DE LEHAYE, membre effectif. Il est par conséquent effacé du tableau des membres.

TONGRES ET SES MONUMENTS

PAR

M. PERREAU,

Membre correspondant de l'Académie, etc.

ÉPOQUE DU MOYEN AGE.

I. Historique.

Pendant que les Romains bâtissaient le Castellum de Tongres et érigeaient une ville autour de cette forteresse, une révolution, immense par ses résultats, s'accomplissait dans l'empire romain. Jésus, né dans la Galilée, de parents obscurs, fit retentir au milieu du luxe et de la dépravation romaine, une voix qui proclamait l'émancipation du genre humain et prêcha aux maîtres du monde l'égalité et la fraternité universelle.

Quoique le sceptisme eût déjà ébranlé le culte et les croyances payennes, la morale du Christ, trop pure pour une société aussi corrompue, eut beaucoup d'ennemis à vaincre dans le principe de sa propagation. Mais le nouveau dogme, émancipant la femme

et les esclaves si nombreux, qui peuplaient les provinces assujetties au despotisme romain, compta bientôt de nombreux adeptes. Le sang de ceux qui subirent le martyre, pour s'être proclamés les partisans de cette glorieuse émancipation, féconda l'arène où le polythéisme et la doctrine du Christ combattaient pour l'empire intellectuel du monde et ameua la chute du culte en faveur duquel on en avait appelé aux bourreaux.

Malgré ses progrès incessants, ce ne fut qu'après l'élévation de Constantin au trône impérial, que le christianisme fut affranchi des entraves mises par les édits des empereurs à son extension et put être prêché sans danger jusque dans les provinces les plus éloignées de l'empire.

Dans les premières années du règne de ce prince, St.-Materne fut envoyé dans les provinces gallo-germaines, pour y prêcher l'Évangile et y joindre ce germe fécond aux autres principes de civilisation que les Romains y avaient déjà introduits; on croit généralement que ce fut en 314 qu'il commença ses travaux apostoliques en Tongrie. Malgré la nouveauté et la simplicité des dogmes qu'il enseignait, il paraît qu'il fit de nombreux prosélytes parmi les Tongrois et les peuplades environnantes. Les idées de liberté et d'égalité, répandues de temps immémorial parmi les peuples de la Germanie, et la pureté de leurs mœurs, aidèrent puissamment la mission de St.-Materne, et furent les causes de la facilité qu'il trouva à répandre le culte nouveau dans la Gallo-Germanie. Il continua de résider en qualité d'évêque au milieu de ses catéchumènes; la tradition rapporte qu'il convertit en église le temple d'Apollon, divinité dont le culte était le plus répandu chez les Tongrois, et que cette église fut la première en deça des Alpes qui fût dédiée à la Vierge.

St.-Materne acheva sa carrière à Tongres, en 328, et y est encore vénéré comme le patron de la ville.

Plusieurs évêques se succédèrent rapidement sur le siége épiscopal de Tongres, et l'histoire ne rapporte aucun événement de leurs épiscopats, qui furent entièrement consacrés à prêcher

l'Évangile chez les peuplades qui habitaient les forêts et les landes de la Tongrie. La tradition a conservé les noms de St.-Navite, St.-Marcel, St.-Métropole, St.-Séverin, St.-Florent, St.-Martin, St.-Maximin et St.-Valentin, comme ceux des évêques qui occupèrent le siége épiscopal tongrois de 328 à 345.

En 345 un homme éminent vint occuper le siége épiscopal de Tongres, c'était St.-Servais dont la piété et le savoir opposèrent de fortes entraves aux irruptions de l'arianisme. Son zèle orthodoxe se déploya surtout aux conciles de Sardes en 347 et de Remini en 359, ainsi qu'au synode de Cologne où les évêques de la Gaule se réunirent en 349.

La prudence qu'il déploya dans cette dernière assemblée, le fit choisir en 350 par Magnence, proclamé empereur par une partie des légions romaines, pour son ambassadeur auprès de Constance, afin d'obtenir de cet empereur la confirmation de sa dignité et le partage de sa puissance. St.-Servais réussit dans cette mission pacifique et parvint à sauver l'empire des désastres d'une nouvelle guerre civile.

L'état misérable où était réduit l'empire romain, affaibli par tant de commotions intérieures, n'avait pu s'échapper aux yeux clairvoyants de St.-Servais, et l'état d'abandon dans lequel l'incurie des empereurs laissait les provinces éloignées, lui faisait prévoir que les barbares n'auraient pas beaucoup de peine à franchir les frontières de l'empire, dégarnies de troupes et qui n'étaient plus défendues que par des forteresses délabrées et mal pourvues des choses les plus nécessaires. Cette prévision l'engagea à inviter les habitants de Tongres, dont la ville lui semblait devoir être attaquée une des premières, à cause de la renommée de son opulence, à quitter leurs foyers menacés et à aller chercher avec lui un asyle dans les murs de Maestricht, qui étaient défendus par une garnison nombreuse et par la pauvreté de ses habitants. Le conseil de St.-Servais ne fut point goûté par les Tongrois, qui ne pouvaient se résoudre à abandonner leurs demeures et ne voulaient pas croire à l'imminence du danger qui les menaçait. La tradition

rapporte même que les exhortations de l'évêque provoquèrent une violente émeute, à la suite de laquelle il fut chassé de la ville; St-Servais alla se fixer à Maestricht en 374 et y transféra le siége épiscopal qu'il occupa jusqu'en 384.

Les événements vinrent bientôt prouver la réalité du danger que la perspicacité de St-Servais avait voulu faire éviter aux Tongrois.

Les Goths ayant envahi l'empire d'Orient, le faible empereur qui régnait à Byzance invoqua le secours des troupes de l'Occident.

L'empereur Gratien, dont la conduite avait été aussi imprévoyante que celle de son collègue en Orient, se vit forcé pour réunir des forces assez considérables pour vaincre les Goths, d'appeler dans son camp les troupes qui défendaient les frontières. Les tribus germaines qui convoitaient depuis longtemps les richesses réunies dans les villes de la Gaule-Belgique eurent bientôt connaissance de l'éloignement des troupes romaines. En 385, elles franchirent le Rhin et se répandirent comme un torrent dans les provinces dégarnies de défenseurs, saccagèrent les villes de Tongres, de Bavai, de Trêves et de Cologne et se retirèrent, chargées de butin et traînant à leur suite une foule de captifs qui allèrent défricher pour leurs maîtres les forêts de la Germanie.

Cette irruption des barbares fut le prélude de toutes celles qui inondèrent notre malheureuse province, et auxquelles la construction de la forteresse de Lagium (Lowaige), qui remplaça le Castellum de Tongres, ne put porter remède. Ces invasions incessantes devinrent peu-à-peu des établissements permanents, et la puissance romaine ne cessa de décliner en Tongrie pendant la première moitié du Ve siècle. En 445, les Francs Saliens, réunis aux Ripuaires et aux autres hordes germaines, obtinrent du gouverneur romain Aëtius, la cession définitive de la Tongrie et des autres parties de la Gaule Belgique. Sous les règnes de leurs rois Mérovée et Childéric, les Francs se contentèrent de la riche proie qu'ils avaient arrachée aux Romains, mais en 481, Clovis, fils de Chilperic, monta sur le trône, et cet homme extraordinaire

ne tarda pas à donner une nouvelle impulsion à l'humeur conquérante de ses sujets. Sa politique intelligente parvint à réunir sous ses drapeaux tous les petits chefs qui commandaient aux diverses tribus frankes, et bientôt il se vit à même d'entreprendre la conquête de la Gaule entière. La victoire de Soissons mit fin au pouvoir de Syagrius, chef des Gallo-Romains, et lui procura l'alliance du roi des Bourguignons. Sa conversion au christianisme lui donna une nouvelle force morale, dont il sut profiter pour se rendre maître de toute la Gaule et pour consolider son pouvoir. Ses successeurs, dépourvus de son génie, laissèrent s'affaiblir entre leurs mains le pouvoir royal qui devint bientôt l'apanage des maires du palais. La division de la monarchie francke en Austrasie et Neustrie, en 511, fut une nouvelle cause de décadence.

Sous le règne des tristes souverains qui gouvernèrent l'Austrasie, le pouvoir des évêques, dont Clovis s'était servi comme un utile auxiliaire à ses desseins, commença à s'établir.

Les évêques possédaient seuls, à cette époque d'ignorance et de fanatisme, les sciences de la civilisation, et leurs connaissances littéraires les rendaient les conseillers indispensables des souverains illettrés et superstitieux qui gouvernaient les Franks. Interprêtes des lois divines et humaines, ils surent bientôt réunir dans leurs mains tous les pouvoirs, et malgré leur séjour à la cour et leur complicité dans beaucoup de mesures fiscales et vexatoires, ils furent considérés comme les protecteurs et les magistrats naturels du peuple [1], qui s'était habitué à considérer les rois et leurs officiers comme des oppresseurs qui, non contents d'accaparer les richesses de la nation, désolaient encore le pays par des guerres continuelles, afin de pouvoir se livrer sans contrôle à leurs violences et à leur esprit d'envahissement.

Les évêques, en se posant comme défenseurs du peuple contre les spoliations des rois et des nobles, s'attirèrent l'affection et le

[1] Constantin avait déjà accordé aux chrétiens le droit de recourir aux évêques pour les causes civiles qu'ils avaient entr'eux.

respect. Les donations continuelles que les rois et les nobles faisaient à l'église de leurs riches domaines, pour expier leurs crimes et leurs débauches, accrurent aussi le pouvoir des évêques et leur donnèrent le pouvoir temporel.

Les évêques de Maestricht étendirent de cette manière leur influence spirituelle et temporelle : aussi voyons-nous l'évêque Gondulphe (qui occupa le siége épiscopal de 597 à 604) entreprendre la restauration de beaucoup de lieux qui avaient été saccagés par les barbares. Tongres dut à cet évêque la reconstruction d'une partie de ses édifices, restés en ruines depuis le sac de la ville par les tribus germaines.

La restauration de la ville de Tongres, par St.-Gondulphe, n'amena point la conversion des habitants ; la foi chrétienne ne fleurissait plus dans cette ville, trop longtemps oubliée par ses pasteurs. L'idolâtrie et les mœurs dépravées des Tongrois enflammèrent le zèle de l'évêque de Cologne, Evergiste, natif de Tongres, et le portèrent à se rendre au milieu de ses compatriotes afin de les ramener à la foi et à la vertu ; mais son exemple et ses exhortations échouèrent auprès de ces personnes égarées. Ses sermons n'inspirèrent que la haine et la froideur envers l'apôtre colonais; cette haine alla même si loin, que l'évêque Evergiste fut massacré par ses compatriotes à l'endroit qui porte, de cet événement, le nom de Gruwel-Steeg (Rue ou Passage du forfait) [1].

La reconstruction par Ogier, comte de Looz, de l'antique église Notre-Dame, consacrée en 804 par le Pape Léon III en présence de Charlemagne, et la fondation du chapitre de cette église, ouvrirent pour Tongres une nouvelle ère de prospérité, car la nouvelle basilique attira de nombreux pélerins dans son sanctuaire et de nouveaux habitants vinrent se grouper autour d'elle. Malheurensement la ville de Tongres, à peine renaissante, vit de nouveaux essaims de barbares à ses portes ; en 882 elle fut prise et saccagée par les

[1] *Annuaire du Limbourg*, 1829, page 140.

Normands, que couvraient de cendres et de ruines l'empire, que les faibles successeurs de Charlemagne ne pouvaient plus défendre contre les déprédations successives de ces hordes de pillards et d'incendiaires.

Pendant les dissensions qui suivirent la mort de Charlemagne et les règnes de ses successeurs, les évêques de Maestricht, dont le siége épiscopal venait d'être transféré à Liége, par St.-Hubert, avaient consolidé leur influence et augmenté leurs possessions qui devinrent bientôt le noyau d'une seigneurie puissante, qui vit ses bornes s'étendre pendant toute la durée du moyen âge.

Tongres fut un des premiers domaines assurés au pouvoir temporel des évêques de Liége, par les rois de Germanie: la possession leur en fut confirmée par les diplômes de 980, 984 et 1006 que l'habile évêque Notger sut obtenir en faveur de son église. Sous les évêques de Liége, Tongres prospéra et prit bientôt rang parmi les bonnes villes du pays; mais si sa réunion aux domaines de ces évêques assura ses avantages matériels, cette ville lui dut aussi une partie des calamités que les guerres et les révolutions qui agitèrent continuellement la principauté de Liége, lui attirèrent. La première de ces calamités lui arriva en 1178 lorsque Gérard, comte de Looz, étant en guerre avec l'évêque Raoul ou Radulphe de Zeringen, vint la surprendre pendant la nuit; le comte de Looz ayant pénétré dans la ville, livra aux flammes le palais épiscopal et une partie de la cité.

En 1195 la triple élection de *Lothaire de Hostade*, d'*Albert de Rethel* et d'*Albert de Louvain*, comme évêques de Liége, alluma la discorde dans la principauté. Après le départ d'Albert de Louvain pour Rome, où il allait demander la confirmation de son élection et plaider sa cause auprès du souverain pontife, Lothaire voulut profiter de son absence pour se mettre en possession des principales villes du pays, vint attaquer Tongres; mais les bourgeois très-attachés au parti d'Albert de Louvain, étaient sur leurs gardes, ils chassèrent ses troupes, et Lothaire lui-même fut tué pendant le combat.

La guerre qui éclata en 1212 entre le duc de Brabant et Hugues

de Pierrepont, évêque de Liége, au sujet de la succession de Moha, attira sur Tongres une nouvelle calamité. Le duc entra en 1213 dans la Hesbaye, et après avoir brûlé les villages de Waleffe, Tourinnes et Waremme, il s'avança vers Tongres. Le bruit de sa marche avait rempli d'épouvante tout le pays menacé par l'armée brabançonne; néanmoins les Tongrois se portèrent au-devant du duc jusqu'au pont *Delwege*, dont ils lui disputèrent le passage avec courage. Mais accablés par le nombre, ils durent se débander, et une partie se sauva dans la grande église de Tongres, où un grand nombre de bourgeois s'étaient retranchés et avaient transporté leurs meubles les plus précieux. Le duc entra dans la ville, qu'il trouva déserte, et y fit mettre le feu : s'apercevant alors que les habitants s'étaient réfugiés dans l'église, il en ordonna l'attaque; elle fut infructueuse, et quoique les Brabançons revinssent plusieurs fois à la charge, ils furent repoussés avec perte. Le duc furieux quitta la ville, et pour se venger brûla les villages des environs, il marcha ensuite sur Liége; mais comme il trouva cette ville trop bien fortifiée, il se retira et alla camper dans la plaine de Steppes, près de Montenaken, où le 13 octobre suivant l'armée liégeoise lui fit éprouver une défaite complète [1].

Les Tongrois qui s'étaient rendus en grand nombre sous la bannière de l'évêque, purent se venger dans cette mémorable journée de tous les désastres que les Brabançons avaient fait essuyer à leur ville.

La dernière moitié du treizième siècle vit s'opérer un grand changement dans l'administration des villes du pays de Liége : jusqu'alors la capitale, et les autres bonnes villes avaient été administrées par une cour échevinale, nommée par l'évêque, présidée par un majeur ou écoutète, et dont deux membres étaient spécialement chargés des affaires municipales, tandis que les autres administraient la justice [2]. Pendant les troubles qui éclatèrent

[1] Bouille, *Histoire de Liége*, t. I, page 231 et suivantes.

[2] Louvrex attribua l'institution de ces cours échevinales à St-Hubert, (voir son *Recueil des édits*, t. I. p. 23.)

à Liége sous l'épiscopat de Henri de Gueldres, en 1252, le peuple liégeois, poussé par les instigations de Henri de Dinant, réclama le privilége d'élire lui-même deux magistrats qui seraient chargés de l'administration municipale. Les échevins de Liége, à qui Henri de Dinant fit accroire que les nouveaux maîtres de la cité seraient choisis dans leur corps, accordèrent volontiers le privilége que le peuple demandait : l'évêque ne s'opposa point à la nouvelle organisation, mais ne marcha pas longtemps d'accord avec les magistrats populaires. Henri de Gueldres, ayant demandé des subsides et des troupes à la cité pour aller secourir le comte de Hainaut, Jean d'Avesnes, vit ses demandes rejettées par les bourgmestres; après avoir obtenu déjà l'assentiment des échevins, il sortit de Liége avec une partie du chapitre et se retira à Namur, d'où il lança l'interdit sur la ville de Liége. Henri de Dinant, qui était l'un des bourgmestres élus, voyant que l'évêque se préparait à venir faire la guerre aux Liégeois, alla faire le tour des bonnes villes du pays pour fortifier son parti et engager ces villes à créer, à l'exemple des Liégeois, des bourgmestres capables de maintenir leurs droits et leurs priviléges ; les bonnes villes s'empressèrent d'imiter la capitale, et nommèrent des bourgmestres qui devaient être renouvelés tous les ans.

Il ne paraît pas qu'après la soumission des Liégeois à Henri de Gueldres, par suite de la paix de Bierzet, conclue le 14 octobre 1255, que l'évêque apporta des changements à l'élection des bourgmestres, puisque depuis l'érection de ces charges, elle eut toujours lieu par le peuple.

Cette élection fut directe dans le principe ; mais cette forme fut modifiée par la paix de Jeneffe du 10 juillet 1331, et les élections eurent lieu par un collége électoral nommé par le peuple, ensuite les corporations des métiers eurent la nomination des membres du collége électoral [1]. Tongres ne suivit point, à ce qu'il paraît,

[1] Les corporations des métiers furent érigées à Liége en 1297. (Bouille, t. I, pag. 315.)

l'exemple des autres villes en constituant dès 1252 une magistrature populaire; car dans un accord conclu entre la ville et le chapitre de Notre-Dame en 1314, nous voyons encore intervenir au nom de la ville de Tongres, l'écoutette, les échevins et les jurés [1]. Tout porte à croire que ce ne fut qu'en vertu de la paix de Jeneffe que les bourgmestres ou maîtres à temps furent institués à Tongres : le peu des documents de cette époque qui existent ne permettent que des conjectures à cet égard; mais on a la certitude que la magistrature populaire existait à Tongres en 1354, puisque l'on voit intervenir les bourgmestres, au nom de la ville, lors du différend qui éclata cette année entre la ville et le chapitre relativement à la dîme [2].

La ville de Tongres, en ne participant point aux troubles du pays de Liége pendant le règne de Henri de Gueldres, vit augmenter sa prospérité et son commerce. Cet état de choses ne dura pas longtemps, car le bien-être, dont les habitants commencèrent à jouir, les rendit jaloux de conserver les priviléges qu'ils avaient acquis; cela engagea les Tongrois à prendre par la suite une part active aux troubles du pays de Liége, dans lesquels ils n'étaient auparavant intervenus que très-rarement. Lorsque le bourgmestre de Liége, Pierre Andricas, résolut de faire cesser en 1327 les troubles et les hostilités que la noblesse liégeoise, partagée en deux parties, sous le nom d'*Awans* et de *Waroux*, suscitait dans la Hesbaye, les Tongrois répondirent de suite à son appel et allèrent en grand nombre se ranger sous ses drapeaux. Andricas attaqua d'abord *Walter*, sire de Moumale, le sire de Villers et les autres seigneurs du parti des Waroux et alla faire dégât sur leurs terres; le premier se vengea de ces dévastations en brûlant un village près de Tongres. Quelque temps après, le sire de Moumale tomba entre les mains des Tongrois, qui le menèrent à Liége. Le

[1] Manuscrits de Salomon Henrici, t. I, pag. 69.
[2] idem. idem. idem. page 124.

fils du sire de Villers fut plus malheureux ; car, étant tombé dans une embuscade, dressée par les Tongrois, il fut massacré sans pitié, parce qu'il s'était trouvé parmi les Waroux qui étaient venus porter l'incendie dans les environs de leur ville.

Pendant ces troubles, l'évêque Adolphe de la Mark s'était retiré à Huy avec une partie du chapitre et avait lancé l'interdit contre ceux des Liégeois qui s'opposaient à son autorité. Cet interdit et la trahison des Hutois qui, après avoir participé aux hostilités contre l'évêque, venaient de s'accommoder avec lui, exaspérèrent les Liégeois, qui ne tardèrent pas à se mettre en campagne avec les milices de Tongres et de St-Trond ; après avoir brûlé quelques châteaux, ils marchèrent, le 24 mai 1328, sur Huy, et tentèrent de surprendre le faubourg de Statte; mais les Hutois étaient sur leurs gardes et sortirent en bon ordre de leur ville. L'évêque et son frère Conrard de la Mark vinrent joindre leur troupes aux Hutois, et engagèrent le combat contre les Liégeois et leurs alliés ; la résistance fut longue et opiniâtre, mais la tactique l'emporta sur le courage aveugle ; les Liégeois furent défaits et perdirent leurs principaux chefs. Conrard de la Mark se mit à la poursuite des confédérés, les joignit à trois lieues de Huy et leur fit essuyer une nouvelle défaite. Les alliés se débandèrent, et le comte de la Mark continua à battre le pays. Au mois de septembre il fut rejoint, dans les environs de Tongres, par les comtes de Gueldres, de Juliers, de Berg et par quelques seigneurs brabançons, que l'évêque avait appelés à son secours. Les Liégeois et leurs confédérés vinrent attaquer les troupes coalisées et parvinrent à les disperser, l'évêque accourut à leur secours et, tombant à l'improviste sur les Liégeois et leurs alliés, il les défit entièrement ; plus de 1300 furent tués et l'on fit beaucoup de prisonniers : ceux qui parvinrent à s'échapper à la faveur de la nuit, se réfugièrent à Tongres. L'évêque et ses alliés allèrent investir cette ville; mais le siége traîna en longueur par la bonne défense des habitants, une partie des auxiliaires de l'évêque se retirèrent, ce qui força Adolphe de la Mark de se montrer

plus accommodant. Comme les deux partis inclinaient vers la paix, elle fut bientôt conclue sous les auspices de l'abbé de Sainte Nicaise, choisi pour arbitre. Malgré quelques désordres qui suivirent encore cet accommodement, le départ du bourgmestre Andrecas, banni de la cité, et les paix de Flône et de Jeneffe pacifièrent le pays. Par cette dernière paix, conclue en 1331, les élections magistrales furent réglées.

De nouveaux troubles éclatèrent en 1342 dans le pays de Liége, et furent en grande partie fomentés par le duc de Brabant que les Hutois avaient appelé à leur secours. Ces troubles engagèrent l'évêque à faire des concessions à son peuple, et par mandement, daté du 1[r] juin 1343, nommé *lettres de St-Jacques* par les historiens Liégeois, il lui accorda qu'à l'avenir un des bourgmestres serait nommé par les députés des métiers et l'autre par la noblesse; il autorisa les métiers à élire annuellement deux gouverneurs qui auraient le droit de convoquer les gens de leur métier quand ils le jugeraient convenable. On créa ensuite le tribunal des vingt-deux, qui devait réprimer les violences et les concussions dont les officiers de l'évêque se rendraient coupables. Ce tribunal était composé de vingt-deux membres, choisis quatre par le clergé, quatre par la noblesse, quatre par le peuple de Liége, deux par chacune des villes de Huy, Dinant, Tongres et St-Trond, un par la ville de Fosses et un par celle de Bouillon.

Le règne d'Engelbert de la Mark, élu en 1344, ranima les troubles assoupis, une injure reçue par Adolphe de la Mark de la part des Hutois et que son successeur voulut venger, fut la cause de ces nouvelles dissensions. L'évêque obtint des échevins de Liége une sentence qui condamnait les plus coupables d'entre les Hutois au bannissement. Cette sentence, contraire aux traités, fut cassée par les bourgmestres de Liége, qui convoquèrent les députés des bonnes villes pour délibérer de cette affaire. Les députés vinrent en grand nombre à cette réunion, adhérèrent à la manière de voir des bourgmestres de Liége et conclurent un traité de confédération entre les villes pour la défense de leurs priviléges.

La question du comté de Looz, que l'évêque avait adjugé à Thierry de Heinsberg contre le gré du peuple et du chapitre, vint compliquer les affaires. L'évêque résolut de les terminer par la voie des armes, et quitta Liége en sommant ses sujets de comparaître devant lui à Votem. Les Liégeois s'y rendirent en effet avec leurs alliés, mais non en suppliants; leur armée conduite par Raes, sire de Waroux et Bartholde d'Ocquier, fit éprouver à l'évêque et à ses confédérés une défaite sanglante. Cette bataille qui se livra en juin 1346, ne termina point la querelle et l'on continua de guerroyer. L'année suivante l'évêque appela à son secours le duc de Brabant, qui vint rejoindre avec ses troupes l'armée épiscopale : le 20 juillet 1347, ils attaquèrent à Waleffe les milices liégeoises et celles des autres bonnes villes et écrasèrent facilement ces gens mal armés et indisciplinés. Le duc de Brabant s'empara ensuite de St.-Trond et voulut se rendre maître de Tongres, mais il fut repoussé par les bourgeois. La paix de Waroux rendit le calme au pays.

En 1354 une vive contestation éclata entre la régence de Tongres et le chapitre de Notre-Dame de cette ville. La ville de Tongres possédait quelques prairies situées dans la banlieue et dans lesquelles les habitants laissaient paître leurs troupeaux. Les bourgmestres, dans le but d'augmenter les ressources de la ville, firent défricher ces prairies et les affermèrent lors de la moisson; le chapitre de Notre-Dame qui avait droit à la dîme de tous les biens situés sous Tongres, voulut exercer ses droits et fit saisir et engranger la dîme de la récolte. La régence, prétendant que le chapitre n'avait point droit à la dîme, sur les biens appartenant à la commune, s'opposa à la perception de la dîme ; le chapitre de son côté soutient que la dîme était due, puisque les biens communaux avaient été défrichés et affermés. Les bourgmestres, outrés de la persistance du chapitre, se rendirent avec une foule de bourgeois à la grange où les chanoines plaçaient les grains provenant des dîmes, en forcèrent les portes et reprirent les gerbes que le chapitre avait perçues sur les terrains contestés. Le chapitre excommunia les

bourgmestres et les bourgeois qui avaient pris part à cet acte de violence ; mais la régence fit proclamer en revanche au perron la mise à prix des têtes des membres du chapitre, en offrant pour celle du doyen 200 florins à l'écu et 100 pour celle de chaque chanoine. Le chapitre, effrayé de cette nouvelle manière de procéder, quitta la ville et porta plainte à l'évêque Engelbert de la Mark ; celui-ci nomma des commissaires arbitres pour examiner cette affaire. Ces arbitres prononcèrent le 9 avril 1356 leur sentence qui donna gain de cause au chapitre, en décidant que tout bien communal, dès qu'il cessait d'être commun, devait la dîme. Cette sentence portait en outre que le chapitre pourrait rentrer à Tongres et y jouir paisiblement de ses anciens droits, que ceux qui avaient été excommuniés seraient absous et que trêve et paix devraient désormais régner entre les partis. Pour expier les violences commises contre les chanoines et le doyen, elle ordonnait : 1° que l'on choisirait vingt personnes parmi les notables et celles qui avaient fait partie de la régence en 1355, que dix de ces personnes devraient aller en pélerinage à St-Jacques de Compostelle, et dix autres à Notre-Dame de Rochemadour, et 2° que la régence ferait fabriquer un cierge de 10 livres qu'elle offrirait au doyen en forme d'amende honorable [1]. Cette sentence fut agréée par les bourgmestres au nom de la ville, le 22 septembre 1356 [2].

Wenceslas, duc de Brabant, qui avait déjà essayé, pendant l'épiscopat de Jean d'Arckel, de jeter des germes de désunion dans le pays de Liége, profita après la mort de cet évêque, de la double élection d'Eustache Persan de Rochefort et d'Arnould de Horn pour activer les troubles qu'elle fit naître au profit de ses desseins. Il embrassa le parti d'Eustache de Rochefort, et lui fournit des troupes afin qu'il pût s'emparer des bonnes villes avant le retour d'Arnould qui s'était rendu à Rome. Par ses ordres, un corps de cavalerie brabançonne, fort de 3000 hommes, se rendit

[1] Manuscrit de Salomon Henrici, t. I, page 124.
[2] Idem idem idem idem.

en 1378 en Hesbaye et y mit tout à feu et à sang. Les milices tongroises tombèrent un soir à l'improviste sur ces pillards, en tuèrent une partie et dispersèrent le reste ; les prisonniers dont on parvint à s'emparer payèrent de leurs têtes les ravages commis par ces troupes en Hesbaye.

Le règne de Jean de Bavière vit renaître les troubles du pays: cet évêque si chatouilleux au sujet de son autorité, eut bientôt des démêlés avec la plupart des villes. En 1395, il fit assigner les bourgeois de Tongres et de St-Trond à l'anneau du palais, sous prétexte de quelques violences commises; l'émeute qui éclata à Liége pendant ces poursuites, força l'évêque de quitter la ville et mit fin aux procédures; la paix de Caestert fit cesser toutes ces contestations.

En 1400, les Hutois essayèrent de faire révolter tout le pays de Liége contre Jean de Bavière, sous prétexte qu'il n'avait point été sacré évêque, et qu'en conséquence il ne pouvait pas gouverner le pays. L'évêque les fit citer à l'anneau du palais; les Hutois se voyant trop faibles pour soutenir seuls le poids de la colère épiscopale, convoquèrent les députés des bonnes villes à Waremme; ils parvinrent à mettre ceux de Maestricht et de Dinant dans leurs intérêts ; mais les députés de Liége et de Tongres furent d'un autre avis, cela força les Hutois de se soumettre.

Les Tongrois montrèrent la même prudence, lorsque les habitants de St-Trond, cités à l'anneau du palais en 1402, voulurent aussi créer une confédération contre l'évêque : non seulement ils refusèrent d'y adhérer, mais de commun accord avec ceux de Liége et de Hasselt, ils conseillèrent à l'évêque de bannir les factieux de St-Trond. Cette conduite des Tongrois fut cause qu'on choisit leur ville en 1403 pour siége du congrès réuni pour terminer les troubles, et qui y publia, le 28 août, le traité connu sous le nom de paix de Tongres ou des seize hommes. Cette paix malheureusement ne termina pas les troubles; l'obstination que mettait Jean de Bavière à refuser de recevoir la prêtrise vint

les ranimer : la faction contraire à ce prince et qui prit le nom de *Haydrois* profita du refus de l'évêque pour fomenter la révolte contre lui, en faisant courir le bruit que l'évêque voulait se marier et gouverner le pays comme prince séculier. Bientôt les troubles éclatèrent dans toutes les villes : en 1406 le peuple de Tongres s'ameuta et fit bannir de la ville les échevins du parti de l'évêque ; mais les habitants modérés reprirent bientôt le dessus en cette ville, et ses députés refusèrent d'abord de participer à la nomination de Jean de Rochefort ou de Henri de Horne, sire de Perwez, comme mambour du pays ; néanmoins l'arrivée de Henri, sire de Perwez, à Liége, fit changer les sentiments des Tongrois à son égard, ses cajoleries auprès de leurs députés et les sentiments de dévouement qu'il affichait furent cause qu'ils finirent par adhérer à sa nomination comme mambour, et qu'ils proclamèrent avec les autres bonnes villes son fils Thierry comme évêque.

Jean de Bavière, dès qu'il fut informé de ces élections, commença de suite les hostilités, et le Mambourg de son côté se mit en campagne : il alla assiéger la ville de St.-Trond dans laquelle les chanoines restés fidèles à Jean de Bavière s'étaient retirés, à l'aide des milices de Tongres, de Hasselt et de Huy ; il se rendit maître de la ville dans les premiers jours de novembre et força les chanoines de se réfugier à Louvain. La guerre continua pendant l'année 1407 et une partie de 1408 avec des succès divers, mais sans autre résultat que le ravage du pays. Au mois de septembre 1408, Jean de Bavière, ayant reçu de puissants secours de ses alliés, mais surtout de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, marcha sur Liége : le Mambourg avec l'armée liégeoise rencontra celle de l'évêque dans les plaines d'Othée où se livra le 23 septembre une sanglante bataille. Les Liégeois furent vaincus : Henri de Perwez, son fils Thierry et 13000 de leurs soldats furent tués.

Lorsqu'on apprit à Tongres que la bataille allait se livrer, les milices de cette ville sortirent pour aller se joindre aux Liégeois ; mais elles apprirent en route la déconfiture de leurs alliés et se

retirèrent promptement, après avoir perdn quelques-uns des leurs. Cette sanglante défaite fit cesser toute opposition contre Jean de Bavière. Cet évêque usa de son triomphe de la manière la plus barbare; et les cruautés qu'il exerça contre les Liégeois, lui valurent le surnom de Jean-Sans-Pitié. Toutes les libertés et les priviléges du pays furent confisqués et la plupart des villes furent démantelées; à Tongres, l'on abattit la porte de Maestricht et 40 pieds de muraille de chaque côté de cette porte.

Jean de Walenrode, successeur de Jean de Bavière au siége épiscopal de Liége, prit à tâche de faire oublier à son penple les malheurs du règne précédent et rendit, en 1418, aux Liégeois les libertés et les priviléges qu'ils avaient perdns. Malheureusement, le pays perdit trop tôt ce souverain, dont la conduite retraçait les vertus des évêques de l'église primitive. Il mourut à Alken, le 8 mai 1419. Après son décès personne ne voulut se porter héritier de sa mince fortune, parce que sa succession était obérée de 10,000 florins du Rhin, par les dépenses qu'il avait été obligé de faire avant son avénement à l'épiscopat; on vendit à l'encan ses meubles, ses bijoux et ses livres, et le produit ne s'éleva qu'à 2,000 florins.

Les parents du défunt évêque furent fort offensés de cette vente, que dans l'intérêt de leur dignité ils auraient dû empêcher; ses frères et le marqnis de Bade déclarèrent la guerre aux Liégeois et les firent citer à comparaître devant l'empereur, avec leurs confédérés de Tongres, de Maestricht, de Huy et de Hasselt. Ces villes députèrent vers l'empereur Sigismond, alors occupé de la guerre de Bohême, mais leurs envoyés ne purent obtenir audience et retournèrent à Liége; les Liégeois et leurs confédérés furent mis au ban de l'empire. Les Liégeois eurent alors recours au pape Martin V, qui cita le marquis de Bade avec ses adhérents, à comparaître à Rome, et sur leur défaut de comparution le pape annula, le 2 juin 1428, la sentence impériale du ban. Cette annulation mit fin à cette affaire.

En 1429, les milices tongroises prirent part à la guerre qui

éclata entre l'évêque Jean de Heinsberg et le duc de Bourgogne, après l'achat du comté de Namur, fait par ce dernier. Les Tongrois unis à ceux de Looz et de St-Trond, envahirent le Brabant et brûlèrent les villages de Meerdorp, Branson, Boneffe et autres lieux.

Après que cette guerre ent cessé, la ville de Tongres jouit du repos jusqu'à l'avénement au siége épiscopal de Liége de Louis de Bourbon, qui fut inauguré à Tongres au mois de juillet 1456. Peu de temps après, le peuple commença à se plaindre des exactions que l'official de Liége et les procureurs fiscaux commettaient dans le pays. Malgré ces plaintes réitérées, Louis de Bourbon, occupé de ses plaisirs, ne fit rien pour y obvier et se contenta de payer de belles paroles les députations qu'on ne cessait de lui envoyer; à la fin, le peuple perdit patience et ce fut en Hesbaye et dans le comté de Looz que l'orage éclata. Au mois de mars 1461, une bande de jeunes gens de 18 à 20 ans, composée de la lie des habitants de Tongres, de St-Trond, de Looz et des villages environnants, s'attroupa tumultueusement, pour délivrer le pays des rapines des procureurs fiscaux, ils prirent le nom de fustigeants et arborèrent un drapeau sur lequel était peint un homme hideux, armé d'un gros bâton: ils portaient aussi cette effigie attachée au bras et au chapeau.

Le 11 mars, ils se rendirent pendant la nuit à Hasselt, et après avoir pillé la maison du procureur fiscal, ils prirent tous les papiers qu'ils trouvèrent et allèrent les brûler au pied du perron; le lendemain ils firent la même chose à St-Trond et après s'être recrutée considérablement, la bande parcourut le comté de Looz et se rendit à Tongres, où elle installa dans l'église de St-Nicolas un official dérisoire devant lequel elle assigna tous les procureurs fiscaux du pays. Les excès des fustigeants inquiétèrent le chapitre de Liége et l'engagèrent à supplier l'évêque, qui était absent, de revenir à Liége, pour essayer de pacifier le pays. Dès que le prince fut arrivé, toutes les villes de la Hesbaye et du comté de Looz, envoyèrent des députations à Liége, et ces députés firent retentir le palais de nouvelles plaintes contre les exactions des procureurs fiscaux, causes des troubles du pays; l'évêque convoqua les états

et ordonna une enquête. Le résultat de cette enquête confirma les plaintes du peuple, car les procureurs fiscaux et les employés de la cour ecclésiastique furent condamnés, au nombre de 306, à être dégradés et déclarés inhabiles à remplir désormais aucune charge ; en outre, ils durent payer de fortes amendes, dont une partie fut allouée aux villes qui avaient le plus souffert de leurs exactions. Louis de Bourbon fit ensuite citer les chefs des fustigeants, à l'anneau du palais, et obtint sentence contre eux ; mais comme le peuple les soutenaient, on craignit de nouveaux troubles et l'on ne mit point la sentence à exécution.

L'alliance intime qui existait entre Louis de Bourbon et le duc de Bourgogne, commença en 1461, à inquiéter les patriotes liégeois : ils craignaient surtout que le refus de l'évêque de prendre les ordres sacrés ne cachât, soit le dessein de les gouverner comme prince séculier et absolu, soit celui de vendre la principauté de Liége au duc de Bourgogne, qui possédait déjà la majeure partie des Pays-Bas. On recommença donc à engager Louis de Bourbon à se laisser sacrer ; l'évêque refusa en prétextant qu'on ne cherchait à Liége qu'à empiéter continuellement sur son autorité ; il quitta la ville et la frappa d'interdit.

Les menées séditieuses de Raes de Linteren, fils du comte de Rivière et de Heers, et celles des émissaires du roi de France, Louis XI, qui ne cherchait qu'à susciter partout des ennemis au duc de Bourgogne et à ses alliés, parvinrent bientôt à enflammer les esprits : on essaya néanmoins plusieurs fois de rapprocher les partis, mais inutilement ; enfin les Liégois et leurs confédérés ayant élu le marquis de Bade, mambour du pays, l'évêque et le duc de Bourgogne résolurent de terminer les troubles par la voie des armes, d'autant plus que les Liégois avaient déjà commencé les hostilités en envahissant le duché de Limbourg.

En 1465, le duc de Bourgogne déclara la guerre aux Liégeois, et Louis de Bourbon, qui se trouvait alors à Maestricht, ordonna à Everard de la Mark et aux sires de Pietersheim et de Reckheim, d'aller dévaster la Hesbaye et le comté de Looz.

Beaucoup de villes, craignant que la guerre ne ruinât leur commerce et déjà lasses des troubles, envoyèrent des députés à Liége, pour y conseiller la paix; une partie des bourgeois de Liége inclinait aussi pour la cessation des hostilités, car on s'apercevait qu'on avait été trompé par les émissaires français, qui avaient assuré aux Liégeois, que l'armée du duc de Bourgogne avait été entièrement détruite à Montlhéry, et le départ du marquis de Bade, qui était retourné en Allemagne, dégoûté de son mambourat, par les atrocités commises dans le duché de Limbourg, par les troupes liégeoises, ajouta encore au découragement. Néanmoins, vingt-et-un des métiers de Liége, voulurent continuer la guerre, et les Tongrois résolnrent de partager leur bonne ou mauvaise fortune. Ils élurent Jean de la Ville ou de Villers, *Johannes Villanum,* pour commandant de leurs milices, et se préparèrent à marcher; mais l'approche du comte de Charolais, à la tête d'une armée victorieuse, et la déclaration faite par une partie des bonnes villes, qn'elles voulaient faire des traités séparés avec l'évêque et le duc de Bourgogne, si l'on ne s'arrangeait pas, vînrent rappeler les Liégeois et les Tongrois, à des idées plus raisonnables. On députa vers le comte de Charolais, qui venait d'entrer à St.-Trond, et on conclut nn traité de paix, en vertu duquel une députation des bonnes villes dut se rendre près de l'évêque et du duc de Bourgogne, pour les prier d'excuser la déclaration de guerre que les bonnes villes leur avait faite; à Tongres, l'on choisit pour député le chantre du chapitre nommé Daniels.

La prise de Dinant, par le comte de Charolais en 1466, vint réveiller l'esprit de révolte à Liége, et nonobstant que l'évêque eut enfin pris les ordres, les fauteurs réussirent de nouveau d'y faire germer des idées de guerre et de révolte; les envoyés français contribuèrent aussi à faire naître la discorde, et à faire rompre le traité conclu si récemment; les hostilités commencèrent contre les partisans de l'évêque et du duc de Bourgogne, et les bonnes villes furent sommées d'envoyer leurs contingents, à l'aide desquels les Liégeois allèrent assiéger Huy, où l'évêque s'était réfugié, et

dont une escalade audacieuse rendit les confédérés maîtres. Ce succès des Liégeois irrita au dernier point le duc de Bourgogne, il résolut la guerre et la fit proclamer dans toutes ses terres; après la réunion de son armée, il marcha sur la Hesbaye et fit investir St-Trond le 26 octobre 1467; trois jours après, l'armée liégeoise vint camper à Brusthem et offrit le combat au duc. Les milices tongroises avaient réclamé la faveur d'engager le combat: elles fondirent sur l'avant-garde bourguignonne avec plus de fureur que d'ordre, et furent bientôt rompues; la défaite des Tongrois influa de suite sur le sort de la bataille que les Liégeois perdirent après des prodiges de courage. Le lendemain de sa victoire, le duc alla assiéger St-Trond et Tongres: ces deux villes obtinrent des capitutations honorables. Le 25 novembre, le duc et l'évêque accordèrent la paix aux Liégeois, mais déclarèrent le pays privé de ses libertés; les villes durent être démantelées et tous ceux qui étaient compromis dans les troubles furent bannis du pays. Avant de retourner dans ses états, le duc de Bourgogne alla à Tongres, à Hasselt et dans les autres villes du pays et y fit démolir une partie des remparts, ainsi que le portait le traité accordé.

Le duc de Bourgogne, étant engagé l'année suivante dans une nouvelle guerre contre la France, rappela près de lui Imbercourt, qu'il avait laissé à Liége, comme gouverneur, ainsi que ses troupes pour le seconder; l'évêque était alors occupé de fêtes à Maestricht, de sorte que la ville de Liége se trouvait sans garnison étrangère. Les Liégeois bannis résolurent de profiter de cette bonne occasion pour rentrer dans leurs foyers; en effet, ils réussirent dans leurs projets et s'emparèrent de Liége sans coup férir; mais ils comprirent que ce facile succès ne devait point les éblouir et qu'il fallait tâcher de s'accommoder avec Louis de Bourbon; ils s'adressèrent au légat du pape, qui résidait à Liége, et sollicitèrent son intervention. Le légat, touché des misères que ces exilés avaient dû surmonter, se rendit à Maestricht, près de Louis de Bourbon, obtint qu'il recevrait ces malheureux en grâce et leur donna rendez-vous à Tongres, où ils devraient venir implorer leur pardon.

Le légat et l'évêque se rendirent à Tongres, et tout présageait la fin de tous ces malheurs, lorsque l'évêque reçut une lettre de Charles-le-Téméraire, qui lui annonçait que ses différends avec le roi de France étant terminés, il allait venir le joindre, et qu'il ne devait rien accorder aux rebelles, puisque déjà Imbercourt marchait, à grandes journées, vers Tongres avec des forces suffisantes pour les soumettre. Imbercourt, qui avait dévancé ses troupes, étant arrivé à Tongres, conseilla aussi à l'évêque de nepoint traiter avec les exilés avant l'arrivée du duc de Bourgogne.

La nouvelle du changement d'intention de l'évêque, étant parvenue à Liége, les exilés craignant d'être assiégés et massacrés, dans une ville sans remparts, par les Bourguignons à l'arrivée du duc, résolurent d'aller enlever Louis de Bourbon à Tongres et de le conduire à Liége, afin d'avoir un otage contre la colère du duc et d'obtenir par ce moyen des conditions favorables. Ils sortirent de Liége le 8 octobre, entre 6 et 7 heures du soir, et après avoir fait le tour des murs de Tongres, ils arrivèrent vers 11 heures à la porte de Hasselt. L'évêque, rassuré par la présence d'Imbercourt, avait négligé de faire garder les portes de la ville et les brêches faites par les ordres du duc, de manière que les exilés purent se glisser sans bruit dans la ville. Ils se partagèrent en trois corps, l'un alla attaquer le logis d'Imbercourt, un autre celui de l'évêque, qui était contigu à la maison occupée par le légat, et le troisième garda les avenues.

Le bruit de l'approche des exilés réveilla les gens d'Imbercourt, qui se mirent en défense et donnèrent à leur maître le temps de s'armer et de se rendre chez l'évêque, par les jardins qui séparaient leurs demeures; l'évêque se sauva chez le légat par une brêche qu'on fit dans le mur mitoyen. Dans le premier moment de l'attaque, cinq ou six chanoines de St-Lambert, qui accompagnaient l'évêque, furent tués; mais le légat étant sorti de chez lui et s'étant fait reconnaître, obtint qu'on cessa le combat et se mit en relation avec les chefs des exilés, à qui il demanda le motif de leur attaque. Les exilés lui répondirent qu'ils craignaient que l'intention du

duc de Bourgogne ne fût de venir saccager Liége, et que pour l'empêcher d'accomplir ce dessein, ils avaient résolu d'y reconduire l'évêque, en promettant de le traiter selon son rang et de le reconnaître pour leur maître légitime.

Sur la promesse qu'ils firent au légat, qu'on respecterait l'évêque et sa suite, le légat engagea Louis de Bourbon à se rendre à Liége, afin de prévenir les malheurs qui pourraient résulter de son refus. Vers 9 heures du matin, l'évêque et le légat partirent de Tongres, au milieu des exilés, tout heureux de ramener leur évêque dans sa capitale; Imbercourt obtint sa liberté et se rendit à St.-Trond. A son arrivée à Liége, l'évêque pardonna aux exilés et leur accorda le 18 octobre, amnistie entière; mais le chancelier de l'évêque et Amelot de Velroux, chargés de publier l'amnistie à Tongres et dans la Hesbaye, rencontrèrent un détachement bourguignon, qui précédait le gros de l'armée du duc, marchant vers Liége en compagnie du roi de France, qu'il avait forcé de le suivre et de venir assister au sac d'une ville qu'il avait si souvent encouragée dans sa révolte. Les envoyés liégeois retournèrent sur leurs pas et vinrent annoncer à l'évêque l'approche du duc et de son armée.

Le duc de Bourgogne avait juré la destruction de Liége et des autres villes rebelles; et sans suspendre sa marche, il envoya son avant-garde, sous les ordres du maréchal de Bourgogne et d'Imbercourt, pour s'emparer de Tongres; cette malheureuse ville fut surprise et pillée par les Bourguignons, un jour de marché: le duc avait ordonné de la livrer aux flammes, mais la régence obtint d'Imbercourt que la ville pourrait se racheter de ce désastre, en lui payant 2000 florins du Rhin.

Le 28 octobre, après avoir appelé l'évêque dans son camp et malgré l'héroïque tentative des 600 Franchimontois, le duc s'empara de Liége et détruisit par le fer et par le feu la presque totalité de cette ville; ensuite il alla ravager le marquisat de Franchimont, et avant de retourner dans ses états, il établit de nouveau Imbercourt comme gouverneur ou mambour du pays de Liége.

Imbercourt continua, pendant tout le régne de Charles-le-Téméraire, de tyranniser le pays de Liége, qu'il épuisa d'hommes et

d'argent, pour aider le duc de Bourgogne dans ses guerres continuelles. En 1476, sans consulter l'évêque, il fit démolir les remparts de Tongres et de Hasselt, qu'on venait de rétablir. Enfin, la mort du duc de Bourgogne, tué devant Nancy, le 5 janvier 1477, vint délivrer le pays de ce tyran, et la nouvelle duchesse Marie s'empressa de renoncer aux droits tyranniques, que les derniers traités lui assuraient sur le gouvernement du pays de Liége, elle renvoya les chartes qu'on avait transportées à Mons et le perron que Charles-le-Téméraire avait fait placer à Bruges.

Les élections municipales avaient donné, depuis quelques années, lieu, à Tongres, à de graves désordres, par suite des brigues que les divers concurrents mettaient en usage près des membres des métiers, pour obtenir leurs suffrages. On résolut, en 1477, d'y mettre fin en promulguant que dorénavant aucun bourgmestre, juré, gouverneur de métiers ou receveur, ne pourrait être admis dans sa charge sans avoir prêté le serment, de se vouer exclusivement aux affaires et à la prospérité de la ville et de n'avoir employé aucune brigue ni démarche pour obtenir son élection. On décida aussi que tous ceux qui entreprendraient quelque chose contre les priviléges de la ville, seraient punis de deux pélerinages à St.-Jacques de Compostelle.

En 1478, la tranquillité du pays fut de nouveau compromise, Guillaume d'Aremberg, comte de la Mark, et sire d'Agimont, surnommé le Sanglier-des-Ardennes, l'un des plus puissants seigneurs du pays de Liége, et qui, jusqu'alors, avait été fort lié avec Louis de Bourbon, commença à se brouiller avec l'évêque et rechercher l'alliance de la France, afin de pouvoir résister à Louis de Bourbon et à l'archiduc d'Autriche Maximilien, qui venait d'épouser l'héritière de Bourgogne. Le comte de la Mark pensait que l'alliance intime que l'évêque et Maximilien venaient de conclure le menaçait particulièrement, et résolut de se ménager l'appui du roi de France et celui des bonnes villes du pays. Ses émissaires semèrent partout le germe de la révolte. La ville de Tongres, par suite de ces menées, vit bientôt la discorde éclater parmi ses

habitants : la régence dut prendre des mesures sévères contre les agitateurs et défendre le port d'armes aux bourgeois, pour prévenir les disputes. Elle défendit aussi les réjouissances populaires, les mascarades, les feux d'artifices et les jeux de hasard.

Le 5 mars 1480, la régence de Tongres, à l'instar des autres bonnes villes, envoya une députation à l'évêque, pour le supplier de maintenir la neutralité du pays pendant la guerre que l'archiduc Maximilien venait de déclarer à la France. Elle demanda aussi à Louis de Bourbon la remise des sommes que la ville lui devait, et que le mauvais état des finances empêchait de payer. Dans la crainte que la neutralité du pays ne fût violée, la régence prît au mois de mai des mesures pour mettre la ville en état de défense, elle ordonna aux bourgeois de se pourvoir d'armes offensives et défensives, fit acheter du salpêtre et fabriquer de la poudre: les métiers lui vinrent en aide en faisant construire à leurs frais les chariots nécessaires pour le transport des canons et serpentins (donderbussen). La régence s'occupa aussi des subsistances et prit plusieurs arrêtés, pour faciliter l'approvisionnement de la ville. A la fin de l'année, les embarras de la régence vinrent se compliquer d'un démêlé avec la cour échevinale.

Les bourgmestres de Tongres avaient eu, de temps immémorial, le droit d'arrêter et d'interroger tous les prévenus d'un délit quelconque, sauf que lorsqu'il était reconnu que le délinquant appartenait à la juridiction criminelle, il devait être mis entre les mains de l'écoutète ou majeur de l'évêque. La cour échevinale contestait ce privilége des bourgmestres, et se prétendait seule en droit de faire les arrestations et les informations: la régence s'adressa à l'évêque, qui ordonna une enquête; comme tous les témoignages vinrent à l'appui du droit des bourgmestres, Louis de Bourbon confirma leur privilége, par mandement du 17 janvier 1481 [1].

[1] Archives de la ville, *Liber negotiorum*, t. I.

Les troubles du pays augmentèrent pendant le courant de l'année 1481, et amenèrent la disette à leur suite; la régence de Tongres, pour prévenir la famine et l'émeute, ordonna d'acheter des grains et défendit, sous peine d'un pélerinage à St-Jacques, de faire des noces, des festins ou autres réjouissances dans la ville ou banlieue, afin que les joies du riche n'insultassent point la misère du peuple. La rareté des grains devint telle que les brasseurs refusèrent de fabriquer de la bière; la régence et les autres métiers intervinrent et ordonnèrent aux brasseurs de recommencer leur fabrication sous peine de voir abolir le monopole, dont ils jouissaient de fournir seuls la bière en ville, et d'être privés du droit de bourgeoisie et de toute participation aux offices municipaux. Cette décision ramena les brasseurs à la raison, et leur condescendance leur valut le maintien du monopole.

L'année suivante, les hostilités éclatèrent entre l'évêque et le Sanglier-des-Ardennes; l'évêque et les états réunirent une armée à Huy. Lorsque Louis de Bourbon apprit que Guillaume de la Mark marchait sur Liége, il se hâta de s'y rendre et sortit de cette ville le 29 août 1482, à la tête de ses troupes, pour offrir le combat au Sanglier; les deux armées se rencontrèrent près de la Chartreuse, et après une lutte acharnée, les Liégeois furent défaits, Louis de Bourbon, abandonné des siens, tomba entre les mains de son ennemi, qui le fit massacrer par ses soldats.

Après la mort de Louis, le comte de la Mark entra à Liége, s'y fit proclamer mambour du pays, et fit élire son fils Jean, évêque, par les chanoines qui étaient restés à Liége; ensuite Guillaume de la Mark se rendit à Tongres, où il fut inauguré et prêta serment de maintenir les priviléges de la ville. L'archiduc Maximilien qui avait de suite pris les armes, dès qu'il eut reçu la nouvelle de la mort de Louis de Bourbon, voulut venir assiéger le mambour dans Tongres; mais ayant appris qu'il y avait dans cette ville une forte garnison, il préféra marcher sur Liége, où le comte de la Mark se rendit de suite pour y organiser la défense. L'archiduc, informé de son départ de Tongres, alla assiéger cette ville dont il

s'empara au mois d'octobre, après un siège de trois semaines [1].

Tongres ne resta point longtemps au pouvoir de Maximilien; vers la fin de l'année, le mambour vint l'attaquer, la prit d'assaut et fit passer la garnison au fil de l'épée. Au mois de février 1483, l'archiduc ayant échoué dans une entreprise contre Liége, tourna les armes contre Tongres, dont la garnison se rendit par capitulation.

La mort du roi de France, Louis XI, protecteur de la famille de la Mark, arrivée le 30 août 1483, et l'approbation que le pape donna à la nomination de Jean de Horne, comme évêque de Liége, par bulle du 17 septembre 1483, engagea le mambour, qui prévoyait qu'il allait avoir à faire à toutes les forces de l'archiduc, à accepter les propositions de paix. On convint de réunir une assemblée à Tongres, pour travailler à donner la paix au pays; le 24 mai 1484, les travaux de cette assemblée furent terminés et la paix fut signée. Guillaume de la Mark conserva la dignité de mambour; son fils abdiqua l'évêché, moyennant indemnité, et Jean de Horne fut reconnu comme évêque légitime.

Après l'accomplissement de toutes les clauses du traité, Jean de Horne fit, le 7 novembre, son entrée solennelle à Liége, accompagné du mambour et de toute la noblesse du pays. Le 17 du même mois, il fut inauguré à Tongres et prêta serment devant le grand-autel de l'église collégiale.

Dès que la paix fut conclue, la régence de Tongres s'occupa de réparer les maux que les troubles avaient causés : la guerre et une maladie pestilentielle ayant moissonné beaucoup de gens des métiers, la régence se décida d'accorder à tous les compagnons de la ville ou du dehors, le droit d'acheter la maîtrise, pendant l'année, pour 3 florins du Rhin. Ensuite elle fit renouveler l'artillerie et les magasins de la ville, et afin que l'arsenal communal fut toujours bien pourvu, elle décréta que chaque bourgmestre à son avénement

[1] Bouille, t, II, page 199.

devrait faire fabriquer, anx frais de la ville, un canon ou serpentin, et chaque receveur un baril de poudre.

Il paraît qn'à cette époque la régence mettait beaucoup de négligence dans l'exercice de ses fonctions; car dans l'assemblée générale des corps de métiers et de la régence du 5 octobre 1484, on ordonna que dorénavant les bourgmestres, les jurés et gouverneurs des métiers devraient se réunir journellement à 6 heures du matin, à la maison de ville, et y tenir séance jusqu'à 11 heures, sous peine, pour les bourgmestres et jurés, de payer chaqne fois deux sols d'amende, et les gouverneurs des métiers, un sol.

La mort de Guillaume de la Mark, que Jean de Horne et l'archiduc avaient fait arrêter par trahison à St.-Trond, et décapiter à Maestricht, le 18 juin 1485, fit cesser les trop courts instants de paix dont le pays jouissait après tant de désastres. Les parents dn Sanglier-des-Ardennes jurèrent de venger sa mort, levèrent des troupes et se mirent à ravager le plat pays. Cette guerre se borna à quelques escarmouches jusqu'en 1488, parce que l'évêqne avait pourvu à la défense des bonnes villes; mais après que le comte Everard de la Mark se fut emparé de Liége, il fit fortifier Colmont et les autres châteaux des environs de Tongres et commença à serrer la ville de près. La régence de Tongres tenait beaucoup à conserver une sorte de nentralité vis-à-vis des parties belligérantes, c'est pourquoi elle ne se borna pas à refuser l'entrée de la ville à Everard de la Mark, mais elle défendit aussi aux bourgeois de participer anx hostilités, et de troubler la ville par les cris de vive Horne ou vive de la Mark, sous peine d'un pélerinage à St.-Jacques. Elle prit, du reste, toutes les précautions nécessaires pour empêcher la ville d'être surprise, elle ordonna de réparer les remparts auxqnels elle fit donner une largeur de quarante pieds, et força les bourgeois à être jour et nuit sous les armes; l'état critique où se trouvait la ville, engagea la régence à se contenter des légères excuses des seigneurs de Colmont qui avaient commis quelques hostilités contre la ville le 6 mai de cette année.

Malgré le voisinage des troupes du comte de la Mark et les soins

de la régence pour entretenir la neutralité, il se forma à Tongres un grand parti en faveur de l'évêque : les hornistes profitèrent, au mois d'octobre 1489, de l'approche de l'évêque, pour lui ouvrir les portes de la ville, dans laquelle il entra sans résistance. Le 22 du même mois, la régence et les douze métiers lui prêtèrent le serment de fidélité; l'évêque accorda une amnistie complète aux bourgeois du parti de la Mark, mais plaça une garnison dans la ville. Albert de Saxe, gouverneur des Pays-Bas pour l'archiduc, étant venu joindre ses troupes aux siennes, l'évêque alla débusquer les la Mark des diverses positions qu'ils occupaient, les milices de Tongres, de Dinant et de Huy, de Hasselt et de St.-Trond, allèrent sous les ordres de l'évêque, assiéger le château de Colmont, le prirent et le rasèrent entièrement.

Les milices tongroises prirent ensuite part à toutes les expéditions ultérieures de l'évêque; le duc de Saxe essaya plusieurs fois de faire cesser les hostilités, en convoquant des réunions à Tongres et à Maestricht, finalement après beaucoup de conférences, la paix fut conclue par l'entremise du roi de France, et Jean de Horne rentra à Liége le 25 juillet 1492.

En 1494, l'archiduc Philippe fit la paix avec le roi de France et licencia son armée; la troupe qui lui servait de gardes et qui était commandée par Louis Wadry, fut aussi congédiée ; ces troupes habituées à une vie de licence, au lieu de quitter tranquillement le pays, se mirent à ravager la principauté de Liége, le 12 décembre; elles se réunirent aux pieds des remparts de Tongres, les escaladèrent et se rendirent maîtres de la ville qui se trouvait sans défense et ne s'attendait pas à une si prompte agression.

Lorsque l'évêque apprit cette violation de son territoire, il se hâta de jeter de fortes garnisons dans Hasselt et St.-Trond, appela ses sujets sous les drapeaux et marcha sur Tongres au commencement du mois de janvier 1495, afin d'en chasser les soldats de Wadry. La place fut investie de suite, les milices du comté de Looz campaient sur une des rives du Jard, et les

milices des autres provinces liégeoises sur l'autre; Jean de Horn avait auprès de lui Everard et Robert de la Mark et les principaux nobles du pays; on commença activement les travaux de siége et l'on détourna le Jard. Vers le milieu du mois, il arriva à l'évêque un renfort de troupes gueldroises; mais les assiégés en reçurent un plus considérable, ce qui les mit à même de repousser toutes les attaques qu'on tentait contre eux; alors l'évêque convoqua dans son camp tous les possesseurs de fiefs du pays de Liége et les députa vers l'empereur Maximilien, arrivé en Belgique pour assister l'archiduc; l'évêque pria l'empereur d'ordonner à la garnison de Tongres d'évacuer cette ville qu'elle prétendait tenir au nom de l'empereur. Maximilien répondit qu'effectivement la garnison de Tongres faisait partie de son armée et qu'il ne souffrirait pas qu'elle fût attaquée. Les Liégeois indignés de la duplicité de l'empereur qui, au milieu de la paix, venait leur ravir une de leurs villes, résolurent unanimement de s'emparer de vive force de Tongres et de ne faire aucun quartier aux soldats de l'empereur. Maximilien, informé de cette résolution, envoya le comte de Berg au camp pour obtenir qu'on levât le siége; sur le refus de l'évêque, il chargea la duchesse douairière de Bourgogne, veuve de Charles-le-Téméraire, de traiter avec Jean de Horn; les bons offices de cette princesse obtinrent pour la garnison une trève jusqu'à la fin du mois de janvier: ensuite on reprit des négociations, par suite desquelles le capitaine Wadry et ses troupes évacuèrent le 29 janvier la ville de Tongres, où l'évêque fit son entrée deux jours après. Ce siége est le dernier épisode de l'histoire de Tongres qui signala la période du moyen âge.

MONUMENTS ET INSTITUTIONS.

I. Église Collégiale de Notre-Dame.

Le plus beau monument élevé à Tongres, pendant la période du moyen âge, est la grande église dédiée à Notre-Dame [1]. L'origine de ce beau temple fut des plus humbles : une modeste chapelle, bâtie par St-Materne et dédiée par ce saint évêque à la mère du Sauveur, fut l'embryon qui, à force de transformations successives, devint l'imposante cathédrale que nous admirons. Cette chapelle fut construite sur les ruines d'une partie du Castellum. Dès l'épiscopat de St-Servais, on sentit la nécessité de construire un temple plus vaste et plus solide; les documents historiques, ni même la tradition, ne fournissent aucune donnée sur cette reconstruction; un manuscrit, conservé à la fabrique de l'église, mentionne seulement que, lors de la dernière édification de la cathédrale en 1240, on trouva à la profondeur de vingt-deux pieds, les fondements de l'église bâtie par St-Servais. Cette église fut presqu'entièrement détruite lors de la prise de Tongres, par les hordes germaines en 385; la misère des habitants qui échappèrent à ce désastre, empêcha la restauration du temple de la Vierge; et le clergé, qui n'avait point suivi les évêques à Maestricht, célébra longtemps les offices au milieu des ruines.

[1] J'ai déjà publié dans le *Bulletin et Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique,* tome II, page 359 et suivantes, une notice historique sur cette église; mais mes recherches postérieures, dans les archives communales, m'ayant fait découvrir de nouveaux documents relatifs à ce beau monument, j'ai pu compléter mon travail en comblant quelques lacunes qui s'y trouvaient.

Cette désolation dura jusqu'à la fin du VIIIe siècle ; à cette époque, une vision d'Ogier, comte de Looz et de Hasbanie, et les exhortations de Walcand, évêque de Liége, inspirèrent à Ogier le dessein de relever de ses ruines le temple qui, en-deça des Alpes, avait été dédié le premier à la Vierge, et dans lequel le siége de tant d'évêques avait été placé. Le comte de Looz fit commencer les travaux, et après leur achèvement, il engagea le pape Léon III, venu en Belgique pour consacrer la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, à venir aussi consacrer le temple qu'il venait de faire bâtir; le pape se rendit à ses vœux, vint avec l'empereur Charlemagne à Tongres, et consacra la grande église le 9 mai 804.

Le comte de Looz dota généreusement cette église et y attacha un chapitre de vingt chanoines.

La cathédrale de Tongres n'eut que peu à souffrir des invasions des Normands, elle n'y perdit que ses ornements; mais le bâtiment resta intact. L'incendie de 1178 et les assauts qu'y livrèrent les Brabançons en 1212, lui furent plus funestes, les détériorations étaient telles, qu'on dut renoncer à l'espoir de pouvoir réparer l'église; il fallut donc se résigner à la reconstruire; le cloître, dont on admire encore les élégants portiques, fut seul conservé, tout le reste fut démoli.

Les travaux furent commencés dans les premiers jours du mois de juin 1240 [1]. Le nom de l'architecte de ce beau monument est inconnu; mais tout porte à croire qu'on en doit la construction à une de ces corporations de francs-maçons, qui couvrirent l'Europe de tant de somptueux monuments. Malgré l'activité imprimée aux travaux, ce ne fut que la veille de la Toussaint de l'année 1286 que le grand autel fut consacré [2].

Au commencement du quatorzième siècle, un incendie dévora la tour de la cathédrale. En 1314, le chapitre fit un arrangement avec la régence pour sa reconstruction. Je pense que c'est en

[1] Manuscrit déposé à la fabrique de la cathédrale de Tongres

[2] Note aux archives de l'hospice de Tongres.

vertu de cet arrangement que la ville obtint la propriété exclusive de la tour. Cette nouvelle tour n'exista pas longtemps, car elle dut être reconstruite en 1440 ; une inscription placée sur la tour, porte que les travaux furent commencés le 9 mai de cette année.

Cette dernière tour menaçait déjà ruine en 1480 : on voit dans les archives de la ville, que le 5 mars de cette année, la régence demanda à l'évêque de Liége remise d'une somme que la ville de Tongres lui devait, afin de pouvoir employer les fonds disponibles à la réparation de la tour. En 1500 la régence décida de faire démolir la tour et de la reconstruire avec le produit de l'accise ; les événements politiques et le mauvais état de finances de la ville ne permirent aux magistrats de Tongres que quelques travaux préparatoires et vinrent entraver leurs intentions. En 1514, on se décida à continuer les travaux dès que les moyens le permettraient ; l'année suivante, on décréta la reprise des travaux, et la régence fit établir des troncs dans la ville pour recevoir les offrandes destinées à l'achèvement de la tour.

En 1516 on établit une loterie dont les produits devaient être consacrés au même but. Malgré tous ces essais et la bonne volonté de la régence, les calamités de toute espèce qui accablèrent la ville de Tongres, vinrent continuellement s'opposer à l'accomplissement des travaux ; le 4 février 1541, la régence put de nouveau songer à la tour, elle ordonna la reprise des travaux et décida de placer sur la tour une lanterne ou coupole qui devait être achevée avant la rénovation magistrale de cette année ; mais les préparatifs de défense que la ville dut faire et une maladie contagieuse qui vint y sévir, empêchèrent encore une fois la reprise des travaux, et pendant plus de vingt années, la pénurie des finances y mit obstacle. En 1566, la régence espérant voir commencer des jours plus prospères pour la ville, décida de faire commencer immédiatement à travailler aux réparations de la tour, et fit ajouter au serment que les bourgmestres devaient prêter

lors de leur élection, une disposition qui les forcerait d'achever une construction que tant de disgrâces avaient entravée. Les troubles de la réforme qui éclatèrent cette année, vinrent paralyser de nouveau les intentions de la régence, qui se vit forcée en 1567 et 1568, de remettre la reprise des travaux à des temps plus heureux. Ce ne fut qu'en 1583, que cette tour qui avait donné tant de tribulations aux magistrats tongrois, fût achevée; au moins nous voyons dans les archives, que cette anuée la lanterne de la tour fut garnie de plomb : ensuite la régence s'occupa de fournir la tour de cloches, d'une horloge et d'un carillon.

Par résolution du 1r septembre 1587, la régence prit à son service Philippe Innocet, de Lille, en qualité de carillonneur: il devait jouer le carillon pendant une heure, tous les dimanches, les jeudis et les autres jours indiqués par les bourgmestres; il recevait un gage annuel de 50 florins, douze mesures de seigle et deux paires de souliers. Le 24 septembre 1588, la régence songea à l'entretien de l'horloge et admit à son service un horloger, qui recevait pour gage annuel 40 florins, deux muids de seigle, une paire de souliers, une paire de gants et une chandelle de cire à la Chandeleur. En 1494, la ville fit refondre les cloches et dépensa à cet effet une somme de fl. 2,070.

La tour de la cathédrale dont la construction avait duré si longtemps et dont on venait de réparer la toiture, manqua d'être détruite entièrement en 1598; le 6 mai, à minuit, la foudre tomba sur la toiture de la tour, un peu au-dessous de la pomme qui supportait la lanterne et l'embrasa entièrement : le feu gagna ensuite le toit de l'église et la charpente de la tour; les efforts des bourgeois réussirent à concentrer et à éteindre cet incendie, qui menaçait l'existence de toute la ville, puisque les étincelles et les morceaux de bois enflammés, volaient jusqu'au-delà du Jard; heureusement une pluie très-forte avait humecté les toits en chaume qui, à cette époque, couvraient toutes les maisons. L'incendie fit fondre les cloches et détruisit le carillon et l'horloge

qui se trouvaient dans la tour. La régence se hâta de faire réparer le désastre : le 25 juin elle conclut un arrangement avec Thierry Freret, de Mons, pour une horloge, qui devait être livrée le 1r octobre snivant, au prix de 1,200 florins de Brabant. Le 10 juillet elle arrêta la fonte de nouvelles cloches effectuée par Roche Groignart, de Dinant, et Jean Cranen, d'Aix-la-Chapelle, et fit refondre par Jean de Dortmund, les morceaux de métal et les cendres qu'on trouva au bas de la tour après l'incendie. Ce métal fut employé pour les cloches et le carillon, dont les clochettes furent fondnes par Henri Slouck, de Dormund. Thierry Freret n'ayant point fourni l'horloge commandée, la régence en fit fabriquer une par Martin Deckers, de Hasselt. Le 9 novembre 1599, la régence adjugea l'établissement d'une nouvelle charpente dans la tour, pour soutenir les cloches, au prix de 100 Philippus-Dalers et de deux tonnes de bière, la ville fournit le bois; le 3 décembre 1600, les bourgmestres adjugèrent à Jean de Roucourt, charpentier à Liége, la construction d'un nouveau toit sur la tour, de la hauteur de 120 pieds, au prix de fl. 1,300 pour salaire, le bois étant fourni par la ville.

L'église de Notre-Dame eut à essuyer, en 1677, sa part dans le désastre occasionné par le comte de Calvo, à la ville de Tongres. Ce seigneur était commandant de la garnison française de Maestricht. Le 28 août, il s'introduisit dans la ville avec un fort détachement, pour punir les habitants de ce qu'ils étaient restés en retard de payer une contribution de guerre; les Français mirent le feu à la ville, l'incendie gagna la grande église, qu'on ent beaucoup de peine à préserver d'une ruine totale. Les flammes devorèrent une partie de la tour, les cloches et le carillon furent détruits.

Les exactions des troupes françaises et les nombreuses réquisitions qu'elles exigèrent à Tongres, épuisèrent les ressources de la ville, et empêchèrent la régence de faire réparer de suite les dégâts causés par l'incendie. Ce ne fut qu'en 1687 que la

régence put faire fondre de nouvelles cloches: le chapitre contribua pour 1200 florins dans les frais de refonte. Comme les ressources de la ville ne permettaient pas à la régence d'exécuter les réparations nécessaires à la tour, on résolut en 1690 de céder la propriété de la tour au chapitre de Notre-Dame, sous conditions que les chanoines devaient la restaurer entièrement, et que la ville conserverait le droit de faire sonner les cloches lors des cérémonies publiques; cet accord fut conclu le 24 décembre 1690 et approuvé par le pape. La bulle papale autorisa aussi le chapitre à accepter les vingt mille livres que le roi de France avait envoyés pour réparer les dégâts occasionnés à l'église par le comte de Calvo.

Le 30 mai 1739, la régence accorda gratis au chapitre seize pieds de terrain du Marché-aux-Blés, pour bâtir une nouvelle sacristie. C'est par suite de cette imprudente donation que le chapitre fit élever la lourde construction, qui termine et gâte le bas-côté de l'église, qui se trouve vis-à-vis de l'hôtel-de-ville.

La suppression du chapitre et la cessation de l'exercice du culte, par suite de l'arrivée des troupes françaises à Tongres, occasionnèrent fort peu de dégâts à la grande église, parce que les administrateurs républicains se contentèrent, pour célébrer leurs saturnales, de la petite église de St.-Nicolas qui fut transformée en temple de la Raison. Après le rétablissement du culte en 1804, on fit quelques légères réparations à l'église, qui fut frappée de la foudre à trois reprises différentes. En 1812, la régence fit faire les réparations les plus indispensables; on restaura l'horloge et le carillon, et la tour fut pourvue d'un paratonnerre.

Depuis la régénération de la Belgique, la fabrique de Notre-Dame fit des démarches réitérées auprès du gouvernement afin d'en obtenir des subsides pour la restauration entière de cette belle église; en 1846 elle vit combler ses vœux, et les réparations furent commencées d'après le plan dressé par la commission des

monuments et sous la surveillance de M. Dumont, son habile architecte [1].

II. Le Béguinage.

Les béguinages des Pays-Bas étaient des associations de femmes et de filles dévotes qui vivaient ensemble en observant une règle peu sévère, et dont elles pouvaient s'affranchir en renonçant aux avantages de l'association.

La plupart des auteurs attribuent l'institution des béguines à Ste.-Begghe, fille de Pépin de Landen, fondatrice de l'abbaye d'Andennes. Cette attribution provient de l'analogie que ces auteurs croyaient avoir existée entre l'institut des béguines et celui des chanoinesses d'Andennes; mais ils n'avaient point remarqué la différence qui existait entre le chapitre noble des chanoinesses d'Andennes et le monastère fondé primitivement en ce lieu par Ste.-Begghe. Lors de sa fondation, au VIIe siècle, cet établissement religieux était un véritable monastère, soumis à la règle de St-Benoît et à la stricte clôture, n'ayant aucune analogie avec les béguinages. Ce ne fut que vers 1155 que ce monastère fut sécularisé et converti en chapitre noble de chanoinesses [2].

C'est un prêtre de Liége, nommé Lambert Lebègue, qui fut le véritable fondateur des béguines des Pays-Bas. Ce Lambert Lebègue fit bâtir, en 1179, sur un terrain qui lui appartenait, une église dédiée à St-Christophe et quelques maisons contiguës pour servir de retraite à des filles dévotes. Celles qui embrassèrent ce nouvel institut furent appelées Béguines, du nom de leur fondateur, et leur refuge, Béguinage.

L'institut de ces béguines à Liége éprouva dans son principe beaucoup de difficultés, parce que son fondateur, après cette

[1] J'ai publié la description de ce monument dans le 3e volume du *Bulletin et Annales de l'Académie d'Archéologie*, page 28 et suivantes.

[2] De Marne, *Histoire de Namur*, (édition in-4°, page 68).

création, se mit à prêcher publiquement contre les mauvaises mœurs des prêtres et des dignitaires ecclésiastiques. Les sermons de Lambert Lebègue furent très-goûtés par le peuple de Liége, qui souffrait beaucoup par les déréglements de son clergé, et ils attirèrent un grand concours d'auditeurs autour du nouveau réformateur. L'évêque Raoul de Zeringen, excité par les plaintes des chanoines, qui le sollicitaient de punir le révélateur de leurs vices, fit arrêter Lambert Lebègue; mais les clameurs du peuple le forcèrent de rendre Lambert à la liberté. L'évêque l'envoya alors à Rome pour y faire examiner ses doctrines dans l'espoir que le pape les condamneraient; mais Lambert fit triompher sa cause auprès du souverain pontife, qui le renvoya à Liége, muni des pouvoirs nécessaires pour la continuation de sa mission. Lambert mourut à Liége en 1183, après avoir vu son institution répandue dans beaucoup de villes des Pays-Bas [1].

Au commencement du XIVe siècle, l'institut des béguines, si florissant jusqu'alors, se vit sur le point d'être supprimé, parce qu'on le confondait avec la secte des beggards et béguines dont les erreurs avaient été condamnées par le Concile de Vienne en 1311 : il fallut pour tranquilliser le peuple, que le pape Jean XXII déclara, par une décrétale, que la censure du Concile de Vienne ne regardait point les béguines des Pays-Bas, qui n'avaient eu aucune part aux erreurs des beggards, et ne tiraient point leur origine de ces hérétiques, mais bien de Lambert Lebègue [2]. Cette déclaration du pape prouve qu'au XIVe siècle, on n'avait point de doutes à l'égard du véritable fondateur des béguines et que l'erreur des auteurs, qui attribuent cette fondation à Ste-Begghe, date d'une époque postérieure et plus moderne.

L'établissement du béguinage de Tongres doit avoir eu lieu peu de temps après l'institution des béguines à Liége, car il existait déjà avant l'année 1257, hors de la porte de St-Trond

[1] Bouille, *Histoire de Liége.*
[2] Ibidem.

(Cruys-poort), à proximité de l'hospice de St-Jacques qui, à cette époque, se trouvait aussi hors de l'enceinte de la ville. Il paraît que le béguinage fut détruit pendant les troubles qui agitèrent le pays de Liége sous l'épiscopat de Henri de Gueldres.

Les béguines, pour éviter à l'avenir une pareille catastrophe, demandèrent en 1257, à l'évêque de Liége, l'autorisation de transférer leur demeure dans l'enceinte de la ville. L'évêque accueillit cette demande et autorisa les béguines à bâtir leurs habitations, une chapelle ou église et à établir un cimetière, le tout sur un terrain situé à l'endroit nommé de *Mure*, près du Jard, à Tongres [1]. En 1289, l'évêque Jean de Flandres les autorisa à agrandir le béguinage [2]. Il paraît que ce ne fut qu'après cet agrandissement qu'on commença la construction de l'église, car ce n'est que le 21 octobre 1294, que l'autel y fût consacré par le suffrageant de Liége, François, évêque de Sélivrée [3].

L'état de prospérité dont le béguinage de Tongres jouit bientôt après son érection, ne tarda point à altérer la stricte observance des réglements; déjà en 1266, l'évêque Henri de Gueldres fut forcé de nommer pour visiteur du béguinage, Regnier, écolâtre du chapitre de Tongres, et de lui enjoindre de corriger tous les abus qui pouvaient s'être introduits dans le régime et les mœurs des béguines [4].

En 1353, l'évêque Engelbert de la Mark chargea un chanoine de Liége, nommé Léonard de Northoff, de faire un réglement pour les béguines de Tongres, et malgré les sévères prescriptions des statuts généraux, faits en 1545, le luxe avait fait de tels progrès qu'en 1703, on dut faire un nouveau réglement somptuaire. Les béguines de Tongres reconnaissaient Ste-Catherine pour leur patronne, elles formaient une congrégation soumise

[1] Archives du béguinage à Tongres, *Register der fundatien*, pag. 51 et suiv.
[2] Ibid.
[3] Ernst, *Tableau histor. des suffragants de Liége*, page 94.
[4] Manuscrit de Salomon Henrici, t. I, page 32.

à des vœux temporaires d'obéissance et de chasteté, et conservaient la propriété et la libre disposition de leurs biens. Dans l'origine on n'admettait au béguinage que des filles ou veuves nées dans la ville de Tongres et issues de mariages légitimes, dans la suite on se montra moins sévère dans l'application de la première de ces dispositions. Chaque béguine devait posséder un revenu suffisant pour son entretien et était forcée d'acheter à son entrée la jouissance viagère d'un quartier ou d'une maison du béguinage. Les béguines avait un curé particulier pour leur administrer les sacrements, ainsi qu'à leurs novices et servantes. Ce curé conjointement avec la maîtresse des béguines avait la direction et la discipline du béguinage. Les béguines n'étaient admises qu'après un noviciat; elles étaient astreintes à porter un costume uniforme de couleur sombre; leurs vêtements devaient être modestes et déponrvus de garnitures quelconques; l'usage des corsets, des gants, des bijoux, des dentelles, des tabliers et mouchoirs en soie ou en crêpe, leur était défendu et la maîtresse avait le droit de confisquer tous les meubles et objets de luxe qu'elle tronvait dans les logis des béguines, lors de sa visite annuelle. La danse, les jeux de hasard et les régals avec des clercs ou laïques leur étaient interdits, sous peine d'excommunication. Leur logis ne pouvait avoir qu'un seul feu allumé; elles n'osaient élever aucun enfant ou chien dans leurs demeures, et elles ne pouvaient se confesser que dans l'église, sauf le cas de maladie [1].

La réunion des provinces belges à la république française amena la suppression du béguinage de Tongres, ainsi que celle des autres établissements religieux du pays. Les béguines essayèrent vainement de s'opposer à l'exécution de la loi du 18 août 1792, promulguée en Belgique par un arrêté du 7 fructidor an V; leur association fut dissoute et leurs biens donnés à l'administration des

[1] *Archives du béguinage de Tongres et mémoire sur la destination des biens des ci-devant béguinages*, par MM. L. Defastré et Jaminé.

hospices, qu'on chargea de prendre des mesures pour assurer aux béguines la conservation de leurs droits et tous les secours qui leur étaient dûs aux termes de leur institution. Les béguines conservèrent la jouissance des maisons et quartiers dont elles avaient acheté le droit d'habitation; et ce ne fut qu'au fur et à mesure de leur décès que les demeures des béguines ont été converties en écoles et en habitations particulières. On a démoli dans les dernières années le mur de clôture du béguinage, afin d'aérer ce quartier de la ville, et le cimetière a été converti en place publique.

L'église du béguinage a été conservée au culte; cet édifice formait une croix latine régulière avant qu'on y eût ajouté des bas-côtés, actuellement les bras du transept dépassent à peine les murs des nefs latérales : le chœur présente une disposition qu'on retrouve rarement dans les édifices religieux du XIIIe siècle; au lieu de se terminer en abside arrondie, il offre un mur droit, ce qui lui donne la forme d'un carré rétréci. La grande nef est séparée des bas-côtés par six piliers, flanqués de quatre colonnes, dont les chapiteaux variés prennent leurs ornements dans la flore du pays et où dominent les feuilles de persil, de vignes et les rosaces. Ces piliers soutiennent des arcades ogivales dont les nervures, ainsi que celles de la voûte, ont été supprimées lors de la malheureuse restauration qu'a subie ce monument. Autrefois l'église était éclairée par de belles fenêtres ogivales, à trois compartiments, et ornées de trèfles; mais la plupart de ces fenêtres grâcieuses ont été remplacées par de lourdes croisées à plein cintre, qui n'ont plus aucun rapport avec le style de l'église. D'après une inscription qui se trouve sur une de ces nouvelles fenêtres, il parait que cet acte de vandalisme a été commis, en 1721, par le curé Truyens. A l'extérieur les travées sont séparées par des arcs-boutants, qui ont perdu leurs formes primitives. Les murs intérieurs des bas-côtés, présentent quatorze enfoncements ou arcades qui étaient ornés autrefois de peintures, représentant les stations de la passion du Sauveur : ces peintures et d'autres qui se trouvaient dans l'église ont disparu sous les couches de badigeon.

L'ancienne tour et la toiture de l'église, ayant été détruites par le grand incendie de 1677, on renouvela le toit de l'église, et, en 1719, on plaça au-dessus du transept une tourelle en charpente. L'église était autrefois pavée de belles dalles tumulaires, portant les effigies et les armoiries des bienfaiteurs du béguinage. Ces monuments, précieux pour la science héraldique, viennent d'être remplacés par des carreaux en marbre. Les autels, la chaire, placée en 1711, et l'orgue établi en 1778, n'offrent rien de remarquable. Deux morceaux de sculpture sur bois méritent l'attention de l'ami des arts : l'un est un confessionnal orné de guirlandes et des statues de St-Pierre et de Ste-Marie Magdelaine. — On lit sur le fronton l'inscription suivante :

R. D.

GEORGIUS PALVDANVS TRVDONENSIS PRIVS PASTOR RVTTENSIS NVNC HVIVS BEGINAGY SACELLORUM PRESLIVR ET QVINTO DENO LAVDABILIS ANNO HASSEDES IVBILANS ERIGIT ORNAT OBIT 9 MAII. —

L'autre est une niche, placée près du cœur et renfermant un *ecce homo*; elle est ornée de sculptures représentant les instruments de la passion. Une inscription porte qu'elle a été faite par ordre d'Anne Defloz, en 1686. On remarque dans le chœur une statue de St-Michel, terrassant le démon. Cette statue porte sur le bouclier les mots QVIS VT DEVS, ce qui ferait présumer qu'elle appartenait à la Société des Michielen, dont ces mots formaient la devise. On lit sur le socle l'inscription suivante :

VOX TVA MICHAEL ET PVGNA
QVIS VT DEVS
DVX GLORIOSISSIME
SVPERNI — EXERCITVS
ASSISTE NOBIS.

Plusieurs beaux tableaux ornent l'église du béguinage : celui du grand autel, dû au pinceau de Crayer et représentant le Christ en croix, attire surtout le regard des connaisseurs. A diverses reprises on a offert des sommes considérables pour ce chef-d'œuvre;

heureusement ces offres ont été refusées. Au-dessus du tabernacle du grand autel, se trouve un magnifique Christ en ivoire; il est à regretter que cette sculpture délicate ne soit pas placée dans un endroit plus accessible à la vue, et où le mérite et le fini du travail pourraient être appréciés. Ce Christ provient du couvent des clarisses de Tongres. On voit dans le chœur une sculpture en bois, en forme de double galerie, dans les arcades de laquelle se trouvent la Vierge, entourée de St-Joseph et de Ste-Catheriue, protecteurs du béguinage, les douze apôtres et le Christ entre St-Charlemagne et Ste-Begghe, et se terminant par trois tableaux qui représentent le Christ au Jardin des Oliviers, le Christ en croix et la Résurrection. Cet ouvrage sculpté assez délicatement, paraît dater de la fin du XVe siècle.

Le trésor de l'église renferme plusieurs beaux morceaux d'orfèvrerie, entre autres une remontrance en vermeil ornée de statuettes, quelques calices et reliquaires anciens et une croix de rosaire d'un travail précieux; les ornements d'autel et les habillements sacerdotaux offrent quelques objets remarquables par la beauté du travail et la richesse des tissus.

III. L'hospice de St-Jacques.

L'époque de la fondation de cet hospice est inconnue et ne se trouve indiquée dans aucun document historique. Je peuse qu'il fut fondé, ainsi que la plupart des hospices du pays de Liége, vers la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe. L'hospice de St-Servais à Maestricht, destiné primitivemeut à héberger les pélerins qui se rendaient au tombeau de ce saint évêque, fut fondé, dans le courant du XIIe siècle, et c'est vers l'an 1200 que Jean de Gravorie, bourgeois de Liége, qui avait fait laborieusement le voyage pieux de St-Jacques de Compostelle, en Galice, résolut à son retour, d'exercer l'hospitalité envers les pélerins dans sa maison ; et par son testament, il y fonda un hospice, sous

l'invocation de St-Abraham [1]. Il me semble rationnel de fixer au commencement du XIIIe siècle la fondation de l'hospice de Tongres, destiné principalement à loger les pélerins qui se rendaient à Compostelle, parce que c'est vers cette époque que les voyages pieux en Galice sont devenus plus fréquents, par suite des empêchements que les pélerins éprouvaient à se rendre à Jérusalem, après la mort de Saladin. D'ailleurs, c'est aussi vers cette époque que s'introduisit l'usage d'imposer aux criminels, au lieu de châtements corporels, des voyages de dévotion à St.-Jacques en Galice, à Chypre ou à Notre-Dame de Rochemadour; usage qui augmenta considérablement le nombre des pélerins, car dans ce siècle les infractions aux mœurs, dont ces voyages servaient principalement d'expiations, étaient très-nombreuses.

Il résulte des archives de l'hospice, que cet établissement se trouvait dans la deuxième moitié du XIIIe siècle, hors la porte de St.-Trond (Cruyspoort), à l'endroit occupé actuellement par le Casino. Cet hospice primitif fut détruit en 1276, et rebâti dans l'intérieur de la ville en 1282.

Dès l'origine, l'hospice de Tongres était divisé en deux parties, l'une destinée à l'hébergement des pélerins, et l'autre nommée *Beyaert*, à recevoir des malades, comme dans tous les hôpitaux de cette époque. Le service en était confié à des religieux des deux sexes; il paraît même que les religieux et les sœurs demeuraient ensemble, dans le même bâtiment, sans qu'aucune clôture ne séparaient les deux sexes; cela résulte du réglement intérieur rédigé par l'écolâtre Reynier, nommé visiteur en 1249, et qui se trouve transcrit dans les archives de l'hospice. Cette communauté était régie par un prieur, nommé par la régence de Tongres sur une liste triple de candidats, désignés par les desservants de l'hospice. Le doyen du chapitre de Notre-Dame à Tongres avait été nommé, par le St.-Siége, visiteur et administrateur spirituel-perpétuel de cet établissement.

[1] Bouille, *Histoire de Liége*, tome I, page 211.

La bonne harmonie entre la régence et l'administration de l'hospice fut sonvent troublée, parce que les prienrs voulaient affranchir l'hospice du traitement des malades, en prétextant qu'il avait été exclusivement fondé pour le logement des pélerins qui se rendaient ou revenaient de Compostelle. En 1345, le prieur refusa sous ce prétexte de recevoir un bourgeois malade. Ce refus occassionna une violente émeute, pendant laquelle le peuple en fureur se porta à l'hospice et le saccagea. Le prieur obtint du pape Innocent VI une bulle de protection, qui menaçait d'excommunication tous ceux qui à l'avenir se porteraient à de pareils excès.

Le 24 février 1399, la même cause produisit les mêmes effets. Le peuple conduit par les magistrats envahit l'hospice et voulut se porter aux plus graves excès envers le prieur; celui-ci parvint à échapper de leur main et alla se cacher, dans la tour de l'église, d'où il assista à la dévastation de l'hospice; le prieur porta plainte à l'official de Liége, qui, par ordre de l'évêque Jean de Bavière, lança l'excommunication contre les agresseurs. Cette mesure sévère n'empêcha point les bourgmestres de Tongres de soutenir les droits des bourgeois, d'être soignés à l'hospice pendant leurs maladies; et en 1460, ils eurent encore l'occasion de forcer le prieur de respecter ces droits; l'official lança encore une excommunication contre eux, mais cette arme sacrée, trop souvent prodiguée dans le but de soutenir les excès et les exactions du clergé, avait perdu de son prestige.

En 1467, malgré les immnnités ecclésiastiques, la régence assujettit les biens de l'hospice à payer les mêmes charges que les bourgeois devaient payer; mais le 23 mai de l'année suivante, le pape accorda au prieur une bulle, qui exemptait les biens de la communauté, du payement de toutes charges ou contributions.

De nouveaux différends éclatèrent en 1478, entre le prieur et la régence; ces différends furent réglés par l'évêque, Louis de Bourbon, pendant son séjour à Tongres, le 29 avril 1479. Le prieur reconnut en sa présence les bourgmestres de Tongres

comme Mambours de l'hospice et comme ayant droit à la vérification des comptes de cet établissement [1]. Ce fut d'après cet arrangement que la régence admit, cette même année, André Van Riempst, comme frère-profès à l'hospice, après avoir prêté serment d'obéissance à la ville. Ce frère fut présenté au doyen du chapitre et conduit à l'hospice [2].

Il paraît que, malgré l'arrangement de 1479, les rancunes contre la régence n'étaient pas encore oubliées à l'hospice, et qu'on voulait encore empiéter sur ses droits; car en 1488, la régence dut faire publier une ordonnance, qui déclarait que personne, soit prieur, frères, nonnes ou employés, ne pourrait être admis à l'hospice, sans avoir préalablement prêté serment d'obéissance à la régence [3].

En 1513 la régence s'opposa à la nomination d'nn prieur, parce que ces formalités n'avaient point été observées; l'official de Liége évoqua cette affaire et excommunia la régence.

La maladie contagieuse qui sévit à Tongres en 1519, amena de nouveaux débats avec le prieur de l'hospice, qui refusa de recevoir les malades; la régence ne put le contraindre et fut forcée de faire établir un lazaret, et de faire venir de Hasselt des frères cellites, pour soigner les malades. Ce refus du prieur ranima des querelles qu'on croyait éteintes; le prieur s'adressa au pape Adrien et obtint, en 1522, une bulle qui lui donnait gain de cause, en déclarant qu'il n'avait point besoin de recevoir les malades, mais uniquement les pélerins; cette bulle déclarait aussi que le pouvoir laïque n'avait pas le droit de s'immiscer dans le choix du prieur, des frères ou des uonnes.

Ces querelles ne se terminèrent qu'en 1529; alors le prieur, de

[1] Archives de l'hospice.

[2] Archives de la ville, *Register Plebiscita*, ad anno 1479.

[3] En 1399, le personnel de l'hospice avait été fixé à un prieur, quatre frères, six nonnes et quatre employés civils, savoir : un brasseur, un maître maçon, un receveur des rentes et un directeur de l'hôpital (Beyart meester), toutes ces personnes devaient être admises par la régence.

guerre lasse, déclara à la régence qu'à l'avenir, il ne s'opposerait plus à recevoir au Beyart de l'hospice, les malades ni les infirmes de la ville. Le prieur ne se conforma pas longtemps à cet accord, car lorsqu'on voulut y conduire, en 1532, les personnes atteintes de la maladie contagieuse qui ravageait la ville, il s'opposa à leur réception et fit fermer les portes de l'hospice; cette conduite déloyale et peu chrétienne exaspéra le peuple, qui força les portes du Beyart et y déposa les malades; le prieur porta plainte à la régence, celle-ci refusa de poursuivre les perturbateurs et déclara même se porter partie pour eux; alors le prieur s'adressa à l'évêque qui, malgré les torts graves du prieur, approuva sa conduite et défendit à la régence de le vexer à l'avenir. Ces mêmes faits se répétèrent en 1567, et les refus du prieur occasionnèrent de grands frais à la ville, puisque la régence se vit forcée de faire venir des personnes étrangères pour soigner les bourgeois atteints de la contagion.

Une maladie qui régna à Tongres, en 1669, vint réveiller les dissentions entre le prieur et la régence: le prieur se refusa encore à recevoir les malades, mais mit à la disposition de la ville, des lits et autres meubles; la régence acheta alors une maison, rue St.-Jean, et appela des sœurs grises du couvent de Diest, à qui elle remit les soins de cet hôpital.

En 1684, les chanoines réguliers nommèrent, comme prieur de l'hospice, un certain André Driesen, sans consulter la régence; les bourgmestres refusèrent de ratifier cette nomination et ordonnèrent aux sœurs de l'hospice de lui présenter, selon l'usage, une liste de trois candidats; le nouveau prieur et les religieuses proposèrent à la ville en forme de transaction, d'approuver la nomination du prieur Driesen, en promettant pour l'avenir de respecter les droits de la ville.

L'occupation de Tongres par les troupes impériales et danoises en 1736, fut l'occasion d'un nouveau et grave conflit entre la régence et les directeurs de l'hospice. Le 23 janvier de cette année, la régence envoya un militaire de la garnison à l'hospice,

afin d'y être traité : le prieur et la mère supérieure des religieuses refusèrent de le recevoir et laissèrent ce malheureux au milieu de la rue, malgré la rigueur de la saison; la régence fit sommer plusieurs fois le prieur de le recevoir, mais en vain. La régence, indignée de cette acte de révolte et d'inhumanité, résolut d'agir avec vigueur et chargea le bourgmestre de se transporter à l'hospice, muni du marteau magistral, afin de faire ouvrir les portes de l'hospice et les salles du Beyart pour y introduire le malade. Le bourgmestre se rendit à l'hospice, environné d'une foule de bourgeois. A son arrivée, le prieur et la supérieure se présentèrent à la porte et lui déclarèrent que la régence n'avait point le droit d'envoyer des malades dans le couvent de St.-Jacques qui, d'après eux, n'avait été fondé que pour recevoir et héberger, pendant une nuit, les pélerins et non pour soigner des malades, surtout des étrangers, professant une religion déclarée hérétique par l'église. Le bourgmestre, fermement résolu à maintenir les priviléges de la ville, ne se laissa pas arrêter par cette singulière protestation, il fit forcer et briser les portes et déposer le malade dans une des salles du Beyart. Le prieur et les religieuses portèrent plainte à l'évêque de Liége, en soutenant que le bourgmestre avait violé leur règle en s'introduisant avec violence dans l'établissement, qu'ils nommaient leur couvent; l'évêque demanda des explications à la régence et chargea la cour échevinale de faire une enquête. Il résulta des informations que de temps immémorial, l'hospice avait été partagé en deux parties, l'une pour loger les pélerins et l'autre pour recevoir les malades: qu'en tout temps les malades y avaient été reçus et soignés par les sœurs, établies à cet effet à l'hospice par la régence, que les militaires malades ou blessés, lorsque la ville avait garnison, y avaient été traités également, sans distinction de religion ou de maladie, et que cela avait encore eu lieu sans contestation en 1688 et en 1702. Ces renseignements firent tomber les plaintes du prieur et des nonnes, et il leur fut enjoint de ne plus mettre d'opposition à la réception des militaires à l'hospice; pour indemniser

l'hospice des dépenses extraordinaires, que les militaires malades lui occassionnèrent, la régence lui accorda le 15 décembre 1738, un subside de 200 florins, tout en protestant que cela ne préjudicierait point à ses droits de refuser des indemnités à l'avenir.

La mauvaise issue des plaintes du prieur et des religieuses de l'hospice, ne les empêcha pas de recommencer la même opposition contre la régence en 1743 et 1746, en refusant de recevoir les malades et blessés de l'armée alliée; les bourgmestres durent encore faire usage du marteau magistral pour les contraindre à ouvrir les portes du Beyart.

Lors de l'arrivée des troupes françaises à Tongres, au mois de septembre 1746, les religieuses, soutenues par le comte de Noailles, qu'elles avaient mis dans leurs intérêts, obtinrent un ordre qui défendait de porter des malades à l'hospice: la régence députa quelques-uns de ses membres auprès du comte pour lui démontrer les droits de la ville sur l'hospice; mais le comte se contenta de répondre qu'il ne voulait pas qu'on vexât les religieuses, et ordonna de faire traiter ailleurs les malades. La régence ne put que protester contre cet abus de l'autorité militaire; les religieuses n'admirent ensuite dans leurs salles que les officiers français blessés. Le 12 octobre le commissaire général des guerres somma la régence d'envoyer à l'hospice des personnes pour soigner ces officiers; la régence refusa d'obtempérer à cette sommation en se fondant sur ce que les sœurs étaient établies à l'hospice pour soigner elles-mêmes les malades. Sur cette réponse, qu'il ne put s'empêcher de trouver juste, le commissaire requit seulement la régence de fournir 500 draps de lits pour l'hospice, en promettant que les sœurs en rembourseraient le prix.

La régence ne pouvant fournir immédiatement cette grande quantité de draps, fit une quête pour en demander chez les bourgeois et put ainsi satisfaire à la réquisition.

La guerre sourde entre le prieur et la régence continua encore pendant le cours de l'année suivante: le prieur fit imprimer un libelle contre la régence que celle-ci fit réfuter. En 1749, le

prieur, soutenu par le doyen du chapitre, refusa de rendre ses comptes à la régence, les bourgmestres allaient se voir forcés d'agir comme la régence l'avait fait au XVIIe siècle dans un cas identique, c'est-à-dire de suspendre le prieur de ses fonctions et d'en nommer un autre à sa place. Le prieur mieux conseillé en 1749, ne laissa pas aller les choses aussi loin; il rendit ses comptes et n'entreprit plus rien contre les droits de la ville.

La bonne intelligence régna ensuite jusqu'au moment de la suppression des ordres religieux par le gouvernement français: l'hospice à cette époque fut rendu à l'administration civile.

En 1814, un incendie menaça de détruire tout l'hospice, encombré à cette époque par de nombreux soldats français, atteints du typhus; le chronogramme suivant placé au-dessus de la porte d'entrée conserve la mémoire de cet événement :

IGNE FVRIOSO DEVASTABATVR CIVIBVS PAVPERIBVS AC MILITIBVS ÆGROTANTIBVS RESTAVRATVR.

Après que les malades eurent été soignés, pendant de longues années, par des personnes laïques, on confia ce soin à des sœurs de l'institut de St-Charles de Nancy.

Les anciens bâtiments de l'hospice n'offrent rien de remarquable: on a commencé en 1846 à les reconstruire d'une manière plus solide et plus grandiose.

En 1660 on posa la première pierre de la chapelle, qui fut achevée en 1662 et consacrée, le 3 septembre de cette année, par le suffrageant de l'évêque de Liége.

Dans cette chapelle se trouve un beau mausolée en marbre, élevé à la mémoire de la comtesse de Hinnisdael, née de Berchem. Ce mausolée consiste en un sarcophage, surmonté des armoiries de Hinnisdael et de Berchem et de draperies: sur le sarcophage est couchée la statue de la défunte, dûe au ciseau du célèbre sculpteur Delcour, de Liége; autour des draperies se trouvent les écussons des divers quartiers de famille, savoir : *Van Berchem*, *Bocholt*, *Rovelasca*, *Kestelt*, *'T Serclaes*, *Vander Hulst*, *Altuna*, *Ackeren* dit *Noris*, *Kieffel*, *Asseliers*, *Vanderburch*, *Smalevelt*, *Vanderburch*, *Smalevelt*, *Sneek et Schoordyk Van Rynouwen.*

Sur le devant du sarcophage on lit l'inscription suivante :

D. O. M.
et memoriæ
Perillustris dominæ Mariæ Annæ
Florentiæ Theresiæ de Berchem,
dominæ et hæredis de Tongelaer,
Crainhem, S.ti Petri et S.ti Lamberti
super Woluwe, Stockel etc.
ex perantiqua et illustri Stirpe de
Berthout de Mechlinia oriundæ
defunctæ 31 X.bris 1697 conjugis
charissimæ posuit
Perillustris dnus Franciscus comes
de Hinnisdael dominus de Betho,
Soumagne, Melin, Oleije, Grantaxhe,
S.ti Stephani super Woluwe etc.

Une dalle en cuivre qui se trouve dans le chœur, recouvre l'entrée du caveau où repose la comtesse de Hinnisdael.

IV. La porte de Visé.

Cette porte, qui fait partie de l'enceinte de la ville, est appelée en flamand *Moerepoort*, parce que les terrains, situés hors de cette porte, formaient autrefois de vastes marais, dont le dernier n'a été desséché qu'en 1755. Cette porte consiste en un donjon élevé, de forme carrée, bâti en pierres noyées dans la chaux, garnies d'un revêtement en pierres de sable, la partie supérieure de la tour forme terrasse, et a ses quatre angles garnis de tourelles ou guérites prismatiques, avançant en encorbellement hors du mur: le sommet des murs de revêtement et les tourelles étaient autrefois garnis de créneaux; car l'on voit encore autour des couronnements, un rang d'arcatures destinées à les soutenir.

Ce donjon ou tour, dont l'intérieur offre trois étages, est percé de plusieurs fenêtres carrées et cintrées, et d'une porte ogivale: à l'extérieur on remarque, au-dessus de l'ouverture de la porte, l'emplacement de la herse et les ouvertures qui servaient à la manœuvrer. A la partie intérieure, à côté de la grande porte, se trouve une petite, qui donne accès dans le donjon. On a placé au-dessus de cette petite porte, une pierre taillée en demi-cercle, portant l'inscription suivante, en caractères gothiques : ✠ ANNO DNI M CCCLXXIX MĒSIS MARTII III . . . . . .

Cette inscription, qui indique l'époque de la construction de la porte de Visé, est malheureusement effacée en grande partie : elle donnait probablement encore d'autres renseignements sur la construction de la partie de l'enceinte, dont cette porte fait partie. La porte de Visé offre tous les signes distinctifs qui distinguaient les monuments militaires de la fin du XIVe siècle, elle est donc un des rares spécimens des fortifications de cette époque.

La tour ou porte de Visé échappa à toutes les démolitions que les divers siéges et demantèlements de Tongres occasionnèrent ; il était réservé à l'époque moderne de faire courir deux grands dangers de destruction à ce monument. Le premier acte de vandalisme auquel il échappa, eut lieu lorsque les Français se furent emparés de Tongres en 1673, et que Louis XIV voulut faire abattre toutes les portes de cette ville : on établit plusieurs mines sous le donjon, qui heureusement éclatèrent obliquement et sans occasionner des dégâts notables à ces fortes murailles; la mort de plusieurs artilleurs causée par ces tentatives, firent renoncer le roi à cette œuvre de destruction.

De nos jours, la porte de Visé échappa au second ; le mur de revêtement menaçant ruine, la régence crut qu'il serait prudent de faire abattre le donjon ; heureusement quelques amis de l'art se hâtèrent de faire comprendre à la régence, que la construction principale n'offrait aucune marque de vétusté et qu'il serait plus économique de réparer le revêtement de la porte de Visé, que d'abattre le donjon et de le remplacer par une construction

moderne. Ces raisons triomphèrent auprès de la régence; elle ordonna la conservation du monument et le fit réparer [1].

V. Corporations de Métiers.

Les corporations de métiers furent créées et organisées à Liége en 1297, afin de rendre plus régulières et moins orageuses les élections magistrales et les réunions populaires. Il paraît qu'à Tongres l'organisation des métiers n'eut lieu que vers le milieu du XIVe siècle, et qu'on ne leur accorda leurs chartes ou réglements que vers la fin du même siècle; car la charte des bouchers, la plus ancienne entre celles conservées aux archives, n'est datée que de l'année 1399.

Les corporations des métiers de Tongres étaient au nombre de douze, savoir: les bouchers, les boulangers, les brasseurs, les cordonniers, les drapiers, les foulons, les merciers, les maréchaux ou fèvres, les pelletiers ou fourreurs, les tailleurs, les tanneurs et les tisserands. En 1477, la régence voulut créer un 13e métier en faveur des tondeurs de draps *(droogscheerders)*, mais cette érection fut annulée par les douze corporations existantes.

Les corps de métiers jouissaient anciennement d'une grande influence, puisqu'ils avaient le droit d'élire les bourgmestres et les autres membres de la régence: aucune mesure décrétée par la régence ne pouvait être exécutée légalement sans avoir été approuvée par les corps de métiers convoqués en assemblée générale. Chaque métier était régi par un gouverneur, élu annuellement et qui devait siéger journellement à la maison-de-ville avec la régence. Les métiers possédaient chacun un local ou une chambre pour leurs réunions particulières: lors des assemblées générales ils se réunissaient au Marché aux lins; les réunions avaient lieu par ordre des gouverneurs ou de la régence. Tous les ans, les métiers nommaient

[1] Le dessin de la porte de Visé qui accompagne cet article est dû au crayon de M. C. Claes, de Tongres.

un membre de chaque corporation pour vérifier les comptes communaux et les approuver. Les gens des métiers composaient les milices de la ville, et chaque compagnon ou maître devait être pourvu d'armes défensives et offensives. Chaque corporation possédait l'artillerie, les charriots et les tentes nécessaires pour entrer en campagne. Les gens des métiers devaient entretenir les fortifications de la ville, soit au moyen de corvées, soit par des prestations en argent. L'admission dans les métiers n'avait lieu qu'après un apprentissage plus ou moins long, un examen d'aptitude et le payement d'une certaine somme au profit du métier: aucun clerc ni bâtard ne pouvait être admis. Dans le principe les droits d'entrée à payer aux métiers étaient très-élevés: en 1484 la diminution des gens de métiers, occasionnée par les guerres perpétuelles et les maladies contagieuses, porta la régence à diminuer ces droits, et à les fixer à 3 florins du Rhin. En 1506, le droit d'admission fut même reduit à un florin de Horn.

Les troubles qui ne cessèrent d'agiter le pays de Liége à la fin du XVe siècle, avaient introduit partout des ferments de révolte: les désordres et les émeutes continuelles des gens des métiers, forcèrent la régence de Tongres de décréter, le 15 novembre 1484, qu'à l'avenir aucune convocation ou assemblée des métiers ne pourrait avoir lieu sans l'autorisation de la régence, sous peine d'un pélerinage à S^{t}.-Jacques de Compostelle. En 1524, les revenus des métiers ayant diminué, la régence accorda à chacun d'eux une rente annuelle de 3 florins d'or pour l'entretien de leurs locaux, enseignes, artillerie et bijoux.

Les métiers de Tongres continuèrent à jouir de leurs priviléges jusqu'au règne de Maximilien Henri de Bavière. Cet évêque voulant détruire leur influence qui avait été si dangereuse sous les règnes de ses deux prédécesseurs, prit pour motif les troubles qui signalèrent les rénovations magistrales de 1684, pour leur défendre, par règlement du 2 octobre 1685, toute participation aux élections de la régence; pour annuler encore plus cette influence, il confisqua leurs revenus et les destina à couvrir les dettes de la ville.

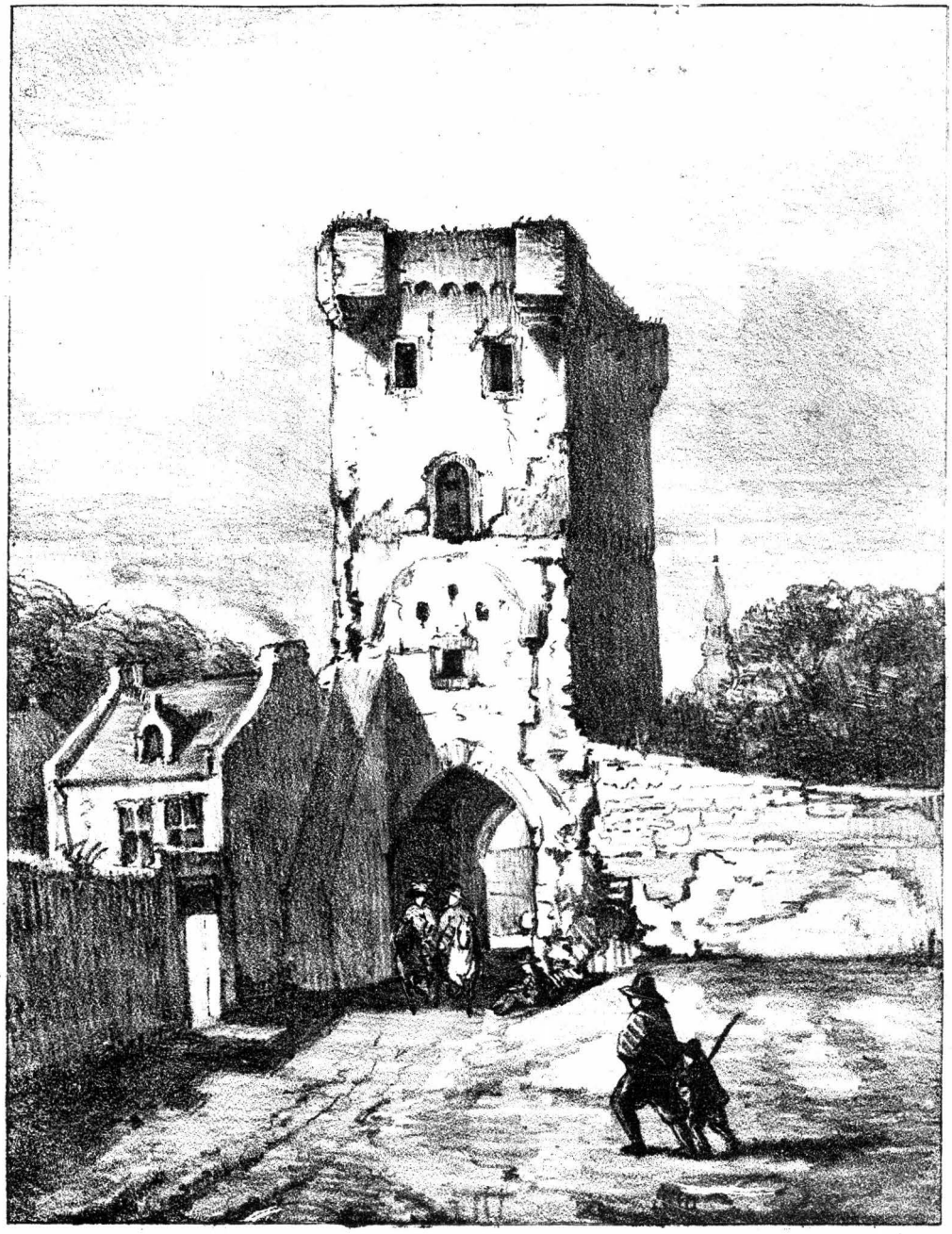

L'évêque Joseph Clément de Bavière rendit aux corps de métiers une partie de leurs priviléges: il ordonna, par son réglement du 23 août 1716, que la nomination des membres de la régence devait être faite par des électeurs choisis par les corps de métiers, que tous les bourgeois, pères de famille, devraient se faire inscrire dans une des corporations de métiers de la ville, mais que cette inscription ne leur donnerait aucun droit d'exercice du métier à moins qu'ils ne l'eussent acheté ou acquis d'une autre manière.

Les corporations de métiers furent supprimées à Tongres, lors de l'arrivée des Français dans le pays.

Indépendamment des règles et priviléges communs à tous les métiers en général, chacun d'eux était régi par une charte particulière: un coup-d'œil sur chacune de ces organisations terminera ces recherches sur les corporations.

Bouchers.

Ce métier était l'un des plus importants de la ville; sa charte remontait au 6 avril 1399; elle fut renouvelée le 10 avril 1470 et en 1634. Les bouchers possédaient le droit exclusif de vendre les viandes ou de les saler dans la ville et banlieue: en revanche ils étaient astreints à plusieurs mesures de police. Ils étaient tenus de fournir leurs étaux des viandes nécessaires pour la consommation des bourgeois, et ces viandes devaient être de bonne qualité. S'ils étalaient des viandes gâtées ou provenant de bêtes malades ou de moutons galleux, ils perdaient le métier; ils ne pouvaient étaler de la viande de taureau ou de truie, sans y mettre une étiquette, avertissant l'acheteur de la nature de ces viandes. Les bouchers mariés osaient seuls abattre des bœufs ou antres forts bestiaux; les jeunes gens devaient se contenter de tuer des moutons et des veaux.

Boulangers.

Ce métier comprenait les boulangers et les meuniers; sa charte était fort ancienne et remontait aux premières années du XVe

siècle, puisque les amendes y sont stipulées en *Wilhelmus-Guldens* (florins d'or de Guillaume IV, comte de Hollande et de Hainaut, qui gouverna de 1404 à 1416). L'évêque Louis de Bourbon y ajouta quelques articles, le 26 juillet 1469; elle fut renouvelée en dernier lieu, le 19 juin 1690. Primitivement les boulangers reconnaissaient St-Josse pour leur patron; mais ensuite, ils choisirent deux protecteurs, St-Albert pour les boulangers et Ste-Lucie pour les meuniers. Les meuniers seuls osaient moudre les grains pour la ville et banlieue, et les boulangers y avaient le droit exclusif de cuire le pain, et de fabriquer les gâteaux. Le pain devait être fait de pure farine de seigle ou de froment, et être vendu d'après la taxe hebdomadaire, établie par la cour échevinale. Les échevins étaient tenus de faire de temps à autre la visite des boutiques des boulangers, afin de vérifier la qualité et le poids du pain. Les boulangers étaient tenus de livrer aux bourgeois qui les chargaient de fabriquer leur pain, 40 livres de pain de seigle et 30 livres de pain de froment, par mesure de ces grains qu'on leur remettait.

Brasseurs.

St.-Arnold était le patron de ce métier, qui comprenait outre les brasseurs, les meuniers de Moult et les cabaretiers. La date de la charte primitive des brasseurs est inconnue. Ferdinand de Bavière leur en octroya une nouvelle en 1622, et celle-ci fut renouvelée les 24 novembre 1707 et 5 mai 1714. Le droit exclusif de fabriquer et de vendre les bières et cervoises à Tongres, appartenait aux brasseurs, et aucune bière étrangère ne pouvait être introduite en ville, même pour l'usage d'un malade, sans l'autorisation de ce métier: les brasseurs avaient le droit de visiter les caves et magasins des bourgeois, et d'y confisquer toutes les bières étrangères introduites sans autorisation. Si un cabaretier restait en défaut de payer à son brasseur la bière que celui-ci lui avait livrée, aucun autre brasseur ne pouvait vendre à ce cabaretier avant que sa dette à son premier fournisseur ne fût liquidée.

Cordonniers.

Ce métier comprenait les bottiers, cordonniers, mégissiers et selliers, et reconnaissait pour patrons Sts Crépin et Crépinien. La charte primitive datait du XVe siècle, elle fut renouvelée le 21 novembre 1715.

Les membres du métier avaient seuls le droit de fabriquer les souliers, bottes, selles et autres ouvrages de ce genre ; néanmoins les bourgeois pouvaient introduire en ville, pour leur usage, une paire de souliers ou de bottes, lorsqu'ils revenaient de Liége, de Bruxelles ou de Paris. Les cordonniers pouvaient employer du cuir étranger ou s'en pourvoir chez les tanneurs de Tongres, mais ne pouvaient le travailler qu'après qu'il eut été examiné et déclaré achevé par les experts du métier.

Drapiers. — Foulons.

Ces deux métiers furent très-florissants en Belgique jusqu'à l'époque des troubles de la Flandre, du Brabant et du pays de Liége, dans les XIVe et XVe siècles. Ces troubles engagèrent une grande partie des ouvriers en draps à émigrer en Angleterre ; ils apprirent alors aux Anglais à travailler eux-mêmes les laines qu'autrefois ils expédiaient en Belgique. Une autre cause de décadence de l'industrie drapière dans nos villes, ce fut l'établissement des grandes fabriques à Verviers, contre la concurrence desquelles nos petits industriels ne pouvaient point lutter. Dès 1323 Adolphe de la Marck porta un coup mortel aux ouvriers tongrois et maestrichtois en accordant aux fabricants de Verviers le droit de vendre leurs draps dans les bonnes villes du pays, sans avoir besoin de s'y faire admettre dans les corporations de métiers : aussi pendant les XVIe XVIIe et XVIIIe siècles, les drapiers et les foulons n'existaient pour ainsi dire que de nom à Tongres ; leurs chartes même ne se trouvent pas transcrites aux archives municipales, ce qui prouve que les membres de ces deux métiers jugèrent inutile d'en demander la transcription ou la rénovation. Enfin le 12 septembre 1783, les

membres du métier des drapiers vinrent déclarer à la régence que depuis 1617 leur métier n'existait plus que de nom, et qu'en conséquence on pouvait le supprimer.

Maréchaux.

Le métier des maréchaux était l'un des plus anciens de la ville ; leur charte se trouvait déjà transcrite dans un manuscrit de 1456 ; elle fut renouvelée en 1537 et 1698.

Ce métier, qui avait S^{t}.-Éloi pour patron, comprenait les maréchaux, serruriers, chaudronniers, armuriers, potiers d'étain, orfèvres, verriers, fabricants d'arcs, gainiers, charpentiers, menuisiers, charrons, maçons et généralement tous les ouvriers qui travaillaient le fer, l'acier, le cuivre, l'étain et le plomb, ainsi que ceux qui se servaient du feu ou d'étaux et autres instruments de fer dans leurs travaux; les fondeurs de cuillères et les réparateurs de vaisselle d'étain devaient aussi acquérir le métier. Pour jouir des priviléges de la corporation, il fallait habiter la ville ou la banlieue: si un maître s'établissait ailleurs, il perdait ses droits et ne pouvait plus venir travailler à Tongres, sauf les jours de marché ou de foire, et devait alors quitter la ville avant le coucher du soleil, ainsi que les autres marchands forains.

Merciers.

Les gens de ce métier formaient une des corporations les plus importantes de la ville de Tongres : ils avaient le droit exclusif de vendre les boissons spiritueuses et les liqueurs, les poissons secs, les pipes, les épiceries et drogues de pharmacie, les substances précieuses, pierreries, perles, ouvrages d'or et d'argent (non fabriqués par les orfèvres de la ville qui avaient le droit de vendre eux mêmes leurs ouvrages), broderies, soieries, étoffes en laine, lin ou étoupes, tapisseries, rubans de fil ou de soie, articles de chapellerie, gaineries, les tabliers, cols, manches et autres objets confectionnés, l'alun et toutes les substances colorantes,

Sceau du Métier des Merciers à Tongres.

Lith.de Joseph Ratinckx.

les fils d'or et d'argent, ornements d'églises, draps brodés et étoffes brodées et ouvragées, corduanneries, sachets de Rheims, cuirs ouvrés, souliers de France et de Rheims, articles de papeteries, bonnets, poches, gants, estampes et gravures, articles de coutellerie, brosses, vinaigres, miel, pains d'épices, farines, ouvrages de poteries, porcelaines, plats et autres articles en bois, lanternes, tous les objets fabriqués en étoupes, chanvre, bois, terre et fer-blanc, clous, serrures, armes et armures, outils et tous les objets fabriqués hors de la ville en acier, fer, étain et étamage, beurre, fromage, laitage, sel, huile, graisse, savon, goudron, thérébentine, parfums, chandelles de cire ou de graisse, etc. Le métier comprenait donc les merciers, les ciriers, les ferblantiers, les apothicaires, droguistes, laitiers, etc. Il avait pour patron S^{t}.-Nicolas. L'ancienne charte ayant été détruite, elle fut renouvelée par le conseil d'état de Liége, le 23 janvier 1708.

La corporation des merciers nommait le jaugeur et le poinçonneur des poids et mesures et trois inspecteurs pour vérifier les marchandises étalées en ville. Les marchands étrangers et les colporteurs pouvaient vendre les jours de foire ou de marché, mais seulement en gros; car la vente en détail appartenait aux merciers de la ville.

Le sceau de la corporation des merciers représentait le buste de S^{t}.-Nicolas, ayant devant lui les armes de la ville de Tongres, surmontées d'une balance, et entourée de la légende S x Mercatorum x civi x Tongrensis xxxxxxx. (Nous en donnons le dessin ci-joint).

Pelletiers ou Fourreurs.

Le métier des pelletiers était fort important au moyen âge, à cause du grand usage qu'on faisait alors de fourrures, pour doubler ou garnir les vêtements. Le perfectionnement de la fabrication des draps et autres étoffes de laine diminua cet usage; aussi après le XIVe siècle ce métier ne cessa de décliner dans toutes les villes de la Bel-

gique; il n'avait plus aucune importance à Tongres dans les derniers temps; sa charte ne se trouve même pas mentionnée, ni transcrite dans les archives de la ville.

Tailleurs.

Cette corporation comprenait les tailleurs d'habits et les couturières, et reconnaissait Ste-Ursule pour patronne. Son ancienne charte ayant été détruite, elle fut renouvelée le 29 avril 1660, par mandement de l'évêque Maximilien Henri de Bavière. Les membres de ce métier avaient le droit exclusif de confectionner les habits d'hommes et de femmes, bonnets, bas, broderies et passementeries et de les réparer.

Tanneurs.

La charte des tanneurs était l'une des plus anciennes: par la suite des temps, elle était devenue inintelligible et inapplicable; ils en demandèrent une nouvelle qui leur fut accordée le 19 octobre 1580.

Les tanneurs jouissaient du privilége exclusif de vendre et fabriquer les cuirs. Ils étaient astreints de tenir tous les jeudis une foire aux cuirs, bien approvisionnée et de n'y étaler que de bonnes peaux munies de l'estampille des jurés ou experts du métier. L'achat de ce métier revenait fort cher, le prix d'entrée était fixé à 24 Wilhelmus Schilden ou écus d'or de Guillaume; en outre le récipiendaire devait donner à chaque membre de la corporation une certaine quantité de vin et de bière, un pain de seigle de dix livres et un fromage. St-Jean était le patron du métier.

Tisserands.

Ce métier reconnaissait Ste-Catherine pour patronne; sa charte avait été renouvelée en 1623 et en 1766. Les membres de cette corporation pouvaient seuls et exclusivement fabriquer, vendre et étaler les toiles, coutils, bombasins, couvertures, mouchoirs

et bonnets tissés; aucun clerc ni religieux ne pouvait obtenir, ni exercer le métier. Les marchands étrangers et les colporteurs devaient acheter de la corporation le droit de vendre, étaler ou colporter les tissus, dont la vente et la fabrication étaient réservées aux tisserands. Il paraît qu'anciennement les tisserands de Tongres étaient fort sujets à l'ivrognerie; car leur charte était la seule qui contenait un clause pénale contre ceux qui boiraient outre mesure dans les réunions de la corporation: l'amende encourue de ce chef s'élevait à 6 florins.

VI. Compagnies bourgeoises ou serments.

La ville de Tongres posséda primitivement deux serments ou compagnies bourgeoises, celui des Archers *(Handboog compagnie)* et celui des Arbalétriers, *(Voetboog compagnie)*. Ces serments, comme la plupart de ceux des Pays-Bas, s'organisèrent vers la fin du XIVe siècle. Lors de l'introduction des armes à feu dans les armées, on sentit la nécessité d'exercer la jeunesse au maniement de ces nouveaux moyens de destruction, et l'on organisa des compagnies d'Arquebusiers: la ville de Tongres en eut deux, les vieux et les jeunes arquebusiers (oude en jonge Colveniers ou Cloveniers).

Ces serments recevaient une solde de la ville, et étaient astreints au service militaire, lorsqu'ils en étaient requis par la régence.

Ils subsistèrent jusqu'à l'époque de la réunion à la France.

Ces serments figuraient aussi dans toutes les cérémonies publiques et les processions: tous les ans ils avaient des jours de tirs solennels auxquels tous les membres étaient appelés à montrer leur adresse: celui qui abattait l'oiseau était proclamé roi du serment; on le reconduisait chez lui avec grande pompe, après lui avoir passé au cou le grand collier du serment, auqnel était suspendu des médailles aux noms et armoiries de chaque roi précédent, et auquel le nouveau roi devait faire ajouter les siens.

Celui qui était vainqueur à trois tirs successifs obtenait le titre d'empereur.

A. — Archers.

Il paraît que ce serment était le plus ancien à Tongres. Le 22 mars 1482, la régence accorda aux archers une partie des prés situés hors la porte de Visé, pour y établir un tir [1].

En 1484, on leur accorda une solde de 30 florins du Rhin au lieu de celle de 20 florins qu'ils recevaient antérieurement à chaque expédition.

En 1526, la régence assigna au serment une chambre au-dessus du Poids aux lins pour y tenir ses réunions.

D'après l'ancienne charte ou réglement, qui fut renouvelée par la régence le 18 janvier 1728, la compagnie des archers ne pouvait compter que 40 compagnons, 2 ou 3 élèves, 4 membres honoraires, un secrétaire-trésorier et un valet, et devait être régie par ses dignitaires comme les autres serments de la ville. L'adresse au tir accordait le titre de roi et la plus haute dignité du serment; les autres dignitaires étaient élus à la majorité des suffrages.

Pour être admis dans le serment, il fallait jouir d'une bonne réputation et payer deux florins du Rhin et une livre d'étain d'Angleterre: aucun membre d'une autre compagnie ne pouvait être admis sauf en qnalité de membre honoraire. Le jour de St-Sébastien, patron du serment, on faisait célébrer un office auquel tous les membres devaient assister et aller à l'offrande: les absents pour cause légitime devaient aussi envoyer leur offrande, sous peine d'amende. Les insultes, querelles, batailles et rumeurs pendant les réunions, étaient punies par des amendes; aucun membre n'osait se servir de l'arc ou des flèches d'un autre; pour prévenir les accidents lors des tirs, chaque membre était tenu d'avertir à haute voix qu'il allait tirer. L'oiseau royal se tirait annuellement le dimanche qui précédait les rogations; aucun

[1] Ce local servit ensuite pour les quatre serments.

Sceau de la Confrérie des Archers de Tongres.

Lith: de Joseph Rutmeex.

membre ne pouvait s'absenter de ce tir sous peine d'une amende de deux florins: les autres tirs obligatoires étaient fixés au lundi de paques, dimanche avant la Pentecôte, premier dimanche d'août et à celui de la kermesse. Ceux qui s'en absentaient devaient également payer leur quote-part dans les prix qu'on distribuait. Les membres qui voulaient donner leur démission devaient avertir la compagnie le jour du tir de l'oiseau royal, et payer une livre d'étain. Aucune personne étrangère n'osait venir tirer au local du serment sous peine de perdre son arc et ses flèches. Le serment devait se mettre sous les armes à la première réquisition de la régence, mais ne devait marcher qu'à la dernière extrémité. Chaque membre, avant d'être inscrit, devait prêter le serment suivant : *Wy sullen hoew ende getrouw syn Onze lieve Vrouwe ende gebenedyde moeder Gots ende Maget Maria, den heyligen ende edelen ridder Sinte Sebastiane, onse genaeden heer den Bisschop van Ludig, den goede raede van Tongeren die ons geset en gemaekt heeft ende doen al het geene dat onse caerte begrypt ende inheeft ende anders niet op ons alderbeste, soo ons Godt helpt ende alle siene heyligen.*

Le sceau du serment représentait le buste de St.-Sébastien, ayant devant lui les armes de la ville, et entouré d'arcs et de flèches avec l'inscription :

S: der Gebroederscap. va. den. hantboge va. Tongeren.

(Voir le dessin ci-joint.)

Par la suite des temps, le nombre des archers de Tongres ayant diminué, on réunit ce serment à celui des anciens arquebusiers; il paraît que cette réunion eut lieu avant 1538; car la relation de la joyeuse entrée de l'évêque Corneille de Berg à Tongres, qui eut lieu le 9 octobre de cette année, ne parle que de trois serments faisant partie du cortège, savoir : les Arbalétriers, les Vieux et les Jeunes arquebusiers.

B. — Les Arbalétriers.

Les compagnons de ce serment avaient les mêmes priviléges et les mêmes devoirs à remplir que les archers; comme eux ils

devaient faire le service militaire et figuraient dans les processions et les cérémonies publiques. Dans le cortège de la joyeuse entrée de 1538, ils portaient des culottes rouges et des chapeaux verts à longs poils et étaient armés de hallebardes. Leur réglement était semblable à celui des archers, il fut renouvelé en 1542. Ils reconnaissaient pour patrons la Vierge, St.-Lambert et St.-Sébastien. Les arbalétriers ne pouvaient admettre aucun membre ni nommer les chefs du serment sans l'autorisation de la régence : ils touchaient la même solde que les archers.

Il résulte du réglement militaire du mois de décembre 1582, que les arbalétriers étaient au nombre de 50 ; car ce réglement détermine qu'en cas d'alarme ils devaient se rendre savoir : 10 hommes à la grande place et 7 hommes à chacune des portes de la ville, qui alors étaient au nombre de six savoir : de St.-Trond (Cruyspoort), d'Hasselt (Hemelinge poort), de Maestricht (Trichterpoort), de Visé (Moerepoort, de Liége (Lorrepoort) et de Koninxheim (Steunderpoort). Le réglement du 5 janvier 1587 leur confia la garde des portes de St.-Trond et de Hasselt.

C. — Arquebusiers.

Le 10 octobre 1516, la régence de Tongres institua une compagnie de cinquante Arquebusiers sous le patronage de St.-Christophe et St-Sébastien, et leur accorda un gage annuel de 100 florins. En 1521 les arquebusiers donnèrent tous leur démission, ce qui força les bourgmestres de lever une nouvelle compagnie de cinquante hommes : ils accordèrent à ces nouveaux arquebusiers la même solde de 100 florins; chaque homme recevait en sus annuellement 7 livres de plomb, 5 livres de salpêtre et une certaine quantité de vin : le réglement de ce nouveau serment fut arrêté le 26 septembre 1522. Il paraît que nonobstant la création de ces nouveaux arquebusiers, la ville reprit aussi les anciens à solde ; car à la joyeuse entrée de Corneille de Berg à Tongres, on vit figurer dans le cortège deux serments d'arquebusiers (*Oude en Jonge Cloveniers*), vêtus comme les arbalétriers, mais armés d'arquebuses. En 1542

la régence accorda un nouveau réglement aux arquebusiers et les plaça sous le patronage de la Vierge, de St-Lambert et de St-Georges. Ils devaient prêter serment de fidélité à la ville et exécuter les expéditions commandées par la régence. L'admission des membres, et le choix des dignitaires des serments, ne pouvaient avoir lieu qu'avec l'assentiment des bourgmestres.

Les postes assignés en cas d'alarme aux arquebusiers, par le réglement de 1582, étaient pour chaque serment 10 hommes au marché et 7 à chacune des six portes de la ville. Le réglement du 5 janvier 1587 confia aux vieux arquebusiers la garde des portes de Maestricht et de Visé, et aux jeunes arquebusiers celle des portes de Liége et de Koninxheim. Dans les derniers temps, les arquebusiers avaient organisé parmi eux une compagnie de grenadiers de 15 hommes, à laquelle la régence accordait une somme de neuf florins pour leur assistance à la procession de la kermesse. En 1789 le nombre des grenadiers fut porté à 23, et la régence leur accorda quinze florins de gratification.

VII. Confrérie des Michielen.

Le milieu du XVe siècle vit naître en France et en Belgique de nombreuses sociétés ou confréries bouffonnes, dont le but était de s'amuser et de jeter du lustre et de la gaîté dans les cérémonies publiques, soit en y exécutant des danses ou en y représentant des mascarades. On attribue le premier établissement de ces sociétés au bon roi René, qui tâchait sous le beau ciel de la Provence, en organisant des processions et des ballets, d'oublier le trône qu'il avait perdu.

La ville de Tongres possédait aussi vers la fin du XVe siècle deux sociétés dansantes, nommées les Gulpen et les Michielen: ces derniers portaient aussi le nom de *Troyanen* ou *Swertdansers*. L'étymologie de Gulpen pourrait bien venir des mots wallons *gilpeneu* (niais pénaud, ou niais piteux); car on sait que ces sociétés se

donnaient des noms très-baroques. Le mot *Michielen* vient de confrères de St-Michel, celui de *Troyanen* ou Troyens, de ce que les confrères prétendaient représenter les anciens Troyens, fondateurs fabuleux de la ville de Tongres, et finalement le nom de *Swertdansers* provient de la pyrrhique ou danse armée, qu'ils exécutaient. La première mention officielle des Gulpen et Michielen, que l'on trouve dans les archives municipales de Tongres, remonte à l'année 1538 et signale leur présence dans le cortège de l'évêque Corueille de Berg, lors de son inauguration ; et dès lors leur présence dans les cérémonies publiques postérieures est confirmée par les archives. En 1581, la discorde se mit entre les Gulpen et les Michielen, et la désunion de ces compagnies mit le trouble dans la ville, parce que les corps de métiers avaient pris parti pour l'une ou l'autre société; la régence résolut pour faire cesser les altercations, de réunir les deux sociétés rivales en une seule, sous le nom de *Michielen.* Par le réglement qu'elle octroya à la nouvelle société, le 4 juin 1581, elle fixa à 32 le nombre des membres, qui devaient tous appartenir à la bourgeoisie de Tongres: elle plaça la confrérie sous le patronage de St-Michel et l'agrégea à la compagnie ou serment des jeunes arquebusiers ; les membres devaient s'engager : 1° à obéir aux ordres du chef que la régence mettrait à leur tête; 2° à contribuer à la défense de la ville et de faire toutes les expéditions et gardes de nuit ou de jour qui seraient ordonnées par la régence; en cas de service actif, la régence leur allouait une solde de 6 sols par jour; 3° de continuer à exécuter leurs danses guerrières lors de la kermesse ou des cérémonies publiques.

Le costume des Michielen consistait en veste, culotte, bas et souliers blancs, par-dessus leur culotte flottait une espèce de jupe ou tonnelet de soie bleue, qui descendait jusqu'aux genoux, leur tête était couverte d'un casque en étoffe couleur de rose, entouré d'une bande noire et terminé par un bouton argenté; le devant était orné d'une plaque d'étain sur laquelle se trouvait la devise de la société : *Quis ut deus.* Ils étaient armés de longues

et larges épées. Leur chef ou doyen portait le même costume, mais plus orné : au lieu de glaive il portait à la main un petit bâton terminé par une touffe on houppe de rubans de diverses couleurs; ce bâton servait à indiquer les diverses figures et évolutions de la pyrrhique.

Cette pyrrhique consistait en diverses figures exécutées par les Michielen en brandissant et entrechoquant leurs épées, et se terminait par une évolution qui les plaçaient en cercle en formant de leurs glaives entrelacés, une espèce de voûte sur laquelle le chef s'élançait et exécutait un pas de caractère. L'arrivée des républicains français dans le pays, fit supprimer l'institution des Michielen : on essaya à plusieurs reprises de les réorganiser, mais ces tentatives furent infructueuses.

VIII. Société de Rhétorique.

L'origine des sociétés de rhétorique en Belgique remonte aux premières années du XIVe siècle : plusieurs de ces sociétés avaient déjà une organisation régulière en 1302 [1]. Le but de ces sociétés était la représentation d'ouvrages dramatiques et la mise au concours de questions littéraires et philosophiques.

L'époque de l'institution de la société de rhétorique à Tongres est inconnue : la plus ancienne mention que j'ai pu trouver remonte à l'année 1531; les archives de la rhétorique qui sont conservées à l'hôtel-de-ville de Tongres, rapportent à cette année le don fait à la société par l'évêque de Liége Everard de la Mark, d'une médaille en argent. En 1538, cette société donna des représentations dramatiques sur sept théâtres différents à l'occasion de la joyeuse entrée de l'évêque Corneille de Berghes à Tongres.

En 1576, la régence accorda un emplacement à la société de rhétorique pour tenir des réunions.

[1] Lebas, *Dictionnaire encyclopédique de la France*, tome V, p. 456.

En 1581, on lui donna un bonnier de terre, sous condition qu'elle en touchera les revenus et ne pourra le vendre sans autorisation, et en 1582, on lui accorda un subside annuel de 12 florins pour la récompense de la part qu'elle prenait aux joyeuses entrées des évêques et autres cérémonies publiques.

La société de rhétorique avait la Vierge pour patronne: ses armoiries étaient d'azur à la fleur de lys d'argent; son écusson étaient timbré d'un pétase et s'appuyait sur deux caducés en sautoir; les mots *Reyn Lelie onbesmet*, formaient sa devise.

La société était régie par un chef nommé prince de la rhétorique. Un comte de mai *(Meygraaf)*, deux maîtres, un lieutenant, un maréchal des logis, un secrétaire, un chapelain et un porte-étendard étaient les autres dignitaires de la société, dont le nombre des simples membres était illimité.

Indépendamment des représentations dramatiques qu'elle donnait à la kermesse de Tongres et de sa participation aux joyeuses entrées et cérémonies publiques, la société de rhétorique assistait aussi aux processions dans l'ordre suivant: en tête marchait un membre portant l'écusson de la société, ensuite venait un corps de musique, la statue de la Vierge, le porte-étendard à cheval avec le drapeau de la société en soie blanche et bleue et brodé d'or et d'argent, à sa suite marchait le prince de la rhétorique portant le collier de la société, suivi de tous les membres ayant en guise de flambeaux, des bâtons surmontés de fleurs de lys.

Le premier du mois de mai de chaque année la société de rhétorique allait planter des arbres ornés de rubans ou mais *(meyboomen)* devant la demeure des personnes qu'elle voulait honorer. Après avoir assisté à la messe célébrée par son chapelain, la société se réunissait à cheval et l'épée au poing, pour se rendre au lieu où l'on avait décidé de planter le mai: en tête du cortége marchait le Meygraaf, portant le collier, le porte-étendard, un trompette et un timbalier.

Tous les trois ans, après la plantation du mai, on choisissait un nouveau Meygraaf et l'on se rendait en cortége successivement au

marché, chez le doyen du chapitre, l'écoutète, les bourgmestres, le prince de la rhétorique et chez le nouveau meygraaf; dans toutes ces visites on régalait somptueusement le cortége. Le lendemain la société de rhétorique se rendait, étendard en tête, à la fontaine de Pline, où elle procédait à la nomination d'un nouveau prince. L'élu averti du résultat de l'élection, se rendait à cheval à la porte de Maestricht, à la rencontre de la Société et était reconduit par elle et son corps de musique à son logis où un banquet cimentait l'union entre la société et son nouveau chef. A l'issue de ce repas, la société allait montrer son nouveau prince, en parcourant les rues de la ville en grand cortége.

NOTICE

HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE

SUR LES SEIGNEURS DE

FAUCUWEZ, ITTRE, SAMME ET SART;

PAR

M. l'abbé Corneille STROOBANT,

CONSEILLER HONORAIRE DE L'ACADÉMIE, ETC.

Le premier mérite d'une histoire nationale serait de n'oublier personne, de ne sacrifier personne, de présenter sur chaque portion du territoire les hommes et les faits qui lui appartiennent.

AUG. THIERRY.

(Lettres sur l'Histoire de France).

FAUCUWEZ.

FAUCUWEZ, anciennement FAUKEN-WEIZ. Cette seigneurie semble prendre son nom de deux mots flamands qui signifient Pré-aux-Faucons, ou peut-être Pré-de-Focien. Elle était enclavée dans la commune d'Ittre et consistait en trois pleins fiefs, relevant de la cour féodale de Brabant : 1° le marquisat de Herzelles, depuis 1689; 2° la haute justice de Faucuwez et de Sart, depuis 1505; 3° la moyenne et basse justice. Le Seigneur de Faucuwez relevait aussi quelques petits fiefs des Seigneurs d'Ittre, d'Oostkurche, de Limelette, du prévôt de Nivelles et de la mairie de Samme. Il possédait à Ittre le bois de Faucuwez et de la Vieille Cour; les prés du Sanchoit, de la Hayette, les Flasses, le pré

de la Roche-Brune, le Sec-pré et le pré du Val avec un moulin-à-eau; les champs de Famaul, de Coustimot, de Lorjeh et des Bourdons.

Lesdits Seigneurs avaient la collation de quelques bénéfices dans la paroisse d'Ittre, le tiers des offrandes, les menues dîmes et plusieurs autres droits; la chapelle de Notre-Dame d'Ittre, dans l'église de St-Rémi, leur appartenait; ils y avaient leurs places réservées et leur sépulture.

Plusieurs fois les Seigneurs de Faucuwez essayèrent de se séparer de la commune d'Ittre, tant pour le spirituel, que pour le temporel; ils en obtinrent même la permission vers la fin du dix-septième siècle; mais ce projet ne fut jamais exécuté. Aujourd'hui encore Faucuwez est une dépendance de la commune d'Ittre.

ITTRE.

Ittre. Voyez la description de cette Seigneurie dans ma Notice sur les Seigneurs d'Ittre et Thibermont [1]. Les Seigneurs de Faucuwez n'ont pas laissé de souffrir des difficultés touchant le titre de Seigneur d'Ittre, jusqu'à ce que par transaction du 26 avril 1653, il fut arrêté que ce titre serait commun aux deux Seigneurs.

SAMME.

Samme. Cette Seigneurie prend son nom de la rivière la Samme qui la traverse : cette rivière est probablement ainsi nommée du mot flamand *Samen*, parce qu'une infinité de ruisseaux et de sources se réunissent pour la former.

Samme était un apanage du Prévôt de Nivelles qui prenait aussi le titre de Seigneur de Samme : il y nommait sept échevins à son plaisir et les destituait selon sa volonté; il y possédait des cens

[1] *Annales de l'Académie d'Archéologie*, t. II, p. 367-369.

seigneuriaux, des revenus considérables, plusieurs fiefs et le dixième des lots ou congés sur quelques héritages.

La Mairie de Samme avec la haute justice et le tiers des amendes appartenaient au Mayeur de Samme, qui la relevait du Prévôt de Nivelles, comme Seigneur primitif.

Les seigneurs d'Enghien et de Faucuwez étaient Seigneurs avoués de Samme Toutes les amendes civiles, les biens de bâtards leur appartenaient pour un tiers, sans être obligés de contribuer à aucun frais de justice. Ils avaient à eux la connaissance des crimes et le droit de morte-main. Le Prévôt de Nivelles n'avait ce dernier droit que sur la maison et le moulin d'Asquinpont. Cette maison, appelée la cense de la Tour, appartient aujourd'hui à Monsieur le Marquis de Sayve, de Clabeek, et le moulin, à Monsieur Nelis, bourgmestre de Verginal-Samme, qui vient d'y établir une des plus belles papeteries du pays. Asquinpont semble être une corruption de A-Samme-pont.

Les habitants de Samme, trop éloignés de leur église paroissiale d'Ittre, bâtirent vers 1620 une chapelle au hameau du Jacquier, dédiée à la Ste-Vierge et à St-Roch; mais en 1657 Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Namur défendit d'y célébrer la messe, à cause du mauvais état où la chapelle se trouvait.

Depuis l'an 1808 Samme a été séparé d'Ittre, pour ne faire qu'un village avec Verginal, qui pour cette raison prend le nom de Verginal-Samme dans les actes administratifs.

SART.

Sart. On nomme généralement ainsi un endroit autrefois boisé, changé en terre labourable. Cette seigneurie, avec haute, basse et moyenne justice, compétait aux Seigneurs de Faucuwez. Les Seigneurs d'Ittre, levant le tiers de quelques cens seigneuriaux au Sart, prenaient aussi le titre de Seigneurs de Sart; mais par transaction du 26 avril 1653, il fut arrêté que ce titre demeurerait privativement au Seigneur de Faucuwez.

Le Sart est encore aujourd'hui une dépendance d'Ittre.

§ 1ER. SEIGNEURS DE FAUCUWEZ.

A. De la maison d'ITTRE.

De sinople au lion d'argent,
couronné, langué et onglé d'or.

Renier III, Seigneur d'Ittre, fils de Renier II, Seigneur dudit lieu et de Jolente de Roulx, qui avait épousé Marie d'Artre, partagea sa seigneurie vers 1200 entre ses deux fils. Renier IV, l'aîné, obtint la seigneurie d'Ittre, et Étienne, le puîné, obtint la seigneurie de Faucuwez [1].

I. ÉTIENNE I D'ITTRE, Seigneur de Faucuwez, Ittre, Samme, Sart, etc.

Il épousa Marie, fille de Baudouin, Seigneur de Famillereux.

De ce mariage :

1° Étienne d'Ittre, qui suit II.

2° Helwide d'Ittre, Abbesse de Nivelles, morte en 1216, qui fonda avec son frère Gérard, l'abbaye de Ramée, de l'ordre de Citeaux.

3° Gérard d'Ittre, dit le clerc de Faucuwez, qui donna sa part des dîmes d'Ittre au chapitre de Nivelles, comme on le voit dans ce diplôme :

« Henricus, Dei gratia, Dux Lotharingie, omnibus salutem.
» Notum vobis facimus, quod Gerardus, Clericus de Faucouwez,
» sextam partem decime d'Ittere, que ipsum jure hereditario con-
» tingebat, per manus Domini Cameracensis Episcopi et Nostras,
» Ecclesie contulit Beate Gertrudis in Nivella, petens a Nobis,

[1] Voir ma *Notice sur les seigneurs d'Ittre ; Annales de l'Académie d'Archéologie*, tome 2, page 370.

» tamquam ab Advocato dicte Ecclesie, ut huic sue donationi de-
» bitam prestaremus warandiam et defensionem. Datum Trajecti,
» anno MCCXXV mense februario. »

Par ce diplôme on voit clairement que Butkens, *Trophées du Brabant.* Tom. I, liv. 4, chap. 3, et Le Roy, *Théâtre profane*, liv. 1. page 21, se trompent en nommant ce Gérard Seigneur de Faucuwez.

II. ETIENNE II D'ITTRE, SEIGNEUR DE FAUCUWEZ, ITTRE, SAMME, SART, etc.

Il épousa Gertrude, fille de Solver, Seigneur d'Archennes.

De ce mariage :

III. ETIENNE III (I) D'ITTRE, SEIGNEUR DE FAUCUWEZ, Capelle, ITTRE, Thibermont, SAMME, Neufville, SART, Baudeumont, Marcq, Boulant, Mannuy-St-Pierre, Nicot, Breethout, Avoué de Hal, etc.

Il épousa sa cousine Alix de Grimberghe, Dame héritière de Capelle, Ittre, Thibermont, Neufville, Sart, Baudeumont, Marcq, Boulant, Mannuy-St-Pierre, Nicot, Breethout, Avoueresse de Hal, etc., fille unique d'Arnould de Grimberghe, Seigneur desdits lieux et d'Alix d'Ittre.

Par cette union les seigneuries de Faucuwez et d'Ittre furent de nouveau réunies sur la même tête [1].

De ce mariage :

1° Arnould d'Ittre, qui suit IV.

2° Etienne d'Ittre, qui suit VI.

3° William d'Ittre, qui épousa Marie de Voorde.

IV. ARNOULD I D'ITTRE, SEIGNEUR DE FAUCUWEZ, ITTRE, Thibermont, SAMME, SART, Baudeumont, avoué de Hal, etc. Il vécut en 1280.

[1] Voir pour de plus amples détails sur les seigneurs de Faucuwez, depuis Etienne III jusqu'à Gilles, ma *Notice sur les seigneurs d'Ittre*, insérée aux *Annales de l'Académie d'Archéologie.*

Il épousa la fille de Gérard de Diest.
De ce mariage :

V. ARNOULD II D'ITTRE, Seigneur de Faucuwez, Ittre, Thibermont, Samme, Sart, Baudeumont, Avoué de Hal, etc. Il mourut sans alliance, et laissa toutes ses terres à son oncle.

VI. ETIENNE IV (II) D'ITTRE, Seigneur de Faucuwez, Ittre, Thibermont, Samme, Sart, Baudeumont, etc. A la bataille de Woeringhen en 1288, Etienne d'Ittre, vaillant chevalier, conduisait la bannière de Wauthier, Seigneur d'Enghien, qui ne s'y était pu trouver en personne.

Il épousa Ide, fille de Gilles, Seigneur de Trazegnies et de Silly, et d'Anne d'Enghien.

De ce mariage :

1° Jean d'Ittre, mort avant son père, qui épousa Marie, Dame de Helmont, fille de Guillaume, dit Thierry Loef, Seigneur de Cranendonck. De ce mariage :

a. Etienne d'Ittre, qui suit VII.
b. Gilles d'Ittre, qui suit VIII.
c. Henri d'Ittre, chevalier, Seigneur de Helmont.
d. Thierry d'Ittre, Chanoine de Cologne, puis Evêque de Paderborn, Comte de S. E. R.

2° Gilles d'Itrre, qui épousa Félicité, fille de Hugues de Mortagne, Châtelain de Tournay.

3° Marie d'Ittre, qui épousa Jean de Teylingen, Chevalier.

VII. ETIENNE V (III) D'ITTRE, Seigneur de Faucuwez, Ittre, Thibermont, Samme, Sart, Baudeumont, etc.

Il mourut sans alliance, et laissa toutes ses terres à son frère, qui suit :

VIII. GILLES d'ITTRE, dit le Clerc, Seigneur de Faucuwez, Ittre, Thibermont, Samme, Sart, Baudeumont, etc. Grand Bailly

de Nivelles et du Roman pays de Brabant, châtelain et Gouverneur d'Ath, en 1358.

Il épousa Méhaut de Ligne, fille de Gérard, Grand Bailly de Hainaut.

De ce mariage :

1° Étienne d'Ittre, Seigneur d'Ittre, Thibermont, Sart, etc.; qui épousa Marguerite, fille de Jean de Witthem.

2° Jean d'Ittre, Chevalier, Seigneur d'Ittre, Thibermont, Sart, etc., qui épousa Sainte de Marbais.

3° Renier d'Ittre, qui suit IX.

4° Gérard d'Ittre, aîné, Seigneur de Baudeumont, qui épousa Marie d'Enghien, Dame de Bautersbrugge.

5° Gérard d'Ittre, jeune, qui suit X.

IX. RENIER D'ITTRE, SEIGNEUR DE FAUCUWEZ, ITTRE, SAMME, SART, etc. Il vécut en 1365. Vers 1360 il transporta la Seigneurie de Faucuwez à son frère Gérard, le jeune, à condition cependant que ses enfants retiendraient le surnom de Faucuwez.

Il épousa Marie Sweerts.

De ce mariage :

1° Thierry d'Ittre, dit de Faucuwez, qui épousa Gertrude de Risoir.

2° Gérard d'Ittre dit de Faucuwez, qui épousa Marie d'Alcoude, sœur du Seigneur de Gaesbeek. *Voyez l'Appendice.*

X. GÉRARD D'ITTRE, SEIGNEUR DE FAUCUWEZ, ITTRE, SAMME, SART, etc.

Il épousa Catherine Sweerts, sœur de Marie, précitée.

De ce mariage :

Catherine d'Ittre, Dame héritière de Faucuwez, Ittre, Samme, Sart, etc., qui épousa Gérard de Steenkerke, qui suit XI.

B. De la maison de STEENKERKE.

D'argent aux trois lions de sable.

XI. GÉRARD DE STEENKERKE, Chevalier, SEIGNEUR de FAUCUWEZ, ITTRE, SAMME, SART, etc.

Il épousa, comme il est dit, Catherine d'Ittre.

De ce mariage :

Marguerite de Steenkerke, qui mourut à marier. Catherine de Steenkerke, dame héritière de son frère Gérard et de sa nièce Marguerite, vendit vers 1375 les seigneuries de Faucuwez, Ittre, Samme, Sart, à Engelbert d'Enghien, fils de Wautier III, Seigneur d'Enghien et de Jolente de Flandre, qui suit XII. Gramaye, *Gallo-Brab. Antiq. Nivella*, p. 8, se trompe en disant que ces seigneuries passèrent aux Enghien par alliance.

C. De la maison d'ENGHIEN.

Écartelé, au 1^r^ et 4e gironné d'argent et de sable de 10 pièces, chaque giron de sable chargé de trois croix recroisetées, au pied fiché d'or, qui est Enghien; au 2e et 3e d'or au lion de sable, qui est Flandre.

XII. ENGELBERT I D'ENGHIEN, SEIGNEUR de Rameru, Tubize, la Folie, FAUCUWEZ, ITTRE, SAMME, SART, Verginal, etc. Il mourut en 1412.

Il épousa 1° Jeanne de Longueval, Dame de Nevele; 2° Marie de Lalaing, fille de Simon, Seigneur de Quiévrain, veuve de Guillaume de Ligne, Seigneur de Montreuil et de l'Huisande. Ils furent enterrés à Cambron.

Du second mariage :

1° Engelbert d'Enghien, qui suit XIII.

2° Jeanne d'Enghien, qui épousa Renaud d'Argenteau.

3° Marie d'Enghien, qui épousa Bernard d'Orlay, Seigneur de la Buissière.

4° Louis d'Enghien, qui épousa Louise de Marbais.

XIII. ENGELBERT II D'ENGHIEN, SEIGNEUR de Rameru, Tubize, la Folie, FAUCUWEZ, ITTRE, SAMME, SART, Verginal, etc. Il mourut vers 1459.

Il épousa Marie d'Antoing.

De ce mariage :

1° Louis d'Enghien, Seigneur de Rameru, Tubize.

2° Engelbert d'Enghien, qui suit XIV.

XIV. ENGELBERT III D'ENGHIEN, SEIGNEUR de Haveskerke, la Folie, FAUCUWEZ, ITTRE, SAMME, SART, Verginal, etc. Il mourut vers 1480. Il donna ses terres de Faucuwez, Ittre, Samme, Sart, Verginal en dot à sa fille naturelle :

Marguerite d'Enghien, qui épousa Paul d'Ooghe, de Berlaer, qui suit XV, et dont les descendants prirent le surnom de Faucuwez.

D. De la maison de FAUCUWEZ.

Écartelé, au 1er *et* 4e *d'or à* 3 *pals de gueules, qui est* Berlaer ; *au* 2e *et* 3e *d'hermines aux trois lis de gueules, qui est* Ooghe.

XV. PAUL D'OOGHE, dit de FAUCUWEZ, SEIGNEUR DE FAUCUWEZ, ITTRE, SAMME, SART, Verginal, etc., Licencié ès-lois et droits, Conseiller ordinaire au conseil de Brabant, Grand Bailly de Nivelles et du Roman Pays de Brabant, etc. Dans la guerre du

Seigneur de Ravesteyn contre Maximilien, roi des Romains, Paul d'Ooghe, que Pontus Heuterus, *De reb. austr. lib. III, cap.* 12, *ad annum* 1488, nomme erronement Polidore de Berlaer, se déclara pour ce dernier. En 1488, il leva des troupes à ses propres frais pour conserver son château de Faucuwez, qui fut néanmoins pris et dévasté par les soldats bruxellois. Paul se retira au château de la Folie et incommoda tellement ses ennemis, que pour se venger des pertes qu'ils souffraient, ils prirent et ravagèrent le château de Bornival, dont ils firent pendre la garnison à Bruxelles. Le 31 juillet 1505, ce Seigneur acheta du roi Philippe, la haute justice de Faucuwez et de Sart; mais par sentence du 27 novembre 1518, il fut privé de son état de conseiller et déclaré inhabile à exercer encore aucun office : il fut condamné à deux mille Philippes d'or, sa seigneurie fut confisquée, le gibet abattu, à cause de confection de faux cartulaires et de faux registres.

Il épousa, comme il est dit, Marguerite B. d'Enghien, qui mourut vers 1528..

De ce mariage :

1° Louis de Faucuwez, qui suit XVI.

2° Philippe de Faucuwez.

3° Jean de Faucuwez.

4° Marguerite de Faucuwez, qui épousa en 1504 Gilles de Marbais, Seigneur de Winghen.

5° Jeanne de Faucuwez, qui épousa : 1° François de la Haye, Chevalier, Seigneur de la Haye-à-Gouy, Ligny, Tongrines, Kenmignée; 2° Henri de Stradiot, Amman de Bruxelles. Elle est enterrée à Ligny, avec son premier mari.

XVI. LOUIS DE FAUCUWEZ, Chevalier, SEIGNEUR de FAUCUWEZ, ITTRE, SAMME, SART, Verginal, etc. Il obtint en 1544, grâce et abolition de la confiscation de sa seigneurie, par l'intercession d'Éléonore, reine de France, lorsqu'elle vint faire visite à son frère l'empereur Charles-Quint. Il mourut vers 1556.

Il épousa Marguerite de Marbais, qui, étant restée veuve, épousa

don Antoine de Portugal, et mourut à Saint-Omer, où elle est enterrée.

De ce mariage :

1° Denis de Faucuwez, qui suit XVII.

2° Pierre-Ernest de Faucuwez, religieux à l'abbaye de St-Bertin.

3° Catherine de Faucuwez, qui épousa Robert, Seigneur de la Haye.

4° Maximilien de Faucuwez.

5° Marguerite de Faucuwez, religieuse à l'abbaye d'Aywieres.

6° Charles de Faucuwez, Chevalier, Seigneur de la Haye-à-Gouy.

XVII. DENIS DE FAUCUWEZ, Écuyer, SEIGNEUR de FAUCUWEZ, ITTRE, SAMME, SART, Verginal, etc. Il racheta, le 29 avril 1559, du roi Philippe II, pour neuf cents livres, la haute justice de Faucuwez et de Sart, et il mourut vers 1567.

Il épousa Hélène de Stradiot.

De ce mariage :

1° Marguerite de Faucuwez, Dame héritière de Faucuwez, Ittre, Samme, Sart, Verginal, qui épousa 1° Jean de Harchies, fils de Robert de Harchies et de Jeanne de Croy : il suit XVIII. 2° Antoine de la Viesville : il suit XIX. 3° Philippe de Namur, Chevalier, Seigneur de Haulthour, fils de Philippe de Namur, Seigneur de Trivières, Riaulwelz et de Jacqueline de Liederkerke. Marguerite mourut vers 1633.

2° Hélène de Faucuwez, qui épousa le Seigneur d'Ombres.

E. De la maison de HARCHIES.

D'or à 3 cotices de gueules.

XVIII. JEAN DE HARCHIES, Écuyer, SEIGNEUR de Molain, Havelui, FAUCUWEZ, ITTRE, SAMME, SART, Verginal, etc.

Il épousa, comme il est dit, Marguerite de Faucuwez, et mourut sans enfants, l'an 1577.

F. De la maison de VIESVILLE.

Fascé d'or et d'azur de huit pièces, et trois annelets de gueules, posés en chef, brochants sur les deux premières fasces.

XIX. ANTOINE DE LA VIESVILLE, Écuyer, SEIGNEUR de Romeries, Cauldry, La Haye-à-Gouy, FAUCUWEZ, ITTRE, SAMME, SART, Verginal, etc., Bailly de la ville et terre de Hal.

Il épousa, comme il est dit, Marguerite de Faucuwez, veuve de Jean de Harchies.

De ce mariage :

1° Pierre-Philippe de la Viesville, Seigneur de Romeries.

2° Louis de la Viesville, qui suit XX.

3° Charles de la Viesville, Seigneur de Cauldry, qui épousa Isabelle de Maillo, fille de Jacques, Seigneur de Belfontaine, Wilzart, Humbeke, etc. et de Florence de Léancourt.

4° Maximilien de la Viesville.

5° Françoise de la Viesville, qui épousa Philippe de Herzelles, Seigneur de Moensbroeck, fils de Guillaume, Seigneur de Moensbroeck et de Margnerite de Rifflart [1]. Ils gisent à Celles. De ce mariage :

a. Marguerite de Herzelles, qui épousa Jean Van Cauwenhoven, Seigneur de Winxele.

b. Adrienne de Herzelles.

c. Françoise-Antoinette de Herzelles, qni épousa Charles Van Cauwenhoven.

d. Philippe de Herzelles, qui suit XXII.

6° Marguerite de la Viesville.

[1] Voir ma *Notice sur les seigneurs d'Ittre.*

XX. LOUIS DE LA VIESVILLE, SEIGNEUR de FAUCUWEZ, ITTRE, SAMME, SART, Verginal, Molain, Havelui, etc. Il mourut le 17 mai 1638.

Il épousa Isabelle-Madelaine de Zuylen, fille de Charles, Seigneur d'Erpe et de Guillelmine d'Estourmelles.

De ce mariage :

XXI. CHARLES-FRANÇOIS DE LA VIESVILLE, SEIGNEUR de FAUCUWEZ, ITTRE, SAMME, SART, Verginal, Molain, Havelui, etc.

Il épousa 1° en 1648, Marie-Philippine de Havrech, chanoinesse de Moustier, fille d'Adrien, Seigneur de Rosilly, premier Député pour l'État noble du pays et comté de Namur, et de Hélène de Huy; 2° Béatrice de Tamison.

Il mourut sans enfants le 1[r] novembre 1662 et laissa les seigneuries de Faucuwez, Ittre, Samme, Sart, Verginal à son cousin germain Philippe de Herzelles, qui suit.

G. De la maison de HERZELLES.

De gueules au chevron d'or.

XXII. PHILIPPE DE HERZELLES, SEIGNEUR de FAUCUWEZ, ITTRE, SAMME, SART, Verginal, Moensbroeck, Boiselles, etc., Grand Drossard de Brabant (le 29 décembre 1639). *Voyez son éloge dans le diplôme de l'érection du marquisat de Herzelles.*

Il épousa, le 2 mars 1636, Barbarine Maes, fille de Jean, Seigneur de Bousseval, Longchamps, etc., Conseiller ordinaire au conseil de Brabant et d'Adrienne d'Asseliers.

De ce mariage :

1° Jeanne-Françoise de Herzelles, née le 14 mars 1637, qui épousa en 1659, Eugène-Ambroise d'Ulloa, Comte de Rodes, Baron de Limal, etc., Maître de camp de cavalerie au service de

S. M. Cath., fils de Thomas-Lopez d'Ulloa, Comte de Rodes, Baron de Limal, etc., et de Claire d'Orta y Benavides.

2° Marie-Anne de Herzelles, née le 25 juillet 1638, décédée le 27 septembre 1642.

3° Ferdinand de Herzelles, Seigneur de Moensbroeck, Capitaine de cavalerie au service de S. M. Cath., Grand Drossard de Brabant (1662), né le 20 février 1640; qui épousa Madelaine de la Rivière, et mourut le 10 décembre 1677. *Voyez son éloge dans le diplôme de l'érection du Marquisat de Herzelles.*

4° Anne-Caroline de Herzelles, née le 25 avril 1641, décédée le 30 août 1643.

5° Guillaume-Philippe de Herzelles, en faveur duquel les seigneuries de Faucuwez, Ittre, Samme, Sart, furent érigées en marquisat de Herzelles: il suit XXIII.

6° Beatrice de Herzelles, qui épousa Diégo d'Avila, Capitaine au service de S. M. Cath.

7° Antoinette-Françoise de Herzelles, qui épousa Philibert-Hyacinthe Van Male.

8° Jean-Baptiste de Herzelles, né le 11 février 1644, Capitaine de dragons au service de S. M. Cath., mort le 28 mars 1689. *Voyez son éloge dans le diplôme de l'érection du Marquisat de Herzelles* : il avait épousé, le 14 décembre 1672, Anne-Marie Van Cauwenhoven, fille de Jean, Seigneur de Winxele et d'Anne-Marie Van Grieken; de ce mariage :

a. Barbe-Norbertine de Herzelles, née à Cambrai, le 2 octobre 1673, religieuse à l'abbaye de Forest.

b. Ambroise-Joseph de Herzelles, né le 14 février 1680, qui suit XXV.

c. Chrétien-Joseph de Herzelles, né au château de Faucuwez, le 8 janvier 1682, qui épousa sa cousine Madelaine de Herzelles, fille de Ferdinand, et de Marie-Madelaine de la Rivière.

d. Guillaume-Philippe-Rason de Herzelles, né à Nivelles, le 13 janvier 1684, religieux de la noble abbaye de Ste-Gertrude à Louvain (1700), ordonné prêtre (1707), Prieur (1717) et

Abbé de ladite abbaye (1722), Député aux états de Brabant (1726), Conservateur des priviléges de l'Université de Louvain (1733), Évêque d'Anvers (1742), sacré à Malines par S. E. Thomas-Philippe, cardinal d'Alsace de Boussu, archévêque de Malines, assisté de messeigneurs les évêques de Namur et de Gand (1743) mort à Anvers (1744) ; il avait pris pour devise : *Præsim ut prosim.* Il fit don à l'église de Ste-Gudule, à Bruxelles, d'un tableau qui représente l'église triomphante, peint par J. Thibaut : on y lit cette inscription :

Perillustris Dominus
Guillelmus Phil. de Herzelles,
Abbas Prænob. Abbatiæ S. Gertrudis,
Stat. Brab. Ass. et Deput.
nec non celeb. Univ. Lov. Priv.
Conservator et Judex.

On voit à l'église collégiale de Nivelles un autre tableau avec cette inscription.

Deo. Opt. Max.
En mémoire de très haute et très puissante dame
Isabeau de Herzelles, abbesse seculiere de cette illustre collégiale,
Dame et Princesse de Nivelles et du
S. Empire, decedée le 1 X^bre MDXIX
donnée l'an 1740 par tres illustre
Seig.^r Messire Guilme Phip. de Herzelles, Abbé
de la noble et celebre abbaye de Ste Gertrude a Louvain
de l'ordre des chanoines reguliers de St Augustin,
Assesseur et trois fois Député ordinaire des Seigrs
États de Brabant, Juge et Conservateur des privileges de l'Université de
Louvain, ensuitte nommé à l'eveché d'Anvers et sacré le 19
May 1743.

9° Théodore de Herzelles, Capitaine d'infanterie au régiment du marquis de Wargnies, Gentilhomme de bouche au service de S. M. Cath. *Voyez son éloge dans le diplôme de l'érection du Marquisat de Herzelles.*

§ 2. MARQUIS DE HERZELLES.

ÉRECTION DES SEIGNEURIES DE FAUCUWEZ, ITTRE, SAMME, SART, EN MARQUISAT DE HERZELLES.

CHARLES, par la grace de Dieu, Roy de Castille, Leon, d'Aragon, des Deux Siciles, de Hierusalem, de Navarre, de Grenade, de Tolede, de Valence, de Gallice, de Maillorcques, de Seville, de Sardaigne, de Cordube, de Corsicque, de Murcie, de Jaen, des Algarbes, d'Algezire, de Gibraltar, des Isles de Canarie, et des Indes tant Orientales qu'Occidentales, des Isles et Terre ferme de la Mer Océane; Archiducq d'Austriche; Ducq de Bourgoigne, de Lothier, de Brabant, de Lembourg, de Luxembourg, de Gueldres et de Milan; Comte d'Absbourg, de Flandres, d'Arthois, de Thirol, Palatin, de Haynaut et de Namur; Prince de Swave; Marquis du Sainct Empire de Rome; Seigneur de Salins et de Malines, et Dominateur en Asie et en Afrique. A tous présents et a venir, qui ces presentes verront ou lire ouiront, Salut. Scavoir faisons que comme aux rois et princes souverains, desquels tous degrez et estats de noblesse, preeminences et seigneuries viennent et procedent, convient et appartient d'eslever et decorer en honneurs, dignitez, titres et prerogatives ceux qui par des longs et continuels services, exercices et expériences des notables et vertueux faits et prouesses, ils connoissent l'avoir merité et en estre dignes et capables, pour de tant plus les animer, induire et obliger a perseverer de bien en mieux, et en attirer d'autres, mesmes leurs successeurs a les imiter et suivre, et les esguilloner non seulement a atteindre leur bonne fame et reputation, mais aussy a aspirer a plus hauts degrez et combles de vertus pour l'avanchement du bien publicq et du service de leurs seigneurs et princes naturels,

et Nous ayant esté faict rapport de ceux de Nostre tres cher et feal Messire GUILLAUME-PHILIPPE, BARON DE HERZELLES, de Werchin et de Liedekercke, SEIGNEUR DE FAUCQUEZ, ITTRE, SAMME, SART, Verginal, Monsbroeck et Boiselles, Conseiller de Nostre Conseil suprême d'Estat aux affaires des Pays-Bas establit lez Nostre Personne; et qu'il descenderait en ligne directe des anciens Barons, que l'on nommoit Hautberts ou Bannerets de Flandre, qui ont usé et conservé leurs noms et armes des Seigneurs de Herzelles, Formezelles, Werchin et Liedekercke, dont la noblesse de mesme famille serait si ancienne que les histoires en feroient mention doiz qu'elles ont commencé a la faire des provinces de Flandres et de Haynaut, et dez que les mesmes pays ont esté gouvernez par des princes souverains, ayant de tout temps esté considérées entre les plus illustres et principales qui tenoint rang apres eux; — que pour commencer par celle de Herzelles, les plus anciens annalistes de Flandres l'auroint toujour rangé comme une des premieres entre celles qui esclatoint le plus au temps des Comtes de Flandre de la premiere lignée, donnant pour marcque particuliere que les Seigneurs de la mesme maison, s'appercevant des dommages que souffroit le pays par lenrs ennemis, auxquels Arnulphe second, ne pouvant resister a cause de son bas aage et que les forces estoint particulierement inegales a celles de Lother, roi de France, traitterent son mariage en l'an 965, avecq Rosale, fille de Berenguaire, roi de Lombardie; — que les mesmes Seigneurs de Herzelles, avec les autres principaux du pays, auroint environ ce temps la deffendu, durant sept ans, Nostre ville de Gand contre toutes les forces des rois de France, d'Angleterre et d'Ecosse, unies ensemble sans qu'ils la peussent prendre; — que depuis ce temps la et longtemps auparavant, ceux de la mesme maison de Herzelles auroint conservé constamment leur lustre, et en touttes les occasions de temps different esté compris dans la liste des Princes et Seigneurs de la premiere qualité, qui s'embarquerent pour la conqueste de la Terre Saincte, comme aussy en differentes

leurs Confrairies et autres Assemblées, comme feroint mention les mesmes historiens et annalistes; — que ceste maison auroit pris et conservé le nom et les armes de la Terre et Seigneurie de Herzelles, dans Nostre Comté d'Alost, qui releveroit de celle de Flandre, a cause du perron qui compete aux Comtes de Flandre; qu'elle consisteroit en haute, moyenne et basse justice, y ayant un hospital anciennement fondé par les susdits Seigneurs, et un fort grand chateau dont les ruines conserveroint encore les marcques d'une tres grande anticquite et d'une forteresse considerable, qui seroint des monuments illustres du pouvoir et de la grandeur des Seigneurs de ce nom et maison, qu'ils ont possedé; qu'à cause de ceste terre et autres plusieurs, avecq les grands biens qu'ils possedoint, et de touttes leurs aillances tres illustres et nobles, qu'ils auroint successivement faittes, ils ne tenoint pas seulement rang entre les premiers Barons, que l'on nommoit Hauberts, dont l'autorité consistoit a concourir aux traittez de mariages de leurs Princes, a ceux de paix, chartres et autres actes publicques, qu'ils signoint et scelloint du seau de leurs armes, conjointement avec eux, mais aussy qu'ils auroint eu lieu entre les plus anciens Chevaliers Bannerets, qui pour le service de leur souverain entretenoint a leurs fraix un bon nombre d'escuyers et soldats, qu'ils payoint et commandoint en personne lorsqu'il estoit besoing; — que leurs armes feroint assez paroitre des marcques d'honneur que ceux de ceste famille se seroint acquises de tout temps, qui leur restent encore dans les bannieres soutenues par un lion et un griffon, comme aussy par l'heaume ouvert et couronné, avec le manteau d'hermines audehors et en dedans, qu'anciennement estoint les marcques les plus approchants de la souveraineté; — que quoyque le temps auroit ensevely dans l'oubly la descendance de plusieurs des meilleurs et plus anciennes maisons de Nos Pays-Bas, celle cy l'auroit maintenu dans la memoire des hommes dans un esgal lustre, durant plus de sept siecles, et produict continuellement des hommes d'un merite singulier, et d'une valeur esclatante, qui leur aurait acquis beaucoup de gloire au service de leurs

Princes, jusqu'a ce qu'elle seroit retombée trois fois en chef des filles unicque, heritieres, a scavoir aux environs des siecles 1000, 1200 et 1300, et comme elle estoit si renommée et si ancienne, elle auroit esté facilement a chaque fois relevée par des enfants issus d'elles et d'autres familles, avecq qui elle se seroit alliée, lesquelles encore qu'elles auroint esté esgalement nobles et qualifiées, n'auroint point fait de difficulté de laisser leur propre nom et armes pour reprendre celles de Herzelles; — que cecy seroit arrivé lorsque Dame Adèle, fille unicque et heritiere de Fraucon ou Francq de Herzelles, espousa Adam, sire de Formezelles, qui estoit d'une des principales et plus nobles familles de son temps, qui avoit le nom et armes de la Terre et Seigneurie du mesme nom pres de la ville d'Ipre, dont les Seigneurs avecq autres du pays concurroint comme des principaux et plus qualifiez Barons a signer les chartres et les traittez avecq leurs Comtes de Flandres, Nos predecesseurs; — que desdits Adam de Formezelles, naquirent deux fils, lesquels ayants entre eux partagé les successions de Formezelles et de Herzelles, la derniere estante eschouée a Louys, le puisné, il en auroit repris le nom et les armes, et ainsi continué la seconde lignée des Sires de Herzelles, comme auroit apparu par les seaux apposez aux chartres qu'il auroit signé, comme un des premiers Barons en l'an 1174, par ou le Comte Philippe de Flandre auroit confirmé les franchises par Thierry de Gand, Comte d'Alost, avoit concedées aux bourgeois et inhabitants de la mesme ville; — que la seconde fois que la maison de Herzelles auroit passé par femme avecq son nom et armes a une autre lignée, auroit esté quand Dame Mabile de Herzelles, apres que tous ses freres auroint esté tuez a la guerre saincte d'Oultremer, et en estant demeurée seule heritiere, auroit espousé Godefroid de Werchin, fils de Guillaume et de Mabile fille du Comte de Vianen; que la maison de Werchin auroit esté pour lors en si haute estime que les Comtes d'Haynaut y auroint annexé le titre de Senechal Hereditaire de leur Comté et n'auroint fait par apres aucune difficulté d'espouser une fille heritiere de la branche provenue de l'aisné dudit

Guillaume, qu'il auroit laissé ontre le dit Godefroid son second fils; que l'aisné, qui s'appelloit Guillaume, comme son pere, avoit espousé la Dame heritiere de Longueville, dont les fils n'ayant eu avec Dame Helene de Thiant sa femme qu'une fille pour heritiere appellée Eskinne, celle cy auroit espousé Guillaume de Haynault, petit fils de Guillaume, Seigneur de Chateau Thierry, oncle de Badouin et de Henry, freres, qui successivement auroint esté Empereurs de Constantinople, et d'Isabelle, Reyne de France, femme du Roi Philippe; qui ceste lignée, dont les enfants avoient pris le nom et les armes de Werchin, auroit continué jusqu'à ce qu'une autrefois estant retombée en Philippotte, fille unicque de Jacques de Werchin et de Dame Jeanne d'Enghien, elle seroit entré dans la maison de Barbancon, par son mariage avec Jean, seigneur de Jumont par ou le nom et les armes de ceste famille auroient demeurez supprimez jusqn'a ce que par ordre de Philippe le Bon, Ducq de Bourgoigne, a la feste de la Toison d'or l'an 1444, Jean de Barbencon, qui en possedoit la terre et les biens en reprit le nom et les armes, (la branche cadette qui portoit aussy le nom et armes d'Herzelles, commencée par le dit Godefroid, second fils dudit Guillaume de Werchin, estant pour lors pareillement finie en une fille heritiere) elle auroit esté continué dans son ancien lustre, jusqu'a ce que Yolande, aussy fille unicque et heritiere, ayant espousé Hugues de Melun, luy auroit porté en dot, entre autres grands biens, la terre de Werchin avecq la seneschauté hereditaire de Haynaut, et ainsy seroit entrée et demeurée confondue dans la maison d'Espinoy; — qu'en troisiesme lieu la susditte branche cadette de Werchin, sous le nom et armes de Herzelles, ayant commencé, comme at esté dit, en Godefroid, second fils de Gnillaume et de Mabile de Vianen, estant aussy finie en Welpe ou Welphine, fille de Gaultier de Herzelles, elle auroit esté mariée a Rase ou Rason de Liedekercke, fils de Raze de Gavre, Seigneur de Liedekercke, et d'Aleide, Dame de Breda, fille du prince Arnold de Louvain et d'Isabeau, Dame et heritiere de la ditte Baronnie de Breda; que les enfants

qui provinrent du susdit mariage auroient de nouveau relevé le nom et armes de Herzelles, avecq la seule difference que quelques uns d'eux auroient adjouté au nom de Herzelles ces mots dict Liedekercke; que leurs descendans auroient toujours du depuis jusqu'a present usé du mesme tiltre et nom, et en possedé la terre et seigneurie, jusqu'a ce qu'elle serait entrée dans la maison de Roubaix par le mariage de Dame Livine de Herzelles, qui estoit restée heritiere de la branche aisnée provenue du susdit Razon de Liedekercke et Welpe de Herzelles avecq Engelbert de Roubaix, pere et mere de Jean, premier Conseiller et Chambellan de Philippe le Bon, Ducq de Bourgoigne et Comte de Flandre, Chevalier de la Toison d'Or, et de Dame Cathérine de Roubaix, femme d'Antoine de Croy et de Renty, aussy Chevalier de l'ordre de la Toison; que pour marcque de l'estime que ceux de Roubaix faisaient de ceste alliance le dit Jean et ces descendants userent et signerent du mesme nom joint au leur, jusqu'a ce que la ditte terre auroit esté transferrée a la tres illustre maison de Luxembourg, et de celle cy en celle de Melun, dont les princes d'Espinoy et les marquis de Risbourg, sont descendus; — que par la, le dit Messire Guillaume-Philippe de Herzelles ne seroit pas seulement consanguin en divers degrez de proximitez des princes susnommez, mais qu'il le seroit pareillement par les autres alliances de mariage, faites par tous ses ancestres successivement depuis plus de sept siecles avecq les tres illustres maisons de Sottenguien, de Formezelles, d'Ardres, de Gand, d'Alost, de Hingen ou Hingene, des Châtelains de Bornhem, de Rhodes, de Melle, de Werchin, de Vianen de Roubaix, de Saint-Omer, de Waurin, de Hamme, de Assche, de Lalaing, de Gavre, de Maldeghem, d'Escornaix, de Boulers, de Wasberge, de Vilain, de Liedekercke, de Landas, de Ghistelles, de Steenhuyse, de Haveskercke, de Lilars, de Sersanders, de Hondeschote, de Stavele, de Poucques, de Borssele, de Jogny dit Blondel, de Pamele, de Bailleul, de Cuyenguien dit Courtray, de Henin dit Lietard, de Montenac, de Torcques, dit Harpin, de Jausse dit

Mastaing, d'Ive, de Rifflart, de Baillencourt, de la Vieville, et a la plus part des grands Seigneurs et Princes des Pays-Bas; sans que personne de la ditte famille de Herzelles se seroit jamais mesaillié en espousant des femmes qui ne fussent esté des maisons tres nobles comme seroient tontes les susdittes; — que par deux declarations capitulaires du tres noble et venerable chapittre de Sainte-Gertrude a Nivelles, respectivement du quattriesme decembre de 1683, consisteroit que le noble quartier de Herzelles auroit esté admis sans difficulté dans ledit chapitre comme estant de veritable et ancienne noblesse chevalereuse militaire, qui auroit esté porté par plusieurs Demoiselles du mesme chapittre particulierement par celle de Montmorency, et par trois autres du nom, armes et famille du dict messire Guillaume-Philippe de Herzelles, qui ont esté respectivement et successivement chanoinesses : l'une nommée Isabeau et l'autre Gertrude de Herzelles, filles de Jean, Chevalier, Seigneur de Lillart et de Marguerite de Jogny dit Blondel, fille de Oudart, baron de Pamele, dict le Sire d'Audenaerde, Pair de Flandres, et de Isabelle de Gavre; et la troizieme Jeanne de Herzelles, fille de Jean, dernier du nom, et d'Anne dict Peronne de Henin : que la premiere des trois auroit esté eslevée a la dignité de Dame et Abesse seculiere de Nivelles, Princesse du Sainct Empire, l'an 1504, comme l'on pouvoit voir par les armes de Herzelles taillées en pierre bleue sur le manteau de la cheminée dans la grande sale du jugement, qu'elle auroit fait reparer en 1505, outre beaucoup de fondations, qu'elle auroit fait, et chapelles, benefices et autres edifices, ou que les armes de Herzelles paroitteroient encore; qu'estant decedée le onziesme de decembre de l'an 1519, elle auroit été enterrée dans la ditte eglise collegiale avecq sa sœur, sous une tombe tres magnifique, ou ses armes seroient gravées avecq les huict quartiers, dont les quatres paternels auroient esté Herzelles, Poucques, Borssele et Hondeschote, et les quattre maternels Jogny-Blondel, Escornay, Duquesnoy et Ghistelles; que la ditte Jeanne de Herzelles auroit esté chanoisse audit chapitre l'an 1593, et auroit eu pour les huict quartiers du

costé paternel Herzelles, Jogny-Blondel, Gand-Vilain, Duquesnoy, Poucques, Alaert, Borssele, Maubel, et du costé maternel Fontaines dit Hennin-Lietard, Montenac, Berlemont-Ville, Barbencon, Meldert-Dailly, Resves, Bethune et Huldenberge; — que la maison de Herzelles recevroit encore un grand surcroy de gloire du meslange qu'elle se pourroit vanter d'avoir encore fort proche, non seulement par le moyen de touttes les susdittes alliances, avecq les premieres maisons des Pays-Bas, mais aussi avecq les Souverains, comme auroit esté montré par celle de Werchin avecq celle de Haynault, et de plus par celle qui avoit esté faite auparavant par Franc ou Francon, second du nom, Sire de Herzelles, avecq Agnes, fille aisnée de Arnold, aussy second du nom, surnommé le Vieux, Comte de la ville et pays d'Ardres, et d'Agnes, fille du Comte d'Alost, dont le pere estoit Arnold premier, et la mere Dame Mehault Marquise, qu'il espousa par le conseil d'Eustache aux Guernons, Comte de Boulogne, et en secondes nosces la vesve de Hugues, Comte de Saint Paul; le fils duquel Francon, nommé Baudouin, après le deces de ses oncles maternels estants les derniers de la ligne masculine des Comtes d'Ardres, auroit soustenu contre le Viscomte de la Marck, ayant espousé Adeline, soeur cadette de la ditte Agnes, lui appartenir la succession du dit Comté d'Ardres, qui consistoit en une belle et grande ville, enrichie de plusieurs privileges et immunitez avec une collegiale de chanoines fondée par le Comte, un tres beau et franc marché, un tres grand territoir et pays en dependant, mais que le Viscomte de la Marck ayant fait voir que la mere de Beaudouin estait morte et que sa femme, soeur de la ditte Agnes, vivante encore estait la plus proche, ils s'auroint accommodé par l'entremise de quelques amys, a condition que le Viscomte payeroit a son nepveu cent marcqs d'argent, — que le mariage de Razon de Herzelles avecq Marguérite de Ghistelles auroit donné une grande proximité de parenté a la maison d'Herzelles avecq celle de Luxembourg, puisque son pere Jean de Ghistelles avait espousé Marguerite de Luxembourg; et un autre sien ayeul Isabelle de Flandres, par qui il avait obtenu

heriditairement en sa maison la charge de Grand Chambelan de Flandres; — que l'alliance qu'auroit faite Daniel de Herzelles, Chevalier, Seigneur de Lillar, sixièsme ayeul dudit Messire Guillaume-Philippe de Herzelles, n'auroit pas esté de moindre consideration lorsqu'il espousa Marguerite de Poucques, fille d'Eylard Viscomte d'Ypre, d'une tres noble et tres ancienne famille dont les ancestres auroint concourru comme Seigneurs de la premiere qualité aux traittez de Flandre et de Haynault, particulierement l'an 1353, comme aussy en apres en l'an 1369 au traitté de mariage de la sœur du Comte de Flandre avecq le Ducq de Bourgoigne; que le dit Eylard auroit eu pour femme, et ainsy mere de la ditte Marguerite, Catherine de Borssele, dont l'illustre famille seroit descendue d'un grand Seigneur de Franconie, appelé Luppolus, fils de Francq, Ducq de Suawe, a qui Louys, Roi d'Allemagne, auroit donné le commandement du secours qu'il envoya a Thiery premier, Comte de Hollande, lorsque les Danois, sous le nom de Normans, auroient entré dans la Hollande, l'an 880, ou ayant pris femme il auroit fondé la ville de Borssele, a present inondée, et en auroit esté le premier Seigneur, et la famille pris et retenu le nom; que cette Catherine de Borssele estait fille de Henry, Seigneur de la Vere, Comte de Grand Pré, Admiral de France, créé avec Francq de Borssele, Comte d'Ostrevant son cousin, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or par Philippe le Bon, Ducq de Bourgoigne et Comte de Flandre, l'an 1429, pour s'estre extremement signalé a la bataille de Zericzee contre Jacqueline de Baviere, Comtesse d'Haynaut, d'Hollande et Zeelande, laquelle il auroit par apres espousé estant Gouverneur et Capitaine Général de ceste derniere province, et la ditte Jacqueline, vefve de Jean, Daufin de France, et de Jean, Ducq de Brabant; que par ce mariage, et accommodement fait avecq le Ducq de Bourgoigne, il auroit eu la Comté d'Ostrevant en Haynaut, qui auparavant auroit esté donnée à la mesme Jacqueline avec plusieurs autres terres dans la Hollande et dans la Zeelande, a condition qu'elle transporteroit, comme elle avoit fait, au Ducq Philippe le droict qu'elle

auroit sur tous les etats d'Haynaut, Hollande, Zeelande et Frise; que Wolfart, arrier fils dudict Henry et Comte de Grand Pré, auroit aussy esté Chevalier de la Toison et Gouverneur et Capitaine Général d'Hollande, Zelande et Frise, pour l'Archiducq Maximilien l'an 1477, et auparavant allié en premieres nopces avecq Madame Marie d'Ecosse, fille de Jacques premier de ce nom, et en secondes nopces avec Madame Charlotte de Bourbon, fille du Comte de Montpensier, dont Anne de Borssele, sa premiere fille et heritiere, eut pour mary Philippe de Bourgogne, Seigneur de Bevere, et que les trois autres auroient touttes aussy hautement esté alliées et laissé des illustres posteritez tant au Pays-Bas qu'en Allemagne; qu'ainsy Francq de Borssele et Jacqueline de Baviere auroient esté respectivement oncles et tantes maternels des enfants de Daniel de Herzelles et de Marguerite de Poucques, et tous les autres, cousins et plus proches parents, les ayant tousiours par differents actes reconnu pour tels : que la ditte Marguerite de Poucques, estant veuve dudit Daniel de Herzelles, aurait espousé en secondes nopces Daniel de Bouchout, Viscomte de Bruxelles, duquel mariage elle auroit eu deux filles, dont l'aisnée estant morte sans se marier, la seconde auroit espousé Everard, Comte de la Marck et d'Arembergh, Conseiller et Chambellan du Ducq Charles de Bourgoigne; estant par ainsy beaufrere uterin des enfants du même Daniel; — que le dit Messire Guillaume Philippe, Baron de Herzelles, seroit encore d'ailleurs descendu par la ligne feminine et auroit du melange de sang des Empereurs, Ducqs de Brabant, d'Alsace, de Luxembourg, Comtes de Flandres, d'Haynau et de Namur, par l'alliance qu'auroit fait Jean de Herzelles, dernier du nom, Chevalier de Lillar, son troisiesme ayeul, avec Anne ditte Peronne de Hennin, laquelle seroit enterrée dans l'eglise collegiale de Sainte Gertrude a Nivelles soubz une magnifique tombe et bien eslevée avecq sa figure en relief qui tiendroit en sa main un ecusson avecq les armes de Herzelles et de Hennin, entourées de ses huits quatiers, ayant a son costé un autre tombe de Jeanne de Montenac, sa mere, femme de son pere Baudouin de Henin, Baron de

Fontaines; qu'elle auroit aussi esté petite fille de Baudouin et d'Anne d'Ailly, et arrier fille de Baudouin, Seigneur de Boussu et Marguerite de Luxembourg, fille legitime d'Henry esleu Emperenr, premier du nom, l'an 1308, et de Madame Marguerite, fille de Jean, troisiesme du nom, Duc de Brabant, et arriere petite fille de Baudouin de Hennin, Seigneur de Boussu, et de Mahault, baronne heritiere de Fontaines; et ce mesme Baudouin, fils de Baudouin, premier du nom, qui quitta son nom d'Alsace en retenant les armes pour reprendre celluy de Hennin-Lietard, estant Seigneur de Guincy et Cuvellier, auroit espousé Isabeau de Haynau, Dame heritiere de Sebourg, propre soeur de Baudouin d'Haynaut, Roi de Hierusalem; — que de cette alliance dudit Jean de Herzelles avecq la ditte Anne Peronne de Hennin auroit descendu Adrien de Herzelles, qui de sa femme Jacqueline de Torcques dit Harpin auroit eu Philppe de Herzelles, premier du nom, qui en premiers nopces avait espousé Francoise de Jauche, dit Mastaing, fille d'Anthoine, Seigneur de Sasignies, et de Marie de Carondelet, descendu des anciens barons de Jauche et de Baudour, Pair d'Haynaut et en secondes nopses Marie d'Ive — de la maison des Seigneurs de Varelles, vefve premierement de Gilles de Trezignies, Chevalier, Seigneur d'Ermuide, et après de Jean, Seigneur de Thiant; que le dit Philippe auroit succédé a la Baronnie de Fontaines a Anthoine de Croy, son cousin, fils d'Anne de Hennin, Baronne de Fontaines, et Jacques de Croy, Seigneur de Sempy; et la ditte Anne, fille de Baudouin de Hennin, et de Josine de Gavre, Dame d'Escornaix, lequel Baudouin estoit frere de la susdite Anne Perronne; — que la maison d'Herzelles n'auroit pas seulement esclatté passé autant de siecles par ses illustres alliances faites de temps en temps et sans aucune interruption ou mesalliance, mais qu'elle se seroit aussy rendu recommandable par les plus insignes actions militaires au service de leurs souverains Nos predecesseurs jusqu'à Nous mesmes, leur sacrifiants en touttes occasions leur sang, vies et biens, comme auroit esté en partie cy dessus monstré, et consteroit que Francon de Herzelles,

en l'an 1095, entre tous les premiers Seigneurs du pays, en estant un des principaux, s'auroit croisé et accompagné Godefroid de Bouillon et de la Basse Loraine, Robert Comte de Flandres et autres Princes chretiens, à la conquette de la Terre Sainte et de Hierusalem; — qu'Arnould de Herzelles, Chevalier de l'ordre des Templiers, auroit esté tué l'an 1148 a la guerre saincte d'Outremer, ce qu'auroit aussy arrivé aux trois fils de Louys, premier du nom, Sire de Herzelles, es années 1176 et 1177; — que Bernard, Sire de Herzelles, auroit aussi suivy le Roi Sainct Louis au voyage de la susditte Terre Saincte, ayant esté tué a la battaille de la Massoure, l'an 1250, combattant pour la gloire de Dieu et pour la foy; — que Jean, Sire de Herzelles, auroit porté les armes en touttes occasions qui se presenterent du temps des Comtes de Flandres, ses princes, s'y estant distingué comme un homme de sa naissance, et auroit signé en la mesme qualité et comme un des principaux seigneurs le traitté de paix qui se fit entre les Brabancons et les Flamands, l'an 1339; — que Bernard, second du nom, Sire de Herzelles, auroit eu tant de services et merites que l'Espinoy dans ses recherches des antiquités de la noblesse de Flandre, en feroit une tres honorable mention, lui donnant entre autres Seigneurs de la famille les epithetes de noble, prudent, hardy et valereux chevalier; — que Gauthier, Sire de Herzelles, se années 1371, 74 et 75 auroit esté le premier Commissaire de Philippe le Hardy, Ducq de Bourgoigne, pour le renouvellement du Magistrat de Gand, qui seroit un honneur et employ qui ne se donneroit qu'a ceux de la premiere qualité, naissance et merites; — que Razon de Herzelles, en l'an 1384, ayant été soubconné par certain François Ackerman, Capitaine des Gantois, qui s'estoient rebellés, d'estre d'intelligence avecq le Comte de Flandres son souverain, Louys de Male, auroit esté tué sur le marché de la ditte ville, embrassant l'estendart d'Angleterre, ayant tousiours de son temps esté qualifié de Baron prudent en noble; que cette mort auroit esté vengée par Claude, bastard du defunct, qui auroit tué ledit Ackerman, lequel s'estant de surplus signalé et distingué

par sa valeur a la bataille de Rosbeck, auroit esté crée chevalier de la main propre du dit comte Loys de Male, avec plusieurs autres personnes de la premiere qualité et valeur ; — que Sohier de Herzelles, seigneur de Lillar, avecq Guillaume et Gilbert, ses freres, Capitaines de reputation, auroient esté glorieusement tuez a la battaille d'Azincourt, l'an 1415, avecq Anthoine Ducq de Brabant ; — que Daniel de Herzelles, deuxiesme du nom, auroit aussy esté Premier Commissaire au renouvellement du Magistrat de Gand, l'an 1412, et auroit esté tué aux guerres civiles de la ditte ville ; — que Bouchard de Herzelles auroit suivy partout Charles le Hardy, Ducq de Bourgoigne, et qu'ayant exercé differents des plus considerables employs en ses armes, auroit esté a la fin tné combattant valeureusement avecq le dit Ducq a la bataille de Nancy ; — que Daniel de Herzelles, troisiesme du nom, auroit servy avecq grande assiduité le Ducq de Bourgoigne, Philippe le Bel, Nostre troisiesme ayeul, ayant occupé dans ses armées les postes les plus elevez, et suivy le dit Ducq dans touttes ses expeditions militaires, tant contre ses rebelles que aux pays estrangers ; qu'en ceste consideration et pour reconnaitre ses services, ledit Ducq l'auroit crée premierement son Conseiller et Chambellan, et par apres, voulant donner a ceux de la ville et pays de Dendermonde un chef de reputation pour Gouverneur et Capitaine General, l'auroit choisy et denommé le troisiesme de septembre 1483, pour tel par advis des Seigneurs de son sang et conseil ; que ce mesme Daniel ayant poursuivy ses services et souffert des grandes pertes et dommages dans ses biens, le dit Ducq l'auroit recompensé en partie par la confiscation de ceux de Josse Halewin, Bailli de Berge St-Winox et une maison appartenante à l'Abbaye des Dunes pour avoir leur Abbé avecq le dit Bailly suivy le party rebel contre le traitté de paix faict à Bruges au mois de may l'an 1488 ; — que Francois d'Herzelles tenant pareillement le party du Ducq l'auroit aussy servy dans ses armées en differens employs sous le commandement du Comte de Nassau, son Lieutenant General, et que ses biens ponr cela ayant esté pareillement occupez par

les rebelles, le dit Ducq lui auroit donné la confiscation de ceux appartenans a aucuns desdits rebelles; — que Jean, dernier du nom, avecq son fils Adrien, auroient servy Nos ancestres des le commencement des troubles des Pays-Bas, et auroient eu le commandement de differents corps de trouppes dont ils se seroient acquitté conforme a leur debvoir et obligation; — que Guillaume, ayeul du dit Messire GUILLAUME-PHILIPPE DE HERZELLES, auroit continué les services de ses ancestres sous la serenissime Reyne d'Hongrie, sous le Seigneur Prince de Parmes, et autres Gouverneurs des Pays-Bas, durant le cours de cinquante ans, en qualité de Capitaine d'Infanterie, de Cavallerie, de Maître de Camp et de Gouverneur de la ville de Hulst, pour la deffence de laquelle et pour payer sa rancon, estant prisonnier des ennemis, il auroit engagé le meilleur de son bien; — que son grand pere, ayant aussy passé plusieurs employs militaires, auroit esté surpris dans son chateau de Boiselles des ennemis, qui apres l'avoir bruslé et emporté tout ce qu'il y avoit, l'auroient si mal traitté que peu apres il en serait mort; — que son pere PHILIPPE DE HERZELLES auroit pareillement continué ses services durant plus de cincquante ans en differentes charges militaires, s'estant trouvé a touttes les campagnes, battailles, sieges de villes et autres occasions qui se sont presentées de Nostre service, avec une entiere satisfaction de ses superieurs, en Italie, Allemagne et Pays-Bas, et surtout aux sieges de Bergh op Zoom et de Breda, ou par ordre du Ducq de Feria il auroit commandé l'attacq d'une demie lune, qu'il auroit emporté y recevant quelques blessures; qu'apres cela il auroit passé en Allemagne avecq une compagnie des cuirassiers du Ducq Rudolphe Maximilien de Saxe, où il se seroit comporté a la satisfaction entierre du Comte de Thilly son general, principalement aux sieges de Pinnenbergh, Bredeberg et a la prise de Ruebergh; qu'estant retourné aux Pays-Bas, il auroit poursuivy ses services en l'an 1632 avecq une compagnie extrordinaire de trois cent Hauts Allemands, que lui fit donner la serenissime Infante

Isabelle, que l'on incorpora apres dans le regiment de Brion; que par ordre du Marquis d'Aytona, s'estant trouvé devant Maestricht, il auroit eu ordre ou commandement d'aller escarmoucher avecq l'ennemy jusques sous les fortifications de la place, comme il auroit executé et les repoussé jusques dans leurs mesmes ouvrages exterieures, ou il auroit receu trois grandes blessures, dont l'une a la poitrine ayant esté jugée mortelle, et en estant cependant guery, le mesme Marquis l'auroit encore commandé d'aller au pays de Trèves avec six cent mousquetaires pour disputer le passage de la Moselle aux Suedois, ou qu'en effect il les auroit par trois fois repoussé jusques dans leurs postes; qu'apres cet exploict ayant esté commandé d'aller avecq le regiment de Brion aux frontieres de France sous les ordres du Baron de Balancon, Capitaine Général de l'artillerie, icelluy connoissant son courage et valeur l'auroit envoyé plusieurs fois en party dans le pays ennemy et ayant appris de lui leur intention d'investir la ville de Dourlant on auroit eu le temps d'y remedier; qu'apres cela on lui auroit ordonné de marcher avec le mesme regiment au siege de Limbourg, capitale de la province du mesme nom, aux ordres du Marquis de Lede, qui luy auroit commandé d'aller le premier a l'assaut, ce qu'il auroit executé avecq une resolution aussi genereuse qu'entrepide, puisque ny un coup de mousquet qu'il auroit receu au bas ventre, non plus qu'un coup de picque sous la machoire vers la gorge, ne l'auroit pu empescher de se rendre d'abord maistre de la bresche et de la ville, qu'il auroit gaigné et y entré avecq tout son monde; qu'apres que l'Infant Cardinal, Nostre oncle, l'auroit pourveu le 29e de decembre de l'an 1639 de la charge de Seneschal ou Drossard de Brabant, poste qu'auparavant auroit toujour esté possedé par des personnes du pays de la plus eminente qualité, particulierement de la maison de Nassau, de Pipenpoy, d'Anderlecht, Rotselaer et autres, Nostre Conseil, Conseil d'Estat au Pays-Bas en absence de Nostre cousin le Marquis de Castel Rodrigo en estant pour lors Capitaine Général, il auroit choisy le 13 septembre 1645 pour aller prendre

langue des Francois jusques a la Sambre et a Nivelles, en quoy ayant reussy, comme en tout ce qu'il auroit entrepris auparavant pour le service de Nostre feu et tres honoré Pere (que Dieu ayt en gloire), et le dit marquis en ayant extrememement esté satisfait, voulant conserver les villages scituez en deca de la riviere de Thy en Notre Wallon Brabant, depuis le Mont Saint Wibert jusqu'a Wavre, libres de contribuer aux Hollandois, apres avoir pris avis sur ce dessein dndit Conseil d'Estat, lui auroit fait depescher le 9e de juin 1646 une commission pour commander au dit Wallon Brabant et ordonner la distribution de deux cent cinquante hommes de garde sur la ditte riviere aux endroits qui lui sembleroient le plus a propos pour en empescher le passage aux ennemis, qui par ce moyen en auroient esté repoussez avecq toute la vigueur et le bon succes necessaire pour le pays, qui auroit par la demeuré exempt d'invasion et dommage; que le dit Marquis, apres avoir reconnu cette nouvelle marcqne de sa conduite, luy auroit ordonné par acte du 27e juillet 1646 une autre levée de trois cent hommes, qui joints aux premiers sous son commandement eusssent le soing de defendre la Mayerie de Nivelles contre les ennemis; qu'ayant en ce pareillement reussy avecq toutte l'utilité qu'on s'estoit promise de sa vigilance, le Marquis luy auroit fait depescher, le 24e d'aoust, nouvelle commission pour renforcer d'autres trois cent hommes ses autres compagnies et garder le pays eutier du Wallon Brabant de tous les efforts qu'auroient pu faire les ennemis pour l'obliger a contribuer, ou ayant eu le bonheur d'un bon succes, comme en tout ce qui luy avoit esté ordonné anparavant, le dit Marquis et Conseil d'estat lui auroient escrit plusieurs lettres de remerciment et particulierement le 27e et 29e juillet et le 14e et 21e d'aoust 1646, l'assurant aux occasions d'une parfaite reconnaissance; qu'apres cela le dit Marquis ayant eu advis qu'environ seize mille paysans des Mayeries du Petit Brabant auroient pris les armes et s'auroient joints vers le pays de Vledergaete, au voisinage de Ninove pour s'opposer au passage des trouppes du Ducq de Lorraine, qui avoient ordre de marcher du pays d'Alost vers celluy de Namur, luy

auroit donné ordre le 7e de novembre de la susditte année, pour les aller appaiser et empescher les ulterieures desordres, ce qu'il auroit executé avecq une telle adresse qu'il auroient mis les armes bas et permis le passsage aux susdittes troupes; que le Conseil d'Estat de Nos dits Pays-Bas se voyant en necessité de trouver les moyens pour resister aux courses que les Francois avoient dessein de faire vers Bruxelles, et entre autres ayant esté proposé que dans l'espace qui separe Ninove et Hal il y auroit des ruisseaux et des bois qui ponvoint facilement estre mis en deffence, abattant des arbres et croisant des arbres par ou les eaux se communiqueroient, il auroit esté requis et commis par lettres du susdit Conseil du 21e d'aoust 1655 pour aller visiter les lieux et reconnoitre ce que l'on auroit pu faire en semblable occurreuce, ce qu'il auroit fait, et de plus s'estant laissé transporter par son zele ordinaire pour Nostre royal service, il auroit esté reconnoitre le camp et la contenance des ennemis devant Saint Guislain, de quoi ayant fait un rapport tres exact au Seigneur Archiducq Leopold, il auroit fait convocquer le ban et arriere ban dn pays, ordonnant que le dixiesme homme prisse les armes pour aider a reprendre aux ennemis ce qu'ils avoient usurpé, et ce nouveau corps ayant besoin d'un chef bien veu et capable pour les commander, il auroit pour tel esté choisy et authorisé par patente du 25e d'aoust 1655, apres quoy le danger semblant de n'estre plus si grand pour moderer la peine et grande depense que ces troupes causoint, il luy auroit esté ordonné de choisir de tout ce monde la seulement quatre mille hommes des plus robustes et habiles au maniment des armes luy en donnant le commandement comme chef, par patente du 9e de septembre de la ditte année, avec pouvoir et autorisation de nommer quattre Mayors et les Capitaines et autres Officiers necessaires pour en former quattre regiments; que cependant ledit Seigneur Archiducq, ayant resolu la fortification de Bruxelles avecq toutte la diligence possible pour la mettre promptement hors de danger, il luy en auroit donné l'intendance et la direction absolue, luy ordonnant a l'approche des Francois d'en faire redoubler les

travailleurs, les chariots et charettes, ce que ne pouvant sans une depence excessive, il se seroit reposé sur luy apres luy avoir insinué de la suppleer de son credit, en quoy il auroit experimenté tout a point une nouvelle preuve de son zele, puisque Bruxelles s'auroit bientot veu en estat de ne rien devoir craindre du voisinage des ennemis, ce qu'aroit esté au dit Ducq un nouveau motif pour luy en tesmoigner sa satisfaction par des termes tres honorables de la derniere estime avecq des asseurances de sa reconnaissance, dont il lny en auroit escript; que pour la subsistance des dits quattre mille hommes, qui estoient a ses ordres, mancquant le payement qui ne pouvoit se continuer aussy ponctuellement, qu'on leur avoit promis, ny lever sur les peuples avecq la promptitude necessaire des deniers pour ce affectez; l'Archiducq n'auroit pu trouver autre expedient plus propre que de requerir de chercher sur son credit a interest soixante mille florins pour le payement des mesmes trouppes, l'asseurant par sa lettre du 19e de novembre 1655 que de tous les services signalez, qu'il avoit jusques lors rendu a feu Nostre Pere de glorieuse memoire, nul autre ne luy auroit esté plus agreable, mais quoy qu'en cela comme en toutte autre chose il auroit respondu par des prompts effects a sa confiance et zele avec lequel il s'applicquoit a tout ce qui estoit du royal service, il n'en auroit jamais esté recompensé ny satisfaicts des interests qu'il en auroit deu supporter;— que les freres du dit Messire Guillaume-Philippe de Herzelles auroint imité regulierement leur pere et tous leurs ancestres : l'aisné (FERDINAND de HERZELLES) ayant commencé de Nous servir au siege de Dunkerque, et apres la paix des Pyrenées auroit esté en Danemarcq en qualité de Capitaine de Cavallerie, et du depuis auroit succedé a la place de Seneschal de Brabant, qu'il auroit exercé jusque a son trepas; que son troisiesme frere (JEAN-BAPTISTE de HERZELLES) auroit esté trois ans Capitaine d'Infanterie contre Portugal dans Nostre service au regiment du Comte de Porcie, s'estant trouvé et acquitté de son debvoir dans toutes les occasions qui se sont presentées a l'entiere satisfaction

du Marquis de Caracena son general, que la paix y estant faitte il auroit continué le mesme employ dans les regiments du Comte d'Ursel et de Nuas au Pays-Bas et se trouvé pareillement a tous les sieges des années 1667 et 68 et du depuis a la guerre de l'an 1673, ou il auroit esté fait Capitaine de Dragons dans la terce du Maistre de camp Perez, ou il auroit poursnivy ses services jusques a son trepas, arrivé en fevrier l'an presente 1689, au contentement et gré de ses superieurs; que son quatriesme frere (THEODORE DE HERZELLES) ayant aussy suivy la vocation militaire anroit esté premierement Alfer Caronel dans le regiment de Don Francisco de Roxas, avec lequel il seroit venu en Catalogne, et de la estant retourné en Flandes il auroit eu une compagnie d'Infanterie dans le regiment du Marquis de Wargnies et y auroit servy jnsqu'a ce que une autre fois estant venu en Espagne Nous luy aurions fait l'honneur dn poste de Nostre Gentilhomme de bouche, dans lequel il seroit trepassé passé quelques années; — que le dit Messire GUILLAUME-PHILIPPE DE HERZELLES, a present chef de sa maison, Nous auroit continuellement servy durant vingt ans par voye de lettres et dans des charges de robbes, en quoy cependant il auroit esté l'unicq et le seul et premier de tous ceux de son rang, qui a l'imitation de ses parens du costé de sa mere auroit choisy ceste vocation, dans laquelle il esperoit pourtant meriter Nos graces; qu'il auroit commencé par quattre années de service de Nostre Magistrat de Nostre ville de Bruxelles en qualité d'Eschevin, et seize de Conseiller ordinaire de Notre souverain Conseil de Brabant, trois de Conseiller Tresorier et Garde des Chartres du mesme Duché, de celluy de Limbourg et d'autres pays d'Outremeuse, et actuellement depuis deux ans dans Nostre Conseil Supreme d'Etat aux affaires de Nos Pays-Bas et Bourgoigne pres de Nostre royale personne; — que feue sa mere Barbarine Maes seroit pareillement issue d'une famille de toutte ancienneté reputée pour noble, portant pour ses nobles quartiers et ayant esté alliée a celles de la Tour dict de Tassis, de Wachtendonck, de Van Deurne, de Merle, de Schote, de Brecht, de

Fourneau Comte de Cruyckenbourg, d'Asseliers, de Boisschot, et autres plusieurs bonnes et anciennes maisons; — que Jacques Maes, bisayeul de sa mere, auroit esté du Conseil Privé des Pays-Bas, et employé utilement pour le traitté de paix d'Angleterre; qu'Engelbert Maes, l'aisné de ses quattre fils, ayant passé par differens conseils comme Conseiller, auroit esté Chef President et du Conseil d'Estat l'espace de dix huict ans; que le second nommé aussy Jacques auroit esté Ambassadeur ordinaire envoyé par les Archiducq Albert et Isabelle a Sa Saincteté Paul cincq et y residé plusieurs années, et donné des preuves de sa fidelité et grand zele pour son service, et en estant retourné, il auroit esté plusieurs années Président de la Chambre des Comptes qui fut à Lille; que le troisiesme appellé Charles Maes auroit esté Evecque de Gand, Ausmonier, Chapellain Major et Sommelier de Courtinne desdits Archiducqs; que le quattriesme Jean-Baptiste auroit esté Conseiller et Advocat fiscal dans Notre Souverain Conseil de Brabant, ayant esté Député et Commis en plusieurs affaires d'estat de la derniere importance, entre autre qu'il auroit esté envoyé l'an 1608 par les dits Archiducqs pour conclure la treve de douze ans avecq les Estats de Hollande, en laquelle commission il auroit procedé avecq autant d'industrie qu'il auroit fait resoudre plusieurs difficultés pour lesquelles la conclusion dudit traitté avoit esté retardée, ayant depuis continué ses services jusques à son trepas; — que Philippe Maes, Chevalier de Malte, auroit esté Vice-Amiral de l'armée navale de Nos Pays-Bas, ayant rendu plusieurs signalez services dans cet employ, et a la fin y auroit esté tué par ses propres gens pour ne s'avoir pas voulu rendre aux ennemis dans un rencontre qu'il auroit eu avec eux en mer; — que le pere de sa ditte mere auroit signalé ses services par l'espace de trentte quattre ans en qualité de Conseiller de Nostre Souverain Conseil de Brabant dans l'administration de la justice et en beaucoup des commissions particulieres et employs pour le service publicq et principalement lorsqu'il auroit esté deputé par les Archiducqs au Ducq de Nieubourg et aux Estats de Juilliers

pour traitter avec eux sur le fait de Nostre jurisdiction et limites, en quoy il auroit agy si dignement et avecq autant des avantages que les dits Archiducqs en auroient donné des marcques publicques de leur satisfaction ; — que Ferdinand Boisschot, Chevalier de l'Ordre de Saint Jacques, Comte d'Erps, Baron de Saventhem, son grand oncle maternel, ayant esté Auditeur General des Armées, Conseiller du Conseil Privé, Chancellier de Brabant, et deux fois Ambassadeur en France et en Angleterre, auroit rendu des signalés services à Nostre feu et très honoré Pere, qui l'auroit nommé pour un de ses Plenipotentiaires au Traitté de Munstre, jusqu'a l'arrivée du Ducq de Medina las Torres au mesme congrez; — que Robert d'Asseliers, autre sien oncle maternel auroit esté plusieurs années Conseiller du Souverain Conseil de Brabant, et apres du Supreme des Pays-Bas pres de la Royale personne, et apres Chancellier de Brabant; — et enfin que tous ses autres parents Nous auroient rendu des services considerables en differentes charges et employs a Nostre entiere satisfaction et celle de Nos tres augustes predecesseurs. = Pour ce est-il que Nous, les choses susdittes considerées, desirants eslever et decorer le dit Messire Guillaume Philippe Baron de Herzelles en honneurs, droicts, prerogatifs, privileges et preeminences, avons de Nostre certaine science, grace, liberalité, pleine puissance et authorité souveraine, crée, comme Nous creons par ces presentes le dit Messire Guillaume Philippe Baron de Herzelles, MARQUIS, et pour tant plus l'honorer consentons et permettons qu'il puisse et pourra applicquer le dit titre de Marquis a une de ses Terres et Seigneuries de Faucquez, Ittre, Samme, Sart, ou autres, souz le nom de Herzelles, scituées en Nostre Duché de Brabant, laquelle Nous erigeons par ces presentes en nom, cry et preeminences de Marquisat, avecq ses appendances et dependances, hauteurs, jurisdictions et revenus, pour par luy, ses hoirs et successeurs, masles et femelles, ou ayants cause tenir doresnavant heritablement et a tousiours ledit tittre de Marquis de Herzelles,

lui promettants et a ses successeurs ou ayants cause d'y adjouster et incorporer presentement ou a l'advenir en augmentation et pour plus grand lustre dudit Marquisat encore telles autres Seigneuries, terres et rentes que bon lui semblera, et d'en former un Majorasque absolut, perpetuel, par forme de Fideicommis ou autrement avecq les substitutions comme il trouvera ou trouveront convenir; auquel effect Nous les avons authorisé, comme Nous les autorisons par les presentes, et derogé, comme Nous derogeons par cette fois tant seulement a touttes les ordonnances, placcarts et edits qu'il y pourroit avoir au contraire, et nommement a l'edit perpetuel de l'an 1611, les laissant pour le surplus en leur pleine force et vigueur, et relevants tous ceux qu'il appartiendra pour la ditte erection en Marquisat avec le nom et tittre de Marquis de Herzelles, ensemble ses droicts, honneurs, prerogatives et preeminences y appartenants jouyr et user par ledit Messire Guillaume Philippe, ses hoirs et successeurs ou ayant cause en ligne directe Marquis et Marquises de Herzelles tout ainsy et en la mesme forme et maniere que font et ont accoustumé de faire les autres Marquis en Nos Pays-Bas et signament en Nostre Duché de Brabant; le tout a charge et condition que ledit Messire Guillaume Philippe Marquis de Herzelles, ses hoirs et successeurs, Marquis et Marquises de ce nom, seront tenus d'en faire les reliefs, hommage et serment de fidelite a cause du dit titre es mains de Nous, Nos hoirs et successeurs, on de Nos Lieutenants Gouverneurs et Capitaines Generaux de Nos dits pays, lesquels en Nostre absence et celle de Nos dits hoirs et successeurs d'iceux avons a ce commis et authorisé, commettons et autorisons par ces dittes presentes et par le dit serment jurer et promettre de tenir le dit titre de Marquis, de Nous et de Nos dits successeurs en la maniere que dessus. Item que ce qu'a l'avenir sera annexé et uny andit Marquisat ne s'en pourra oncques separer, demembrer ou esclisser par le dit Marquis de Herzelles, ny ses successeurs, par succession, testament ou autre contract; et que ceste Nostre presente grace, creation et erection en Marquisat ne retournera

ores ny au temps a venir a Nostre prejudice, ny de Nos droicts, hauteurs, seigneuries, jurisdictions, ressorts, souverainetés ny preeminences; voulants aussy que quant aux reliefs et jurisdictions des terres comprises dans le Marquisat susdit, le tout demeure et reste sans prejudice en son entier et sujet aux ressorts et appels accoustumez, sauf en cas de transaction ou appointement contraire avecq ceux qui en auroint droit, sans aussy vouloir pour ce deroger ou prejudicier au dit Messire Guillaume-Philippe Marquis d'Herzelles, ses hoirs et successeurs, au temps a venir Marquis et Marquises de ce nom, aux anciens droits et privileges, authoritez et preeminences quelconcq qui luy competeroint, et dont il seroit en possession legitime et ses predecesseurs auroient esté accoustumé d'user par devant. Si aura ledit Messire Guillaume-Philippe Marquis de Herzelles, ses hoirs et successeurs, a jouir comme Marquis de ce nom du rang que leur sera deu en vertu de ce titre es assemblées de Nos Estats de Brabant, et partout ou il appartiendra. Bien entendu que les subjects, mannants et inhabitants du dit Marquisat ne seront en vertu d'icelle erection plus avant asservys qu'ils ne sont de present, mais demeureront sous tels juges, eschevins, jurisdictions et droicture comme de tout jusqu'a present ils ont accoustumé. Si ordonnons a Nostre Lieutenant Gouverneur et Capitaine General de Nos dits Pays-Bas, et donnons en mandement a Nostres chers et feaux les Gens de Nostre Conseil d'Estat, Chef President et Gens de Nos Privé et Grand Conseils, Chef Tresorier General et Commis de Nos Domaines et Finances, Chancellier et Gens de Notre Conseil en Brabant, Lieutenant et Hommes de fiefs de Nostre Cour féodale au dit Brabant, et a Nos chers et bien amez les Prelats, Nobles, Villes et autres, representants l'ordre et corps des Trois Estats de Nostre Duché de Brabant, Mayeur de Louvain, Amman de Bruxelles, Escoutette d'Anvers, Markgrave du pays de Ryen, et tous autres Justiciers, Officiers ou leurs Lieutenants, et a Nos Vassaux, Bassains, Serviteurs et Subjects, et a chacun d'eux en droict soy et si comme a luy appartiendra, qu'ils tiennent, reputent, nomment,

intitulent, honorent et proclament doresnavant ledit Messire Guillaume-Philippe, ses dits successeurs, masles et femelles, Marquis et Marquises d'Herzelles. Mandos en outre auxdits de Nos Finances et de Nos Comptes en Brabant qu'ils procedent bien et deument a la verification, interinement et enregistrature de ces presentes, selon leur forme et teneur, et ce fait, ils et lesdits de Nos Consaux, Vassaux, Justiciers, Officiers et Subjects de Nostre dit Pays et Duché de Brabant et tous autres qui ce regardera, facent, souffrent et laissent le dit Messire Guillaume-Philippe, ensemble ses hoirs et successeurs, masles et femelles, de Nostre presente grace, erection, ad jonction, union, incorporation, octroy, accord et permission et de tout le contenu en ces dittes presentes selon en la forme et manière, et sous les conditions, reservations et limitations dessus dittes, pleinement, paisiblement et perpetuellement jouir et user, sans leur faire, mettre ou donner, ny souffrir estre faict, mis ou donné aucun trouble, destourbier ou empechement, en maniere que ce soit, lequel si fait, mis ou donné leur auroit esté ou estoit le reparent et mettent ou facent reparer et mettre incontinent et sans dilay a neant. Car ainsi Nous plaist-il, nonobstant quelques ordonnances, restrictions, mandements ou deffences a ce contraires; pourveu que dans l'an apres la datte de cettes, icelles soient presentées a Nostre Premier Roy d'armes ou autre qu'il appartiendra en Nos dits Pays-Bas, en conformité et aux fins portez par le 15e article de l'ordonnance decretée par feu l'Archiducq Albert le 14e de Decembre 1616 touchant le part des armoiries, timbres, titres et autres marcques d'honneur et de noblesse, a peine de nullité de ceste presente grace : ordonnant a Nostre Premier Roy d'Armes, ou a celluy qui exercera Son Estat en Nos dits Pays-Bas, ensemble au Roy ou Herault d'Armes de la Province qu'il appartiendra, de suivre en ce regard ce que contient le reglement fait par ceux de Nostre Conseil Privé, le 2e d'octobre 1637 au sujet de l'enregistrature de Nos lettres patentes touchant les dits marcques d'honneur, et tenant par Nos dits Officiers d'Armes respectivement

nottice sur cette, pour aussy qu'an préalable cesdittes presentes soient presentées a Louys Antoine d'Aza, Nostre Secretaire du Registre des Mercedes, affin d'en estre tenu nottice et memoire es livres de sa charge, et en son absence ou indisposition au Secretaire Anthoine de Somoza, Official principal de la ditte secretairerie au mesme effect. Et afin que ce soit chose ferme et stable, a tousjonrs Nous avons signé ces presentes de Nostre main et a icelles fait mettre Nostre grand seel. Sauf en touttes choses Nostre droict, et l'antruy en touttes. Donné en Nostre ville de Madrid, Royaume de Castille, le sixiesme jour du mois d'octobre, l'an de grace xvjc quattre vingt et neuf, et de Nos regnes le vingt cincquiesme.

CHARLES.

Par le Roy

Le Baron de MOLINET.

De gueules au chevron d'or.
L'Ecu surmonté d'une couronne de Marquis d'or.

XXIII. GUILLAUME-PHILIPPE, MARQUIS DE HERZELLES, SEIGNEUR de FAUCUWEZ, ITTRE, SAMME, SART, Verginal, Moensbroeck, etc. Licentié es lois et droits de l'université de Louvain (2 septembre 1665), Échevin de Bruxelles, Conseiller de Brabant (1673), Garde des chartres de Brabant et de Limbourg (1686), Membre du conseil suprême d'état lez-la-personne de S. M. (1688), Président du grand conseil à Malines (1690), Chancelier de Brabant (1690). *Voyez son éloge dans le diplôme de l'érection du Marquisat de Herzelles.* Il mourut en 1696.

Il épousa 1° en 1672, Anne-Isabelle de Condé, fille de Jacques de Condé, Chevalier, Conseiller ordinaire au conseil de Brabant, et de Barbe van Mistraten; 2° en 1692, Brigitte-Procopinne, Marquise de Trazegnies, fille d'Eugène-François, Marquis de

Trazegnies, Baron de Silly, etc., et de Catherine-Charlotte, comtesse de Mérode; morte à Nivelles le 17 juin 1705.

Du second mariage :

XXIV. ALBERT-ANTOINE-JOSEPH BALTAZAR, MARQUIS DE HERZELLES, SEIGNEUR de FAUCUWEZ, ITTRE, SAMME, SART, Verginal, etc., né le 30 mai 1693 et mort en 1705 : il laissa le marquisat de Herzelles à son cousin germain :

XXV. AMBROISE-JOSEPH, MARQUIS DE HERZELLES, SEIGNEUR de FAUCUWEZ, ITTRE, SAMME, SART, Verginal, etc., Député des états de Brabant, Chambellan actuel de S. M. I. et C., Conseiller d'épée du conseil des Pays-Bas, Surintendant et Directeur général des domaines et finances de S. M. (1736).

Il épousa 1° en secret à Malines, le 20 décembre 1706, Marie-Catherine-Vincent, Princesse d'Autriche; 2° en 1722, Marie-Claire de Croy, née en 1679, fille de Ferdinand-Joseph, Duc d'Havré et de Croy, etc., et de Marie-Joséphine-Barbe de Halluin; 3° en 1749, Christine-Philippine-Elisabeth, Marquise de Trazegnies, née le 22 décembre 1728, Grande maîtresse de l'archiduchesse Elisabeth, Dame de l'ordre de la Croix étoilée, fille de Philippe-Ignace-Joachim, Marquis de Trazegnies, et de Marie-Eléonore-Agnès, Baronne de Bode.

Ambroise-Joseph, marquis de Herzelles, mourut au château de Faucuwez, le 4 août 1759, sans laisser d'enfants légitimes : avant son premier mariage il avait eu deux enfants d'Anne-Charlotte de St.-Amand.

1° Louis-Antoine-Joseph de Herzelles, mort sans alliance, le 18 juillet 1770, à Bruxelles.

2° Charles-Ferdinand de Herzelles, né à Madrid en 1704, Colonel d'Infanterie au regiment de Flandre, au service de S. M. Cath. il mourut à Bruxelles le 27 décembre 1763, il avait épousé, 1° en 1739, Anne-Françoise de Coxie, douairière de Gaspar-Joseph; Vicomte de Villegas, Conseiller ordinaire du Conseil de Brabant :

2° en 1743, Anne-Frédéric, Comtesse d'Ingelheim, dite Echter de Mespelbron, Chanoinesse de Nivelles : il est enterré à Ittre avec cet épitaphe :

D. O. M.
Dans le caveau de
la chapelle ci
devant repose le corps
de Messire Charles
Ferdinand de
Herzelles, bienfaiteur
des pauvres d'Ittre
et de Verginal,
décédé le 27 *X^bre*
1763.
Requiescat in pace.

Le 12 mai 1755, ces deux enfants obtinrent des lettres de légitimation, que voici :

« Marie-Thérèse, par la grace de Dieu, Imperatrice des Ro-
» mains, Reine d'Allemagne, de Hongrie et de Bohême, de
» Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, etc. ; Archiduchesse
» d'Autriche, Duchesse de Bourgogne, de Lothier, de Brabant,
» de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldre, de Milan, de
» Stirie, de Carinthie, de Carniole, de Mantoue, de Parme et
» Plaisance, de Wirtemberg, de la Haute et Basse Silésie, etc.;
» Princesse de Souabe et de Transilvanie, et marquise du Saint-
» Empire Romain, de Bourgovie, de Moravie, de la Haute et
» Basse Lusace; Comtesse de Habsbourg, de Flandres, d'Artois,
» de Tirol, de Hainau, de Namur, de Ferrete, de Kybourg, de
» Gouce et de Gradisca; Langrave d'Alsace; Dame de la Marche
» d'Esclavonie, du Port Naon, de Salins et de Malines; Duchesse
» de Loraine et de Bar; Grand Duchesse de Toscane : Savoir
» faisons a tous presens et a venire que Nous avons receu l'hum-
» ble supplication et requete de Louis-Antoine-Joseph, et de

» Chales-Ferdinand de Herzelles, ci-devant Colonel au service
» de Sa Majesté Catholique, contenant qu'ils sont fils naturels
» du Marquis de Herzelles et d'Anne-Charlotte de Saint-Amant,
» fille de feu le Baron de St.-Amant, et niece de feu le General
» Comte de Waro, Gouverneur de Notre province de Gueldres,
» tous les deux etant libres lorsqu'ils ont procrée les supplians;
» que, quoique le dit Marquis ne soit que leur pere naturel,
» il leur temoigneroit neanmois une vraie affection paternelle,
» a laquelle ils auroient toujours taché de correspondre, tant
» par lenr bonne conduite, que par leur reconnoissance, telles
» que des enfants legittimes doivent avoir pour leur pere, de
» sorte qu'ils auroient sujet d'esperer que les bontés dudit Mar-
» quis leur pere pourroient s'etendre a les favoriser par actes,
» soit d'entre vifs, de dispositions testamentaire ou autre de
» dernière volonté; mais comme selon les loix de Nos Pays-Bas
» pareils actes d'un pere naturel ne pourroient sortir leur effet
» qu'en vertu d'octroi ou de Nos lettres de legitimation, ils Nous
» ont tres humblement suppliée de leur accorder Nos lettres
» patentes de legitimation, non seulement quoad statum, mais
» aussi a l'effet d'etre habiles a profiter des dispositions testamen-
» taires ou autres que leur dit pere ou toutes autres personnes
» pourraient faire en leur faveur. Pour ce est-il, que Nous, les
» choses susdittes considerées et en sur icelles la declaration et
» consentement du Marquis de Herzelles, pere naturel des sup-
» pliants, inclinant favorablement a l'humble supplication des
» dits Louis Antoine Joseph et Charles Ferdinand de Herzelles,
» les avons a la deliberation de Notre tres cher et tres aimé
» beaufrere et cousin, le Duc Charles Alexandre de Lorraine et
» de Bar, Notre Lieutenant, Gouverneur et Capitaine General
» de Nos Pays-Bas, de Notre certaine science, authorité souve-
» raine, pleine puissance et grace speciale, legitimés et legitimons,
» et le defaut de leur naissance aboli et effacé, abolissons et
» effaçons par les presentes, leur octroiant et accordant, qu'ils
» soient recus a tons honneurs, etats et autres actes legitimes,

» reputés et tenus doresnavant pour personnes legitimes et comme
» tels habiles a profiter des dispositions testamentaires ou autres,
» qui pourraient se faire en leur faveur, tant par leur dit pere, que par
» tout autre, ainsi qu'a disposer de leurs biens, soit par testament
» ou autrement, et qu'apres leur trepas ceux de leur lignage pro-
» creés en leal mariage, leur puissent succeder par droit d'hoirie en
» tous leurs biens, heritages, possessions autres quelconques, tout
» ainsi que feroient et faire pourroient, s'ils etoient nés et procreés
» en leal mariage; sans qu'a cause de leur dite naissance Nous
» ou Nos successeurs y puissent quereller ou demander aucun
» droit en tems ou a venir : non obstant quelconques constitu-
» tions, ordonnances, statuts, droits, coutumes, usances a ce
» contraires: permettant de plus aux dits supplians de pouvoir
» porter le nom de Herzelles et les armes de la famille en plein.
» Le tout moiennant la somme de deux cent florins courant a
» paier a la recette generale de Nos Finances, a laquelle somme
» ils ont été taxés par Nos tres chers et feaux les Surintendant
» Directeur et Tresorier Generaux, Conseiller et Commis de Nos
» Domaines et Finances, et qu'ils y presentent les dittes lettres
» patentes pour y etre enterrinées, de meme qu'a Nos tres cher,
» chers et feaux les President et Gens de Notre Chambre des
» Comptes, a l'effet d'y etre enregistrées a la maniere accoutumée
» pour la conservation de Nos droits, ainsi qu'a ceux de la Cham-
» bre Héraldique, pour y etre pareillement enregistrées : le tout
» en deans l'an, a peine de perdre le fruit et l'effet d'icelles. Si
» donnons en mandement a Nos tres chers et feaux, le Chef
» et Presidens et Gens de Nos Privé et Grand Conseils, Chancelier
» et Gens de Notre Conseil de Brabant, et a tous autres Nos
» Justiciers, Officiers et Sujets, auxquels ce peut ou pourra
» toucher et regarder, que de cette Notre presente grace et
» legitimation, selon et en la forme et maniere que dit est, ils
» fassent, souffrent et laissent les dits supplians, ensemble leurs
» hoires, successeurs ou ayant cause, pleinement, paisiblement
et perpetuellement jouir et user, sans leur faire, mettre ou

» donuer, ni souffrir etre fait, mis ou donné, aucun trouble ou
» empechement au contraire. Car ainsi nous plaist-il. En temoi-
» gnage de quoy, Nous avons fait mettre notre grand scel a ces
» presentes. Donné en Notre ville de Bruxelles le douzième du
» mois de Mai l'an de grace mil sept cens cinquante cinq et de
» Nos regnes le quinziesme.

STEENHOLT.

Par l'Imperatrice Reine
en son Conseil. Misson.

Christine-Philippine-Elisabeth, Marquise douairière de Herzelles, ayant été déclarée unique héritière du Marquisat de Faucuwez, par le testament de son mari de l'an 1747, en fit le relief à la cour féodale de Brabant le 29 janvier 1761 ; mais elle ne resta pas longtemps paisible possesseur d'un si bel héritage. Le Marquis de la Puente, descendant de Jeanne-Françoise de Herzelles, tante du dernier Marquis, fit valoir ses prétentions : en attendant un jugement définitif le Conseil souverain de Brabant fit mettre le sequestre sur le Majorat en litige. Entretemps la révolution française éclata et la Marquise douairière mourut en 1793. Ce ne fut qu'en 1824 qu'un partage définitif eut lieu : un tiers de tous les biens échut au Marquis d'Aoust, du chef de son épouse née Marquise de Trazegnies d'Ittre, qui vendit son lot à Maître Champagne, notaire à Rebecq ; le second tiers échut à la Douairière de Jonghe, du chef de son mari ; et l'autre tiers à Madame de Brancas, née de Rodoan. Le château de Faucuwez était compris dans ce dernier lot : il fut acheté et démoli quelques années après par le sieur Gilmont, demeurant à Faucuwez.

Steenkerke.

Ittre.

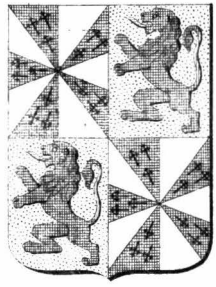

Enghien.

SEIGNEURS

DE FAUCUWEZ, ITTRE, SAMME ET SART.

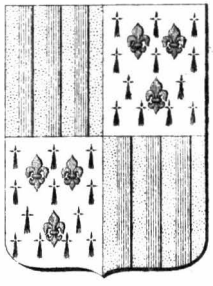

Faucuwez.

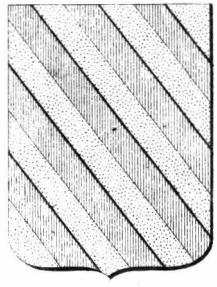

Harchies.

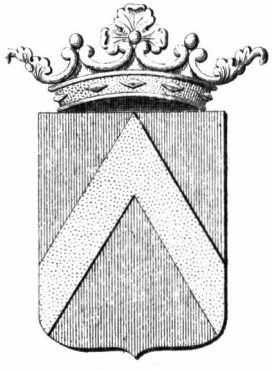

Herzelles.
(Marquis.)

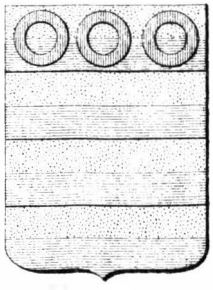

Viesville.

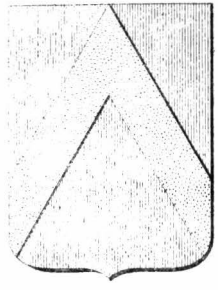

Herzelles

APPENDICE.

Descendants de GERARD de FAUCUWEZ.

D'argent aux 3 *feuilles de trèfle de sinople, qui est* Praet, *au canton de sinople au lion d'argent, couronné, langué et armé d'or qui est* Ittre.

I. GÉRARD DE FAUCUWEZ épousa Marie d'Abcoude. De ce mariage :

1. Jean de Faucuwez, Chanoine d'Anderlecht en 1439.
2. Marie de Fancuwez, Religieuse au Petit-Bigard.
3. Seger de Faucuwez, qui suit II.

II. SEGER DE FAUCUWEZ épousa Marie Van Praet. De ce mariage :

1. Jean de Faucuwez, qui suit III.
2. Jacques de Faucuwez, qui mourut sans alliance.
3. Sweder de Faucuwez, qui épousa Catherine Nyns.
4. Rogier de Faucuwez, qui monrut sans alliance.

III. JEAN DE FAUCUWEZ épousa Barbe de Riddere, sœur de Pierre de Riddere, Maître de Comptes. De ce mariage :

1. Pierre de Faucuwez, qui épousa Marie Van Impden.
2. Josse de Faucuwez, qui suit IV.
3. Catherine de Faucuwez, qui épousa Corneille Du Bois, dit Van den Bossche.

IV. JOSSE DE FAUCUWEZ épousa 1° Anne Van Cromvliet, veuve de Josse Van Botlant, Seigneur de Scherpenesse, Duvelant, etc.; 2° Jacqueline Hujoel; 3° Catherine Cocquiel, fille de Louis, Sommelier de S. M. Charles-Quint. Du premier mariage :

1. Anne de Faucuwez, morte sans alliance.

Du second mariage :

2. Henri de Faucuwez, qui épousa Jeanne Van Sestich, sœur du Chancelier de Brabant. De ce mariage :

Jacqueline de Faucuwez, qui épousa 1° Jacques Havet; 2° Renier Van Ryswyck.

3. Christine de Faucuwez, qui épousa Libert Berwauts.

4. Catherine de Faucuwez, qui épousa Jean Ugarda de Segura, Gouverneur de la ville de Maclin, en Grenade.

Du troisième mariage :

5. Jacques de Faucuwez, qui suit V.

6. Marie de Faucuwez, qui épousa Henri Du Bois, alias Van den Bossche.

V. JACQUES DE FAUCUWEZ épousa Françoise de Damhoudere, fille de Josse de Damhoudere, Chevalier. De ce mariage :

1. Josse de Faucuwez, qui suit VI.

2. Marie de Faucuwez, qui épousa Renier de Hertoghe. De ce mariage :

a. Josse-Louis de Hertoghe.

b. Françoise de Hertoghe, qui épousa Chrétien-Brunon Caracholo.

3. Françoise de Faucuwez, qui épousa Jean de Damhoudere, Chevalier, Seigneur de Damhoudere. De ce mariage :

a. Anne de Damhoudere, qui épousa Jacques de Schietere, Seigneur de Maerloop.

b. Marie de Damhoudere, qui épousa Jacques Van Schore, Échevin de Louvain.

c. Jacqueline de Damhoudere, qui épousa Antoine van Royen, Bourgmestre de Bruges.

4. Anne de Faucuwez, qui épousa Pierre Madoets, Chevalier, Seigneur de Haren, Échevin et Trésorier de Bruxelles. De ce mariage :

a. Edmond-François Madoets, qui épousa Antoinette de Locquenghien.

b. Jacques Madoets, Échevin de Bruxelles, qui épousa Marie Volcaert, fille de Philippe Volcaert, Chevalier.

VI. JOSSE-LOUIS DE FAUCUWEZ, Commissaire des Monstres de S. M., Contrôleur des fortifications, épousa Françoise Castillo, fille d'Antoine Castillo, Chevalier, et de Barbe de Pottes. De ce mariage :

1. Frédéric de Faucuwez, Commissaire des Monstres de S. M.

2. Alonzo-Ferdinando de Faucuwez, Sergent-Major, qui épousa Jeanne-Catherine Nieulant, fille de François Nieulant, Chevalier, Seigneur de Walle, etc.

3. Barbe-Françoise de Faucuwez, qui épousa Jean-François Lalemand.

4. Jeanne-Marie de Faucuwez, qui épousa Conrad Van der Bruggen, Chevalier, Conseiller au Conseil de Flandres. De ce mariage :

Philippine-Isabelle Van der Bruggen, qui épousa 1° Jean-Baptiste Van Parys, Seigneur de Vremdyck, Conseiller et Receveur-Général des États de Brabant, au quartier d'Anvers; 2° Alexandre-Joseph de Halmale, Bourgmestre d'Anvers en 1706, 1717, 1718, fils de Nicolas-Joseph de Halmale, Bourgmestre d'Anvers en 1681, 1683, etc. et de Claire Roelants. De ce mariage :

Barbe-Anne-Philippine de Halmale, morte le 4 août 1737, qui épousa Louis-Joseph du Bois, Seigneur d'Aissche-en-Refail, mort le 24 juillet 1739, fils d'Arnould-Martin-Louis du Bois, Chevalier, Seigneur de Vroylande, d'Aissche, etc., mort le 5 mai 1745, et de Marie-Catherine Vecquemans, morte le 20 décembre 1730.

SÉANCE GÉNÉRALE

du 2 Juillet 1847.

Président, M. le vicomte DE KERCKHOVE.

Secrétaire, M. Félix BOGAERTS.

(Extrait du rapport général.)

Le conseil ayant eu soin de vous instruire, par la voie de nos Annales, de tout ce qui concerne les travaux de l'Académie, je me vois obligé, bien qu'à regret, de borner à quelques lignes, le rapport que je suis chargé d'avoir l'honneur de vous faire aujourd'hui. Oui, MM., c'est à regret que je me vois réduit à ce laconisme obligé : il m'eût été extrêmement agréable de vous entretenir en détail de notre correspondance, des manuscrits qui nous ont été envoyés par plusieurs de nos confrères pour être insérés dans nos Annales; des publications intéressantes qui viennent, chaque jour, pour ainsi dire, enrichir notre bibliothèque, si remarquable déjà. En un mot, MM., j'eusse eu un plaisir réel à vous exposer l'état prospère de notre Société. Cette satisfaction m'étant interdite, permettez-moi, MM., de vous parler de quelques-unes des lettres nombreuses que nous avons reçues depuis notre dernière séance générale, et qui portent la signature des rois et princes-régnants à qui l'Académie continue à faire hommage de ses Annales. Parmi

ces lettres, qui toutes, d'ailleurs, se font remarquer par l'expression de la plus honorable bienveillance, on distingue particulièrement celles du roi des Belges, du grand duc de Hesse, des rois de France, de Bavière, de Saxe et de Wurtemberg. Mais, Messieurs, une lettre qui a été reçue avec bonheur, est celle qu'a daigné nous écrire Sa Sainteté Pie IX. — Vous savez que le monde entier applaudit aux vertus et aux efforts héroïques de ce souverain pontife, et qu'il n'est qu'une voix pour le proclamer déjà, bien qu'il ne compte encore qu'une année de pontificat, l'un des plus illustres successeurs de St-Pierre. Quel prix ne devons-nous pas attacher aux félicitations que ce grand personnage a bien voulu nous adresser, ainsi qu'aux vœux qu'il forme pour la prospérité de notre Société! — Tous les journaux ont annoncé l'éminente faveur que nous avons eu le bonheur de recevoir de la part de l'auguste chef de l'Église, et je crois pouvoir affirmer que la Belgique entière a appris cette nouvelle avec une vive satisfaction.

— Le conseil a continué à user de la plus grande sévérité dans les admissions. A votre dernière séance générale, vous avez accueilli quelques hommes distingués par leur caractère autant que par leur mérite. Je me plais surtout à rappeler ici l'un des beaux talents de Belgique; je veux parler de M. de Bavay, procureur-général de la Cour d'appel de Bruxelles, l'un des plus savants jurisconsultes de l'époque, et qui honore si dignement l'ordre judiciaire par une inébranlable équité.

— Les nombreux envois de livres et autres objets qui nous sont parvenus depuis six mois, et qui se trouvent mentionnés dans nos Annales, peuvent vous donner, Messieurs, une idée de l'activité incessante avec laquelle le conseil entretient ses relations avec nos confrères et avec les sociétés savantes.

Depuis notre dernière séance générale, l'Académie n'a fait qu'étendre de plus en plus ses relations : un grand nombre de sociétés ont encore fraternisé avec nous ; plusieurs de nos confrères nous ont fait parvenir des travaux d'un haut intérêt ; je me plais à citer particulièrement ici MM. Mertens, Broeckx, de

Herckenrode, Arnaut et Alexandre Schaepkens, Perreau, van Zwygenhoven, Stroobant. Nos travaux continuent d'obtenir partout des témoignages d'estime et de bienveillance : le nombre de nos abonnés augmente de jour en jour. — Le conseil d'administration a rempli avec la plus sévère exactitude, les devoirs qu'il s'est imposés ; son zèle et son dévouement ne se sont pas ralentis un seul instant. Jaloux de l'honneur de l'Académie, il n'a proposé, pour être admis au nombre de nos membres, que des hommes qui se recommandent par leurs talents, ainsi que par leur qualités morales, et qui, éloignés des intrigues et des passions qui divisent aujourd'hui les citoyens, peuvent rendre d'éminents services aux lettres et aux sciences.

Extrait de la correspondance de l'Académie.

M. l'abbé Stroobant, membre effectif, admis, à la dernière séance générale, parmi les conseillers honoraires, en récompense de ses intéressantes communications, remercie l'Académie de la marque d'estime qu'elle vient de lui donner.

MM. Donaldson, professeur d'architecture, à Londres; le docteur Marlin, secrétaire-général de la Société d'Émulation de Liége; le chevalier de Beugny d'Hagérue, de Lillers; Jules Borgnet, secrétaire de la Société archéologique de Namur; Edmond de Busscher, secrétaire de la Société royale des Beaux-Arts de Gand; Le Chanteur de Pontaumont, trésorier-archiviste de la Société royale de Cherbourg, et d'autres membres nouvellement nommés, adressent des remercîments à l'Académie pour leur admission.

L'Académie, ayant établi des relations avec la Société royale académique de Cherbourg, s'est associé, dans le but de resserrer les liens de confraternité, plusieurs membres de cette compagnie savante, connus par des ouvrages estimés, et dont la coopération ne peut manquer d'être utile. Elle leur a fait parvenir les diplômes, qui ont été reçus avec satisfaction et reconnaissance.

L'Académie vient de recevoir les nouveaux envois suivants :

1. De M. Goethals, conseiller de l'Académie, la *Généalogie* qu'il a publiée de la Maison *d'Hane-Steenhuyse.* In-4°; 1847, Bruxelles, imprimerie de Polace-Duvivier.

2. Du même, la *Généalogie* qu'il a publiée des vicomtes *de Baudignies*, originaires du Cambrésis. In-4°; 1845, Bruxelles, imprimerie de Polace-Duvivier.

3. Du même, la *Généalogie* qu'il a publiée des barons *van den Broucke de Terbeck.* In-4°; 1845, Bruxelles, imprimerie de Polace-Duvivier.

4. Du même, la *Généalogie* qu'il a publiée de l'ancienne et noble famille des barons *de Cartier d'Yve*, dite de Forvie. In-4°; 1846, Bruxelles, imprimerie de Polace-Duvivier.

5. De M. Auguste Le Jolis, membre de la Société royale académique de Cherbourg, une brochure intitulée : *Observations sur quelques plantes rares découvertes aux environs de Cherbourg.* In-8°; 1847, Paris, imprimerie de Martinet.

6. De la Société royale académique de Cherbourg, son *Réglement* et trois volumes de ses *Mémoires*, depuis 1835 jusqu'en 1843 inclusivement. In-8°; Cherbourg, imprimerie de Beaufort et de Thomine.

7. De la Société de Pharmacie d'Anvers, la suite de son Journal jusqu'au mois de septembre 1847.

8. De la Société archéologique de Namur, son *Réglement.* In-8°; 1846, Namur, imprimerie de Wesmael-Legros.

9. De M. Borgnet, membre correspondant à Namur, sa *Notice sur l'Hôtel-de-ville et le Perron de Namur.* In-8°; 1846, Gand, imprimerie de Léonard Hebbelynck.

10. Du même, sa *Notice sur les corps de métiers et les serments de la ville de Namur*, depuis leur origine jusqu'à l'avénement de Philippe-le-Bon, 1420. In-8°; 1847, Gand, imprimerie de Léonard Hebbelynck.

11. De M. Alexandre Schaepkens, membre correspondant à Maestricht, une brochure qu'il a publiée sous le titre d'*Antiquités ecclésiastiques.* In-8°; Bruxelles, 1847.

12. De M. Arnaut Schaepkens, membre correspondant, une notice intitulée : *Du symbolisme des ornements romans.*

13. De M. Auguste Scheller, bibliothécaire du roi, membre correspondant à Bruxelles, l'*Histoire de la Maison de Saxe-Cobourg-Gotha;* tradnction libre, augmentée de notes. 1 vol. in-8°; 1846, Bruxelles, imprimerie de Raes.

14. Du même, sa *brochure sur la prononciation du grec;* lettre à M. l'abbé Louis, directeur du *Journal de l'instruction publique.* In-8°; Tirlemont, imprimerie de Merckx.

15. Du même, sa *Deuxième lettre à M. l'abbé Louis sur la prononciation du grec.* In-8°; 1847, Tirlemont, imprimerie de Merckx.

16. Du même, son *Mémoire sur la conjugaison française considérée sous le rapport étymologique;* présenté à l'Académie royale de Belgique, et extrait du tome XIX des mémoires couronnés, etc. In-4°.

17. De M. P.-F. Van Kerckhoven, membre correspondant, une brochure intitulée: *De vlaemsche beweging.* In-8°; 1847, Anvers, imprimerie de Joseph van Ishoven.

18. De la direction de la *Revue de Liége,* la 5e et la 6e livraisons de 1847.

19. De M. le comte de Kerckhove d'Exaerde, conseiller de l'Académie, la traduction flamande de son *Mémoire sur la maladie des pommes de terre et de ses causes.* In-8°; 1847, Gand, imprimerie de Busscher.

20. M. le ministre de l'intérieur adresse à l'Académie, de la part de M. le ministre de la justice, un exemplaire de la 2e livraison des *procès-verbaux de la commission chargée de la publication des anciennes loix de la Belgique.* 1 vol. in-8°; 1847, Bruxelles, imprimerie du *Moniteur belge.*

21. La société libre d'émulation pour l'encouragement des Lettres, des Sciences et des Arts, établie à Liége, adresse à l'Académie la belle médaille qn'elle a fait graver, par M. Jéhotte, en l'honneur de son président M. Orban.

22. M. le docteur Leemans, membre correspondant à Leyde, fait hommage à l'Académie d'une brochure intitulée : *Over verwstoffen der ouden en het verwen der oogleden en wenkbrauwen.* Notre célèbre confrère a fait des recherches très-intéressantes sur les matières colorantes dont les anciens se servaient pour peindre leurs cils et sourcils.

23. M. le docteur Van Camp, membre correspondant, fait hommage à l'Académie d'un *Recueil d'observations de chirurgie pratique et d'accouchement, avec description de nouveaux appareils*, dont les hommes de l'art font l'éloge. In-8°; 1847, Anvers, imprimerie de J. E. Buschmann.

24. M. Visschers, curé de St-André à Anvers, membre effectif, fait hommage à l'Académie d'un écrit sur les écoles consacrées à l'instruction de la classe indigente qui existent à Anvers. Notre honorable confrère en donne l'historique depuis leur fondation jusqu'à nos jours. Cette production, écrite en flamand et intitulée : *De zondagscholen te Antwerpen, van in de vroegste jaren tot op den huidigen dag*, est publiée au bénéfice de ces pieuses institutions, si puissantes à enseigner au pauvre la morale et la religion, qui forment le véritable élément du bonheur social. Nous nous faisons un devoir de recommander vivement cette brochure, qui vient de sortir des presses de P. J. Van Aarsen, rue de la bourse, à Anvers.

25. M. Polain, conservateur des archives de la province de Liége, conseiller de l'Académie, fait hommage du deuxième volume de son excellent ouvrage : *Histoire de l'ancien pays de Liége.* In-8°, 1847; Liége, imprimerie de J. Ledoux.

26. M. le baron Léon de Herckenrode, membre correspondant à St-Trond, fait hommage à l'Académie de la onzième et de la douzième livraisons de son ouvrage intitulé : *Collection de tombes, épitaphes et blasons*, recueillis dans les églises et couvents de la Hesbaye, etc. In-8°, avec planches; 1847, Gand, imprimerie de Gyselynck.

Les deux nouvelles livraisons de cet ouvrage intéressant et consciencieux, contiennent une quantité de fragments généalogiques, d'épitaphes et d'armoiries. Nous y avons remarqué des

fragments généalogiques des familles de *Lamboy*; de *Mérode*; de *Sigers*, de *Hasselt*; de *Borghrave*, *Borghreeff*, *Borchgreeff* ou *Borchgrave*; de *Claes* ou *Claessens*, de Hasselt; *Vrerix*; *Arts* ou *Aerts*; de *Pitteurs*; *Moers*; *Van der Gracht*; de *Velpen* dite *Everaerts*; de *Warfusée* et *Van Brecht*.

27. M. de Herckenrode, en transmettant à l'Académie la dernière livraison de son recueil, lui fait cadeau de l'opuscule publié, en 1628, par Philippe de l'Espinoy, sous le titre de *Prélats, Barons, Chevaliers, Escviers, Viles, Franchises et Officiers principaulx de ceste illustre duché de Brabant, etc.* D'après le désir manifesté par plusieurs membres de l'Académie, il a été décidé qu'elle fera réimprimer cet opuscule devenu si rare, et qu'elle en enverra un exemplaire à chaque membre effectif [1].

28. M. Arnaud Schaepkens, membre correspondant, fait hommage à l'Académie des trois premières livraisons de l'ouvrage remarquable qu'il publie sous le titre de *Trésor de l'art ancien, sculptures, architectures, ciselures, émaux, mosaïques et peintures*, recueillis en Belgique et dans les provinces limitrophes. — *Monuments artistiques et archéologiques*, la plupart inédits, dessinés d'après nature et gravés par l'auteur. In-folio, avec texte explicatif; 1846, Bruxelles, rue de l'Arbre, 10, faubourg de Schaerbeek. — 30 planches in-folio compléteront l'ouvrage.

Les trois premières livraisons, qui se composent d'une introduction très-bien faite, de quinze planches parfaitement exécutées et du texte explicatif, reproduisent un grand nombre de monuments inédits. Nous y avons distingué surtout une savante description des fonds baptismaux de l'église St-Barthélemy, à Liége, complétée par deux planches, dont l'une représente le chef-d'œuvre du fondeur Patras, dessiné aux deux crayons, et l'autre gravure sur cuivre développée en frise. Toutes les scènes qui se trouvent sur ce beau bassin, sont rendues exactement d'après le monument et ses nombreuses inscriptions. Une autre antiquité, non

[1] Réimprimé chez J. E. Buschmann. In-8°, Anvers, 1847.

moins intéressante de la province de Liége, est la châsse en argent de Visé, dont, pour la première fois, notre honorable confrère fait connaître l'existence par son consciencieux travail. De beaux reliquaires, des vases, des peintures, des sculptures, inconnus jusqu'à présent, revivent sous la pointe et le crayon de M. Schaepkens. Les églises de Tongres lui ont aussi fourni plusieurs sujets intéressants. Dans le musée royal d'antiquités de l'état, l'auteur promet de puiser largement, comme il l'annonce dans sa préface. Nous remarquons déjà de cette riche collection, les fonts baptismaux provenant d'une église de Tirlemont, qui sont décrits avec toutes leurs inscriptions pour la première fois. Dans la quatrième livraison, M. Schaepkens donnera en deux planches le magnifique reliquaire du musée royal d'antiquités, et qui provient de l'ancienne abbaye de Floreffe, près de Namur. Nous approuvons fortement le gouvernement de protéger un travail pareil, en aidant l'auteur à le publier. Cette publication relèvera les arts anciens en Belgique, sauvera des monuments remarquables d'un injuste oubli, et fournira à nos artistes de beaux modèles à étudier.

29. M. Ernst Weyden, membre correspondant à Cologne, fait hommage à l'Académie de son traité intitulé : *Die Alten Wandgemälde des Kölner Domchores*, qu'il a dédié à l'Académie d'Archéologie de Belgique. Notre savant confrère fait, dans l'introduction de ce traité, une description très-lumineuse de la manière dont les premières églises chrétiennes ont été ornées, et expose quelques idées neuves sur le développement de la peinture, depuis les temps des Carlovingiens. Les peintures du chœur de la cathédrale de Cologne, décrites par M. Weyden, datent du commencement du XIVe siècle : « Ce sont incontestablement, dit l'auteur, les plus vénérables reliques que l'art possède dans les provinces rhénanes. »

SUITE AU TABLEAU GÉNÉRAL DES MEMBRES

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE,

inséré en tête du quatrième volume.

CONSEILLER HONORAIRE :

MM. STROOBANT (C.), vicaire de Lembeek, lez-Hal, etc.

MEMBRES CORRESPONDANTS :

BEUGNY D'HAGÉRUE DE LOZINGHEM (le chevalier Amédée de), membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc., au château de Lozinghem, près de Lillers (Pas-de-Calais).

BORGNET (JULES), secrétaire de la Société archéologique de Namur, archiviste à Jambes, etc.

BUSSCHER (EDMOND DE), secrétaire de la Société royale de Littérature et des Beaux-Arts de Gand, membre de plusieurs sociétés savantes.

DONALDSON (THOMAS LEVERTON), professeur d'architecture au Collége universitaire de Londres, membre correspondant de l'institut de France; des académies de Rome, Naples, Florence, Venise, Milan, Parme, Vicence, Vienne, Belgique, etc., membre du comité historique des arts et monuments, à Londres.

HARCOURT (le comte JEAN D'), des ducs d'Harcourt, capitaine de corvette à la marine royale de France, membre de la Société royale académique de Cherbourg, etc.

LACHAPELLE (Edouard de), docteur-ès-lettres, secrétaire général de la Société royale académique de Cherbourg, etc.

LAIMANT (Amédée), contrôleur de la marine au port de Cherbourg, officier de l'ordre royale de la légion d'honneur, membre de la Société royale académique de Cherbourg, etc.

LE CHANTEUR de PONTAUMONT, officier au corps du contrôle de la marine royale de France, trésorier-archiviste de la Société royle académique de Cherbourg, etc.

LEJOLIS, botaniste et archéologue, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

MARLIN (le docteur), secrétaire-général de la Société libre d'Émulation pour les Sciences, Lettres et Arts de Liége, etc.

MÉNAUT, juge au tribunal civil de Cherbourg, membre de la Société royale académique de la même ville, auteur d'ouvrages sur l'Orient, etc.

MONCEL (le vicomte Théodose du), auteur du *Voyage archéologique en Grèce*, membre des comités historiques de France, etc., au château de Martinvast, près de Cherbourg.

NOËL (Nicolas Jacques), sous-préfet de l'arrondissement de Cherbourg, directeur de la Société royale académique de cette ville etc.

VAN DEN BROECK (le docteur Victor), professeur de chimie à l'école des mines du Hainaut, etc.

VERUSMOR, homme de lettres, membre de la Société royale académique de Cherbourg, etc.

MEMBRE HONORAIRE :

DE BAVAY (L. Ch. V.), procureur-général à la cour d'appel de Bruxelles, etc.

MEMBRE HONORAIRE DÉCÉDÉ :

Son Excellence le Lieutenant-Général COLETTI, ministre des affaires étrangères et de la maison royale de Grèce, président du conseil du roi Othon, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, grand'croix de plusieurs ordres, est décédé le 20 septembre 1847, à Athènes.

Table générale des Matières

contenues dans le 4e volume des Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique.

—

Tableau général des membres de l'Académie d'Archéologie de Belgique. page 5
Séance générale du 29 décembre 1846 . . . . . » 26
Extrait de la correspondance de l'Académie . . . . . » 34
Mémoire historique et archéologique sur l'église Collégiale de Lierre; par M. Redig, professeur d'architecture à l'Académie de Lierre, membre correspondant de l'Académie d'Archéologie. » 55
Essai sur l'église Notre-Dame de Huy. (Suite. — Voir la première partie, consignée au 2e volume, année 1845, page 151 et suivantes. . . . . » 75
Notice sur un ancien temple ou crypte dont la découverte a été faite sous le pavement de l'ancienne église de l'abbaye de St.-Michel, à Anvers, au mois de mai 1843; par M. F. H. Merteus, membre effectif de l'Académie, etc. . . . . » 121
Documents pour servir à l'histoire de la Bibliographie médicale belge avant la XIXe siècle; par M. C. Broeckx, bibliothécaire archiviste de l'Académie d'Archéologie de Belgique . . . » 125
Généalogie de la noble et ancienne maison de Kinschot; rédigée par M. le baron de Herckenrode, membre correspondant . . . » 186
Extrait de la correspondance de l'Académie . . . . . » 196
Suite au tableau général des membres de l'Académie d'Archéologie de Belgique . . . . . » 214

Aenmerkingen op een handschrift van ascetischen inhoud uit de XVe eeuw, berustende in de Burgundische bibliotheek te Brussel; door doctor Karel van Swygenhoven, corresponderend lid der Academie, enz., te Brussel. . . . . page 215
Le clergé du chapitre de Notre-Dame à Maestricht, sous la juridiction du prince-évêque de Liége; par Arn. Schaepkens, membre correspondant . . . . . » 286
Copie d'une pièce authentique concernant la noble maison Le Roy (barons de Brouchem); communiquée par M. Léon de Herckenrode, membre correspondant. . . . . » 300
Épitaphe de Pierre de Bourgogne, seigneur de Bredam, que l'on remarquait encore, en 1830, en l'église de Notre-Dame, à St-Trond; suivie d'une notice généalogique sur la maison de Bourgogne; par M. le baron de Herckenrode, membre correspondant . . . . . » 312
Généalogie de la famille Werbrouck. . . . . » 319
Notice sur un livre de Médecine, prétendûment imprimé en 1401; par M. C. Broeckx, blibliothécaire-archiviste de l'Académie d'Archéologie de Belgique, etc. . . . . » 326
Extrait de la correspondance de l'Académie. . . . . » 343
Tongres et ses monuments; par M. Perreau, membre correspondant. » 351
Notice historique et généalogique sur les seigneurs de Faucuwez, Ittre, Samme et Sart; par M. l'abbé Corneille Stroobant, conseiller honoraire de l'Académie, etc. . . . . » 420
Séance générale du 2 juillet 1847. . . . . » 468
Extrait de la correspondance de l'Académie . . . . . » 471
Suite au tableau général des membres de l'Académie d'Archéologie de Belgique. . . . . » 477